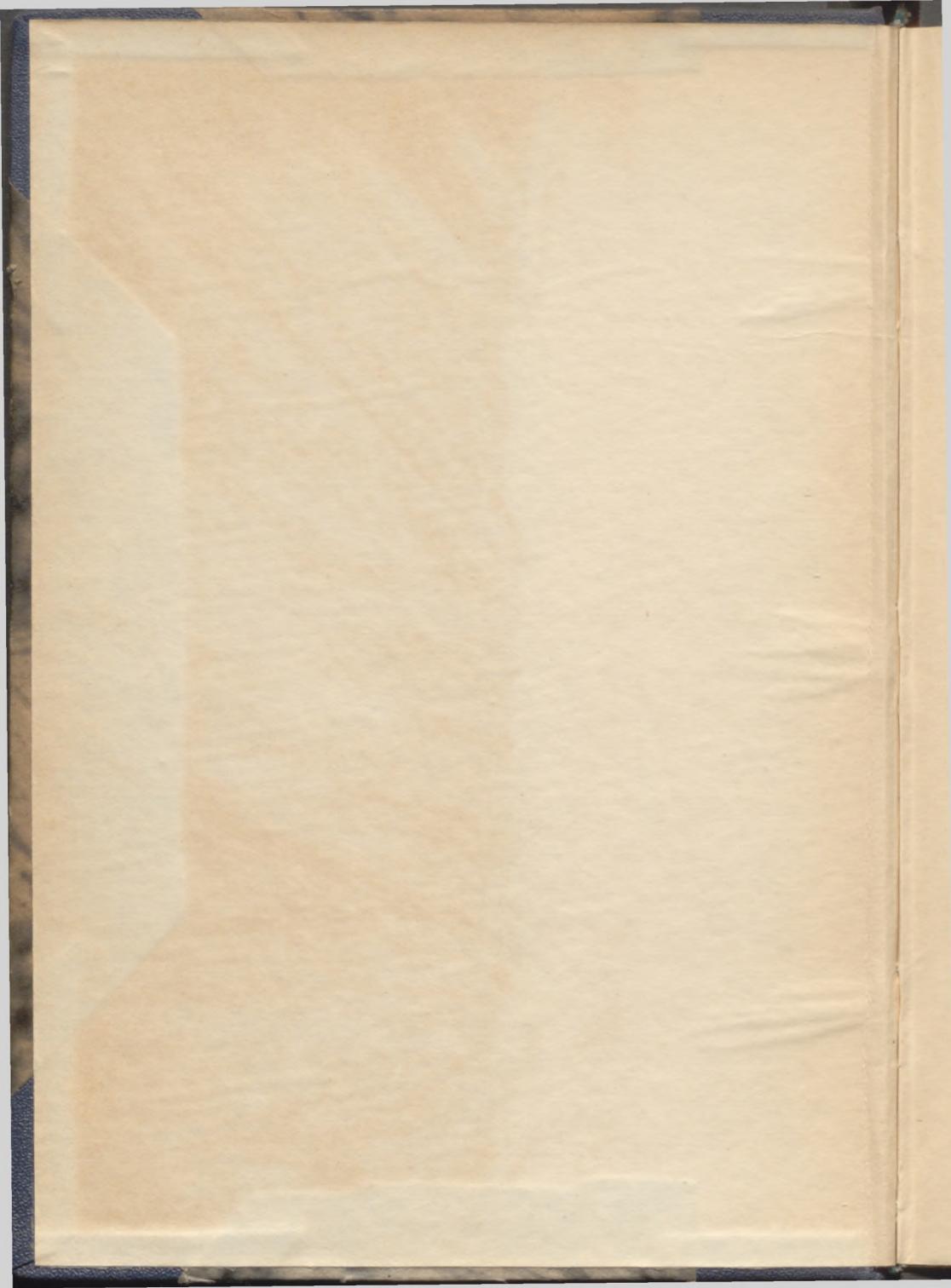


Biblioteka  
UMK  
Toruń

441249

ANDRÉ

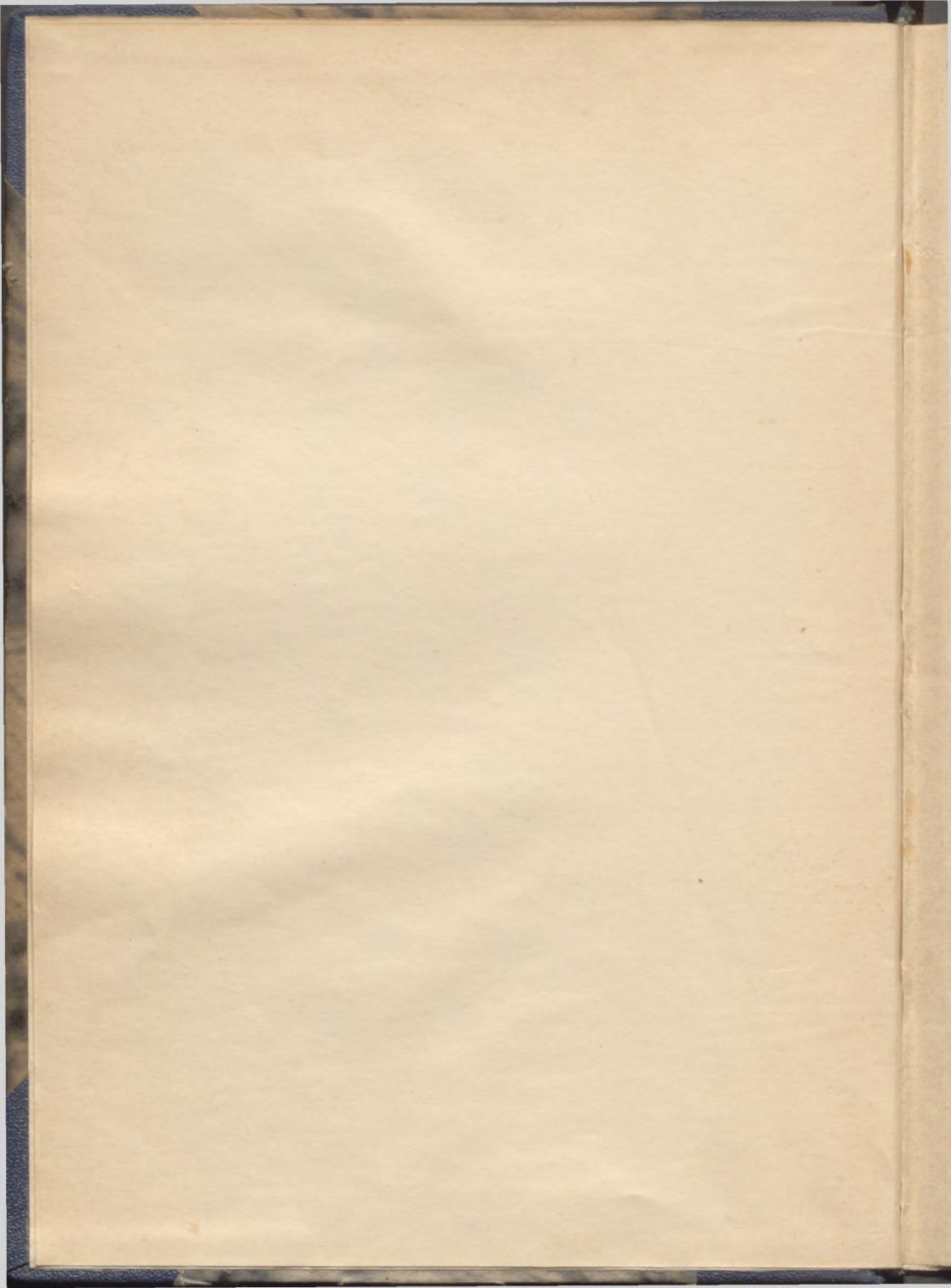
LOUIS XIV  
ET  
L'EUROPE



REVOLUTION OF THE 19TH CENTURY

BY HENRY DE LAUNAY

1850



Janusz Woliński

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

*SYNTHÈSE COLLECTIVE*

---

LXIV

Blatt 10 verso

**TROISIÈME SECTION**

---

II. — L'ABSOLUTISME  
ET LE RATIONALISME CONSERVATEURS

VI

L'ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

SYNTHÈSE COLLECTIVE

Dirigée par HENRI BERR

LOUIS XIV  
ET  
L'EUROPE

*Avec quatre portraits  
et deux cartes hors texte*

PAR

LOUIS ANDRÉ

PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE



ÉDITIONS ALBIN MICHEL  
22, RUE HUYGHENS, PARIS (XIV<sup>e</sup>)

—  
1950

Jonusz Woliński

441249



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction  
réervés pour tous pays.

*Copyright by Albin Michel 1950.*

W.2523/77

## AVANT-PROPOS

### LOUIS XIV L'HOMME ET LE ROI

*Ce volume a une douloureuse histoire. Je l'avais demandé à Georges Pagès, excellent historien, bon connaisseur du XVII<sup>e</sup> siècle en particulier, et il s'était mis à la tâche avec ardeur. Pagès est mort prématurément, laissant des notes, abondantes, et deux chapitres rédigés. Je me suis adressé, alors, à Louis André, spécialiste de la même époque, qui, outre de nombreuses études sur des personnages de ce siècle, a publié, avec Émile Bourgeois, dans la Collection des Sources de l'Histoire de France, quatre volumes consacrés à la période de 1610 à 1715 : personne n'a eu du XVII<sup>e</sup> siècle une connaissance plus directe et plus complète. Louis André a tenu à faire œuvre personnelle. Il m'a rendu, sans les utiliser, les reliquias de Pagès. A peu près dans le cadre qu'avait conçu celui-ci il a mis un développement qui lui est propre, et dont nous allons montrer le caractère original.*

\*  
\* \*

*L'intérêt de ce livre est double — comme le titre lui-même : Louis XIV et l'Europe.*

*Louis XIV : en donnant à ce volume de l'Évolution de l'Humanité le nom d'un individu, nous retrouvons la question qui s'est déjà posée à nous — par exemple dans Charlemagne — du rôle joué par certains personnages historiques. Les*

grands Messieurs qui firent la France (1), ce titre d'un livre récent nous semble heureux, significatif, comme aussi ce titre d'un livre plus général : Figures de proue (2). Nous avons déjà fait la remarque que les sociologues des débuts du XX<sup>e</sup> siècle avaient tendance ou à nier ou à rabaisser l'action des individus — pour le bien, ou pour le mal. Quel est le rôle de Louis XIV ? A-t-il mérité vraiment de donner son nom à ce siècle — où son influence personnelle ne s'est exercée que depuis 1661 ?

D'autre part, cette Europe n'est-elle pas autre chose qu'une entité géographique, c'est-à-dire, — avant d'être, si elle y doit arriver un jour, une unité humaine, — un ensemble de groupes humains en perpétuel réarrangement ? L'Évolution de l'Humanité, dans la succession des volumes, a, d'une façon générale, montré de constants remaniements des collectivités humaines, par entente ou par conquête, des formations et des dislocations de fédérations et d'empires. « L'Europe, en particulier, au creuset de l'histoire, a été sans cesse fondue et refondue. » Dans l'Europe au siècle des Lumières, on a vu une relative unité, d'ordre intellectuel et moral, s'établir momentanément, par le prestige et l'influence de la France. Dans l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle et l'idée de Nationalité, en réaction contre cette influence et contre l'impérialisme napoléonien, grâce cependant à la proclamation par la France du « droit des Nations », parfois même avec l'aide de cette France, on a vu des « unités nationales » tendre ou réussir à se constituer (3). Avec le présent volume c'est l'étape antérieure qu'on trouvera caractérisée.

\*  
\* \*

Des jugements très divers ont été portés sur Louis XIV. Les « figures de proue », les « héros », les makers of history apparaissent généralement comme des révélateurs ou des créa-

(1) Germain MARTIN (Librairie J. Gibert), 1945.

(2) René GROUSSET (Plon), 1949.

(3) Tomes 70, par Louis RÉAU, et 84, par Georges WEILL.

teurs du destin des peuples. De Louis XIV on a dit que, dans sa politique initiale, il est l'héritier de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, et que, dans ses initiatives propres, il n'a pas toujours, il n'a pas souvent été heureux. A travers les documents et les faits Louis André va nous aider à voir le vrai Louis XIV. Grâce aux Mémoires du Roi, à ses Lettres, à ses Instructions aux Ambassadeurs, il le suit de près ; il le montre dans ses consultations, dans ses hésitations, dans la complexité — plus grande qu'on ne le croit souvent — de sa pensée et de son être moral. Il s'appuie aussi sur les témoignages des contemporains : « Sans doute, observe-t-il, ne faut-il pas toujours accepter ce qu'ils disent. Mais il y a avantage à savoir ce qu'ils veulent que l'on croie, et, par suite, à se servir des documents qui ont été publiés, quitte à en faire la critique » (p. 4). Là est le grand mérite et, dans une certaine mesure, l'originalité de son livre : sa connaissance prodigieuse des sources, des sources les plus diverses, lui permet, par des citations nombreuses et heureusement choisies, de donner à ces pages plus de relief et de vie que n'en a le simple exposé des faits.

Avant de le montrer en acte, Louis André trace rapidement un portrait de Louis XIV au moment où Mazarin vient de mourir (pp. 16-18).

Remontons plus haut : l'homme, en Louis XIV, aide à comprendre le roi ; mais le roi, de très bonne heure, a contribué à former l'homme. Il fut roi « presque en naissant », a dit Saint-Simon (1).

Voici un petit fait qui confirme ce mot. Ondoyé le jour de sa naissance, Louis, en 1643, n'était pas baptisé. Louis XIII mourant s'inquiéta de la chose et, pour attacher Mazarin à son fils, voulut le lui donner pour parrain. « Ce fut le 21 avril, dans la chapelle du château vieux de Saint-Germain, que le

(1) Tome XII (édition Hachette), p. 2.

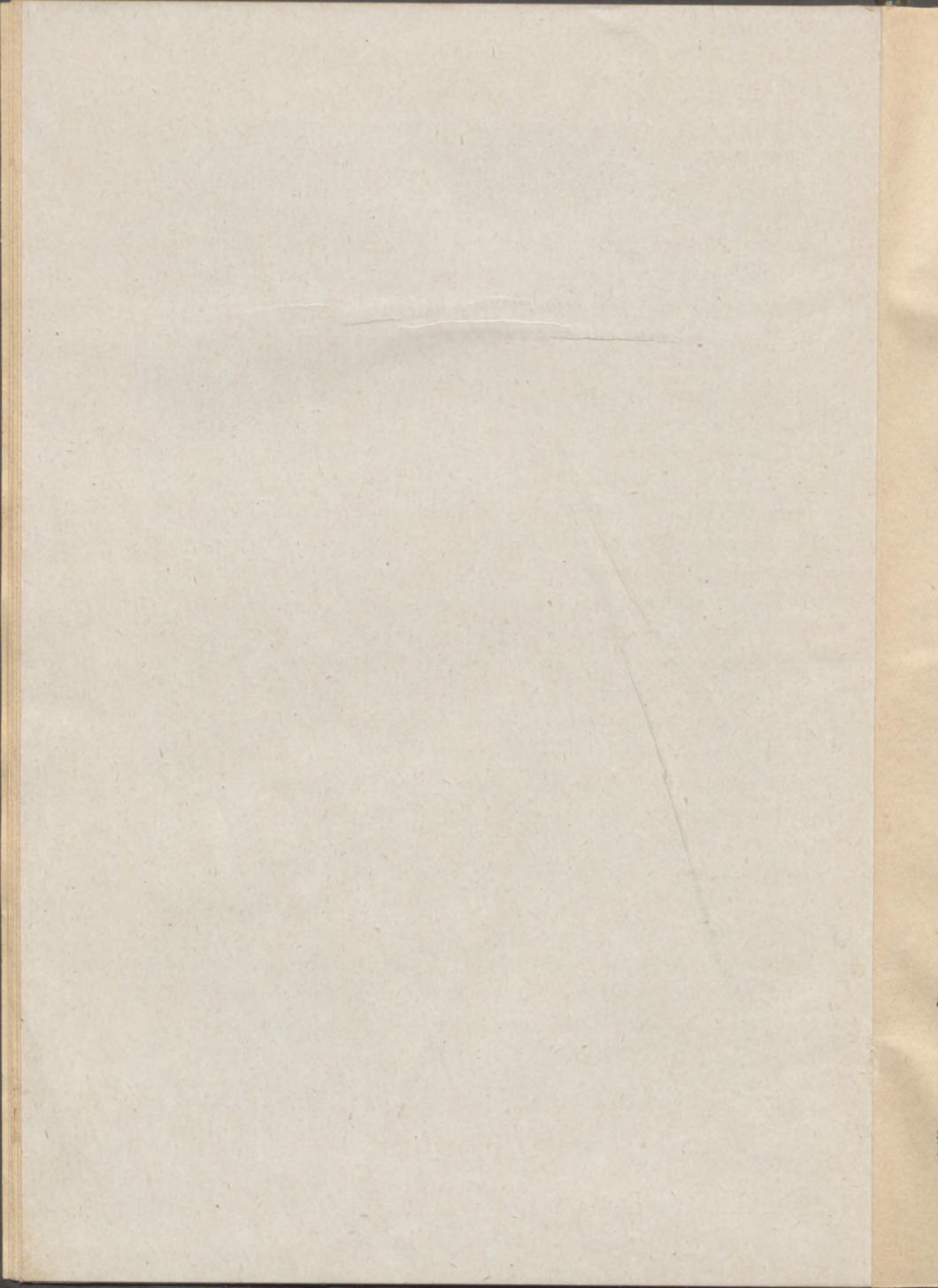
Dauphin fut tenu sur les fonts par le cardinal Mazarin... L'évêque de Meaux fit les cérémonies. Puis le Dauphin fut conduit au château neuf, auprès du Roi : « Comment vous appelez-vous à présent ? » lui dit Louis XIII. — « Je m'appelle Louis XIV, mon papa », répondit le Dauphin. — « Pas encore, mon fils, reprit le Roi, pas encore ; mais ce sera peut-être bientôt, si c'est la volonté de Dieu » (1). Moins d'un mois plus tard, le 14 mai, l'enfant de cinq ans était bien Louis XIV.

Saint-Simon, qui en a toujours voulu à son roi d'avoir écarté la noblesse du pouvoir, formule sur l'intelligence de celui-ci un jugement que la suite même du texte rectifie : « Né avec un esprit au-dessous du médiocre, mais un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui sans imitation et sans gêne » ; et plus loin : « Il faut encore le dire. L'esprit du Roi était au-dessous du médiocre, mais très capable de se former... Il était né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et de sa langue. Le croira-t-on ? il était né bon, juste, et Dieu lui avait donné assez pour être un bon roi et peut-être même un assez grand roi. » Mais, ajoute Saint-Simon, sa première éducation et son instruction furent négligées. Deux pages plus loin, il s'étonne qu'ait été sensible à la louange, à la flatterie, « un prince qui n'était pas dépourvu d'esprit et qui avait de l'expérience ». Ailleurs : « Prince heureux s'il en fut jamais, en figure unique, en force corporelle, en santé égale et ferme et presque jamais interrompue. » Il lui reconnaît encore « une politesse distinguée, une gravité jusque dans l'air de galanterie, une dignité, une majesté partout qu'il sut maintenir toute sa vie ». Parlant de ses

(1) DUC DE LA FORCE, Au soir d'un grand règne, dans *Études historiques*, janv. 1948, p. 20. — Cf. L.<sup>r</sup>C<sup>o</sup> HENRI CARRÉ, L'enfance et la première jeunesse de Louis XIV, pp. 14-16. La Gazette disait qu'au cours de la cérémonie du baptême, Louis avait paru à tous « beau comme un ange, en faisant voir dans toutes ses actions une modestie et une retenue extraordinaires pour son âge ».



LOUIS XIV A L'AGE DE CINQ ANS  
Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes.



audiences, et par expérience personnelle : « Quelque prévenu qu'il fût, constate Saint-Simon, il écoutait avec patience, avec bonté, avec envie de s'éclaircir et de s'instruire; il n'interrompait que pour y parvenir. On y découvrait un esprit d'équité et de désir de connaître la vérité, et cela quoique en colère quelquefois, et cela jusqu'à la fin de sa vie... » (1).

Rien n'est plus curieux que ce balancement perpétuel : « Ce fut un prince à qui on ne peut refuser beaucoup de bon, même de grand, en qui on ne peut méconnaître plus de petit et de mauvais, duquel il n'est pas possible de discerner ce qui étoit de lui ou emprunté » : ces premières lignes du chapitre sur le caractère de Louis XIV, et celles, vers la fin du chapitre, où il dit « qu'on doit déplorer avec larmes l'horreur d'une éducation uniquement dressée pour étouffer l'esprit et le cœur de ce prince », résument l'opinion du « duc et pair »; les éloges lui sont arrachés par la force de la vérité; les restrictions, répétons-le, viennent, pour une large part, de ce qu'il n'a jamais pu admettre que la noblesse fût réduite au rôle de parure de la Cour (2).

Or, les qualités qu'il reconnaît sont confirmées, quelquefois sans ombres, par une foule de témoignages; et la plupart apparaissent dès l'enfance. Tous les contemporains ont été frappés par une gravité précoce, une maturité qui tenait au sentiment profond qu'il était « le Roi », un être supérieur aux autres, — mais non sans devoirs envers les autres.

Au lendemain du jour où il atteignait sa sixième année (septembre 1643), Contarini, envoyé extraordinaire de la république de Venise, résumait ainsi ses impressions sur l'enfant roi : « L'esprit de Sa Majesté Louis XIV est vif et la beauté de sa nature laisse entrevoir de grandes semences de

(1) Tome XII, pp. 1, 2, 3, 13, 21, 49.

(2) SAINT-SIMON reproche à Louis XIV d'avoir « exalté au-dessus de toute grandeur » des hommes « sortis de la pleine et parfaite roture ». Voir LAVISSE, Histoire de France, t. VII, p. 157.

vertu. Le corps est robuste, l'œil animé et plutôt sévère, mais d'une sévérité pleine de charme. Il rit rarement, même dans ses jeux d'enfant... Il sait et il connaît qu'il est roi et il veut être tenu pour tel... Quand les ambassadeurs parlent à la régente, il n'écoute pas. Mais quand ils s'adressent à lui, il reste très attentif, et veut ensuite que toutes leurs paroles lui soient répétées. En somme, si la vie et l'éducation ne lui font pas défaut, il promet d'être un grand roi » (1).

Le 7 septembre 1645, alors que Louis XIV atteignait sa huitième année, il tint un lit de justice. « S'avançant avec beaucoup de dignité et tenant sa mère par la main (2), il alla s'asseoir sur son trône... Il parut à tout le monde d'une beauté parfaite... Le silence s'étant établi, le prince salua la compagnie d'un geste de la tête, et prononça d'une voix ferme la formule rituelle : « Messieurs, les nécessités de mon État m'ont conduit à venir en mon Parlement pour y parler de mes affaires. Sur quoi mon chancelier vous fera entendre ma volonté » (3).

En ce qui concerne son instruction, Louis XIV lui-même a senti ce qui lui manquait. « Tandis que l'on est enfant, a-t-il écrit, l'on considère l'étude comme un vrai chagrin; quand on commence d'entrer dans les affaires, on la regarde comme une bagatelle qui n'est d'aucune utilité; mais quand la raison commence à devenir solide, on en reconnaît l'importance, et on ressent un cuisant et juste chagrin d'ignorer des choses que savent tous les autres. » Mais « il vaut encore mieux apprendre tard que d'ignorer toujours » (4).

« On ne lui avait presque rien appris », dit Voltaire; mais

(1) L.<sup>t</sup>-C<sup>o</sup>l Henri CARRÉ, *ouvr. cité*, p. 27. — On a beaucoup insisté sur sa gravité précoce, même dans les jeux. Il ne manquait cependant pas de vie et de fantaisie : voir *ibid.*, pp. 113-125.

(2) D'après le valet de chambre La Porte, l'enfant avait pour sa mère « beaucoup plus d'affection que les enfants de cette condition n'ont accoutumé d'en avoir ». *Ibid.*, p. 27.

(3) *Ibid.*, p. 31.

(4) Mémoires, *cité dans* Les Pensées des Rois de France. Recueil établi par Gabriel BOISSY (Albin Michel), p. 207, éd. de 1949.

par la lecture des « livres d'agrément », il s'est formé le goût, « qui n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de la Cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit et à le former à cette politesse singulière, qui commençaient dès lors à caractériser la Cour » (1). Mais il dut à Mazarin un enseignement d'une autre nature : il a profité de l'expérience politique de ce « parrain » et indirectement de celle de Richelieu. Le ministre « suivait attentivement son élève et maître : « Avez-vous pris garde, disait-il à un courtisan, comme le roi écoute en maître et parle en père ? Il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre » (2). Contrairement à ce qu'on a dit parfois, Louis XIV appréciait et peut-être aimait Mazarin (3). Il lui doit pour une part sa conception du pouvoir royal — absolu et de droit divin. Mais cette plénitude de pouvoir, — possession totale, et du sol, et des biens, et des êtres, — qui, chez le roi Louis XIV, était une conviction presque innée, l'homme Louis XIV en a vu, autant peut-être que les prérogatives et les avantages, les obligations morales. Il a dit, plus tard, dans ses *Réflexions sur le métier de roi* :

(1) *Siècle de Louis XIV*, éd. Émile BOURGEOIS (Hachette), p. 446. Quand il donnait son jugement sur les choses de la littérature, « il le donnait, a écrit Mademoiselle, aussi bien qu'un homme qui aurait beaucoup lu et qui en aurait une parfaite connaissance. Je n'ai jamais vu avoir un aussi bon sens naturel et parler plus justement » LAVISSE, *Histoire de France*, t. VII, p. 120. — Il y aurait une étude à faire sur « Louis XIV écrivain ». Dans les *Pensées des Rois de France déjà citées*, édition de 1949, Gabriel Boissy, à propos des *Mémoires*, dit que la pensée et « le style incomparable » font de certaines pages « un des monuments de la langue française » (p. 185, note). Le chapitre consacré à Louis XIV (pp. 185-263) est une sorte d'anthologie, riche en réflexions psychologiques et en formules frappantes. « L'esprit achève ses propres pensées, a-t-il dit, en les mettant au dehors » (p. 216).

(2) Germain MARTIN, *ouvr. cité*, p. 209.

(3) Voir LAVISSE, *Histoire de France*, t. VII, pp. 112-113. Dans la correspondance de Mazarin et d'Anne d'Autriche, Louis est appelé le Confident. Un jour, Anne écrivait à Mazarin : « Le Confident ne vous écrit pas, puisqu'aussi bien vous ne connaissez de différence de nos écritures, ni de nos sentiments, puisqu'ils sont une même chose pour vous, et que, encore qu'il n'y ait qu'une seule main qui écrive, les cœurs sont conformes en amitié. » (Août 1658.)

« L'intérêt de l'État doit marcher le premier... Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre »; et l'auteur des *Pensées* des rois de France ajoute, en note, cette remarque : « Voilà la phrase dont les historiens ont omis de s'autoriser pour commenter la fameuse parole : « L'État, c'est moi ! ». On s'aperçoit ici qu'elle signifie tout autre chose et à peu près le contraire du sens qu'ils prétendirent lui donner, c'est-à-dire non point une signification d'individualisme, mais d'incarnation personnelle de l'intérêt général » (1).

Il faut, quand on veut pleinement comprendre la formation de Louis XIV, tenir grand compte de la Fronde. Si cette période d'agitation, de luttes dans Paris, d'allées et venues de la Cour, a pu nuire à sa culture intellectuelle, elle a donné à cet enfant réfléchi une compréhension plus complète de son rôle. Les initiatives du Parlement, les excès populaires, l'ambitieux comportement des princes le rendirent consciemment hostile aux régimes « républicain » et « aristocratique ». Mais il put se rendre compte que, si Mazarin avait été considéré comme l'ennemi public, le culte pour la royauté était intact. L'enthousiasme, à sa rentrée dans Paris, fut indescriptible. Écoutons M<sup>me</sup> de Motteville : « Nous admirâmes alors une merveille qui était à peine croyable, vu les choses passées. Leurs Majestés furent accueillies avec tous les applaudissements et cris de joie accoutumés ». Il fallut quatre heures pour atteindre le Palais Royal : en y soupant, le soir, la reine dit « qu'elle n'aurait jamais cru que le peuple de Paris aimât si fort le roi son fils ». Il faut lire les pages qui, dans le livre de Henri Carré, donnent les détails de cette journée et de celles qui ont suivi pour avoir une juste idée des sentiments manifestés par la population

(1) Pp. 224 et suiv., cf. pp. 237, 243. — L'histoire de l'absolutisme sera faite ailleurs (t. LIX). Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce régime n'a eu que de bien rares critiques ou opposants (voir J. Droz, *Histoire des doctrines politiques en France*, pp. 34-44) ; c'est qu'alors, comme on a pu le dire, royaume et roi sont « une unité ».

parisienne. Au dire d'un témoin oculaire, Jean Vallier, « le roi, traversant Paris le jour de sa fête, le 25 août, ne surpassait pas moins en bonne grâce et en bonne mine ceux qui l'accompagnaient qu'en naissance et en dignité. Il était si rempli de joie par les acclamations dont cette foule incroyable de peuple de toute condition faisait retentir les airs, qu'il la témoignait à tous moments, ayant presque toujours la main au chapeau, saluant à droite et à gauche toutes les dames et autres personnes de qualité qui étaient aux fenêtres » (1).

Dans une reprise de troubles, l'année suivante, le bruit ayant couru que le roi avait quitté Paris, de nouveau, pour rejoindre Mazarin, des mutins, une nuit, furent introduits au Palais Royal : « Tous, dit encore M<sup>me</sup> de Motteville, se mirent auprès du lit du roi dont on avait ouvert les rideaux, et, reprenant un esprit d'amour, lui donnèrent mille bénédictions. Ils le regardèrent longtemps dormir et ne pouvaient assez l'admirer... Leur emportement cessa : et au lieu qu'ils étaient entrés comme des gens remplis de furie, ils sortirent comme des sujets pleins de douceur, qui demandaient à Dieu de tout leur cœur qu'il lui plût de leur conserver le jeune prince dont la présence avait eu le pouvoir de les charmer » (2).

Lavisse a fait sur cette période de la Fronde des réflexions d'une pénétrante justesse. « Il y aurait eu péril si la force, qui tout à coup s'était levée, avait été conduite par des chefs à elle et passionnée par des idées. Mais ni le Parlement, ni la bourgeoisie ne voulait une révolution. Le populaire n'entendait rien à la politique; exploité, grugé, il avait saisi avec plaisir l'occasion offerte de crier, de casser des carreaux et de tirer des coups de fusil »; mais les insurgés « ne se représentaient point Paris ni l'État sans le Roi. Ils criaient : « Vive le Roi tout seul ! » Et ailleurs : « L'histoire de la Fronde éclaire l'inachèvement de l'État et de la patrie. Elle révèle une

(1) Pp. 81-84. — (2) Pp. 130-131.

*effrayante incapacité de se réunir, de se concerter, de trouver des moyens et des idées pour les opposer à la force du Roi. Enfin, la Fronde observée et comprise par l'enfant Roi explique, pour partie, les idées et les sentiments politiques de Louis XIV ». En somme, la fin de la Fronde laissait l'autorité du roi « debout dans la ruine universelle et surhaussée par cette ruine ». « Un désordre où chacun agissait pour soi devait fatalement finir par le Roi pour tous » (1).*

*Serait-il paradoxal de dire que par ce contact avec son peuple, que par cette « bonté » et cet « esprit de justice » que lui reconnaissait Saint-Simon, Louis XIV devait être amené à une sorte de socialisme d'État ? Nous pourrions multiplier les textes curieux. « Il n'y a que le prince seul qui doit avoir la souveraine direction (des finances), parce qu'il n'y a que lui seul qui n'ait point de fortune à établir que celle de l'État, point d'acquisition à faire que pour l'accroissement de la monarchie..., point d'autorité à élever que celle des lois, point de dettes à payer que les charges publiques, point d'amis à enrichir que ses peuples. ... Et pour parler encore plus chrétiennement, peut-il s'empêcher de considérer que les grandes sommes, dont un petit nombre de financiers composent leurs richesses excessives et monstrueuses, proviennent toujours des sueurs, des larmes et du sang des misérables (malheureux), dont la défense est commise à ses soins ? » (2). Et ailleurs : « Ce n'est qu'aux dépens des faibles et des misérables que tant de gens prétendent élever leurs monstrueuses fortunes. Au lieu d'un seul roi que les peuples devraient avoir, ils ont à la fois mille tyrans. » Et encore : les désordres de l'Église, des Finances, de la Justice et de la Noblesse, « ou leurs suites et leurs effets, retombent principalement sur le bas-peuple ». Et*

(1) *Ouvr. cité*, pp. 40, 44, 65, 70.

(2) *Pensées des rois de France*, p. 193. Dès l'arrestation de Fouquet, 1661, Louis écrivait à sa mère qu'il voulait travailler « lui-même aux Finances » pour « soulager son Peuple » *ibid.*.

il souhaite « qu'on ne voie plus dans tout le royaume ni indigence ni mendicité; je veux dire personne, quelque misérable qu'il puisse être, qui ne soit assuré de sa subsistance ou par son travail, ou par un secours ordinaire et réglé » (1).

En apparence, nous sommes bien loin de Louis André. Mais c'est lui, Louis André, qui, par le portrait qu'il trace de Louis XIV à vingt-trois ans, puis par une étude très nuancée de son comportement politique, nous a amené, pour mieux comprendre, à remonter plus haut.

Divers témoignages recueillis ici (pp. 19 et suiv.) prouvent que Louis XIV, à la mort de Mazarin, s'est mis à son « métier » avec une application, une puissance de travail, une régularité extraordinaires et, très vite, avec une large connaissance des personnes et des questions. Aux témoignages cités nous joindrons celui de Condé, qui, en 1661, écrivait à son secrétaire, Caillet : « Vous ne sauriez croire avec quelle application et capacité le roi travaille à ses affaires; cela est surprenant et on ne saurait croire au point qu'il est sans le voir » (2).

« Le culte du roi naquit alors », dit Louis André (p. 24). Nous avons montré que ce culte ne date pas de 1661, qu'il a contribué, au contraire, à éveiller « les idées et les sentiments » de Louis XIV enfant.

\*  
\*  
\*

Nous voici donc en 1661. Voyons, avec notre guide, comment Louis XIV a conduit la politique étrangère, ce qu'a été la France, sous son règne, par rapport à l'Europe. « Faire la France » avait été, avec plus ou moins de succès, la préoccupation de ses prédécesseurs. D'après son historien, Pierre Mathieu, Henri IV avait dit : « Je veux bien que la langue espa-

(1) Ibid., pp. 186-187. — « Nous devons être le père commun de toutes les conditions », dit-il encore (p. 222; cf. p. 243, « les aimer tous »).

(2) H. MALO, Le grand Condé, p. 391.

gnole demeure à l'Espagnol, l'allemande à l'Allemand, mais toute la française doit être à moi » (1). Richelieu et Mazarin avaient, prudemment, servi cette idée de parachever la France. Qu'allait-il advenir sous ce roi de vingt-trois ans ?

Et d'abord, saurait-il maintenir, au milieu des plaisirs d'une jeune Cour, son programme sévère de travail ? (2). Il ne faudrait point, par réaction contre les critiques injustes, faire de Louis XIV un saint. Ce Prince Charmant, de tempérament amoureux, exposé à des tentations constantes, ne devait pas y résister. « On attaque le cœur d'un prince comme une place », a-t-il dit. Mais « en abandonnant notre cœur, il faut demeurer maître absolu de notre esprit ; que nous séparions les tendresses d'amant d'avec les résolutions de souverain... Dès lors que vous donnez la liberté à une femme de vous parler des choses importantes, il est impossible qu'elles ne nous fassent faillir... » Et un jour, à Versailles, en 1665, « comme Louis XIV causait avec MM. de Villeroy, Le Tellier, de Lionne, le maréchal de Gramont et Colbert, il leur dit tout à coup : « Vous êtes, mes amis, ceux en qui j'ai le plus de confiance. Les femmes ont bien du pouvoir sur ceux de mon âge. Je vous ordonne que si vous remarquiez qu'une femme, quelle qu'elle puisse être, me gouverne le moins du monde, vous ayez à m'en avertir. Je ne veux que vingt-quatre heures pour m'en débarrasser et vous donner contentement » (3).

D'autre part, un roi de cet âge, maître d'une forte armée, disposant de bonnes finances, épris de gloire pour lui et pour son peuple, exalté par les flatteries intéressées et les admira-

(1) GROUSSET, *ouvr. cité*, p. 178.

(2) Louis XIV a dit lui-même : « Beaucoup de gens se persuadaient que dans peu de temps quelqu'un de ceux qui m'approchaient s'emparerait de mon esprit et de mes affaires. La plupart considéraient l'assiduité de mon travail comme une chaleur qui devait bientôt se ralentir. Mais le temps leur fit voir ce qu'ils devaient en croire ». Voir VOLTAIRE, pp. 124-125 (la citation, tirée des Mémoires, est dans une note d'Émile Bourgeois).

(3) Les Pensées..., pp. 191-192. — « Quand on peut tout ce qu'on veut, il n'est pas aisé de ne faire que ce que l'on doit », *ibid.*, p. 233.

tions sincères, ne pouvait résister à des tentations plus fortes encore que celles de l'amour : « L'amour de la gloire va assurément devant toutes les autres (passions) dans mon âme. » Louis André a multiplié les citations caractéristiques ; retenons encore celle-ci : « La chaleur de mon âge et le désir violent que j'avais d'augmenter ma réputation me donnaient une très forte passion d'agir ; mais j'éprouvai dès ce moment que l'amour de la gloire a les mêmes délicatesses et, si j'ose dire, les mêmes timidités que les plus tendres passions » (pp. 17-18). Si vif que fût cet amour de la gloire, il ressortira des pages de ce livre qu'on a souvent exagéré l'ambition de Louis XIV et son orgueil.

Louis XIV a lui-même, dans les Mémoires pour l'instruction du grand Dauphin, tracé le tableau de l'Europe telle qu'il la trouvait en 1661. Dans son tour d'horizon il faut relever ce qui concerne les Habsbourgs, celui d'Autriche, l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, « dont il ne voyait rien à craindre », et celui d'Espagne, Philippe IV, vieux, maladif, qui n'avait qu'un fils, en bas âge et infirme. Or, depuis 1659 se pose une question très grave, celle de la succession future et de la dot de Marie-Thérèse (p. 8). Il y a là — dans ce qui représente l'héritage divisé de Charles-Quint — une préoccupation constante de Louis XIV, — et qui ira en grandissant. On lui a attribué, d'autre part, celle des « frontières naturelles » de la France. « Les frontières entre les peuples sont à présent raides et abruptes, a dit Lavissee ; autrefois elles étaient molles. La France était si peu préoccupée de pratiquer une coupure nette entre l'Alsace et l'Allemagne que, maîtresse de cette province, elle la considérera, dans son régime douanier, comme un « pays d'étranger effectif », fermé du côté France et ouvert du côté Allemagne » (1). Aussi est-ce plutôt la formule de Richelieu

(1) LAVISSE, *ouvr. cité*, t. VII, p. 19.

que Louis XIV a prise à son compte : « S'ouvrir des portes » sur les voisins, autant pour avoir une garantie contre l'invasion que pour avoir la possibilité d'envahir.

La situation générale en 1661 est ainsi résumée par lui : « Tout était calme en tout lieu : ni mouvement ni apparence de mouvement dans le royaume, qui pût m'interrompre et s'opposer à mes projets ; la paix était établie avec mes voisins, vraisemblablement pour aussi longtemps que je le voudrais moi-même » (p. 13).

Il avait donc des projets. Il a commencé, quand il eut pris la résolution de se charger lui-même « des soins du gouvernement », par organiser peu à peu l'équivalent de ce que nous appellerions un ministère, et en particulier un « département des étrangers ». Si confiant qu'il fût en sa mission, il prenait volontiers conseil et éclairait ses décisions. On mesurera dans ce livre le rôle d'un certain nombre de grands « commis », Le Tellier, Lionne, Colbert, Louvois, Pomponne. Le sage Turenne ne fut pas sans influence (1). Mais Louis XIV dit la vérité quand il affirme : « On me vit toujours traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir les dépêches, faire moi-même une partie des réponses et donner à mes secrétaires la substance des autres » (2).

Sur le développement de la diplomatie on trouvera ici des pages remarquables. Comme Richelieu, Louis XIV croit qu'il faut « négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux ». Et, en effet, il a négocié sans cesse, dans la paix comme dans la guerre. Ces négociations perpétuelles, et avec tous les pays de l'Europe, comportent une part de préoccupations économiques, — même après la disparition de Colbert,

(1) Turenne « donne au Roi son opinion, verbalement dans les Conseils, mais aussi sous forme de réflexions, de rapports, d'avis ou de mémoires, documents de valeur inégale, mais... dont certains sont remarquables »  
G<sup>al</sup> WEYGAND, Turenne (Flammarion), p. 131.

(2) Voir pp. 26-27, 34, 36-40.

— que Louis André a le mérite de mettre en lumière (1) ; et je ne sais pas si le rôle de l'argent, pour obtenir et entretenir les alliances et les neutralités, est apparu jamais aussi nettement (2). On verra que Louis XIV, dans son désir d'établir ou de maintenir la suprématie du Roi Très Chrétien et de la France, a eu recours à tous les moyens, et à la guerre — généralement — en dernier ressort (3).

Nous n'allons point passer en revue ces guerres qui, malgré tout, ont été bien nombreuses. Elles occupent dans le livre une large place, — une place qui, si vif que soit l'intérêt du récit, est plus large que ne le demande notre point de vue de synthèse. Louis André, quand il est mort, subitement, laissait une première rédaction : peut-être, en recopiant son manuscrit aurait-il pratiqué quelques allègements. Lui disparu, on a tout conservé d'un détail si sûr, qu'émaillent — nous l'avons dit — et rendent vivant les citations de témoins authentiques.

Dans l'histoire militaire du règne, André a distingué trois périodes.

La première est celle des « préludes de magnificence ». Quelques manifestations d'orgueil, des questions de préséance inquiétèrent alors l'Europe (4). Mais jusqu'en 1667 Louis reste fidèle à la politique prudente et avisée dont les traités de Westphalie et des Pyrénées avaient enregistré les résultats. Cependant, les jeunes nobles de son entourage — la vie de la Cour est ici décrite — « le poussaient à la guerre, grâce à laquelle ils pouvaient faire fortune, et lui-même attendait avec impatience le moment où il se mettrait à la tête de ses armées » (p. 85).

(1) Voir notamment pp. 173, 236, 242, 249, 250, 255, 302, 305, 319, 326, 333, 336, 337, 340.

(2) Voir notamment pp. 78, 82, 178, 268, 280, 301, 302, 305, 311, 312, 313, 341, 343, 352.

(3) N'omettons pas l'appoint des écrits de propagande et des pamphlets, — souvent pour répondre à des pamphlets ennemis. Voir, par exemple, pp. 160, 247-248, 320.

(4) L'Europe, a dit VOLTAIRE, redoutait Louis XIV « même avant qu'il eût encore fait la guerre » (p. 61).

L'occasion lui fut fournie par ce qu'on a appelé « le droit de dévolution ». La renonciation de Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, à la succession d'Espagne était liée à des clauses qui n'étaient pas exécutées. Louis XIV en avait profité déjà pour prendre un avancement d'hoirie du côté des Pays-Bas : il y avait là une de ces « portes » qui intéressaient la France (mais elle intéressait également la Hollande). Quand Louis XIV écrivait à Turenne : « Je roule dans ma tête des projets qui sont loin d'être impraticables et que je mettrai à exécution à quelque prix que ce soit » (p. 97), c'étaient, sans doute, les « projets » anciens : tirer parti de la mort de Philippe IV. Il avait « rêvé souvent à l'entreprise de Flandre » (p. 102). Il semble que Louis XIV ait été hanté par le souvenir de l'empire de Charlemagne et par le désir de disloquer à toujours l'empire des Habsbourgs — en mettant cette dislocation à profit. La mort de Philippe IV autorisa des revendications, contre lesquelles la Hollande constitua la Triple Alliance. Louis XIV se montra prudent : « Je remarquai que, si je m'opiniâtrais maintenant à la guerre, la ligue qui allait se former pour la soutenir demeurerait ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions, au lieu qu'en m'accommodant promptement, je la dissipais dès sa naissance » (1). Le traité d'Aix-la-Chapelle lui accordait onze places des Pays-Bas, — éloignant la frontière de Paris et la rapprochant de la Hollande.

Vient une seconde période, — celle des « coalitions accidentelles », où cette Hollande joue le rôle principal. Louis XIV et, en général, les Français d'alors jugent durement l'orgueil de ces « marchands de fromage », « courtiers et maquignons de toute l'Europe, crocheteurs et messagers de l'Océan », républicains et hérétiques par surcroît. Louis obtient l'alliance de l'Angleterre, pour « mortifier » cet orgueil et « abattre la puis-

(1) Voir pp. 115, 117.

sance d'une nation qui... a l'audace de se vouloir aujourd'hui ériger en souveraine arbitre et juge de tous les autres potentats » (p. 132). Il a pour lui la Suède ; et, grâce à d'habiles manœuvres et d'abondantes distributions, il n'a contre lui, au moment où il va entrer en guerre, outre la Hollande, que l'Espagne, le Danemark et le Brandebourg.

Avec l'armée de conquête que Louvois lui a faite, avec des conseillers comme Turenne et Vauban, Louis XIV entame une guerre où l'appétit de gloire (qu'il n'a pas nié) et une sorte de faste militaire jouent un rôle incontestable, mais qui n'était pas sans justification politique. « Il est indispensable, estime Louis André, que le roi de France désire des avantages territoriaux, surtout au nord et au nord-est, pour protéger le royaume contre une invasion venue du dehors... Mais, dès que son but est atteint et qu'une coalition se forme contre lui, il se tourne vers la paix et s'efforce de l'obtenir rapidement par sa modération. » La même tactique, ajoute-t-il, sera observée dans les guerres suivantes : au cours des hostilités se tiennent toujours des conférences pour la paix (p. 157).

Louis XIV se trouve en face d'un adversaire redoutable, Guillaume d'Orange (1), qui utilise contre lui toutes les craintes ou les haines qu'il a pu soulever ; mais la diplomatie et l'argent arrivent à disloquer aussi cette coalition. La paix de Nimègue laisse à Louis XIV les Pays-Bas espagnols et une situation prépondérante. Elle fut suivie du travail des Chambres de Réunion, qui, en vertu des traités, étendirent l'autorité du roi, au Nord et à l'Est, sur de nombreuses villes (2). Voici comment André juge cette politique : « Louis XIV ne s'est pas laissé entraîner uniquement par le désir de gloire, mais par la volonté de mettre son royaume à l'abri d'une attaque » (toujours cette préoccupation des portes).

Cependant le roi de France s'est fait beaucoup d'ennemis ;

(1) Voir p. 150 un portrait de Guillaume d'Orange.

(2) Voir pp. 185, 191-197.

ses « conquêtes par arrêts », selon l'expression de Voltaire, n'y ont pas peu contribué, surtout du côté de l'Allemagne Et c'est la guerre avec l'Espagne et avec l'Empire, à propos des Pays-Bas. Guerre très durement menée. Mais il convient ici de décharger quelque peu le souverain : Louvois est le grand responsable des dévastations dans la Flandre, comme il le sera plus tard des incendies du Palatinat, lui qui recommande qu'on ne se lasse pas « d'être méchant » (1).

L'année du Congrès de Ratisbonne, 1684, est le point culminant du règne. A cette date commence la troisième période, celle des « coalitions raisonnées ». Elle s'ouvre par la Révocation de l'Édit de Nantes, qu'explique la dévotion croissante du « fils aîné de l'Église ». Mais Louis XIV voulait « convertir et non persécuter ». « Je vous recommande surtout, a-t-il écrit aux intendants, de ménager avec douceur les esprits de ceux de ladite religion » (2).

Dans des pages précises, sobres, et d'un vif intérêt, Louis André a résumé les effets de la Révocation. La Ligue d'Augsbourg, dont le principal animateur était Guillaume d'Orange, devenu Guillaume III d'Angleterre, se forme à l'ouest, tandis que se forme à l'est la Sainte Ligue, entre Vénitiens, Autrichiens, Polonais et Moscovités. Le travail qui s'accomplit pour défendre « celui qui serait attaqué ou inquiété par des recherches injustes et des demandes illégitimes » n'échappe pas à Louis XIV (3) : il a presque toute l'Europe contre lui, y compris la papauté. Après avoir, comme toujours, essayé de négocier, il a recours à la force. Dans cette guerre nouvelle, à la fois continentale et maritime, privé de ses principaux conseillers, il a seul la responsabilité de toutes choses : « Le roi, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon en 1692, gouverne son royaume tout seul,

(1) Voir pp. 210, 248. Cf. SAINT-SIMON, t. XII, pp. 31-32.

(2) P. 219 ; voir p. 223 sur le rôle de Catinat. — Louvois écrit à l'intendant Foucault : « La violence n'est pas du goût de S. M. » (LAVISSE, t. VII, 2, p. 74).

(3) Voir pp. 220-232.

*il conduit ses armées, il travaille prodigieusement. » Elle le montre « ayant de bonnes intentions pour la paix ; il connaît la misère de ses peuples ; rien ne lui est caché là-dessus, on cherche tous les moyens de la soulager » ; mais, ajoute-t-elle, « c'est la cause de Dieu que le roi défend » (p. 245). Conscient, en effet, de ces souffrances qu'a si courageusement étalées Fénelon dans sa lettre fameuse, Louis, dès 1693, multiplie les négociations et les concessions. « C'est le mérite de Louis XIV, dit Louis André, d'avoir offert les premières conditions pour que les hostilités cessent » (p. 262) ; il montre, dans des pages curieuses, les étapes de ce travail pour la paix, les concessions successives, les efforts pour dissoudre la coalition. Le principe général qu'adopte Louis XIV, c'est « de ne pas parler en maître..., mais de se laisser guider par la raison » (p. 264).*

*Grâce à cette modération, et aussi à ces arguments financiers qui ont tant d'efficacité dans la politique de ce temps, il parvient à ébranler la coalition. Mais à Ryswick, si Louis XIV gardait Strasbourg, il faisait de nombreuses restitutions. Le principe de la monarchie absolue avait été « fortement ébranlé par la création — en Angleterre — d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire ». En Allemagne, l'Empire apparaissait plus fort qu'avant (p. 272). En France, la « modération » du roi était louée par les uns, critiquée par les autres.*

*Restait cette question espagnole qui, nous le savons, avait constamment occupé la pensée de Louis XIV. L'empereur Léopold était l'adversaire le plus inquiétant par ses prétentions à l'Empire total : le roi d'Espagne, Charles II, avait, à trente-six ans, toute l'apparence d'un vieillard. Nouveau travail diplomatique ; traités faits et défaits autour de la succession du roi encore en vie. La politique de Louis XIV est « guidée par le maintien de la paix » : il trouve, d'ailleurs, plus avantageux à sa couronne d'acquérir des provinces que de mettre un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne en arguant des ascendances*

maternelles (1). Or, le 9 novembre, il apprend que Charles II a fait, le 2 octobre, un testament en faveur de Philippe d'Anjou, et qu'il vient de mourir, le 1<sup>er</sup> novembre. Le cardinal Porto-Carrero, d'accord avec les principales personnalités espagnoles, avait fait signer au mourant ce testament, dont l'article 13 annulait les renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse.

Qu'allait décider Louis XIV ? Il restait partisan du traité de partage, pour éviter « de longues et cruelles guerres ». Tous ses actes, toutes ses instructions prouvent, dit Louis André, la sincérité, injustement attaquée, du roi de France. Ce ne fut qu'après avoir beaucoup hésité et avoir tenu plusieurs conseils, les 9 et 10 novembre, qu'il en vint à accepter pour son petit-fils une royauté — tout à fait indépendante de la France : « l'Europe n'avait donc pas à craindre la réunion de tant d'États sous la même puissance » (2).

Louis XIV croyait n'avoir à lutter que contre l'Autriche : une Triple Alliance se forma ; puis, le 7 septembre 1701, fut conclu, à La Haye, le traité de la Grande Alliance ; et en 1702 la guerre fut déclarée. Le roi de France a été mal jugé, pour être intervenu militairement en Espagne : or, il ne l'a fait que pour assurer l'unité des opérations et en raison du mauvais état de ce pays (pp. 314-315). Il n'était pas question de réunir Espagne et France sous son autorité. Louis ne songeait qu'à la paix ; il fut « acharné à la poursuivre jusqu'à l'humiliation » (p. 317). En 1709, un ambassadeur de France, Rouillé, disait : « Les conditions de paix les plus onéreuses ont paru moins pénibles à Sa Majesté que les longues souffrances de ses peuples ». Mais plus Louis XIV apparaît conciliant, plus ses adversaires augmentent leurs exigences. Certains, cependant, finirent par comprendre qu'on allait trop loin. D'autre part, des succès inespérés pour la France, — Villaviciosa et

(1) Pp. 287, 290. — (2) Pp. 294, 296, 297, 299.

*Denain, — et aussi la gêne économique devenue générale, inclinèrent la plupart des peuples à la paix. L'Empereur résista plus longtemps. Mais les traités d'Utrecht et de Baden en Argovie mirent enfin un terme à dix ans de luttes : il s'agissait, d'après Louis XIV, « de satisfaire suivant les règles de la raison tous ceux qui avaient fait la guerre, d'assurer les frontières de leurs États et le libre exercice de leur commerce » (1).*

\* \* \*

*Dans un dernier chapitre Louis André dresse un tableau de l'Europe en 1715 ; et ce tableau, il le résume dans sa Conclusion. L'Angleterre, où nous avons vu la monarchie constitutionnelle et parlementaire s'installer, règne sur les mers. La Hollande est amoindrie, repliée sur elle-même. Dans l'Empire, le Habsbourg viennois a perdu sa puissance, tandis que les États allemands, pour garder leur indépendance, accroissent leur force militaire (2). Des États « qui ont auparavant joué un grand rôle dans les affaires générales, sont descendus au second rang : Espagne, Turquie, Pologne, Suisse » (p. 355).*

*Quant à la France, si elle avait traversé une crise pénible, si elle avait dû consentir certains abandons, elle avait, par son énergie et les fautes de ses adversaires, évité de trop graves conséquences. Aux conquêtes faites par ses prédécesseurs — les Trois-Évêchés, l'Artois, l'Alsace et le Roussillon — Louis XIV avait ajouté une partie de la Flandre, Strasbourg et la Franche-Comté. Il « se rend compte qu'il dispose d'un royaume qui, grâce à Vauban, a été, sauf en 1708, mis à l'abri d'une invasion décisive... ; il savait aussi que, tout en n'ayant pas la prépondérance comme en 1661, (la France) était capable de*

(1) SAINT-SIMON, qui n'a pas cessé de mêler l'admiration à la critique, rend témoignage à la « grandeur d'âme » de Louis XIV dans les revers et les épreuves de la fin du règne (t. XII, p. 151).

(2) Sur le particularisme allemand et l'ambition du Brandebourg-Prusse, il y a beaucoup à glaner çà et là : voir pp. 163, 184, 187, 197, 346-351.

*jouer encore un grand rôle parmi les puissances » (p. 343). Lavisse a été plus sévère dans une appréciation finale : par son orgueil, sa « hauteur », sa « préoccupation confessionnelle », « et aussi parce que ce conquérant n'était pas un soldat dans l'âme [on a remarqué, en effet, qu'il avait une préférence pour la guerre de sièges], il ne sut point tirer le parti qu'il aurait pu de la grande supériorité de ses forces au début de son gouvernement... Et c'est, dans l'histoire de la France, un fait grave que Louis XIV ne lui ait pas donné dans l'empire des mers la place qu'elle y pouvait assurément prétendre en ce temps-là » (1).*

*« Il n'est pas de souverain, constate Louis André, qui ait été aussi critiqué et vilipendé que l'a été Louis XIV » (p. 356), — de son temps, d'abord, et dans la suite par beaucoup d'historiens : Louis André l'a défendu, en laissant parler les faits.*

\* \* \*

*Louis XIV mourant, avec une loyauté émouvante, n'a pas hésité à s'adresser des reproches. « Mon enfant, a-t-il dit à son petit-fils, vous allez être un grand roi ; ne m'imitiez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre ; tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voisins... Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. » Sur quoi, il l'embrasse et le bénit à deux reprises (2).*

(1) Ouvr. cité, t. VIII, p. 146.

(2) SAINT-SIMON, t. XI, p. 448. En 1709, il avait écrit à son autre petit-fils, Philippe V : « Quoique ma tendresse pour mes peuples ne soit pas moins vive que celle que j'ai pour mes propres enfants, quoique je partage tous les maux que la guerre fait souffrir à des sujets aussi fidèles et que j'aie fait voir à toute l'Europe que je désirais sincèrement de les faire jouir de la paix, je suis persuadé qu'ils s'opposeraient eux-mêmes à la recevoir à des conditions contraires à la justice et à l'honneur du nom français. » Pensées des rois de France, p. 200 ; cf. les citations de la page 199 et, pp. 261-263, Lettre écrite par Louis XIV peu de jours avant sa mort et confiée au Maréchal de Villeroy pour être remise à Louis XV à l'âge de dix-sept ans. A la fin : « Souvenez-vous, mon fils, que la plus éclatante victoire coûte toujours trop cher, quand il faut la payer du sang de ses sujets ».

Jusqu'au bout il a fait preuve d'une force d'âme exceptionnelle. Toujours il avait été dur au mal. Saint-Simon rapporte que, en 1696, ayant « un anthrax au col », — d'où fièvre et incisions, — il travaillait dans son lit « presque à son ordinaire » (1). Auparavant, déjà, quand il avait été atteint de cette fistule, à laquelle, assez arbitrairement, Michelet a attaché l'importance que l'on sait, il avait souffert l'opération « sans se plaindre » et « fait travailler ses ministres auprès de son lit le jour même » : c'est Voltaire qui l'atteste, en même temps que l'émotion de « toute la France » (2). Aux maux d'autrui il n'était pas insensible, et il a été touché, jusqu'aux larmes, par certaines pertes ; mais avec cette maîtrise de soi et cette mesure qu'il apportait à toutes choses, il ne souffrait pas les deuils prolongés et voulait que la vie suivît son cours normal (3).

Quelques jours avant sa mort, il « courait encore le cerf » (4). A la résistance physique répondaient le courage moral et la lucidité. Quand il remet au premier président du Parlement son testament, muni de sept cachets : « J'en connais l'impuissance et l'inutilité, dit-il. Nous pouvons tout ce que nous voulons tant que nous sommes ; après nous, nous sommes moins que les particuliers. » Et dans les derniers moments, à deux garçons de sa chambre : « Pourquoi pleurez-vous ? Est-ce que vous m'avez cru immortel ? » (5).

On a dit que, chez Louis XIV, l'hérédité maternelle prédomine ; que, au physique, « par son embonpoint, sa gravité, sa

(1) T. I, p. 364.

(2) 1686. Siècle..., pp. 523-524. Enfant déjà, atteint de la petite vérole, il avait montré « que l'on devait avec raison concevoir de grandes espérances en son courage, puisqu'en l'âge de neuf ans, il témoigne de l'assurance et de la fermeté dans les plus fortes douleurs..., n'ayant refusé ni la saignée ni les incisions... » VALLOT, médecin, Journal de la santé du roi Louis XIV. Voir H. CARRÉ, *ouvr. cité*, pp. 43-44.

(3) SAINT-SIMON, t. III, p. 417 (il « haïssait tout ce qui était lugubre »), t. X, p. 177 (à la mort du duc de Bourgogne, « il ne cherchait pas à s'affliger »).

(4) SAINT-SIMON, t. XI, p. 383, — (5) Id., t. X, p. 262.

solennité innées », il procède du Habsbourg ; et encore « qu'il pourrait avoir vécu sur un point quelconque du patrimoine autrichien » (1). Louis André protesterait contre le jugement de Grousset. Est-ce un « Habsbourg » qui a écrit : « Il y a des nations où la majesté des rois consiste, pour une grande partie, à ne se point laisser voir, et cela peut avoir ses raisons parmi des esprits accoutumés à la servitude... ; mais ce n'est pas le génie de nos Français, et, d'aussi loin que nos histoires nous en peuvent instruire, s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince... » ? (2).

Non, Louis XIV est bien un Français, le petit-fils d'Henri IV. Sans doute, de celui-ci, il n'a pas l'esprit prime-sautier, le génie intuitif ; il a dit, cependant : « la raison elle-même conseille de suivre je ne sais quels mouvements ou instincts aveugles au-dessus de la raison et qui semblent venir du Ciel » ; « une certaine justesse et une certaine hardiesse d'esprit font connaître les moments où l'on peut s'y abandonner » (3). La raison et la mesure tempèrent chez lui le goût de la grandeur (4). Avec Descartes, Corneille et Racine il a des affinités. On a dit ingénieusement : « Louis XIV a eu la chance de vivre au siècle de Louis XIV » (5). Nous dirons : « Ce siècle a eu

(1) GROUSSET, *ouvr. cité*, p. 175. Voir aussi p. 198. — LAVISSE, qui n'a pas toujours été juste pour Louis XIV, avait dit auparavant : « Il était de France, mais d'Espagne aussi... C'est d'Espagne-Autriche, semble-t-il, plus encore que de France, que Louis XIV a reçu son orgueil énorme, invraisemblable, pharaonique » (t. VII, p. 131).

(2) *Pensées*, p. 241. P. 240 : « Il est impossible d'ôter au public la liberté de parler. Il se l'est attribuée dans tous les temps, en tout pays, et en France plus qu'ailleurs. Il faut tâcher de ne lui donner que des sujets d'approuver et de louer. »

(3) *Pensées*, p. 224.

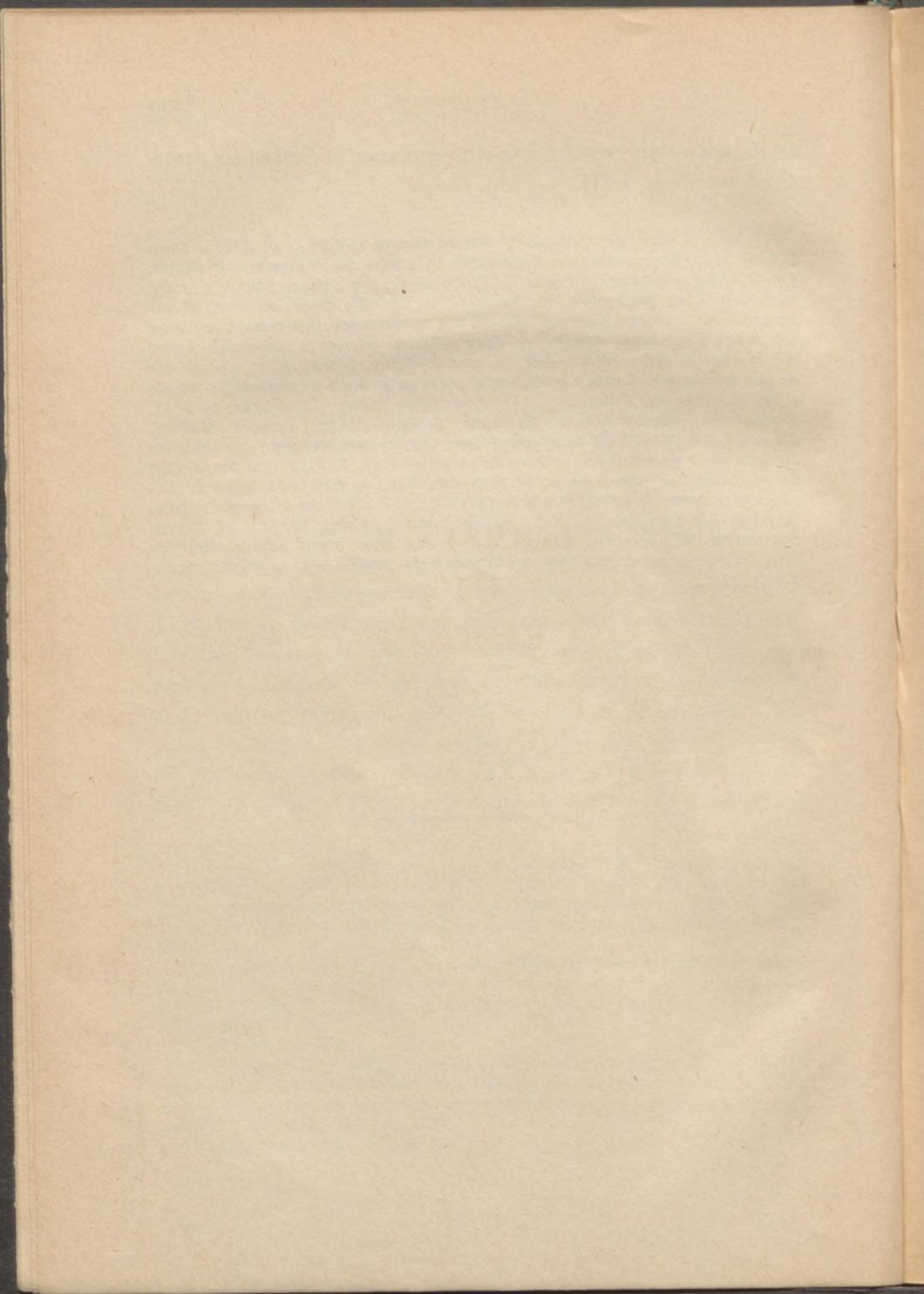
(4) De Louis XIV enfant le valet de chambre La Porte a dit : « Il était fort docile et se rendait toujours à la raison » (H. CARRÉ, *ouvr. cité*, p. 114). Le mot raison, dans ses *Mémoires*, revient souvent sous sa plume : voir *Pensées*, pp. 214, 216, 228, 233, 235, 245.

(5) GROUSSET, *ouvr. cité*, p. 175.

*la chance qu'un grand roi en ait représenté et fortifié les caractères essentiels » (1).*

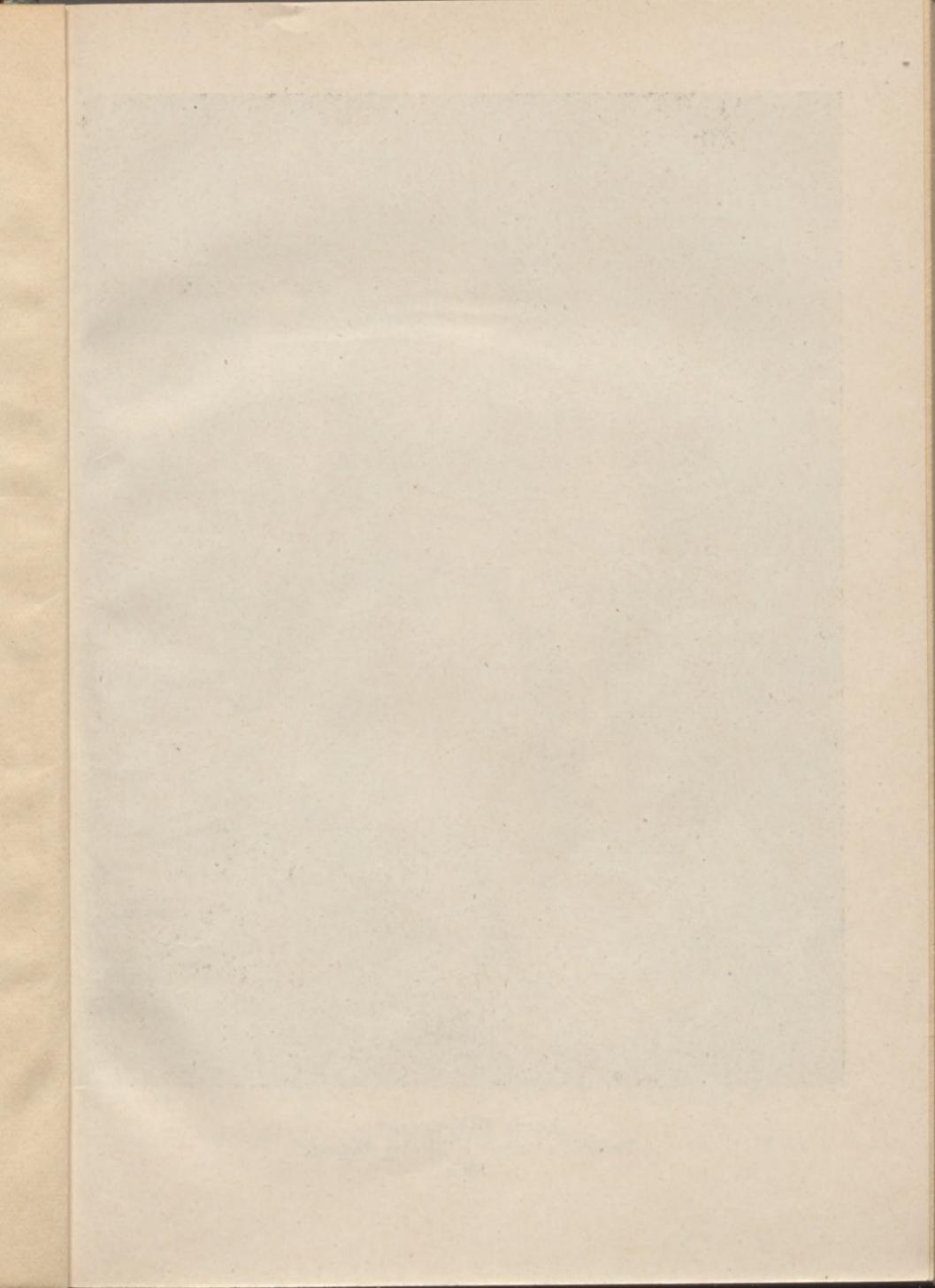
(1) Voir la lettre de Voltaire à Milord Hervey (Siècle..., p. LIII). Dans le tome III (Biographies) des Sources de l'Histoire de France (XVII<sup>e</sup> siècle), Louis André a consacré à Louis XIV dix pages, très pleines (264-274) : documentation, en particulier, sur sa santé, sa maladie finale, sa mort, et sur les oraisons funèbres. Celles-ci ont été très nombreuses ; un recueil qui en a été publié à La Haye (1716), en deux volumes, est encore incomplet. André cite et analyse celles qu'il a lues, — une trentaine. L'admiration s'y atténue de peu de réserves. Louis « a été grand parce qu'il avait les caractères du roi et les qualités de l'homme ». (DE COUTANCE-RIBOT, *La Flèche*, p. 268), *Parlant des malheurs de la fin du règne, l'évêque d'Alai, Jacques Maboul, dit que Louis XIV a été plus grand dans ces derniers moments que dans les dangers de la guerre et sur le trône de sa gloire »* (p. 271). L'oraison funèbre de Massillon, la plus connue, la plus complexe, se relie à la lettre de Fénelon et annonce le XVIII<sup>e</sup> siècle (p. 272). — L'envers du grand siècle, tel est le titre d'un livre de Félix Gaijfe (Albin Michel, 1924) : cet envers apparaîtra dans d'autres volumes. Ici, ce que nous avons surtout tenté de faire, c'est — pour employer un terme à la mode — « psychanalyser » Louis XIV.

---



LOUIS XIV  
ET  
L'EUROPE

LOUIS XIV  
17  
LETTERS





*Photo Bulloz*

LOUIS XIV ENFANT  
Portrait attribué à Nicolas Mignard.  
Blois

# LOUIS XIV ET L'EUROPE

---

## INTRODUCTION

La politique étrangère de Louis XIV et ses rapports avec les diverses puissances ont été étudiés par de très nombreux historiens français et étrangers. Elle a donné lieu à des jugements si divers qu'après plus de deux siècles écoulés la question reste encore aujourd'hui en suspens. En Allemagne seulement les érudits, hypnotisés par la dévastation du Palatinat, généralisent et sont d'accord pour qualifier les entreprises et les guerres du roi Très-Christien de brigandages (*Raub*) ou de destructions (*Zerstörung*).

En France, au contraire, la diversité est très grande. Se faisant du grand souverain une idée *différente*, les critiques interprètent sa politique d'une façon *différente*. Entre eux se marquent trois systématisations tranchées. Prudents et réservés, certains donnent comme mobile à l'action extérieure de Louis XIV « le développement des deux traités de Westphalie et des Pyrénées » (1). Beaucoup plus énergique, Mignet n'hésite pas à affirmer que « la succession d'Espagne fut le pivot sur lequel tourna presque tout le règne de Louis XIV : elle occupa sa politique extérieure et ses armées pendant plus de cinquante ans » (2). Qui ne voit que cette opinion ne peut rendre qu'un compte imparfait et incomplet de l'œuvre diplomatique et militaire du souverain français ?

Bien plus grave encore est l'erreur commise par ceux qui soutiennent que le roi de France, disciple de Richelieu, s'est efforcé, comme lui, de conquérir les « frontières na-

(1) XXXVIII, CXCIV. — (2) CCCXLII, t. 1, p. 42-43.

turelles des Alpes et du Rhin ». Plusieurs historiens, en effet, ont vu, en lui, le défenseur d'une tradition qui, depuis le moyen âge, a dominé la politique étrangère de ses prédécesseurs (1). Avec lui se poursuivrait cette unité diplomatique à laquelle il aurait donné une réelle majesté. Toutes les entreprises ayant pour résultat une acquisition territoriale vers le nord-est, auraient pour mobile unique le souci constant d'étendre un jour et progressivement le royaume « jusqu'aux limites de l'ancienne Gaule » (2).

En réalité, dans la correspondance politique de cette époque-là, il n'est jamais fait allusion aux frontières naturelles de la France. Louis XIV n'en parle pas dans ses Mémoires pour l'instruction du dauphin où, vers 1670, il fait exposer les motifs de ses actes pour les justifier. Il n'en est pas davantage question dans les papiers secrets de son collaborateur Lionne. Les polémistes aux gages du roi exposent bien les desseins du maître, mais ne parlent pas des frontières naturelles du royaume. Seul, peut-on dire, dans les *Justes prétentions du roi sur l'Empire*, Antoine AUBERY dévoile les ambitions de son maître qui, trouvant même que son audace est trop grande, le fait séjourner pendant quelques mois à la Bastille, parce qu'il a paru justifier et même fortifier les accusations des pamphlétaires étrangers s'élevant, tel Lisola, avec la plus vive indignation, contre les tendances du souverain français à la domination universelle. Il est très rare de rencontrer au xvii<sup>e</sup> siècle un auteur qui défende la théorie des frontières naturelles. On en rencontrera beaucoup à l'époque révolutionnaire : elle apparaît alors et, cette fois, dans toute son ampleur.

(1) V, X, XVII, XXXII, XVIII.

(2) XXXIII, XXXIV, CCXXVI. Ce n'est pas ici le lieu de discuter la prétendue politique des frontières naturelles pratiquée par Richelieu : je me borne à renvoyer à mon édition critique du Testament du cardinal, note 123, et à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus de Sommervogel, t. 4, col. 1330, n° 14, article Pierre LABBÉ ; V, XXIX, CXXVII, CXXVIII, XXXI, XXX.

D'ailleurs, l'examen des faits survenus pendant ce règne personnel, long de plus d'un demi-siècle, prouve sans contestation possible que la politique royale ne peut pas être résumée en une formule unique et péremptoire, ou bien être envisagée d'une façon générale et dans son ensemble. Comme nous le verrons, elle n'a pas été la même d'un bout à l'autre. Les idées (quand il y en a eu), les conceptions, les principes politiques, le caractère du souverain, ceux des collaborateurs immédiats, et enfin les circonstances, tout cela a changé au cours des cinquante-quatre ans, pendant lesquels Louis XIV a détenu le pouvoir. Et, pendant le même laps de temps, des modifications se sont produites, aussi, dans l'Europe: celle de 1686 par exemple ne ressemble nullement à celle de 1661. La politique royale a dû s'établir sur des bases diverses, prendre parfois le contre-pied de ce qu'elle avait été pendant les années antérieures.

Sans doute serait-on proche de la vérité si on découvrait que se sont succédé pendant un demi-siècle des objectifs variables, des directions déterminées non par un seul mobile, mais par les circonstances. Toutefois ne convient-il pas d'exagérer, aussi, à cet égard et de simplifier au point de ne reconnaître, comme Michelet, que deux périodes dans ce long espace de temps, *avant* et *après* la fistule. Cependant, en se rendant compte qu'il y a eu, comme on l'a dit, un « perpétuel échafaudage de projets, nés des événements », on peut être tenté de rechercher les programmes successifs de politique extérieure et de les classer, pour éviter la confusion et pour avoir des guides dans cette histoire parfois si compacte et si touffue.

Après avoir indiqué les principes généraux de la politique étrangère et caractérisé « l'âge d'or de la diplomatie », rien n'empêche de s'arrêter « aux préludes de magnificence » pour passer ensuite aux coalitions « accidentelles » (1668-78), nées tant que l'Europe ne se méfie pas du roi de France.

Lorsque ont été exposées « les exagérations de la politique française » (1679-1686), on arrive fatalement aux coalitions « raisonnées » (1686-1713), lorsque l'Europe est pleine de méfiance contre le roi Très-Chrétien. Cette division ne paraît devoir susciter aucun reproche.

Il en sera de même si j'ajoute que l'étude de la politique étrangère ne doit pas être isolée de la politique intérieure. Louis XIV a disposé grâce à Le Tellier et Louvois de la meilleure armée du monde, grâce à Colbert d'une marine de guerre, qui, inexistante en 1661, atteindra avec Seignelay jusqu'à 300 navires, grâce à Colbert aussi de finances assez longtemps brillantes. Comment ne pas comprendre que le roi ait été poussé à utiliser ces forces, les soldats et les marins, pour effectuer des conquêtes et acquérir de la gloire, l'argent pour gagner dans l'Europe entière de nombreux partisans, non pas dévoués, mais intéressés. En revanche, lorsque ces forces terrestres et maritimes et les finances faiblissent, lorsque la misère se manifeste par des émeutes, n'approuve-t-on pas Louis XIV, qui, au lieu de parler haut et ferme, comme au début, se met à pratiquer la modération et les concessions. De même, pendant ce gouvernement du roi Très-Chrétien, fils aîné de l'Église, il conviendra de tenir compte des passions religieuses, de la révocation de l'édit de Nantes, qui ont eu pour la France de fâcheuses conséquences, surtout économiques et politiques.

Je me propose enfin de laisser parler souvent les contemporains. Sans doute, comme nous aurons à le voir, ne faut-il pas toujours accepter ce qu'ils disent. Mais il y a, semble-t-il, avantage à savoir ce qu'ils veulent que l'on croie et, par suite, à se servir des documents qui ont été publiés, quitte à en faire la critique.

## PREMIÈRE PARTIE

# LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LOUIS XIV JUSQU'EN 1669

## CHAPITRE PREMIER

### L'EUROPE ET LA FRANCE EN 1661

Avant d'exposer et de caractériser l'attitude de Louis XIV à l'égard de l'Europe et ses rapports avec elle, il est indispensable, semble-t-il, de résumer l'œuvre de ses prédécesseurs depuis qu'une politique très différente de celle qu'avait suivie la tradition avait dû être envisagée. On pourra ainsi constater quel était l'état de la France et de l'Europe au moment où le roi succéda à Mazarin en 1661.

La politique extérieure du royaume, on le sait, fut complètement bouleversée au début du xvi<sup>e</sup> siècle par trois faits d'ordre différent : la propagation du protestantisme par Luther en 1517, l'élection de Charles d'Espagne comme Empereur sous le nom de Charles-Quint en 1519, et la volonté des Valois-Angoulême d'établir en France le régime du « bon plaisir », l'absolutisme. Mais François I<sup>er</sup> manqua de constance dans sa politique extérieure et Henri II n'hésita pas à s'unir au Habsbourg de Madrid, Philippe II, pour combattre de concert le protestantisme.

Trente années de guerres civiles annihilèrent l'action française. Henri IV tenta d'enrayer les efforts poursuivis par les Habsbourgs d'Espagne et d'Autriche pour acquérir

la « domination universelle ». Après lui, Luynes, par le traité d'Ulm (1620) ne soutint pas les protestants allemands contre le Habsbourg de Vienne (1), qui put dès lors résister aux attaques et réaliser des progrès au centre de l'Europe.

#### 1. — LA POLITIQUE DE RICHELIEU ET DE MAZARIN

La fixité de la politique extérieure commença avec Richelieu, qui, dès 1629, dans son célèbre *Avis au roi*, exposa fort nettement ses vues (2), « pour arrêter le cours des progrès d'Espagne, et, au lieu que cette nation avait pour but d'augmenter sa domination et étendre ses limites, la France ne devait penser qu'à se fortifier en elle et bâtir et s'ouvrir des *portes* pour entrer dans tous les états de ses voisins et les pouvoir garantir de l'oppression d'Espagne, quand les occasions s'en présenteraient » (3). Ainsi Strasbourg serait l'entrée de l'Allemagne, Versoix et Genève « les dehors de la France » vers la Suisse et la Franche-Comté, Saluces vers l'Italie. Cette politique défensive sera, aussi, appliquée contre le Habsbourg de Vienne en traitant d'égal à égal avec les princes allemands et en les protégeant pour leur conserver l'indépendance. De cette façon, le territoire français sera sauvegardé et à l'abri de toute incursion.

Richelieu et, après lui, Mazarin suivirent cette ligne de conduite, qui fut sérieusement troublée à deux reprises seulement, en 1636 en l'année de Corbie, pendant laquelle les coureurs ennemis arrivèrent jusqu'à Saint-Cloud, et en 1654, où le siège d'Arras fut vainement entrepris par Condé frondeur et les Espagnols.

Pas plus que Richelieu et Mazarin, Louis XIV, s'étant

(1) **XXVII**. — (2) **XXIV**, t. 9, p. 14 et sq.

(3) La politique de Richelieu est exposée dans quatre ouvrages considérables : **XXII**, **XXIII**, **XXIV**, **XXV** ; elle a fait l'objet d'un ouvrage moderne très recommandable, **XXVI**. — Celle de Mazarin est inscrite dans ses *Lettres*, **XXXV**, et dans deux histoires générales, **XXXVI**.

souvenu de la Fronde, n'oublia ces deux faits qui avaient eu un grand retentissement dans l'Europe entière. Comme eux, davantage, il sera poussé, pour empêcher une invasion dans le nord et le nord-est du royaume et pour protéger la capitale, à chercher, lui aussi, des portes, destinées à retenir au loin l'ennemi. Le même but explique l'œuvre de Vauban.

La modération constante des ministres français gagna rapidement la confiance des adversaires des Habsbourgs, qui ont vu en eux les défenseurs de l'équilibre européen et des libertés germaniques et ont accepté avec reconnaissance les services que leur avait rendus la France. Celle-ci, en combattant l'hégémonie habsbourgeoise, s'est bien gardée de faire craindre celle des Bourbons. Si, aux traités de Westphalie et des Pyrénées, elle a acquis l'Alsace, le Roussillon et même une partie de l'Artois, en échange les princes allemands ont vu leur autorité s'accroître et leur indépendance s'affirmer au détriment de l'Empereur. Aussi l'éphémère prétention de Louis XIV à la dignité impériale en 1658 ne leur a-t-elle pas paru devoir être une menace pour eux et n'a-t-elle pas empêché la constitution de la Ligue du Rhin.

Ainsi, au cours d'une guerre de vingt-quatre ans, les résultats obtenus par les ministres de France ont été d'une importance capitale : ils ont fait apparaître une Europe, qui, en 1661, au moment où Louis XIV prend en mains le gouvernement ne ressemble en rien à celle qui existait un demi-siècle auparavant.

## 2. — TABLEAU DE L'EUROPE PAR LOUIS XIV

Il s'en est rendu compte puisque, dans les Mémoires qu'il fit rédiger pour l'instruction de son fils, il a tracé de cette Europe un tableau succinct et quelque peu désordonné (1),

(1) LIX, t. II, p. 379-382.

mais intéressant pour l'historien, parce qu'il représente l'opinion personnelle du souverain.

Louis XIV commence par le Habsbourg de Madrid, vaincu complètement au traité des Pyrénées, perdant des territoires au nord et au sud de la France. S'il possède encore la Franche-Comté et le sud des Pays-Bas, il n'a pas la force de les défendre et a dû reconnaître l'indépendance des Provinces Unies, ainsi que celle du Portugal, qui, en apparence abandonné par Mazarin, combat victorieusement avec l'aide de Charles II d'Angleterre. Philippe IV est vieux, d'une santé douteuse : il n'avait qu'un seul fils en bas âge et assez infirme. Son royaume « ne pouvait se remettre si promptement de ses grandes pertes » : il était « non seulement sans finances, mais sans crédit, incapable d'aucun grand effort en matière d'argent ni d'hommes ». En outre, depuis 1659, se pose une question très grave, celle de la succession future et de la dot de la reine Marie-Thérèse, ce qui peut susciter des difficultés, sérieuses et imprévues, entre la France et l'Espagne. La décadence est irrémédiable, la prépondérance espagnole ne se reproduira plus.

« Je ne voyais rien à craindre, continue le souverain, de l'Empereur... lié en mille sortes par une capitulation avec les États de l'Empire, peu porté de lui-même à rien entreprendre. » En quelques mots, il caractérise justement ce souverain, avec lequel il devait être très longtemps en contact. Sur Léopold I<sup>er</sup>, Pomponne exprime, de son côté, avec une correction diplomatique, son opinion fort nette : « Quoique ce prince soit né avec de l'esprit, qu'il parle bien d'affaires et qu'il assiste avec soin à ses conseils, la timidité naturelle, qui l'empêche de se fier jamais à son propre avis, le rend toujours dépendant de ses ministres » (1). Plus brutal est Grémonville, qui eut à traiter avec lui : « C'est une horloge qu'il faut toujours remonter ». Encore

(1) LXXXV, t. 1, p. 181-182.

moins aimable est Sophie de Hanovre : « C'est le plus pauvre homme du monde, à ce qu'on dit » (1).

En tant qu'Empereur, Léopold n'a aucun pouvoir. Depuis 1648, l'Allemagne est, on le sait, une confédération de trois cent cinquante États environ, en réalité indépendants, agissant sans contrôle, en toutes matières politiques, religieuses, etc. L'empereur, dit justement Voltaire, n'est ni « plus puissant, ni plus riche qu'un doge de Venise » (2). Il est choisi par quelques électeurs, qui profitent de l'occasion pour lui imposer des capitulations, restreignant encore son pouvoir. En 1657 le maréchal de Grammont et Hugues de Lionne étaient ainsi venus à Francfort et répandirent de l'argent parmi les princes allemands (3). S'ils ne purent empêcher l'élection de Léopold I<sup>er</sup>, ils lui firent imposer l'obligation de ne pas se mêler aux guerres en Italie et en Flandre. Allant plus loin, Mazarin conclut en 1658 une ligue avec les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, les ducs de Neubourg et de Brunswick, et le roi de Suède comme duc de Brême. En adhérant à cette Ligue du Rhin pour maintenir la paix, la France pouvait à tout instant intervenir dans les affaires allemandes, d'autant plus que cette ligue était renouvelable (4).

Mais cet empereur impuissant est, en tant que Habsbourg, possesseur de domaines patrimoniaux, très vastes, dans lesquels il est souverain absolu et qu'il désirerait étendre au détriment des Turcs, refoulés dans la péninsule des Balkans, et vers l'ouest européen, où la succession espagnole est une des préoccupations devant devenir essentielles avec le temps. La maison d'Autriche apparaît donc comme puissante ; mais, à poursuivre plusieurs buts à la fois, la politique de Léopold I<sup>er</sup> ne récoltera que faiblesse et hésitation.

(1) CCLVIII. — (2) XLI. — (3) LXXII. — (4) CHÉRUEL, XXXVIII.

Louis XIV passe ensuite rapidement sur la situation de la Suède et du Danemark. Les intérêts de la première ne pouvaient être sauvegardés que par l'alliance française, conclue une trentaine d'années auparavant (1). La Suède avait réussi presque complètement à faire de la Baltique un lac suédois. Mais les rapides conquêtes de Charles X Gustave avaient coalisé contre lui tous ses voisins. Mazarin, qui se rendait compte de la situation vraie de la Suède, lorsqu'il disait : « La balance penche plutôt du côté de sa chute », intervint pour la sauver après la mort de Charles X Gustave : par sa médiation, la paix fut rétablie par les traités de Copenhague et d'Oliva. La Suède ne peut jouer un grand rôle que si elle conjugue ses efforts avec ceux de la France ; sinon, embarrassée par une longue minorité, elle sera réduite au second rang. De son côté, le Danemark, affaibli par la guerre et des crises intérieures, « ne pensait plus qu'à la paix et au repos » (2).

La situation de l'Angleterre est, en 1661, assez pénible. Ce pays « ne cherchait qu'à affermir le gouvernement sous un roi nouvellement rétabli, porté d'ailleurs d'inclination vers la France ». Sans doute, mais Charles II, qu'on a appelé « souverain dilettante », avait à tenir compte du Parlement et ne pouvait encore agir à sa guise. A cause de ces embarras dus à une révolution récente, à la restauration, le souverain doit agir avec prudence et surtout ne peut viser à prendre une place quelconque dans la politique européenne (3). L'Angleterre ne pouvait prétendre à « mettre une balance entre les dominations de l'Europe » et devait, en 1661, rester circonspecte.

Il en est de même pour la Hollande, qui a, pendant longtemps, subi les conséquences de son attitude en 1648, quand, malgré l'alliance française, elle a conclu une paix séparée avec l'Espagne. Mazarin ne lui a pas pardonné

(1) DXLII. — (2) CCCXXXV. — (3) CCLXXXIII.

cette trahison. Il a laissé Cromwell battre les Provinces-Unies et ce n'est que tout récemment qu'il a accepté de recevoir des ambassadeurs néerlandais pour négocier un traité de commerce et d'alliance et sortir leur pays de l'isolement politique, qui lui a été si préjudiciable. Mais le cardinal laisse traîner les pourparlers pour montrer aux Hollandais qu'ils ne comptent pas en Europe. Le contraste est, en effet, indéniable entre cette nullité politique et la puissance économique des rouliers des mers, qui disposent d'un immense empire colonial : « Entretien leur commerce, dit justement Louis XIV, et abaisser la maison d'Orange », (clause secrète de la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies), de plus hostilité à toute guerre, tels sont les caractères qui, d'après le roi, distinguent les Hollandais en 1661 (1).

Louis XIV donne enfin une vue d'ensemble sur l'Italie, qui est une petite image de l'Allemagne. Les États sont nombreux et leur politique particulière. L'Espagne possède Naples, la Sicile, la Sardaigne, la Lombardie et les présides de Toscane. La situation y était mauvaise, comme l'avait prouvé l'ébranlement causé à Naples par le soulèvement de Masaniello en 1647. Le pape Alexandre VII fait preuve « d'inimitié » à l'égard du cardinal Mazarin et de « mauvaise volonté pour les Français ». Mais il était le seul de son opinion. La Savoie, resserrée entre la Lombardie espagnole à l'est et la France à l'ouest, est gouvernée par Christine de France, tante de Louis XIV : sans doute a-t-elle été désillusionnée à Lyon en 1659 par l'échec du mariage de sa fille avec le roi, mais elle ne peut rien sans l'aide française (2). Si le souverain ne dit rien de Gênes, qui se confine dans son commerce, Venise, au contraire, a de l'importance pour la France à cause de ses possessions de la Méditerranée orientale et des secours qu'elle attend du roi Très-Christien en

(1) DV, DVI. — (2) CDIV.

argent et en hommes pour lutter à Chio contre les Turcs. Le grand-duc de Toscane est, de son côté, favorable à la France parce qu'elle possède de l'argent et qu'il existe entre les deux pays des souvenirs remontant à Catherine et Marie de Médicis : aussi Cosme III, héritier du grand-duché, épouse-t-il en 1660 Marguerite-Louise d'Orléans, cousine de Louis XIV. Les autres « potentats », ceux de Parme, de Modène et de Mantoue, ne pouvaient nullement porter ombre à la France.

\*  
\* \*

Tel est le tableau dressé par Louis XIV dans les Mémoires. On constate, non sans surprise, qu'il est incomplet et que le roi ne parle nullement de plusieurs puissances qui comptent pourtant en Europe. Qu'il laisse de côté les cantons suisses, qui « vendaient leurs troupes à leurs voisins plus riches qu'eux » : l'entente entre la France et ce pays est telle qu'une « alliance perpétuelle » est en train de se négocier en 1661 et que le roi n'a pas cru devoir en parler (1). De même à l'égard de la Russie, qui tient alors peu de place dans la politique européenne. A ce moment des négociations ont lieu pour la conclusion de la paix entre Russes et Suédois, ce qui se réalisera quelques mois plus tard, à Kardis (juillet 1661) (2). Une raison semblable doit être invoquée pour la Pologne, pays très vaste, mais très faible. Depuis 1660, comme nous le verrons, il est question de mettre un prince français sur le trône de Varsovie, et la question est loin d'être résolue (3). Au sud-est, enfin, les relations avec la Turquie sont très mauvaises, presque complètement rompues : le roi Très-Christien, fils aîné de l'Église, n'a pas jugé à propos de parler de ces infidèles (4).

En somme, en 1661, rien ne s'oppose à la prédominance de

(1) DLI. — (2) DXXXVII. — (3) CDLXXXIV. — (4) DLXIII.

la France, que personne n'est capable de contester. Cependant Mazarin s'est attiré de vifs reproches pour les concessions qu'il fit à l'Espagne lors des négociations du traité des Pyrénées. C'est qu'en 1659, après vingt-cinq ans de guerres, la situation du royaume était peu satisfaisante : épuisement, émeutes contre les impôts excessifs et misère. Or, deux ans plus tard, cet état avait déjà changé. Comme l'a dit Pellisson, la France en 1661 « était un corps, pour ainsi dire las, fatigué, même malade, mais comme en la fleur de son âge, et qui reprenait à vue d'œil sa première santé avec un renouvellement et un redoublement de forces » (1). De son côté, Louis XIV résume ainsi dans les Mémoires la situation générale : « Tout était calme en tout lieu ; ni mouvement ni apparence de mouvement dans le royaume, qui pût m'interrompre et s'opposer à mes projets : la paix était établie avec mes voisins, vraisemblablement pour aussi longtemps que je le voudrais moi-même. »

Louis XIV montrerait-il et suivrait-il la même perspicacité que ses prédécesseurs. Agirait-il avec souplesse pour maintenir à la France les bonnes relations avec les puissances européennes, reconnaissantes, pour la plupart, de sa protection, jugée sans danger ? Ou bien modifierait-il son attitude ?

(1) LXXXVII.

## CHAPITRE II

### LOUIS XIV ET LES « AFFAIRES ÉTRANGÈRES »

« Lorsque Louis XIV, a-t-on dit, prit en mains les rênes du gouvernement, il était dans la fleur de l'âge et possédait ce que les rois réunissent rarement, les avantages de la jeunesse à ceux de l'expérience » (1). Le rôle prépondérant qu'il joua dès lors dans les affaires de l'État en général et dans la direction de la politique extérieure en particulier ne peut être contesté. Le jeune souverain avait permis que Mazarin fût un ministre tout-puissant jusqu'à sa mort. Mais, pendant la longue maladie du cardinal, il avait beaucoup songé à la façon dont il organiserait le ministère. Dès le 25 janvier 1661, le bruit court « qu'il n'y aura plus de ministre d'État et que le roi gouvernera lui-même » (2). Le 23 mars Anne d'Autriche informe M<sup>me</sup> de Motteville que Le Tellier, Fouquet et Lionne « étaient destinés non pas pour gouverner, mais pour servir le roi » (3). Le 5, d'après l'abbé de Choisy, Louis XIV prévint Le Tellier, que certains désignaient comme le futur successeur du cardinal, de sa résolution de gouverner par lui-même (4).

Il n'est donc pas étonnant que le 9, Mazarin mort, il ait mandé, raconte le Hollandais Van Benningen, « Messieurs le prince de Condé, le duc de Longueville, le chancelier, les maréchaux de France et autres principaux officiers et ministres du royaume » : Sa Majesté a représenté qu'« Elle était résolue de se charger Elle-même des soins du gouver-

(1) CCXCVIII. — (2) LXXV, t. 3, p. 314. — (3) XCI, t. 4, p. 245.

(4) LE PELLETIER, *Deux mémoires historiques*, p. 133.

nement avec le secours d'un conseil, tel qu'Elle jugerait à propos de l'établir » (1). Puis il congédia ces conseillers, « bien honnêtement », d'après le jeune Brienne, qui était présent, en leur disant que « quand il aurait besoin de leurs bons avis, il les ferait appeler ». Au chancelier il enjoignit de ne rien sceller et aux secrétaires d'État de ne rien expédier sans son ordre.

\*  
\* \*

Ainsi commença le régime personnel, œuvre propre de Louis XIV, qui supprime le premier ministériat et institue un conseil très restreint. La cour fut surprise de ce coup d'éclat, de cet acte véritablement révolutionnaire. Elle aurait dû cependant se rappeler que, déjà en 1655, le roi, âgé de dix-sept ans seulement, avait agi de la même façon : ayant appris que le Parlement de Paris entendait se mêler des affaires politiques, il était allé, en costume de chasse, dans la salle des séances, pour lui ordonner de se confiner dans les seules questions judiciaires, et son discours avait été résumé par une formule caractéristique : « L'État, c'est moi », et les « grandes robes » se plaignirent seulement que le souverain eût agi à leur égard « d'une façon étrange et fort éloignée de celle de ses prédécesseurs ».

\*  
\* \*

La cour restait, d'ailleurs, sceptique, ne pensant pas que le souverain pût conserver pendant longtemps l'attitude qu'il venait de prendre. On sait comment Louis XIV tint parole. En 1670, quand il fit rédiger les Mémoires relatifs à l'année 1661, il put répondre à ceux qui avaient douté de sa persévérance : « Le temps a fait voir ce qu'il en fallait croire,

(1) DIII.

et c'est ici la dixième année que je marche, comme il me semble, assez constamment dans la même route, ne relâchant rien de mon application ». Ce qu'il disait à cette époque-là, était encore vrai, quand il présida le conseil des finances, huit jours avant sa mort.

#### 1. — LE ROI LOUIS XIV : SES IDÉES

Quel était donc ce roi sur lequel des contemporains étaient amenés à se tromper ?

Né le 5 septembre 1638, Dieudonné n'avait pas encore vingt-trois ans à la mort de Mazarin. Fort jeune, il plaisait parce qu'on le trouvait très beau, que sa politesse était exquise et que jamais, d'après Saint-Simon, il ne devait prononcer « de discours qui pût peiner ». Outre ce charme naturel et réfléchi, il gagnait la sympathie de ses sujets par la façon dont il considérait la vie, qui devait être facile et brillante.

Il aimait les plaisirs, tous les plaisirs. D'abord la chasse, comme tous les Bourbons ; ce fut une des raisons qui l'attachèrent à Fontainebleau, où, au début de son règne, il résida pendant presque toute l'année, sauf pendant les mois d'hiver. Il aimait aussi la danse : il ne dansait pas seulement dans les bals de la cour, il aimait surtout à figurer dans les ballets à grand spectacle, dont le pourvoyeur officiel était, depuis 1651, Benserade, qu'il pensionnait et avec lequel il collaborait ; pour lui, s'offrir aux applaudissements de ses admirateurs en représentant les Apollon, les Jupiter, etc., constituait un divertissement favori, « la perpétuelle apothéose de sa grandeur et de ses faiblesses ».

Il était, enfin, de tempérament amoureux et refusait d'écouter les reproches de sa mère. Il s'était épris successivement de deux nièces de Mazarin, Olympe Mancini, qui se sauva en épousant le comte de Soissons, et Marie Man-

cini, qu'il dut, non sans lutter, sacrifier à la raison d'État en 1659. Il se maria en effet, à Saint-Jean-de-Luz, le 9 juin 1660, avec l'infante espagnole Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Mais, quelques mois après, sans négliger ses devoirs de roi à l'égard de la reine, ce fut une nouvelle passion pour l'une des filles d'honneur d'Henriette d'Orléans. Les amours de Louis et de La Vallière, qui parurent dans le ballet des Saisons de Benserade, firent du séjour de Fontainebleau, pendant l'été de 1661, un séjour enchanteur. Il ne faudrait pas croire cependant que le roi alors oublia les résolutions prises par lui à la mort du cardinal et qu'il se désintéressa de la direction des affaires : même en cet été, les ministres et les secrétaires d'État ne firent rien sans son ordre. Pour l'année 1668, il fera écrire dans les Mémoires qu'il faut « que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais pris en préjudice de nos affaires, parce que notre premier objet doit toujours être la conservation de notre gloire et de notre autorité ».

\*  
\* \*

Il eut, en effet, la passion de la gloire beaucoup plus vive que celle de l'amour et beaucoup plus sincère. Il en a souvent parlé : « L'amour de la gloire va assurément devant toutes les autres [passions] dans mon âme ». Dans les Mémoires, il a fait écrire : « Les rois, qui sont nés pour posséder tout et commander à tout, ne doivent jamais être honteux de s'assujettir à la renommée... La réputation fait souvent elle seule plus que les armées les plus puissantes. » Les mots dont il use pour décrire ce culte de la gloire sont tels qu'ils justifient le terme de passion : « La chaleur de mon âge, peut-on lire, et le désir violent que j'avais d'augmenter ma réputation me donnaient une très forte passion d'agir ; mais j'éprouvai dès ce moment que l'amour de la gloire a les



mêmes délicatesses et, si j'ose dire, les mêmes timidités que les plus tendres passions : car, autant j'avais d'ardeur pour me signaler, autant avais-je d'appréhension de faillir... Je me trouvais retardé et pressé presque également par un seul et même désir de gloire. » Bien plus significative encore est la phrase suivante : « La gloire enfin n'est pas une maîtresse qu'on puisse jamais négliger, ni être digne de ses premières faveurs, si l'on n'en souhaite incessamment de nouvelles » (1).

Louis XIV n'a pas précisé les conséquences que le désir de la gloire avait fait naître et développer chez lui. En se voyant le maître de tout, le représentant de Dieu sur la terre, il n'a pu éviter un orgueil inouï, provenant de sa mère Anne d'Autriche, et la conception qu'aucun souverain ne pouvait s'égaliser à lui ; par cet orgueil seront expliqués fâcheusement de nombreux actes du roi-soleil. D'autre part, celui-ci apprécie inexactement le caractère de cette gloire, peut-on dire, orgueilleuse. « J'ai sans doute dans le cœur, mande-t-il à d'Estrades le 6 avril 1663, les sentiments que tout prince doit avoir pour la gloire : mais ils ne sont pas dérégés par une avidité de conquérir et d'étendre ma domination, le ciel m'ayant assez avantageusement partagé de ses grâces pour qu'il me suffise de mettre mes envieux en état de ne me pouvoir jamais faire de mal » (2). Cette affirmation ne correspond pas à la réalité. Après 1663, Louis XIV ne se montrera pas satisfait des domaines qu'il possède et tâchera de les accroître au détriment des Habsbourgs. Son orgueil et son désir de gloire entraînent la volonté de remporter des succès par les armes, d'effectuer des conquêtes avant tout. Ici encore, le roi est d'accord avec ses sujets qui, eux aussi, sont glorieux, surtout depuis le traité des Pyrénées. Tous considèrent que « la qualité de conquérant est estimée la plus noble et la plus élevée de toutes ».

(1) KUNTZLER, *La politique de nos rois*, p. 229. — (2) CCCXLII.

\*  
\* \* \*

L'entente est encore complète sur une autre passion que Louis XIV eut de bonne heure et qui persistera jusqu'à la fin de ses jours, l'amour du métier de roi. On connaît bien la façon dont il en a parlé : « Le métier de roi, dit-il à son fils, est grand, noble, délicieux, quand on se sent digne de se bien acquitter de toutes les choses auxquelles il engage. Mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues et d'inquiétudes. » Il n'a pas considéré comme très difficile ce métier, auquel il a pris goût rapidement. « Il ne faut pas vous imaginer, ajoute-t-il, que les affaires d'État soient comme quelques endroits obscurs et épineux des sciences, qui vous auront peut-être fatigué, où l'esprit tâche à s'élever avec effort au-dessus de sa portée. La fonction des rois consiste principalement à laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement et sans peine... Tout ce qui est le plus nécessaire à ce travail est en même temps agréable : car c'est en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre à toute heure les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers. »

Cette définition exacte et précise rend compte de ce qui s'est passé pendant le long règne personnel. Louis XIV a voulu avoir et a eu avec satisfaction « les yeux ouverts sur toute la terre ». Son plaisir a été réel parce qu'il pouvait agir en maître. Tout le monde, protestants aussi bien que catholiques, lui a dit que le lieutenant de Dieu sur la terre agit comme il lui plaît. Entre toutes les affirmations concordantes, il suffira de citer l'opinion caractéristique de Montausier : « Votre Majesté n'a eu besoin ni de maîtres ni de directeurs. Dieu lui a inspiré la science des rois, comme il

inspira aux premiers hommes les arts et les connaissances nécessaires au genre humain » (1).

\*  
\* \*

Sans nul doute, Louis XIV suivit une politique qui fut constamment la sienne. Toutefois on n'est pas tenu de croire qu'elle était d'essence divine, et il est permis de se demander si, lorsqu'il prit le pouvoir, après la mort du cardinal, il était capable de l'exercer en connaissance de cause. Mazarin, en effet, qui s'était fait nommer surintendant de l'éducation du roi, fut accusé, dès le xvii<sup>e</sup> siècle comme dans la suite, d'avoir négligé complètement, ou presque, cette tâche (2). Que le cardinal n'ait pas étroitement surveillé l'action du gouverneur et du précepteur, point n'est besoin de le contester. Mais il s'est trouvé en face d'un souverain, auquel « dès l'enfance même le seul nom de rois fainéants et de maires du palais faisait peine quand on le prononçait, a-t-il dit, en ma présence ». Regrettant de n'avoir pas mieux agi alors qu'il était jeune, « je m'imposai pour lui, fait-il écrire dans les Mémoires, de travailler régulièrement deux fois par jour. Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis aussitôt après cette résolution. Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas et je me reprochai avec joie de l'avoir si longtemps ignoré ».

Pour cette éducation politique, il eut un véritable précepteur, Mazarin. Dès sa majorité en 1651, mais beaucoup plus après la Fronde, Louis XIV nous est montré allant chez le cardinal, écoutant les rapports d'un secrétaire d'État pendant plus d'une heure, assistant l'après-midi au conseil et connaissant les affaires les plus secrètes. D'après Brienne le fils, « le cardinal, dit-on, ne lui a rien caché » (3), et Colbert

(1) LVII, t. 1, p. 178. — (2) LVIII, passim. — (3) LXXI, t. 2.

confirme ce témoignage, en affirmant que « pendant la vie du cardinal, il ne s'était passé aucune affaire de conséquence, dont il [le roi] n'eût été amplement informé » (1). Plus tard, un homme d'État anglais bien connu, Bolingbroke, résoudra le problème avec exactitude : « L'éducation de Louis XIV avait été mauvaise en tous les points, hors un seul : c'est qu'il fut initié par Mazarin à tous les mystères de sa politique » (2).

Le cardinal d'ailleurs observait son élève. « Vous verrez, disait-il, il y a en lui l'étoffe de quatre rois : il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre » (3). Au précepteur Péréfixe, qui montre de l'inquiétude, il conseille : « Ne vous mettez pas en peine : il n'en saura que trop : car, quand il vient au conseil, il me fait cent questions sur la chose dont il s'agit » (4). En juin-juillet 1659, après avoir approuvé Louis XIV de vouloir gouverner par lui-même, le cardinal ajoute quelques idées, que le roi reprendra et exprimera de la même façon : « Si vous arrivez à prendre plaisir aux affaires, je vous déclare sans flatterie que vous ferez plus de progrès en un mois qu'un autre en six. Le bon Dieu vous a donné libéralement tout ce qui vous est nécessaire pour être un des plus grands princes du monde, et vous ne pourriez avec justice vous plaindre que de vous-même, si vous ne le deveniez » (5).

Peut-être pourrait-on croire que Mazarin se livre simplement à la flatterie ; mais les ambassadeurs étrangers prouvent, au contraire, que le jeune roi a suivi ses conseils, s'est adonné au gouvernement et ne l'a jamais abandonné. Si le Vénitien Morosini va jusqu'à déclarer que le prince casse les résolutions prises par les membres du conseil, « parce qu'elles ne conviennent pas vraiment à son service », son compatriote Mani, en 1659-1660, observera, au contraire,

(1) LXXVII, t. 6, p. 488. — (2) CCCXV. — (3) LVII, t. 1, p. 181.

(4) XCVI, p. 207. — (5) XXXV.

que Louis XIV s'informe des affaires, mais « s'estime encore trop jeune et trop inexpérimenté pour savoir les diriger » (1). En 1662, le Néerlandais Boreel note que le prince « s'informe très curieusement des anciennes maximes que l'on avait du temps de Henri IV, surtout par rapport aux Provinces-Unies, et il en parle si pertinemment qu'on ne peut n'en pas être étonné » (2). En 1663, le Brandebourgeois Blumenthal précise que Louis XIV tient des conseils tous les jours et travaille depuis le matin jusqu'à deux heures de la nuit (3). Enfin un autre Vénitien, en 1665, soutient que le roi « se passionne profondément pour toutes ses entreprises » au point qu'il « se fatigue l'esprit et succombe alors à des maux de tête aigus » (4).

Tous ces témoignages offrent un intérêt certain, d'autant plus qu'ils sont confirmés par Colbert, qui signale que le roi travaille pendant six à huit heures quotidiennement. Néanmoins les renseignements les plus précis et les plus abondants sont dûs à une lettre confidentielle d'Hugues de Lionne, écrite le 14 août 1661 : « Ceux qui ont cru, dit le ministre, que notre maître se laisserait bientôt des affaires se sont bien abusés, puisque, plus nous allons en avant, plus il prend plaisir à s'y appliquer et à s'y donner tout entier ». Lionne lit au roi les dépêches les plus secrètes qu'il a reçues ; Louis XIV l'appelle ensuite pour lui communiquer « ses sentiments et ses intentions sur la réponse, à laquelle, dit-il, je travaille sous lui en sa présence, et Sa Majesté me corrigeant quand je ne suis pas exactement sa pensée » (5). Louis XIV lui-même complète enfin ces indications en nous montrant qu'il entend que les puissances étrangères sachent quelles sont ses occupations journalières. « Ledit Gravel, lit-on dans une instruction du 6 avril 1661 (un mois après la mort de Mazarin), pourra ajouter ce qu'il a vu du travail assidu

(1) CCCXCIV, t. 2, p. 510, et t. 3, p. 48-9. — (2) DIII, t. 2, p. 355.

(3) CCXL, t. 1, p. 184. — (4) CCCXCIV, t. 3. — (5) CXVIII, p. 161-173.

que fait Sa Majesté de plus de quatre heures par jour sans relâche pour écouter le compte que lui rendent ses officiers ou ministres de toutes les affaires et leur donner ses ordres et pour ne rien dire du reste de la journée employée presque tout entièrement à d'autres pareilles occupations du gouvernement de son État » (1).

« La révolution qui se produit à la mort de Mazarin, a-t-on justement pensé, ne fut que le couronnement d'un travail intérieur, qui se poursuivait depuis plusieurs années. » Quel caractère allait donc avoir la royauté de France ?

« Ce qui me plaît en France, écrit en 1679 Sophie de Hanovre, c'est que le souverain a tout et qu'il y est assurément le plus à son aise de toutes les manières. » Sa tante, la princesse palatine, Charlotte Élisabeth, seconde duchesse d'Orléans, constatera plus tard, en 1712 : « Ce n'est pas ici comme en Angleterre : il n'est permis à personne, si ce n'est aux ministres, de parler des affaires de l'État » (2). Elle reflète ainsi les idées de son beau-frère, son idole, Louis XIV, qui, dans les Mémoires, a longuement critiqué les rapports de Charles II d'Angleterre et du Parlement : « cet assujettissement..., dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang : car c'est pervertir l'ordre des choses que d'attribuer les résolutions aux sujets et la déférence au souverain ». Pour lui, « c'est à la tête seulement qu'il appartient de délibérer et de résoudre ». Le roi se réserve à la fois l'initiative et la décision. Il est resté longtemps incertain, s'approuvant en secret et « sans confident », raisonnant seul sur tous les faits qui se produisaient, joyeux s'il découvrait que ses pensées étaient les mêmes que celles « des gens habiles et consommés ». Mais la paix de 1659, le mariage de

(1) CCXXIII, p. 67. — Dès le 11 mars, Brienne le jeune, alors secrétaire du conseil, ne manque pas de noter : « J'ai eu ordre d'écrire, à tous les ministres étrangers, la résolution que Sa Majesté avait prise de gouverner Elle-même son État, afin qu'ils en donnassent part aux princes pour lesquels ils servent. » —

(2) LXVI.

1660, la mort de Mazarin en 1661 l'ont, assure-t-il, obligé « de ne pas différer davantage ce que je souhaitais et que je craignais tout ensemble depuis si longtemps ». Il a donc innové et supprimé le premier ministériat pour mettre le roi en vedette.

Celui-ci ne dépend que de Dieu, dont la volonté est que « quiconque est né sujet obéisse sans discernement ». De plus, la révolte des sujets contre un prince, même mauvais, est criminelle. L'obéissance doit être passive, et Louis XIV le fera sentir même à ceux qui occupent de très hautes fonctions : en 1671, il gourmande Colbert, qui doit lui rendre ses services « comme je le désire, et croire que je fais tout pour le mieux. » Plus brutalement, il écrit à Duquesne en 1682 : « Comme les ordres que je donne sont toujours concertés avec connaissance, je désire qu'on les exécute sans réplique et sans qu'on se donne la liberté de les interpréter. » Comment vouloir ne pas adopter les injonctions des rois de France, qui sont les plus anciens et les plus puissants, puisque « notre couronne est la première de toute la chrétienté » et a droit à la prééminence sur toutes les autres (1).

Dès 1661, Louis XIV put être persuadé que ses idées étaient justes, qu'il savait « bien faire le roi en tout ». Satisfaits qu'il ait donné la paix, chassé la misère et qu'il dispose d'une force suffisante pour maintenir l'ordre, les sujets ne pensent pas à se livrer à une opposition quelconque. En le voyant s'occuper avec assiduité du gouvernement, ce qui n'existait pas auparavant, ils avaient manifesté de la joie et de l'espérance à la fois. Le culte du roi naquit alors ; les louanges ne furent pas ménagées au souverain : en décembre 1666 lui fut présenté par Potier de Morais le « Portrait de Louis Quatorzième, non seulement du corps, mais de l'âme, de l'esprit, des perfections qui animent ce chef-d'œuvre achevé de la nature ». Les manifestations s'accroîtront encore plus tard. Mais on

(1) XLI, p. 126.

ne trouvera pas exagéré que, cette même année, Louis XIV ait tracé lui-même le portrait du souverain : « Tous les yeux sont attachés sur lui seul, dit-il ; c'est à lui qu'on adresse les vœux, les respects, les espérances » ; on attend tout de lui : « tout le reste est rampant, tout le reste est impuissant, tout le reste est stérile ». Et Louis XIV continue, en quittant ses sujets pour regarder l'étranger et émettre une opinion ferme en des phrases caractéristiques : « Comme il est l'admiration de ses sujets, il devient bientôt l'étonnement des nations voisines, et, pour peu qu'il sache bien user de son avantage, il n'est rien au dedans ni au dehors de son empire dont, avec le temps, il ne puisse venir à bout ».

## 2. — ORGANISATION ET MODIFICATIONS. RÉFORMES

La monarchie de Louis XIV ne s'est pas complètement organisée en 1661 : elle n'a pas cessé de se modifier pendant le demi-siècle du règne personnel.

Au début, on ne voit pas que les affaires étrangères soient séparées des autres et traitées à part. Toutes les questions importantes, quelle que soit leur nature, intéressent également le prince, qui les traite également. De là un organisme commun dont on ne peut donner une définition précise. Chez ceux qui doivent seconder son travail, auprès desquels il doit prendre conseil, le roi considère non pas tant la compétence que la confiance qu'ils lui inspirent, et il tient à partager cette confiance entre eux « sans la donner à pas un ». Il la répartit d'abord entre trois serviteurs de Mazarin, Le Tellier, Lionne et Fouquet. Il explique dans les Mémoires comment il conçoit leur rôle : « Dans les intérêts les plus importants de l'État et les affaires secrètes, où le petit nombre de têtes est à désirer autant qu'autre chose et qui seules demandaient plus de temps et d'application que toutes les autres ensemble, ne voulant pas les confier à un seul ministre,

les trois que je crus y pouvoir servir le plus utilement furent Le Tellier, Fouquet et Lionne. » Ainsi Louis XIV ne distingue pas, parmi les affaires « importantes et secrètes », celles du dehors et du dedans. La même note nous est donnée par Colbert dans le « Journal fait par chacune semaine pour servir à l'histoire du roi » : « En ce qui concernait les affaires les plus importantes, le roi résolut de se servir des mêmes personnes dont le cardinal s'était servi ». Louis XIV perdit vite, on le sait, confiance en Fouquet, le fit surveiller et remplacer, dès septembre 1661, par Colbert. Ainsi fut constitué le premier groupe de ceux que le roi consulta dans les affaires les plus secrètes, la « triade », le premier ministère, dirait-on aujourd'hui, puisque Le Tellier, Lionne et Colbert étaient ministres d'État.

A côté, cependant, se trouvaient ceux qui exécutaient les ordres royaux, rédigeaient et expédiaient la correspondance. C'étaient les quatre secrétaires d'État : Loménie de Brienne, assisté de son fils survivancier, Le Tellier et Louvois, qui allait être survivancier, Du Plessis Guénégaud et La Vrillière. Un commencement de spécialisation intéressait les deux secrétariats d'État des affaires étrangères et de la guerre. Un secrétaire d'État seul était chargé de la correspondance diplomatique, le comte de Brienne, alors que Louis XIV discutait des affaires du dehors avec Hugues de Lionne. La situation paraissait ainsi bizarre et illogique : elle ne devait d'ailleurs pas durer.

Ce fut peu à peu que les affaires du dehors furent détachées des autres dans les délibérations des ministres. Brienne le fils, rédacteur pendant quelques mois des Mémoires de Conseil (1), fournit des renseignements que l'on désirerait plus clairs. Le roi, dit-il, « ordonna deux conseils par semaine pour les affaires du dedans de l'État... Sa Majesté me donna ordre de ne parler point lors des affaires étrangères, mais

(1) Publiés par J. de BOISLISLE en 3 volumes.

seulement en présence d'Elle et de ces trois Messieurs, à mesure que les affaires viendraient, sans prendre pour cela de jour préfix et pouvant ainsi tous les matins qu'Elle s'assemble avec eux m'y trouver pour y parler de ces matières ». L'ambiguïté de cette note peut être attribuée, pourrait-on croire, à ce que jusqu'alors la forme du travail ministériel n'est pas encore définie avec précision et netteté. Il ne peut être surprenant que les indications fournies par Colbert, pour la même époque, ne concordent pas entièrement avec celles du secrétaire.

Il est, en somme, vraisemblable qu'au commencement les réunions du roi et des ministres d'État furent fréquentes sans que les jours et les heures eussent été fixés à l'avance pour les affaires dites étrangères. Toutefois, la tendance à la régularité, en accord avec le tempérament et les habitudes d'esprit du roi, se manifesta assez rapidement : on en arriva à consacrer trois séances au moins par semaine à la politique extérieure.

Aux yeux de la cour, ces réunions prirent alors l'aspect d'un conseil réglé, auquel on ne sut jamais donner un nom caractéristique et officiel. C'était, dirait-on aujourd'hui, un conseil des ministres. C'est un étranger, Spanheim, représentant du Brandebourg à Paris, qui, dans sa Relation de la cour de France en 1690, l'appelle le conseil secret ou du ministère. Mais, dans l'usage du temps, on attribue à la petite assemblée des noms divers : conseil royal selon Dangeau, conseil d'État selon les États de la France, conseil d'en-haut, ou conseil tout court, pour la plupart. Selon Saint-Simon, lorsque le jeune Brienne eut cessé d'assister aux séances, Le Tellier tint le rôle de secrétaire jusqu'à la chute de Fouquet (septembre 1661). Mais, comme Louis XIV exigeait un secret absolu sur les délibérations, il est impossible de savoir si les séances étaient spécialisées, si on y traitait, d'après Colbert, les affaires extérieures et « autres plus secrètes et plus importantes », ou si l'on se bornait à la politique étrangère.

Toutefois, comme le reconnaît Spanheim, Louis XIV était « jaloux au dernier point de son autorité, sensible outre mesure à tout ce qui la regarde ou qui la peut blesser ». Pour l'empêcher d'être contestée ou amoindrie, il apporte, dès les premiers mois, quelques modifications, que nous font connaître les Mémoires et qui étaient destinées à tout ramener au roi. Le 9 mai, il fut enjoint aux représentants de la France à l'étranger d'écrire dorénavant au roi la « dépêche d'affaires », ils l'accompagneront d'une lettre au secrétaire d'État, dans laquelle ils donneront les indications particulières, « que, par respect, ils n'ont pas cru devoir écrire dans celle du roi ». Le 13 août, Louis XIV résout de répondre à ses ministres du dehors lorsqu'il s'agirait de « quelque chose dont l'importance requiert un plus grand secret », et il commence à agir ainsi avec Gravel, son représentant à la diète de Ratisbonne. Quelques jours auparavant, toute initiative lui déplaisant, il a ordonné à Le Tellier d'avertir les secrétaires d'État « de ne plus expédier des arrêtés de commandement » sans avoir l'ordre royal.

Ces changements créèrent une situation paradoxale. L'exécution des ordres royaux en matière de politique extérieure, réception et expédition des dépêches, appartient, en effet, au secrétaire d'État « des étrangers », le comte de Brienne, ou à son fils, qui avait la survivance de la charge. Dans les Mémoires, Louis XIV a émis son opinion, peu favorable, sur les deux hommes : le père était « vieux, présomant beaucoup de soi et ne pensant d'ordinaire les choses ni selon mon sens ni selon la raison » ; au fils, bien intentionné, mais très jeune, on ne pouvait « confier la fonction de son propre emploi », parce qu'on aurait pu craindre que le secret indispensable ne fût pas observé. Il eût été logique, semble-t-il, que le roi obligeât les Brienne à vendre leur charge. Il ne le fit pas, peut-être pour ne pas user de violence à l'égard de serviteurs dévoués, préférant user d'un expédient singulier. Il fut en-

joint au fils d'agir en tout de concert avec l'un des ministres d'État, Hugues de Lionne, dont le passé diplomatique était excessivement brillant (1) et d'écrire en son nom aux ambassadeurs ce qu'il lui indiquerait.

Mais en même temps les ambassadeurs français devaient continuer à adresser au comte de Brienne les dépêches officielles et les accompagner des relations plus secrètes, destinées à Lionne, c. à. d. au roi. De fait, la correspondance politique avec l'étranger, dans tout ce qu'elle avait de substantiel, revint au ministre d'État, sans que le secrétaire d'État en titre en fût informé. Ce dernier continua à recevoir des dépêches peu importantes et y répondait, alors qu'il n'avait point d'ordres du roi à transmettre. Brienne se prêta d'abord à ce jeu humiliant ; puis, ne voulant pas paraître dupe, il se résigna à vendre à Lionne une charge qu'en réalité il n'exerçait plus. A partir d'avril 1668, Lionne fut à la fois ministre et secrétaire d'État, comme Le Tellier : il reçut seul les dépêches du dehors, les fit déchiffrer, en rendit compte au conseil, et minuta les réponses conformément aux ordres du souverain. L'organisation du « département des étrangers » parut alors à peu près complètement achevée. « Tout le gouvernement de l'État, conclut le père Rapin, fut renfermé en la personne du roi et en trois ministres, dont il forma son conseil étroit. Chacun se renfermait dans les bornes de son ministère et de ses fonctions sans penser à s'élever » (2).

Cependant la conduite de la politique extérieure conserva une souplesse et une diversité de moyens, qui pourrait quelque peu surprendre. Ainsi, le conseil n'intervient pas toujours : rien n'empêche le ministre secrétaire d'État de rendre compte d'une affaire *directement* au souverain et de prendre *directement* ses ordres. D'un autre côté, il est loisible au roi de consulter des personnes autres que les

(1) LXXII. — (2) XCIV.

trois ministres et, au cours des premières années, il use volontiers de ce moyen. Il peut, encore, réunir un conseil extraordinaire. Le 10 mars 1661, il avait écarté sa mère, qui ne fut plus jamais convoquée, son frère Philippe d'Orléans, beaucoup trop léger pour que l'on pût être assuré de sa discrétion, le prince de Condé encore suspect malgré sa complète soumission, les maréchaux, même Turenne, bien qu'il eût le titre de maréchal général des armées et eût été ministre d'État au temps de Mazarin. Ces exclusions brutales étonnèrent : « Les grands de la cour, remarque le chanoine Hermant, et entre autres M. de Turenne, n'en étaient pas fort satisfaits et demandaient s'il se pourrait bien faire que trois bourgeois (1) eussent la principale part dans le gouvernement de l'État. »

Peut-être Louis XIV revint-il sur sa décision qui, hâtive, parut dépasser le but. Peut-être, plutôt, voulut-il s'entourer des renseignements les plus nombreux et s'adresser à qui bon lui semblerait. Toujours est-il que le 16 mars, sept jours après la mort de Mazarin, Condé, qui correspond avec la reine de Pologne, Louise-Marie, lui écrit : « Le roi continue de se servir de M. Fouquet, de M. Le Tellier et de M. de Lionne. Ces messieurs sont les seuls dont il se sert pour l'ordinaire et, lorsqu'il tient quelque conseil extraordinaire, ce qui arrive assez souvent, il me fait l'honneur de m'y appeler, M. de Turenne, M. le maréchal de Gramont, M. le maréchal de Villeroi et M. le maréchal du Plessis-Praslain. » Ce témoignage n'est, en réalité, guère valable que pour les débuts. Bientôt, il est vrai, les conseils de cette sorte s'espacèrent ; plus tard, Louis XIV n'en réunit plus que pour fortifier une décision grave par des avis plus nombreux.

Un seul de ces auditeurs, Turenne, doit faire exception. Le Hollandais Benningsen le montre participant, le 16 mars 1663, avec Le Tellier, Lionne et Colbert : ce sont « à présent,

(1) Hugues de Lionne appartenait à la très petite noblesse du Dauphiné.

dit-il, les personnes qui ont le plus de crédit et en qui le roi se confie le plus ». Louis XIV lui a accordé surtout une place importante dans la conduite des affaires étrangères (1). L'article 3 du traité des Pyrénées avait interdit à Louis XIV de secourir de toute façon le Portugal révolté ; Turenne lui permit de tourner sans scrupule l'obstacle opposé par lui-même à sa politique. Théoriquement, il n'y eut plus aucune tractation visible de gouvernement à gouvernement. Mais Louis XIV ayant obtenu du roi d'Angleterre Charles II qu'il fermât les yeux sur les levées de troupes poursuivies en grand secret dans son royaume, ce fut Turenne qui fut chargé d'en surveiller le rassemblement et l'acheminement vers le Portugal (2).

D'autre part, tant que le maréchal ne fut pas converti au catholicisme, il fut autorisé à entretenir une correspondance personnelle avec les princes protestants de l'Europe : il avait évidemment pour tâche de leur inspirer des dispositions favorables aux desseins de son souverain. Celui-ci, en discutant avec Turenne de toutes sortes d'affaires, lui demandait des mémoires, qui subsistent, sur les problèmes en cours. On trouve même des instructions à certains ambassadeurs, rédigées par le maréchal et s'ajoutant à celles du secrétaire d'État.

Turenne intervint même dans la rédaction de certains traités : en tête d'un projet de convention avec l'électeur de Cologne et le duc de Neubourg (1666), Lionne a consigné cette remarque : « Il faut mettre le préambule de traité comme M. de Turenne l'a fait » (3).

Pendant la campagne de Flandre, en 1668, le marquis de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie, rend visite au maréchal, parce qu'« il veut qu'on le considère pour ministre : en effet il a grande part dans les affaires ». La correspondance

(1) LXXXIV. — (2) Ce double jeu avait été inauguré sous Mazarin.

(3) A. E, C P, Cologne, t. 3.

de Turenne avec Lionne justifie l'affirmation du diplomate piémontais et « cette grande part » du maréchal prouve que Louis XIV, bien qu'il se serve, à l'ordinaire, des trois ministres seulement, ne s'astreint pas à ne se servir que d'eux. Le fait suivant le confirmerait encore. Quand Louis XIV résolut de confier à Condé le commandement d'une armée, qui devait procéder à la conquête de la Franche-Comté, Turenne en fut averti, bien avant le prince : « Le roi, lui écrit Lionne (29 septembre 1667), déclara avant-hier à Monseigneur le prince une résolution, dont je sais que vous avez eu connaissance il y a longtemps. Il fut transporté de joie à cette nouvelle, dont il ne se doutait point » (1). Il était donc juste et utile de faire une place à part à Turenne, puisqu'il l'a eue dans la réalité.

### 3. — LE TRAVAIL DIPLOMATIQUE

« Louis XIV, a-t-on soutenu, gouverna l'Europe par sa diplomatie autant que par ses armes : il négocia plus encore qu'il ne combattit. » Dans les Mémoires, il a signalé certains principes, d'après lesquels il se serait constamment guidé. D'abord, il convient, pense-t-il, de délibérer sans précipitation et de prendre conseil de différentes gens : « Ce n'est pas, comme les sots se l'imaginent, un témoignage de faiblesse et de dépendance, mais plutôt de prudence et de solidité ». Les rois ont pour principale fonction « de laisser agir le bon sens, qui agit toujours naturellement et sans peine », permet le succès en toutes choses du monde, et accorde ainsi une satisfaction agréable. La pensée royale est si nette et si curieuse qu'il convient de la citer malgré sa longueur : « C'est en un mot, mon fils, avoir les yeux ouverts sur toute la terre, apprendre incessamment les nouvelles de toutes les provinces et de toutes les nations, le secret de toutes

(1) A. E., MD, France, 416.

les cours, l'humeur et le faible de tous les princes et de tous les ministres étrangers, être informé d'un nombre infini de choses qu'on croit que nous ignorons, voir autour de nous-mêmes ce qu'on nous cache avec le plus de soin, découvrir les plus éloignés de nos propres courtisans, leurs intérêts les plus obscurs, qui viennent à nous par des intérêts contraires, et je ne sais enfin quel autre plaisir nous ne quitterions pas pour celui-là, si la seule curiosité nous le donnait ». Le roi, ainsi grandement instruit, a comme charge ensuite de « former les résolutions » et « quelque éclairés et habiles que soient ses ministres, de porter lui-même la main à l'ouvrage sans qu'il y paraisse ».

Pour Louis XIV, la méthode à employer est la même que celle de Richelieu : « négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux », et sans hâte. « Il vaut mieux, répète le roi, achever les affaires plus tard que de les ruiner par la précipitation. » Le ministre avait écrit aussi : « Les rois doivent bien prendre garde aux traités qu'ils font ; mais, quand ils sont faits, ils doivent les observer avec religion » (1).

Certains historiens ont donc cru pouvoir accuser Louis XIV de dissimulation et de perfidie, d'avoir constamment violé sa parole. S'il reconnaît qu'il faut y avoir « sûrement pensé », pour tenir « inviolablement sa parole », en revanche il affirme que « les traités ne s'observent pas toujours à la lettre » : dans une convention, « il n'est point de clause si nette, qui ne souffre quelque interprétation, et, dès lors qu'on a pris la précaution de se dédire, on en trouvera aisément le prétexte », et le souverain répète ailleurs que « les traités souffrent toujours les interprétations ». Il en arrive même à comparer « les paroles des traités à celles des compliments absolument nécessaires pour vivre ensemble », dans le monde, « mais qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent ».

(1) **XXV**, p. 347, 355.

Spanheim paraît donc avoir jugé sagement des « inclinations » du roi, qui sont portées à la droiture, à la justice et à l'équité, à moins qu'elles ne soient détournées ou prévenues « par les motifs d'intérêt, de gloire, ou, en un mot, de grandeur de son règne ». Enfin, Louis XIV a emprunté à Richelieu le principe que, « pour bien agir, il faut des gens qui tiennent le milieu entre les deux extrémités », et agir suivant les circonstances : tantôt « étaler avec éclat » la puissance pour en imposer aux ennemis, tantôt « prendre un visage modeste et des sentiments modérés pour ne point donner de jalousie ». Si l'on en croit les polémistes étrangers, il n'aurait agi que de la première manière : nous aurons à montrer que le roi de France usa, aussi, de la seconde, peut-être moins souvent qu'il aurait pu.

Le souci des affaires fut constant chez lui, et il dit la vérité quand il affirme : « On me vit toujours traiter immédiatement avec les ministres étrangers, recevoir les dépêches, faire moi-même une partie des réponses et donner à mes secrétaires la substance des autres ». Tous les contemporains donnent des indications analogues, Pellisson dans son *Histoire de Louis XIV*, Colbert avec quelque tendance à la flatterie. Tout en reconnaissant que le roi n'est pas un génie de premier ordre, Spanheim trouve chez lui « une grande application aux affaires, une assiduité aux conseils, un secret dans les délibérations, et beaucoup de fermeté dans l'exécution des résolutions prises ». Lui et Primi Visconti sont d'accord pour lui attribuer un « bon jugement naturel » (1). Bien plus près de lui, Lionne (19 septembre 1662) renseigne Christine de Suède sur son maître, qui est « ferme, inflexible, vigoureux, incessamment appliqué aux affaires » et surtout « sensible au dernier point aux choses qui touchent à l'honneur... ne considérant ni état ni vie ni repos public

(1) CCXXXVII, p. 66 et sq. — LXXVI, p. 175 et 191. — LXXXVII, t. 6, p. 468.

ni foi jurée à l'égal de son honneur quand il le croit blessé » (1).

Ce travail persistant, ce souci du gouvernement, le désir de maintenir la France au premier rang eurent pour résultat que, pour les sujets aussi glorieux que le souverain, Louis XIV fut le chef qu'ils attendaient.

#### 4. — LES COLLABORATEURS, MINISTRES D'ÉTAT

Aussitôt après avoir déclaré qu'il ne voulait pas de premier ministre, Louis XIV se préoccupa de rechercher ceux qui exécuteraient sous lui « les choses dont il avait résolu de les charger ». Il explique à son fils pourquoi il n'a pas jeté les yeux sur des gens de plus haute considération (2) : « Pour vous découvrir toute ma pensée, je crus qu'il n'était pas de mon intérêt de chercher des hommes d'une qualité plus éminente, parce qu'ayant besoin sur toutes choses d'établir ma propre réputation, il était important que le public connût, par le rang de ceux dont je me servais, que je n'étais pas en dessein de partager avec eux mon autorité, et qu'eux-mêmes, sachant ce qu'ils étaient, ne connussent pas de plus hautes espérances que celles que je leur voudrais donner : précaution tellement nécessaire, qu'avec cela même le monde fut encore assez longtemps sans me pouvoir bien connaître ». Cette volonté d'agir à sa guise a frappé les contemporains : pour eux, le roi veut montrer qu'il n'est nullement « dominé par les ministres ». On raconte même que Le Tellier, pour qualifier cet absolutisme royal, aurait dit que, de vingt affaires que chaque ministre présentait au souverain, dix-neuf étaient acceptées sans résistance, mais qu'une ne passait jamais. Boutade ? Appréciation exacte ? On ne sait.

Louis XIV, d'ailleurs, tint à la solidarité des premiers collaborateurs. Ne se trompant pas, les contemporains les désignent d'un seul mot, la « triade ». Comme ministres,

(1) CDXXXVII, t. 1, p. 18. — (2) LVI.

Le Tellier, Lionne et Colbert, ont la même compétence pour n'importe quelle affaire du dedans et du dehors ; ils sont astreints au secret absolu : aussi ne pouvons-nous distinguer, en l'œuvre commune, la part de chacun d'eux. Les ambassadeurs étrangers s'adressent à l'un ou à l'autre, selon la nature de l'affaire qu'ils ont à traiter. D'après divers témoignages, Lionne était en étroit accord avec Turenne. Au contraire, l'autorité n'était pas toujours sans réserve entre Lionne et Le Tellier d'une part, et de l'autre Colbert, doué d'une tempérament plus brutal. Les divergences, d'ailleurs, n'apparaissent pas au dehors. Si le bruit en courait, les ministres s'empressaient de manifester publiquement leur bonne entente. Le Piémontais Saint-Maurice a remarqué le fait suivant : « Dimanche matin, messieurs les ministres partirent et, ce qui fit l'admiration de tout Paris et des esprits les plus éclairés, c'est qu'ils partirent ensemble, dans le même carrosse et de chez M. de Colbert », et, ajoute le narrateur, « les politiques croient qu'ils ont observé toute cette conduite parce qu'on publiait la disgrâce de ce dernier ministre ». Sans doute la triade n'avait-elle aucun pouvoir de décision. Mais, lorsque les trois ministres s'étaient mis d'accord pour donner au roi un même conseil, comme lors des négociations de paix de 1668, il était bien difficile qu'il ne se conformât pas à leur avis. D'autre part, pendant les quinze premières années, il arriva fréquemment que Louis XIV s'éloignât et ne fût accompagné que d'un seul ministre, Le Tellier, en 1667 : l'influence de ce dernier pouvait alors momentanément grandir, mais, même dans ce cas, ceux qui étaient restés à Paris ne voyaient pas diminuer leur rôle.

Il n'en reste pas moins que le roi et le secrétaire d'État des affaires étrangères avaient un rôle prépondérant dans la conduite de la politique extérieure. On pourrait et devrait même ajouter au secrétaire d'État ceux qui l'aidaient dans

la besogne quotidienne, ses commis et particulièrement le premier commis (1). Ceux-ci, dont le recrutement était peu variable, dépendaient uniquement de celui qui les choisissait. Leur traitement n'était pas fixe, mais était dû surtout aux privilèges divers que le roi leur accordait. Peu nombreux, ils étaient chargés de la préparation de toutes les questions de la diplomatie, pouvaient être appelés à suivre le roi dans ses déplacements, être envoyés en mission temporaire à l'étranger. Ce sont des collaborateurs indispensables, préparant le travail du secrétaire d'État. Ces auxiliaires précieux méritent les éloges que Sainte-Beuve a décernés dans les *Nouveaux Lundis* à ces travailleurs, « laborieux, instruits, secrets, sachant l'échiquier, alors si compliqué, des États de l'Europe ».

Louis XIV a donné son appréciation sur plusieurs des ministres d'État et il est intéressant de connaître cette opinion, le plus souvent brève.

De Lionne, qui, pendant dix ans, fut le plus écouté, il savait que pas un de ses sujets « n'avait été si souvent employé que lui dans les négociations étrangères » ; ailleurs encore, en 1671, Louis XIV dit : « un ministre mourut. Il était homme capable mais non pas sans défaut. Il ne laissait pas de bien remplir ce poste qui est très important ». La discrétion royale ne se trouve pas dans un portrait peu connu, mais très développé, dû à Jean-Yves de Saint-Prest, premier garde du dépôt des archives en 1711. Chargé par Torcy de rédiger une Histoire du règne de Louis XIV depuis la paix des Pyrénées, il dut s'arrêter à l'année 1663 « parce qu'on ne goûta pas qu'il écrivît avec la sincérité dont il a toujours fait profession ». Il insiste sur les talents exceptionnels de Lionne sans voiler ses faiblesses. Labeur immense, esprit « fin et délié », affable et sans orgueil, « proprement le père et le protecteur des ministres du roi dans les pays étrangers »,

(1) LV.

d'une part, — « adulation perpétuelle envers son maître et attention funeste à le flatter en des passions..., que ce ministre, le plus capable de tous d'en guérir un jeune prince, a nourries avec autant de soin qu'un homme vertueux les aurait combattues », d'autre part (1).

Comme Lionne, Le Tellier a été fréquemment jugé par les contemporains, français et étrangers (2). Le roi a résumé en ces termes les diverses opinions : « Outre que le cardinal Mazarin m'avait dit souvent que, dans les occasions délicates, il avait reconnu sa suffisance et sa fidélité, je les avais aussi plusieurs fois remarquées moi-même, et je voyais que la charge, exercée par lui depuis vingt ans, lui avait donné une connaissance fort grande des affaires. On l'avait employé de tout temps en celles de la dernière confiance. Il avait une conduite sage et précautionnée, et une modestie dont je faisais cas. » Le roi, comme la plupart des contemporains, n'a pas pu s'empêcher d'employer les mots « sage », « modestie ».

De Colbert, Louis XIV se borne à dire qu'il l'a placé auprès de Fouquet pour contrôler l'administration financière. C'était « un homme en qui j'avais toute la confiance possible, parce que je savais qu'il avait beaucoup d'application, d'intelligence et de probité ». Rien sur le rôle joué par Colbert, qui dévoila au roi les malhonnêtetés de Fouquet, mais, à propos de celui-ci, il dit que ses « voleries » lui étaient connues. Pas davantage une mention sur le caractère violent et brutal de Colbert, que tous les contemporains signalent : « froid et sec, dira Primi Visconti, il glace, au premier abord, les suppliants », ce qui évoque le « Nord » de M<sup>me</sup> de Sévigné.

De Louvois, il n'est nullement question dans les Mémoires. Il deviendra ministre d'état en 1672, mais, auparavant il a été aux côtés de Louis XIV et il l'a suivi à la guerre. Si l'on en croyait les ambassadeurs vénitiens, le roi le considé-

(1) A. E., MD, France, 412. — (2) XXXVII, LXXIX.

rait comme son élève. Le fils de Le Tellier, mis en avant par son père, assista dès 1661 aux conseils ainsi que Brienne le Jeune. A partir de 1672 jusqu'à sa mort, il jouera un rôle de premier plan (1). C'est en dehors de Louis XIV qu'il faut chercher le portrait du ministre. Primi Visconti, Spanheim et M<sup>me</sup> de Maintenon parlent de son caractère dur, brusque et violent, tout en reconnaissant son application infatigable et sa grande activité. Si l'on veut connaître l'opinion favorable du roi, c'est à ses lettres qu'il faut recourir.

En revanche, Louis XIV consacre un passage spécial au doux Simon Arnauld de Pomponne, qu'il choisit en 1671 pour succéder à Lionne, parce qu'il connaissait « les commissions dont je l'avais chargé, qu'il avait bien exécutées ». Mais cet emploi s'est trouvé, constate le roi, « trop grand et trop étendu pour lui ». La faiblesse, l'opiniâtreté et l'inapplication du ministre lui ont porté préjudice pendant plusieurs années. « Enfin il faut que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce qui passe par lui perd de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France, qui n'est pas malheureux ». Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si cette disgrâce, qui eut un énorme retentissement et provoqua à la cour des sentiments divers, est justifiée (2), Il suffira de constater que Pomponne sera rappelé en 1696, quand les circonstances auront changé et demanderont la présence d'un ministre conciliant et ne parlant pas haut comme au début du règne.

Louis XIV n'a pas plus donné son sentiment sur Colbert de Croissy que sur Louvois, pour la période allant de 1679 à 1696, malgré une vie diplomatique fort active. Pour Le Pelletier, Croissy avait du sens, mais n'était pas laborieux et

(1) LXXIX.

(2) Sur la disgrâce de Pomponne, v. **CL, LXXXVI, LVI**, p. 31, **LXXVI, CCXXXVII, XCIII, LXXXV**, t. 1, p. 112. — Remarquer que Mazarin envoya Pomponne en disgrâce pour la même raison que Louis XIV.

« son génie était borné » : aussi était-il sans crédit. Entièrement attaché aux Le Tellier, Le Pelletier ne pouvait avoir de la sympathie pour le frère de Colbert. Pour Spanheim, qui eut à négocier avec lui, Croissy a de la droiture, de l'équité et de la bonne volonté : « son génie n'est pas des plus forts ni des plus élevés : cependant il a de la pénétration et des vues ». C'est un vrai Colbert, « sujet à s'emporter aisément et à ne garder pas alors tout le flegme et toute la modération qui serait requise dans un emploi pareil au sien ».

Son fils ne lui ressemble guère à cet égard. Louis XIV félicitera Torcy d'avoir un caractère se rapprochant de celui de son beau-père Pomponne plutôt que de son père Croissy. De plus, dans la période critique de la Succession d'Espagne, Louis XIV prit confiance entière dans ce jeune ministre, à la fois habile et dévoué (1).

En somme, il eut des collaborateurs remarquables pendant presque tout son règne, et avec eux accomplit des actes qui firent de lui le premier souverain en Europe. Mais, en 1691, lorsque, avec Louvois, disparut le dernier de ceux qui l'avaient servi depuis le début, la situation changea. Dès le 23 juillet, la marquise d'Huxelles signale le souverain avec les commis du ministre défunt et ajoute : « J'ai ouï-dire autrefois à M. de Pomponne, qu'il entendait mieux les affaires que pas un de ses ministres ». Pomponne fut immédiatement appelé au conseil et, cinq ans plus tard, à la mort de Croissy, reprit la direction de la politique extérieure. Ce rappel, unique dans le règne, marque le caractère de plus en plus personnel du gouvernement. A mesure qu'il vieillit, Louis XIV ne choisit que des personnages sans relief, Beauvilliers, Pontchartrain, Chamillart, Desmaretz. Pendant un quart de siècle, il assume un travail considérable, huit à neuf heures par jour, se réservant toutes les initiatives en matière administrative et politique. Suivant l'expression

(1) V. XC, biographie écrite par sa fille, M<sup>me</sup> d'Ancezune.

de La Bruyère dans son discours de réception à l'Académie française : « Il est son principal ministre ». Tâche d'autant plus lourde qu'après 1700, il eut à s'occuper de l'Espagne. Cette situation est-elle favorable ? Le Pelletier ne le pense pas : « Le roi, dit-il, veut faire par lui-même plus qu'il ne convient à un prince prudent... Je connus essentiellement que le roi se flattait et voulait être flatté, réduisant tout à sa commodité et à vouloir persuader à tout le monde qu'il se conduisait par lui-même. » Voltaire, de son côté, remarque qu'âgé de plus de soixante ans, Louis XIV « ne pouvait plus si bien connaître les hommes » et que « sa confiance en ses lumières le trompait ».

##### 5. — « L'ÂGE D'OR » DE LA DIPLOMATIE

C'est à cette époque que furent tentés deux essais pour continuer l'organisation du ministère des affaires étrangères. Torcy projeta de créer ce qu'il appela une Académie politique, où s'instruiraient six jeunes gens, qui embrasseraient plus tard la carrière diplomatique. Cette institution fut éphémère. Plus heureux fut le ministre lorsqu'il transporta de Versailles au Louvre tous les papiers antérieurs à l'année 1713 et pouvant intéresser le secrétaire d'état des affaires étrangères : ainsi fut créé le dépôt des Archives, qui fut doté d'un garde particulier, chargé de classer les documents et de composer des mémoires d'ordre historique.

Cette organisation était devenue indispensable parce que, depuis 1661, la diplomatie française avait pris un essor considérable. Rousseau de Chamoy, secrétaire de Pomponne, crut même devoir composer un ouvrage, *L'idée du parfait ambassadeur* (1697), où il considère que les diplomates doivent être poussés par l'amour et le dévouement naturel pour le roi : leur qualité essentielle doit être la probité et non la tromperie et la dissimulation, « qui font un scélérat

d'un homme en qui le caractère et la réputation d'honnête homme sont aussi nécessaires qu'en aucune autre profession » (1). Ce seul mémoire ne suffit pas. L'un des diplomates, dont nous aurons à nous occuper, Callières, écrit, lui aussi, un très intéressant ouvrage, *De la manière de négocier avec les souverains* (1716), et Antoine Pecquet, premier commis sous Torcy et secrétaire général du conseil des affaires étrangères sous la Régence, donna la consécration officielle à ces matières techniques avec son *Art de négocier* (2).

On voudrait pouvoir renseigner sur les ambassadeurs, résidents ou simples envoyés, sur leur mode de nomination, leur traitement. En réalité, aucune règle n'exista au début. Le roi, semble-t-il, considérait que les dépenses du service diplomatique devaient incomber à celui qui avait eu l'honneur d'être choisi et qui devait représenter son maître à l'étranger avec éclat et somptuosité. Dans la seconde partie du règne, on constate que des traitements sont versés, mais variables suivant les villes de résidence et allant de 24.000 à 72.000 livres. Variations semblables pour les frais de voyage et d'ameublement ; il suffira de citer un exemple : Grémonville reçoit 6.000 livres pour l'ameublement, 12.000 et 6.000 d' « extraordinaire » : c'est insuffisant et Lionne suggère à Louis XIV, en 1669, de faire à cet agent excellent un présent de 12.000 écus pour qu'il puisse payer « une partie de ses dettes » (3).

En 1715, on comptait quinze ambassadeurs, quinze envoyés et deux résidents.

Parmi eux, certains ont été des diplomates éminents et ont rendu de grands services à la royauté. Citons Grémonville qui accomplit des « miracles » à Vienne ; Courtin, sou-

(1) Publié par DELANAUD, 1912. — Le hollandais Wicquefort avait fait paraître *L'ambassadeur et ses fonctions*, Amsterdam, 1690.

(2) A. Pecquet mourut en 1725 ; son mémoire parut en 1737.

(3) A. E., MD, France, 416, f. 170.

tenu par ses parents les Le Tellier, remarquable en Angleterre et en Suède ; Bonrepos qui faillit être le successeur de Seignelay ; le cardinal de Bonsi dont il fut parlé après la mort de Lionne ; l'évêque de Marseille, Forbin-Janson, qui se distingua en Pologne. Dans la noblesse, d'Estrades en Hollande, Feuquières à Stockholm, son fils Rébenac en Brandebourg et en Espagne. Il est inutile de dire que le choix du roi n'était limité par aucune restriction : en 1713, à Utrecht, la France fut représentée par le noble Huxelles, l'ecclésiastique Polignac et le bourgeois Messager. La supériorité de la diplomatie française fut reconnue même par les ennemis les plus marquants de la France. De l'aveu de William Temple, aucune négociation n'a jamais été « ménagée avec autant d'habileté et d'adresse » que celle de Nimègue « le fut de la part des Français : la conduite des Français dans toute cette affaire a été admirable ».

Cette diplomatie eut principalement à augmenter, dit Louis XIV, « le nombre de mes amis ou à diminuer celui de mes ennemis ». Le principal moyen pour atteindre son but, l'unique moyen, pourrait-on dire, fut l'argent : gagner à l'étranger des partisans en leur payant des subventions. Dans les Mémoires, le roi énumère, pour l'année 1666, les dépenses de ce genre, des pensions à des députés hollandais, seigneurs polonais, catholiques irlandais, transfuges anglais. Le roi de Danemark recevra 100.000 écus et la reine un collier ; l'électeur de Brandebourg aura 300.000 écus et l'électrice un collier. En Suède, d'après Pomponne, les sénateurs, après avoir touché de l'argent, « ne songent qu'à attendre avec beaucoup d'impatience un autre terme pour le recevoir ». Une autre année, on assure l'électeur de Mayence du paiement de 90.000 livres et la Suisse de l'envoi de 300.000. Et, à mesure que le temps s'écoule, les dépenses augmentent. Les Hongrois révoltés, Charles II d'Angleterre et certains de ses ministres, des cardinaux à Rome demandent à rece-

voir des subsides. Il n'est qu'un seul prince, qui se montre modeste : l'électeur de Saxe, qui désire une gratification, mais s'en remet « à la générosité de Sa Majesté » ! Les dépenses augmentent encore lorsque Louis XIV réussit à gagner un étranger, qui se met au service de la France. Le plus curieux de ces pensionnés réguliers est le comte Guillaume Egon de Furstenberg, « garçon d'esprit et de grand manège ». Il est dès 1661 en relations avec Lionne : évêque de Metz en 1663, il est enlevé en 1674 à Cologne par ordre de l'Empereur qui veut condamner à mort comme traître ce prince allemand. Libéré par la paix de Nimègue, il devient évêque de Strasbourg (1682), cardinal en 1686, archevêque de Cologne en 1688. Lorsque la guerre est fâcheuse sur le Rhin, il se retire en France où il mourra en 1704. Quoiqu'il déclare à Lionne qu'il a abandonné tous ses bénéfices dans l'Empire pour venir en France, il ne cesse de réclamer de l'argent à Pontchartrain pendant plus de dix ans. De mœurs douteuses, puisqu'il est dominé à tous égards par sa nièce, il finira par obtenir en pensions ou bénéfices plus de 700.000 livres de rentes annuelles. Il sera très fréquemment employé, bien que Louvois ne l'aime pas et doute, à tort semble-t-il, de ses capacités (1).

Sans nul doute, ces dépenses énormes, dues à des motifs diplomatiques, ont été une des causes du désordre financier de la France : mais elles ont eu pour résultat assuré de maintenir dans la clientèle française de très nombreux partisans, non pas par sympathie, mais par intérêt bien entendu.

Un second moyen, utilisé par le gouvernement et ses diplomates, fut la polémique. Soit pour défendre ses conceptions politiques, soit pour combattre les attaques des ennemis, Louis XIV revint à ce qu'avait fait non pas tant Mazarin que Richelieu. Au début, il ne s'en servit pas beaucoup, parce qu'il fut ménagé et qu'on avait confiance en

(1) CCLXV, CCLXVI, CVIII, t. 7.

lui. Mais lorsque, de l'Allemagne et de la Hollande surtout, il fut accusé, ainsi que ses collaborateurs, Louvois en particulier, de vouloir dominer l'Europe, il eut à sa disposition des polémistes excellents comme Eustache le Noble et Courtilz de Sandras, qui ne furent pas toujours sûrs, et, surtout à la fin, La Chapelle et Legrand, qui défendirent la cause française avec une remarquable logique, doublée d'une constante modération (1).

\* \* \*

En somme, quand nous considérons ce que nous appelons aujourd'hui le « département des affaires étrangères » en France pendant le règne personnel de Louis XIV, nous avons l'impression d'un organisme monté pièce à pièce, selon les nécessités du moment, sans plan préconçu, en dehors de tout système. Par cela même, nous sommes en présence d'un organisme extrêmement souple et convenant parfaitement à un régime où la politique étrangère, comme tout le reste, dépendait de la volonté unique d'un prince, qui entendait faire en toute liberté son métier de roi, prendre conseil auprès de tous ceux qu'il jugeait susceptibles de l'éclairer, tout en réservant à lui seul la décision. Disposant d'une forte marine, d'une armée supérieure, d'une diplomatie remarquable et de polémistes actifs, cet instrument, quelque informe qu'il nous paraisse, permit à Louis XIV de suivre au dehors, une politique, sur laquelle il était d'accord avec ses ministres et qui, très rapidement, le rendit le souverain le plus puissant d'Europe.

(1) CCCLXI, CCCLXII.

### CHAPITRE III

#### LES DEUX POLITIQUES EN TEMPS DE PAIX (1661-1667)

Prétendre considérer la politique de Louis XIV en Europe comme une politique personnelle dès 1661 ne correspond pas vraiment à la réalité. De même encore si l'on soutient que ce furent constamment des « préludes de magnificence », déterminés par la gloire du roi, suivant une expression bien connue. On serait ainsi tenté de supposer qu'il se produisit une rupture totale avec le passé. Bien au contraire, les événements survenus après la mort de Mazarin et pendant les années suivantes prouvent que la chaîne continue des faits historiques ne s'interrompt à aucun moment et que la politique étrangère de la France après le 10 mars 1661 se relie étroitement à celle de la période antérieure.

En pouvait-il être autrement ? En commençant à exercer son métier de roi, Louis XIV ne se trouve pas en présence du néant, d'une table rase, mais d'une œuvre, celle de Richelieu et de Mazarin, qui a amélioré et rendu exceptionnelle la situation de la France en Europe. Sa politique extérieure devra donc s'appuyer sur les résultats indéniables dus à l'effort des deux grands ministres et inscrits dans les deux traités de Westphalie et des Pyrénées. Sans doute l'œuvre accomplie ne lui interdit pas toute ambition et toute initiative. Des idées personnelles, différentes de celles des deux cardinaux, et le tempérament du roi, devaient lui inspirer des actes assez différents de ceux auxquels se seraient résolus Richelieu et Mazarin. C'est ainsi que deux

politiques commenceront à vivre côte à côte. Mais les domaines, dans lesquels l'action personnelle du roi aura à se manifester avec vigueur, sont restreints, isolés ou délimités. Là est le caractère indéniable de la politique générale pendant les premières années en attendant que les conceptions du souverain, approuvées par ses collaborateurs, prennent de plus en plus le dessus (1).

\*  
\* \*

Après Richelieu et Mazarin, la lutte souvent dangereuse, parfois pénible et devenue en fin de compte acharnée, soutenue par la France pour briser la chaîne continentale des possessions espagnoles et pour supprimer l'hégémonie de la maison de Habsbourg, peut être considérée comme close par la défaite de l'empereur et du roi d'Espagne. La paix de Westphalie a solennellement enregistré l'échec définitif du dernier effort d'unification de l'Empire, tenté par Ferdinand après la révolte bohémienne: la « supériorité territoriale » et le droit de conclure des alliances, la souveraineté, en d'autres termes, a été reconnue à tous les princes et États de l'Allemagne par le traité de Munster. La même convention a, en outre, coupé définitivement la route militaire empruntée jusqu'alors par les armées d'Espagne depuis le Milanais jusqu'aux Pays-Bas : elle a, en effet, interposé une Alsace française entre la Franche-Comté et le Luxembourg espagnols. Non seulement la péninsule ibérique ne communique plus aisément par terre avec les Pays-Bas, mais elle a perdu aussi la maîtrise de la mer. Son domaine belge est déjà entamé par la perte de Dunkerque, que les Anglais de Cromwell ont aidé les Français de Turenne à conquérir et qui leur a été laissé en partage. Au sud, la majeure partie de l'Artois a été cédée à la France par le traité des Pyrénées. La déca-

(1) CXVIII.

dence de la puissance espagnole est désormais un fait accompli et irrémédiable. C'est donc naturellement aux dépens des vaincus, et surtout de l'Espagne, que Louis XIV peut espérer agrandir encore son royaume et conquérir ainsi pour lui-même une gloire nouvelle. Il ne peut que continuer Richelieu et Mazarin.

Dans leur héritage il trouva, non seulement des territoires et un accroissement énorme de prestige, mais aussi les principes et les méthodes d'action, auxquels ils ont dû leur victoire.

En combattant l'hégémonie des Habsbourgs, Richelieu s'est bien gardé de fournir à l'Europe une occasion de craindre une autre hégémonie, celle de son roi. Constamment, il a prétendu mener une guerre exclusivement défensive, dans laquelle les alliés du souverain de France avaient autant à gagner que lui-même, et il a présenté Louis XIII uniquement comme le défenseur de l'équilibre européen et des libertés germaniques. Il y a beaucoup de *portes* qu'il fallait provisoirement occuper pour interdire aux ennemis l'accès du territoire français. Mais il a si peu parlé de conquêtes que l'on a pu soutenir que, tout en pénétrant en Alsace, il n'a jamais pensé que la France garderait ce pays (1). Formé par lui, Mazarin, à son tour, a suivi les mêmes principes. Malgré l'éphémère prétention, vite abandonnée, d'élever Louis XIV à la dignité impériale (2), malgré l'acquisition si naturelle du Roussillon et de presque tout l'Artois, il légua à son élève une puissance justifiée par les services que la France avait rendus et qui étaient fondés beaucoup plus sur la reconnaissance que sur la crainte. A cet égard, cependant, Louis XIV pouvait adopter et finira par adopter une attitude différente de celle de ses prédécesseurs. Mais il lui était impossible de la prendre tout d'un coup, d'abandonner brutalement des principes politiques, autorisés par une tradition

(1) Voir p. 2, note 2. — (2) En 1658, CXXXII, CXXXIII.

déjà longue. On ne peut pas soutenir qu'il en eut dès l'abord l'intention. Il vaut mieux penser que ce furent les circonstances et son tempérament, qui l'entraînèrent peu à peu. L'examen des faits va nous le montrer.

#### 1. — LES RELATIONS AVEC L'ORIENT EUROPÉEN

La situation générale en 1661 ne lui permettait d'ailleurs pas des initiatives immédiates. La paix venait d'être rétablie entre la France et l'Espagne depuis un peu plus d'un an seulement, après une guerre qui avait duré un quart de siècle. Mazarin s'était appliqué à établir la paix du Nord, mais à sa mort tout n'était pas terminé.

Dans cette partie si inquiétante de l'Europe, Louis XIV va poursuivre et développer la politique du cardinal. Celui-ci, pour mettre fin à la coalition formée contre la Suède par le Danemark, le Brandebourg, la Pologne et la Russie, avait fait réunir deux congrès. Celui de Copenhague rétablit la paix entre le Danemark et la Suède ; celui d'Oliva (1660), avec la Pologne et le Brandebourg. Louis XIV poursuit les négociations qui aboutirent, six mois après la mort de Mazarin (juillet 1661), au traité de Kardis avec la Russie. Il restait maintenant à renouer des relations solides avec les pays de l'Orient européen.

Depuis plus de trente ans, la Suède était l'alliée de la France (1) ; elle venait de perdre son roi Charles X Gustave, qui avait laissé la couronne à un enfant de quinze ans, Charles XI. Cette alliance permettait à la France d'intervenir dans les mers du Nord et aussi en Allemagne où, depuis 1648, le roi de Suède était un prince de l'Empire. Les négociations engagées dans le plus grand secret entre Lionne et le comte Tot aboutirent au traité du 24 septembre 1661 :

(4) **DXLII**. Lire surtout PUFENDORF, *Dissertatio de fœderibus inter Surciam et Galliam*, La Haye, 1709.

la France accordait à la Suède un subside de 400.000 écus, si elle levait 12.000 hommes qui seraient envoyés en Pologne ou, sinon, un subside de 100.000 écus pendant cinq ans. Un commencement de désaccord se produisait alors entre les deux contractants. Les Suédois, bien qu'ils ne fussent plus une forte puissance comme au temps de Gustave-Adolphe, considéraient que leur alliance était indispensable à la France et devait être la seule. Louis XIV, au contraire, désirait s'unir avec le Danemark, exécré par les Suédois. D'autre part, Lionne arriva rapidement à ne pas ménager les alliés, au point qu'il alla jusqu'à dire que, « s'ils voulaient faire les méchants, on trouverait bien le moyen de les faire rentrer dans leurs tanières ». Est-il étonnant qu'en 1669, Pomponne envoyé comme ambassadeur à Stockholm ait signalé, dès son arrivée, l'existence d'un fort parti anti-français ?

Avec le Danemark, en effet, les pourparlers avaient rapidement abouti. Devenu roi absolu en 1660, Frédéric III avait envoyé à Paris son grand trésorier, Annibal de Sehested. En février et août 1663 furent signés un traité de commerce et un traité d'alliance. Le Danemark entra dans la Ligue du Rhin : il léverait 8.000 hommes si la guerre ne pouvait être évitée en Allemagne et recevrait 300.000 écus. La Suède refusa de s'unir au Danemark pour défendre les traités de Westphalie, et Louis XIV ne réussira pas à la convaincre. Beaucoup de Danois l'accuseront d'avoir, « par ses flatteries, par de grandes promesses, et par un peu d'argent donné à propos, trouvé le moyen d'amuser cette cour et de la faire agir comme il lui plaît » (1).

Le succès ne fut pas davantage acquis en Pologne (2). Dans ce pays, la reine Marie-Louise de Gonzague, française de naissance, avait, depuis 1658, projeté de faire élire, du vivant de son mari, Jean-Casimir, un prince français, le duc

(1) **DXL**, p. 265. — (2) **CDLXXXI**, **CDLXXXII**.

d'Enghien, fils de Condé. C'était vouloir rendre la couronne héréditaire et porter atteinte aux privilèges des nobles polonais : aussi Mazarin n'avait-il montré aucun enthousiasme pour ce projet. Louis XIV eut une vue différente : « L'élection d'un prince français et l'union entre les deux couronnes met l'Empire au même état d'être enclavé entre la France et la Pologne comme nous l'étions auparavant entre ce même Empire et l'Espagne », et il accuse les Espagnols de se servir de l'« entremise de l'Empereur » pour amener l'échec du candidat français. Mazarin mort, Lionne promet qu'on enverrait « les galanteries, bijoux et médailles qu'on a promis ». Il est inutile d'entrer dans le récit détaillé de toutes les combinaisons, que l'on peut suivre dans les Mémoires du Conseil de 1661. Les Polonais prennent l'argent autrichien et brandebourgeois et en réclament aussi à la France : le roi, en définitive, enverra 700.000 livres et Condé, de son côté, 300.000. La diète, le 16 juillet, refuse de procéder à l'élection anticipée et celle de l'année 1662 l'imité. Louis XIV persiste dans sa bonne volonté et se montre favorable à l'élection du duc d'Enghien. En 1665 encore, il considère les affaires polonaises « comme les plus importantes qui soient aujourd'hui dans la chrétienté » (1). Il compte envoyer Condé avec des troupes, quand les souverains polonais le demanderont. En décembre, il « précipite si fort l'envoi et le départ » de Pomponne pour la Suède, afin qu'elle intervienne pour que l'Autriche, le Brandebourg et la Russie n'exécutent pas « le dessein qu'ils ont depuis longtemps formé de concert ensemble de démembrement le dit royaume et de s'en partager les pièces entre eux », — ce qui aura lieu un siècle plus tard. Il n'avance pas et, en 1666, Condé mande à Lionne : « Les affaires de Pologne sont dans le plus fâcheux état ». Nous aurons à voir que Louis XIV ne s'est pas désintéressé de la question polonaise et qu'il aboutira, tout au

(1) CDLXXXIV, CDLXXXIX.

moins pendant quelques années, à des résultats satisfaisants.

Comme les Polonais, les mécontents de la Hongrie et de la Transylvanie étaient capables de « donner de la jalousie à la maison d'Autriche » (1). Dès 1663, Lionne chargeait de Bonsi, ambassadeur à Venise, de « s'enquérir de la situation en ces quartiers-là ». L'année suivante, Grémonville, à Vienne, entrait en relations avec des mécontents, organisait un parti nombreux dans la Hongrie et distribuait des pensions. Mais les deux diplomates n'avaient pas bonne opinion des Hongrois, « cette nation inconstante, sans discipline et aisée à mettre en fuite ». A cette raison d'être prudent, le roi en ajoute une seconde : il faut s'adresser aux seuls chrétiens à l'exclusion des Turcs, que « la piété de S. M. ne lui permettra jamais de vouloir mêler en quelque façon que ce soit dans cette affaire ».

Aussi est-ce seulement le 22 septembre 1667 que le roi Très-Chrétien accepta de signer un traité avec les mécontents hongrois et Grémonville fut même chargé de gagner du temps. Lorsque l'empereur Léopold I<sup>er</sup> eut signé, comme nous le verrons, le premier traité de partage de la monarchie espagnole (19 janvier 1668), le même ambassadeur fut chargé de lui apprendre le refus opposé par Louis XIV aux offres des mécontents. Jusqu'en 1674, date où Léopold I<sup>er</sup> déclara la guerre à la France, Louis XIV ne s'occupa nullement des mécontents de Hongrie.

Ainsi, dans l'Orient européen, il n'existait pas de motifs de conflagration. Suivant la trace de Mazarin, Louis XIV se montrait prudent et modéré dans toutes ses tractations. Aussi, comme nous l'avons signalé, a-t-il pu laisser écrire dans les Mémoires que « tout était calme en tout lieu ». Mais, dans un autre passage on trouve l'aveu que son âge et le plaisir d'être à la tête de ses armées lui auraient « fait souhaiter un peu plus d'affaires au dehors ».

(1) CCCXCII, CCCXCIII.

## 2. — LA RENONCIATION DE MARIE-THÉRÈSE

Il comprenait toutefois que, le calme existant, il devait poursuivre la réorganisation intérieure de l'État, à peine commencée sous Mazarin. Les premières années du règne personnel y furent consacrées. Dès cette époque, l'activité de Colbert (1), stimulée par la faveur du maître, devient prodigieuse et s'étend à tout, finances, marine, justice et police, manufactures et commerce, bâtiments. Colbert, qui reste intendant de finances, tant que le procès de Fouquet n'est pas terminé, mais qui est un membre de la triade, semble n'être occupé que d'une œuvre intérieure. Mais celle-ci ne doit pas être séparée de l'œuvre extérieure : elle a, en effet, créé entre la France et les puissances marchandes, par les entreprises coloniales et le développement du commerce français, une rivalité auparavant inexistante, et les excédents financiers, en accroissant considérablement les ressources du royaume, ont permis une politique d'expansion, impossible sans elles pendant une douzaine d'années.

Cette politique d'expansion et, ajoutons, de conquête eût, sans doute, flatté les goûts naturels du roi et sa passion pour la gloire : elle n'eut pas l'occasion de se manifester immédiatement. Elle a pourtant son origine dans les clauses du traité des Pyrénées, principalement dans le contrat, qui avait uni Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse et était inclus dans le traité de paix (2). Celui-ci fut l'œuvre personnelle de Mazarin, bien secondé par l'habileté d'Hugues de Lionne. Mais peut-être le jeune roi se fût-il accommodé volontiers d'une prolongation des hostilités, approuvé fortement par le maréchal de Turenne, qui dut s'arrêter en plein succès dans les Pays-Bas. Beaucoup de courtisans, d'autre part, ne considéraient guère le traité que comme une trêve ou

(1) LXXVIII. — (2) XLVIII, t. 1, p. 177.

une paix d'attente, dont le roi fixerait à son gré la durée. Le secrétaire d'État des affaires étrangères, Brienne, était, au contraire, partisan d'une loyale exécution de la convention et d'un rapprochement sincère entre les rois de France et d'Espagne, mais il n'appartenait pas au Conseil. Louis XIV lui avait, en fait, substitué Lionne, dont la politique, toute réaliste, ne donnait pas la première place aux principes et était assurée du puissant appui de Turenne.

En ce qui concerne l'avenir, le traité des Pyrénées tirait son intérêt de la clause introduite par Lionne dans le texte du contrat : grâce au fameux « moyennant », le ministre français avait lié la renonciation de Marie-Thérèse au paiement d'une dot de 500.000 écus d'or, qu'il savait l'Espagne appauvrie incapable de payer. Or, Philippe IV, vieux et malade, n'avait, en dehors de Marie-Thérèse et de sa sœur Marguerite, qu'un héritier, un fils (le futur Charles II), né le 1<sup>er</sup> novembre 1661 et ne paraissant pas destiné à vivre. Si le père et l'enfant mouraient, peut-être serait-il réservé à Louis XIV, après avoir vaincu l'Espagne, de la soumettre à son autorité en y faisant couronner sa femme. Ou bien, à tout le moins, ce titre lui procurerait-il l'occasion de reprendre et d'achever la conquête des Pays-Bas. De là des négociations menées en 1661-1662, que vint compliquer gravement un incident dans lequel fut compromis le prestige royal. Le 16 juin 1661 fut envoyé comme ambassadeur à Madrid La Feuillade, archevêque d'Embrun, avec mission de faire une entrée publique, non pas *incognito* comme ses prédécesseurs y avaient été obligés par le gouvernement espagnol. Il était muni d'instructions comprenant une longue liste de griefs, qualifiés par Hugues de Lionne « d'inexécutions du traité des Pyrénées ». Don Luis de Haro ne chercha qu'à gagner du temps, refusa de payer la dot de Marie-Thérèse, de reconnaître « les droits de la reine » et d'annuler la renonciation. Ces pourparlers ne furent pas supprimés, mais fortement ralentis

par le conflit de préséance survenu entre les ambassadeurs d'Espagne et de France à Londres.

### 3. — LES « PRÉLUDES DE MAGNIFICENCE »

Au comte d'Estrades, représentant de la France en Angleterre, le conseil du 6 août 1661 avait mandé, comme complément d'instruction, que « les ambassadeurs du roi doivent faire savoir que le roi ne se contente jamais de l'égalité, mais doit avoir la prééminence sur tous autres rois et en est en possession ». Le 10 octobre, n'ayant que 500 hommes, qui l'accompagnaient dans une cérémonie solennelle, ce diplomate fut attaqué par les 2.000 mercenaires qu'avait réunis l'ambassadeur espagnol, baron de Watteville et dut céder la place après une véritable bataille. Les longs détails fournis par Pellisson, Colbert et les Mémoires attestent l'importance que Louis XIV attachait à son prestige et, en même temps, la connaissance exacte qu'il avait de la faiblesse espagnole (1).

Il adressa une violente protestation à Madrid, expulsa de France l'ambassadeur espagnol et exigea qu'une ambassade extraordinaire vînt lui apporter les excuses de la cour de Madrid. Le traité des Pyrénées n'avait donc pas mis fin à la rivalité des maisons de France et d'Espagne. Louis XIV compta bien exploiter à fond les causes litigieuses du différend aggravé. Le 14 février 1662, changeant de tactique, il demanda un avancement d'hoirie, comprenant la Franche-Comté, le Luxembourg, le Hainaut et Cambrai, et peut-être Aire et Saint-Omer. Les ambitions françaises se tournent vers les Pays-Bas, dont la conquête avait paru un moment facile, et d'autant plus nécessaire pour empêcher Paris d'être menacé d'une invasion. Ainsi commence à apparaître ce que l'on appellera plus tard le droit de dévolution, forme nou-

(1) XXXIX, LXXVII, CXX, t. 3, p. 140-176, CDLXIII, CCLXXXII.

velle des vieilles prétentions, semblant légitimées par l'ancienne suzeraineté des Capétiens sur la Flandre entière et par la situation de la capitale, trop proche de la frontière espagnole. Richelieu, puis Mazarin, s'étaient préoccupés de résoudre avantageusement le problème : il était naturel que leur successeur ne voulût pas le négliger.

Philippe IV céda, parce qu'il n'était pas en état de résister. Il envoya le marquis de La Fuente, qui, le 24 mars, à Paris, devant le nonce, les ambassadeurs étrangers, les ministres et la cour, promit que, dorénavant, aucun représentant espagnol ne contesterait la préséance au représentant français, ce que Louis XIV s'empressa de souligner (1). Quelques semaines plus tard, « l'audience des excuses d'Espagne », connue de toute l'Europe, lui apprit que le souverain de France prétendait être le plus grand de tous les rois. Philippe IV, au contraire, mena avec lenteur les pourparlers relatifs à la renonciation de Marie-Thérèse, réunissant tantôt des juristes, tantôt des théologiens, qui donnèrent des avis défavorables. Fatigué de ces lenteurs et ayant formé de nouveaux projets, Louis XIV rompit ces pourparlers le 21 septembre 1662. Ce n'est pas avec la cour de Madrid qu'il tentera de résoudre la question des Pays-Bas.

Il n'eut pas seulement des querelles de prestige avec son beau-frère, qui dut ne plus insérer, parmi ses nombreux titres, celui de comte du Roussillon, puisque ce pays avait été cédé à la France. Il en eut avec d'autres souverains et certaines faillirent avoir des conséquences graves, toujours dans ces premières années.

Il a pris la peine de nous faire dire comment il rendit vain le dessein formé par les ambassadeurs de la république de Gênes « d'usurper le traitement royal ». Ces diplomates artificieux prenaient leurs audiences aux mêmes jours qu'un ambassadeur de roi et entraînaient au Louvre « immédiatement

(1) COLBERT, t. VI, p. 489-490.

après lui, entraient comme lui au son du tambour que l'on battait à cette occasion ». Désormais il n'en fut plus ainsi, mais Louis XIV s'est heurté à la république de Gênes dès 1661 ; quelques années après, alors qu'à Constantinople le sultan refuse le renouvellement des Capitulations à la France, Gênes, par l'appui de l'Angleterre, obtient des capitulations analogues à celles des Britanniques et des Hollandais. Faut-il s'étonner que Louis XIV ait fini par vouloir, en usant de la force, ne plus trouver devant lui cette république désagréable ? (1).

Avec l'empereur Léopold I<sup>er</sup>, prince d'aspect froid, instruit, mais incapable de prendre une décision ferme, le différend durait depuis l'élection de 1658, dont le Habsbourg n'avait pas voulu faire part à Louis XIV, parce qu'il n'entendait pas écrire le premier. Le roi tint bon : car, nous fait-il savoir, les souverains français, « rois héréditaires », étant la meilleure maison dans le monde, disposant de la plus grande puissance, et détenant l'autorité la plus absolue, ne peuvent pas être inférieurs aux princes électifs, les empereurs (2). Il obligea Léopold à abandonner les titres de comte de Ferrette et de landgrave d'Alsace qu'il continuait à prendre malgré les traités de Westphalie. Un peu plus tard, il qualifia de « trait de vanité ridicule » sa prétention d'être le « chef du peuple chrétien ». En 1662, Léopold consentit à écrire le premier ; mais, comme, dans sa capitale, le représentant espagnol avait le premier rang, Louis XIV ne tint à Vienne qu'un envoyé, jamais un ambassadeur, jusqu'en 1715.

Le plan du souverain à l'égard de Charles II, roi d'Angleterre, fut de renouveler l'ancienne union et de la rendre même encore plus étroite, comme le montrent les instructions du comte d'Estrades, envoyé à Londres en mai 1661. Mais une querelle surgit à propos du salut, que les vaisseaux anglais

(1) *Mém.*, t. II, p. 409. — (2) *Mém.*, t. II, p. 410, 451-2, 484.

exigeaient des vaisseaux étrangers dans les mers britanniques, et, cette fois, elle n'allait pas avoir de résultat décisif. Non seulement, Louis XIV entendait ne pas être traité comme les autres souverains, mais il voulait exiger la prééminence sur mer comme sur terre, bien qu'il n'eût pas une flotte comparable à celle de la Grande-Bretagne. A cette exigence, Charles II et son chancelier Hyde répondirent non moins fièrement en refusant d'abandonner leurs prétentions et en menaçant de la guerre. La lettre, que Louis XIV envoya à d'Estrades (25 janvier 1662), fut non moins hautaine et irritée (1) : « Ce que j'ai remarqué dans votre dépêche est que le roi mon frère ni ceux dont il prend conseil ne me connaissent pas encore bien, quand ils prennent avec moi des voies de hauteur et d'une certaine fermeté, qui sent la menace. Je ne connais puissance sous le ciel qui soit capable de me faire avancer un pas par un chemin de cette sorte, et il me peut bien arriver du mal, mais non une impression de crainte. »

Lionne, qui avait dû rédiger cette lettre royale, savait que l'accord entre la France et la Grande-Bretagne était nécessaire. Aussi, en écrivant un peu plus tard à l'ambassadeur, diminua-t-il l'importance de l'incident, « petit malentendu sur un point d'honneur » et recommanda à l'ambassadeur d'« adoucir la réponse royale ». D'Estrades laissa tomber l'affaire jusqu'à son départ pour aller ambassadeur en Hollande. Le litige dura longtemps : les deux gouvernements résolurent en 1667 que les « pavillons se salueraient en même temps ou ne se salueraient point du tout ». En pratique (nous le savons par Colbert), on décida « d'éviter les occasions et la rencontre des vaisseaux anglais », et ceux-ci faisaient de même en 1677 encore.

Louis XIV n'avait pas osé aller jusqu'à la force avec l'Angleterre, il l'osa dans l'affaire de la garde corse à Rome

(1) A. E., CP, Anglet, t. 81, f° 5.

contre la papauté. Depuis l'élection d'Alexandre VII, que Mazarin appelait un « pédant présomptueux », les relations avec la cour de France avaient été mauvaises. De plus, Louis XIV ne voulait pas reconnaître la suprématie pontificale. Contrairement aux autres pays, qui ont besoin d'être soutenus par la papauté, « la France, dira-t-il à Créqui, peut beaucoup mieux se passer de cette faveur que les papes ne peuvent se passer de l'affection et du respect du roi et de son royaume », qui est « le pôle principal » de la chrétienté.

Il attendit jusqu'en 1662 pour renouer les relations interrompues avec Rome. Il y envoya le duc de Créqui, dont le nonce Piccolomini fit à Alexandre VII un portrait terrible : soldat brutal, très présomptueux, sans souplesse et hautain. L'instruction lui recommandait de déployer à son entrée le plus de faste possible, de faire respecter la préséance française et de conduire les pourparlers sans ménager les susceptibilités pontificales. Créqui arriva à Rome le 11 juin. Le 20 août se produisit l'attentat qui a été si souvent raconté. A la suite d'une querelle entre les gardes corses du pape et les domestiques de l'ambassadeur, des coups de feu furent échangés ; il y eut des blessés et un page tué (1). Après avoir informé les représentants étrangers à Rome de l'attentat *prémédité*, Créqui demanda très haut les réparations nécessaires et sortit de la ville. En France, le roi réunit un grand conseil auquel assistaient, outre Le Tellier et Lionne, Anne d'Autriche, Philippe d'Orléans, le chancelier Séguier, les maréchaux d'Estrées, de Gramont, Du Plessis-Praslain et Villeroi. Il chargea les gouverneurs de provinces d'informer le peuple de l'injure subie. Les ministres se mirent à l'unisson, protestant contre l'attitude d'Alexandre VII. Lionne ira jusqu'à écrire à la reine Christine de Suède : « Le roi ira son chemin sans s'en démentir », Le Tellier s'adressera

(1) CDXXXVIII, CDXXXIX, CDXL, CDXXXVII, CDXLIII.

au cardinal de Retz pour savoir quelles réparations il faut réclamer, et Retz préconisera l'envoi en France d'un légat pour présenter des excuses, l'occupation d'Avignon et du comtat Venaissin, proclamée par le parlement d'Aix-en-Provence, tactique humiliante pour l'orgueil romain et pour faire peur à la papauté. Les ministres, eux, auraient pensé à la pyramide expiatoire (1).

Louis XIV n'avait pas attendu pour faire connaître à Alexandre VII son sentiment, tout au moins officiel. « Nous ne mandons rien, écrit-il dès le 30 août, à Votre Sainteté en cette rencontre. Mais Elle a fait une si longue habitude de nous refuser toutes choses et a témoigné jusqu'ici tant d'aversion pour tout ce qui regarde notre personne et notre couronne que nous croyons qu'il vaut mieux remettre à sa prudence propre les résolutions sur lesquelles les nôtres se régleront. » Quinze jours plus tard, il mandait cependant à Créqui qu'il souhaitait que l'éclat et le bruit qu'il faisait fussent pour qu'il ait raison, « parce qu'il n'y a jamais rien à gagner avec des prêtres » et que certains de ses projets pourraient être contrariés.

En réalité, pour régler l'incident, il fallut une longue négociation. C'est seulement en juillet 1663 qu'Avignon et le Comtat Venaissin furent occupés ; c'est encore plus tard, à la fin de cette année, que des troupes françaises, constituant une avant-garde, arrivèrent en Piémont, à Parme, Modène et Mantoue. Sans soldats, sans argent, sans alliés, Alexandre VII dut céder. Des conférences, ouvertes à Pise, aboutirent, au bout de huit jours, au traité du 12 février 1664, dont les conditions furent celles du roi de France : punition des coupables, Corses exclus de la garde pontificale, pyramide élevée à Rome pour rappeler l'attentat et, les satisfactions accordées, venue en France du légat, le cardinal Flavio Chigi, pour présenter les excuses de la papauté

(1) CDXXI.

à Fontainebleau (juillet 1664). C'était bien la première fois, comme l'écrivait Lionne au comte de Cominges, qu'un « légat *a latere* et neveu du pape était envoyé à empereur ou à roi pour demander pardon ». Et il prit un malin plaisir à expédier les ratifications du traité à la dernière minute, pour donner à cette cour « un houspillon de dégoût » (1). Il complétait ainsi sa pensée : « On ne s'avisera pas de longtemps à Rome de considérer un roi de France comme un roi du Japon ». A vrai dire, quand le légat vint en France, il fut l'objet de toutes sortes d'honneurs et de prévenances. On lui donna « bal chez la reine-mère, auquel participèrent le roi et les dames parées, et une course de têtes ». Il s'en retourna en apparence satisfait, mais Alexandre VII n'oublia pas, semble-t-il, ce dernier épisode de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, qui avait été si préjudiciable à son autorité.

Ainsi, pendant ces premières années, Louis XIV, abandonnant l'attitude de Richelieu et de Mazarin, avait, à plusieurs reprises, manifesté un excès d'orgueil, qui ne pouvait que nuire aux intérêts de la France au dehors. Dès 1663, un ennemi, dont nous aurons à parler, William Temple, fait allusion à « cette grande comète qui s'est levée rapidement, le roi de France, qui veut être non seulement contemplé, mais admiré du monde entier ». Beaucoup plus succinctement, Voltaire dira que l'Europe redoutait Louis XIV, « même avant qu'il eût encore fait la guerre ».

#### 4. — LA QUESTION PORTUGAISE

Le traité des Pyrénées avait encore insuffisamment résolu une autre question, celle du Portugal, révolté contre l'Espagne depuis 1640 et ayant à sa tête une dynastie nationale (2).

(1) *A. E., CP, Anglet., t. 84, f° 2.*

(2) **CDXCVII, CDXCVI, CDXCVIII, CDXCIV.**

La France l'avait aidé pendant dix-neuf ans de son argent et de quelques troupes. Comme Mazarin, Louis XIV pensait que le meilleur moyen d'inquiéter et d'affaiblir l'Espagne était de l'amener à reconnaître l'indépendance de ce pays, qui, malgré sa faible étendue, n'en était pas moins l'une des grandes puissances coloniales du temps. Mais l'article 3 du traité de 1659 lui interdisait de secourir, directement ou indirectement, ses alliés, et, par suite, le Portugal. Prétextant que Philippe IV avait violé en de nombreux points la paix des Pyrénées, il s'estima, de son côté, entièrement libre.

Toutefois, jugeant qu'il ne convenait pas de contrevenir publiquement aux clauses signées par lui, il se résolut à continuer de soutenir les Portugais en secret. Suivant Saint-Prest (1), il n'aurait pas eu l'initiative de cette politique : il aurait seulement suivi une voie ouverte par Fouquet, qui avait envoyé auprès du chancelier anglais, Hyde de Clarendon, un émissaire, La Bastide de La Croix, secrétaire de Monsieur de Bordeaux, autrefois ambassadeur à Londres. Il n'aurait même connu cette intrigue qu'après la chute de Fouquet et la saisie de ses papiers. Aussitôt après, l'émissaire adressa à Louis XIV un mémoire justificatif où il rappelle qu'il a passé huit années en Angleterre « pour le service du roi » et qu'après la mort de Mazarin le surintendant l'y renvoya « secrètement, par ordre de Sa Majesté, pour une négociation, dont Elle sait le succès et l'importance ». Louis XIV s'intéressa vivement à cette affaire, dont il chargea le comte d'Estrades et grâce à laquelle il espérait réaliser ses vues à l'égard du Portugal, par l'entremise de l'Angleterre.

Dès le mois de mars 1661, un premier lien entre les deux couronnes avait été créé par le mariage de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, avec Henriette, sœur de Charles II et petite-fille d'Henri IV. Puis, reprenant une idée de Mazarin, le roi avait réussi à obtenir du souverain anglais qu'il épou-

(1) A. E., CP, Anglet., t. 76, f<sup>o</sup> 46 et 157.

sât l'infante portugaise Catherine de Bragance, bien qu'elle fût catholique et malgré l'opposition de la plupart de ses ministres. Par le traité de mariage (23 mai 1661), la princesse recevait Tanger, Bombay et une dot en argent, que Louis XIV, dit-on, aurait payée ; en revanche, Charles II s'engageait à fournir aux Portugais 3.000 hommes de pied, 1.000 cavaliers et 8 frégates. Pour maintenir l'union avec le roi anglais, la France lui versa 200.000 écus.

La levée de troupes, qui seraient envoyées de la Grande-Bretagne au Portugal sous le couvert du souverain d'Angleterre, fut donc possible : 4.000 hommes partirent ainsi, mais leur indiscipline et l'insuffisance de leur commandement obligèrent Louis XIV à leur donner comme chef le protestant Schomberg. Alors Turenne se chargea de réunir les troupes et de les faire passer à Lisbonne dans le plus grand secret. En août 1665, la victoire de Schomberg à Villaviciosa assura l'avenir du Portugal. Les relations indirectes avec la France continuèrent pendant les années suivantes, jusqu'au moment où se produisit la rupture entre les cours de Paris et de Madrid. Le gouvernement espagnol dut reconnaître, le 13 février 1668, la pleine indépendance du Portugal pour pouvoir se consacrer exclusivement à la guerre de Dévolution. Louis XIV était arrivé à ses fins.

##### 5. — LA FRANCE ET LES OTTOMANS

Il n'en fut pas de même à l'égard de l'empire ottoman. A la suite de mauvais traitements infligés à l'ambassadeur De La Haye le père, les relations avec la Sublime Porte, qui auparavant n'avaient jamais été cordiales, avaient été rompues, et Louis XIV, pendant dix ans presque, ne sut pas adopter une politique nette à l'égard de sultans orgueilleux comme lui et de vizirs très hautains. D'une part, il n'oublia jamais qu'il était le fils aîné de l'Église et qu'à lui revenait

le rôle de chef de la croisade, de défenseur des chrétiens contre les infidèles. En 1661, l'opinion publique était flattée de voir Louis XIV succéder au père Joseph, qui, au temps de Richelieu, avait constamment recommandé que l'Europe se réunît contre le Turc pour délivrer l'Orient chrétien. Pétis de la Croix dédiera même au roi un ouvrage dont le titre est caractéristique, *La Turquie chrétienne, sous la puissante protection de Louis le Grand, protecteur unique du christianisme en Orient*.

Mais, contrairement à cet honneur, se dresse l'intérêt bien entendu du royaume. La tradition s'est établie, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, qu'il ne faut jamais se séparer complètement de la Porte pour ne pas causer de préjudice aux commerçants français, établis dans l'Orient méditerranéen, qui, d'après les Mémoires, procurent à l'État un bénéfice annuel de six millions. Colbert considère comme un grand désastre des hostilités avec la Turquie et comme une nécessité une entente avec elle.

Louis XIV hésita constamment. Tandis que, plus tard, Pomponne, Le Tellier, les ducs de Bourgogne et de Beauvilliers soutiennent fermement qu'une alliance de la France avec les Turcs est impossible, ce n'est pas sans une réelle surprise qu'on entend le fils aîné de l'Église affirmer : « Les princes catholiques peuvent s'allier et faire des traités avec des princes infidèles et hérétiques ».

Dans l'affaire de Candie, assiégée par les Ottomans, Louis XIV adopte la même attitude que celle de Mazarin, qui, dans un but intéressé, avait accordé aux Vénitiens de l'argent et le départ de 4.200 soldats. Ce secours ayant échoué en 1660, Louis XIV aidera militairement les Vénitiens « toutes les fois qu'ils voudraient faire effort de chasser les infidèles de Candie ». Mais, s'ils se montrent incapables de prendre l'offensive, on leur fournira 300.000 livres pour la subsistance des troupes qui sont dans l'île, ou la levée d'un renfort.

En mars 1662, le corps d'armée qui était à Candie fut ramené en Provence. De La Haye le père, examinant les prétentions irréductibles des Vénitiens et des Turcs, concluait que les premiers seraient vaincus, « si ce n'est qu'ils soient aidés par quelque ligue des autres princes chrétiens, ou par Votre Majesté qui pourrait seule contrepeser toutes les forces du Turc ». Nous aurons à voir pour quelles raisons Louis XIV, en 1669, tenta, en effet, d'arrêter les Ottomans.

Ceux-ci semblèrent penser à un rapprochement avec la France. Informé par des négociants du Levant, le roi, par une lettre du 12 janvier 1662, annonça l'envoi comme ambassadeur de de La Haye le fils, « aussitôt que nous serons sûrs de la réception et du traitement favorable qui lui seront faits ». L'invasion formidable des Turcs dans les domaines de la maison d'Autriche interrompt ces avances en 1663. Louis XIV songe immédiatement à réunir des troupes sur les frontières d'Allemagne « et à les joindre à celles que les princes du Rhin, ses alliés, doivent mettre sur pied ». Pour que son influence pénétrât le plus loin possible à l'est du Rhin, en Allemagne, il fit des offres très élevées, que refusa Léopold I<sup>er</sup>, incapable pourtant de préserver ses domaines patrimoniaux. En définitive, après des négociations, pleines de suspicions et de malveillance, 6.000 Français accompagnèrent en Hongrie 24.000 soldats de la Ligue du Rhin : c'est grâce à leur impétuosité que fut remportée la victoire de Saint-Gothardt (1<sup>er</sup> août 1664). Si l'archevêque de Presbourg la reconnut en disant : « Rex invictissimus Gallorum et conservator noster », la majeure partie des Allemands, au contraire, considéra avec méfiance les Français comme des intrus et les accueillit si mal que Louis XIV s'empressa de les rappeler (1).

Pour empêcher les Ottomans, qui conclurent la paix avec l'Autriche, de se détourner définitivement de la France,

(1) CCCLXXXII à CCCLXXXV.

le roi leur expliqua qu'il était intervenu, non comme roi de France, mais comme prince de l'empire. Lionne précisa : « en qualité de landgrave d'Alsace » et informa le résident français à Constantinople que l'intention du roi « est de conserver, entretenir et même cultiver avec soin l'ancienne amitié et correspondance que les glorieux empereurs ses prédécesseurs ont toujours eues avec les glorieux empereurs ottomans ».

Si le grand vizir ne fit pas entendre de vives protestations, en revanche il ne voulut rien écouter sur l'attaque de Djidjelli à la même date (1). Mazarin, n'ayant pas de forte marine, s'était borné à envoyer en Afrique le chevalier de Clerville pour lever le plan de ce port, qui serait devenu un établissement militaire destiné à surveiller les pirates barbaresques. Ceux-ci, en effet, faisaient des incursions à travers la Méditerranée occidentale et, en 1661-1662, ils s'installèrent aux îles d'Hyères. Colbert, qui s'attacha au relèvement de la marine, poussa Louis XIV à la répression des attaques barbaresques. A son avis, pour le rétablissement de la chiourme, il fallait effectuer des descentes en Barbarie « pour y faire des esclaves », occuper un port qui serait une base d'opérations contre les pirates et protéger le commerce français dans la Méditerranée, principalement dans le Levant (2).

L'expédition de Djidjelli (juillet-octobre 1664), commandée par Beaufort, échoua, d'après Pellisson, par suite des discordes entre les officiers généraux (3). Mais elle excita, d'après d'Arvieux, la colère des Turcs et des Maures, qui « crièrent à la vengeance... ; ils disaient hautement qu'il fallait exterminer tous les Francs qui étaient dans l'Empire » (4). En réalité, les croisières de France continuèrent sur la côte africaine et Tunis envoya une ambassade pour

(1) **CDXXXVI**. — (2) **CCCXCIII**, p. 207.

(3) **XXXIX**, t. 1, p. 197-282. — (4) **DLXIII**, t. I, p. 260.

signer la paix. Le traité du 20 novembre 1665, type de ceux qui seront ensuite conclus, stipule la liberté du commerce, la restitution « de bonne foi » des esclaves par les contractants et la prééminence à Tunis du consul français sur les autres (1) ; l'année suivante, Alger imita Tunis. Dans les Mémoires, Louis XIV se félicite d'avoir libéré 3.000 esclaves français et conclut : « La paix d'Alger fut la plus avantageuse qui ait été traitée avec ces Barbares et j'en reçus des présents ».

Sans nul doute, mais tous ces désaccords du début interdiront aux relations turco-françaises d'être, non pas cordiales, mais même assurées pendant tout le règne de Louis XIV.

#### 6. — LA FRANCE ET LES PRINCES ALLEMANDS

De même que pour le traité des Pyrénées, l'exécution et l'exploitation de la paix de Westphalie avaient été commencées par Mazarin, et Louis XIV n'avait eu qu'à continuer l'œuvre du cardinal ; tout au moins, d'après Colbert, devait-il tenir en échec la maison d'Autriche, et, pour cela fortifier et augmenter la Ligue du Rhin. En 1657, à la mort de l'empereur Ferdinand III, Mazarin avait tenté d'écarter du trône impérial la maison de Habsbourg. Mais un fils du défunt, Léopold I<sup>er</sup>, avait été élu le 18 juillet 1658. Toutefois, avant l'élection, quelques princes allemands, sur l'initiative de l'électeur de Mayence, Philippe de Schönborn (2) avaient formé le projet de s'unir pour le maintien de la paix dans l'Empire. Après l'élection, Hugues de Lionne, représentant alors le roi de France à Francfort, réalisa l'accord en trois semaines, sous la forme de la Ligue du Rhin (15 août). Les princes s'unissaient en vertu du droit d'alliance, que leur avait accordé la paix de Westphalie : ils

(1) CDXXXII, t. 1, p. 182-190. — (2) CCLXIII.

ne voyaient, dans la ligue, purement défensive, qu'un organe destiné à sauvegarder la tranquillité dans l'Empire contre toutes les entreprises, quelles qu'elles fussent, qui menaceraient de la troubler. Ils entendaient garantir l'Allemagne aussi contre les ambitions de Louis XIV ou de Léopold I<sup>er</sup>.

Mais l'alliance allait servir en premier lieu à empêcher l'empereur de seconder Philippe IV d'Espagne aux Pays-Bas : aussi Mazarin en avait-il, pour ce motif, désiré la conclusion. Cette ligue n'eut pas de caractère confessionnel ; elle réunit des princes catholiques, les électeurs de Mayence et de Cologne, le duc de Neubourg, et des princes protestants, ceux de la maison de Brunswick, le landgrave de Hesse-Cassel et le roi de Suède en qualité de duc de Brême et de Verden. Louis XIV n'en fut pas membre, n'étant pas prince d'Empire ; mais la ligue se plaça sous sa protection. Elle a donc été avant tout une ligue allemande et n'eut pas réellement toute l'importance que lui ont longtemps attribuée des historiens français (1).

Elle n'en fut pas moins, pendant quelques années, un utile instrument de la politique française en Allemagne, et Louis XIV prit soin de la faire durer et de l'étendre en versant des subsides ou des pensions aux princes et à leurs ministres. Conclue pour trois ans, renouvelée pour trois autres années dès 1660, elle le fut une fois encore en 1663. Le roi de France réussit à y faire entrer dès 1661 l'électeur de Trèves, puis le duc de Deux-Ponts et le landgrave de Hesse-Darmstadt en 1663, l'électeur de Brandebourg en 1665 moyennant argent ; il obtint la promesse de l'électeur de Saxe, qui reçut une gratification de 20.000 écus, mais n'alla pas plus avant. La qualité de protecteur de la Ligue du Rhin ne permit pas seulement à Louis XIV de maintenir dans l'Empire le parti français, mais aussi d'intervenir chaque fois que les intérêts d'un des princes de l'alliance pouvaient

(1) XXXVIII.

paraître menacés. « Un des soins les plus pressants de Sa Majesté sera la religieuse observation de ses alliances et surtout de celle qu'Elle a contractée avec les princes du Rhin de l'une et de l'autre religion. »

Mais la politique allemande du roi de France ne pouvait s'en tenir là. Louis XIV définit en 1664 ses buts : « Mon dessein est de m'appliquer plus que jamais aux affaires d'Allemagne et, pour cela, je me propose quelques objets principaux : 1<sup>o</sup> faire subsister l'alliance par tous les moyens possibles ; 2<sup>o</sup> empêcher que l'empereur ne puisse entretenir des forces considérables. » Cette politique est plus active pendant les premières années du règne personnel qu'au temps de Mazarin, parce que celui-ci avait été paralysé par la Fronde et que, la guerre finie, il avait dû consacrer les dernières ressources du royaume à la guerre contre l'Espagne. A partir de 1661, pendant que la poursuite des « droits de la reine » est provisoirement ajournée, les questions allemandes passent au premier plan. Non seulement elles sont importantes en elles-mêmes, mais leur étude permet de discerner les caractères nouveaux imprimés peu à peu par Louis XIV à son action au dehors, les influences contraires qu'il subit tour à tour, et la mesure dans laquelle s'engagèrent alors ses tendances propres, celles qui prévalurent un peu plus tard, lorsque sa nature impérieuse et son désir de gloire l'eurent emporté sur les dernières timidités de la jeunesse.

Cette politique royale s'élabora dans un milieu moins fermé et plus vivant que nous ne sommes disposés à le croire. Aux côtés du roi, il n'y a pas que Lionne et les deux autres ministres, Le Tellier et Colbert (1). Turenne, encore protestant, a de l'influence. L'ambassadeur du roi à Francfort, Gravel, bénéficie de l'entière confiance du maître, parce qu'à son dévouement se joint la connaissance familière de l'Allemagne, depuis longtemps acquise. Dans l'entourage du roi

(1) Fouquet est au conseil jusqu'en septembre 1661.

est aussi le prince allemand, Egon-Guillaume de Furstenberg. On pourrait même signaler (dans une mesure, il est vrai, fort restreinte) le secrétaire d'État, Loménie de Brienne, de plus en plus tenu à l'écart, mais ne dissimulant pas ses opinions et s'appuyant sur une coterie encore puissante, celle des dévots (1). Dans tout ce monde enfiévré, où les fortunes s'ébauchent, s'élèvent ou disparaissent, les intrigues, fomentées par les ambitions personnelles et les caractères difficiles, apparaissent fréquemment. Mais il est surtout à retenir que divers sont les tempéraments, et diverse est aussi la façon de concevoir le rôle de la France en Europe après sa victoire sur l'empereur et sur l'Espagne. Les événements donnent assurément aux tendances divergentes de fréquentes occasions de se manifester. Entre elles, Louis XIV est bien obligé de prendre parti : c'est de ce perpétuel arbitrage que se dégage sa politique personnelle.

Il ne faut pas se figurer davantage la cour de ce temps semblable à celle où, bien plus tard, régnera Madame de Maintenon, ni les ministres d'alors comme des collaborateurs, toujours penchés sur leurs papiers dans leurs bureaux. Colbert peut-être, mais pas Lionne. Celui-ci, et combien d'autres, recherchent les plaisirs, mènent une vie dissipée, à l'imitation du jeune souverain. Bien que Louis XIV sache imposer le respect, il ne s'interdit pas encore des familiarités, qui autorisent un échange plus libre des idées entre le maître et ceux qui l'aident, entre ceux-ci et la société si composite, si peu pliée encore à la discipline et à l'étiquette, qui afflue à Fontainebleau et à Saint-Germain, et qui ne se retrouvera guère à Versailles. Lionne, par exemple, ose encore afficher son dédain des principes, son incrédulité, se moquer du pape en des termes dont la crudité nous sur-

(1) La Compagnie du Saint Sacrement ou Cabale des dévots ne renoncera à son rôle actif qu'en 1663 ou 1664, au moment où Brienne se résout à abandonner la charge de secrétaire d'État.

prend et railler le clan des « bigots ». Le milieu courtois est alors celui qui applaudira Tartuffe. Tout cela, semble-t-il, n'a aucun rapport avec la politique étrangère. Pourtant tout cela influe sur elle : qu'il suffise de se rappeler l'affaire de la garde corse et la mission du nonce à Paris, que Lionne considère comme une victoire personnelle.

Tenons donc compte de tous ces éléments dans l'examen de la politique allemande du roi. Aucun but belliqueux n'est à sa base : il n'est pas question d'une conquête. N'ayant rien à redouter de Léopold I<sup>er</sup>, Louis XIV est plutôt porté à considérer avec quelque dédain ce « chef élu d'une république de princes », suivant les mots de Frédéric II, et dépourvu de toute autorité sur eux. Là pourtant, au centre de l'Europe, existent des populations guerrières, parmi lesquelles se recrutent en bonne part les armées étrangères et qu'il faut surveiller. D'autre part, quand le jour viendra de revendiquer aux Pays-Bas les « droits de la reine », Louis XIV aura un grand intérêt à disposer en Allemagne d'une grande clientèle, princes ou villes, alliés ou neutres, qui l'aideront à localiser et réduire le conflit et surtout à empêcher le Habsbourg de Vienne de secourir le Habsbourg de Madrid, la Ligue du Rhin pouvant ne pas suffire à cette tâche. Il existe donc là tout un ensemble de conditions favorables aux entreprises que Hugues de Lionne prépare de longue main pour l'avenir.

#### 7. — LE PROBLÈME ALSACIEN

Enfin, point particulier et important, pour que le roi ait une influence assurée dans l'Empire, il faut d'abord que sa situation en Allemagne soit affermie. Il convient d'agir d'abord de ce côté : c'est le problème alsacien qui, parmi les questions allemandes, préoccupe le plus Louis XIV et son conseiller Lionne au début du règne personnel.

Après la mort de Mazarin, ce problème se posait presque dans les mêmes termes qu'au lendemain du traité de Munster. Celui-ci avait cédé au roi de France non toute l'Alsace (1), mais les territoires et les droits, qu'y possédait la maison d'Autriche. Le reste était formé de principautés ecclésiastiques ou laïques, qui ne furent pas détachées de l'Empire, et de villes libres, qui conservèrent leur statut antérieur. Deux d'entre elles étaient de véritables républiques, reliées seulement à l'Empire par le lien très lâche d'une lointaine suzeraineté impériale, Strasbourg, disposant du pont de Kehl, et Mulhouse, alliée aux cantons suisses.

L'exécution du traité était gênée par toutes sortes d'obstacles. Personne ne savait, par exemple, quels étaient exactement les droits de la maison d'Autriche, exercés en Alsace par l'archiduc Léopold avec le titre de « Landvogt » ou Grand Bailli ; pendant les guerres civiles, ils étaient, pour la plupart, tombés en désuétude. De plus, les plénipotentiaires, qui avaient signé le traité, mais n'avaient pu s'entendre, y avaient introduit à dessein des dispositions contradictoires et laissé aux deux parties le soin de les interpréter à leur guise. Prenons un exemple : dans l'article 89, il était accordé au roi de France un « droit de suprême domaine » sur un groupe de dix villes libres alliées ensemble, la Décapole, et en même temps à celle-ci l'« immédieté », c'est-à-dire qu'elle restait soumise à la suzeraineté impériale et continuait à faire partie de l'Empire. Les deux conditions étaient évidemment inconciliables et devaient fournir matière à discussion, pour les juristes et les politiques d'abord, les historiens ensuite (2).

Mazarin avait prudemment ajourné la solution de ce problème difficile, et s'était borné à nommer un grand bailli, le comte d'Harcourt. Mais, quand celui-ci voulut faire

(1) Le terme d'Alsace n'était qu'une expression géographique.

(2) CLI et CLIX.

prêter aux bourgeois des dix villes un serment d'obéissance au roi et qu'elles refusèrent, le cardinal l'autorisa à ne pas insister. Il créa aussi pour l'Alsace un conseil, le conseil souverain d'Ensisheim (1657), dont l'installation, l'année suivante, fut l'occasion d'une prise de possession solennelle de tout ce que le roi avait acquis dans le pays. Mais l'acte, rédigé par le conseil souverain, reproduisit simplement les termes du traité sans les préciser davantage, et cette assemblée eut seulement pour mission « de faire une exacte recherche des droits qui ont été cédés au roi et d'établir son autorité et juridiction partout où elle doit être reconnue » (1). En 1659, Harcourt ayant abandonné la dignité de grand bailli, Mazarin la garda d'abord pour lui-même ; mais, avant de mourir, il la légua à son neveu par alliance, le duc de La Meilleraie, devenu duc de Mazarin. C'est alors que Louis XIV prit connaissance des affaires d'Alsace.

Il songea d'abord à résoudre lui-même les difficultés, en allant personnellement en Alsace pour profiter de l'installation du duc. Au cours de ce voyage, qu'il imaginait triomphal, il pensait qu'il lui serait facile d'obtenir, par sa seule présence, le serment jusqu'alors refusé et d'installer des garnisons françaises, qui joueraient le rôle de témoins de sa souveraineté. Au conseil du 15 juillet 1661 le voyage fut décidé sur l'avis pressant de Colbert et malgré les objections de Lionne, qui n'osa pas insister. Sur l'ordre du roi, Brienne prévint Gravel de la décision prise. Mais Louis XIV était encore accessible aux conseils de ses bons serviteurs, lorsqu'ils lui paraissaient judicieux.

Regrettant sa faiblesse, Lionne avait, en effet, écrit, lui aussi, à Gravel à l'insu du roi et de Brienne : « Mon sentiment particulier, disait-il, est que c'est une affaire capable de nous attirer tout l'Empire sur les bras et peut-être nos pro-

(1) Phrase extraite d'un mémoire de Colbert (de Croissy), envoyé en Alsace pour installer le conseil souverain.

pres alliés. C'est pourquoi il faut y bien songer, avant que de l'entreprendre. Mais, comme je ne voudrais pas que mon avis, qui n'est peut-être pas bien fondé, pût faire le préjudice au roi d'empêcher que l'on ne soumette à son obéissance lesdites villes, comme le reste de l'Alsace, ainsi que je vois MM. Colbert (1) persuadés que cela se peut et se doit (ce qui demeurera, s'il vous plaît entre vous et moi), je vous prie de bien examiner la matière, sans avoir aucun égard à mon sentiment particulier. »

Le 21 août, Gravel adressait au roi son long mémoire : « Raisonement touchant les droits appartenant au roi sur les dix villes impériales ». Discutant avec fermeté les articles du traité de 1648, et particulièrement l'article 89, il concluait que tout ce qui dépendait de la charge de grand bailli appartenait sans conteste au roi, qui en devait jouir sans difficulté. Mais, ajoutait-il aussitôt, un passage de l'article donne « assez à entendre que la qualité d'États immédiats a été conservée aux dix villes » et que « l'on ne saurait toucher à cette immédiateté sans que tout l'Empire se déclare contre nous, et nos alliés mêmes ». Il s'empressait surtout d'élargir la question. Il ne s'agissait pas que des dix villes, mais encore de ne pas compromettre « le bénéfique politique et moral de la paix. L'on n'a jusques aujourd'hui parlé d'autre chose, de la part du roi, que de maintenir la liberté de l'Empire contre la cour de Vienne et ça été une des plus fortes raisons, qui aient obligé la plupart des Électeurs, Princes et États de l'Empire de considérer le roi comme le principal défenseur de ladite liberté et de s'allier avec Sa Majesté. Il y aurait à craindre, si l'on poussait cette interprétation sur les Dix Villes Impériales, que les mêmes Électeurs, Princes et États ne changeassent de sentiment et ne passassent dans le parti qu'ils ont quitté, où quelques-uns d'entre eux ont été attachés si longtemps et où ils ont joui

(1) Colbert, ministre d'État, et son frère Colbert (de Croissy).

au moins d'une apparence de liberté, qu'ils appréhendraient de perdre tout à fait, dans la pensée qu'ils auraient que l'on voudrait commencer par les Dix Villes à assujettir peu à peu les États de l'Empire » (1). On ne pouvait analyser plus finement l'état d'esprit des princes allemands.

Gravel, sans doute, avait confiance dans l'esprit juste du roi, que l'orgueil ne troublait pas encore. De fait, Lionne se prévalut de ce « Raisonnement » et, bien que le voyage royal eût été annoncé en Allemagne, Louis XIV répondit à son ambassadeur à Francfort qu'il avait trouvé ses raisons « si judicieuses et si fortes » qu'il avait résolu « de remettre cette affaire à un autre temps ».

D'ailleurs, il resta persuadé que la souveraineté, accordée sur les Dix Villes, annihilait leur médiateté, quoique celle-ci fût encore rappelée dans le traité de paix.

Quand le duc de Mazarin alla occuper sa charge en octobre, il lui enjoignit d'exiger des Dix Villes le serment, qui fut alors prêté, mais sous une forme atténuée et équivoque, n'interdisant pas encore d'ultérieures protestations. En même temps, Harcourt mettait en garde le roi, en lui signalant que les Alsaciens entendaient « former une espèce de république indépendante et du roi et de l'Empire ». Un court passage d'une lettre de Lionne montre bien l'importance attachée par Louis XIV aux affaires d'Alsace et son regret d'avoir écouté des conseils de bon sens, qu'il pouvait considérer comme des conseils de timidité. D'après une décision récente du souverain, les questions relatives à l'Alsace, hors les affaires courantes, seront toujours discutées au conseil, c'est-à-dire en présence de Le Tellier et de Colbert, « le roi ne voulant pas, dit le ministre, et avec raison, avoir pris ses résolutions sur mon seul conseil en des matières si délicates et si importantes ». Vingt ans plus tard, Louis XIV donnera une solution définitive et différente.

(1) CII.

A l'époque des débuts, sa politique alsacienne reste, dans l'ensemble, empreinte de prudence et de temporisation. Le conseil souverain d'Ensisheim adopte un titre moins inquiétant, celui de conseil provincial, et poursuit sa longue enquête sans hâte. Louis XIV admet, — situation paradoxale, — que les impôts royaux soient payés seulement par les anciennes possessions de la maison d'Autriche, qui lui ont été cédées : les dix villes continueront à payer les « mois romains », la contribution d'empire, aux caisses *impériales*, et elles continueront à porter leur procès en appel devant la chambre *impériale* de Spire. En somme, le roi laisse prévaloir l'interprétation autrichienne du traité de Westphalie. A toute occasion, Gravel le presse « de maintenir inviolablement le traité de Munster, comme il l'a fait jusqu'ici avec l'approbation et l'applaudissement de tout l'Empire ». Et le roi l'approuve.

Lorsqu'une nouvelle diète se réunit à Ratisbonne en 1663, le diplomate y va comme plénipotentiaire et Lionne lui écrit : « Pour les instructions, j'ai jugé superflu de vous en envoyer ». A la diète, Gravel doit répondre aux griefs des dix villes et atténuer toutes les querelles, dont la principale est due à la prestation du serment. Les dix villes ayant fait appel à la diète, il n'hésite pas à conseiller au roi de permettre à l'assemblée d'en discuter. « Mon petit sentiment, dit-il le 20 avril 1664, est que ces sortes d'affaires doivent s'accommoder, s'il est possible, à l'amiable. » Il finit par persuader le roi, qui, de son côté, s'efforce de calmer le grand bailli. Celui-ci préconise d'intervenir dans l'élection des magistrats pour faire choisir ceux qui ont donné des gages à la France. Louis XIV lui fait mander : « Sa Majesté estime que vous devez vous former une règle et maxime générale de ne rien entreprendre ou remuer en Alsace, en quoi non seulement vous n'avez plus de raison qu'il n'en faut, mais que vous ne soyez assuré d'en venir à bout sans employer aucune

violence ». Prévenant Gravel de ces ordres, il écrit ces paroles flatteuses : « A quoi je puis ajouter que le contenu de vos dernières dépêches n'a pas peu contribué ».

Ainsi, jusqu'en 1665, grâce à Lionne, grâce à Gravel, grâce au bon sens de Louis XIV, la politique avisée et prudente, suivie par Richelieu et Mazarin en Allemagne, n'est pas encore abandonnée ou compromise.

Cependant des signes inquiétants apparaissent déjà. Par exemple, en 1664, la Hongrie royale est envahie par une armée ottomane et l'empereur a fait appel aux princes et États d'Empire contre les infidèles. Louis XIV n'a pas résisté au désir de montrer qu'il est dans l'Empire l'égal de l'empereur. En offrant un secours indispensable de troupes, il exige que les princes de la Ligue du Rhin groupent leurs contingents autour du corps français, que commande Coligny. Se présentant en protecteur de la ligue, il ne semble pas se douter que les princes s'inquiètent de voir les Français traverser l'Allemagne du Sud, après s'être attardés quelque temps en Alsace pour faciliter par leur présence les pourparlers du comte d'Harcourt avec la Décapole.

Louis XIV va encore plus loin. Dans l'été de 1664, 6.000 hommes, sous les ordres de Pradel, répondent à l'appel de l'électeur de Mayence pour mettre à la raison les habitants d'Erfurth révoltés. Cette fois, si Gravel a émis des conseils modérés, Lionne n'a pas recommandé la prudence. L'effet produit en Allemagne par cette intervention armée du roi de France au profit d'un prince allemand et sur sa demande, dans une affaire purement allemande, fut désastreux, l'amour propre national ayant été atteint. A partir de ce moment-là, en outre, la Ligue du Rhin se relâcha : renouvelée en 1664, elle ne le fut plus en 1667, faute de clients. A cette même date, Louis XIV est considéré comme voulant dominer de l'autre côté du Rhin, et cette opinion semble être confirmée par la publication d'un libelle, imprimé avec

le privilège royal, de l'avocat Antoine Aubery, *Des justes prétentions du roi sur l'Empire*. « Le nom de roi est excellent, est plus auguste que celui d'empereur. » L'auteur réclame pour Louis XIV, non pas la couronne impériale, mais la domination sur l'Empire, « patrimoine et ancien héritage des princes français... ; Charlemagne a possédé l'Allemagne en tant que roi de France et non point en tant qu'empereur ». Louis XIV fit enfermer Aubery temporairement à la Bastille pour calmer les princes. Mais le scandale fut énorme et beaucoup en Allemagne sont de l'avis qu'a émis le Grand Électeur dès 1663 : « Plutôt vivre sous la protection des Turcs que dans la servitude de la France ».

#### 8. — L'ACQUISITION DE DUNKERQUE (1662)

« En soutenant sa dignité, dit Voltaire, Louis XIV n'oubliait pas d'augmenter son pouvoir. » A plusieurs reprises, il tenta d'accroître le territoire du royaume. Il réussit avec Charles II d'Angleterre et le duc de Lorraine, mais non avec la Suisse et les Provinces-Unies.

Si l'on en croit Pomponne, Charles II, né avec beaucoup d'esprit, eut de la « capacité » pour les affaires : mais tout cela est compromis « par son abandonnement extrême aux plaisirs ». Et, dans les Mémoires, Louis XIV complète avec précision : « Je savais que, par l'état de son revenu et de sa dépense, il demeurerait toujours en arrière de 2 ou 3 millions par an ». Or, sur le continent, la place de Dunkerque, remise à Cromwell par Mazarin, coûtait 120.000 livres annuellement. Voulant bénéficier des bonnes dispositions de Louis XIV à son égard et, aussi, recueillir une forte somme, Charles II proposa de vendre cette forteresse à la France.

Ce fut un marchandage de deux mois. L'acte fut signé le 27 octobre 1662, moyennant le paiement, par Louis XIV, de 2 millions comptant et de 3 millions par versements

trimestriels pendant deux ans. Dunkerque, Bergues, Saint-Winoc, Mardyck et les forts seront remis aux Français quinze jours au plus tard après la ratification. Le Tellier la fait hâter et envoie à Dunkerque, outre des ingénieurs, son beau-frère, l'intendant Saint-Pouenge, pour prendre l'administration de la ville, et même son fils Louvois (1).

Le 2 décembre, le roi fit son entrée solennelle au milieu d'un grand concours de la population et de la joie des collaborateurs du souverain, Colbert surtout. En Angleterre, au contraire, ce fut l'indignation et la colère contre Charles II et son chancelier, Hyde de Clarendon : « Cette action si infâme, dit un contemporain, Ludlow, qu'on n'a pas de termes pour l'exprimer, rendit Charles également méprisable aux protestants et aux papistes : elle étonna tellement l'Europe que personne en deçà de la mer ne pouvait le croire ». A plusieurs reprises, Louis XIV gagna Charles II, il ne gagna jamais le peuple anglais.

#### 9. — L'ACQUISITION DE LA LORRAINE (1662)

L'affaire de Lorraine, en 1662 encore, produisit, elle aussi, une mauvaise impression au dehors, mais tout particulièrement en Allemagne. Le duc Charles IV, fantasque et bizarre, ayant servi plusieurs souverains, avait, par le traité de Vincennes (28 février 1661) recouvré ses États, moyennant la cession du comté de Clermont-en-Argonne et l'ouverture d'une route militaire permettant aux soldats de France d'aller directement de Champagne en Alsace.

Il est inutile de raconter les inextricables complications qui retardèrent la solution du problème. Mais on ne peut ignorer, d'abord, que le duché n'était pas incontestablement terre d'Empire, le traité conclu en 1542, entre le duc Antoine le Bon et Charles-Quint ayant reconnu que le duché était

(1) CXXI à CXXV.

« liber et non incorporabilis ». Il est vrai que les Allemands avaient toujours repoussé la validité de cette convention et soutenu que le duché devait être incorporé à l'Empire dans le cas de déshérence. En second lieu, ils ne pouvaient oublier que Charles IV avait pendant longtemps combattu pour l'empereur. On devait enfin se rappeler que Richelieu avait, avec patience, travaillé à préparer la réunion de la Lorraine à la France et qu'il y était à peu près parvenu en 1633. Mais Mazarin, au traité de Westphalie, n'avait pu obtenir la confirmation de l'occupation royale, de sorte que, la question de Lorraine ayant été rejetée par le traité des Pyrénées, Charles IV n'en avait pas accepté les clauses.

Il avait préféré s'entendre avec Lionne. L'arrangement ainsi conclu fut presque aussitôt compromis par les prétentions contraires de Charles IV et de son neveu (1). Louis XIV hésita d'abord, semble-t-il, entre les deux prétendants, puis parut vouloir soutenir le neveu, bien vu de la reine-mère Anne d'Autriche et désirant se marier avec M<sup>lle</sup> de Nemours. Brusquement, à la suite de négociations secrètes entre le duc et Lionne, on connut la solution à laquelle personne ne s'attendait. Le 6 février 1662, par le traité de Montmartre, Charles IV céda son duché au roi ; il continuerait à le gouverner à titre viager, et recevrait une pension annuelle de 700.000 livres. Louis XIV acceptait que les princes lorrains devinssent princes du sang et pussent même accéder à la couronne de France en cas d'extinction des Bourbons ; il recevrait la place forte de Marsal comme gage de la bonne foi du duc (2).

Cette convention causa à Louis XIV une grande joie qu'il ne cacha pas à Condé. « Je viens, lui dit-il, de faire un coup de grand bonheur et de grande importance, qui va bien faire du bruit et de l'éclat dans le monde... J'avais à faire

(1) Le neveu s'appellera Charles V, mais ne régnera pas en Lorraine.

(2) *Mém.*, p. II, t. 552-5 ; **CDXIX**, **CDXVII**, t. 3., **CDXVIII**.

à un esprit qui change dix fois en un jour, mais je viens de le lier à ne s'en pouvoir dédire... J'ai acquis la souveraineté des duchés de Lorraine et de Bar et les ai réunis pour jamais à ma couronne. » Mais la désapprobation fut à peu près générale : le blâme est longuement développé par Brienne dans ses Mémoires ; la critique est très vive chez Saint-Prest dans son *Histoire du roi par les négociations* ; il fut peut-être arrêté pour cette raison : la haute noblesse française se prétendait lésée par les avantages concédés aux princes lorrains, et ceux-ci se montraient irrités que leurs privilèges aient été sacrifiés par leur duc.

Louis XIV, lui, persista à croire à la légitimité d'une pareille « reprise » ; car « c'était l'ancien patrimoine de nos pères, qu'il était beau de rejoindre au corps de la monarchie, dont il avait été si longtemps séparé ». Ne se doutant pas de l'effet que ce traité produirait en Allemagne, il charge Gravel d'emporter « la bonne nouvelle » à l'électeur de Mayence et le diplomate français n'hésite pas à dire à la diète qu'elle n'a plus rien à faire avec la Lorraine. Aussi l'électeur de Mayence, archi-chancelier d'Empire, s'empresse-t-il d'élever une énergique protestation.

Charles IV ayant exigé l'enregistrement du traité par le Parlement de Paris, celui-ci y procéda, mais sous la réserve que tous les princes lorrains donneraient leur consentement. Leur refus enleva toute valeur au traité. D'ailleurs, le duc, « inquiet et inconstant », s'installa dans le duché où il agit en maître, comme si de rien n'était. En 1663, il fallut envoyer des troupes pour enlever Nomény et Marsal. Le Tellier et Lionne accompagnèrent Louis XIV, négocièrent à Metz avec les commissaires du duc, qui dut remettre Marsal au roi. Étonné de cette énergie, Charles IV devait rester tranquille pendant quelques années ; mais son « inquiétude naturelle » devait se manifester plus tard et faire perdre à la Lorraine son indépendance jusqu'au traité de Ryswick.

## 10. — L'ALLIANCE FRANCO-SUISSE

Si Louis ne fut pas approuvé pour sa politique à l'égard de la Lorraine, il s'attira des reproches immérités en ce qui touche la Suisse. Il fut accusé en 1663 de vouloir assiéger et détruire Genève, parce que c'était le foyer du calvinisme. « Jamais cette pensée ne m'est tombée dans l'esprit, comme la suite le fera voir » : s'il pratique le culte de Dieu, il ne croit pas qu'on doive l'établir « par les armes ou par l'invasion des États d'autrui » (1).

Les cantons suisses, en présence de la grandeur de la France, pensaient qu'ils devaient recourir de plus en plus à elle. Soit les caisses publiques, soit les particuliers considéraient de plus en plus indispensables les pensions envoyées de Paris, d'une part, et les débouchés commerciaux et industriels que leur offrait la France, d'autre part (2). C'est au temps de la guerre de Trente Ans que diverses alliances avaient été conclues entre divers cantons et le royaume de France. Pour supprimer cette diversité qu'il estimait fâcheuse, Louis XIV préféra un seul acte, dans lequel serait compris aussi le dauphin. L'ambassadeur français Laborde ayant fait prévoir de nouveaux subsides, la diète de Soleure, le 4 septembre 1663, accepta d'étendre jusqu'à huit ans après la mort du roi et de son fils l'alliance de 1658. Ce fut donc désormais une alliance commune, et une grande ambassade de trente-cinq députés suisses vint en France pour prêter le serment de l'alliance. Elle fut reçue au Louvre le 11 novembre 1663 et les détails fournis sur ce voyage prouvent combien étaient étroits les liens entre les deux pays (3).

A l'ambassadeur Mouslier, qui, en 1665, dispose de 400.000 écus, il est recommandé « de parler toujours de l'alliance comme d'une chose établie de longue main et dont la durée

(1) A. E., CP; Anglet., t. 78, 28 janvier 1663. — (2) DLI. — (3) DLIII.

sera fort utile et avantageuse aux cantons » (1). Pendant longtemps, l'influence française sera prédominante dans la Suisse, qui fournira de nombreux soldats sans difficulté, mais sera moins accommodante quand la religion prendra la première place.

#### 11. — L'ALLIANCE FRANCO-HOLLANDAISE

Enfin, à l'égard de la Hollande, Louis XIV agit comme envers l'Angleterre. Sans doute le rachat de Dunkerque avait inquiété la Chambre des Communes et l'avait mise en défiance contre l'établissement des Français sur les côtes de la mer du Nord. Aussi les pourparlers continués avec Charles II pour une alliance avec la Grande-Bretagne n'aboutissaient-ils pas. Ils réussirent, par contre, avec la Hollande.

Abandonné en 1648 par les Provinces-Unies, qui avaient conclu un traité séparé avec l'Espagne, Mazarin, par dépit, avait suivi à leur égard une politique d'abstention, presque d'hostilité. Mais les Hollandais, qui avaient été vaincus par Cromwell et qui, depuis la restauration des Stuarts, redoutaient de voir ceux-ci leur refuser toute concession économique et s'efforcer de redonner le pouvoir au prince d'Orange, se résolurent à envoyer en France trois négociateurs, dont le plus remarquable fut Conrad van Benningen (2).

Tant que Mazarin vécut, aucun progrès ne fut réalisé. Le 10 avril 1661 fut nommée la mission française, comprenant Séguier, le maréchal de Villeroi, Fouquet (remplacé par Colbert), les deux Brienne, Lionne et Le Tellier. Après de très longs débats, le traité fut conclu le 27 avril 1662 : alliance offensive et défensive pendant vingt-cinq ans ; garantie à la Hollande de la liberté de la pêche à quelque distance des côtes anglaises, ce que les Britanniques prétendaient leur interdire ; si l'un des alliés était attaqué, l'autre

(1) DLVII. — (2) DVII.

lui fournirait un corps de troupes auxiliaires, à condition qu'il ne fût pas l'agresseur.

Il n'était nullement question des Pays-Bas espagnols, alors que Louis XIV avait accepté les pourparlers, afin de pouvoir envoyer à La Haye le comte d'Estrades pour connaître les intentions des Hollandais. En réalité, Jean de Witt, qui avait tenu compte de l'opinion des commerçants d'Amsterdam, ne sut pas prendre une décision ferme. Pour découvrir les projets véritables du roi de France, il attendit les avances de d'Estrades, qui devait déclarer que son maître ne visait pas à des conquêtes, mais à la prise de ce qui appartenait, par les traités signés, à Marie-Thérèse. En 1663 les Pays-Bas catholiques seront-ils partagés comme on l'avait projeté en 1635 ? Formeront-ils une république indépendante, sous la protection de la Hollande et de la France ? Ou bien laissera-t-on à Louis XIV le pays français de Bruxelles seulement ? Ou bien les deux voisins prendront-ils pour eux les places limitrophes, le reste constituant un cantonnement restreint, un État tampon ?

Le pensionnaire ne put pas rendre les bourgeois « plus traitables » et d'Estrades écrivait à Louis XIV : « Mon appréhension est la jalousie que les peuples auront d'avoir Votre Majesté trop voisine ». La lenteur extrême des pourparlers, après un an, pousse le roi à mander à son représentant à La Haye : « Je ne veux pas que le sieur de Witt m'entraîne à tout ce qu'il voudra. Mes affaires ne sont pas en cet état. Il pourrait bien, par ses procédés, faire naître des pensées que je n'ai pas et engager ses supérieurs en de mauvaises affaires ». Peu après, Lionne accentuait : « Le véritable dessein de Sa Majesté est de demeurer libre, sans creuser elle-même des fosses, qui l'empêchent d'aller droit et facilement du côté où Elle verra sa gloire, son avantage et le plus grand bien de l'État ». Les négociations furent suspendues le 8 mai 1664 (1).

(1) DV, et JAPIKSE, *Johan de Witt*, Amsterdam, 1915.

\*  
\* \*

Ainsi, quand on étudie l'ensemble de cette active diplomatie, les premières années du règne personnel apparaissent comme des années d'attente. Si quelques manifestations d'orgueil parurent excessives, ou si quelques imprudences du prince souverain inquiétèrent par moments l'Europe, la France était encore reconnue comme fidèle à la politique prudente et avisée dont les traités de Westphalie et des Pyrénées avaient enregistré les résultats. Mais un roi de vingt-cinq ans, exactement renseigné sur sa puissance, adulé de toute une cour, ne pouvait rester longtemps pacifique. Les nobles de son entourage le poussaient à la guerre, grâce à laquelle ils pouvaient faire fortune, et lui-même attendait avec impatience le moment où il se mettrait à la tête de ses armées.

La guerre anglo-hollandaise et la mort de Philippe IV d'Espagne en 1665 devaient faciliter ce changement de politique.

## CHAPITRE IV

### LA GUERRE DE DÉVOLUTION ET LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (1667-1668)

#### 1. — HOLLANDE ET ANGLETERRE, 1664-1665.

Les différends entre Anglais et Hollandais avaient plusieurs causes depuis la restauration des Stuarts. Disposant des plus fortes marines, les deux peuples étaient en rivalité constante au point de vue colonial en Afrique et en Amérique, et ils se disputaient le monopole rémunérateur de la traite des nègres. D'autre part, les Anglais désiraient diminuer le commerce des « rouliers des mers » et leur interdire la pêche dans les eaux britanniques. A ces motifs généraux s'en ajoutait un particulier, l'intention de Charles II d'Angleterre, soutenu par l'électeur de Brandebourg, de faire restituer à son neveu, Guillaume d'Orange, le pouvoir que ses prédécesseurs avaient possédé et que lui avaient enlevé les républicains, représentés par Jean de Witt.

Celui-ci n'avait pas prêté grande attention à la politique du Stuart, qui, exilé, avait été accueilli dans les Provinces-Unies et reçu à La Haye. Mais le prince, que le pensionnaire appelait « l'enfant de la Hollande », devait tenir compte des sentiments du peuple et du Parlement, exclusivement préoccupés du commerce et insistant sur « la nécessité de protéger le commerce anglais contre la concurrence étrangère ».

Sûr d'être approuvé par les Communes, Charles II, en 1664, envoya une flotte pour reprendre les territoires du

golfe de Guinée, qui lui auraient été cédés par le roi de Portugal, et ceux de l'Amérique septentrionale, que Jacques I<sup>er</sup> aurait attribué à un de ses sujets. L'île de Gorée, celles du Cap Vert, les comptoirs de la Guinée d'une part, les îles de Tabago et de Saint-Eustache et New-Amsterdam (New-York) d'autre part, furent perdus sans déclaration de guerre. Tout en protestant contre cette violence, Jean de Witt chargea Ruyter de récupérer en Afrique les terrains perdus. Après le succès de cet amiral, enorgueilli par la puissance de la flotte hollandaise, il déclara nettement : « Les concessions ne serviraient plus maintenant qu'à jeter de l'huile sur le feu ». Plus tard, en quelques phrases expressives, Pomponne, alors ambassadeur à La Haye, expliquera la tactique hasardée et imprudente, adoptée par de Witt : « Tant qu'il avait cru pouvoir sortir de l'affaire d'Angleterre par la voie des négociations, il y avait donné tous ses soins, mais, quand il perdit l'espérance, il se chargea seul et non sans péril du dangereux conseil d'imposer la paix ou de faire la guerre à une grande puissance ».

Au début de 1665, les subsides, demandés par Charles II, le sont pour continuer les hostilités contre les bateaux marchands hollandais et les marchandises françaises qu'ils peuvent transporter. Dans les premiers jours de mars, la guerre est déclarée ; Charles II cherche des ennemis partout à la Hollande. Moyennant subsides, il obtient l'aide de l'évêque de Munster, Bernard von Galen, prélat turbulent et sans religion (1), qui se chargeait d'effectuer une diversion par terre avec 18.000 hommes sur le territoire oriental des Provinces-Unies.

Le pensionnaire aurait donc à faire de deux côtés à la fois. Comme les Anglais, il était plein de confiance dans la force de sa flotte ; il comptait, en outre, sur l'appui effectif de la France en vertu du traité signé en 1662, « pour, en

(1) CCLXI, CCLXII.

conséquence du quatrième article, faire cesser lesdites hostilités et réparer le dommage causé ». Quelle allait être l'attitude du roi de France ?

## 2. — LOUIS XIV ET LA GUERRE ANGLO-HOLLANDAISE

Certains historiens (1) l'ont accusé d'avoir suivi une politique peu franche envers les Provinces-Unies, de n'avoir pas tenu ses engagements à leur égard, d'avoir même retardé la venue de la flotte française dans la Manche pour laisser écraser celle de la Hollande. Ces reproches, énumérés d'après les assertions des hommes politiques des Provinces-Unies, ont été, au contraire, déclarés irrecevables par d'autres historiens, qui se sont attachés à prouver la sincérité entière du roi Très-Christien (2).

Depuis plus d'un an, celui-ci était amplement renseigné sur l'état d'esprit et les projets des Hollandais par son ambassadeur à La Haye, d'Estrades, qui l'avait auparavant représenté à Londres. Connaissant à fond les deux pays et leurs intérêts économiques, le diplomate avait exposé au roi que le conflit était inévitable et se résoudrait en faveur des Anglais. A son avis, il convenait de tenir les Hollandais en haleine par de lentes négociations et, par suite, peu compromettantes, car la France ne devrait pas être embarrassée par une guerre, quand s'ouvrirait la succession d'Espagne ; surtout, insistait-il, il fallait éviter de proposer une médiation aux deux adversaires, parce que les Hollandais ne manqueraient pas d'accuser le roi de ne pas tenir ses promesses.

Louis XIV s'arrêta cependant à cette solution. Dans une longue lettre du 19 décembre 1664, il a considéré que le conflit anglo-hollandais était « certainement l'affaire du monde la plus extraordinaire et le plus embarrassante » et, sans dissimuler sa pensée : « Si j'exécute à la lettre le traité

(1) En particulier Lefèvre-Pontalis. — (2) CXXXI, CCLXXXV.

de 1662, je me ferai un très grand préjudice à mes principaux intérêts, et cela pour des gens dont je ne tirerai jamais aucune assistance, mais que je trouverai directement contraires dans le seul cas où j'aurais besoin de les avoir favorables, et alors les assistances, que je leur aurai données, tourneront contre moi-même ».

D'autre part, en cas de victoire anglaise, la maison d'Orange, pensait-il, serait rétablie dans sa puissance et intimement unie à la Grande-Bretagne ; ici encore la réalisation de ses futurs projets sur les Pays-Bas espagnols serait rendue difficile, compromise même. Plus brutalement, mais non moins franchement, Lionne disait à l'envoyé extraordinaire hollandais : « C'est une méchante affaire : nous vous assisterons et rompons à cause de vous un engagement que nous avons avec l'Angleterre, et demain vous rompez avec nous. Tout se trouble par une méchante politique qu'il faut une barrière entre les Provinces-Unies et la France ».

La situation, dans laquelle pouvait se trouver le royaume, par suite du conflit anglo-hollandais, a fortement préoccupé le souverain, qui a laissé inscrire ses réflexions dans les Mémoires. Il y avait là « deux importantes occasions de faire la guerre, l'une contre l'Espagne pour la poursuite des droits qui m'étaient échus, et l'autre contre l'Angleterre pour la défense des Hollandais ». Après avoir différé longtemps pour tâcher de les mettre d'accord, il ne réussit pas et il prend le parti « auquel sa parole était engagée ». Mais entreprendrait-il les deux guerres en même temps, qui lui fourniraient « de grandes occasions » de se signaler ? Au contraire, l'intérêt de l'État exigeait, pour toutes sortes de raisons, de n'en mener qu'une seule : « Dans le poste où j'étais, je devais faire violence à mes sentiments pour m'attacher aux intérêts de ma couronne... Ainsi je résolu de ne m'engager qu'à la seule guerre de mer. »

En décembre 1664, quand le différend avec l'Angleterre

devint menaçant, Jean de Witt envoya en mission extraordinaire à Paris celui qui avait négocié le traité de 1662. Le choix de Conrad van Benningen n'était pas heureux parce qu'il « avait une matière rude à traiter les affaires ». Les historiens français, en particulier Voltaire, le représentent comme très fier de la puissance hollandaise, porté à l'exagérer et à la comparer à celle de la France, entier dans ses idées, manquant de souplesse. Ne reculant pas devant les imprudences de langage, il indisposa Louis XIV contre les Hollandais.

Il était chargé de réclamer l'exécution des engagements contractés par le roi de France, en particulier le secours promis de 12.000 hommes. Mais dans le traité de 1662 se trouvaient plusieurs réserves : les Hollandais ne devaient pas être les agresseurs, ce que clamaient les Britanniques ; le conflit ne concernait que l'Europe et non les colonies ; le roi pouvait ne participer aux hostilités que quatre mois après la déclaration de guerre. Aussi, au long mémoire écrit par van Benningen pour hâter la décision du roi, Lionne opposa une réponse, qui était un « couteau à deux tranchants ».

En réalité, Louis XIV s'était résolu à « moyenniser un bon accord », pour éviter la guerre entre les deux adversaires. Dès la fin de 1664, il chargea son ambassadeur à Londres, Cominges, de proposer une médiation. Puis, l'Angleterre ayant déclaré la guerre à la Hollande, il se décida à envoyer à Londres une ambassade solennelle pour une tentative définitive. Composée du duc de Verneuil, oncle naturel de Louis XIV et de Charles II, d'Honoré Courtin et de l'ambassadeur Comminges, elle arriva dans la capitale anglaise le 16 avril 1665. Jusqu'à la fin de l'année, elle varia ses propositions de paix, qui ne furent pas admises (1).

Sa diplomatie est rendue difficile à cause de la peste, qui interrompt ses démarches, et du désir de se battre, qui anime

(1) CCLXXXVI.

les deux adversaires intransigeants. Le 15 juin 1665, les Hollandais, agissant sans prévenir Louis XIV, font sortir leur flotte, qui est battue et perd une vingtaine de vaisseaux, ce qui fortifie les Anglais dans leur résistance. En septembre meurt Philippe IV d'Espagne. Louis XIV voyant que, s'il poursuit sa politique, les Anglais pourront s'unir avec la cour de Madrid, rappelle la grande ambassade et déclare la guerre à la Grande-Bretagne (26 janvier 1666).

Cet acte ne ramène pas la sympathie entre le roi et les Hollandais. Ceux-ci n'ont pas compris pourquoi le souverain de France n'a pas pris rapidement leur parti et ils ont répété qu'il veut les laisser seuls-en face des Anglais pour profiter de leur écrasement. Ils vont jusqu'à dire : « Nos remontrances ne serviraient de rien : nous agirons comme si nous devons agir seuls ». Cette volonté d'agir sans entente préalable avec le partenaire froisse vivement le roi de France et le maintient en défiance contre cette « république inférieure à toutes les monarchies », qui entend en imposer à la couronne qui est la première de toute la chrétienté. Soit pour une raison morale, soit parce que la guerre maritime, trop précipitée, est défavorable, il n'hésite pas, après la fuite de la flotte hollandaise, à écrire sévèrement : « Si l'on fait sortir la flotte dans cette conjoncture et qu'on ne me donne parole de sursoir cette résolution jusqu'à ce qu'elle ait été mieux concertée entre nous, je serai obligé de suspendre les effets de ma bonne volonté et de la part que je veux prendre aux intérêts de l'État » (1). Mais il ne devait pas être écouté.

Il remplit les obligations qu'il avait assumées en 1662. Il a laissé les rédacteurs des Mémoires donner des renseignements nombreux, dont on n'a pas tenu suffisamment compte (2). Sans doute, la vérité n'est pas toujours respectée, le beau rôle étant réservé au roi. Mais, dans l'ensemble, il est vrai que Louis XIV s'efforça de délivrer les Hollandais

(1) DL. — (2) *Mém.*, t. I, p. 138 et sq.

de la situation critique dans laquelle ils étaient, ayant à faire face à la fois au danger sur terre et sur mer.

Contre l'attaque, ou plutôt les pillages des troupes de Bernard von Galen, Louvois, à la fin d'octobre 1665, réunit 6.000 hommes sous les ordres du lieutenant-général, le marquis de Pradel. Louis XIV envoya Turenne à Sedan pour les inspecter et les conduire, en évitant les Pays-Bas espagnols, à travers les terres de l'évêque de Liège, électeur de Cologne, et, avec son autorisation, vers Maëstricht. Il n'y eut pas de guerres, car les mercenaires de von Galen n'osèrent pas affronter l'élite des troupes françaises (1).

Pour empêcher toute nouvelle agitation dans l'est des Provinces-Unies, Colbert de Croissy fut chargé, en janvier 1666, de pousser le Grand Électeur à une alliance avec la Hollande. A la suite de pourparlers avec Terlon et Pomponne, le roi de Danemark, Frédéric III, signa avec la Hollande le traité de La Haye (11 février), pour interdire l'accès de la Baltique aux Anglais, moyennant 120.000 écus que Louis XIV paya (2) ; le roi de France déclara même qu'il défendrait le Danemark s'il était attaqué, ce qui causa une crise de fureur dans la Suède, que Pomponne put seulement maintenir dans la neutralité. Menacé par le Grand Électeur, von Galen n'eut plus qu'à conclure la paix avec la Hollande en ne conservant que 3.000 mercenaires. Les délégués hollandais reconnurent que les troupes françaises étaient très belles à Maëstricht, mais s'élevèrent contre leurs exactions et, aussi, contre leur zèle catholique. En tout cas, le péril terrestre était conjuré pour les Provinces-Unies.

Du côté de la mer, Louis XIV dut se préoccuper de deux théâtres. Il envoya une flotte avec 800 hommes dans les Antilles, à Saint-Christophe, où Français et Anglais vivaient en commun. Mais la nouvelle de la guerre y ayant été apportée et les Britanniques ayant projeté d'attaquer leurs voi-

(1) LXXX. — (2) CCCXXXVIII.

sins, et de « les mettre tous au fil de l'épée », les 1.600 Français n'hésitèrent pas à prendre les armes contre les 6.000 Anglais, dont les uns quittèrent l'île et dont les autres prêtèrent serment de fidélité au roi de France. Les succès se poursuivirent dans les Antilles en faveur des Hollandais, qui y avaient d'abord subi des pertes (1).

En Europe, Louis XIV avait promis l'envoi d'une flotte de trente navires, commandés dans la Méditerranée par le duc de Beaufort, qui rejoindrait d'abord les dix vaisseaux confiés à La Rochelle à Duquesne. Il entendait que la flotte française ne fût pas subordonnée à celle des Provinces-Unies ; il tenait surtout, de plus en plus, à ce qu'aucune action ne fût engagée avant la liaison des deux escadres dans la Manche. Pourquoi celle-ci ne put-elle être effectuée ? En novembre 1664, Beaufort avait dû abandonner le siège de Djidjelli, au cours duquel il avait subi de lourdes pertes ; il avait donc à reconstituer sa flotte délabrée. De plus, les Anglais tenaient dans la Méditerranée occidentale une escadre que l'amiral français avait ordre d'atteindre et de détruire. « Pourvu que ledit Smith ne nous échappe pas, lui écrivait Colbert... Enfin battre ces Anglais est bon à tout » : Smith échappa. Le 29 avril 1666, Beaufort partit de Toulon, avec mission « de marcher droit à la rencontre de notre alliée ». Arrivé à l'embouchure du Tage (9 juin), il dut y recevoir la duchesse Élisabeth de Nemours, qui allait épouser le roi Alphonse VI de Portugal. La venue de la future reine se faisant attendre et les Portugais ne pouvant fournir des vivres à la flotte, il fallut revenir dans la Méditerranée pour s'en procurer. Puis, suffisamment muni, Beaufort repartit et, après avoir évité une flotte espagnole suspecte, il rallia La Rochelle (le 23 août) et les vaisseaux de Duquesne (2).

(1) CLXXIX, t. 5.

(2) PELLISSON, dans son *Hist. de Louis XIV*, t. II, p. 84-96, expose lon-

Mais de graves événements s'étaient produits dans la Manche. De Witt considérait qu'en laissant inactive la flotte des Provinces-Unies, il aggravait la situation financière de sa patrie et risquait de provoquer l'indiscipline ou la désertion chez les marins : car tous « sont si persuadés du succès du combat qu'on n'a jamais vu une si grande gaieté ni un si grand désir d'en venir aux mains ». Enfin, connaissant, par van Benningen, les ordres donnés par Louis XIV à Beaufort, le pensionnaire pensait que les Anglais seraient tenus de diviser leurs forces, dont une partie serait destinée à surveiller l'arrivée de la flotte française. Celle des Provinces-Unies sortit donc avec Ruyter et, du 11 au 14 juin, la rencontre fut favorable aux Hollandais qui perdirent quatre vaisseaux contre les Anglais qui en perdirent dix-sept. Mais le 4 août, Ruyter, nullement écouté par Tromp, fut complètement battu, ne ramenant en Hollande que des débris de sa flotte fort maltraitée. Les Anglais restaient les maîtres de la mer, ils insultaient les côtes hollandaises et brûlaient dans le port du Texel plus de cent-cinquante navires marchands.

Informé aussitôt, Louis XIV fit avancer Beaufort jusqu'à Brest et envoya à La Haye le lieutenant général, marquis de Bellefonds, pour concerter avec le pensionnaire et Ruyter la future campagne, quand les deux flottes seraient réunies. L'instruction du 22 août est tout à fait précise et examine tous les cas qui peuvent se produire. Après être passé à Brest pour voir Beaufort, Bellefonds fut de retour à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1666.

### 3. — LA PAIX DE BRÉDA

L'accord ne devait pas se réaliser. Charles II, en effet, ne pouvait continuer la guerre faute d'argent ; la peste et l'in-

guement les raisons du retard de la flotte française et de sa séparation d'avec la flotte hollandaise.

cendie accablaient Londres ; des mouvements inquiétants éclataient en Écosse et en Irlande ; le Parlement anglais se faisait l'interprète du peuple, las de la guerre. Se rendant compte de ces sentiments, Hugues de Lionne trouva un subterfuge pour pousser les adversaires à la conclusion de la paix, sur la base de la situation présente. Mais il fallut six mois pour parvenir à une entente. Les Hollandais continuaient à considérer que les Français étaient responsables de leurs défaites et « leur disposition à notre égard, disait d'Estrades, ne peut être plus mauvaise ». Il avait déjà avancé : « Dans cette république et dans la manière d'agir de ces peuples, on ne peut pas compter juste comme dans un royaume, puisqu'on est sujet à tant d'événements, qui dépendent du caprice des peuples. » Louis XIV accentua à son tour en constatant que les négociations n'avançaient guère : « Voilà la satisfaction que l'on a de faire des alliances avec des États populaires, qui, ne connaissant pas le plus souvent leur intérêt, font peu de compte de leur honneur, de leur parole et de leurs traités et agissent encore moins par une voie de gratitude. » Il faudra se souvenir de cette opinion quand il conviendra d'expliquer le problème, si souvent discuté, des causes de la guerre de Hollande.

En avril 1667, enfin, sur la médiation suédoise, Charles II accepta la ville de Bréda comme lieu du futur congrès. A la fin du mois de mai seulement tous les délégués étaient réunis ; citons les principaux : Estrades et Courtin pour la France, Beverningk pour la Hollande, Flemming et Christian-Albert, comte de Dohna, pour la Suède, Klingenberg pour le Danemark, Holles et Coventry pour l'Angleterre.

Les négociations, dans ce congrès, furent d'abord lentes, par suite de l'obstination réciproque des Anglais et des Hollandais. Mais les progrès de la France, qui avait commencé la guerre aux Pays-Bas espagnols, furent jugés inquiétants

par les Provinces-Unies et poussèrent le pensionnaire à accélérer les pourparlers par un coup d'audace militaire, la guerre durant toujours. Le 24 juin, la flotte de Ruyter parut à l'embouchure de la Tamise ; une partie, remontant le fleuve, détruisit à Rochester et à Chatham les navires anglais désarmés.

Devant l'émotion peureuse des Londoniens, Charles II hâta les négociations. Le 31 juillet 1667 fut signé le traité de Bréda, caractérisé par de mutuelles concessions (1). Les Hollandais gardaient l'île Bourou la plus riche des Moluques, recouvraient Surinam et des Antilles, mais perdaient New-Amsterdam, devenu New-York. La France abandonnait Saint-Christophe ; on lui restituait l'Acadie, appelée Nouvelle-Écosse (2).

En somme, par ce traité, Louis XIV réussit à empêcher soit la Hollande, soit l'Angleterre de s'unir à l'Espagne. Les deux puissances maritimes, qui s'étaient battues pendant plus de deux ans, paraissaient reconciliées, mais leur rivalité économique subsistait toujours. L'Espagne se trouvait entièrement isolée et incapable de résister à l'invasion que la France avait entreprise chez elle depuis trois mois. Malgré la joie, qui accueillit la paix aux Provinces-Unies, les réjouissances publiques, qui furent ordonnées, la frappe de médailles commémoratives, etc., la fin heureuse du conflit anglo-hollandais laissait apparaître le début d'un conflit franco-hollandais.

(1) Sur ce congrès, le garde du dépôt, Saint-Prest, a rédigé un mémoire de tout premier ordre : *AE, MD, Anglet.*, t, 13, fol. 67 et sq.

(2) Le cas est curieux. Les Français avec Poutrincourt avaient fondé la colonie de l'Acadie en 1610. Mais Jacques I<sup>er</sup> avait octroyé une charte en 1621 à des spéculateurs anglais. Charles I<sup>er</sup> y avait renoncé par le traité de Saint-Germain en 1636. Mais, en 1654, Cromwell, reprenant les prétentions, avait envoyé une expédition qui enleva la colonie aux Français.

#### 4. — LA MORT DE PHILIPPE IV ET LES « DROITS DE LA REINE »

L'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid, informa Louis XIV de la mort de son beau-père, Philippe IV, survenue le 17 septembre 1665. Le testament de ce prince décidait que son fils Charles (II) serait son héritier ; s'il mourait sans enfants, la succession passerait, non pas à la reine de France, Marie-Thérèse, à cause de sa renonciation, mais à sa sœur, Marguerite-Thérèse, fiancée depuis 1663 à l'empereur Léopold I<sup>er</sup>. Cette exclusion de la fille aînée de Philippe IV et de ses enfants s'étendait « à tous les royaumes, États et seigneuries ».

Au début de 1662, de Paris, Conrad van Benningen faisait prévoir à de Witt que, « si le roi d'Espagne meurt sans héritier mâle, on formera ici des prétentions sur les Pays-Bas espagnols, et peut-être même sur toute la succession d'Espagne ». On ne saurait mieux dire : en 1665, il existait bien un fils mineur, Charles II, mais on le considérait comme ne pouvant pas vivre longtemps. D'ailleurs peu importait à Louis XIV, qui écrira un peu plus tard à Turenne : « Je roule dans ma tête des projets qui sont loin d'être impraticables et que je mettrai à exécution à quelque prix que ce soit ».

Dès qu'il avait pris le pouvoir, il s'était, en effet, attaché à la question de la renonciation de Marie-Thérèse et avait dû en considérer la validité. Les pourparlers rompus avec l'Espagne, il avait tâché de s'entendre avec de Witt à propos des Pays-Bas sans y réussir. Pour comprendre les diverses résolutions qu'il adoptera au cours de son règne, il est, semble-t-il, indispensable de connaître brièvement comment ses prédécesseurs avaient envisagé cet important problème. La question des Pays-Bas, en effet, n'était pas nouvelle. Elle s'était présentée à Richelieu qui, hanté par le souci

de la force espagnole, avait compris la nécessité d'éloigner un peu de Paris la frontière trop proche ; l'année de Corbie confirma ses craintes. Mais, en même temps, il voyait bien que de vastes conquêtes dans la plaine flamande apporteraient au souverain de France, avec la sécurité du royaume, les moyens de menacer à la fois celle de l'Angleterre, des Provinces-Unies et même de toute la région allemande du Rhin. Il eut alors la clairvoyance d'apercevoir, et la sagesse de suggérer aux États généraux, la seule solution raisonnable, capable de garantir la sécurité de la France sans inquiéter tous ses voisins ; le « cantonnement » du pays belge, la réunion des provinces belges, jouissant déjà d'une large autonomie administrative, les transformeraient en une confédération de cantons libres, une sorte de nouvelle Suisse. Les États généraux n'acceptèrent pas, et les armées de Louis XIII, appelées par l'alliance suédoise, se détournèrent vers l'Allemagne. Le problème des Pays-Bas ne fut pas résolu (1).

Il se présenta ensuite à Mazarin, qui n'eut pas les scrupules de Richelieu. Tout d'abord, pendant les premières années de son ministère, il espéra détacher Philippe IV de l'empereur et le gagner à l'idée d'une paix séparée en lui proposant les fiançailles du jeune Louis XIV avec l'aînée des infantes. Celle-ci aurait eu, en dot, les Pays-Bas, et, en échange, la France aurait restitué à l'Espagne la Catalogne, dont elle avait pris possession à l'appel des habitants révoltés. Bien que la négociation pour l'échange eût été menée secrètement, elle fut connue du gouvernement hollandais, qui s'empressa de conclure une paix séparée en 1648 avec la cour de Madrid (2). Enfin, plus tard, après la Fronde, le port espagnol de Dunkerque ayant été pris par Turenne avec le concours de quelques milliers d'Anglais, fut laissé à la Grande-Bretagne, et Mazarin, en plein accord avec Louis

(1) CCCLXVIII. -- (2) DII.

XIV, permit au maréchal, vainqueur aux Dunes, d'achever la conquête de la Flandre maritime. Après avoir rapidement progressé, les troupes françaises furent arrêtées par la paix des Pyrénées, qui n'attribua au roi de France que la majeure partie de l'Artois.

Il semblait donc naturel au roi de France de reprendre aux Pays-Bas une entreprise que la paix avec l'Espagne avait, à son avis, interrompue seulement. La question qu'il eut à se poser était celle de savoir comment il la reprendrait et de quelle manière. Pendant deux ans, il usa de moyens différents pour mettre toutes les chances de son côté. Il montre ainsi la politique qu'il suivra plus tard encore. Comme autrefois les légistes, il s'efforce d'établir le bien-fondé de ses prétentions et de les faire paraître justes. Il réunit des troupes pour avoir la force en mains au moment voulu. Il mène une action diplomatique, très vaste, pour écarter les obstacles qui pourraient s'opposer à ses desseins, et surtout (ce qu'il redoutera toujours) pour éviter une coalition contre le royaume, en faisant des offres de modération réelle et calculée. Ainsi s'explique l'intérêt que présente l'histoire jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le moyen principal que Louis XIV choisit avec Lionne fut de réclamer, à la mort de Philippe IV, puisque don Carlos, né le 6 novembre 1661, s'obstinait à vivre et que nul ne pouvait prévoir le moment où s'ouvrirait la succession espagnole, une « avance d'hoirie » : prétexte surprenant à la vérité, puisqu'il suffisait que don Carlos, parvenu à l'âge d'homme, eût un fils, pour que Marie-Thérèse, même sans tenir compte de la renonciation, perdît tout droit à l'héritage. Fort heureusement furent trouvés des arguments juridiques, désignés sous le nom général de dévolution. Le terme apparaît pour la première fois en février 1662, lors des pourparlers franco-espagnols, et, comme, à cette époque, Turenne a une grande influence, il est permis de penser que l'auteur

du *Traité des droits de la reine très-chrétienne* est son secrétaire Duhan.

L'existence de ce droit de dévolution fut constatée d'abord dans le Brabant. Une enquête, secrètement menée dans toutes les provinces belges à la recherche de titres, prouva qu'il était pratiqué dans quelques cantons du Hainaut et même de la Flandre. Des renseignements juridiques et historiques furent transmis à d'Estrades et, de son côté, l'archevêque d'Embrun se livrait à de semblables investigations à Madrid. Le 14 décembre 1663, Louis XIV écrivait à son représentant à La Haye : « L'on va toujours découvrant de nouveaux pays et trouvant des choses qui me font voir que j'aurais commis une grande faute, si j'avais moins examiné la matière et pris mes résolutions sans l'avoir connue à fond ». On sait que, par le droit de dévolution, les biens fonciers, en cas de mariages successifs, étaient attribués aux seuls enfants du premier lit. La dévolution, il est vrai, n'était qu'un usage de droit privé. Mais Louis XIV n'eut aucun scrupule à la transporter dans le droit public et à l'utiliser pour déterminer ce que Marie-Thérèse, à son avis, devait recevoir.

Ainsi fut composé le *Traité des droits de la reine très-chrétienne* « pour informer toute l'Europe de la justice de ses droits » (1). Fondé sur des textes cités en marge, ayant avant tout un caractère technique, il explique les raisons de Louis XIV d'aller jusqu'à la guerre. « Comme roi, il se sent obligé d'empêcher cette injustice ; comme mari, de s'opposer à cette usurpation et, comme père, d'assurer ce patrimoine à son fils. Ce n'est point pour conquérir des peuples qu'il agit, mais c'est pour se les conserver. » Sont énumérées les demandes du roi en deniers, bijoux et territoires : la majeure partie du Brabant et du Hainaut, le tiers de la Franche-Comté et le quart du Luxembourg. Ce traité fournissait un prétexte juridique merveilleux, un moyen de définir les

(1) XV, n° 2940, et CDLXV.

droits de la reine sans pourtant les limiter prématurément, alors que l'enquête sur le pays, où ce droit était en usage, n'était pas terminée et pouvait provoquer encore des résultats inattendus.

Traduit en plusieurs langues, il suscita des contradicteurs dont le plus remarquable fut François de Lisola, franco-comtois passé au service de l'empereur, habile diplomate et surtout polémiste infatigable, qui passa les dernières années de sa vie à combattre, par la plume et la diplomatie, la politique de Louis XIV. Dans son *Bouclier d'état et de justice* (1), il s'élève avec violence contre l'entrée du roi très-chrétien dans les Pays-Bas, ce qui est une « véritable rupture, une prise de possession illégitime, un brigandage et une piraterie ». Il prêche contre la volonté de domination universelle de Louis XIV et pour l'accord de tous les princes afin de la combattre. « Unissons nos volontés et nos puissances : faisons de cette affaire une cause commune. » Ce pamphlet, d'après Pellisson, eut « le principal applaudissement du public et nuls autres ne le louèrent davantage que les Français ».

Disons immédiatement que, le 7 mai 1667, Louis XIV fit remettre le *Traité des droits de la reine très-chrétienne* aux États Généraux par d'Estrades pour les informer que, le roi voulant se tirer « d'oppression par un effort de nos armes ou par un accommodement raisonnable, on nous trouvera toujours très disposés ». A Madrid, l'archevêque d'Embrun le présenta à la régente d'Espagne. Celle-ci ayant formellement refusé d'aliéner aucune partie, « non pas même un seul village ou hameau des Pays-Bas », Louis XIV entrera aussitôt en guerre.

(1) CDLXVI, CDLXVII.

## 5. — L' « ANNÉE DES REVUES »

Dans cette vue, il s'était préparé militairement. De ces préparatifs il est souvent question dans les Mémoires. Au mois d'octobre 1666, on peut y lire que Louis XIV rêvait « souvent à l'entreprise de Flandre ». Il avait, nous l'avons vu, longuement délibéré pour savoir s'il ferait la guerre en même temps à l'Angleterre et à l'Espagne. Mettant en avant l'intérêt de l'État plutôt que son amour-propre personnel, il avait choisi la guerre contre la Grande-Bretagne. Mais, comme elle ne lui coûtait pas beaucoup, il en prit prétexte pour dissimuler ses véritables intentions : la future guerre de Flandre. « Ne croyant pas pouvoir rien faire de considérable à moins de surprendre les Espagnols, je dispose toutes choses pour mettre mes troupes en campagne beaucoup plus tôt que l'on n'a de coutume. »

Si Louis XIV s'étend avec complaisance sur ces projets militaires, ce fut Louvois qui eût à en assurer l'exécution. Il s'agissait pour lui de choisir des troupes, de les réunir pour des revues, de les répartir ensuite dans les campagnes, principalement en Picardie et en Champagne, non loin de la frontière des Pays-Bas. En même temps, dans les villes devaient être installés des magasins pour les vivres, les munitions et l'artillerie. Enfin, outre les troupes françaises, il convenait d'en avoir d'autres.

L'année 1666 fut donc « l'année des revues », que Louis XIV avait déclaré devoir être mensuelles et qui ne le furent pas. Il ne put assister à la première, celle de Breteuil, en Picardie, le 19 janvier (1). Turenne, qui le remplaça, eut à examiner environ dix mille soldats et dut se montrer satisfait. Deux mois plus tard, la revue de Mouchy, près de Compiègne, fut effectuée pour contrôler la qualité des troupes, mais aussi

(1) Anne d'Autriche mourut le 20 janvier 1666.

pour flatter l'orgueil royal. Louis XIV y fut accompagné de la reine et du dauphin, de toute la cour, et la revue de 18.000 hommes environ dura trois jours entiers. « Il ne s'est jamais vu, dit Louvois, de troupes dont les compagnies fussent plus nombreuses d'hommes bien faits, bien vêtus et bien armés pour l'infanterie, et mieux montés pour la cavalerie. » Cette périodicité des exercices se poursuivit « à la prière des dames » sans doute, mais aussi pour connaître les forces de la France (1).

Les résultats obtenus par Louvois, « qui avait lors le département de la guerre », dit à tort Louis XIV, furent que l'effectif de l'armée s'éleva à 72.000 hommes, en y comprenant 20.000 Suisses et les Lorrains dont le duc Charles IV dut se séparer (2). Cette armée ne ressemblait en rien à celles qui avaient combattu pendant la guerre de Trente Ans : elle était aguerrie et monarchique et va se montrer la première de l'Europe. « Les projets de la guerre de Flandre, écrit Le Pelletier, établirent M. de Louvois dans une grande confiance et beaucoup de privauté avec Sa Majesté. La cour commença à avoir les yeux sur lui. »

Il eut un ennemi, Colbert, protestant contre les dépenses qu'entraînaient les revues : « Je n'ai pas cru, dit-il, qu'une affaire si importante serait confiée à un jeune homme de vingt-quatre ans, sans expérience sur cette matière, fort emporté et qui croit qu'il est de l'autorité de sa charge de ruiner le royaume et qui veut le ruiner parce que je veux le sauver. » Colbert, cependant, avait commencé à faire pour la marine inexistante ce que Le Tellier avait fait pour la guerre. Il avait acheté des navires et des canons en Suède et

(1) Revues à Moret (juin), près Fontainebleau (15 juillet), Vincennes (26 août), Houilles (22 janvier, 3, 4 et 17 février 1667), Saint-Germain-en-Laye (16 et 26 mars), Houilles (21 avril).

(2) En juin 1666, Louis XIV apprend à son entourage qu'il a fait fondre, depuis deux ans, dans le royaume, 1000 pièces de canon, savoir 200 de fonte et 800 de fer, qu'outre cela on lui en avait fondu « 800 en Danemark ».

en Danemark, organisé le travail dans le port de Brest et appelé des ouvriers suédois et hollandais dans le centre de la France et dans le Médoc. La jeune marine ne peut pas prétendre rivaliser encore avec celles des Provinces-Unies et de l'Angleterre, mais elle existe et s'est manifestée déjà contre les barbaresques et dans la guerre hollando-anglaise.

Successeur de Fouquet, en 1661, Colbert a réalisé une œuvre considérable, qu'on n'a pas à raconter ici, mais dont il faut donner le résultat. En 1661, le revenu n'atteignait pas 32 millions de livres ; en 1665, il s'élevait à 58 millions et demi et, en 1667, il dépassait 63 millions de livres. L'excédent des recettes devait subsister jusqu'au moment où sont envahis les Pays-Bas. Louis XIV dispose de moyens considérables, auxquels l'Espagne, si elle reste seule, ne pourra en opposer de semblables.

#### 6. — L'ACTION DIPLOMATIQUE

Or, la diplomatie de Louis XIV s'était efforcée d'éviter une complication de ce côté : occuper l'Espagne chez elle, empêcher toute communication avec le Habsbourg de Vienne, interdire à celui-ci de venir au secours des Pays-Bas en le cernant chez lui, tel fut l'objet de cette diplomatie jamais en repos.

Les Espagnols, battus par les Portugais, ne pouvaient avoir d'espoir que dans une intervention de Charles II d'Angleterre, époux d'une princesse portugaise. Louis XIV envoya à Lisbonne (4 novembre 1665), le baron, plus tard marquis de Saint-Romain, pour « traverser par tous les moyens l'effet et le bon succès de toutes les choses que les Espagnols désireront ». Le traité du 31 mars 1667 stipula que les deux parties ne signeraient pas de traité de paix ou de trêve séparée ; les Portugais continueraient à combattre ; la France verserait un subside annuel de 1.800.000 livres.

Louis XIV put ainsi immobiliser l'Espagne, qui dut reconnaître, pour avoir la tranquillité, l'indépendance portugaise le 13 février 1668.

En Italie, Louis, continuant la politique de Mazarin, intervint pour empêcher les Habsbourgs de communiquer entre eux. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, étant un fidèle allié de la France, Louis XIV n'avait rien à redouter pour Pignerol, porte ouverte vers l'Italie. Mais la duchesse Isabelle-Claire, une Autrichienne, pouvait être soupçonnée de vouloir céder les deux places fortes de Casal et de Mantoue aux Habsbourgs. Aubeville, un parent de Le Tellier qui avait déjà accompli une autre mission en Italie, vint donc déclarer qu'en cas d'atteinte portée au *statu quo* le roi viendrait lui-même avec une armée de 40.000 hommes, et la duchesse promit par écrit que rien ne serait changé à la situation de Casal (septembre 1665). La route italienne était ainsi barrée.

Il fallait barrer aussi la route rhénane aux Autrichiens, en s'entendant soit avec eux, soit avec les électeurs et les princes de cette région. Lionne pensa d'abord à la première politique et chargea le ministre de l'électeur de Cologne Maximilien Henri de Bavière, un prince allemand, pensionné par la France, Guillaume Egon de Furstenberg, de s'entendre d'abord avec l'électeur de Mayence, archichancelier d'Empire, Jean Philippe de Schoenborn (1). Les deux électeurs et les princes de la Ligue du Rhin, encore existante, désiraient le maintien de la paix et craignaient que, si l'empereur Léopold voulait porter secours aux Pays-Bas, leurs domaines ne fussent traversés par ses troupes. Ils préféraient donc une entente entre ce prince et Louis XIV. Les négociations, commencées en mars 1665 et menées à la fin par Schwarzenberg, se prolongèrent sous divers prétextes pendant deux ans, Léopold I<sup>er</sup> répondant d'une façon bizarre et l'un de ses principaux ministres, Lobkowitz, trouvant « ridicule de

(1) CCLXIII, CDXIV, CXCV.

partager la peau de l'ours avant de l'avoir pris », c'est-à-dire avant la mort de Charles II d'Espagne (1).

La lenteur inouïe des pourparlers dicta aux Rhénans leur conduite. On lit, en effet, dans les Mémoires à la date de mars 1667 : « Je conclus le traité... avec les princes d'Allemagne, qui sont sur les frontières de Flandre » (2). Tous avaient promis, moyennant subvention, que les troupes impériales ne passeraient pas chez eux : le duc de Neubourg, les électeurs de Cologne et de Mayence, auxquels s'ajoutera, après sa défaite, l'évêque de Munster, furent les signataires. Nous allons voir que cette solution fut grandement modifiée au début de l'année suivante (3).

Une des causes de ce changement fut peut-être celui de la politique suédoise. Pomponne avait été envoyé à Stockholm, en décembre 1665, pour y communiquer le dessein de la rupture imminente avec l'Angleterre et demander l'appui de la Suède : celle-ci se joindrait aussi à la France pour ruiner l'évêque de Munster, adversaire de la Hollande, et pour combattre la maison d'Autriche, si elle violait les traités de Westphalie. Pomponne devrait surtout présenter et soutenir le droit de dévolution, dont il est fort longuement parlé dans l'instruction, et demander au gouvernement suédois de concourir avec ses forces si on devait en venir aux armes. Louis XIV, qui avait dû diminuer les subsides promis parce que la Suède n'avait pas respecté les stipulations du traité de 1661, déclarait qu'ils varieraient et dépendraient de la conduite de l'alliée. Suivant l'opinion de l'ambassadeur, « cette couronne pouvait apporter un grand poids de quelque côté qu'elle penchât ». Mais, à son arrivée, Pomponne trouva la situation différente de ce qu'il attendait. La minorité de Charles XI avait affaibli l'autorité du chancelier La Gardie. Il s'était créé un parti anti-français, irrité de l'alliance franco-danoise, de la diminution des ressources venant de France,

(1) CCCXXX. — (2) *Mém.*, II, p. 158. — (3) CCCXXIV.

du rôle subalterne que Louis XIV voulait lui faire jouer alors qu'il entendait être traité à égalité. Pendant son ambassade de plus de deux ans, Pomponne n'obtiendra pas d'union active de la Suède avec la France et même ne pourra pas l'empêcher d'être, pour de l'argent, une des trois puissances de la Triple Alliance en 1668.

Dans l'instruction de Pomponne, il était aussi grandement question des affaires polonaises. Par celles-ci Louis XIV voyait un moyen de prendre à revers la maison d'Autriche et, depuis 1661, il avait suivi la politique de Mazarin en soutenant la candidature du duc d'Enghien suivant le projet de la reine Marie-Louise de Gonzague. Pour réduire l'opposition des diètes et des insurgés, il employa deux moyens à partir de 1665. Pomponne devait soutenir un corps de 3.000 cavaliers : ils lui furent refusés par le chancelier La Gardie, qui, tout en souhaitant l'élection du fils de Condé, la croyait impossible, parce qu'on « la fondait sur le renversement des lois de la république, qui défendent si sévèrement de donner un successeur à un roi vivant » (1). Pendant ce temps, de Bonsi, évêque de Béziers, arrivé à Varsovie le 3 avril 1665 (2), gagnerait le plus possible de nonces polonais à la cause des Condé : après avoir lutté contre le chef des rebelles, Lubomirski, il conclut avec lui un traité, moyennant subsides, comme le reconnaît le roi dans les Mémoires. Encore en avril 1667, Louis XIV résolvait d'envoyer Condé avec 8 ou 10.000 hommes. Mais, le mois suivant, la reine mourut, quelques jours seulement avant l'invasion de Turenne aux Pays-Bas. Ces deux faits allaient provoquer des changements. Dès le 7 juillet, Condé écrivait à Lionne : « Le roi nous a défendu de faire le voyage de Pologne et nous a fait savoir qu'il avait conclu un traité avec M. de Neubourg » (3).

(1) LXXXV, t. II, p. 80-81. — (2) CDLXXXV. — (3) LXVII, t. 7, p. 239.

## 7. — LA GUERRE DE DÉVOLUTION

En définitive, la diplomatie française n'avait pas chômé pendant ces dernières années. Si elle n'avait pas partout remporté des succès décisifs, elle avait cependant obtenu des résultats qui pouvaient la satisfaire. Un an et demi après la mort de Philippe IV, voyant que l'Angleterre et la Hollande ne parvenaient pas à s'entendre, ayant achevé en quelque sorte ses préparatifs, Louis XIV, en mai 1667, commença la guerre de Dévolution.

Accompagné de Le Tellier, qui fut chargé de faire connaître les problèmes diplomatiques à Lionne, malade à Paris, il fit envahir les Pays-Bas par l'armée de Turenne, que doubtaient, à l'ouest, celle du maréchal d'Aumont et, à l'est, celle du maréchal de Créqui. Les Pays-Bas étaient démunis de troupes et le gouverneur, Castel-Rodrigo, avait prévenu la cour de Madrid par une lettre bien connue : « Si les Français attaquent ce printemps, je ne vois pas comment ces provinces pourront se sauver, à moins d'un miracle ».

La campagne commença le 21 mai et fut caractérisée par des sièges, — ce qui eut toujours la préférence de Louis XIV. Ce ne fut pas une promenade militaire, comme on l'a dit avec exagération, mais des opérations menées avec prudence, comme l'avait toujours fait Turenne. Les Pays-Bas, sans soldats, sans argent, sans alliés, ne pouvaient offrir de résistance. Furent successivement occupés Binche, Charleroi et Ath par Turenne ; Bergues, Furnes et Armentières par Aumont. Tournai ne résista pas, Douai seulement quatre jours. Après la prise de Courtrai, Louis XIV revint en France pour prendre la reine Marie-Thérèse à Compiègne et la montrer, ainsi que la cour, aux nouveaux sujets.

Lorsque le roi fut de retour, la ville d'Oudenarde fut enlevée, le 31 juillet, le jour où enfin Anglais et Hollandais

signaient le traité de paix à Bréda. La campagne continua signalée par la reddition de Lille assiégée par Vauban. Turenne la déclara close le premier septembre et l'armée fut mise en quartiers d'hiver le 1<sup>er</sup> novembre.

Ces progrès inouïs, qui amenaient les Français devant Gand et Bruxelles, avaient fait sensation non seulement chez les puissances maritimes, mais encore en Allemagne (1). En Hollande, l'inquiétude est si grande que les bourgeois, dit d'Estrades, sont « dans l'obstination et dans l'aveuglement de croire que Votre Majesté n'a autre intention que de prendre son temps de les conquérir après s'être rendu maître des Pays-Bas » et l'ambassadeur prévient son maître que la principale vue du pensionnaire est « d'embarquer et de retarder les desseins de Votre Majesté ». En Angleterre, même sentiment. Ruvigny mande au roi : « Enfin la jalousie est terrible » : on appréhende énormément la puissance, la bonne conduite et l'humeur guerrière de Sa Majesté : on a renversé le chancelier Clarendon favorable à la France et on l'a remplacé par lord Arlington, qui « se joindrait au diable pour perdre un ennemi ». Lionne confirme cette impression, lorsqu'il signale à Turenne que « la nation anglaise se déclare fort contre les progrès du roi ». Il n'est pas jusqu'à l'Allemagne où il n'y ait de l'agitation et un projet de coalition contre la France, qui restera une simple ébauche (2).

La diplomatie française, pour résister à cette oppression et même la faire disparaître, se montra modérée et conciliante. Déjà, en 1666, Louis XIV avait insinué à Van Bellingen que, quoiqu'il eût des droits aux Pays-Bas sur des provinces qui étaient voisines de la Hollande, il était « toujours possible de les transporter sur d'autres terres par matière d'équivalent ». Dès le mois de juillet 1667, alors que le congrès de Bréda n'est pas terminé, il répond en présentant des conditions modérées aux demandes de Witt ; il garde-

(1) CCLXVII. — (2) CCXXV, p. 165.

rait Luxembourg, Cambrai et le Cambrésis, Aire, Saint-Omer, Bergues et Douai : dans trois mois, les États Généraux s'engageraient à soutenir cette cession à la cour de Madrid et, en cas de refus, soutiendraient la France par leurs armes.

Aucun résultat n'ayant été obtenu, Louis XIV reprend en septembre le système ancien de l'alternative : il abandonne Charleroi, Tournai et la Franche-Comté ; si les Espagnols préfèrent céder celle-ci plutôt que Luxembourg, il accepte, ou bien il gardera les places qu'il a conquises en Flandre, à condition que les États Généraux agissent à Madrid, il accorde une suspension d'armes de six mois. Après trois mois de silence, De Witt demanda des assurances précises sur les projets futurs du souverain. Celui-ci se borna à faire répondre que Sa Majesté ne pouvait « être supposée capable de faire une si grande faute que serait celle de se lier éternellement les mains » (22 décembre 1667).

8. — LE TRAITÉ DE PARTAGE (19 JANVIER)  
ET LA TRIPLE ALLIANCE (23 JANVIER 1668)

A cette date, le gouvernement de France avait acquis, ou était sur le point d'acquérir des résultats encourageants en Allemagne. Il s'était tourné vers l'électeur de Brandebourg, auquel il avait envoyé un ministre, Millet. Bien que celui-ci affirme qu'il n'a « guère ouï dire de vérités à M. de Brandebourg », il signe le traité de Cologne (15 décembre), par lequel Frédéric-Guillaume déclarait qu'il resterait neutre et ne tolérerait aucun passage de troupes sur ses domaines (1). Un mois après, Robert de Gravel était envoyé en Bavière pour dire à l'électeur que le roi de France fera la paix « à des conditions très modérées », bien au-dessous de ce qu'il pourrait prétendre ; chargé de conclure un traité pour

(1) CCXXVIII.

maintenir la paix de l'Empire, il ne réussira pas pour l'instant, mais dès ce moment la Bavière penchera du côté de la France.

Enfin, Lionne écrivait à d'Estrades à propos de la politique des États Généraux : « On ne s'en mettra pas ici en peine autant qu'ils le peuvent croire. Je sais ce que je dis et sur quel fondement je le dis. C'est pourquoi vivez avec gaiété, quoi que vous voyiez arriver ». La cause, qui provoquait cette joie du ministre d'État, était la reprise des pourparlers avec l'Empereur, confiée au représentant de la France à Vienne, un habile diplomate, Grémonville. Ils furent d'abord lents, car Lobkowitz disait de Léopold : « L'Empereur n'est pas comme votre roi, qui voit tout et fait tout. Il est comme une statue que l'on porte où on veut ». Léopold hésitait, ayant des craintes relatives aux Ottomans, aux Hongrois révoltés, à la candidature française en Pologne et à l'attitude des princes allemands favorables à la France. Mais, surtout, il ne voulait pas que le traité fût divulgué, pour ne pas s'attirer l'animosité des Espagnols.

Les négociations entre Grémonville, Auersperg et Lobkowitz furent subitement hâtées par la mort, le 13 janvier 1668, du fils unique de Léopold, âgé de trois mois. Elles aboutirent au traité de partage du 19 qui fut un succès de la diplomatie française. On lit dans les Mémoires (année 1668) : « Ce fut une merveilleuse confirmation des droits de la reine et un aveu fort exprès de la nullité des renonciations, acte d'autant plus important qu'il était fait par la partie même qui seule alors avait intérêt à les soutenir ». Cet acte écartait le Habsbourg de Vienne des puissances maritimes et lui accordait une part considérable dans l'empire espagnol (1).

(1) Par l'article 3, l'empereur obtenait l'Espagne, les Indes occidentales, le Milanais, Finale, les présides de Toscane, la Sardaigne, les Baléares, les Canaries. A Louis XIV revenaient les Pays-Bas, la Franche-Comté, la Na-

Quatre jours plus tard, le 23 janvier, était signé le traité de La Haye entre la Hollande et l'Angleterre, œuvre personnelle de Jean de Witt. Tenant une place importante depuis 1661 non seulement dans l'histoire de la Hollande, mais encore dans la politique européenne, il a été très souvent jugé par ses contemporains, tous d'accord pour affirmer son incorruptibilité et son intelligence. Allant même plus loin, d'Estrades parle de la sincérité du pensionnaire, qui allait le jouer complètement. William Temple, qui va devenir le partenaire de Jean de Witt, l'a admirablement caractérisé en quelques mots : « C'est un véritable Hollandais et il n'est point du tout Français » !

De Witt a très nettement formulé sa conception politique : « Abandonner l'Espagne, c'est faire cadeau des Pays-Bas à la France : prendre à soi seul parti pour elle, c'est folie. » Inquiété par le refus de Louis XIV de donner des sûretés pour l'avenir, il agit et cherche des alliances, qui seront « le salut de la république ». Il réussit à en trouver deux en menant les pourparlers dans le plus grand secret, au point que ni d'Estrades à La Haye, ni Pomponne à Stockholm ne soupçonnèrent la vérité. Voilà pourquoi Pellisson a raison de soutenir que la Triple Alliance ne se forma point tout à coup, mais insensiblement et peu à peu.

De Witt envoya à Londres un ambassadeur, Meerman, sous le prétexte de conclure un traité de commerce, en réalité pour tâter le terrain, devenu favorable par suite de la chute de Clarendon, de l'influence acquise par Arlington et du désir du roi Charles II de séparer les États Généraux de la France. W. Temple, qui avait représenté l'Angleterre à Bruxelles auprès de Castel-Rodrigo, et se trouvait à Londres, fut envoyé à La Haye ; muni des instructions de son gouver-

varre et Rosas avec leurs dépendances, les royaumes de Naples et Sicile avec les îles adjacentes, les côtes d'Afrique, les Philippines orientales. Sur toutes les difficultés, CXCIV, t. 1, chap. 4 et 5.

nement et « républicain aimant la Hollande comme son propre pays », il signa le traité de La Haye. Les contractants offraient leur médiation pour le rétablissement de la paix franco-espagnole d'après l'alternative proposée par Louis XIV. Mais, selon un article secret, en cas de refus du roi de France, la Grande-Bretagne et les États Généraux lui feraient la guerre pour ramener son royaume aux limites du traité des Pyrénées (1).

La Suède fut invitée à adhérer à cette convention. Christoph Delphicus, comte de Dohna, Hollandais, né à Delft, passé au service de la Suède, représentait ce pays à La Haye. Il était adversaire de la France, froissé de la façon dont Hugues de Lionne traitait les Suédois, ne voyant en eux que des vassaux, que, « s'ils voulaient faire les méchants, on trouverait bien le moyen de faire rentrer dans leurs tanières ». Sur la promesse que les subsides payés par la France à Stockholm le seraient par l'Espagne, il adhéra au traité, prétextant que les instructions, venues de Suède pour lui recommander une tactique prudente, lui étaient parvenues trop tard. L'adhésion définitive aura lieu ultérieurement (avril-mai). Ainsi s'était formée la Triple Alliance.

Pour Lionne, il y avait là « de grandes, subites et imprévues nouveautés », et Louis XIV avait informé le roi d'Angleterre de l'expédition qu'il allait entreprendre dans la Franche-Comté. Le 3 février, de son côté, le roi Charles II lui annonçait la Triple Alliance par une lettre très politique : « Je ne dois croire vous avoir fait une chose désagréable », puisque les coalisés prennent pour bases les conditions que Louis XIV avait proposées lui-même. En effet, la Triple Alliance n'a ni vaincu, ni arrêté le roi de France, comme on l'a soutenu trop souvent : Louis XIV a réalisé « son propre programme ». Mais il pouvait être offusqué du procédé employé à son égard, et il le sera, comme le dira

(1) D<sup>VIII</sup>.

Hugues de Lionne, qui ne connaissait pas les articles secrets et qui appréciait ainsi la convention : « Le fondement m'en paraît bon et avantageux au roi, la manière peu agréable, et les termes de la convention pouvaient être plus honnêtes. »

9. — LA PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE (2 MAI 1668)

Pendant que les négociations se poursuivaient sous De Witt, Louis XIV avait, comme il le disait, pris ses mesures. En décembre 1667, Condé, rappelé à l'activité par Le Tellier, s'était installé dans son gouvernement de Bourgogne, pour préparer en secret la conquête de la Franche-Comté. On la prévoyait depuis un an et le bruit avait couru que les principaux Franc-Comtois avaient discuté les moyens de constituer une ligue avec les cantons suisses, à quoi Lionne avait objecté que les Franc-Comtois étaient incapables de verser 700.000 francs aux Suisses. Les préparatifs achevés, Louis XIV et Louvois partirent le 2 février 1668 ; le 19, ils quittèrent la Franche-Comté pour Saint-Germain.

Cette conquête avait été la reproduction de la campagne des Pays-Bas et, pour les mêmes raisons, Besançon et Salins tombèrent sans résistance ; Dôle, la capitale, avait tenu quatre jours. D'après le représentant français en Suisse, Mouslier, cette invasion a fait « de l'étonnement et de la douleur aux cantons », dont il dira la cause un peu plus tard : « Les Suisses ne souffraient rien plus impatiemment que la paix entre la France, l'Espagne et l'Autriche, et s'il était en leur pouvoir, ils feraient recommencer la guerre, l'expérience leur ayant fait connaître que, sans cela, ils ne reçoivent plus leurs pensions, ni d'une part ni d'une autre, ne sont ni recherchés ni considérés » (1).

Ce succès incita Lionne à écrire à d'Estrades le 24 février : « Je ne crois pas que le roi soit d'humeur à se laisser faire

(1) DLVII, LIX, II, p. 344 (donne d'autres détails).

la barbe à contrepoil par qui que ce soit ». Le lendemain 25, De Witt mandait à William Temple d'engager Castel-Rodrigo à se décider sur l'alternative, de crainte que le roi de France, connaissant la faiblesse et la négligence des Espagnols, ne poursuive ses conquêtes dans les Pays-Bas (1). Au début de mars, à son instigation, la médiation fut offerte au roi de France, qui, après un mouvement de dépit, accepta l'ouverture des pourparlers. D'après les Mémoires (2), deux partis existaient à la cour, l'un pour la paix, l'autre pour la continuation des hostilités. Il les écouta tous les deux et se décida pour le premier : le Portugal a cessé la guerre contre l'Espagne (13 février) ; Charles IV de Lorraine négocie, lui aussi, avec l'Espagne, à qui il offrirait 8.000 hommes : les Suisses n'ont pas caché leurs inquiétudes. De plus, Louis indique avec une clarté parfaite sa préoccupation capitale dans ces lignes caractéristiques : « Je remarquai que, si je m'opiniâtrais maintenant à la guerre, la ligue qui allait se former pour la soutenir demeurerait ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions, au lieu qu'en m'accommodant promptement, je la dissipais dès sa naissance et me donnais le loisir de faire naître des affaires aux alliés, qui les empêcheraient de se mêler de celles que le temps me pouvait fournir. » Louis XIV céda pour le présent afin de sauvegarder l'avenir et de n'avoir pas toujours devant lui l'obstacle d'une coalition.

Les partisans de la guerre étaient Condé, Turenne et Louvois ; ceux de la paix, Lionne, Colbert et Le Tellier. Ceux-ci eurent des conférences à Saint-Germain-en-Laye avec l'Anglais Trévor et le Hollandais Van Benningen. Le 13 avril, dans un conseil auquel assistèrent, avec les trois ministres, Philippe d'Orléans, Condé et Turenne, le roi ordonna de conclure. « Turenne, raconte Le Tellier, parut comme un homme qui aurait reçu un coup de massue ».

(1) DIV. — (2) CXX, II, p. 346 et sq.

Le 15 avril les préliminaires de Saint-Germain furent signés, et, trois jours plus tard, Louvois écrit à son père qu'il dispose « son esprit à voir arriver la chose du monde que je souhaitais le moins et à chercher des expédients de plaire au roi autant en paix que j'ai eu dessein de le faire en temps de guerre. »

En même temps des pourparlers se poursuivaient à Bruxelles entre les puissances médiatrices et le gouverneur Castel-Rodrigo. Celui-ci, irrité de ce qu'il appelait l'abandon des Hollandais, qui n'avaient pas pris les armes pour le soutenir, commença par refuser toute cession territoriale, puis opposa une lenteur calculée. De Witt finit par menacer l'Espagne de faire occuper la Flandre par l'armée des Provinces-Unies « pour mettre fin à ces injustifiables irrésolutions », et Temple, plus brutalement ajoutait : « il fallait que l'Espagne en passât par là ou par les fenêtres ». Castel-Rodrigo dut se résigner au système de l'alternative, mais se vengea, peut-on dire, du pensionnaire, en déclarant qu'il abandonnerait les places du nord et reprendrait la Franche-Comté. La distance entre les frontières de la France et des États Généraux était encore une fois raccourcie.

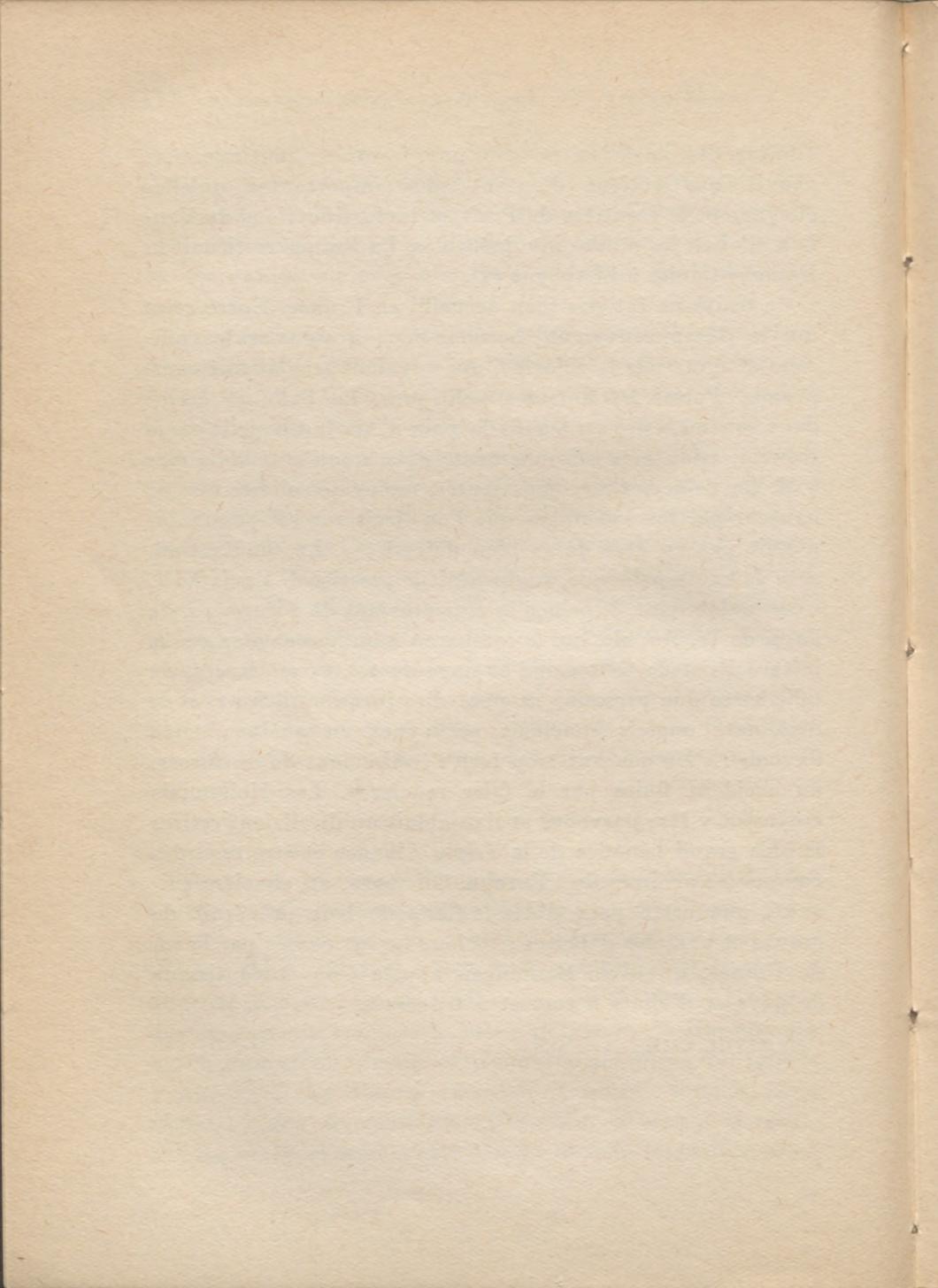
\* \* \*

Un congrès fut donc réuni à Aix-la-Chapelle pour entériner toutes ces stipulations séparées. Colbert de Croissy y représenta la France ; le comte de Beryerch, l'Espagne ; W. Temple, l'Angleterre ; Beverningh, la Hollande. Il n'avait qu'à approuver les décisions de Saint-Germain. Après des discussions violentes entre Beryerch et Beverningh, qui faillirent tirer l'épée, la signature définitive eut lieu le 2 mai 1668. La France obtenait Charleroi, Binche, Aire, Douai, Lille, Armentières, Courtrai, Tournai, Bergues, Furnes et Oudenarde, places isolées dans les Pays-Bas, cons-

tituant des enclaves et non une frontière continue. Ces acquisitions étaient d'autant plus importantes qu'elles éloignaient la frontière de Paris, et les fortifications de Vauban allaient les rendre invulnérables. La France restituait la Franche-Comté à l'Espagne (1).

Ce traité ne fut pas bien accueilli en France. Entre ceux qui le désapprouvèrent, bornons-nous à signaler les officiers atteints par la réforme, qui voyaient leur avenir compromis. Parmi les hommes politiques, Le Pelletier écrira dans son mémoire : « On fit la paix d'Aix-la-Chapelle où je trouvai, selon mes raisonnements et ce que j'entendais dire à M. Le Tellier et aux gens sensés, moins de solidité que de hauteur par les avantages que l'on tirait sur l'Espagne qui n'était pas en état de se bien défendre ». La modération, acte de haute politique, augmentait le prestige de Louis XIV, « dès maintenant, le prince le plus puissant de l'Europe », de l'avis de W. Temple, qui le compare « à un bon nageur qui se jette à l'eau de tout cœur et nage de toutes ses forces, de telle sorte que personne ne peut dire jusqu'où il ira », et le diplomate anglais concluait, prévoyant en quelque sorte l'avenir : « Un courant trop fort, l'épuisement de ses forces, un accident finira par le faire reculer ». Les Hollandais croyaient y être parvenus et il semblait qu'ils allaient retirer le plus grand bénéfice de la Triple Alliance et être regardés comme les arbitres de l'Europe. On verra, au chapitre suivant, que cette paix d'Aix-la-Chapelle leur préparait de graves et pénibles déboires : ils leur furent causés par le roi de France, que Van Benningen appela « un engloutisseur de pays et d'États à tort et à travers ».

(1) XLVIII, t. II.



## DEUXIÈME PARTIE

### LES « COALITIONS ACCIDENTELLES » CONTRE LOUIS XIV (1669-1678)

#### CHAPITRE PREMIER

##### L'ENTREPRISE CONTRE LA HOLLANDE (1669-1672)

En mai 1668, les Provinces-Unies apparaissaient comme devant être les arbitres de l'Europe grâce à la Triple Alliance qu'elles avaient formée contre Louis XIV ; enorgueillies de ce résultat, elles se vantaient, au dire de Pellisson, en parlant de leurs différends avec l'Espagne, l'Angleterre, la Pologne, la Suède, le Danemark, d'avoir mis cinq rois à la raison. Quatre ans plus tard, au mois de juin 1672, le passage du Rhin, trop vanté par Boileau, livrait leur territoire aux troupes du roi de France : la Hollande paraissait perdue.

#### 1. — LES CAUSES

Les causes de cette guerre ont été recherchées souvent et sont, en réalité, fort diverses. Éliminons immédiatement l'irritation causée chez Louis XIV par la confection d'une médaille représentant Josué arrêtant le soleil. Le bruit en courut à la cour de France, bien à tort puisque cette médaille n'a pas existé. Que Louis XIV eût été offusqué de la

liberté que prenaient à son égard les polémistes hollandais, c'est vraisemblable ; ses ministres, d'après Voltaire, alléguaient que « le gazetier de Hollande avait été trop insolent ». Car, nous dit Le Pelletier dans son mémoire, « le roi était devenu curieux de sa gloire », et, comme plus tard Napoléon I<sup>er</sup>, Louis XIV était sensible à ces piqures d'épingles. Dans un pays où la presse adulait le souverain et ses collaborateurs, on ne peut s'étonner que Lionne ait protesté contre des « licences de harengères » et réclamé leur suppression. Mais cela ne suffit pas pour expliquer une guerre (1).

Il convient de tenir compte beaucoup plus des causes religieuses que longtemps l'on a trop laissées de côté. Dans les Provinces-Unies, dont l'orgueil était comparable au sien, Louis XIV ne cessa de voir une république calviniste qui, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, avait dû en partie son existence au protestantisme, et n'admettait pas chez elle l'exercice de la religion catholique. Le roi Très-Chrétien ne pouvait concevoir qu'une idée très médiocre de cet état : le réduire, c'était, en même temps, rendre service à la monarchie et au catholicisme à la fois. Les guerres qui éclateront jusqu'aux traités d'Utrecht seront, en effet, des guerres de principes, résultant de deux conceptions différentes. Louis XIV a, d'ailleurs, exprimé sa pensée sur la Triple Alliance, lorsqu'il écrit, le 21 janvier 1669, à Grémonville : « On ne doit pas concevoir moins de jalousie et d'ombrage des fins secrètes que peut avoir une alliance toute composée de potentats hérétiques et qui ne convie aucun catholique d'y entrer, mais seulement des protestants. »

Beaucoup plus importante est la cause économique, beaucoup plus que l'on ne l'a soutenu. Le rôle de Colbert est ici indiscutable : adversaire de toute guerre, qui entraîne avec elle la ruine, il a poussé à celle-ci (2). Il a voulu ruiner

(1) CDLVI, CDLVII, CDLV, CDLIII, CDLXI, CDLXII. — (2) DX, DIX.

« les rouliers des mers », disposant de 15 à 16.000 navires de commerce, alors que la France n'en a que 5 à 600, et qui détiennent le trafic mondial. Il a commencé, pour reprendre une expression qu'il a souvent employée, par s'attaquer au commerce, « ce qui est une guerre d'argent ». Ce n'est pas ici le lieu d'exposer amplement ce qu'il a fait : développement des industries, formation de compagnies, appel d'ouvriers étrangers, tarif de 1664 complété et aggravé par celui de 1667, développement de la marine, etc... Mais il est indispensable de citer les paroles du ministre, adversaire du libre échange si favorable aux commerçants en Hollande : « Comme nous avons anéanti l'Espagne sur terre, écrit-il, il faut anéantir la Hollande sur mer. Les Hollandais n'ont pas le droit d'usurper tout le commerce, sur lequel ils ont établi leur État. » Si on ne s'y oppose pas, ils deviendraient très puissants, les maîtres de la paix et de la guerre en Europe et capables de « mettre des bornes aux desseins des rois ». Accusant une autre fois sa pensée, il se montre partisan de la conquête des Pays-Bas méridionaux, de la côte flamande et d'Anvers. « Une fois Anvers devenue ville française, écrira-t-il, la clôture de la navigation de l'Escaut, d'où dépendait la richesse du commerce hollandais, ne pouvait manquer d'être remise en question », et c'est bien ce que redoutait le pensionnaire. Comme celui-ci ne cesse de se plaindre des mesures prises en France qui portent préjudice au commerce hollandais : « quoique le sieur de Witt se plaigne qu'il diminue, mande Colbert à Pomponne, je vous avoue qu'il ne tiendra pas à moi qu'il ne diminue encore davantage. » Opinions significatives : alors que, pendant longtemps, on a rejeté sur Louvois la responsabilité de la guerre de Hollande, tandis que Colbert aurait fini par s'y laisser entraîner, la vérité est différente. Colbert, dès le mois de juillet 1670, parle de la guerre comme seul moyen pour Sa Majesté de mettre fin à « l'insolence et

l'arrogance de cette nation » et lui signale avec quelque exagération que « sa puissance maritime est supérieure à celle des Anglais et des Hollandais ». Pendant ce temps, de Witt disait : « le roi de France ne doit pas nous faire la guerre, de crainte d'être endommagé par nous ». Colbert aurait trouvé mauvais que les Hollandais, ripostant par l'établissement de droits sur les marchandises françaises, en particulier sur les vins, fissent chez eux ce qu'il faisait dans le royaume, et, quand la guerre eut éclaté, il prépara un mémoire sur les conditions à imposer aux États Généraux.

Toutefois « la volonté personnelle du monarque absolu » est l'élément essentiel. Chef héréditaire d'un État de premier ordre, responsable devant Dieu seul, ce roi regarde avec dédain une république composée en grande majorité de « magots ».

Ceux-ci « se sont mis sur son chemin » au moment où le roi allait réaliser aux Pays-Bas les projets qu'il avait formés et qu'il avait déclaré être justifiés. Cette intervention audacieuse « me piqua au vif », dit Louis XIV dans un mémoire bien connu, mais, par prudence, il remit « la punition de cette perfidie à un autre temps ». Plus tard, quand il sera en Hollande, il déclarera à son entourage qu'il avait pensé pendant trois ans à cette guerre, dont le but était « d'ôter une fois pour toutes aux Hollandais, qui sont ceux qui meuvent tous les autres, toute matière, occasion et sujet de travailler à former et grossir des ligues pour les opposer comme des barrières » aux desseins qu'ils supposent au roi. De son côté, Lionne, examinant le cas de la mort du roi d'Espagne Charles II, « qui changerait en un instant la face des affaires du monde », mandait à Pomponne : « Il n'appartiendrait pas à des marchands, qui sont eux-mêmes des usurpateurs, de décider souverainement des intérêts des deux plus grands monarques de la chrétienté. »

Cette opinion dédaigneuse est générale en France. Citons quelques exemples. D'Estrades ne cachait pas que « son maître paierait avec usure aux marchands de fromages hollandais la duplicité de leur conduite ». Louvois, en 1671, dit catégoriquement à Condé : « Le seul moyen de parvenir à la conquête des Pays-Bas espagnols est d'abaisser les Hollandais et de les anéantir, s'il est possible. » Brienne le jeune, dans ses mémoires, les appelle « courtiers et maquignons de toute l'Europe, crocheteurs et messagers de l'océan, qui adorent les étrangers ou les méprisent à proportion de l'utilité ou du dommage qu'ils en reçoivent ».

En somme, l'opinion, dans le royaume, est que les Hollandais ont ameuté l'Europe contre l'ambition française, et Van Benningen, au retour de sa mission à Paris, a fait un tableau effrayant de la situation politique, déclarant, dit l'instruction à Pomponne, « que le roi ne met point de bornes à son ambition, qu'il la poussera plus avant qu'il n'a encore fait, dans la première conjoncture qu'il croira lui être favorable pour cela ». Ces « terreurs paniques », suivant le mot de Lionne, faisaient présager à Louis XIV que les États Généraux s'opposeraient toujours à ses desseins sur les Pays-Bas. Il a donc voulu les empêcher « de songer de bonne heure à des ligues qui puissent mettre des obstacles et des barrières aux vastes desseins de Sa Majesté et à l'accroissement de sa puissance, laquelle doit être désormais plus redoutable à tous les autres États que ne l'a jamais été celle de la maison d'Autriche dans sa plus grande force et union ». Il n'a pas voulu que l'expérience de 1668 se renouvelât et s'est proposé de dissoudre la ligue formée contre lui et de retourner cette arme contre la puissance qui l'avait forgée elle-même, de façon à pouvoir reprendre le cours interrompu et inachevé de ses projets.

## 2. — PRÉPARATIFS DIPLOMATIQUES

A cette tâche s'attela, peut-on dire, dès 1668, Hugues de Lionne pendant les dernières années de sa vie. On a l'habitude de considérer seulement la dislocation de la Triple Alliance ; en réalité, la diplomatie française eut à agir à peu près dans toute l'Europe, non seulement pour gagner l'Angleterre et la Suède, mais pour empêcher d'autres princes d'intervenir en faveur de la Hollande dans le conflit futur.

Et, tout d'abord, quelle tactique suivit-elle à l'égard des Provinces-Unies elles-mêmes ? L'aventurier Abraham de Vicquefort, chassé de France comme espion par Mazarin, mais ensuite pensionné et informateur de Lionne, considère, au début de 1669, que l'ambassadeur de France à La Haye aura exclusivement comme tâche de « détromper ces messieurs de l'opinion qu'ils ont des desseins que l'on forme contre les Pays-Bas » ; pour cela, ils s'efforcent « à s'unir encore plus étroitement avec l'Angleterre et avec la Suède, à comprendre l'Espagne dans la Triple Alliance et à y faire entrer les cantons suisses et les princes de la maison de Brunswick. L'on y travaille tous les jours ». De Witt, qui n'était plus soutenu par l'unanimité et qui voyait certaines provinces, comme la Zélande, se retourner vers Guillaume d'Orange, s'efforçait de trouver le plus d'appuis possibles au dehors pour pouvoir sauver l'indépendance de sa patrie. Les Hollandais, en effet, avaient la conviction que Louis XIV allait les attaquer eux-mêmes. Ils en trouvaient la preuve dans les mesures économiques de Colbert, prises pour ruiner leur commerce. Bien plus, ils considéraient comme une menace formelle contre eux le fait que Louis XIV n'envoyait pas à La Haye Arnault de Pomponne désigné comme ambassadeur le 25 octobre 1668. En décembre, leur crainte était telle qu'ils jugèrent « de l'inclination que l'on a en France à renouer ou à ne renouer point avec cet État par avancement

ou retardement du voyage de M. de Pomponne ». Et, dans cette attente angoissée, ils n'osaient pas remplacer leur représentant Guillaume Borcel, mort en septembre, et ne le feront qu'en mai 1670 (1).

Pomponne arriva à La Haye le 26 février 1669. Lionne mandait à Wicquefort, peut-être avec quelque pointe d'ironie : « Je suis assuré que M. de Witt et lui seront bientôt très satisfaits l'un de l'autre. » D'après ses instructions, Pomponne devait montrer l'importance et les difficultés des relations franco-hollandaises et assurer le pensionnaire que le roi respecterait le traité d'Aix-la-Chapelle. Il doit donc détruire les fausses impressions données par Van Benningen à son retour de France. En cas de mort du roi d'Espagne Charles II, Louis XIV n'abandonnera pas les droits de la reine et de ses enfants, mais montrera la même modération qu'en 1666. Il est informé que le duc de Lorraine intrigue à Bruxelles et offre de lever un corps de troupes pour être admis dans la Triple Alliance. Mais les États Généraux ne soutiendront pas ce prince « inquiet, brouillon, inconstant et sans forces », sinon il sera mis hors du duché. En ce qui concerne Guillaume d'Orange, il suffira en général de « bien observer ses mouvements et ses inclinations ».

Dès le 28 février, Pomponne fit part de sa mission au pensionnaire. Dans ses lettres du mois de mars, il donne ses opinions au roi : « Je me renfermerai, dit-il, dans les mêmes bornes d'un simple amusement que Votre Majesté m'a prescrites jusqu'à cette heure. » A Lionne : « Je ne vois qu'épines de tous côtés dans la mauvaise disposition que je trouve générale en cet état. » A son collègue Gravel : « L'on guérit des maux effectifs, mais l'on n'en guérit point la peur... Je ne sais si j'ose me promettre la guérison de ces malades. Car, si la diminution de la grandeur qui les étonne est seule capable de leur rendre la santé, vous jugez bien, M., que la

(1) XLVII, Hollande, I, p. 258.

cure coûterait un peu trop cher au médecin. » Et Pomponne continue à décrire l'état d'esprit des Hollandais. Il est d'accord avec W. Temple, l'adversaire de la France : « Ils appréhendent vingt choses à la fois sans autre raison que celle que leurs propres craintes leur suggèrent. »

Les pourparlers entre de Witt et Pomponne ne durèrent pas longtemps. Le pensionnaire proposa d'ouvrir une négociation générale avec les membres de la Triple Alliance sur la succession d'Espagne et indiqua que les États Généraux préféraient voir les Pays-Bas constitués en « république libre », état tampon entre la Hollande et la France. Pomponne se borna à rendre compte de ces nombreux, mais inutiles entretiens. Lionne lui répondit seulement : « Laissez M. de Witt se conduire comme il lui plaira » ; il faut amuser seulement le tapis par une négociation secrète qui ne puisse donner ombrage à la Grande-Bretagne et à la Suède. Ces pourparlers ne donneraient pas lieu à une fréquente correspondance entre le ministre et l'ambassadeur. Mais comme La Haye est et sera longtemps « la boutique où se trouvent toutes les machinations contre la France », il vaut mieux « mettre la main à la plume que se taire ».

Le silence du roi de France était regardé comme menaçant avec raison par les Hollandais, car, dès octobre 1669, Lionne n'hésitait pas à écrire : « Contentons-nous de paraître l'enclume et n'omettons pas de tâcher à devenir le marteau. » Le pensionnaire poursuivit sa politique, consolidant la Triple Alliance avec la Suède et l'Angleterre le 31 janvier 1670, intrigant en Danemark, auprès des cantons suisses, en Allemagne, auprès de l'empereur Léopold 1<sup>er</sup>. De son côté, Louis XIV et Lionne ne restent pas inactifs. En mai 1670, appelé à Lille, Pomponne apprend du roi que la guerre aura lieu l'année suivante (1). Le 3 mai 1671, il arriva à

(1) Elle sera retardée d'un an parce que les fortifications des places cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle n'étaient pas encore suffisamment restaurées.

Dunkerque : dans un conseil du 16, présidé par Louis XIV et comprenant seulement Lionne, Le Tellier et Colbert, il apprend l'alliance franco-anglaise et la décision irrévocable de commencer la guerre au printemps de 1672. Son retour à la Haye le 16 juin et sa nomination d'ambassadeur à Stockholm augmentèrent la méfiance des Hollandais, dont le pensionnaire commença à vouloir prendre des mesures militaires.

### 3. — L'OCCUPATION DE LA LORRAINE

L'attitude énergique prise par Louis XIV contre le duc Charles IV de Lorraine fut loin de modifier leur opinion. Ce duc avait vécu dans la tranquillité pendant plusieurs années, mais sans tenir compte des traités de Montmartre, levant des troupes et de l'argent. Son irrespect des conventions fut tel, qu'un cousin de Le Tellier, d'Aubeville, fut envoyé à Nancy pour le faire rentrer dans le devoir. Il obtient que le duc, moyennant subsides, fournisse des troupes à Louis XIV pour la guerre de dévolution, comme nous l'avons vu.

Les difficultés recommenceront après la paix d'Aix-la-Chapelle. Le duc garde, en effet, ses troupes sous les armes. Louvois annonce à d'Aubeville la formation d'une armée de 12.000 hommes pour mettre à la raison Charles IV en cas de résistance, et le maréchal de Créqui reçoit l'ordre de faire respecter la volonté du souverain. Incapable de tenir tête à des soldats du roi, le duc s'inclina à la fin de janvier 1669.

Mais, au cours des discussions, il a menacé de s'unir à une « ligue qui le mettrait à l'abri des injustes procédés de Sa Majesté ». Il continue ses menées dès le mois d'avril 1670. Il lève des soldats un peu partout, en Luxembourg, en Franche-Comté et dans diverses provinces de l'Allemagne. Louis XIV, craignant qu'il ne veuille s'affilier à la Triple

Alliance, se résout à en finir avec Charles IV. En août 1670, des troupes réunies non loin de Versailles sont conduites par Louvois jusqu'à Reims et continuent vers l'est pour rejoindre Créqui. Le 26, des cavaliers pénètrent dans Nancy ; mais le duc, prévenu, a pu s'enfuir dans plusieurs places ; il se réfugiera finalement en Allemagne avec 26.000 hommes. Créqui enlève successivement Mirecourt, Épinal, Longwy.

« Le roi, écrit Louvois, a résolu de se voir entièrement maître de la Lorraine auparavant que de penser à ce qu'il en fera. » Un peu plus tard, il est plus catégorique : « Le roi ne considère point la Lorraine comme un pays qu'il doive sitôt quitter... et il y a apparence... qu'il cherchera des expédients pour se la conserver. » La question restera en l'état jusqu'au traité de Ryswick.

Quels résultats eut l'expulsion de Charles IV ? Elle souleva une grosse émotion en Allemagne. Louis XIV avait écrit à la diète de Ratisbonne pour lui « exposer la nécessité de la punition » ; la diète protesta (13 octobre). Léopold fit demander par un de ses conseillers, Gottfried Windischgraetz, que Louis XIV restituât le duché à Charles IV : le roi de France éluda la question en décembre (1). Cet acte provoqua aussi une vive polémique dont le chef de file fut Lisola : dans *Le réveille-matin des Princes*, il s'élève contre l'inertie des chefs d'État, qui doivent s'opposer à la France, qui tend à la monarchie universelle. A propos des conférences infructueuses de Windischgraetz, il commente l'échec de l'envoyé de Léopold I<sup>er</sup>, examine l'état de l'Europe, demande que l'Espagne et l'Empereur adoptent une politique énergique pour ne pas être réduits au rang d'esclaves.

Moralement, les résultats de l'occupation de la Lorraine apparaissent donc peu satisfaisants. Pratiquement, il en est autrement. La communication directe entre les Pays-Bas, le

(1) CCCXXIII.



*Photo Giraudon*

Louis XIV  
par un anonyme.  
Frontispice de la collection des Vélins du Muséum, Paris,

5  
00  
1

Luxembourg et la Franche-Comté est désormais impossible. De plus, la Lorraine est un excellent point de départ pour une invasion de la Hollande, et les troupes sont, en effet, installées à Donchery et maintenues en excellent état. Enfin la Triple Alliance ne peut plus s'accroître de ce côté.

#### 4. — LE TRAITÉ DE DOUVRES (1<sup>er</sup> JUIN 1670)

Il restait à la diplomatie française à lui enlever l'appui des deux puissances qui en faisaient partie, l'Angleterre et la Suède.

Il sembla au gouvernement français que la tâche serait facile auprès de la première : car (1), trois semaines à peine après avoir signé la Triple Alliance, Charles II manifestait le désir d'un traité avec Louis XIV, « de gentilhomme à gentilhomme », disant « qu'il préférerait votre parole à tous les parchemins du monde » (21 mai 1668). Colbert de Croissy fut donc envoyé à Londres en juillet. Il aura pour tâche de dissoudre la Triple Alliance, de ruiner l'œuvre de W. Temple, et de former une union solide entre la France et l'Angleterre ; il négociera seulement après que le souverain anglais aura promis de ne rien dévoiler aux Hollandais ; il s'efforcera de connaître les intentions des ministres et au besoin les gagnera « à la cause française ».

Les négociations devaient être forcément lentes. Charles, en effet, avait un besoin extrême d'argent pour ses fantaisies ; il avait à tenir compte du Parlement hostile à l'alliance française, et il méditait de se convertir au catholicisme pour pouvoir gouverner comme un roi absolu. Pour toutes ces raisons, il avait besoin de Louis XIV. Dès le début, il entretenait une correspondance secrète et fréquente avec sa sœur Henriette, duchesse d'Orléans, pour laquelle il avait une grande affection et qui avait sur lui une indiscutable in-

(1) LXXXV, t. I, p. 548.

fluence. Dès le début, Louis XIV et Charles II pensèrent qu'elle pourrait être « le moyen infaillible de faire l'union, en venant pour un peu de temps chez son frère en Angleterre ». Il fallut presque deux ans avant d'en arriver là.

Le 7 septembre, Charles II lui signalait deux obstacles à « l'établissement de relations tout à fait amicales » entre les deux nations. Le premier est dans les efforts que fait Colbert pour créer un commerce et une puissante marine : « chaque pas que fait la France dans cette voie perpétue la jalousie entre les deux nations ». Le second est la crainte que, la Hollande une fois vaincue, la France n'attaquât la Grande-Bretagne, qui passerait au second rang. Charles II hésite donc et, au bout de six mois, Croissy est obligé d'avouer à son maître que le peuple et surtout les marchands britanniques sont hostiles à l'union française, et que le Parlement ne veut s'allier qu'avec des états protestants. « Cet état toujours agité de l'Angleterre, lit-on dans les mémoires de Pomponne, est celui qui peut nous convenir davantage. Tant qu'elle sera divisée en elle-même, elle sera peu en état de se rendre considérable au dehors. »

Il est inutile de suivre ces conversations qui languirent pendant toute l'année 1669 : le désir de faire servir la déclaration de catholicisme de Charles, les finances et les soldats à un soutien de la France, de ne mettre qu'en second lieu la guerre contre la Hollande, et, d'autre part, la rivalité entre les ministres anglais Arlington et Buckingham expliquent suffisamment cette lenteur que ne comprenait pas Croissy et qui irritait. De son côté, Louis XIV espère que bientôt ses droits sur l'héritage espagnol se préciseront et que, pour cela, il lui faut abaisser l'orgueil des Hollandais qui ont l'audace de défendre leur indépendance. Il a donc besoin de la marine anglaise pour attaquer sur mer cette république qu'il attaquera, lui, sur terre. Si Charles II consent à se vendre, Louis XIV veut bien l'acheter : aucun des deux

souverains ne prend l'initiative d'une proposition pendant un an, jusqu'au moment où le roi de France se résoudra aux concessions (1).

Le 18 décembre 1669 seulement, les ministres anglais présentèrent à Croissy un projet de traité sur mer et pour une ligue et fédération perpétuelle entre les deux souverains. Avant la conversion publique de Charles II, Louis XIV verserait 200.000 livres ; s'il y avait des troubles en Angleterre, il fournirait des troupes et de l'argent autant qu'il en serait besoin. Pour la guerre contre la Hollande, il serait assisté de toutes les forces anglaises de terre et de mer, mais à ses frais. Si on combat en Méditerranée, les Anglais auront pour port de « radoubement » l'île de Minorque ; sur la mer du Nord, ils auront Ostende et les alentours ; en Amérique, ils auront les colonies espagnoles. La guerre sera faite de concert, sans paix séparée ; pendant sa durée, Louis XIV versera à Sa Majesté britannique 800.000 livres sterling. Charles II fournira 6.000 fantassins. Croissy prévint les ministres anglais que ces conditions ne seraient pas acceptées par son maître.

Il fut décidé de recourir au bon vouloir de Madame, à qui son frère écrivait qu'elle était au courant de tout, et, grâce à son esprit conciliant, pouvait lever toutes les difficultés. Le secret fut toujours aussi bien gardé : avec Madame et Louis XIV, seuls furent tenus au courant de l'affaire Lionne, Le Tellier et Colbert, qui accompagnèrent le souverain dans son voyage de Flandre en mai 1670. A Douvres, où Charles II s'était rendu, fut signé le 1<sup>er</sup> juin 1670 le traité d'alliance (2), conclu pour « mortifier l'orgueil des États Généraux des Provinces-Unies et abattre la puissance d'une nation, qui s'est si souvent montrée d'une extrême ingra-

(1) CCLXXXI.

(2) Madame menait avec elle Louise de Kéroualle, bretonne, qui revint peu après en Angleterre pour être la favorite de Charles II : CCLXXXVIII, CCLXXXVII, LXV, LXIV.

titude envers les propres fondateurs et créateurs de cette république, et laquelle même a l'audace de se vouloir aujourd'hui ériger en souveraine arbitre et juge de tous les autres potentats ». Si le roi de France avait de nouveaux titres et droits sur la monarchie d'Espagne à faire valoir, celui d'Angleterre l'aiderait de toutes ses forces maritimes et terrestres, moyennant une subvention annuelle de 3 millions de livres, et recevrait les îles de Walcheren et Kadsund et le port de l'Écluse sur la côte hollandaise. L'article 2 traitait la question de la conversion au catholicisme pour laquelle Louis XIV fournit des troupes et une subvention de 2 millions de livres.

Le traité de Douvres fut reproduit dans le traité supposé du 31 décembre 1670. Louis XIV avait ainsi atteint son but. Il écrivait à Croissy le 2 novembre : « Il me semble que nous pourrions convenir dès cette heure, comme d'un point fixe et immuable, que la guerre immanquablement se commencera au printemps de l'année 1672. »

##### 5. — L'ALLIANCE SUÉDOISE (11 AVRIL 1672)

Restait la Suède, qui devait mettre encore plus de temps à changer d'attitude. Les motifs qui l'avaient poussée à la Triple Alliance s'étaient évanouis devant le fait brutal que l'Espagne ne payait pas les subsides promis en son nom par les Hollandais. Louis XIV, prévenu par Rousseau de Chamoy, agent secret de Pomponne, résident provisoire à Stockholm, que l'on commençait en Suède « à se désabuser des nouvelles alliances qu'on avait prises », appela Pomponne à Dunkerque pour le charger de négocier à Stockholm le traité avec la Suède.

Quittant la Hollande, Pomponne partit en juin 1671 pour rejoindre son nouveau poste. Il emportait une copieuse instruction que Lionne lui avait laissé le soin de rédiger. Il

est envoyé pour « rompre le nouvel engagement » contracté par cette couronne et « la faire rentrer dans les premiers intérêts qui l'ont liée si longtemps avec Sa Majesté ». Comme le roi veut être assuré que les princes allemands n'agiront point contre lui, il pense que la Suède en s'armant les tiendrait en respect. Il faut donc choisir : ou bien la Suède participera directement à la guerre contre la Hollande, ou bien elle entretiendra des troupes dans les États qu'elle possède en Allemagne. Elle retirera comme avantages le rétablissement de son commerce dans le Nord « sur la diminution de celui de Hollande », et un port dans les conquêtes réalisées ; « mais, ajoute finement l'auteur de l'Instruction, des subsides considérables ne seraient peut-être pas celui qu'elle considérerait le moins. »

Arrivé à Stockholm le 8 août, Pomponne ne devait pas y rester longtemps. Dans ses mémoires (1) il renseigne amplement sur l'action qu'il eut à y mener. Il ne donne pas des renseignements favorables sur l'état de la Suède : « rien de solide, dit-il, ne compensait la perte de l'union si utile avec la France ». Si les avis des sénateurs diffèrent en ce qui concerne les alliances, ils concordent sur un point : vendre leur alliance le plus cher possible sans participer aux hostilités. Pomponne décrit le gouvernement « où un faux amour de la paix et du repos de l'Europe cache une grande aversion pour la guerre et une nonchalance générale et où il ne reste plus rien de la vigueur et de l'élévation qui y ont été autrefois ». Il se mit à la tâche néanmoins, obtint la promesse d'un secours de 16.000 hommes destinés à combattre celui qui voudrait intervenir dans la querelle franco-hollandaise. Il affronte l'obstacle, offrant à la Suède 200.000 écus avant la participation à la guerre, 600.000 dès que les Suédois seraient appelés aux armes par la France. Là-dessus l'entente ne put se faire. Nommé secrétaire d'État des affaires

(1) LXXXV, t. II.

étrangères en remplacement de Lionne, mort en septembre 1671, il resta jusqu'en décembre pour tenter de conclure le traité. Quand il partit le 3 pour la France, le projet était rédigé, sauf l'article relatif aux subsides.

Son successeur, Honoré Courtin, se rendit compte immédiatement de l'importance de Stockholm, à la fois centre d'intrigues et de conspirations, résidence temporaire de plusieurs ambassadeurs qui luttèrent les uns contre les autres pour gagner les Suédois. A plusieurs reprises, il dépeindra les sénateurs d'une façon pittoresque, vive, et, en même temps, exacte. Le 26 décembre 1671 : « pour dire les choses comme elles sont, les Suédois veulent de l'argent ! » Au moment où va commencer la guerre de Hollande, Courtin écrit, le 23 mars 1672 : « Quand on a fait quelque séjour à Stockholm on connaît la vanité de ces Gascons du Nord et l'on s'aperçoit facilement combien ils sont besogneux. » Lorsque la campagne en Hollande semble devoir être une victoire française définitive, les députés de la diète, mande Courtin au roi, « consomment en vin et en eau de-vie ce qui leur a été fourni pour leur subsistance. Après cela ils s'enivrent, on les fait boire, on leur donne quelque chose et ils signent aveuglément tout ce qu'on veut. »

Ils durent, en effet, être satisfaits. Malgré ses appréciations défavorables, le diplomate français a été d'avis constant de ne pas « mépriser, mais plutôt de soutenir » l'alliance offensive en lui donnant l'argent nécessaire. Louis XIV, agissant comme avec Charles II d'Angleterre, cède aux demandes financières des Suédois et donne pouvoir à Courtin de « convenir des 400.000 livres plutôt que de manquer la conclusion du traité. » Celui-ci est signé le 11 avril 1672. Sont stipulés pour dix ans le renouvellement et la garantie des anciennes conventions. Par des articles secrets, la France défendrait l'indépendance du duc de Holstein-Gottorp, n'accorderait aucun subside au Danemark, qui

ne prendrait part à la guerre que si la Suède y consentait (1). De son côté, la Suède combattrait les princes allemands qui prendraient le parti de la Hollande et, dans ce but, tiendrait prêts 16.000 hommes dans la Poméranie ou le duché de Brême. Elle recevrait annuellement 400.000 écus en temps de paix, 600.000 en temps de guerre et serait défendue par la France contre l'Empire.

Rien ne restait de la Triple Alliance. Mais cette conquête, si l'on peut dire, n'est pas très favorable et Courtin multiplie les renseignements. La Suède est un État « dont la faiblesse augmente et se découvre tous les jours », elle n'est pas en situation « de se faire craindre » ; elle est « pauvre, sans aucun crédit » et « sera à l'avenir bien plus en état de craindre ses voisins que de leur faire peur. » Le résultat obtenu par Louis XIV est, pourrait-on dire, un résultat négatif. Ses adversaires ne pourront avoir la Suède dans leur camp. Ils auront à la combattre et ce sera, en 1675, le désastre suédois de Fehrbellin.

## 6. — LES PRINCES ALLEMANDS

Il ne suffisait pas d'avoir supprimé la Triple Alliance ; il restait à empêcher les autres puissances de prendre le parti de la Hollande et de lui porter secours, et tout d'abord l'Allemagne, dont le concours ou, tout au moins, la neutralité lui était indispensable pour la guerre sur terre. D'après Pellisson, Louis XIV, pendant qu'il était en Hollande, en juin 1672, aurait raconté des faits « qu'il n'est pas inutile de remarquer » : pensant à cette guerre depuis trois ans et prenant ses mesures en cette vue, il avait offert à tous les princes qui le seconderaient « de leur rendre gratuitement toutes les places sur lesquelles ils auraient la moindre préten-

(1) Le Danemark prit parti pour la Hollande.

tion, sans en rien retenir pour lui-même » ; il ne garderait « durant la guerre que deux places sur le Rhin » et les rendrait, en faisant la paix « à qui elles appartiendraient ». Il donnerait à ses alliés 120.000 écus de subsides par an ; la dépense de l'année 1671 s'était élevée à 75 millions de livres ; le total pour la guerre était fixé à 41 millions ; il espérait que « par l'industrie de Colbert, au mois de décembre prochain, il n'aurait rien mangé par avance » (1). De toutes ces indications si précises et si intéressantes, retenons seulement pour l'instant ce qui a trait à la diplomatie.

L'électeur le plus puissant en Allemagne était Frédéric-Guillaume de Brandebourg dont Louis XIV, pour envahir la Hollande, avait occupé les possessions. Il les lui offrit, dit le souverain, « à la charge seulement de promettre une neutralité de bonne foi et ne point assister directement ou indirectement les Hollandais, ce qu'il n'avait pas accepté. » En peu de mots, Louis XIV caractérise avec exactitude la politique du grand Électeur. A s'en tenir aux livres très solides que lui ont consacrés en particulier Pagès, Waddington et Fehling, il est facile de constater que les relations brandebourgeoises ne furent pas cordiales (2). L'un des motifs principaux de la mésentente fut l'élection polonaise que Frédéric-Guillaume ne voulait pas favorable à un prince français. Leibniz dévoile une seconde cause lorsqu'il dit que la devise de l'électeur est : « celui qui me paie le mieux est celui que je soutiens. » A ce moment (1669), Lionne expose au roi comment il convient d'envisager les relations avec Frédéric-Guillaume, qu'il faut gagner à quelque prix « que puisse être », ou bien l'engager dans la guerre de Hollande, ou bien « l'engager dans tous les intérêts de Votre Majesté ». Le traité secret de Cologne sur la Sprée (31 décembre 1669)

(1) LXXXVII, t. I, p. 174-176.

(2) CCXXV, CCXXVI, CCXXVIII. Dès 1910, Fehling a été le principal éditeur des *Urkunden und Aktenstücke*.

établit pour dix ans une alliance étroite entre France et Brandebourg à propos des Pays-Bas espagnols ; Frédéric-Guillaume ne fera pas partie de la Triple-Alliance fournira 10.000 hommes et recevra des subsides et la Haute Gueldre : « mesure de circonstance, a-t-on dit, pour éviter l'isolement ». Lorsqu'en 1671 se précisent les probabilités de prochaines hostilités contre les Provinces-Unies, l'électeur refuse à Verjus de Crécy de s'allier contre elles avec la France, en soutenant qu' « entre protestants seulement on pourrait plus facilement se décider ». Au moment même où Louis XIV pénètre sur le territoire hollandais, il se décide, après de longues hésitations, à conclure le 6 mai 1672 le traité par lequel il fournira 20.000 hommes contre 200.000 reichsthalers à la Hollande, qui est « le boulevard opposé à Louis XIV, calviniste et protectrice des libertés germaniques. » Louis XIV n'a donc pas réussi à la gagner : il délégua auprès de lui le comte de La Vauguyon pour lui « demander une déclaration précise » sur sa conduite ; mais il sait qu'il n'a rien à craindre, en réalité, du Brandebourg dont l'électeur se retournera bientôt vers la France.

Plus satisfaisants furent les pourparlers poursuivis depuis plusieurs années avec la Bavière (1). Dès la création de la Triple Alliance, Robert de Gravel fut envoyé auprès de l'électeur Ferdinand-Marie pour tâcher de signer une convention analogue à celle conclue « avec les quatre princes du Rhin pour empêcher toute sorte de passages de troupes » dans ses États. Le prince Guillaume de Furstenberg rédigeait en 1669 un mémoire dans lequel il examinait deux cas. Si Léopold I<sup>er</sup> mourait, Louis XIV devrait être élu empereur, et Ferdinand-Marie Roi des Romains (2), qui occuperait, avec l'aide militaire de la France, la Bohême et la Haute Autriche. Si Charles II d'Espagne mourait, il faudrait con-

(1) CCXL, CCXLI, CCXXXIX.

(2) Sur la question de l'élection à l'Empire, CXXXII, CXXXIII.

clure un accommodement et Furstenberg émet les conditions qui ont été celles du traité de partage avec l'Empereur (19 janvier 1668).

A la suite de ce mémoire, transmis au roi, Le Tellier, Lionne et Colbert dressèrent les articles du projet de traité : ils proposent un subside annuel de 100.000 livres, qu'il faudra augmenter, « tant pour l'importance des conditions du traité où l'on stipule l'Empire pour Votre Majesté au cas de vacance par la nécessité qu'Elle a de s'assurer la pluralité des suffrages dans le collège électoral dont Elle ne saurait venir à bout sans avoir gagné la Bavière » (1). Le traité du 16 février 1670 marque pour la Bavière le point de départ d'une politique nouvelle : l'entente avec la France, l'interdiction pour l'Empereur de faire passer des troupes à travers ce pays pour aller vers les Pays-Bas ou la Hollande.

Dans le reste de l'Allemagne, Verjus de Crécy fut chargé de plusieurs missions, non pas seulement auprès de l'électeur de Brandebourg, mais auprès de cours différentes de moindre importance. De 1670 à 1672, il conclut ainsi de nombreuses conventions « pour montrer la fausseté du bruit qui courait que le roi ne veut plus dorénavant faire aucune considération des princes allemands, qu'il veut faire les affaires seul et sans leur participation et qu'enfin Sa Majesté a entièrement fermé la bourse pour les dits princes. » Il s'agit avant tout d'obtenir que, moyennant subsides, ces princes restent neutres dans le conflit prévu et surtout ferment leurs domaines aux troupes étrangères. Cette campagne diplomatique est heureuse et l'Allemagne se trouve, à la fin, divisée en deux groupes. Celui des neutres : l'électeur palatin qui vient de marier sa fille avec Philippe d'Orléans, l'électeur de Saxe que l'on n'a pas pu sortir de ses tergiversations, et l'électeur de Mayence qui prodigue les bonnes

(1) Lionne au roi, 1<sup>er</sup> oct. 1669 : A. E., MD, France, 416, 174.

assurances. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui soutiendront la politique française : l'électeur de Trèves, l'électeur de Cologne, évêque de Liège, le duc de Neubourg dont Louis XIV a soutenu la candidature en Pologne, le duc de Brunswick-Hanovre, les évêques de Munster, de Paderborn, et d'Osnabrück. Bien plus, en janvier 1672, Louvois, qui fait l'intérim des affaires étrangères, en attendant l'arrivée de Pomponne, part pour Cologne, accompagné, à partir d'Aix-la-Chapelle, par Verjus de Crécy et muni de 300.000 livres. Les préparatifs de la guerre hollandaise étant à peu près complètement achevés, il voulait obtenir le passage de l'armée française sur les terres de l'électeur de Cologne et de l'évêque de Munster (1). Il négocie avec des princes « ignorants, irrésolus, faméliques, ou aimant trop à boire ». Il signe un traité de ligue offensive avec l'électeur Maximilien-Henri, conseillé par Egon de Furstemberg, qui livre deux places, laisse établir chez lui des cavaliers et des gendarmes en quartiers d'hiver et ouvre son pays aux Français quand ils iront attaquer la Hollande. L'évêque signe des articles du même genre. Il en a terminé le 19 janvier 1672 : « Il est absolument nécessaire que le général que Votre Majesté aura choisi se rende immédiatement près d'eux pour réveiller leur lenteur et éclaircir leur ignorance. »

Par ces actes une grosse difficulté apparaît : ils n'étaient pas dirigés seulement contre les Hollandais, mais contre l'Empereur Léopold. Depuis la signature du traité de partage, la cordialité n'avait pas régné entre les deux partenaires (2). Au traité de Douvres avec l'Angleterre, Louis XIV avait cédé à Charles II des territoires sur la côte des Pays-Bas espagnols et Léopold avait protesté contre le préjudice causé à l'impératrice. Le ton s'aigrit peu à peu. En novembre 1670 : « Ce sera à l'empereur, écrit Louis XIV à

(1) CCLXI, CCLXII, CDXIV.

(2) Sur ces dissentiments : CXCV, t. I, ch. 5.

Grémonville, à choisir s'il veut, ou que je demeure son bon ami, ou que je prenne d'autres mesures ». En avril 1671 : « et si l'empereur veut se retenir la liberté de décider et de recourir contre moi qui bon lui semblera, je me réserve aussi la même liberté et celle de prendre mes avantages partout où je pourrai. » Et Léopold réplique qu'il ne veut pas causer le moindre préjudice à Louis XIV, mais qu'il veut « concourir à arrêter ce grand torrent de bonne fortune. » Il n'entend pas certes rompre l'union, parce qu'il a à surveiller les Hongrois révoltés et les Turcs mystérieux. De son côté, Louis XIV craint l'adhésion de Léopold à la Triple Alliance. Grémonville négocie avec l'Empereur et réussit à lui faire signer le traité secret de neutralité du 1<sup>er</sup> novembre 1671, à condition que la guerre ait lieu « hors des cercles et fiefs de l'empire » : « Léopold ne se mettra point de cette guerre, ni par lui, ni par autre, si ce n'est par une entremise de ses offices pour procurer la paix. » Louis XIV se montra satisfait de la solution : il n'avait rien à craindre de l'Allemagne, du moins pour le moment.

## 7. — ESPAGNE ET ITALIE

Mais l'Espagne avait conclu un accord d'assistance avec la Hollande ; bien que sa faiblesse excessive l'empêchât d'envoyer des secours armés aux Provinces-Unies, la diplomatie française reprit sa politique traditionnelle : occuper la cour de Madrid dans la Péninsule ibérique. Saint-Romain envoyé à Lisbonne obtint en 1671 du régent don Pedro la promesse de prendre rang parmi les ennemis des Hollandais. Aubeville, qui lui succéda en 1672, ne réussit pas à rendre cette promesse effective.

En Italie du Nord, Louvois était apparu brusquement en 1670 avec Vauban. Celui-ci passa plusieurs semaines dans le Piémont, examinant les fortifications comme s'il était en

France ; Louvois, de son côté, eût une entrevue avec Charles-Emmanuel et, tout en multipliant les prévenances, lui demanda de mettre à la disposition de la France pendant la guerre sa petite armée. Il atteignit un double résultat : d'abord augmenter les forces françaises, ensuite empêcher le duc de Savoie d'avoir une politique personnelle, de se rapprocher du Habsbourg de Vienne.

#### 8. — L'EST EUROPÉEN

Beaucoup plus important encore était l'Est européen : la Pologne, la Turquie qui, à l'occasion, pouvaient prendre à revers l'Autriche.

En ce qui concernait Varsovie, Louis XIV, constatant l'opposition de la diète polonaise à l'élection d'un prince français, accepta les offres du duc de Neubourg, qui proposa son alliance *éternelle* au roi si celui-ci déterminait Jean-Casimir à épouser une de ses filles. Deux instructions avaient été envoyées à de Bonsi : l'une, pour être montrée, préconisant la candidature du duc de Neubourg ; l'autre, secrète, disant que, si ce duc n'avait pas de chances, il fallait soutenir en sous-main Condé ; en tous cas, empêcher l'élection du candidat impérial Charles de Lorraine.

Jean-Casimir ayant abdiqué, la diète de 1669 prononça l'exclusion de Condé, représentant le régime absolutiste ; ne voulant pas des ducs de Neubourg et de Lorraine, elle élut, le 19 juin 1669, Michel Wisniowecki ; celui-ci devait épouser une princesse autrichienne. Traitant de la candidature de Condé ou de son fils, Pomponne, dans ses mémoires, juge que « le roi ne dût pas se devoir commettre à entreprendre pour eux une affaire qui raisonnablement serait sans succès ». Cette opinion doit être acceptée. Pendant cinq ans, Louis XIV ne pourra pas compter sur la Pologne ; en 1674 seulement, il fera arriver au trône son client, Sobieski.

Il fut encore moins favorisé avec la Turquie. « Je ne crois pas, écrivait Arvieux à Louis XIV, qu'on puisse dire que nous ayons véritablement la paix avec le Grand Seigneur, si on ne renouvelle cette alliance sur le même pied que s'il n'y avait rien eu entre V. M. et lui. » Colbert, pour sauver le commerce du Levant, avait le même sentiment et prônait la reprise des relations avec l'Empire ottoman. En 1665, pour effectuer cette tentative de réconciliation, fut désigné Denis de La Haye-Vantelet, chargé de rappeler l'ancienne entente « des deux plus puissants et riches monarques du monde », de demander le renouvellement des capitulations avec avantages, et le passage par l'Égypte et la mer Rouge.

Les rapports entre l'ambassadeur et le vizir Ahmed Kuruly furent constamment tendus. Le vizir refusa de renouveler les Capitulations, alors que, sous l'influence des représentants de la Hollande et de l'Angleterre, il en accordait aux Génois : Louis XIV s'en souviendra. Irrité des humiliations que subissait son représentant, il le rappellera en 1669. De plus, il veut faire sentir sa puissance aux Turcs et se concilier la bienveillance du pape Clément IX, pour que l'Église de France ne soit pas atteinte de schisme à cause du jansénisme. Aussi enverra-t-il des troupes pour concourir à la défense de Candie, alors vénitienne, mais attaquée par les Ottomans qui s'en emparèrent le 6 septembre. Ce n'est pas ici le lieu de raconter ces expéditions (1). Disons seulement que le Sultan se résolut à envoyer en France un mandataire, Soliman Agha, chargé de demander les raisons du rappel de Denis de La Haye-Vantelet, qui n'a pas de successeur désigné, et de savoir si le roi de France désire renouveler l'ancienne alliance avec la Porte. Après l'audience royale du 5 décembre 1669, la décision fut prise de le renvoyer à Constantinople avec le marquis de Nointel,

(1) CDXLII, DLXV, XCII, CCCXCV, DLXIV.

à qui reviendra la charge de négociier, et qui sera conduit en Turquie par une escadre magnifique. (1).

Le départ eût lieu au mois d'août 1670. Lionne et Colbert avaient rédigé les instructions de Nointel dans lesquelles dominait le point de vue économique. Louis XIV en restait à la politique traditionnelle : l'entente pacifique avec les Ottomans. La négociation traîna longtemps. Peut-être n'aurait-elle pas abouti, mais les succès de Louis XIV en Hollande en 1672 modifièrent les impressions des Turcs et les amenèrent à compromission. Nointel obtiendra le renouvellement des Capitulations en 1673. Les relations deviendront amicales. Mais, par suite de cette mésentente si longue, elles ne seront plus ni intimes, ni confiantes.

#### 9. — PRÉPARATIFS MILITAIRES

Quand on compare la situation de l'Europe à la fin de 1671 avec celle qui avait existé trois ans plus tôt, la différence est frappante. La diplomatie française a réalisé une œuvre remarquable. Si, dans l'Orient, elle n'a pu tourner les puissances vers la France, partout ailleurs elle a obtenu des neutralités ou des adhésions à sa politique de guerre et de ruine de la Hollande. Au moment où les hostilités vont éclater, les États généraux ne peuvent résister, ayant seulement pour les aider l'Espagne, le Danemark et le Brandebourg, pays très faibles ou de fidélité douteuse.

La même infériorité hollandaise se retrouve au point de vue militaire. W. Temple, qui est un partenaire de Witt, déclara formellement : « Les Hollandais n'avaient fait aucune préparation pour se défendre » (2). Le pensionnaire redoutait que le parti républicain ne fut affaibli au profit des partisans de Guillaume d'Orange ; il devait tenir compte de l'état d'esprit des bourgeois, qui, commerçants avant tout,

(1) DLXIX, DLXVI. — (2) CCLXXXIX.

n'hésitaient pas à vendre des munitions aux émissaires français. La marine était de premier ordre avec 130 bâtiments et Ruyter formera, au début des hostilités, le projet d'une descente sur les côtes françaises. Mais l'armée de terre, en 1671, comprenait seulement 27.000 hommes environ, mal armés, mal commandés, n'ayant aucune base solide, faute de fortifications. Quand le danger apparaîtra imminent, le 24 février 1672, le commandement unique sera instauré au profit de Guillaume d'Orange, qui sera nommé capitaine et amiral général et élèvera les effectifs jusqu'à 80.000 hommes (1).

En France, au contraire, tous les préparatifs furent faits à l'avance « sur le fondement, dit le Pelletier, de réduire cette puissance, laquelle s'opposait à la grandeur de la France ». Louis XIV et Louvois furent à cet égard complètement d'accord. Le premier, partant pour la guerre de Dévolution, avait annoncé qu'il voulait apprendre le métier militaire et avait réalisé son dessein sous la conduite de Turenne. Le second, jeune homme de 27 ans à la même date, avait été traité avec dédain par le maréchal. Il prit sa revanche pendant les années suivantes, où il se transforma, comme autrefois son père, en une sorte d'inspecteur général. Seul, ou accompagné de Vauban, ou suivant le roi dans ses déplacements, il visite et contrôle l'état des troupes en Flandre, surveille les travaux exécutés aux places cédées par le traité d'Aix-la-Chapelle et destinées à protéger le territoire français. A plusieurs reprises, depuis 1668 jusqu'à 1671, il est sur cette frontière, ce qui ne l'empêche pas d'aller à l'est, et, comme nous l'avons vu, au sud-est dans le Piémont. En avril 1671, il va plus loin et exécute cette « expédition » qui dura trois mois et eût un grand retentissement en Europe : à Donchery sur la Meuse, il mène les troupes campées

(1) **DX**, **DXIII** et **ROUJON** (Jacques), *Louvois et son maître*, 1934.

en Lorraine jusqu'à Dunkerque (1). Lui aussi connaît son métier et son activité incessante et laborieuse lui vaut à partir de ce moment la confiance de Louis XIV, qui la reconnaîtra ostensiblement en le nommant ministre d'État à la fin de janvier 1672.

En outre, Louvois s'est préoccupé de constituer une armée nombreuse. Non seulement il a fait effectuer des levées en France, mais il s'adresse à l'étranger : en Italie du Sud, à Gênes, en Savoie, chez les principicules de l'Italie septentrionale, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Écosse et en Irlande. Le ministre était heureux de signaler à son ami Vauban l'importance de ce recrutement : 16.000 chevaux et 40.000 fantassins. Pour entrer en campagne, Louis XIV aura 120.000 hommes, secondés par une puissante artillerie et pouvant se servir des vivres et des munitions installés dans de nombreux magasins sur la frontière. Cette armée a des chefs réputés, Turenne, Condé, Luxembourg, et un ingénieur remarquable, Vauban. Si la marine de Colbert ne peut soutenir la comparaison avec celle des États Généraux, elle a l'appui des flottes anglaises.

La France a constitué une armée de conquête : elle est prête. Satisfaits de ce qu'ils ont fait en agissant de concert, Louis XIV et son ministre en arrivent à croire qu'ils doivent avoir la toute puissance en matière militaire comme en toute autre et imposer leurs conceptions et leurs volontés aux chefs d'armée, c'est d'ailleurs l'opinion de tous.

#### 10. — LA GUERRE (1672)

Le pensionnaire de Witt ne montra pas d'abord une préoccupation extrême : sa lettre de félicitations à Pomponne lors de sa nomination de secrétaire d'état des affaires étrangères exprime l'espoir que « l'on nous ôtera le sujet légi-

(1) LXXIX.

time d'inquiétude que nous donnerait le trop grand voisinage d'une si redoutable puissance et que l'on remettra le commerce en l'état où il était lors du dernier traité ». Les avertissements pourtant ne lui manquèrent pas pour laisser prévoir une attaque prochaine (1). Le pensionnaire chargea donc son ambassadeur à Paris, Pierre de Groot, d'offrir au roi de France de désarmer si celui-ci manifestait des intentions pacifiques. Louis XIV répondit dédaigneusement le 6 janvier 1672 : « Nous vous disons que nous augmenterons l'État par terre et par mer, et que, lorsqu'il sera en l'état où nous avons projeté de le mettre, nous en ferons l'usage que nous estimerons convenable à notre dignité, dont nous ne devons compte à personne. »

L'initiative fut prise par Charles II d'Angleterre, qui avait hâte de toucher le subside convenu et de se débarrasser du Parlement : il déclara la guerre le 28 mars. Peu après, Louvois manda à Croissy à Londres : « Je reçus hier commandement du roi d'expédier la déclaration de la guerre contre les Hollandais..., de la faire afficher demain au matin à Paris et publier à son de trompe ». Le 27, Louis XIV partait de Paris avec Louvois et Pomponne. On sait qu'en l'espace de deux mois la guerre eut pour résultat l'effondrement des Provinces-Unies : passage sur les terres de l'électeur de Cologne, attaque de 4 sièges à la fois, système « moins commun pour la gloire », traversée du Rhin tant vantée par Boileau (12 juin), occupation sans résistance de l'Over-Yssel et de la Gueldre, d'Utrecht, tels furent les principaux faits de cette campagne, effectuée, comme le désirait Louis XIV, majestueusement. Cette marche glorieuse fit oublier le succès remporté par Ruyter à Sole-Bay sur la flotte alliée (2). Pour sauver Amsterdam non occupée et la province de Hollande, les écluses de Muiden furent ouvertes et tout le pays fut inondé.

(1) **DIV**, p. 355 et 375. — (2) **CXXXIV**.

De Witt envoya des négociateurs à la tête desquels était Pierre Groot. Ces pourparlers ont été bien souvent racontés ; les récits (1) les plus complets sont ceux de Pellisson et de Bosnage (2). Arrivés le 22 juin au camp français près d'Arnheim, ils conférèrent avec les deux ministres. Groot repartit à La Haye, ses collègues restant à la suite du roi. Il était de retour le 29 au camp près d'Utrecht. Les conditions furent révélées aux Hollandais. Ceux-ci, dit Groot, « avaient beaucoup espéré de la bonté et de la miséricorde du roi, mais ils n'avaient pas trouvé ce qu'ils attendaient et ne savaient plus quel parti prendre ». Les conditions, au nombre de 13 ou de 14, étaient, en effet, rudes : cession à la France des conquêtes, révocation des mesures économiques de représailles prises contre le tarif de 1667 de Colbert, existence du catholicisme dans les Provinces-Unies et admission des catholiques comme des protestants à tous les emplois, envoi annuel au roi d'une ambassade portant, en signe de soumission, une médaille, indemnité de 24 millions, tout le sud des Provinces-Unies, etc. Les délégués partirent pour rendre compte à leurs mandants ; Louvois croyait qu'ils reviendraient avec l'acceptation : « Je suis bien trompé ou ils viendront signer tout ce qu'on leur a demandé. » On ne les vit plus.

J'ai donné quelques détails sur ces négociations, parce qu'on en a attribué l'échec à Louvois et qu'un historien de Louis XIV (3) a pu écrire cette protestation : « C'est une routine incorrigible d'attribuer à Louvois les excès de pouvoir de Louis XIV ». Remarquons que Louvois et Pomponne sont deux ministres d'État qui ont à traiter devant le roi toutes les affaires arrivant en conseil. Dans ses mémoires, Pomponne, tout en parlant des « conditions si dures », s'ex-

(1) Des députés aux États Généraux, van Gent, Odick et von Eeck.

(2) LXXXVII, DI, t. II.

(3) XLII, t. IV, p. 77. Il sera encore question de Louvois à propos des affaires étrangères, des réunions, de la politique religieuse, etc.

prime avec une discrétion prudente sur la responsabilité. Louis XIV, dans un mémoire, expose amplement les raisons qui l'auraient déterminé et conclut : « L'ambition et la gloire sont toujours pardonnables à un prince, et particulièrement à un prince jeune et aussi bien traité de la fortune que je l'étais » (1). Il faut aller plus loin encore et affirmer que l'opinion en France était d'accord avec le roi. On croyait à la cour que Louis XIV occuperait les Provinces-Unies : « S. M., dit M<sup>lle</sup> de Scudéry à Bussy-Rabutin, va être roi de Hollande comme de France ». Pendant que l'on attend à Utrecht le retour des délégués hollandais, Colbert travaille à un mémoire auquel on n'a pas prêté une suffisante attention (2). Il examine deux cas. Si S. M. annexe les Provinces-Unies, il faudra partager les avantages économiques entre les anciens et les nouveaux sujets, trouver aisément des expédients auxquels les nouveaux sujets seront tenus de se soumettre ; si les Hollandais restent indépendants, examiner leurs divers commerces. Celui de France sera augmenté chez les Français en révoquant les défenses mises par les Hollandais sur les vins, etc, et par des impositions sur les navires hollandais naviguant dans les ports du royaume. Dans le Nord de l'Europe, la France pourra obtenir des préférences, parce que les Hollandais ont traité durement ces États. A Cadix, il faudra intervenir pour participer au partage des richesses arrivant du Pérou ; dans le Levant méditerranéen, défendre aux Hollandais l'entrée de la mer, leur faire retirer leur ambassadeur et leurs consuls. Pour l'Afrique et les Indes Occidentales, leur demander Curaçao, Tabago, S<sup>t</sup> Eustache et un de leurs ports en Guinée (nègres) : tout passerait aux mains du roi. Aux Indes orientales, demander une des Moluques et une ou deux places sur la

(1) LXXX, t. I, p. 532.

(2) LXXVII, t. II, p. 658-660 : Propositions sur les avantages que l'on pourrait tirer des États de Hollande pour l'augmentation du commerce du royaume.

côte de Malabar : on partagerait le commerce avec eux. De là une énorme abondance d'argent qui se trouverait dans le royaume.

Le programme de Colbert ne put pas être appliqué. Une grande agitation s'était élevée à La Haye : « Van Benningen est extrêmement contraire à la paix et ne parle que des Romains et du courage avec lequel ils défendraient leur liberté ». En juillet, Guillaume d'Orange est nommé stathouder ; le 20 août, les deux frères De Witt furent assassinés. « Cette révolution, reconnaît Pellisson, peut changer la face des choses, même à l'égard de la paix. »

Il ne le parut pas pour l'instant. « La France fut alors au comble de la gloire. » A cause de l'inondation, la campagne parut terminée, et Louis XIV revint à Paris, où il continua à être adulé. Mais Le Pelletier écrira : « Une jeune politique le trompa assurément et alluma un feu qui engagea une longue guerre. » Voltaire termine le chapitre X du *Siècle de Louis XIV* par cette phrase : « On éleva des monuments de ses conquêtes tandis que les puissances de l'Europe travaillaient à les lui ravir. »

## CHAPITRE II

### LA COALITION DE L'EUROPE ET LA PAIX DE NIMÈGUE (1672-1678)

#### 1. — GUILLAUME D'ORANGE

En 1670, le pensionnaire de Witt fut obligé par les adversaires des républicains de laisser rentrer au conseil d'État Guillaume d'Orange. Celui-ci, ayant reçu de Louis XIV le compliment qu'il avait sollicité, adressa au roi de France une réponse dont le caractère officiel n'atténua guère la servilité : « Je répondrai toujours, par mes actions et par mon zèle pour son service, à la passion que mes pères ont eu l'avantage de signaler tant de fois pour l'honneur et pour l'intérêt de sa couronne. » L'invasion de la Hollande et la révolution (1) qui suivit, en 1672, devaient démentir rapidement ces assurances.

Agé de 22 ans seulement lorsque le pouvoir lui est dévolu, Guillaume d'Orange se montrera jusqu'à sa mort, trente ans plus tard (1702), un ennemi constant de la France. Par suite du rôle primordial qu'il a alors joué, il a été souvent étudié et décrit (2). Il est fréquemment représenté comme ayant été stathouder en Angleterre à cause de l'opposition du Parlement et roi en Hollande, où il aurait toujours fait prédominer sa volonté. Cette comparaison spectaculaire ne correspond pas entièrement à la réalité. Au début, dans les

(1) CCCXLII, t. III, p. 515. — (2) CXCIV, CCC, DXIII.

Provinces-Unies, il détient un pouvoir indiscuté. A la date du 19 décembre 1674, Sophie de Hanovre dit d'une façon pittoresque : « Le peuple souhaite fort la paix en Hollande, mais ils ont une passion inouïe pour le prince d'Orange : ils baisent le lieu par où il passe et le cheval sur lequel il monte » (1). Moins de deux ans après, l'opposition du prince à la paix avec la France le met en conflit avec les bourgeois commerçants d'Amsterdam qui, ruinés par les dépenses de la guerre et la disparition du commerce, conclurent le traité réparateur malgré lui.

Il est aussi représenté comme ayant inscrit son programme sur ses drapeaux, *pro religione et libertate*. « Il parut, a-t-on dit, et fut champion de toutes les nations libres et de toutes les églises réformées, l'ennemi acharné de Louis XIV par passion, par politique, par religion » (2). Pour éviter le danger que vient de courir sa patrie envahie, il entendit provoquer l'affaiblissement de la France ou, tout au moins, l'empêcher de réaliser le projet qu'il lui prête de « domination « universelle », en obtenant contre elle le concours armé de la majeure partie de l'Europe. Désormais il sera l'instigateur de toutes les coalitions formées à l'avance et destinées à empêcher la guerre. Renouvelant ce que les Hollandais avaient fait autrefois contre la maison d'Autriche, il sera le défenseur de l'équilibre européen contre l'ambition de celle de Bourbon. Il le sera d'autant mieux que les Provinces-Unies ont des motifs particuliers pour adopter cette tactique. L'un des représentants français au congrès de Cologne, Courtin, a exposé les sentiments de Guillaume d'Orange et de ses compatriotes : « Fixés à ne point laisser de place à la France dans leur voisinage, les États Généraux se porteraient plutôt aux dernières extrémités que de donner par une paix dans le péril continuel d'être accablés par une puissance aussi formidable que celle de V. M. »

(1) Correspondance, p. 213. — (2) XIV, p. 92.

Plusieurs historiens estiment qu'à côté de ces principes généraux de politique étrangère, Guillaume d'Orange ne dédaignera pas ses propres intérêts et que Louis XIV les discerne et s'applique à les satisfaire pour aboutir à la pacification générale qu'il désirait. On ne peut disconvenir, en effet, qu'en 1696, lors des négociations secrètes qui aboutirent au traité de Ryswick, le prince se montra résistant, hostile même aux propositions françaises ; mais, lorsqu'il fut assuré que Louis XIV le reconnaîtrait officiellement comme roi d'Angleterre, il abandonna aussitôt les réfugiés protestants de France, qui lui demandaient de soutenir leur cause et d'exiger qu'ils puissent revenir dans leur patrie sans y être molestés.

Enfin on constate que Guillaume d'Orange, comme Louis XIV, parle de son désir de gloire, montre un grand orgueil et considère la Hollande comme la première puissance de l'Europe et comme devant bénéficier des avantages divers qu'il s'efforcera de lui procurer.

Il a eu le bénéfice d'avoir deux partisans dévoués dans les deux pensionnaires de Hollande successifs. Fagel, successeur de Jean de Witt en 1672, fut l'adversaire de la paix avec Louis XIV ; il favorisa l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre en le présentant comme le défenseur des doctrines protestantes et refusa le subside de deux millions que lui offrit d'Avaux, ambassadeur de France à La Haye. Il eut pour successeur en 1689 Antoine Heussius, diplomate connu pour vouloir maintenir l'état d'hostilité contre la France. Après la paix de Nimègue, il fut envoyé à Paris pour tenter de résoudre certaines difficultés soulevées par ce traité et la question de la principauté d'Orange, confisquée par le roi pendant la guerre de Hollande. S'étant heurté à Louvois, aussi tranchant que lui, il avait eu une telle attitude que le secrétaire d'État de la guerre avait menacé de le faire enfermer à la Bastille : « cet insolent outrage au

droit des gens », suivant le mot de Voltaire, le fit revenir à La Haye, ulcéré de ces menaces, mécontent de n'avoir pas réussi, et rapportant avec lui une haine irréductible contre la France, dont il devait fournir plus tard des preuves irréfutables.

En somme, pour connaître les vraies pensées de Guillaume d'Orange et de ses fidèles, il suffit de consulter les correspondances qui ont été publiées et grâce auxquelles beaucoup d'obscurités, encore existantes, pourront être éclaircies (1).

## 2. — LA POLITIQUE FRANÇAISE

Il a paru indispensable de parler en détails de Guillaume d'Orange et de ses collaborateurs, parce que ce sont eux qui, pendant une trentaine d'années, ont suivi une politique qui a obligé Louis XIV à modifier la sienne.

De 1668 à 1672 le roi de France a tout mené contre la Hollande, république calviniste, prétendant jouer le rôle d'arbitre entre les princes européens. Jusqu'au mois d'août 1672, il a réussi et ses armées occupent une grande partie du territoire des Provinces-Unies ; mais l'arrivée au pouvoir et l'action militaire et diplomatique de Guillaume d'Orange arrêtent ces progrès et, lorsqu'il examine les résultats de la campagne de 1673, le roi reconnaît avec franchise qu'ils ne sont pas satisfaisants : « J'étais, dit-il, maître d'une partie de la Hollande. J'avais des troupes logées en Allemagne, éloignées de moi, des ennemis voisins, des places en méchant état, des frontières entièrement ouvertes, des ennemis puissants sur mer, et sujet d'avoir de l'inquiétude de tous côtés. Il me fallait résoudre à perdre quasi toutes mes conquêtes éloignées et à penser à en faire dans les endroits où je pourrais attaquer et me défendre » (2). On est très loin

(1) Ces ouvrages sont, avant tout, **DXII**, 1857-1862 (6 vol.), **CCCI**, **DXIX**, **DXXI**, **DXXII**. —

(2) **XX**, t. VI<sup>2</sup>, p. 322 ; **LX**, t. VI, p. 455.

du ton triomphal, avec lequel le souverain a raconté le passage du Rhin et l'installation en Hollande française.

Il se trouve, comme nous allons le voir, en présence d'une coalition qui comprend de nombreux membres et peut être ainsi, dangereuse. Il est de l'intérêt du royaume de la dissoudre pour obtenir rapidement la paix. Mais la gloire royale exige d'obtenir des avantages, plus proches de la France, dans le cercle de Bourgogne, en Flandre et Franche-Comté. Abandonnant complètement la question hollandaise, Louis XIV désire conclure la paix au détriment des Espagnols et des Impériaux. Il espérait ainsi diviser ses ennemis et aboutir à un résultat heureux pour sa personne et pour le royaume. Ce n'est pas seulement en 1673 qu'il opère de cette façon ; il agira de même dans les deux guerres suivantes et toujours en voulant les Hollandais comme partenaires ; il persistera dans cette attitude jusqu'en 1700, année où, humilié par l'hostilité trop exigeante des Hollandais, il les abandonnera définitivement pour rechercher l'entente avec l'Angleterre.

D'autre part, la période de guerre consolide la situation de Louvois auprès de Louis XIV et la conception de celui-ci au point de vue militaire. Pendant la guerre de Dévolution le roi a appris l'art militaire aux côtés de Turenne, libre de tous ses actes ; maintenant, il considère que c'est à lui que revient la direction des affaires militaires, comme de tout le reste. Il en arrive, ainsi, à combiner avec son secrétaire d'État des plans, à imposer ses vues aux généraux, à leur indiquer la marche des opérations avec obligation d'obéir aux instructions qu'il leur donne. En ce qui touche la guerre, il se plaît à constater, dit-il, « cet heureux génie qui ne m'a encore jamais manqué » (1). Saint-Simon, parlant des généraux, a traduit ainsi cette conviction du souverain : « Il s'applaudissait de les conduire de son cabinet. Il voulait qu'on crût que de son cabinet il commandait toutes les

(1) LX, t. II, p. 431.

armées. » Il n'avait pas besoin que Louvois le lui persuadât (1). A Rimi Visconti, Turenne raconte des faits semblables, qui lui déplaisent au point qu'il n'hésitera pas à écrire au ministre la phrase bien connue : « Je ne crois pas qu'il fût du service de S. M. de donner des ordres précis de si loin au plus incapable homme de France. » Associé à Condé, il tâcha de renverser, à la fin de 1673, Louvois qui voulait « faire le connétable », mais fut sauvé par l'intervention de son père auprès de Condé (2).

D'ailleurs Louis XIV ne pouvait se séparer d'un collaborateur doué d'une puissance de travail et d'un zèle inouïs pour servir le roi. Celui-ci alla même plus loin : « Je ne puis plus être que seul à commander une armée ». Dès lors Condé est d'un côté, Turenne de l'autre ; lui-même, accompagné de Vauban, qui ne doit qu'obéir, fera la guerre qui lui plaît le plus, celle des sièges ; il récoltera seul les éloges pour les succès ainsi obtenus. Cette guerre doit être faite avec prudence, sans rien hasarder, « surtout la personne même de S. M. », d'après Louvois, qui, en mai 1676, réunit le conseil de guerre, pour décider, malgré la majorité des membres, que l'armée du roi, bien supérieure en nombre à celle de Guillaume d'Orange, et sûre du succès, ne l'attaquerait pas. Louis XIV aurait plus tard regretté cette décision qui fut encore prise en 1693. En réalité, on ne le voit pas agissant en campagne comme son grand-père Henri IV et chargeant, comme lui, à Ivry et à Fontaine-Française : sa majesté le lui interdisait. Au reste, il n'ira aux armées que jusqu'en 1693 et dirigera tout de son cabinet et avec l'aide, non pas de Barbieux, fils de Louvois, mais de Chamblay, maréchal général des logis aux camps et armées, qui restera le conseiller écouté jusqu'à la mort de Louis XIV (3).

(1) CVIII, t. XXVIII, p. 33, 93 ; t. III, p. 2.

(2) LXXVI, p. 151 ; CVIII, t. X, p. 340-346 ; t. XXVIII, p. 12-14, 386.

(3) LXXXI.

Un autre changement, qui s'effectua à partir de la guerre de Hollande, se produisit dans la manière de poursuivre les hostilités. Louvois en fut l'auteur ; guidé par des raisons multiples, il les rendit très rigoureuses. Au point de vue stratégique, il s'applique à réduire le nombre des théâtres d'opérations et, dans ce but, conseillé par Chamlay, il interdit l'accès de certains territoires ennemis en les transformant en déserts : de ces dévastations, auxquelles n'étaient pas favorables les généraux français, la plus célèbre est celle du Palatinat en 1671 et en 1689 (1).

En Hollande, le motif est différent : les troupes françaises sont installées sur le pays : pour éviter leur désertion, il faut qu'elles vivent facilement. Or, Louvois est en constante discussion avec Colbert, très lent à fournir de l'argent ; il fallait des logements et surtout des vivres, « dont la nécessité, d'après Louis XIV, est la première chose à laquelle un prince doit penser ».

L'intendant de l'armée, Louis Robert, parent de Louvois, s'acquitta de cette tâche, levant des taxes sur la population, lui enlevant du bois, des vivres, faisant momentanément occuper ses demeures. Lorsqu'en 1676 les progrès ont amené les Français dans la Flandre maritime, le ministre manda à l'intendant Le Pelletier de Souzy que S. M. veut faire crier les peuples contre les Espagnols, et qu'il ne doit se « porter à aucun tempérament, c'est-à-dire surtout qu'il faut envoyer faire des exécutions partout et qu'il ne faut point donner de temps ni recevoir des cautions pour le paiement de ce qui reste dû » (2). Louvois, par l'action recommandée à ses subordonnés, obtint des résultats pratiques, mais si les peuples ne crièrent pas pour réclamer la paix, ils conçurent dès lors pour les Français une animosité, une haine, qui s'exprime dans les nombreux pamphlets parus à cette époque en Allemagne et en Hollande.

(1) CVIII, t. XXVIII, p. 533 ; CXCVI. — (2) CCCLXXI.

Si l'on en croit tous ces polémistes étrangers, Louis XIV est pour l'Europe entière un grand danger, le Turc chrétien : ses prétentions inacceptables ne pourront être arrêtées que si l'Europe sort de son inertie pour les combattre par le moyen d'une coalition générale. Cette théorie, qui est la même en Allemagne et en Hollande, ne représente pas vraiment la réalité. Il est indispensable que le roi de France désire obtenir des avantages territoriaux, surtout au nord et au nord-est, pour protéger le royaume contre une invasion venue du dehors. En cela, il continue la politique de ses prédécesseurs, Richelieu et Mazarin. Mais, dès que son but est atteint et qu'une coalition se forme contre lui, il se tourne vers la paix et s'efforce de l'obtenir rapidement par sa modération ; qu'il s'agisse de la guerre de Hollande où nous sommes parvenus, ou de celles de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, la tactique sera la même. « Il est remarquable, dit justement Voltaire, à propos de la guerre de Hollande, que, dans le cours de cette guerre, il y eut presque toujours des conférences ouvertes pour la paix. » Il aurait pu le dire à propos de toutes les hostilités qui eurent lieu jusqu'à la fin du règne.

Après avoir déterminé les idées générales relatives à la tactique et à la politique de Guillaume et de Louis XIV, il convient de reprendre ici le récit des faits.

### 3. — NOUVELLES NÉGOCIATIONS

Pendant que Louis XIV et Louvois étaient en France, des événements importants se produisaient dans l'Empire. L'électeur de Brandebourg s'était uni à Léopold I<sup>er</sup> pour attaquer ensemble l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, alliés de la France et dégager ainsi les Hollandais. Turenne fut chargé de se porter de ce côté pour empêcher la jonction de Impériaux et des Brandebourgeois.

De même, en octobre 1672, Condé fut envoyé en Alsace pour surveiller le magistrat de Strasbourg dont la promesse de conserver la neutralité pouvait ne pas être sincère. Le prince, avec des troupes de Brisach, fit détruire le pont, qui aurait pu être utilisé par les Impériaux, acte qui provoqua l'irritation de la population. Resté en Hollande, Luxembourg tenta d'atteindre La Haye par la glace, mais vainement (décembre). De son côté, Guillaume essaya de remporter un grand succès. Ayant augmenté rapidement son armée de vingt mille prisonniers, que Louis XIV regretta d'avoir libérés imprudemment, il se posta vers le sud et mit le siège devant Charleroi ; il dut le lever au bout de quelques jours.

Louis XIV accepta la médiation offerte par les Suédois, hostiles à la destruction des Provinces-Unies pour que le commerce de la Baltique ne tombât pas aux mains de l'Angleterre seule. D'après les instructions (1) données au duc de Chaulnes, à Honoré Courtin et à l'intendant de l'armée de Turenne, Paul Barillon (28 avril 1673), la négociation n'aura pour objet que « de finir la guerre avec les États Généraux ». Les conditions que le roi présente sont bien différentes de celles de juin 1672 : cession de tous les pays compris entre la Meuse et l'Escaut et formant ce que l'on appelle La Généralité ; maintien de la liberté du culte catholique dans les trois provinces qu'il possède en Hollande et faveur du même traitement « dans les places qui lui seront cédées » ; discussion de la question commerciale après la signature du traité et, en attendant, liberté pour les commerçants des deux pays ; indemnité de 8 millions de livres, et même de six seulement. L'espoir de Louis XIV était de détacher les Hollandais de la coalition et de former avec eux et l'Angleterre encore son alliée une triple alliance. Il mettait à sa modération une seule condition, celle de traiter uniquement avec les Hollandais des seules affaires de Hollande.

(1) XLVII, CP, Allemagne, t. 271, p. 114-133.

En attendant et pour montrer sa force, il alla avec Vauban (1) et 40.000 hommes assiéger Maestricht, qui se rendit le 30 juin, et il conclut le traité de Vossem avec l'Électeur de Brandebourg qui, vaincu par Turenne, abandonna la coalition qui ne l'avait pas soutenu et obtint de Louis XIV 700.000 livres.

Les conférences commencèrent à Cologne le 27 juin et furent arrêtées dès le début. Le médiateur, comte Tott, alla trouver Louis XIV à Maestricht pour demander une suspension des hostilités et les représentants hollandais allèrent à La Haye chercher de nouvelles instructions. Ces derniers, Beverningk et Herem, revenus le 13 août, proposèrent la cession de Maestricht et de la ville d'Hulst, qui seraient données aux Espagnols à charge par eux de donner en Flandre un équivalent à la France. En réalité, ils s'obstinaient dans leur fierté parce qu'à ce moment ils négociaient secrètement avec l'Espagne, « dans l'espérance d'éloigner la guerre de leur pays et de l'allumer en Allemagne et en Flandre ».

En effet, Guillaume d'Orange avait entamé des négociations qui aboutirent, le 30 août, au traité hispano-hollandais, et, en septembre, à la Haye, à la ratification des conventions conclues entre l'Empereur, l'Espagne, le duc de Lorraine et les Provinces-Unies. La coalition tant redoutée était formée et Beverningk alla de l'avant, déclarant à Cologne ne pouvoir plus continuer la négociation que « conjointement » avec les alliés de son pays et sur tous les différends qu'ils pouvaient avoir avec la France ; il demanda l'admission des délégués du duc de Lorraine. Louis XIV ne voulait pas d'un congrès européen et, malgré les conseils de ses représentants, il ne voulut pas de discussion générale. Il tenta en vain de conclure avec les Provinces-Unies une paix séparée. Beverningk répliqua qu'il « mettrait sa tête au hasard, s'il faisait à présent cette ouverture ».

(1) LXXXII.

Le congrès de Cologne fut rompu par un acte de violence. Le 15 février 1674, Guillaume de Furstenberg, qui représentait l'électeur de Cologne, fut enlevé par des soldats impériaux sur l'ordre de Léopold I<sup>er</sup> ; peu après, ce fut l'arrestation dans la ville d'un convoi transportant de l'argent français. Louis XIV rappela ses ambassadeurs le 24 mars 1674. Telle fut la fin de cette assemblée, où, dit William Temple, « tous les confédérés souhaitaient la paix entre l'Angleterre et la Hollande, aucun ne la voulait avec la France ».

#### 4. — LA GRANDE ALLIANCE DE LA HAYE

Il s'est produit, en effet, en Europe un fait nouveau et capital pour l'avenir, provoqué probablement par la chute de Maestricht, qui, dit Pellisson, « n'étonne pas seulement les Hollandais, mais épouvante encore toute l'Allemagne ». Dans ce dernier pays, les brochures marquent une haine très violente contre la France (1). Lisola, avant de mourir en 1674, est l'un des plus ardents à inquiéter l'Europe et à pousser des cris d'alarme en réclamant que les électeurs et les princes protestants s'unissent avec les Habsbourgs catholiques de Vienne et de Madrid pour renverser la « puissance française ». Que signifie ce terme général ? Les contemporains vont le dire. L'empereur, dit Pellisson, publie partout que le roi de France veut « usurper la couronne impériale et aspire à la monarchie universelle » ; ses plaintes frivoles font cependant impression sur l'esprit des Allemands. A la fin de 1673, Colbert de Croissy signale de Londres que le Parlement anglais est convaincu que Charles II a fait la guerre aux Hollandais pour établir plus facilement le catholicisme en ce pays : cette opinion a été tellement répandue « dans tout le royaume qu'on en parle comme d'une chose qui ne reçoit point de doute ». A quoi Ruvigny ajoute que

(1) CCXXII, p. 583 et sq.

« le Parlement est si redouté qu'il n'y a personne qui ose donner son avis sur quelque matière que ce soit ». De Cologne Courtin fait entendre un autre son de cloche : pour lui, la conduite du roi depuis quelque temps a été trop pleine de hauteur et d'autorité même à l'égard des étrangers et « il est absolument nécessaire, si le roi veut avoir des amis, qu'il justifie pleinement ses intentions ». A Berlin, Verjus de Crécy constate une extrême et générale aversion contre le nom français ; aussi, les princes, même les plus éclairés, craignent-ils « de n'être presque pas maîtres de leurs propres peuples, s'ils se déclarent pour la France ». Spanheim, qui sera le représentant du Brandebourg à Paris à partir de 1680, invoque, de son côté, « une dévotion aveugle de Louis XIV, sa passion pour la gloire », et « une vue exclusive de demeurer l'arbitre de l'Europe, d'en prescrire les conditions et d'en usurper les droits ». Ainsi, étrangers et Français ont le même sentiment : les Allemands sont unanimes dans leur haine contre Louis XIV et ses sujets (1). Faut-il aller jusqu'à prétendre qu'ils « se sont sentis de nouveau une nation..., que c'est une première flambée de patriotisme allemand » ? Il est préférable, semble-t-il, de dire que ce fut un « débordement inouï de pamphlets, stimulant de vagues et obscures aspirations à un patriotisme germanique ».

Cet état d'esprit provoqua la formation de la grande alliance de La Haye (2) et une guerre générale, qui dura plusieurs années.

Le 30 août 1673, on l'a vu, avaient été conclus des traités entre les Provinces-Unies, l'Empereur, l'Espagne et le duc de Lorraine ; l'Espagne, si affaiblie, avait même eu l'imprudence, le mois suivant, de déclarer la guerre à la France. Cette coalition déjà importante s'accrut considérablement au cours des six premiers mois de l'année 1674, principalement du fait

(1) CDLVIII. — (2) DXVI.

de l'Empereur. Soit parce que les fautes de Louis XIV l'encouragèrent, soit par conviction, ambition personnelles, Léopold I<sup>er</sup> revint à l'idée de suivre une grande politique ; dès lors, il fut à la tête de toutes les coalitions formées contre la France. Il supprima toute influence française à Vienne en donnant ses passeports à Grémonville dès le 16 septembre 1673, et il parut vouloir considérer comme non avenu le traité de partage du 19 janvier 1668 et émettre sur la succession d'Espagne des prétentions différentes.

En Angleterre, Charles II, pour empêcher le pays de lui faire déclarer la guerre à la France, se résigne à signer la paix avec la Hollande. Ruvigny ne voit qu'un moyen pour ne pas aller plus loin : marchander constamment avec le roi et gagner ses parlementaires (19 février 1674) ; avec de l'argent les Anglais ne songeront pas autant aux intérêts de la religion protestante après avoir voté le bill du Test et ne montreront pas autant d'hostilité à l'absolutisme qu'ils soupçonnent Charles II de vouloir adopter.

En Allemagne, les changements sont beaucoup plus nombreux. Au mois de mars, dans les pays du nord-ouest, l'électeur Palatin, irrité que les troupes françaises traversent son État, refuse l'indemnité offerte par le gouvernement français, s'associe avec les électeurs de Mayence et de Trèves : le 10 mars une ligue offensive et défensive était conclue avec l'Empereur (1). Plus au nord, l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster, voyant leurs territoires envahis, n'ont qu'une ressource, signer la paix avec les Hollandais et s'allier avec l'Empereur (22 avril-11 mai) (2). Celui-ci a depuis longtemps dénoncé à la diète de Ratisbonne « le danger de la nation allemande ». L'assemblée se décide enfin le 28 mai à déclarer, au nom de tout l'Empire, sauf la Bavière, la guerre « au tout puissant doge de France » et à expulser son représentant, Gravel, qui, malgré des subsides, n'avait

(1) CCLIX. — (2) CCLXVIII.

pu réussir à constituer une clientèle favorable. Un mois plus tard, c'était au tour du duc de Brunswick-Lunebourg de donner son adhésion. Enfin, à Berlin, Verjus de Crécy était chargé de retenir Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>. Dans ses lettres au roi ou à Pomponne, il ne cesse de parler des irrésolutions ou de l'incertitude de l'électeur. Mais il ne cache pas que son impression n'est pas favorable : « Le fonds n'en est pas bon pour nous et il sera difficile de le changer. » « Ces gens-ci ne peuvent pas s'empêcher de traiter avec quelqu'un qui leur donne de l'argent ou pour agir ou pour demeurer neutres. » Le 1<sup>er</sup> juillet, le traité de Cologne sur la Sprée marque la fin de l'évolution et l'adhésion du Brandebourg à la coalition.

« C'était la première fois qu'on avait vu toutes ces puissances unies de la sorte avec l'Empereur ». Exagération : le Hanovre, dit Pellisson, à ce moment, ne devait plus bouger (1). Le Wurtemberg était d'accord avec la Bavière pour interdire le passage des troupes étrangères. L'électeur Ferdinand-Marie était allié avec la France, depuis 1670. Le duc de Vitry avait été envoyé à Munich pour demander que l'électeur prenne les armes contre l'électeur de Brandebourg, dès que la Suède aurait commencé les hostilités, et, par une convention de juillet 1674, les subsides étaient augmentés. En 1675, en effet, fut conclue une alliance bavaro-suédoise ; mais la défaite de la Suède à Fehrbellin eut comme conséquence que Ferdinand-Marie se garda bien d'entrer en guerre (2). Restait enfin l'électeur de Saxe Jean-Georges II (3) prince inconsistant et peu sûr : ayant touché, en février 1673, une gratification de 30.000 écus, il s'écrie en août : « Les Allemands ne pourraient plus souffrir que les Français leur marchent sur le ventre ». Ne pouvant l'entraîner, Louis XIV rappela son ambassadeur au mois d'avril 1674. Deux ans plus tard, Pomponne jugera remarquablement la conduite de l'électeur :

(1) CCLVII (Hanovre). — (2) CCXLIII (Bavière). — (3) CCLX (Saxe).

« Son but est de soutirer de l'argent au roi... jamais il n'a parlé de prendre les armes contre l'Empereur et de se joindre à la Suède, et il est trop visible que tous ces amusements vont à ménager l'Empereur et à ne point faire la guerre. » Jusqu'en 1678 l'électeur passera d'une alliance à l'autre, suivant l'importance des subsides qui lui seront offerts.

Ainsi la Grande Alliance fournit de nombreuses forces aux ennemis de Louis XIV. Mais leur diversité et leur dissémination sont des causes de faiblesse. Les généraux, sauf Montecuculli, qui prend sa retraite après la mort de Turenne, ne possèdent aucun génie militaire ; Guillaume d'Orange sera célèbre autant par ses échecs que par sa constance. Aucune entente n'existe entre les chefs. Les soldats sont mal équipés et mal nourris. Ils combattent Louis XIV, non plus pour sauver la Hollande, mais pour l'empêcher de s'emparer des Pays-Bas espagnols, du cercle de Bourgogne, ou d'annexer l'Alsace, pays impérial. La guerre a changé de caractère.

##### 5. — ÉVOLUTION DE LA GUERRE

Louis XIV et Louvois s'en rendirent compte rapidement. Constatant que, contrairement à leur sentiment, beaucoup de princes prenaient les armes pour secourir la Hollande, ils adoptèrent la proposition antérieure de Turenne et de Condé : abandonner la plupart des places conquises dans les Provinces-Unies, ramener les troupes vers le sud et l'est de façon à augmenter les effectifs des armées. A la fin de 1673, la Hollande était évacuée et Luxembourg se retira à Maestricht (1). Du côté du Rhin, Louvois avait pris des précautions pour se rendre compte des véritables intentions des habitants de Strasbourg et de l'Alsace ; à la fin de 1673, il avait fait occuper Colmar, Schlestadt, Wissembourg et

(1) XCV.

Landau et détruire toutes les forteresses du plat pays (1). Les apparences semblaient favorables à la France depuis la prise de Maestricht. Mais il se produisit deux insuccès : en septembre, en Hollande, la place forte de Naerden se rendit à Guillaume d'Orange après quatre jours de défense seulement et, en novembre, Guillaume d'Orange et Montecuculli s'emparèrent de Bonn, que Turenne, n'ayant pas suffisamment de troupes, ne put secourir. Ces deux échecs eurent un grand retentissement et furent célébrés avec enthousiasme dans le camp ennemi ; ils expliquent la conjuration de Turenne et Condé contre Louvois et les constata-tions pessimistes de Louis XIV (2).

Au contraire, les années 1674-1675 purent faire croire au triomphe de la France à cause de ses succès militaires et de circonstances politiques très favorables.

La campagne commença en mai 1674. Le roi se réserva la conquête de la Franche-Comté avec le duc de Navailles et se fit accompagner de Pomponne et de la cour. La guerre ne fut pas difficile. Besançon et Dôle furent enlevées par Vauban et Louvois ; les hostilités durèrent à peine un mois (3). Mais les Suisses étaient inquiets du voisinage français ; en outre, ils étaient sollicités par le gouverneur espagnol de venir à son aide. Ils avaient envoyé une ambassade en Franche-Comté et proclamé le refus de lever des troupes. Mais l'ambassadeur français, Saint-Romain, avait pour mission de calmer l'opposition helvétique en usant de faveurs diverses que lui fournissaient 1 million de livres et 200.000 écus. Saint-Romain poussait à la conquête : « On rompra bien des moyens aux ennemis en la faisant et on s'épargnera de fâ-

(1) **CLIII**. La question du pont de Strasbourg dont les habitants livrèrent l'accès aux Impériaux à plusieurs reprises ne sera résolue qu'en 1681 : v. chap. III.

(2) V. ci-dessus, p. 153.

(3) Sur cette conquête ; **CDVI**, **DLI**, **DLII**, **DLIV**, **CXLII**, **CXLIII**, **CXLI**.

cheuses affaires » ; il suggérait que « maîtres de la province, vous le serez de l'évêché de Bâle et cette frontière et l'Alsace seront aisées à défendre ». Pomponne lui répondait d'empêcher que « les Suisses ne se mêlent des affaires de la Franche-Comté avant la fin de ce mois et laissez-nous faire le reste ». Lorsque celui-ci fut terminé, Louvois tira la conclusion : « Ce que le roi désire maintenant des cantons, c'est d'empêcher qu'on ne rappelle les troupes et d'accorder les recrutements et les levées » : 20.000 Suisses participeront, en effet, à la guerre de Hollande.

Aux Pays-Bas, Condé avait reçu les troupes revenant de Hollande et s'était établi près de Mons, à Senef, pour couvrir la route de Paris. Aux Espagnols, qui ne pouvaient pas mettre en campagne plus de 6.000 hommes, Guillaume adjoignit ses Hollandais et un corps d'Impériaux. La bataille de Senef (11 août 1674) fut très sanglante, mais eût pour résultat de couper aux ennemis le chemin de la capitale. Luxembourg, qui succéda à Condé, eut ordre de ne pas prendre d'offensive (1).

Dans les pays rhénans commande Turenne. D'abord dans la région de Bâle, pour couvrir les opérations dans la Franche-Comté ; vainqueur ensuite à Sintzheim (juin 1674), il reste dans le Palatinat, qu'il ordonne de ravager. N'ayant pas assez de troupes pour tenir tête aux 67.000 Lorrains et Impériaux, qui ont utilisé le pont de Strasbourg, il s'établit à l'ouest des Vosges et commence le 20 novembre cette campagne alsacienne qui l'a immortalisé et a abouti à la délivrance de la province (2). Mais le 27 juillet 1675, sur la rive droite du Rhin, près de Salzbach, il est tué par un boulet. L'armée française opéra la retraite (3) ;

(1) CCCLXXII, CCCLXIX ; MALO (H.), *Le grand Condé* ; CCCLXVI, CXLIV.

(2) Nombreuses publications en allemand : CCXXXIX, CCXXXII, CXXXVI, CCXXXI, CXL, CCLXIX, CXXXV, CCXXX, CXXXVIII, CXXXIX, CCLXX, CXXXVII ; parmi les biographies de Turenne, voir LXXXIII.

(3) Le pont de Strasbourg joue un rôle important dans cette guerre,

d'autre part, Créqui battu à Consarbrück, près de Trèves, capitula. Pour remettre de l'ordre dans l'est, Condé fut envoyé et, comme on l'a dit, par des manœuvres à la Turenne, obligea les Impériaux à repasser le Rhin. Il prit aussitôt sa retraite.

La Suède ne fut pas aussi heureuse que la France. Dès 1673, Pomponne la considérait comme destinée à « obliger les Hollandais à la paix » en attaquant l'électeur de Brandebourg. Lorsque celui-ci vint en Alsace en 1674, il demanda aux Suédois de tenir leurs engagements. La guerre éclate alors contre le Brandebourg et contre le Danemark qui a pris, lui aussi, le parti des Hollandais. Le 27 juin 1675, 12.000 Suédois sont complètement battus à Fehrbellin, révélant ce dont Mazarin s'était douté, la ruine de la puissance militaire de la Suède. Pendant quatre ans, les défaites vont s'accumuler sur terre, tandis que la flotte hollandaise est victorieuse sur mer (1).

#### 6. — DIVERSIONS ORIENTALES

Pour chercher des secours aux Suédois et pour embarrasser la politique de Léopold I<sup>er</sup>, Louis XIV devait s'adresser à l'orient de l'Europe. Il le pouvait à Varsovie, où le roi Wisnyowiski mourut en novembre 1673. L'évêque de Marseille, Forbin-Janson, fut délégué en vue de l'élection future et dut « traverser les desseins de la maison d'Autriche, en faveur du prince de Lorraine ». L'instruction ajoute que « les pensées de S. M. ne sont point de travailler dans cette élection pour aucun prince de son sang » (2). Forbin-

v. ci-dessus. En 1673, à Nancy, Louis XIV a fait entendre aux députés de Strasbourg qu'on vivrait avec eux suivant qu'ils entreraient eux-mêmes dans la conjoncture présente. En 1674 et 1675, l'accès du pont est livré aux ennemis.

(1) Sur cette guerre : **DXLIV**, **DXLII**, **DXL**.

(2) **CCDLXXXVI**, **CDLXXXIII**, **LXXXV**, t. I, p. 427-428 ; **CDLXXXIX**, **CCCXCII**.

Janson, ayant examiné la situation, se prononça catégoriquement pour Sobieski, marié à une Française et ayant déjà reçu annuellement 20.000 livres. Le 21 mai 1674, Sobieski fut élu ; Forbin-Janson fut alors chargé d'entretenir chez le nouveau roi Jean III, contre l'Autriche, « cette défiance qui doit être si juste et si naturelle » et d'amener ce souverain à une alliance avec la France. Le but fut atteint le 11 juin 1675 par le traité de Javorow. Sobieski recevait un secours de 200.000 livres pour terminer la guerre contre les Turcs. Il s'engageait à faire, de concert avec la Suède, la guerre contre l'électeur de Brandebourg et à lui enlever la Prusse orientale, hostile à l'absolutisme berlinois. Louis XIV ne se méprenait pas sur la faiblesse de cette alliance à cause de l'embarras que causaient à la Pologne les hostilités contre les Ottomans. Il mandait à son ambassadeur à Constantinople, Nointel, de ne rien négliger auprès du grand vizir pour arriver à la conclusion de la paix turco-polonaise. « L'alliance qui a toujours été entre la France et la Pologne n'a jamais été plus étroite que depuis que le roi qui règne aujourd'hui est monté sur le trône », dira Louis XIV un peu plus tard. Mais, en 1675, la paix avec les Turcs ne fut pas conclue et, dans le Brandebourg, Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> battit la Suède à Fehrbellin. Sobieski fut réduit à l'immobilité (1).

Mais Forbin-Janson avait fait entrevoir que la Pologne pouvait avoir une utilité d'une autre sorte pour le royaume de France, celle d'intervenir dans la Hongrie révoltée pour causer de grands embarras à Léopold I<sup>er</sup>. Annonçant qu'une révolution générale était imminente en Hongrie, d'accord avec Sobieski (2), il envoie Nicolas Beaumont, officier français qui avait fait sa fortune en Pologne, où il

(1) CDLXXXVIII.

(2) CCCLXXXVIII, CCCLXXXIX, CCCLXXXVII, CCCLXXXVI, CCCXXII, CCCLXXXI, CCCXCIII.

était devenu lieutenant-colonel de dragons, pour voir Apafi, prince de Transylvanie et son ministre Teleki, leur parler de la couronne de Hongrie, leur donner à tous l'espoir de l'aide de la France, mais ne prendre aucun engagement formel. Informé de l'impression de Beaumont sur l'état du pays, Louis XIV employa Roger Akakia, ancien secrétaire de l'ambassade française à Varsovie. Ce diplomate devait aller en Transylvanie, délivrer quelques gratifications, encourager les mécontents hongrois, les pousser à continuer la lutte de façon à causer des embarras à l'Autriche. Au cours de ce voyage (février-mai 1675), Akakia acquit la conviction qu'Apafi signerait un traité, pourvu que la Turquie lui en donnât l'autorisation. Tel ne fut pas le point de vue de Louis XIV ; le roi l'expliqua dans plusieurs lettres à Forbin-Janson : « l'état présent des dépenses » l'empêche d'aller plus loin que quelques gratifications ; une guerre conduite si loin pourrait ne pas être avantageuse aux intérêts royaux sans l'appui effectif de la Pologne. Bien que la révolte hongroise puisse nourrir l'inquiétude que l'on en peut avoir à Vienne, cela ne va pas jusqu'à vouloir soutenir une guerre « si éloignée et aussi peu réglée que le sont d'ordinaire celles qui sont appuyées seulement sur une révolte de peuples ». Pomponne précise et complète la politique royale, qui est de « fortifier les mécontents dans leur révolte par quelque espérance de secours et d'obliger la cour de Vienne à donner une plus grande attention de ce côté ». Forbin-Janson essaye vainement de faire revenir le roi sur sa décision en lui montrant que les mécontents déçus pourraient bien accepter « les offres avantageuses qu'on leur fait continuellement de la part de l'empereur ». Louis XIV refusa de changer d'avis parce qu'il existait très peu de force et d'intelligence dans ce parti ; la campagne de 1675 prouva, en effet, que les révoltés pouvaient alarmer l'Autriche sans le secours de Varsovie et de Constantinople.

Ce n'est pas encore le moment pour Louis XIV de se résoudre à conclure une convention écrite avec des insurgés.

### 7. — LA GUERRE EN MÉDITERRANÉE

Bien que les circonstances eussent été favorables en 1674, il ne pouvait pas encore compter sur l'Orient européen à la fin de 1675.

Les hostilités s'étaient étendues. Dans la Manche et dans l'Océan atlantique existait surtout la guerre de course qui faisait subir au commerce hollandais de graves pertes. La flotte française était dans la Méditerranée occidentale où elle eut à lutter contre deux ennemis.

L'un est ancien : les pirates barbaresques surtout Tunisiens, qui, profitant de la guerre de Hollande, ont violé les traités conclus. Ils ont recommencé leurs déprédations et enlevé des esclaves, surtout italiens et français. Louis XIV ordonna le blocus du port de Tunis et la restitution de tout ce qui avait été pris « sans aucun argent sous prétexte de rançon ». Des escadres commandées par Gaburet, Vivonne, Tourville, Duquesne réussirent à les maintenir et à sauvegarder ce que Colbert désirait tant, le commerce avec le Levant (1).

Le but fut atteint d'autant plus facilement qu'en 1674 Messine se révolta contre les Espagnols et appela les Français. Vivonne s'établit dans cette ville, — prélude, semblait-il, d'une conquête entière de la Sicile. Les Hollandais envoyèrent au secours de Madrid une flotte avec Ruyter qui rallia les navires espagnols. Trois batailles livrées par Duquesne, avec l'appui de Vivonne et de Tourville, aux îles Lipari, à Syracuse et à Palerme amenèrent la complète

(1) CDXXXIII, CDXXX, CDXXXI, CDXXIX, CDXXVII, CDXXVIII, CDXXV, CDXXIV.

défaite des hispano-hollandais. La France eut ainsi la maîtrise de la Méditerranée, et pourtant la Sicile ne put être conquise faute d'argent, de vivres et de troupes en quantité suffisante ou, plutôt, par suite de la lenteur de Vivonne. « Les Hollandais, écrit le marquis de Villette, ayant abandonné la Méditerranée, on laissa tomber peu à peu le grand dessein de la conquête de la Sicile » et il attribue cet abandon à « la jalousie des ministres, l'économie de M. Colbert et l'aversion de M. de Louvois pour la marine ». Quoi qu'il en soit, rien de définitif ne s'était produit dans la Méditerranée occidentale, malgré de grandes victoires maritimes (1).

#### 8. — LASSITUDE DES BELLIGÉRANTS

Louis XIV remportait des succès militaires brillants, mais sans résultat pratique ; il voyait que la coalition persistait, malgré des causes de faiblesse, et restait unie contre la France. Il tenta de la disloquer par la négociation et d'en séparer les Hollandais, maintenant que l'Angleterre s'était retirée de la lutte. Celle-ci, dès avant la rupture du congrès de Cologne, avait offert sa médiation (mars 1674). Le roi de France accepta immédiatement. Les Hollandais, informés en juin, donnèrent leur adhésion le 11 novembre seulement, après avoir surmonté la résistance de Guillaume III, qui s'obstinait à vouloir continuer la guerre avec les alliés. Louis XIV manifesta si clairement ses intentions que William Temple, qui sera le principal médiateur de la paix de Nimègue, n'hésite pas à écrire dans ses Mémoires : « Je ne sais pas le besoin que la France avait de la paix, mais je sais bien qu'elle en avait un extrême désir, et qu'elle tenta cet hiver-là, pour la faire réussir, tous les moyens imaginables, excepté ceux qui auraient trop découvert sa nécessité ».

(1) DLXIX, CLXXXV, CCCXCVI, CCCXCVII, CCCXCVIII, DXIX.

Sans doute Louis XIV voyait dans la paix le moyen de conserver tout ou partie de ses conquêtes. Mais ce qui le décida, ce fut la situation intérieure du royaume et les diverses infériorités que la guerre causait. Quelques exemples significatifs montrèrent nettement cet aspect du problème. De Cologne, dès le 24 février 1674, Courtin examine les conséquences qui pourraient résulter d'un revers : une révolte des provinces « épuisées d'argent » et, « comme le roi sera puissamment attaqué au dehors, il ne pourra exercer son autorité que faiblement au dedans ». Ces révoltes se produisirent, on le sait, provoquées par les excès des gens de guerre et surtout la lourdeur des impôts : en 1674 conspiration en Roussillon et émeute à Bordeaux ; en 1675 soulèvement au Mans, révolte du papier timbré en Bretagne, et agitation même dans la Franche-Comté, où les agissements d'une administration autoritaire étaient mal vus d'une population constamment agitée.

Les avertissements de Colbert ne seront pas moins graves : il y avait « une diminution d'argent dans le royaume » ; de l'avis des gros commerçants, « il en sortait tous les ans plusieurs millions pour la Suède et le roi d'Angleterre et la guerre générale empêchait l'entrée d'un seul sou ». La dépense fut en 1674 de 93 millions de livres, en 1676 de 111 millions. Le ministre en était réduit aux expédients, qu'il n'avait cessé de condamner (1).

Le 11 janvier 1675, Vauban mande à Louvois : « cela va toujours de mal en pis et me fait trembler : les places sont gardées par des compagnies d'enfants ou de pauvres petits misérables, les officiers sont pour la plupart aussi misérables », et le grand ingénieur conclut : « En vérité, j'apprends pour la monarchie » (2).

Et, six mois plus tard (10 juillet), Bossuet, précepteur du

(1) LXXXVI, p. 222 ; VIII, t. II, p. 119.

(2) Cité dans ROUJON, *Louvois et son maître*, t. I, p. 376.

dauphin, prend la plume pour signaler au roi, en termes émus, que son devoir est de veiller à la misère, de ne pas laisser accabler le peuple (1).

Trente jours plus tard, Guillaume d'Orange exposait au pensionnaire Fagel son opinion sur la situation. A son avis, le seul moyen de parvenir à une bonne et sûre paix est de continuer la guerre avec les alliés : en effet, dit-il, « la France manque d'argent, il y a beaucoup de révoltes dans ses provinces, tout le monde est mal content : ils perdent plusieurs généraux et bons officiers » ; par conséquent, Louis XIV sera forcé d'offrir « des conditions de paix plus assurées pour nous qu'il n'a fait jusqu'à cette heure ». Guillaume d'Orange ne se rendait pas compte que dès 1675 la bourgeoisie républicaine et commerçante envisageait « des efforts extrêmes à faire pour rétablir la perte du commerce ». Elle n'était pas hostile à une entente avec la France qui, ayant évacué les Provinces-Unies, n'était plus un danger pour elles. Elle arrivera à dépenser pour la guerre plus de cinquante millions par an et, à cet égard, ne reçoit aucune aide de ses alliés (2). Aussi, en 1678, Sophie de Hanovre aura-t-elle raison de dire : « Le peuple en Hollande désire la paix avec passion ». Se rendant compte deux ans plus tôt de la situation de l'Empire, elle avait noté aussi : « Nous autres, pauvres princes luthériens et protestants, serons la dupe de cette guerre... ; le mieux serait de faire la paix et de laisser respirer le pauvre Empire, où il n'y a quasi point de lieu qui ne soit ruiné, et il n'y a personne que l'Empereur qui y trouve son compte. »

Ainsi, du côté des ennemis, existaient aussi des raisons sérieuses en faveur de la cessation des hostilités. Si la paix ne put être obtenue que trois ans plus tard, cela tient à l'esprit de résistance de Guillaume III, à qui les bourgeois commerçants devront imposer leur volonté.

(1) LXXIV, t. 26, p. 182. — (2) VAN GELDER, p. 69.

## 9. — NOUVELLES ET VAINES NÉGOCIATIONS

Louis XIV, en effet, profitant des attermoiemens qui se prolongeaient au congrès de Nimègue, comme on le verra bientôt, va tâcher de s'entendre avec les seuls Hollandais et de les détacher ainsi de l'Espagne. Sans doute reconnaît-il que Guillaume d'Orange est hostile, parce qu'il croit « conserver son crédit et son autorité par la guerre », mais l'obstacle ne lui semblait pas pourtant insurmontable, puisque les républicains hollandais manifestaient des sentimens pacifiques.

Après l'échec de Guillaume d'Orange qui tenta vainement de reprendre Maestricht, l'un des représentans de la France au congrès de Nimègue, le maréchal d'Estrades, s'aboucha avec l'intendant de l'armée hollandaise, Pesters, qu'il avait connu à Maestricht. Ces pourparlers secrets durèrent de septembre 1676 à février 1677. Louis XIV se montra conciliant pour « guérir les États généraux, disait-il, de l'appréhension que leur propre intérêt leur inspire pour la perte de la Flandre ». Pesters demanda seulement, d'abord, que d'Estrades rédigeât un « mémoire d'intérêt pour porter le prince d'Orange à un traité particulier ».

Pour activer les pourparlers, Louis XIV fit plusieurs propositions qui prouvent indiscutablement son désir de terminer la guerre. Si quelque place des Pays-Bas conquise par la France était regardée par les Hollandais comme indispensable pour la constitution de la Barrière, il la rendrait aux Espagnols qui lui donneraient une compensation ailleurs, « soit en Catalogne, soit en Sicile, soit dans le duché de Milan, soit même dans les autres États que le roi catholique possède en Italie, soit même dans ceux qui lui sont soumis dans les Indes ». Louis XIV soutiendrait les intérêts particuliers de Guillaume et accepterait, le traité conclu,

de signer une suspension d'armes de huit ou dix ans. Il proposa même de reprendre le projet de partage de 1631, marqué par une ligne passant par Ostende, Bruges, Gand, pour aboutir à Maestricht, que Louis XIV rendrait à la Hollande.

Rien n'y fit. Guillaume d'Orange refusa d'abandonner ses alliés « pour son avantage particulier ». Si Louis XIV voulait que l'Empire rendit à la Suède les conquêtes faites, il devait, de son côté, rendre la Franche-Comté. L'obstination du prince était venue à bout des efforts du roi. Celui-ci n'avait plus qu'à se retourner du côté du congrès de Nimègue, qui semblait devoir enfin commencer ses séances.

#### 10. — LES ÉCHECS DIPLOMATIQUES

Pendant ces négociations si lentes, les hostilités ne furent pas interrompues. Du côté du Rhin, on resta presque sur l'expectative : si Créqui perdit Philipsbourg en 1675, il s'empara de Fribourg en Brisgau et de Kehl en 1677. En Flandre, le roi, aidé de Vauban et protégé par l'armée de Luxembourg, procéda à la conquête du Pré carré : Condé et Bouchain en 1676, Valenciennes et Cambrai en 1677, Philippe d'Orléans battant, en outre, à Cassel Guillaume d'Orange (1). Dans toute cette région, il n'existe de difficultés que du côté de Liège, que Louvois s'est fait livrer pour punir les habitants « des assistances qu'ils avaient données aux ennemis de S. M. et se précautionner contre le dommage qu'Elle en pouvait appréhender » (2). Avec le Magistrat de Strasbourg, qui avait continué à jouer double jeu, Créqui avait eu des rapports difficiles, et cela dura jusqu'en 1678. Le résident français La Loubère donnait cet avertissement : « c'est une chose peut-être assez délicate de savoir au juste jusqu'à quel point le roi voudra souffrir d'être blessé ». Le 18 août,

(1) CXXI, CXLV, CXLVII, CXLVIII, CXLVI. — (2) CDXV, p. 18-19.

alors que la paix de Nimègue va être conclue, le Magistrat apprend aux habitants que le « gouvernement s'était prononcé pour une alliance ouverte avec Léopold » (1).

En dehors de la France, dans l'Orient, des événements avaient d'abord paru favoriser la politique de Louis XIV, mais n'avaient pas donné de résultats marquants. Les Turcs, frappés de la puissance militaire française et des succès qu'elle a remportés, proposent, en janvier 1676, de faire la guerre à l'Autriche immédiatement, pourvu que Louis XIV ne conclue pas une paix séparée. Pomponne faisait valoir à l'ambassadeur Nointel, l'importance d'une paix polono-turque : la France tournerait en sa faveur la Pologne par les assistances qu'elle serait capable de donner à S. M. ; la Porte, « par la guerre qu'elle pourrait porter en Hongrie ». Il fut d'un avis différent au conseil du 15 avril où fut discutée la question. Les trois ministres, Pomponne, Le Tellier et Colbert, furent d'avis que le roi Très Chrétien ne pouvait pas conclure alliance avec le sultan, pour empêcher une protestation de l'Europe contre cet appui « donné au turban » (2). Le Tellier et Colbert soutiennent qu'avant tout la paix entre Porte et Pologne doit précéder la guerre à l'Empereur, dans les états possédés par les ennemis du roi. Cet avis adopté, la question ne fut reprise qu'un an plus tard ; de Constantinople, Nointel annonce une guerre de la Turquie contre l'Autriche, à condition de verser un subside à la Porte, et de ne pas signer une paix séparée. D'après Saint-Prest, Louis XIV craignit de prendre des engagements qui pourraient retarder la conclusion de la paix, alors négociée à Nimègue (3).

La conclusion de la paix avec la Pologne fut l'objet de la mission que Louis XIV confia au comte de Béthune, beau-père

(1) **CLIII**, p. 239-240.

(2) Plus tard, en 1686, il parut un pamphlet allemand, *La cour de France turbanisée et les trahisons démasquées*, Cologne, in-12.

(3) **DLXVII**, **CCXCIII**, **DLXIX**.

de la reine Marie-Casimir. D'après l'instruction du 14 juillet 1675, contre l'Empire qui a ameuté l'Allemagne contre la France, « rien ne pourrait être plus avantageux que de divertir par une autre guerre des armées qui se trouvent toutes occupées contre elle ou contre le roi de Suède, son allié ». Si la Pologne y prenait part, elle y trouverait un grand avantage. A l'égard de la Hongrie, le roi n'a pas envoyé les sommes demandées « sans être assuré qu'elles seraient employées utilement ». Le roi de Pologne devrait l'assister sous main ou ouvertement. Quelques mois après, la paix polono-turque était signée à Zurawno, le 16 octobre, accordant à la Porte la majeure partie de la Podolie avec Kamenetz. Louis XIV manifesta ses espérances : « Rien ne me peut importer davantage dans l'état présent des affaires générales qu'une diversion du côté de la Hongrie ou de celui de la Prusse ».

Sobieski ne désirant pas pour l'instant s'unir à la Suède contre la Prusse, Béthune entre en relations avec les Transylvains et les Hongrois, rédige un traité signé à Fogaras le 27 mai 1677, ratifié par Louis XIV le 2 juillet. Les mécontents mettront en ligne 15.000 hommes, moyennant un subside de 100.000 écus. Des troupes passeront secrètement de Pologne pour les rejoindre. Béthune procède à des enrôlements, constitue une armée de 2 à 3.000 hommes, qui, sous le commandement d'un gentilhomme français, le colonel Boham, passent en Hongrie, bousculent les Impériaux, mais se dispersent par suite de leur indiscipline. La cavalerie des mécontents avance jusqu'aux portes de Vienne, mais Léopold I<sup>er</sup> a ramené du Rhin des troupes qui arrêtent les progrès.

Les mécontents s'intitulent « les soldats de la France ». Les monnaies de Tököly portent les mots suivants : *Ludovicus XIV, Galliae rex, Defensor Hungariae*. Mais l'échec n'est pas éloigné. Les Turcs n'ont pas voulu partir en guerre, préférant attendre jusqu'au printemps de 1678 ; puis,

mande Nointel, ils « ont refusé à donner une autorisation écrite de se mettre à la tête des mécontents de Hongrie ». Léopold échappe ainsi à un danger venant du sud. Il s'est prémuni, en même temps, contre celui qui pourrait venir du nord-est : le 24 avril 1677, il a signé avec Sobieski un traité de neutralité réciproque. Sobieski, en effet, commence à se détacher de la France, poussé par la reine que le refus de Louis XIV d'accorder à son père le titre de duc a rendue hostile. Le 1<sup>er</sup> juin 1678, « je trouve, dit Béthune, le roi plus difficile qu'il ne m'avait paru auparavant » et Akakia ajoute que la reine « se prépare contre la France pour la diète prochaine..., elle est à la tête du parti autrichien ». La cause de Louis XIV n'a donc pas gagné, et, lorsque la paix est conclue avec l'Empereur, il se borne à écrire à Béthune « : Je suis privé de la liberté de soutenir ouvertement les Hongrois (1) ».

Au sud de la France, la diplomatie française ne réussit pas davantage. Malgré tous ses efforts, elle ne parvint pas à tirer le Portugal de la neutralité. Dans l'Italie septentrionale Louis XIV put envisager de reprendre la politique de Richelieu pour attaquer les Espagnols dans le Milanais. Mais le procédé utilisé à Turin par le marquis de Villars mécontenta le Piémont. Homme d'épée, et successeur du président Servien, homme de robe et esprit conciliant, Villars ne voulut que « parler fortement à Madame Royale et avec menaces ». La régente accepta de laisser passer des troupes françaises et établir des magasins sur le territoire piémontais, mais refusa formellement de conclure avec la France une ligue offensive contre l'Espagne. Plus à l'est, le duché de Mantoue avait une réelle importance à cause de la forteresse de Casal. Une négociation secrète fut commencée en 1677 entre l'abbé d'Estrades et le duc Ferdinand-Charles IV de Gonzague ; elle dura, parce que celui-ci, débauché, vivait plus souvent à Venise qu'à Mantoue, et c'est seulement cinq

(1) CCCXCIII, CDLXXXVIII, XLIV, CDLXXXIX.

mois après la conclusion de la paix de Nimègue que le Bolonais Mattioli viendra en France pour s'entendre avec Pomponne.

La politique anglaise obligea enfin la France à l'évacuation de la Sicile. Entre Charles II et le Parlement de Londres persistait la divergence de vues. Le roi montre officiellement, depuis 1674, son effort de rapprochement, moyennant subsides de la France (1) : à l'insu de ses ministres, il signe le traité secret du 16 février 1676, par lequel les deux souverains promettaient d'agir de concert. Mais Courtin, envoyé à Londres, ne cesse de mander des impressions pessimistes, que résume une phrase caractéristique : « Tous les Anglais nous veulent un mal de mort de ce que nous sommes heureux partout et les Français sont ici l'objet de la haine publique ». De son côté, Pellisson, qui est avec l'armée en 1677, note que le Parlement excite le roi contre la France et lui vote « de grandes sommes..., pour entreprendre cette guerre ». Charles II est obligé de convoquer le Parlement et de signer avec la Hollande un traité d'alliance (26 juillet 1678) pour imposer à Louis XIV l'évacuation des places dans les Pays-Bas.

Celui-ci avait suivi avec attention cette évolution dangereuse et il avait décidé depuis le début de l'année d'évacuer la Sicile pour ramener les troupes dans la Flandre en cas de guerre. Vivonne n'avait fait aucun progrès : d'après un contemporain « la bonne chère et les dames l'emportèrent et ce nouveau maréchal de France s'endormit sur son bâton (2) », Louvois lui reproche son inaction malgré les renforts et l'argent envoyés. Dans l'automne de 1677, Vivonne échoue à l'attaque de Syracuse et, en janvier 1678, il est rappelé. Son successeur, le maréchal de La Feuillade, est chargé « de

(1) CCLXXXIV.

(2) Vivonne avait été un des maréchaux « de la monnaie de Turenne » en 1675.

retirer l'armée de Sicile », parce que les Anglais déclarent vouloir constituer des flottes pour secourir les Espagnols. Les préparatifs furent tenus secrets et la Feuillade ramena rapidement, de février à avril, les troupes et le matériel (1).

En somme, si l'on examine la politique générale, on constate que les efforts n'ont été couronnés de succès que sur un seul point : l'entente s'est effectuée avec les républicains hollandais, au congrès de Nimègue, qui s'est enfin décidé « à examiner la situation générale ».

#### 11. — LE CONGRÈS DE NIMÈGUE

La médiation anglaise avait été présentée le 4 mars 1674. Plus tard, la papauté et la république de Venise offrirent leurs bons offices. La ville de Nimègue, comme lieu du futur congrès, ne fut désignée qu'après de multiples débats. Les représentants de la France, d'Estrades, Colbert de Croissy et d'Avaux ne partirent qu'à la fin de 1675 et, arrêtés par les difficultés relatives aux passeports, ne parvinrent à Nimègue qu'à la fin de 1676. Ils n'y trouvèrent que les représentants hollandais, par exemple Beverningk et Haren, et le principal médiateur anglais, Temple. Les délégués de l'Espagne et de l'Empire ne parvinrent à Nimègue qu'à la fin de 1676. La discussion sembla pouvoir commencer quand les représentants remirent le 3 mars 1677 leurs propositions aux médiateurs ; elle fut encore retardée par les divergences sur le cérémonial et sur la préséance. C'est alors que Louis XIV s'adressa à Beverningk et entama avec lui une discussion qui dura du 18 mai 1677 à janvier 1678 (2).

Dans l'instruction donnée à ses plénipotentiaires, le 23 décembre 1675, Louis XIV leur signale que le principal

(1) Récit curieux, mais suspect dans *PRIMI VISCONTI*, **LXXVI**, p. 215-218 ; et dans *VILLETTE* **XCVIII**, p. 47 et 54.

(2) V. surtout **XLVI** ; *MD*, Hollande, t. 14, Le Dran ; t. 29-31 Saint-Prest ; t. 33<sup>s</sup>-39, Saint-Didier ; t. 40, Le Dran.

objet de leur mission sera de faire désirer la paix par les États généraux qui n'ont plus d'intérêt pour continuer la guerre, puisqu'il ne s'agit plus d'eux, mais des Pays-Bas espagnols : « rien ne serait tant du service de S. M. que de voir les États divisés en cette sorte de l'Espagne ». Il leur rappelait qu'en 1648 déjà, les Provinces-Unies s'étaient séparées de la France, et, pour les allécher, promettait de limiter ses conquêtes aux Pays-Bas et d'accorder aux Hollandais des avantages commerciaux. Sachant que Beverningk était disposé à écouter les propositions françaises, il chargea ses plénipotentiaires de lui présenter les propositions suivantes : cession de Maestricht à la Hollande et renouvellement du traité de commerce de 1662 après la paix, promesse de ne plus faire la guerre aux Pays-Bas à condition que les « États généraux obligent en même temps l'Espagne et ses alliés à ne me la point faire de ce côté ».

Tout en étant rallié au prince d'Orange, Beverningk n'oubliait pas qu'il représentait en même temps les marchands hollandais. Il ne cacha pas à d'Estrades et à d'Avaux que son pays désirait « de faire la paix avec la France dans la fin de cette campagne à quelque prix que ce fût, même quand leurs alliés n'y consentiraient pas ». Lassé des lenteurs calculées des Espagnols et des Impériaux, il accepta de discuter d'abord la question commerciale, puis la question territoriale. Il montrait ainsi avec netteté l'intention de procurer avant tout « la satisfaction de ses maîtres » et de reléguer au second rang les intérêts des Habsbourgs de Vienne et de Madrid.

A la fin d'octobre 1677, l'entente paraissait acquise. Mais Guillaume d'Orange, revenu d'Angleterre après son mariage avec Marie d'York, tenta de modifier l'œuvre de Beverningk, en déclarant à Temple : « Je m'opposerai à la paix, seul, tant que je pourrai ». Toute proposition française souleva dès lors pendant six mois de nombreuses objections ;

Guillaume et le Pensionnaire espèrent l'appui de l'Angleterre à la suite du traité hollando-britannique du 10 janvier 1678. Louis XIV voulut montrer qu'il ne redoutait rien. Au mois de mars, il attaquait Gand à l'improviste et s'en emparait sans difficulté. Le 9 avril, il publiait ses conditions de paix, qu'il ne changerait pas (1). Le 21 avril, la ville d'Amsterdam acceptait ces conditions. Beverningk se rendait au camp de Louis XIV, puis, de Gand, obtenait une suspension d'armes de six semaines et déclarait que les Provinces-Unies resteraient neutres et « passeraient outre à faire leur traité de paix séparée ». Guillaume d'Orange protesta vainement contre ces « coquins d'Amsterdam » et déclara cette paix « honteuse et ruinante ». Celui dont l'intérêt personnel était de faire la guerre dut s'incliner devant le commerce bourgeois. En revanche, Temple faisait dans ses mémoires un grand éloge de la diplomatie française : « Je n'ai jamais vu ni lu qu'aucune négociation ait été ménagée avec autant d'habileté et d'adresse que celle-ci le fut de la part des Français... La conduite des Français dans toute cette affaire a été admirable. »

Elle aboutissait à disloquer la coalition. Aussi, raconte Pellisson, les « ambassadeurs des alliés purent faire grand bruit à ceux de Hollande, disant que ce traité était honteux aux Provinces-Unies », à quoi le plénipotentiaire Boreel répondit « que les Hollandais étaient des marchands qui n'entendaient pas le point d'honneur et n'allaient qu'à

(1) Satisfaction aux alliés de la France (Suède, Holstein, Gottorp, Furstenberg) ; à l'Empire : choix entre Fribourg et Philipsbourg ; cession par l'Espagne de la Franche-Comté et de villes en Flandre (Bouchain, Condé, Cambrai, Aire, St-Omer, Ypres, Warneton, Poperinghe, Bailleul, Cassel, Charlemont). Barrière marquée par Nieuport, Dixmude, Courtrai, Oudenarde, Mons, Charleroi et Namur ; — à la Hollande, restitution de Maestricht et traité de commerce ; au duc Charles V, restitution de la Lorraine suivant certaines conditions (le duc refusera). — V. SIRTEMA DE GROVESTINS, t. III, p. 142, Lettre de Louis XIV aux États généraux, 18 mai 1678.

l'intérêt de leur commerce, sans lequel ils ne pouvaient plus subsister ».

« Rien ne fut changé aux conditions prescrites par Louis XIV, dit Voltaire... Ces conditions furent fixées avec la hauteur d'un conquérant... Il parlait à l'Europe en maître et agissait en même temps en politique. » Le 10 août 1679, fut signé le traité entre la France et la Hollande (1). Il fut complété par une convention commerciale qui substituait au tarif excessif de 1667 le tarif modéré de 1664. Pour surveiller et combattre les intrigues des orangistes à la Haye, d'Avaux, déjà désigné pour l'ambassade de Hollande, y fut envoyé pour demander audience aux États généraux, et voir le pensionnaire Fagel et les républicains pacifiques. A tous il expliquerait les intentions réelles du roi qui tiendrait désormais « à affermir la république et à la défendre en tous les temps contre l'Angleterre, que la jalousie du commerce rendra toujours son ennemi plus naturel ». Grâce à cette tactique, l'entente parut se faire entre Londres, Louis XIV et les Hollandais, et cette entente avec ce petit peuple, qu'il avait voulu écraser, suffit pour qu'il pût recueillir les fruits de sa victoire. Le 14 août Guillaume d'Orange, non informé, dit-il, de la nature du traité, attaqua Luxembourg à Saint-Denis, près Mons, et fut battu : peut-être voulut-il empêcher la paix (2).

L'Espagne signa le 17 septembre ; l'Empereur, inquiet du côté de l'est, et irrité de ce qu'il n'avait pu faire prévaloir ses prétentions sur l'Alsace au congrès de Nimègue, se résigna le 5 février 1679.

Restait la situation de la Suède, battue par le Brandebourg et le Danemark. Louis XIV tint formellement à ce que son alliée recouvrât les territoires perdus. De là des négociations longues et ardues qui ne purent réussir qu'après l'envoi de l'armée de Créqui dans les duchés rhénans, puis

(1) DXV, XX, LXXIII, XLVIII, XLIV, CCCLXXIX. — (2) CCXCI.

dans l'Oldenburg. Le Danemark de Christian V dut céder par le traité de Fontainebleau (septembre 1679) qui ne lui donna pas « un pouce de terre » (1). Avec l'électeur de Brandebourg, qui demanda la pitié de Louis XIV, les négociations aboutissent à plusieurs traités de Saint Germain : celui du 29 juin 1675, par lequel Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> rend la Poméranie à la Suède, et celui du 25 octobre, secret, conclu pour 10 ans, par lequel l'électeur accordera sa voix au roi de France ou au dauphin lors d'une élection impériale et recevra annuellement 100.000 livres tournois. Peu après, Jean-Georges II de Saxe signe, lui aussi, un traité secret (15 nov.) par lequel il accepte, également, de voter pour le roi de France ; il recevra 30.000 écus après la ratification, et 20.000 annuellement pendant quatre ans (2).

(1) CCCXXXV, DXXXIX, CCCXXXVI.

(2) CCXXXIII, DXLIII, CXLIX, CCLX. — Citons ici deux textes curieux ; lettre de Schwerin à Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, du 9 août 1679, et réponse de Frédéric-Guillaume, du 11 : « En ce qui concerne la couronne impériale et l'accroissement de la puissance française, je ne puis oublier que V. A. E., lorsqu'elle s'est déclarée contre la France, répétait avec toutes sortes d'excellentes raisons, qu'il valait mieux tout risquer que de laisser la France s'accroître encore et qu'elle adjurait ses ministres en termes pressants de ne point suivre d'autre politique. Je pense donc que V. A. E. a maintenant de puissants motifs qui le forcent à changer d'intention. »

Réponse : « Notre but essentiel a été le suivant, séparer, au moyen de cette alliance étroite, la France de la Suède... D'ailleurs vous savez bien que nous ne pouvons attendre aucun appui et aucun secours d'aucun prince de la chrétienté tant que nous n'aurons point lié le roi de France par un traité. Bien plus, la plupart d'entre les princes, et surtout nos voisins, se sont déclarés contre nous, si bien que nous ne pouvons chercher notre refuge, en dehors de la protection divine, que dans la puissance du roi. On ne sait que trop comment l'Empereur et l'Empire nous ont traités, et puis qu'ils nous ont abandonnés et livrés les premiers et sans défense à nos ennemis ; nous n'avons plus à tenir compte de leurs intérêts que dans la mesure où notre intérêt propre nous y engage. Quant à la France, nous n'avons point de motifs, on le sait, d'éprouver à son égard une affection particulière, moins encore de contribuer à l'agrandir : nous connaissons ce que pèse le joug français. Mais depuis que la coalition s'est dissoute, depuis que l'Empereur, l'Espagne et les États se sont séparés, la situation est telle que la France est déjà devenue l'arbitre de l'Europe... ; aussi, dans l'état présent des choses, semble-t-il, autant que la prudence humaine peut en juger, qu'aucun prince ne trouvera désormais sécurité et avantage que dans l'amitié et l'alliance du roi de France. » Le traité fut signé le 16 janvier 1681.

## 12. — LA SITUATION EN 1678

Depuis Voltaire, la grandeur et la gloire de Louis XIV après les traités de Nimègue ont été si fréquemment mises en relief à juste titre qu'il apparaît inutile d'y insister. Bornons-nous à marquer le double caractère que présente la situation.

Trente ans après les traités de Westphalie, on se trouve en présence d'un état semblable à celui de 1648. La Hollande est sortie à son honneur d'une guerre longue, dirigée d'abord contre elle, et son indépendance est de nouveau affirmée. Ce pays reconquiert une première place en Europe. De même, la France domine de son côté : aidée par la Suède, elle impose sa volonté aux puissances, et le corps de ville de Paris juge exactement lorsqu'il décerne, en 1678, au roi le titre de Louis le Grand qu'on lui a attribué pour la première fois en 1673. France et Provinces-Unies se trouvent donc encore une fois face à face, aussi glorieuses et aussi puissantes qu'avant. Garantie du maintien de la paix européenne, leur entente semble pouvoir être durable, puisqu'elles ne se combattront pas par les armes pendant dix ans.

Mais, d'une part, la volonté obstinée de Guillaume d'Orange remet tout en question. D'autre part, l'orgueil dû à la théorie du droit divin et aux victoires remportées par ses armes enleva décidément à Louis XIV le sentiment de la réalité pratique. C'est à ce moment précis qu'ébloui par ses succès, il abandonne la prudence de Richelieu et de Mazarin pour considérer tous les États, protestants et catholiques, indifféremment, comme ses subordonnés. D'ailleurs, il n'est pas seul responsable ; son entourage n'est pas fait pour le rappeler à la modération : l'irascible et autoritaire Colbert de Croissy, le pétulant et non moins irascible Louvois, les nobles qui tiennent à faire fortune, les courtisans, pour la plupart, partisans de campagnes glorieuses et productives. A partir

de 1678 « un accès de vertige orgueilleux s'empara de la cour et du souverain lui-même ». « A l'état de choses créé par elle, la France avait gagné en augmentant son territoire, mais elle avait aussi perdu en s'attirant des inimitiés irréconciliables autant que formidables. » C'est ce que montrera la suite des événements.

## CHAPITRE III

### DE LA POLITIQUE DES RÉUNIONS A LA TRÊVE DE VINGT ANS (1679-1684)

La conduite adoptée par Louis XIV, pendant les années qui suivirent la paix de Nimègue, fut appréciée de diverses façons. Les sujets du roi conservèrent leur admiration à celui qui, en 1682, s'installa comme un Dieu dans une demeure particulière, le château de Versailles. Les étrangers, surtout les Allemands, s'attaquèrent en foule à celui qui développait une puissance matérielle, destinée, selon eux, à faire de lui le monarque universel en Europe.

#### 1. — LES RÉUNIONS : RESPONSABILITÉS ET MODALITÉS

La première occasion leur fut fournie par la question des réunions. Les polémistes insistèrent, pour la plupart, sur ce que Louis XIV ne respectait pas l'usage, inaugurerait un système destiné à satisfaire sa seule ambition. Certains accusaient Louvois d'être, dans un intérêt particulier, l'exécuteur fidèle et violent des projets royaux ; d'autres attribuent les « réunions » de la Lorraine à un conseiller du Parlement de Metz, Roland Ravaulx. Entre ces pamphléaires, ceux de *l'État des contraventions à la paix* (1681), de *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue* (Cologne, 1683), de *La dissolution de la réunion* (1), etc, s'attaquent sans politesse

(1) Ce pamphlet ne paraîtra qu'en 1692 à Cologne, mais circula longtemps dans l'ouest de l'Allemagne.

à Louis XIV et réclament l'union des Allemands contre la France.

Il est curieux de constater que beaucoup d'historiens modernes ont suivi l'opinion des polémistes germaniques : pour eux, l'auteur de la politique des réunions est le seul Louvois (1). D'autres accordent la préférence au conseiller Ravaulx, et le blâment (2).

Moins nombreux, mais détenant la vérité, sont ceux qui se fondent sur l'opinion émise dans la relation du représentant du Brandebourg à Paris, Spanheim, pour attribuer les réunions à Charles Colbert de Croissy (3).

Frère du grand Colbert, celui-ci le fit nommer intendant des finances et police en Alsace en 1655 et conseiller au Parlement de Metz. En 1657, l'intendant rédigea un mémoire concernant l'établissement d'une chambre souveraine en Alsace (B. N. fonds français, 4364), et fut ainsi le créateur du Conseil souverain d'Ensisheim (1658), qu'il présida. En 1661, il devint intendant des Trois Évêchés et d'Alsace avec résidence à Metz. Le Conseil souverain fut alors remplacé par un Conseil provincial, dont les appels seraient portés au Parlement de Metz. Il fut nommé président à mortier à cette assemblée. Rappelé en cour en mai 1663 pour y exercer la charge de maître des requêtes, il y rédigea un mémoire dont la partie relative à l'Alsace a été publiée par Pfister (4). Nous l'avons vu exercer des missions diplomatiques importantes, en particulier à Nimègue, où il refusa aux plénipotentiaires impériaux de discuter la question de la souveraineté du roi de France sur l'Alsace.

Pendant qu'il avait été intendant dans ce pays, il n'avait cessé d'émettre une théorie toujours la même. Le roi, par les traités de Westphalie et de Nimègue, est souverain en Alsace,

(1) **CLXVI, XLIV, CCXXII, III, CCXXI, LXXX, XLII, V, VII.**

(2) **LXXX** ; HAUSSER, *Geschichte der Rheinischen Pfalz*, 1845, t. II, p. 639.

(3) **CCXXXVII**, p. 259 ; **CLXV ; CLXVII**. — (4) V. la note précédente.

doit imposer sa souveraineté aux dix villes impériales et considérer les princes possessionnés comme des sujets « purs et simples ». Dans son mémoire de 1657, il affirme que la tâche principale des membres du Conseil souverain d'Ensisheim est de rechercher les actes qui signalent les « droits qui ont été cédés à S. M. et d'établir son autorité et juridiction partout où elle doit être reconnue ». Charles Colbert prône indiscutablement le retour à la tradition de la monarchie capétienne. Celle-ci, en signant un traité de paix, a pris l'habitude d'ajouter à la liste des cessions territoriales, les mots « appartenances, dépendances et annexes ». Elle a donc besoin de légistes chargés de justifier ses demandes ou, tout au moins, de leur donner une apparence de légalité. Et il en a été ainsi tout récemment encore. Sans remonter très loin, en 1668, le savant Denis Godefroy a été appelé à Lille pour recevoir les chartes qu'il devra classer et dont il devra dresser un inventaire. En 1678, il est appelé à Gand par Pomponne, est mis en présence d'actes, pour un tiers « pourris et mangés des rats », en remplit 4 coffres qui contiennent 2.000 titres ; il les examinera avec soin et mettra à part « tout ce qui concerne les lieux qui doivent demeurer au roi pour la justification des droits de S. M. ». C'est sur les conclusions de ces mémoires que se sont appuyés les délégués français pour discuter avec leurs collègues espagnols (1).

Louis XIV adopta les idées du président Colbert. Il se servit comme agents effectifs d'exécution des deux ministres d'État, Pomponne et Louvois. Le premier, secrétaire d'État des affaires étrangères, eut, jusqu'à son renvoi en novembre 1679, à rédiger les actes nécessaires pour indiquer la compétence ou la constitution diverse des chambres de réunion. Le second, secrétaire d'État de la guerre, ayant échangé, en août 1679, avec Pomponne les provinces du Limousin, de l'Angoumois et de la Saintonge pour l'Alsace et la Lor-

(1) CCCLXX.

raine, eut, dans son domaine particulier, tout ce qui était relatif aux troupes, à la force (1). Qu'il ait voulu étendre son autorité à toutes les questions, il est possible : car à ce moment il est en faveur auprès de Louis XIV, qui n'oublie pas encore que son travail incessant, sa préparation minutieuse et soignée ont facilité les succès du roi de France. Enfin, parmi les magistrats dont l'action a été indéniable pour obliger les possessionnés à reconnaître la souveraineté de Louis XIV, Roland Ravaulx à Metz est hors de pair : chargé dès 1663 de procéder à la recherche des titres, ce conseiller au Parlement a été assez sévèrement apprécié par Calmet et Emm. Michel (2) ; mais, nommé procureur général de la chambre royale de Metz, il en provoqua les décisions par ses rapports et ses conclusions dans toutes les affaires (3).

Pendant que l'organisation s'effectuait de septembre à décembre 1679, Charles Colbert était en Bavière où il négociait le mariage du grand dauphin avec la princesse Marie-Anne-Christine-Victoire. Pomponne ayant été renvoyé en novembre, il devint son successeur. En attendant son retour, son frère exerça l'intérim et eut recours à Louvois. Lorsqu'il arriva à Paris en janvier 1680, le secrétaire d'État de la guerre écrivit pour lui, aussi, des mémoires d'information.

Il est donc excessif d'affirmer que Louvois fut l'homme des « réunions » ; il fut un agent de cette politique qu'avait depuis si longtemps préconisée Colbert de Croissy.

On constate avec quelque surprise que la question des réunions ne fut pas réglée de la même façon partout. A Douai, à Besançon et à Brisach, ce furent les magistrats ordinaires qui résolurent les problèmes en faveur de la royauté ; à

(1) LXXIX, p. 302, n. 91 ; LXXXVI, p. 63-64.

(2) CDXVI, CLXVIII, LXXX, t. III, p. 23.

(3) Beaucoup de mémoires de ce serviteur très dévoué se trouvent dans les archives messines : il en a été publié par PAULUS, J. L. G., 1888-1889, t. I, p. 162-175.

Metz, une chambre royale spéciale fut créée, composée de parlementaires messins ; à Strasbourg et à Casal, on réunit, sans l'intervention de magistrats, par la force militaire ou la diplomatie (1).

Quel fut le résultat de ces interventions ? Dans la Flandre, à Courtrai, les plénipotentiaires espagnols et français réunis le 18 décembre 1679 passèrent plus d'un an et demi à discuter sur le titre de duc de Bourgogne, qu'entendait prendre le roi d'Espagne. Puis Louis XIV revendiqua plusieurs lieux de la région de Gand, non désignés nonmément dans le traité de Nimègue, et se déclara prêt à un échange ou à un équivalent raisonnable. L'entente ne put se faire, au point que ces conférences furent interrompues le 8 avril 1682 et que l'intendant Le Pelletier de Souzy refusa de recevoir à Lille la réponse espagnole.

A Besançon, le Parlement avait chargé des réunions une de ses chambres : le premier septembre 1675, celle-ci déclara soumis à la souveraineté royale les territoires de Héricourt, de Clermont-Châtelet, Blamont, en tout plus de 80 localités de la principauté de Montbéliard, dépendant du duché de Wurtemberg, et, au mois d'août 1680, annexa la principauté elle-même. Le maréchal de Luxembourg avait occupé la ville en 1676 et fait raser la citadelle et les fortifications.

A Metz, l'arrêt du conseil du 23 octobre 1679 ordonna l'établissement d'une chambre royale chargée de juger en dernier ressort et sans appel tous les procès pour raison des droits « dépendances de ceux dont le souveraineté nous appartient ou à cause des traités de Munster et Nimègue, en quelques lieux que lesdits biens, terres, droits et seigneuries soient assis et situés ». Par un second arrêt (9 novembre), cette chambre royale aurait à sa tête le premier président

(1) Sur les réunions et les chambres de réunion, v. **XV**, nos 3949-3952 ; **LXXX**, t. III, p. 19-31 ; **XIV**, p. 96-97 ; **CDXIII**, p. 296 ; **I**, p. 267 ; **CXXVIII**, p. 126.

du Parlement, comprendrait 11 conseillers et un procureur général, Roland Ravaulx, conseiller au Parlement. Elle tint sa première séance le 11 décembre 1679, rédigea un arrêt (2 mars 1680) pour enjoindre à tous les suspects de lui représenter leurs titres, et commença vraiment ses enquêtes le 12 avril. Elle siègea pendant trois ans, tint sa dernière séance le 10 septembre 1683 et fut supprimée par l'édit royal du 29 décembre 1686 (1). Excitée par son procureur, elle fit preuve d'une grande activité, prenant des mesures de rigueur contre les récalcitrants et accomplissant une œuvre considérable, qu'elle a exposée dans la publication officielle : « Recueil des arrêts de la chambre Royale, établie à Metz pour la réunion des dépendances des trois Évêchés... » (2). Elle a soumis au serment de fidélité au Roi de nombreux territoires, par exemple les comtés de Veldenz (à l'électeur Palatin), de Chinoy (à l'Espagne), de Deux-Ponts (à la Suède), Commercy, Vaudémont, Épinal, Briey, Étain, Neufchâteau, (à la Lorraine), Sarrebourg, Nomény, Saint-Avold, Marsal et Dieuze, Sarrebrück, Sierck, Bitche, Morhange : « La chambre de Metz, note Primi Visconti en 1681, était regardée comme l'antidote de la chambre impériale de Spire, avec cette différence que celle de Spire décidait seulement dans l'Empire, tandis que celle de Metz décidait hors de France. »

En Alsace, la politique du roi ne fut pas uniforme. Tout d'abord, pour ne pas attirer l'hostilité de l'Empire, il donna à sa protection un caractère modéré. Mais, en 1673, au moment où menace de se constituer contre lui l'alliance de la Haye, il comprend la nécessité d'établir sa souveraineté sur les villes alsaciennes. Or Condé inspectant le pays en juin a mandé à Louvois : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que l'autorité du roi se va perdant absolument en Alsace. Les dix villes impériales sont presque ennemies. La noblesse de la Basse-Alsace va presque le même chemin ». Pour qu'au-

(1) CLXIX. — (2) Paris, Léonard, 1681 ; in-4°, 277 p.

cune autorité ne pût s'interposer entre la sienne et celle des villes, Louis XIV vint immédiatement en Alsace et fit occuper les principales par des garnisons françaises ; les remparts furent partiellement ou complètement rasés à Colmar, Schlestadt, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg et Landau et les armes furent enlevées aux habitants, pour qu'ils ne pussent pas s'en servir en faveur de l'Autriche. La guerre, qui, de 1674 à 1678, a lieu dans la région du Rhin a pour résultat de fortifier encore le pouvoir royal ; les trois invasions des Impériaux en Alsace et leurs excès provoquèrent la ruine momentanée des villes alsaciennes. Celles-ci durent prêter en septembre 1679 le serment de fidélité et d'obéissance au roi protecteur. Celui-ci voulut davantage : faire procéder à la réunion précise des territoires à lui cédés par le traité de Munster, confirmée par celui de Nimègue. Telle fut la tâche dévolue au Conseil d'Alsace, transféré à Brisach le 22 décembre 1679. Cette assemblée chargea son procureur général de faire assigner tous les possesseurs de villes, bourgs, etc. de la Basse-Alsace (2 janvier 1689). Un arrêt du 22 mars déclare que toute la Basse-Alsace était de « la souveraineté du roi », et celle-ci fut étendue le 9 août à la Haute-Alsace sauf Strasbourg (1).

Cette ville ne fut pas comprise dans ce mouvement, Louvois refusant à Créqui d'en faire le siège, parce que la saison était trop avancée. Mais elle ne pouvait échapper au même sort à cause de la conduite qu'elle avait tenue pendant la guerre de Hollande. Non seulement elle avait livré à plusieurs reprises aux Impériaux l'accès du pont sur le Rhin, mais, à mesure que la guerre avançait, l'hostilité, la tendance à l'indépendance, l'attitude sympathique à l'égard de l'Empereur s'étaient accentuées : les Impériaux viennent prendre leur pain dans cette ville, dont les boulangers ont « promis d'en livrer 1.000 sacs par jour ». On fait des préparatifs pour

(1) **CLI, CLII, CLXX.**

pouvoir résister aux Français à l'occasion ; on tire sur les troupes royales ; en août 1678, le désaccord s'accroît : une garnison impériale est introduite dans la ville, une déclaration en faveur de l'Empereur est solennellement proclamée et des négociations sont engagées avec le duc de Lorraine. Si, en juin 1679, les députés de Strasbourg prodiguent à Louvois de bonnes paroles, le ministre leur promet l'oubli du passé, « pourvu que la conduite qu'ils tiendront à l'avenir n'en fit point ressouvenir » le roi. A l'intendant Lagrange, il recommande de veiller que les lettres des Strasbourgeois soient « plus mesurées et écrites en termes plus convenables ». Colbert de Croissy informe le représentant de la diète fédérale à Paris, Mansfeld, que, si l'Empereur veut détruire la souveraineté royale en Alsace, Sa Majesté saurait la maintenir en toute manière. Spanheim, qui représente le Brandebourg à Paris, croit en décembre 1680 que Strasbourg veut « vivre libre et avec les privilèges sous la protection de la France ».

Pendant ce temps, on prépare avec soin l'opération militaire. Le 29 septembre 1681, une circulaire royale annonce à l'Europe que le Roi va soumettre Strasbourg. Le lendemain les habitants, surpris par l'arrivée de troupes françaises avec d'Asfeld et Louvois, doivent apporter à l'approbation du ministre des « articles proposés par les prêteurs, consuls et magistrats de la ville... et accordés pour la réduction de la dite ville à l'obéissance du roi » (1). Pellisson, dans les *Lettres historiques*, commente cette soumission, et Pomponne, dans ses *Mémoires*, en explique les causes (2). A la cour, cette action du gouvernement trouve approbation, Strasbourg, d'après Vauban, ne se devant non plus restituer « que le faubourg Saint-Germain ». En revanche, le résident de l'évêque de Cologne à Vienne déclare qu'il vaut mieux s'en-

(1) Ces articles sont dans le recueil des arrêts cité p. 192, n. 2.

(2) LXXXVII, t. III, p. 345-346 ; LXXXV, t. I, p. 162-164.

tendre avec les Ottomans qu'avec Louis XIV, une revanche étant toujours facile avec les premiers, l'Italie risquant d'être perdue pour l'Autriche à cause des succès du second (1). Voltaire rappelle les termes de la médaille frappée à l'occasion de la reddition de Strasbourg : *Clausæ Germanis Gallia* (2).

Les annexions, qui rapprochaient beaucoup plus qu'avant les territoires de France de ceux de l'Empire, causèrent en Allemagne une agitation irritée surtout à propos de Strasbourg (3). D'autre part, à cause du duché de Deux-Ponts, berceau de sa famille, on le sait, le roi de Suède, Charles XI, signa avec la Hollande, le jour où Louvois entra dans Strasbourg, un traité d'alliance. Un autre pays, la Suisse, jusqu'alors unie à la France avec sincérité et par intérêt, fut fort inquiète des événements d'Alsace. Dupré, représentant de la France à Genève depuis 1679, manda à Croissy, dès octobre 1681 : « Ce n'est assurément pas ici le lieu de toute l'Europe où la prise de Strasbourg fasse le moins de bruit... On tient des conciles longs et fréquents depuis cette nouvelle... Quoi que je puisse dire à Messieurs de Genève, je ne saurais leur ôter de l'esprit que S. M. a résolu de rétablir M. l'évêque dans cette ville et que la fin de leur souveraineté est très prochaine » (3).

Du côté de l'Italie septentrionale, la méthode fut différente. Louis XIV tint à y voir une seconde porte destinée, comme Pignerol, à empêcher l'union des Habsbourgs de Vienne et de Madrid. Dès 1677 une négociation secrète s'était engagée avec Ferdinand-Charles de Gonzague, duc de Mantoue, pour la cession de Casal. Le Bolonais Mattioli, venu à Paris

(1) CDXC.

(2) La cession de Strasbourg fut formellement reconnue par la trêve de Ratisbonne (1684), art. 4, et le traité de Ryswick (20 sept. 1697), art. 16. Sur cet évènement, voir surtout CLIII, p. 244-256 ; CLIX, *passim* ; et LXXX, t. III. Aussi CLXI, CLVII, CLXIII, CLIV, CLVIII, CLX, CCXXII, t. I, p. 658-662 ; IV, p. 98, 104 et sq. ; CXXVIII, p. 125 ; CDLIX, CLXII, CLV, CLVI.

(3) DLV, p. 137-139 ; DLI.

à la fin de 1678, signa avec Pomponne un traité secret par lequel une garnison française serait introduite à Casal moyennant des avantages pécuniaires au duc. Mattioli ayant livré le secret aux Vénitiens, à la duchesse de Savoie et au représentant de l'Espagne à Turin et ayant été enlevé par Catinat et enfermé à Pignerol, un négociateur habile, l'abbé Moral, fut envoyé à Mantoue en 1680. En vertu du traité du 8 juillet 1681, une colonne française, traversant les États du duc de Savoie, vint occuper Casal le jour où d'autres Français entraient à Strasbourg : Catinat commanderait dans la ville ; le duc recevrait une somme fixe et une pension annuelle. Cet acte causa une profonde indignation en Europe, plus encore dans les pays italiens, qui redoutaient d'être le théâtre de la guerre future. En 1682, l'abbé d'Estrades, représentant de la France à Mantoue, écrit à Louis XIV : « Il y a peu de pays au monde où généralement les Français soient moins estimés qu'en celui-ci et aussi où la puissance de V. M. donne plus d'appréhension et de défiance » (1).

Enfin les chambres de réunion décidèrent d'annexer au royaume de France presque la moitié du territoire liégeois. L'électeur de Cologne, Maximilien Henri, évêque de Liège, négocia avec Louis XIV. En janvier 1682, moyennant l'occupation française pendant trente ans de Bouillon, de Dinant et de Thuin, ces annexions étaient annulées. Le chapitre de Liège ayant refusé son accord, elles furent maintenues (2).

En somme, après avoir étudié la politique des réunions, on peut affirmer qu'elle n'a pas été une nouveauté, mais qu'elle a été conforme aux traditions de la monarchie capétienne. Louis XIV ne s'est pas laissé entraîner uniquement par le désir de gloire, mais par la volonté de mettre son royaume à l'abri d'une attaque. Loin de provoquer, il a agi avec prudence pour éviter la formation d'une coalition

(1) **XLVII** : Savoie, Sardaigne, Mantoue, p. 110.

(2) **CDXV**, p. 169 ; **CDXVI**, p. 147.

contre lui. Les résultats obtenus ont apparu comme considérables. Ils font dire à Boufflers à propos des affaires de Strasbourg et de Casal ; « Quel jour pour toute l'Europe que le 30<sup>e</sup> de septembre, et quel point de gloire dans toute l'éternité pour le roi et pour vous », écrit-il à Louvois. Moins enthousiaste, Voltaire n'hésite pas à constater : « Depuis Charlemagne, on n'avait vu aucun prince agir ainsi en maître et en juge des souverains et conquérir par des arrêts. » Si l'on regarde de l'autre côté, Leibniz dans son *Mars christianissimus* (1685) prêchera l'union pour défendre « la patrie allemande ». Sophie de Hanovre écrit : « Le grand doge, si on le lui permet, ne laissera bientôt plus aux princes d'Allemagne d'autre trône qu'un tombeau. » De même, son parent l'Electeur Palatin : « Si l'on n'y met bon ordre, il sera le tuteur de toute la chrétienté. » Il semblerait donc à première vue que les princes allemands vont s'entendre pour lutter contre celui qu'ils considèrent comme l'ennemi commun. Mais l'un d'eux n'a-t-il pas dit : « Chacun n'a soin que de son intérêt le plus proche sans se soucier du plus éloigné ? » Et, en effet, ils sont divisés et, par suite, impuissants. Louis XIV peut regarder le présent avec confiance, mais il n'est pas assuré de l'avenir.

## 2. — LA POLITIQUE ORIENTALE

Il est certain que l'Orient européen lui échappe. Il avait grand intérêt à soutenir la révolte hongroise pour immobiliser de ce côté des forces impériales pendant qu'il procéderait aux réunions dans la région rhénane. Il se montra réservé parce qu'il avait été vivement attaqué en Europe à cause de ses relations avec des insurgés. De plus, il avait acquis la conviction que les Transylvains étaient peu favorables aux Hongrois et que leur prince Apafi les soutenait ouvertement parce que l'exigeaient les Turcs, hostiles aux

Habsbourgs de Vienne. Il se borna donc à renvoyer Akakia en Transylvanie, mais seulement pour « donner beaucoup d'inquiétude aux ministres impériaux ». L'année suivante (1681), cet agent fut remplacé par Du Vernay Boucault, chargé de rapprocher Transylvains et Hongrois, empêcher ceux-ci de se réconcilier avec l'Autriche, et leur rappeler que, par le traité de 1677, ils devaient effectuer une forte diversion, mais « qu'ils ont si peu satisfait de leur part à l'obligation de ce traité qu'à peine ont-ils occupé un ou deux régiments des troupes de l'Empereur ».

Louis XIV conserve sa méfiance à leur égard, parce que « les uns et les autres n'ont agi jusqu'à présent que suivant les ordres du grand seigneur ». Et, en effet, les constatations de son agent sont désolantes : la mauvaise volonté des Transylvains est évidente, ils prononcent « rarement le nom des Français sans y ajouter celui de chiens », ils sont ennemis irréconciliables des Hongrois et « ne sauraient souffrir sans chagrin aucun ministre de V. M. ». De son côté, l'ambassadeur français à Constantinople, Guilleragues, signala à Louis XIV que les Hongrois « mécontents » préféreraient accepter les propositions de l'Empereur plutôt que de devenir sujets du prince de Transylvanie. Le roi sera donc obligé d'adresser à Du Vernay Boucault des instructions prudentes et peu compromettantes : ménager le comte Tököli et les principaux des mécontents pour qu'ils puissent pousser vigoureusement les hostilités contre l'Empereur et l'empêcher ainsi de porter la guerre « ailleurs ». C'est là la pensée du roi de France : l'empereur ne sera pas plus tôt débarrassé du côté de la Hongrie « qu'il ne songera plus qu'à porter la guerre sur le Rhin (1) ».

Léopold I<sup>er</sup>, en effet, cherchait à chasser la guerre de l'Orient en suggérant aux Turcs de prolonger jusqu'en 1684 leur trêve conclue avec la Russie en 1681. Les Turcs

(1) CCCXCIII, CCCXXVI.

refusèrent, parce que les Hongrois révoltés offrirent au sultan la souveraineté de la Hongrie. Lorsqu'ils commencèrent leur mouvement en avant, Tököli vint discourir au conseil de guerre du grand vizir Kara Moustapha pour l'exciter à lutter contre la foi chrétienne, qui « est à deux doigts du naufrage si vous en restez les maîtres », et pour les mettre en garde contre la politique du roi très chrétien : « Rien n'est plus éloigné de sa pensée que de vous avoir pour voisins » (1). Louis XIV, dans ses relations avec l'empire ottoman, a été gêné par l'opinion des membres de son conseil, qui, nous l'avons vu, ont déclaré qu'une alliance entre les représentants du catholicisme et l'Islam était impossible ; il a été gêné aussi par la lutte contre les Barbaresques et le bombardement de Chio par Duquesne, comme nous le verrons.

Et cependant sa politique ne fut pas uniforme. En rédigeant, le 10 juin 1679, les instructions du successeur de Nointel à Constantinople, Guilleragues, Pomponne n'hésite pas à écrire que, « depuis la paix de Nimègue, S. M. ne peut prendre que peu d'intérêt à ce qui se passe à la Porte relativement aux affaires générales de l'Europe » et qu'elle ne peut plus « prendre ouvertement la protection » des Hongrois (2). Après le renvoi de Pomponne en novembre, le roi émet une pensée différente : « Comme les mouvements de la Porte auront toujours quelque rapport avec ce qui peut être du bien de mon service », Guilleragues doit avoir « toujours l'œil ouvert », et observer « quelles résolutions pourra prendre le grand seigneur sur le sujet de la guerre dont il menace toujours les États chrétiens qui le confinent » (3). Cette contradiction se retrouve dans les faits. En 1682 encore, Louis XIV déclare que « ses intentions ne sont pas d'entrer dans aucun concert avec les Turcs » et qu'il faut être énergique à propos

(1) DLXII, t. III, p. 239-240. — (2) DLXVII, p. 89 ; DLXXV.

(3) CCCXCIII, p. 354.

des affaires du Sofa et de Chio, protester contre les libelles du résident Hollandais (1).

Mais Louis XIV constate que l'Empereur est hostile à un accord avec la France sur les réunions et qu'il s'efforce de s'entendre avec les mécontents de Hongrie et la Porte. Il pense qu'il doit faire des concessions à l'empire ottoman pour le maintenir dans un état d'hostilité à l'égard de l'Autriche. Guilleragues doit donc se montrer accommodant à propos des différends du Sofa et de Chio et surtout insinuer aux Turcs que, s'ils attaquent l'Autriche, ils ne rencontreront pas une grande résistance de la part des princes chrétiens. En 1683, le roi va plus loin : son représentant à Constantinople doit déclarer au grand vizir que l'« empereur de France » ne s'opposera pas à ce qu'il s'empare de Vienne. Toutes ces déclarations devront être verbales et « comme de vous-même », recommande le roi. Celui-ci s'était rendu compte que les mécontents de Hongrie ne pouvaient agir efficacement sans l'aide de la Porte ; c'était à Constantinople qu'il devait faire pression, tout en évitant des engagements formels.

Léopold I<sup>er</sup>, on le sait, se voyant incapable de résister seul à l'attaque ottomane, fit appel à la chrétienté pour la seconde fois. Il quitta Vienne que le grand vizir vint assiéger en juillet 1683. Louis XIV, qui avait bloqué Luxembourg, rappela ses troupes pour qu'on ne pût l'accuser d'avoir entravé la défense de la catholique Autriche. Mais lorsque le pape Innocent XI lui demanda avec instance d'intervenir comme il l'avait fait en 1664, il refusa, déclarant qu'il avait proposé, pour rétablir la paix dans la région rhénane, une trêve de trente ans à la diète de Ratisbonne, et que Léopold I<sup>er</sup> n'avait manifesté aucune intention de l'accepter (2).

L'aide devait venir, non pas des princes allemands, mais de la Pologne, à la grande surprise du roi de France. Les rela-

(1) DLXVIII. — (2) DLXXI, DLXXIII, DLXXIV, CCCXXV, DLXXII.

tions entre Louis XIV, Sobieski et Marie Casimir s'étaient gravement modifiées, le ménage royal n'ayant pas touché les subsides considérables auxquels il s'attendait, et le roi de France ayant refusé le titre de duc au père de la reine. Le 12 juillet 1680, l'évêque de Beauvais, Forbin Janson, et le marquis de Vitry, qui représentaient la France à Varsovie, furent chargés de connaître l'opinion de Sobieski « en cas de ligue offensive contre les Turcs » : si elle est « effectivement conclue », le roi « s'en déclarera », mais cette assurance sera tenue « secrète ». Les ambassadeurs devront, en même temps, recevoir la promesse de Sobieski qu'il maintiendra la liberté de passage vers la Hongrie, non seulement pour les quatre ministres de S. M., mais aussi pour les troupes et les sommes d'argent, pour les levées faites en Pologne. Ces précisions sont demandées parce que « S. M. s'est aperçue d'un assez grand changement dans la conduite dudit roi de Pologne ».

En juin 1681, en effet, Sobieski déclare à Vitry qu'il ne pouvait plus autoriser le passage à travers ses États pour ne pas « favoriser directement ou indirectement le parti des mécontents ». Et désormais les renseignements décourageants se succéderont. Du Vernay Boucault signale que « le roi de Pologne veut absolument faire cesser notre commerce avec la Hongrie et la Transylvanie ; — que le roi de Pologne ne perd aucune occasion d'empêcher mon commerce avec le comte,... qu'il agit puissamment auprès du prince Tököly,... pour le porter à un accommodement avec l'Empereur » (1681-1683). Louis XIV se refusa à croire ces indications ; pour lui l'intérêt de Sobieski, comme de la France, est « d'occuper en même temps de ce côté (Hongrie) les forces des Turcs et celles de l'Empereur ». Il fut bien forcé de constater qu'il avait définitivement perdu la Pologne lorsqu'il apprit que le 31 mars 1683 Sobieski avait conclu avec l'ambassadeur autrichien à Varsovie un traité par lequel il promettait à l'Empereur de venir à son secours avec

40.000 hommes. Louis XIV rappela Vitry le 22 avril. Le 12 septembre, Sobieski délivrait Vienne et déterminait une défaite turque qui devait rapidement tourner en débâcle (1).

Ainsi, quand on considère la situation dans l'Orient européen, les changements qui s'y sont réalisés ne sont pas favorables, dans l'ensemble, à Louis XIV. Les insurgés hongrois et transylvains n'ont pas fait de progrès. La Pologne adopte une politique personnelle, catholique, autrichienne. Les Turcs, que Louis XIV n'a pas osé formellement soutenir, sont battus et reprennent le chemin des Balkans. La seule circonstance en faveur du roi de France est que l'Empereur, qui s'est occupé jusqu'alors et avant tout des questions occidentales, va mettre au premier plan la retraite turque et la soumission de la Hongrie, mais c'est un répit.

### 3. — LOUIS XIV ET INNOCENT XI

Les difficultés ont été graves avec une autre puissance, la papauté. Pendant une trentaine d'années, les rapports ont été difficiles entre elle et Louis XIV. Sous Alexandre III, ce fut la question du formulaire et, comme nous l'avons vu, l'attentat de la garde corse ; sous Clément X, l'extension de la régale à tout le royaume en 1673, provoquant une agitation dans le clergé de France, dont les évêques d'Alet et de Pamiers, Pavillon et Caulet, manifestèrent une vive opposition aux projets du roi. En 1676 fut élu Innocent XI qui allait rester pendant treize ans sur le trône pontifical. Ce souverain pontife fut un des plus constants et des plus dangereux adversaires du roi de France. On a voulu attribuer son animosité à ce que Louis XIV, pour embarrasser le Habsbourg de Vienne, se serait associé aux Turcs, tandis que Innocent XI avait formé la Sainte-Ligue contre les infidèles.

(1) CDLXXXIX, CDXC.

On a voulu aussi considérer que le conflit avait pour cause une question d'argent.

Les motifs de l'antagonisme sont, en réalité, d'autre sorte. Les conceptions des deux souverains sont totalement opposées. « En France, dit un cardinal porte-parole d'Innocent XI, le droit de régale n'appartient pas partout au roi, mais seulement dans quelques églises, selon le concordat conclu entre François I<sup>er</sup> et Léon X. » Le roi Très Chrétien, fils aîné de l'église, réplique, dans l'instruction du cardinal d'Estrées, que « le droit de régale est un droit de sa couronne, laquelle ne relève que de Dieu seul ».

D'autre part, Louis XIV est un souverain qui doit disposer de tous les biens de ses sujets ; tout privilège, tout bénéfice dépend de lui : les nominations des évêques lui appartiennent sans qu'il ait à les partager avec les chapitres. Il est constamment préoccupé de son autorité et l'affirme constamment sur les biens « tant des séculiers que des ecclésiastiques ». Il y tient parce que la distribution des bénéfices est un de ses principaux moyens de gouvernement, pour reconnaître les services rendus par des pensions, qui permettront de vivre honorablement aux cadets de la noblesse, tandis que les aînés ont la possibilité de faire fortune par la carrière militaire. Enfin le roi écoute les objurgations de Colbert, partisan acharné de la centralisation administrative et, par suite, absolutiste : ayant généralisé l'institution des intendants, il voulut en même temps étendre l'autorité laïque sur le domaine ecclésiastique.

La papauté fera opposition à ces vues. Elle est désintéressée au point de vue pécuniaire, et n'entend pas davantage que la désignation des bénéfices soit de son ressort. Elle entend défendre les intérêts généraux de l'Église, et spécialement ceux des évêques de France, dont la désignation par un pouvoir laïque pouvait, à son avis, être fâcheuse pour la discipline et le bon renom du clergé français. Enfin

l'extension de la régale à tout le royaume avait été interdite par le concile de Lyon, qui frappait d'excommunication celui qui tenterait de l'effectuer.

Le pape étant le chef de l'Église devait prendre la défense de celle-ci. Louis XIV a bien reconnu ce caractère d'Innocent XI, lorsqu'il a dit de lui en 1682 : « Le pape est un honnête homme, un saint, qui ne travaille pas pour des fins terrestres : il faut donc dire que ce qu'il fait, il le fait parce qu'il croit avoir raison et obéir à ce qui oblige sa conscience. » Il sera, il est vrai, amené à modifier son jugement, lorsque le cardinal et le duc d'Estrées lui signaleront la violence et l'emportement du souverain pontife, ou encore : « Il y a tant de variété dans le procédé du pape et si peu de bonne foi que l'on ne se peut assurer de rien, si ce n'est de voir de continuel changements. »

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer en détail la querelle pontificale française. La question de la régale ayant été portée devant le pape par l'évêque de Pamiers, Caulet, Innocent XI envoya à Louis XIV trois brefs successifs, dont le dernier (décembre 1678) se terminait par des menaces. Louis XIV, très prudent, ne répondit pas, observant l'agitation qui s'était emparée des Jésuites, des Parlements, des ministres. Il refusa de convoquer un concile national, ce qui aurait pu aboutir au schisme et préféra convoquer l'assemblée générale du clergé. Celle-ci, dans une lettre de juillet 1680, marquait au roi « que l'on menace le fils aîné et le protecteur de l'Église », et les prélats ajoutaient : « nous sommes si profondément attachés à V. M. que rien n'est capable de nous en séparer ». Des incidents graves ayant eu lieu à Pamiers après la mort de Caulet, le pape excommunia le vicaire général que l'archevêque de Toulouse avait nommé à la place du défunt.

Le roi convoqua alors une assemblée du clergé de France en juin 1681, « assemblée générale extraordinaire représentant

le concile ». Il manda au cardinal d'Estrées : « Sa sainteté ne doit pas douter que je ne laisse à l'assemblée du clergé et à mes parlements la liberté tout entière de s'opposer aux entreprises de la cour de Rome ». En février 1682, l'assemblée régla définitivement la question de la régale. La querelle changea de face : ce fut alors celle de l'Église gallicane et de l'infailibilité du pape qui donna lieu aux quatre fameux articles rédigés par Bossuet (19 mars). La réponse pontificale fut : « Nous improuvons, déchirons, cassons tout ce qui a été fait dans cette assemblée pour l'affaire de la régale ». L'assemblée rédigea une énergique protestation : « l'Église gallicane se gouverne par ses propres lois, elle en garde inviolablement l'usage ». En présence de ce désaccord, Louis XIV se borna à faire enregistrer la déclaration par le Parlement de Paris et à prescrire l'enseignement des quatre articles dans les collèges. Le pape refusa de donner confirmation aux évêques choisis par Louis XIV parmi les prélats ayant assisté à l'assemblée de 1682. Le roi de France, toujours prudent, renvoya l'assemblée au 1<sup>er</sup> novembre, mais oublia de la convoquer (1).

La querelle se termina, sans avoir cette fois de solution définitive, les deux adversaires n'ayant pas osé aller aux mesures extrêmes : le pape à l'excommunication, le fils aîné de l'Église au schisme. Il était fatal qu'elle reprît.

#### 4. — LA DOMINATION MÉDITERRANÉENNE

Louis XIV fut plus heureux dans l'Afrique du Nord. La guerre contre la Hollande avait réveillé la piraterie dans la Méditerranée ; les Barbaresques, ne tenant aucun compte des traités signés, s'emparaient des navires français, non pas seulement pour avoir des captifs chrétiens dont ils faisaient ensuite un commerce lucratif, mais surtout pour avoir des

(1) CLXIV, CDXLV.

marchandises qui leur manquaient et qu'ils utilisaient ensuite eux-mêmes. Soutenus par les Anglais et les Hollandais financièrement, ils purent jusqu'à la paix de Nimègue se livrer impunément à toutes sortes d'exploits. La guerre terminée, Colbert, subordonnant tout au commerce méditerranéen, enleva les consulats aux Lazaristes uniquement préoccupés de la foi et de la délivrance des captifs. Il voulut, en d'autres termes, appliquer à l'Afrique septentrionale, le programme que Leibniz avait proposé pour l'Égypte : « cacher le profane et l'utile sous les apparences du sacré et de l'honnête ». Il ne recula pas d'ailleurs devant la politique d'intimidation à l'égard des pirates pratiquée par le plus puissant roi du monde.

De Toulon sortirent donc des flottes destinées à faire la police de la Méditerranée. Poursuivant des pirates tripolitains qui s'étaient emparés de navires français, Duquesne les atteignit à Chio. L'aga ayant pris le parti des fugitifs et ayant fait tirer sur des navires de France, il bombarde et détruit le château et plusieurs mosquées ; il prévient le capitain pacha survenu que, si les captifs ne sont pas rendus, il brûlera Chio et la flotte ottomane. A ces nouvelles, l'ambassadeur Guilleragues est menacé de mort et retenu prisonnier. Duquesne s'avance avec 10 vaisseaux de guerre jusqu'aux Dardanelles. La Porte, convaincue de la puissance française, signe avec l'ambassadeur un traité qui reconnaît à la France tous ses privilèges (1).

Louis XIV avait cru devoir modérer le zèle, jugé par lui-même excessif, de son amiral : « Pour le commerce de mes sujets dans le Levant et en considération de l'état présent des affaires en Europe, il ne faut pas de guerre ouverte avec le grand seigneur ».

En 1684 et 1685, Duquesne, secondé par d'Estrées, bombarde à deux reprises Alger avec les galiotes à boules de

(1) CDXXI, CDXX.

Petit Renaut et en 1684 (avril) il signe un traité de cent ans pour la réduction des captifs, qu'il faudra consolider trois ans plus tard. Pétis de la Croix, secrétaire interprète du roi pour les langues orientales, écrivit une relation d'Afrique, très détaillée, source essentielle pour ces événements africains.

A Tunis, où l'agitation est à peu près constante, le bey s'adresse « au roi Louis XIV, qui est l'exemplaire des rois chrétiens et la colonne des princes de la nation de Jésus », que toutes ses entreprises aient un heureux succès. L'Amiral d'Estrées a bombardé Tunis et doit faire connaître aux habitants « qu'il ne puisse rien arriver au préjudice de la bonne foi des traités et contre le respect qu'ils doivent à l'étendard de France ».

Aussitôt que le traité est conclu, la satisfaction fut si grande que la populace se livra aux manifestations bruyantes de « ses jours de fête et que l'on fit dire des prières publiques pour Louis XIV, ce qui n'avait jamais eu lieu pour un prince chrétien », et la bonne correspondance « s'affirma d'une manière infiniment plus efficace et plus sincère qu'auparavant ». Et il en est de même de Tripoli, bombardée et traitée, comme le raconte encore Pétis de la Croix.

Enfin, à l'ouest, au Maroc, le sultan Mouley-Ismaïl, « le tyran le plus guerrier, d'après Voltaire, et le plus politique qui fût alors chez les nations mahométanes », se rendit compte que le commerce avec la France était le plus important et aux mains de commerçants qui venaient s'installer dans son royaume. Il envoya en France un de ses agents, Hedji Mahammed Thunnîm, qui rapporta un traité de paix et de commerce (29 janvier 1682). Le baron de Saint-Amans fut envoyé en ambassadeur au Maroc, pour obtenir la confirmation et l'exécution du traité conclu pour six ans. Il aurait surtout comme tâche d'assurer le commerce des sujets de S. M., en demandant que soient réprimés les corsaires qui ont armé pendant la guerre à Tétouan, Salé et

autres ports du royaume de Maroc. Saint-Amans, embarqué au Maroc le 13 février 1683, partit de Toulon le 24 mars, pour rendre à la cour compte de sa mission (1).

Gênes fut une victime de la politique méditerranéenne de Louis XIV. Il a contre elle plusieurs griefs et depuis longtemps. C'est une république et il n'aime pas les républiques. En 1661, l'ambassadeur génois à Paris a tenté de se faire attribuer un titre qui n'est accordé qu'aux rois. Plus tard, alors que la Porte refuse de renouveler les capitulations de la France, Gênes en obtient grâce à l'appui hollandais-anglais à Constantinople (2). Dans le port et la ville s'est installée l'influence espagnole qui fait du port un chantier de constructions navales pour l'Espagne ; Gênes sert en même temps de trait d'union entre la Catalogne et le Milanais. Au début de 1682, Louis XIV envoie à Gênes Pidou de Saint-Olon avec mission d'observer ce que faisaient les Génois et de « pénétrer tout ce qui se pourra faire et négocier en cette ville ou aux environs qui puisse être de quelque préjudice au service de S. M. ». Saint-Olon s'était aperçu, quand l'Espagne avait déclaré la guerre à la France, que quatre galères lui étaient destinées ; comptant sur l'appui de Madrid, le sénat génois repoussa les demandes de l'ambassadeur français. Le 17 mai 1684, Seignelay et Duquesne parurent devant la ville, qu'ils bombardèrent à deux reprises pendant plusieurs jours. Gênes ne fut pas comprise dans la trêve de Ratisbonne et Louis XIV lui imposa le traité du 12 février 1685 : l'article premier exigeait la venue en France du doge et de quatre sénateurs pour présenter des excuses et témoigner « au nom de la république de Gênes de l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplu à S. M. ». D'Abbeville, fut envoyé pour sceller la réconciliation et eut des rapports excellents avec les Génois (3).

(1) CDXLVI, CDXLVII, CDXXIII, CDXXV, CDXXXIV, CDXXXII.

(2) CCCXCIX, CDII, CD. — (3) CDI.

## 5. — LE CONGRÈS DE RATISBONNE (1684)

Au moment où Louis XIV faisait procéder à cette exécution, il était sur le point d'établir la paix qu'il avait vainement proposée depuis longtemps. Il avait désigné pour le représenter à la diète de Ratisbonne Verjus de Crécy avec mission de refuser d'entrer en discussion sur le statut de l'Alsace et des Trois Évêchés. Peu après commencent les réunions. La diète, en août 1680, proteste solennellement en reprenant les arguments qu'avaient tenté de soulever les plénipotentiaires impériaux au congrès de Nimègue. Le roi de France se montra disposé à examiner le cas des princes prétendus lésés et proposa de choisir la ville de Francfort pour lieu de la négociation. En septembre 1681, Saint-Romain et Harlay y arrivèrent ; d'après leurs instructions, ils devaient veiller au cérémonial, empêcher l'Empereur de prendre le titre de duc de Bourgogne, et faire connaître que S. M. ne veut sacrifier « aucun des droits qui appartiennent à sa couronne en conséquence des traités de Munster et de Nimègue ». Survinrent alors brusquement l'annexion de Strasbourg et de Casal et le projet de l'Empereur de se débarrasser du danger oriental en se battant contre les Turcs et les révoltés de Hongrie : les négociations de Francfort n'aboutirent point.

La levée du siège de Vienne par les Turcs provoqua un changement d'attitude de l'Espagne, croyant que Léopold I<sup>er</sup> pourrait maintenant lui prêter appui. Le différend entre Louis XIV et la cour de Madrid avait commencé aux conférences de Courtrai, où les représentants français ne voulurent pas accepter les pleins pouvoirs de leurs collègues, parce que le souverain espagnol y prenait le titre de duc de Bourgogne. Après une résistance d'un an, Charles II se soumit en septembre 1680. Cependant les annexions effectuées par la chambre royale de Metz continuèrent dans le Luxembourg,

où plus de vingt villes ou villages furent réunis ainsi que Virton et le comté de Chiny. Charles II protesta auprès de toute l'Europe et déclara la guerre le 11 décembre 1683.

N'étant soutenue par personne, l'Espagne ne pouvait pas résister. Son gouverneur des Pays-Bas dépeignait ainsi leur faiblesse : « La situation aux Pays-Bas est désastreuse : pas d'armée, pas de munitions, pas de ressources. Le mécontentement croît chaque jour à mesure qu'augmente le nombre des incendies et des extorsions de l'ennemi ». La guerre fut, en effet, très dure, Louvois recommandant d'épuiser l'adversaire économiquement, en détruisant le plus possible, en bombardant les villes pour les détruire : « Je vous prie, écrit-il à l'intendant Robert, de ne point vous lasser d'être méchant et de pousser les choses à cet égard avec toute la rigueur possible » (1). Courtrai, Dixmude, Beaumont, Chimay, Bouvines durent se rendre. Luxembourg, après le blocus d'un siège de quatre mois, se rend à Créqui et à Vauban (4 juin 1684) (2). Une armée pénètre dans la Catalogne, une autre se forme sur les frontières de la Navarre.

Mais déjà Louis XIV avait, le 29 avril, indiqué ses conditions de paix : ou Luxembourg, ou Dixmude et Courtrai. L'Espagne, à bout, délégua à l'Empereur le soin de conclure la paix. A la Haye, d'Avaux fit connaître les conditions de Louis XIV aux républicains hollandais et à l'ambassadeur d'Angleterre. Guillaume d'Orange eut beau déclarer qu'il « perdrait plutôt la vie que de laisser prendre Luxembourg » ; les États de Hollande résolurent « tout d'une voix de presser les Espagnols d'accepter les offres de S. M. » et, en juin 1684, rédigèrent le traité avec l'Espagne. Le 8 août, les négociations s'ouvrirent à Ratisbonne pour régler définitivement le problème. Au nom du roi d'Espagne, Léopold 1<sup>er</sup> accepta

(1) Louvois n'est pas le seul à avoir cette conception de la guerre : beaucoup de chefs militaires ont la même.

(2) CCCLXXIII, CCCLXXVI, CCCLXXIV, CCCLXXV.

les conditions proposées ; en ce qui concernait l'Empire, il accepta une trêve de 20 ans, pendant laquelle Louis XIV garderait les places réunies avant le 1<sup>er</sup> août 1681 et Strasbourg (15 août 1684) (1).

Louis XIV avait pu imposer sa volonté parce que, malgré les tractations de Guillaume d'Orange, il avait mis la diplomatie française en mouvement et réussi à empêcher une coalition contre lui.

En Hollande, Guillaume d'Orange avait d'abord entraîné la Suède (30 septembre 1681), l'Empereur (février 1682) et l'Espagne (mai) ; c'était une quadruple alliance en formation. Mais d'Avaux, suivant ses instructions, oppose les bourgeois pacifiques de Hollande à leur prince ; parlant des Provinces-Unies, « la paix de l'Europe, dit-il, dépendait d'elles encore, dans la mesure où la politique de Louis XIV ne les obligeait pas à se livrer au prince d'Orange, et à ses desseins agressifs » (2). Il ne cessa d'assurer « les régents d'Amsterdam qu'ils ne devaient jamais avoir aucune inquiétude d'un accommodement particulier entre S. M. et le prince d'Orange », de reconforter « les bien intentionnés », bons républicains, soutien et appui de la liberté publique. Par son opposition habile et sans arrêt, le diplomate réussit à empêcher les républicains de faire une démarche décisive, susceptible de les entraîner dans une guerre nouvelle, qui pourrait être plus dangereuse que la précédente.

En effet, Charles II d'Angleterre n'est pas disposé à s'unir à la Hollande, comme il l'a fait en juillet 1678. Irrité contre lui, Louis XIV a ordonné à son ambassadeur à Londres, Barrillon, de se tourner vers le Parlement pour y cultiver et exciter les passions en y répandant de l'argent. Charles II effrayé se tourne vers la France et, moyennant un subside de plusieurs millions, il renvoie le Parlement qu'il ne convoquera plus jusqu'à sa mort (3). W. Temple a beau

(1) CLXXII. — (2) DXVII, CCXCII. — (3) DXIX.

affirmer que Charles II « ne peut plus supporter l'orgueil et la mauvaise foi des Français », le roi d'Angleterre ne se séparera pas du roi de France.

Sur le continent européen, les relations avec le Habsbourg de Vienne n'ont pas été marquées par la cordialité. En 1679, le marquis de Vitry n'aura qu'à combattre l'opinion de l'Empereur et de ses ministres sur la paix de Nimègue, « paix honteuse ». En 1680, le marquis de Sébéville devra prévenir les ministres impériaux « que, quand on voudra contrevenir aux traités de paix et rompre toutes mesures avec S. M., Elle pourra aussi se servir des moyens (1) qu'Elle a en mains pour faire repentir ceux qui auront suscité une nouvelle guerre ». Le 10 juin 1682 la ligue de Luxembourg rassemble l'Empereur, les cercles de Franche-Comté, du Haut-Rhin et de leurs alliés, « pour l'honneur, l'avantage et la sûreté de l'Empire », et contre les réunions. Elle ne peut inquiéter Louis XIV parce qu'elle est militairement faible, que les Turcs envahissent les domaines autrichiens et que l'électeur de Brandebourg a élevé contre elle une célèbre protestation. En 1684, le comte de Cheverny affirmera à Vienne qu'il n'« a rien à écouter » sauf « l'acceptation pure et simple » de la trêve pendant 20 ans ; il se gardera de rien donner par écrit ou dire de bouche « qui puisse faciliter à la cour de Vienne les moyens de faire la paix avec les Turcs ». Aucune aide, mais aucune crainte.

Plus au Nord, en Danemark, le marquis de Villars devra resserrer, de concert avec la cour de l'électeur de Brandebourg, le traité d'alliance défensive du 25 mars 1682, qui promettait annuellement 450.000 livres au roi de Danemark, en assurer l'exécution et entraîner une guerre navale contre la Suède, qui a abandonné l'alliance française. En ce sens on signa la convention du 16 novembre 1683 (2).

L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, est allé

(1) Les Transylvains et les Hongrois. — (2) CCCXXXVI.

plus loin, non par sympathie pour la France, mais parce que celle-ci lui fournit de grosses sommes d'argent. D'après l'ambassadeur à Berlin, Rébenac, ce prince est « d'humeur inconstante » qui « augmente avec l'âge, reçoit toutes les impressions qu'on lui veut donner ». Il n'a cessé de conclure des traités avec la France : alliance défensive du 11 janvier 1681 pour combattre les puissances qui cherchent à semer la guerre, traité du 22 janvier 1682 qui accorde au Brandebourg 400.000 livres et, en cas de guerre, 300.000 thalers par an ; alliance offensive et défensive du 30 avril 1683 entre la France, le Danemark et le Brandebourg, traité en réalité de février 1684, par lequel le Brandebourg appuiera les revendications françaises moyennant augmentation des subsides « pour l'augmentation ponctuelle des traités de trêve » (1).

Dans l'électorat de Bavière, la mort de Ferdinand-Marie, le 26 mai 1679, semble devoir apporter une modification dans la politique de ce pays. Le président Colbert (de Croissy), envoyé pour se renseigner, recueille des impressions défavorables du régent, qui se contente de banales assurances d'amitié sans précision. Le nouvel Électeur Maximilien II Emmanuel, mineur, semble devoir subir l'influence autrichienne (2).

Tandis qu'au Portugal le roi recommande de ne pas montrer d'empressement à la cour de Lisbonne, l'action française se développe grandement en Savoie, où 3.000 cavaliers pénètrent sous le prétexte d'assurer la défense de Casal. L'abbé d'Estrades signe le traité d'alliance défensive de Turin (25 nov. 1682) : le duc lèvera 10.000 hommes et recevra pour leur entretien annuel 300.000 livres. En cas d'attaque, les troupes seront portées à 14.000. La durée du traité est de six ans. La France agit dans ce pays comme s'il lui appartenait. Il est interdit à Victor Amédée II d'aller à Venise ; on lui

(1) CCXXIV, CCXXV. — (2) CCXLII.

reproche d'avoir aimablement reçu à sa cour Eugène de Savoie, et au prince de Carignan, d'avoir épousé une princesse de Modène sans autorisation royale ; on supprime le subside stipulé dans le traité de 1682.

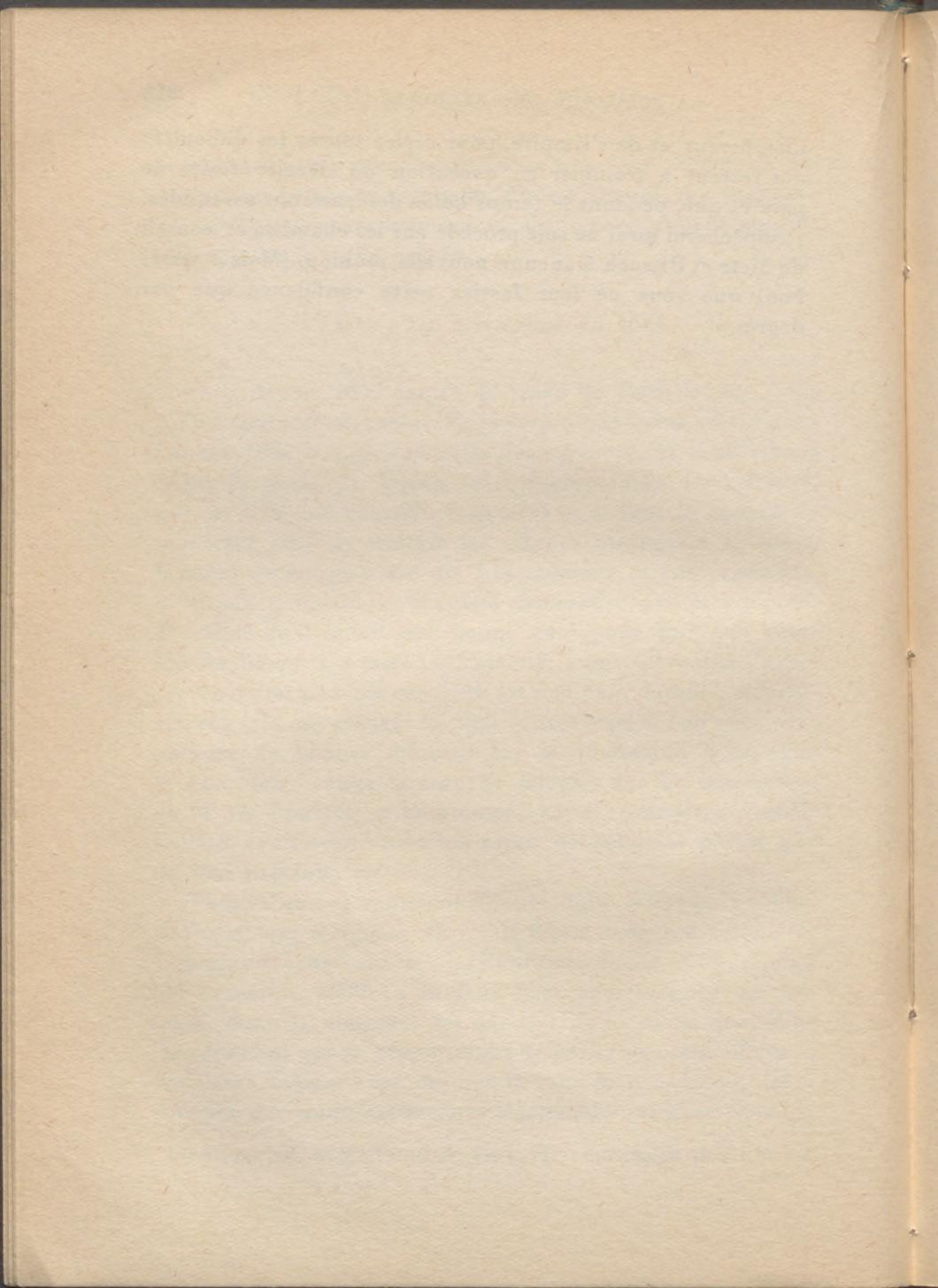
#### 6. — LA SITUATION EN 1684

Ainsi depuis 1679 jusqu'à la trêve de Ratisbonne, Louis XIV a continué ses succès. Beaucoup d'historiens voient dans l'année 1684 le moment où la France a atteint le plus haut degré de gloire (1). Parmi les contemporains, Le Pelletier, qui en 1684 est contrôleur général et « dans le conseil de ministère où l'on traitait les affaires étrangères », donne le reflet de ce qui a été dit à ce moment, et son jugement, bien qu'à première vue il puisse surprendre, doit être retenu. Il estime qu'il fallait une bonne paix pour qu'il pût rétablir les finances, « mais tout aboutit à une trêve que j'avais espéré qu'on pouvait convertir en une paix durable, et assurément cela eût été très faisable et très utile si l'on eût voulu prendre de bonnes mesures sur la succession d'Espagne et pour faire cesser le trop de jalousie sur les entreprises de M. de Louvois et notamment sur le commerce que M. Colbert avait traité avec un esprit de banquier plutôt que de bon politique ».

D'autres encore sentaient l'opportunité d'une paix solide. A Verjus, qui a signalé au roi la façon dangereuse dont les Impériaux exagèrent ses prétentions, Louis XIV répond (30 décembre 1680) : « Je veux bien, pour leur ôter ce prétexte, dont ils alarment les députés de la diète, que, dans les occasions qui se présenteront de parler de cette affaire..., vous leur fassiez entendre que je veux bien nommer, dès à présent, des commissaires, qui s'assembleront avec ceux de

(1) V., par ex., CCCLXVI, CXCV, IX, t. VII<sup>1</sup> ; CCCLXXIX, IV, p. 118, etc.

l'Empereur et de l'Empire, pour régler toutes les difficultés qui restent à terminer en exécution du dernier traité de paix et que, pendant le temps qu'ils demeureront assemblés, j'empêcherai qu'il ne soit procédé par les chambre et conseil de Metz et Brisach à aucune nouvelle réunion. (Mais il serait bon) que vous ne leur fassiez cette confiance que par degrés.»



## TROISIÈME PARTIE

### LES COALITIONS « RAISONNÉES »

#### CHAPITRE PREMIER

#### DE LA RÉVOCATION A LA CHUTE DES STUARTS (1685-1688)

En juin 1685, les Minimes provençaux dédièrent à Louis le Grand une thèse où ils le comparaient à Dieu, « mais, dit M<sup>me</sup> de Sévigné, d'une manière où l'on voit que Dieu n'est qu'une copie ». Sur la protestation de Bossuet, irrité de ce qu'il appelait cette « idolâtrie », la Sorbonne supprima cette thèse. Le 28 mars 1686, le duc de la Feuillade, à la tête du régiment des gardes françaises, fit trois fois le tour de la statue équestre du roi, qu'il avait fait élever à ses frais sur la place des Victoires. Cet hommage rendu à celui que l'on considérait comme le premier roi du monde ne correspondait plus exactement à la réalité. Entre les deux dates : il s'était produit un événement, la révocation de l'Édit de Nantes, qui allait constituer la première difficulté, suivie de beaucoup d'autres, et mener en peu d'années à la guerre.

#### 1. — LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

La révocation fut promulguée par l'édit du 18 octobre 1685, signé du roi, rédigé et contresigné par le chancelier Le Tellier, qui mourra le 30. Elle fut, dit fort justement

Rulhière, « un acte de dévotion et non pas une affaire de politique » (1). De tous les contemporains, le représentant du Brandebourg à Versailles, Ézéchiél Spanheim, est presque le seul qui eût entrevu et noté l'importance du caractère religieux chez le fils aîné de l'Église (2). La dévotion sincère provient du fait qu'il se fait considérer comme le représentant de la divinité sur la terre et responsable devant elle seule. Depuis qu'il avait pris le pouvoir, il s'était intéressé aux catholiques et avait tendu à ramener les protestants au régime de l'édit de Nantes, au point qu'en 1666, il s'était produit une première émigration vers les pays étrangers. Les conversions de Turenne en 1668 et de Pellisson en 1670 lui avaient causé impression et joie. A mesure qu'il s'avance en âge, ses manifestations religieuses se précisent et deviennent plus nombreuses. La question religieuse entre en ligne de compte quand il envoie au secours de la Hollande le corps d'armée de Pradol contre l'évêque de Munster. Lorsqu'il s'installe momentanément dans les Provinces-Unies en 1672, il se préoccupe du sort des catholiques hollandais. En 1681, quand les Strasbourgeois sont tenus de rédiger un traité de soumission au roi, ils doivent inscrire qu'ils rendront la cathédrale au culte catholique, pour que l'évêque, François Egon de Furstenberg, puisse y exercer sans encombre son culte. La révocation a donc été son œuvre personnelle, ordonnée par lui aux membres de son entourage (3).

Il est donc inexact de prétendre que M<sup>me</sup> de Maintenon a eu cette initiative et que, ayant démêlé « que la galanterie et la dévotion avaient un égal empire sur l'âme de ce prince », elle le détourna de M<sup>me</sup> de Montespan, le ramena à la reine Marie-Thérèse qui lui en fut reconnaissante, et le poussa à prendre des mesures décisives contre les réformés. Il ne faut pas oublier que, depuis septembre 1683, elle a été épousée en secret par Louis XIV, duquel elle ne doit, dans son intérêt

(1) CLXXV. — (2) CCXXXVII. — (3) CLXXIII.

personnel, contrarier aucun désir, et que, d'autre part, elle est une ancienne calviniste convertie. Elle s'est donc faite dévote comme elle dit elle-même. Néanmoins M<sup>me</sup> de Maintenon, malgré sa prudence diplomatique, peut-on dire, se trouvant dans le milieu où tout se décide, les renseignements qu'elle fournit ne peuvent être négligés. « Le roi, écrit-elle, dès le 23 octobre 1679, pense sérieusement à la conversion des hérétiques, sous peu on y travaillera pour tout de bon. » Le 5 avril 1681, elle précise : « Si Dieu conserve le roi, il n'y aura pas un huguenot dans vingt ans. » Le 13 août 1684, elle ajoute : « Le roi a des conférences sur la conversion avec MM. de Châteauneuf et Le Tellier, où l'on voudrait me persuader que je ne serais pas de trop. M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne convenaient pas. Il faut convertir et non persécuter. » Louvois et Seignelay sont du même avis. Le premier rappelle l'intendant Marillac, l'inventeur des dragonnades, et le second l'intendant Dermain. Les violences des cavaliers sont interdites formellement « quand bien même celles qu'ils auraient faites auraient produit des conversions ». La pénétration religieuse doit être pacifique et prudente. En 1682, Louis XIV, ayant réuni l'assemblée générale, écrit aux intendants pour qu'ils s'entendent avec les évêques pour trouver les moyens de procéder à la conversion : « Je vous recommande surtout de ménager avec douceur les esprits de ceux de la dite religion. »

Le 3 septembre 1685, le sentiment du roi était le suivant : « Je ne peux douter que c'est la volonté divine qui se veut servir de moi pour remettre dans ses voies tous ceux qui sont soumis à mes ordres. » Ce n'est pas ici le lieu d'examiner plusieurs questions, qui se rapportent à la révocation, mais n'ont aucun rapport avec les relations de la France et de l'Europe. Il suffira de dire que, d'après M<sup>me</sup> de Maintenon, « le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Église ». L'édit de

révocation fut enregistré par tous les parlements de France le 22 octobre 1685.

Quelques jours après, ayant reçu des nouvelles de d'Avaux, Louis XIV pouvait déjà se rendre compte des conséquences de son action : le prince d'Orange et ses partisans s'efforçant, dit-il, « d'éloigner les États Généraux de mes intérêts, le bien qui en résulte [de la révocation] est si grand que, quelque effet qu'il puisse produire au lieu où vous êtes, il ne m'obligera pas de rien relâcher de mon application à donner la dernière perfection à cet ouvrage ».

Et, à propos des émigrations, le roi se borne à répondre avec une impassibilité peu explicable : « Il faut attendre de la bonté divine la cessation de ce désordre qu'elle n'a peut-être permis que pour purger mon royaume de mauvais et indociles sujets. » (1)

## 2. — CONSÉQUENCES EXTÉRIEURES DE LA RÉVOCATION

L'édit de révocation provoqua une surprise révoltée chez les catholiques et les protestants en même temps. Il en résulta une longue agitation qu'entretenaient les nouvelles apportées de France dans les pays étrangers par les réfugiés eux-mêmes.

En Angleterre, en février 1685, au catholicisant honteux Charles II avait succédé le catholique pratiquant Jacques II qui, d'après l'ambassadeur Barrillon, brûlait d'imiter Louis XIV. Celui-ci envoie à son représentant le texte de l'édit et manifeste l'espoir que tout ira pour le mieux à cause « du nombre infini de conversions qui monte déjà à près de 500.000 personnes ». Mais Barrillon oppose au zèle du roi l'« aigreur » du peuple anglais contre la France et sa peur de l'entente entre les deux rois pour le rétablissement du catholicisme. Il propose de soutenir Jacques II par de

(1) 25 et 30 octobre 1685.

puissants subsides, comme son frère Charles II, pour qu'il puisse se passer du contrôle du Parlement et se constituer une armée. Il n'hésitera pas devant une note pessimiste : « les affaires de ce pays-ci sont fort éloignées d'un état tranquille : V. M. verra que, dans la suite, le roi d'Angleterre trouvera des oppositions beaucoup plus qu'on ne le croit ». Cette opposition de sentiments entre le souverain et ses sujets fait présager des jours pénibles pour l'avenir, d'autant plus que 15.000 Français viendront se réfugier dans le pays.

Dans le Brandebourg, l'Électeur Frédéric-Guillaume 1<sup>er</sup> se préoccupait, depuis plusieurs années, du sort des protestants de France et, dès 1681, il avait dit à l'ambassadeur Rébenac : que « ce ne pouvait être qu'avec une peine extrême qu'il voyait persécuter des gens qu'il regardait comme ses frères et que tout le monde reconnaissait pour être innocents ». Il était allié avec la France, on le sait, non pas par sympathie pour cette puissance, mais parce qu'elle payait bien. En 1685, constatant les persécutions de Léopold 1<sup>er</sup> contre les luthériens hongrois et autrichiens, de Louis XIV contre les protestants français, et les tendances manifestes de Jacques II, et, d'autre part, l'émotion de ses sujets berlinois, il n'hésita pas à prendre un parti héroïque pour fortifier le protestantisme menacé. Il sacrifia l'argent de France en répondant à la révocation du 18 octobre 1685 par l'Édit de Postdam du 8 novembre, par lequel il ouvre ses États aux persécutés de France qui y viendront au nombre de 25.000 environ. Il va se trouver entraîné vers les États Généraux. De la Haye, son conseiller Spaeen l'engage à « se fier entièrement au prince » d'Orange. Son ministre Fuchs se rend en Hollande parce que la communauté de foi entre Brandebourg et Provinces-Unies et leur alliance avec l'Angleterre seront seules capables « de délivrer l'Europe du joug universel de la France » (1). Ces manifestations symptomatiques font

(1) CCXXXIV, CCXXXV.

prévoir les décisions qui seront prises quelques mois plus tard.

A Genève, l'émotion n'a pas été moindre. Le ministre Dupré y avait été envoyé en 1680 pour observer ce qui concernait les affaires de la religion. Mais, lorsque les dragonnades sont connues et que des persécutés arrivent dans la ville, dès avril (1685), le ministre mande à Croissy : « La consternation est grande dans tout le pays, on ne voit que gens qui pleurent ». Louis XIV le charge d'obtenir « de ceux qui gouvernent dans la ville » qu'ils obligent les protestants français à partir de Genève pour « retourner dans leurs maisons ». Semblant perdre quelque peu patience, il ajoute, la veille de la publication de l'édit de révocation (17 octobre), qu'il ne pourrait pas « souffrir qu'ils continuassent à donner retraite à aucun autre de ses sujets qui voudrait encore sortir de son royaume sans sa permission », et, quelques jours après, qu'il pourra bien prendre « des résolutions qui les feront repentir de lui avoir déplu et donné de justes sujets de mécontentement de leur conduite ». Le 30 octobre, les Genevois s'inclinent. Mais, à la suite de ces menaces, l'ancienne amitié des Cantons est atteinte : ils n'interdiront pas à la France de faire des levées, mais ils veilleront à ce qu'elles n'aillent pas combattre contre des troupes pratiquant la même religion qu'eux. Ils regardent maintenant Louis XIV avec méfiance, et le soupçonnent d'avoir à leur égard des projets dangereux, puisque le roi, le 18 mars 1688, croira devoir écrire à Dupré, à propos de leurs « alarmes » : « Vous pouvez les assurer de ma part que je n'ai aucun dessein de rien entreprendre contre eux et qu'ils peuvent continuer à vivre en repos et en toute sûreté » (1).

En Italie, la révocation de l'édit de Nantes ne semble pas avoir été accueillie par le pape Innocent XI avec l'enthousiasme qu'on lui a attribué à Paris (2).

(1) DLV. — (2) CDXLVIII.

Mais Louis XIV imposa sa volonté à Victor-Amédée, duc de Savoie, à qui sa mère avait récemment remis le pouvoir. Dans les vallées vaudoises du Piémont existait une population attachée au protestantisme. Le 16 octobre, le roi écrivit à son ambassadeur d'Arcy pour le prévenir de son dessein de révoquer l'édit de Nantes et demander au duc de Savoie de supprimer, de même, dans ses États l'exercice de la religion prétendue réformée. Bien que cette intervention de l'étranger l'offusque et l'humilie, le duc, se rendant compte de la puissance de Louis XIV, finit par céder, publiant un édit interdisant l'exercice du protestantisme et demandant le concours militaire de la France. Catinat, gouverneur de Casal, fut chargé de commander les soldats français. La campagne fut retardée par la venue de deux médiateurs des cantons de Zurich et de Berne pour engager les Vaudois à se soumettre ou à quitter le pays. Elle commença le 21 avril et dura plus d'un mois. Elle fut très dure, Catinat ayant ordonné que l'on se montrât peu indulgent « pour ceux que l'on trouve cachés dans les montagnes » et pour ceux que l'on peut prendre les armes à la main : ils seront livrés au bourreau. Catinat résume ainsi le résultat terrible : « le pays est parfaitement désolé, il n'y a plus du tout ni peuple ni bestiaux ». Il rentra à Casal le 14 juin 1686. Mais Victor-Amédée n'oublia pas qu'il avait été contraint et Louis XIV ne pourra pas compter sur le Piémont absolument, comme il l'avait fait jusqu'alors (3).

Dans la Hollande, le résultat de la révocation fut entièrement désastreux, et les détails abondent dans la correspondance de d'Avaux. Outre les raisons générales qui ont ému les peuples d'Angleterre et du Brandebourg, il faut essentiellement retenir divers caractères sociaux. Les réfugiés fondèrent des gazettes pour répandre dans tout le pays non pas seulement des nouvelles, mais avant tout des cri-

(3) LXXX, t. IV, p. 5 et sq.

tiques contre la politique de Louis XIV : *Gazette d'Amsterdam*, *Nouvelles extraordinaires de Leyde*, *Lettres sur les manières du temps*, etc. Par les protestants français réfugiés en Hollande, la polémique prend un caractère violent, âpre et même révolutionnaire. L'auteur des *Soupirs de la France esclave* (1688) n'hésitera pas à opposer au pouvoir des rois celui du peuple et à défendre le droit à l'insurrection. Jurieu institue en France un service d'espionnage, que le gouvernement mettra quelque temps à découvrir. Un protestant de Saumur s'installa à Amsterdam et, en 1688, édita le Testament politique de Richelieu, avec l'opinion nettement déclarée qu'entre le gouvernement du cardinal et celui du Louis XIV, le seul bon est celui de Richelieu (1). A Amsterdam, les trois prédicants français entretenus par les subsides hollandais s'emportent à plusieurs reprises « avec beaucoup de véhémence sur l'état de leur religion en France » : ils agissent, d'après d'Avaux, selon les ordres de Guillaume d'Orange (2). Mais c'est surtout à la personne de Louis XIV que s'attaquent ses haineux ennemis : on le représente « dans de folles caricatures et sous les plus effrayantes images », on le compare à « la bête de l'Apocalypse », on le nomme l'Antéchrist. Le 21 janvier 1686, « on fit graver en Hollande des tailles douces, dit d'Avaux, représentant les différentes sortes de tourments que l'on faisait souffrir en France aux gens de la R. P. P. avec un imprimé français et flamand qui contient l'explication de ces tailles douces » (3). Louis XIV qui, comme Napoléon plus tard, était sensible à ces piquères d'amour-propre, charge à plusieurs reprises son ambassadeur de demander la punition des coupables.

Pendant cinq ans, les deux dirigeants, le prince et le pensionnaire, Fagel, ont fait effort sans se lasser pour détacher

(1) CLXXIV, XXV, CDLXXVII, CDLXXVI.

(2) DXVII, t. IV, p. 298, 308, 319. — (3) CLXXV, p. 360.

les Hollandais de la clientèle française et se gagner des adhérents. Guillaume reçoit à la Haye les officiers huguenots qui viennent lui demander de l'emploi. Il aurait pris à son service, d'après Vauban, 9.000 matelots, 12.000 soldats et 600 officiers, qui remportèrent la victoire de Drogheda en Irlande. Ses amis commentent auprès de l'assemblée du peuple les édits de Louis XIV, en 1680 celui qui interdit aux sages-femmes d'être protestantes. Le pensionnaire Fagel se fait le chef de la propagande. En 1681, il espère avoir ébranlé les provinces de Frise et de Groningue « qui avaient toujours soutenu le parti de France ». Le déchaînement était alors extrême dans toutes les villes « et surtout dans Amsterdam, jusque-là qu'on avait fait des lamentations qu'on chantait aux coins des rues ». Le 3 décembre 1682, Fagel ordonna des quêtes générales pour les huguenots français venus en Hollande, et fit prévenir ceux qui étaient restés en France « qu'on garderait une partie de l'argent de ces quêtes » pour ceux qui se réfugieraient dans les Provinces-Unies. Le 20 septembre 1685, il prononce « une harangue fort étudiée et fort pathétique » sur les sentiments que l'on doit avoir pour Louis XIV persécuteur des protestants, et « tous les députés des villes ont été fort animés par son discours ». Et l'on arrive ainsi au dénouement inévitable : en novembre 1685, « les bourgmestres d'Amsterdam, conclut d'Avaux, firent entendre à leurs amis que c'étaient les officiers des huguenots de France qui les avaient poussés à se raccommo-der avec le prince d'Orange ». Le parti des bourgeois pacifiques n'existe plus. Guillaume et Fagel, au sentiment de l'ambassadeur, engageront la prochaine assemblée de Hollande à participer à « l'association d'Augsbourg et augmenter l'état de guerre » (1).

L'ambassadeur caractérise la situation avec exactitude. Dans tous les pays, l'impression causée par la révocation

(1) **DXVII**, t. IV-VI, *passim*.

de l'édit de Nantes a été déplorable : elle a détourné ces pays de la France regardée désormais avec méfiance. Si la guerre n'a pas été déclarée, elle est cependant désormais possible.

### 3. — FORMATION DE LA LIGUE D'AUGSBOURG

Les négociations qui ont été engagées aussitôt après la révocation ne doivent donc laisser aucune illusion. Elles l'ont été, non pas pour maintenir et prolonger la paix, mais pour grouper contre la France trop ambitieuse le plus possible de princes, en une coalition qui interviendra contre elle par les armes, au moment jugé par elle favorable.

Les protestants sans le regarder comme chef se tournèrent vers Guillaume d'Orange, qui eut à Clèves une entrevue avec Frédéric-Guillaume 1<sup>er</sup>. Il se forma ainsi des alliances défensives entre les États Généraux et l'Angleterre (août 1685), entre les États généraux et la Suède, (janvier 1686), entre Brandebourg et Suède (février 1686).

Le catholique Léopold 1<sup>er</sup> tint à avoir les catholiques sous sa direction, pour ne pas être, sinon arrêté, tout au moins contrarié dans sa lutte contre les Turcs musulmans et les Hongrois luthériens. Il accepta donc les offres des cercles de l'Allemagne occidentale qui, inquiets des agrandissements de la France dans la région rhénane, entendaient se prémunir contre elle. Au Congrès tenu à Augsbourg, en juin 1686, aboutit la formation de la Ligue, le 9 juillet, pour le maintien de la trêve de Ratisbonne. A côté de l'Empereur se trouvent son gendre, Maximilien II de Bavière, pour les cercles de Bavière et de Franconie, la Suède pour ses possessions allemandes, l'Espagne pour le cercle de Bourgogne et le cercle du Haut-Rhin ; un peu plus tard, le 2 septembre, se joindront l'électeur palatin et le duc de Holstein Gottorp ; un peu plus tard encore, Victor-Amédée II de

Savoie. Cette ligue d'Augsbourg est fondée pour défendre celui qui « serait attaqué ou inquiété par des recherches injustes et des demandes illégitimes ».

D'ailleurs, l'initiative n'est interdite à aucun des contractants, quelle que soit la religion. Ainsi le 22 mars 1686 est signée à Berlin une alliance secrète défensive entre l'électeur de Brandebourg et l'Empereur : le premier fournira un secours de 1.000 hommes, et recevra en échange, annuellement, 100.000 florins en temps de paix, et 100.000 thalers en temps de guerre.

Louis XIV ne se trompe pas sur le vrai caractère de la ligue d'Augsbourg. Bien qu'elle soit incomplète, il a le sentiment qu'elle est formée pour encercler la France et lui déclarer la guerre. Cela expliquera son attitude ultérieure : prévenir ses ennemis, et le projet, imaginé par Louvois, de ne pas hésiter devant un coup de force. Leibniz, dans une lettre du 10 octobre 1688, dira sans ambages : « l'Allemagne n'ayant jamais été mieux unie qu'elle l'est à présent, et toute l'Europe étant unie contre la France, à la réserve des rois d'Angleterre et de Danemark, on a lieu d'espérer quelque changement, pourvu qu'on s'y prenne de bonne façon et qu'on corrige les fautes de la guerre passée (1). »

De son ambassade à Vienne, La Vauguyon a rédigé un rapport où il affirme catégoriquement : « J'ai laissé à mon départ (1687) la cour de Vienne pleine d'envie de porter la guerre sur le bord du Rhin, aussitôt que l'entière conquête du royaume de Hongrie sera faite. » De La Haye, d'Avaux a depuis longtemps instruit son maître sur l'état d'esprit de « Messieurs d'Amsterdam » : « s'ils voyaient une puissante ligue formée en faveur de la religion protestante, je ne répondrais pas alors si hardiment qu'ils ne s'y laissassent aller : au moins c'est le seul faible par où on les pourrait attaquer ». Il accentue un peu plus tard : « la constitution de ce pays est

(1) CCLXXII, CCXXV, p. 576 ; CXXIX, CCXXXVI, DXLV.

telle à présent (1688) que la plus grande partie de la Hollande désire la guerre, les uns parce qu'ils sont au prince d'Orange, les autres à cause de la religion, et les derniers à cause du commerce dont on leur fait espérer le rétablissement par une guerre ». Nous aurons enfin à voir le sentiment et la politique du pape Innocent XI à l'égard du royaume de France, dans une lettre à Léopold 1<sup>er</sup> : « J'ose dire que la guerre contre la France est le seul moyen prompt et efficace pour la porter à faire raison à toute l'Europe d'une partie des torts et injustices qu'elle a faits ». Ce recours à des opinions de personnages marquants était indispensable pour ne pas considérer la ligue d'Augsbourg, exclusivement, comme « un dessein de guerre de religion ».

#### 4. — L'EST EUROPÉEN ET LA MÉDITERRANÉE

La formation de la Sainte Ligue entre Vénitiens, Autrichiens, Polonais et Moscovites eut pour résultat de faire perdre toute influence à la France dans la partie orientale de l'Europe. Sobieski a complètement embrassé la politique autrichienne. Léopold 1<sup>er</sup> est lancé à fond dans l'attaque contre les Turcs et les Hongrois, et ceux-ci sans aide française ne peuvent pas résister aux attaques de l'étranger ; Tököli sera complètement vaincu et ses compatriotes traités avec une rigueur excessive et brutale à Eperies. Les Turcs, après la perte de Budapest, se rendent à Vienne pour demander la paix. Louis XIV regardait la continuation de cette guerre « comme le fondement le plus sûr de la trêve de 20 ans » ; aussi ne songeait-il qu'à les « amuser afin de les empêcher de précipiter leur paix », mais il aurait souhaité voir diminuer le nombre de ces ennemis de la Porte. Ses instructions à Gérardin en 1686 se bornent à lui recommander la continuation de la guerre contre l'Autriche. Son rôle est devenu tout passif.

Il l'est devenu aussi sur la Méditerranée. Comme d'habitude, il se produit des bombardements, à Tripoli en 1685 et à Alger en 1688 ; ils se terminent, comme auparavant, par des traités très infidèlement respectés. Colbert étant mort en 1683, la question du commerce dans le Levant ne se pose plus. On constate seulement un état des places dont les plans ont été levés par ordre de Louis XIV, à la faveur de la visite des Échelles du Levant (1685-1687), avec les projets pour y faire descente et s'en rendre maître : comme l'empire Ottoman est en mauvais état, il s'agirait « d'y rétablir l'empire d'Orient en faveur des enfants de France, et d'y dépenser dans cette intention 1 à 3 millions de livres ». On envoie aussi des instructions pour qu'il n'y ait pas d'autres consuls que des Français dans les Échelles et faire connaître « combien S. M. est au-dessus de tous les autres princes chrétiens », ainsi que ses forces par terre et par mer. Un agent est chargé de reconnaître tous les endroits propres à faire des descentes, regarder tout du point de vue militaire et dresser des dessins (1). On ne voit pas exactement à quoi tendent toutes ces instructions.

##### 5. — DIFFICULTÉS FRANCO-PONTIFICALES

En revanche, le conflit avec le pape Innocent XI reprit avec vigueur et aboutit à de graves mesures. Entre le souverain pontife et le roi, les rapports n'avaient jamais été corrects. L'intransigeance pontificale avait fait dire par Louis XIV à son représentant, le cardinal d'Estrées : « Si vos remontrances ne produisent aucun fruit, il n'en faut plus attendre sous ce pontificat ». Dans le mémoire additionnel donné à Lavardin, le portrait du pape est esquissé sans aménité : « Il parle du roi avec beaucoup de respect et sou-

(1) **CDXXIV**. Pour cette période, rien d'intéressant n'existe à propos des relations avec le Portugal : **CDXCIX**.

vent même avec tendresse. Mais, comme il pleure aisément, plusieurs personnes attribuent les larmes qu'il répand souvent à une fluxion qu'on a dit qu'il a sur les yeux plutôt qu'à une véritable sensibilité. »

« Parler au pape, dit-il encore, c'est se casser la tête contre une muraille » : fagot d'épines, volonté aussi méchante qu'elle peut être, homme plein de venin. En outre, à Rome, Louis XIV a un informateur, peut-être revêche, mais sérieux, qui lui fournit à plusieurs reprises des indications utiles sur les conceptions politiques de la papauté d'Innocent XI, hostile à toute concession. Cette cour se conforme entièrement à l'opinion émise par le cardinal Azollini : « La faiblesse de la France augmente à mesure que le Saint-Siège agit plus vigoureusement. Il n'y a qu'à continuer. » Lavardin notera que « cette cour est plus audacieuse que jamais contre les Français, parce que, dit-elle, ils font plus de bruit que de besogne et qu'ils aboient sans mordre ». Pour elle, le pape est le monarque « universel de toute la chrétienté, il en est le chef temporel aussi bien que spirituel, qui sont les maximes qu'elle veut établir ». Ces têtes couronnées doivent apprendre « à se plier sous le joug de la cour romaine ». Le cardinal d'Estrées écrira de son côté à Louvois, au moment où Lavardin vient d'arriver à Londres, que le souverain pontife avait manifesté « une toute particulière joie d'apprendre que S. M. Impériale avait entraîné tous les princes européens dans une ligue contre le roi de France ». On est extrêmement surpris à Rome de voir que Sa Sainteté avait conclu « un traité avec l'Empereur contre le fils aîné de l'Eglise qui ne travaille qu'à soutenir ses intérêts », et qu'à propos des affaires protestantes de France, il ait déclaré que, « loin de nous réjouir des conversions forcées, nous en avons gémi, nous en avons pleuré ».

L'état des relations franco-pontificales depuis 1682, la situation de l'épiscopat français, à qui il manque une tren-

taine de membres auxquels Innocent XI a refusé de confirmer leur nomination par le roi, la persistance de la raideur pontificale et son hostilité à négocier vraiment avec Louis XIV, expliquent amplement que le roi de France, après la mort du duc d'Estrées (30 janvier 1687), ait tenu à lui donner rapidement un successeur, le marquis de Lavardin. Cette nomination fut annoncée le 3 mars à Rome et une instruction fort ample fut dressée par Colbert de Croissy, dans un état d'esprit de combat contre les conceptions de la papauté ; comme il le dira plus tard, « on ira son chemin avec fermeté, sans se hausser ni baisser ».

Cette instruction du 14 juillet met tout d'abord en avant Louis XIV, « sans contredit le plus grand de tous les augustes monarques qui ont régné depuis Clovis,... par tant d'autres vertus et de qualités héroïques que Dieu a réunies en sa personne pour le former selon son cœur ». L'affaire de la régale, de l'Assemblée de 1682 et des quatre articles est ensuite rappelée en insistant sur l'intransigeance irréductible d'Innocent XI ; il en est de même à propos du refus de la confirmation pontificale à l'égard des évêques de France. Est ensuite discutée la question des immunités ou franchises des quartiers des ambassades. Ce développement historique tend à prouver que la France possède ce privilège depuis 135 ans. Innocent XI a déclaré qu'il ne recevrait plus d'ambassadeur qui n'aurait pas renoncé auparavant à ce privilège. Le roi de France répond qu'il ne s'est jamais réglé sur l'exemple d'autrui : « Dieu l'a établi pour donner l'exemple aux autres ». Sa Majesté, « dont la couronne n'a jamais relevé en quelque manière que ce soit du pape et qui a même cet avantage de faire relever d'elle ce que le pape possède dans son royaume », ne peut être comparée aux empereurs et aux rois d'Espagne, auxquels les souverains pontifes ont toujours prétendu donner la couronne.

La nouvelle de la nomination de Lavardin fit sensation

à Rome où l'on apprit qu'il avait reçu l'ordre de maintenir les immunités du quartier de l'ambassade. En somme, Louis XIV, qui connaît les excès du privilège du quartier, a été simplement froissé de la façon d'agir du pape, qui a résolu la question de sa seule autorité sans tenir compte de l'avis que pouvait avoir le roi de France. Lavardin, un militaire, lieutenant général, colonel des régiments de Navarre et de Royal Marine, débarque le 16 novembre 1687 à Rome, où l'ont précédé une centaine d'officiers et de gardes de la marine. Il est immédiatement prévenu par le cardinal d'Estrées qu'il ne sera reçu par le pontife qu'après avoir renoncé au quartier et promis de se conformer à la bulle pontificale publiée à ce sujet. Lavardin demanda audience à Innocent XI. Celui-ci répondit par un refus et excommunia l'ambassadeur. Lavardin ayant entendu la messe et communié à Saint-Louis des Français, le pape mit l'interdit sur l'église. Cette incivilité du pontife, ce parti pris de considérer le pouvoir pontifical comme le pouvoir supérieur à tout autre sur terre, provoquèrent dans l'entourage de Louis XIV une vive irritation. Croissy prévint le nonce Ranuzzi qu'il pourrait bien s'en prendre à Avignon et au comtat Venaissin. Louvois parla d'envoyer des troupes sur le territoire romain, à Civita-Vecchia. Le procureur général Harlay interjeta appel comme d'abus contre les sentences d'excommunication et d'interdit. Enfin l'avocat général Denis Talon prononça un violent discours en faveur du maintien des franchises et de l'appel à un futur concile, et le Parlement de Paris l'approuva. En réalité, la situation de Lavardin ne fut pas changée : l'ambassadeur resta près de deux ans passif, dans l'inutilité et l'isolement ; il quittera Rome le 30 avril 1689 seulement (1).

(1) GÉRIN, *RQH*, 1874, t. 16, p. 382-432 (l'ambassade de Lavardin).  
CDEXLIV, CDXLV, CXXX.

## 6. — AFFAIRE DE L'ÉLECTORAT DE COLOGNE

La papauté avait, en effet, soulevé contre la royauté de Louis XIV un incident relatif à l'électorat de Cologne. Le roi de France, qui avait obtenu le cardinalat pour son client fidèle, Guillaume de Furstenberg, évêque de Strasbourg depuis 1682, désirait qu'il fût le successeur de l'électeur Maximilien de Bavière, archevêque de Cologne et évêque de Liège. Son but était d'avoir dans cette région quelqu'un sur qui il pourrait compter et qui interdirait l'accès du Rhin vers le territoire de France. Pour une raison contraire, Léopold I<sup>er</sup> était hostile à Furstenberg ; il l'avait fait enlever en 1674 et emprisonner à Vienne, ce qui avait mis fin aux conférences de Cologne. A la paix de Nimègue, Louis XIV avait exigé sa libération, et Furstenberg était devenu le conseiller écouté de l'électeur.

Celui-ci étant vieux et malade, le chapitre prit sur lui de décider qu'il avait besoin d'un coadjuteur et, le 7 janvier 1688, désigna Furstenberg par 18 voix sur 19. Léopold I<sup>er</sup> ayant demandé à Innocent XI d'annuler ce vote, et Louis XIV ayant déclaré que, dans ce cas, ce serait le début de la guerre, le pape traîna si bien les choses en longueur que l'électeur mourut le 3 juin (1).

Louis XIV, pour résoudre la question par la diplomatie, projeta deux missions pour soustraire Cologne et Liège à l'influence impériale. Comme le cardinal d'Estrées est assez mal vu du souverain pontife, il charge Chamlay de s'adresser à ce dernier pour résoudre les questions pendantes : la régale, les quatre articles de 1682, les franchises, qui seraient réduites aux rues et places dont le palais Farnèse est environné, et abandonnées ailleurs par le roi. En échange de cette concession, Louis XIV espérait qu'Innocent XI,

(1) CDXLIX, CCLIII bis, CCLI, CCLII, CCLIII.

entre les deux candidats à la succession de l'électeur défunt, se prononcerait en faveur de Furstenberg, et non en faveur du bavarois Joseph-Clément, âgé de 17 ans, titulaire déjà des deux évêchés de Freisingen et de Ratisbonne, frère de l'électeur de Bavière, Maximilien-Henri. A celui-ci Louis XIV envoya Villars pour obtenir de lui que son frère renonçât, pour l'instant, à l'électorat de Cologne, et se contentât d'être le coadjuteur de Furstenberg. En échange, une alliance offensive et défensive serait conclue entre la Bavière et la France contre la maison d'Autriche. Si Louis XIV avait réussi, il aurait, pour ainsi dire, fait coup double. Mais, à cette époque, la Bavière était au service de l'Autriche, et Maximilien-Henri était un des chefs militaires qui combattaient pour elle contre les Turcs. D'autre part, la maison de Bavière considérait l'électorat de Cologne comme un bien de famille, et elle n'était pas disposée à s'en priver, d'autant plus que son candidat était soutenu par les princes allemands.

Le 19 juillet eut lieu l'élection par le chapitre. Furstenberg, sur 24 voix, en obtint 13, et, n'ayant pas les deux tiers, ne fut pas, selon la formule, postulé. Joseph-Clément n'en eut que neuf et fut, en d'autres termes, en minorité. Le pape était ainsi libre de choisir le futur archevêque électeur de Cologne. Innocent XI avait refusé d'accorder à Chamlay l'audience qu'il avait demandée, et ce refus faisait prévoir sa décision finale. Aussi Louis XIV rédigea-t-il le 6 septembre une lettre pour le Cardinal d'Estrées, avec mission de la lire au pape et aux cardinaux. Il y résume l'hostilité constante de la papauté à propos de la régale, des franchises, de l'élection de Furstenberg : « Il y a beaucoup d'apparence que la conduite du pape va causer une guerre générale dans la chrétienté. » Cette lettre, très importante, dans laquelle Louis XIV menaçait le souverain pontife de faire occuper Avignon, les territoires de Cologne et de Liège et le rendait

responsable de tout par son entente avec la maison d'Autriche, forme la base du célèbre Mémoire adressé à l'Europe le 27 septembre 1688, où il faisait appel au concile général. Le pape, disait Chamlay, était persuadé que « quelque chose qu'il arrive, V. M. n'entreprendra jamais rien contre lui ». Est-ce cet excès de confiance ? Est-ce parce qu'il voulait agir en maître ? En présence du cardinal d'Estrées, Innocent XI ordonna d'expédier un bref en faveur de Joseph-Clément de Bavière, déclarant celui-ci électeur de Cologne. Cette fois, il se trompa, et nous verrons plus loin que Louis XIV passa aux actes.

#### 7. — LA SUCCESSION ESPAGNOLE

Il se trouva en même temps en opposition avec l'Empereur à propos de la succession d'Espagne, toujours ouverte par suite de la mauvaise santé du roi Charles II. En mariant sa fille Marie Antoinette à l'électeur de Bavière, il lui avait fait signer une renonciation à ses droits et promis, en échange, qu'il donnerait à son gendre, Maximilien-Henri, les Pays-Bas espagnols. Il se réservait à lui-même toute la succession espagnole et projetait d'envoyer à Madrid son second fils, le futur Charles VI, pour y être élevé comme futur héritier.

Louis XIV envoie en Espagne Isaac de Pas, marquis de Feuquières (1685-1688), chargé d'annoncer à Charles II que, s'il cède une partie de ses États à un prince qui n'y a aucun droit, les troupes réunies sur la frontière des Pyrénées entreront en action pour mettre le dauphin, le seul héritier légal, en possession de terres qu'il doit posséder. Feuquières observera la situation et tâchera de créer à Madrid un parti français par l'intermédiaire de religieux.

En même temps, le roi de France adopte à l'égard de l'Espagne une politique rigoureuse pour qu'elle se rende compte de sa puissance. Il profita de la suppression, par la

cour de Madrid, de la tolérance accordée à des marchands étrangers de participer au commerce de la métropole avec ses colonies d'Amérique. Une escadre française fut envoyée à Cadix en juin 1686, les impôts établis nouvellement sur les marchandises des Indes occidentales furent supprimés ; les Espagnols ne purent plus empêcher les marchands français « de joindre leurs vaisseaux à la flotte qui allait tous les ans chercher de l'argent et de l'or au Pérou et d'y charger leurs effets comme ils avaient accoutumé ».

Il semblait ne s'agir que d'un différend économique ; en réalité, Louis XIV entendait imposer sa volonté à l'Espagne. Il avait, en même temps, nous l'avons vu, envoyé Villars à Munich pour renouer les relations interrompues depuis la mort de Ferdinand-Marie. Villars offrit l'alliance et les subsides de la France ; la succession d'Espagne serait partagée ; l'électeur aurait Naples, la Sicile, et plusieurs villes allemandes. La France soutiendrait la candidature de Maximilien à l'Empire. Le roi écrivait à Villars : « l'espérance qu'on donne à l'électeur (1) de quelque part à la succession d'Espagne n'est qu'un amusement..., une chimère pour fasciner ses yeux... ce serait une forte entreprise... de vouloir ôter à mon fils ce qui doit lui appartenir légitimement ». Mais, à propos de l'électorat de Cologne, la préférence donnée à Guillaume de Furstenberg fit que Maximilien-Henri refusa d'examiner les propositions de Villars.

Cet échec, et la mort de Feuquières à Madrid, le 6 mars 1688, poussèrent Louis XIV à y envoyer le fils du défunt. L'instruction ou « mémoire très secret » du 30 juin est un document capital (2). Le roi expose historiquement les droits de son fils à la couronne d'Espagne et marque la tactique à suivre par son ambassadeur à Madrid, pour prouver que le gouvernement du dauphin sera le seul légitime et le seul capable de défendre les intérêts espagnols. Rébenac devra

(1) L'empereur Léopold. — (2) CCCXLIII.

s'opposer à la cession des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière ou à la venue de l'archiduc Charles en Espagne. Il examinera avec la reine Marie-Louise d'Orléans, si Charles II venait à mourir, « qui sont ceux sur lesquels elle peut compter, tant parmi les grands et les officiers de la couronne que dans les juntas et conseils » ; on doit les assembler et appeler l'ambassadeur à ces conférences. « En l'état où sont aujourd'hui les affaires d'Espagne, le repos du royaume ne se peut conserver que par une prompte reconnaissance du légitime successeur. » De cette façon les mal intentionnés n'oseront manifester leurs sentiments. Au contraire, il se formera un grand parti, « étant très important de faire voir dans les premiers moments aux partisans de la cour de Vienne et encore plus aux Espagnols, qui seront encore dans l'irrésolution, que le bon parti, appuyé des forces de S. M., sera supérieur aux autres ».

Il faudra disposer de bonne heure la reine, ou plutôt le confesseur du roi, à le détourner de rédiger un testament « contraire au droit de Monseigneur », ou, tout au moins, obtenir de lui « qu'il s'en remette aux lois et constitutions de la monarchie pour tout ce qui regarde sa succession ». Rébenac aura à gagner les plus habiles prédicateurs, les gens de loi les plus accrédités, les gouverneurs de places fortes, les vice-rois et gouverneurs en dehors de l'Espagne. En cas de mort de Charles II, il conviendra de publier une proclamation du dauphin, qui laissera la couronne d'Espagne à son second fils, le duc d'Anjou. Rébenac arriva à Madrid le 2 septembre 1688. Selon Torcy, Louis XIV aurait envoyé un écrit contenant que, si Charles II renversait l'ordre de succession, le roi ne pourrait que considérer « comme une infraction à la paix ce qui serait fait en faveur du fils de l'Empereur ». « Le roi d'Espagne permit à la reine de dire à l'ambassadeur qu'on ne nommerait de successeur que lorsqu'il recevrait le Saint Viatique. » Mais, trois semaines

plus tard, la guerre de la Ligue d'Augsbourg commençait et, en février 1689, la reine Marie Louise d'Orléans mourait subitement, peut-être empoisonnée. La cour de Madrid était alors livrée à l'influence des Habsbourgs de Vienne.

8. — L'AFFAIRE DU PALATINAT ET LA RUPTURE DE LA TRÊVE  
DE RATISBONNE

Il existait encore un point de friction entre Louis XIV et Léopold I<sup>er</sup>, qui semblait en apparence peu important, mais qui poussa le roi de France à une décision rigoureuse. Dans le Palatinat, voisin de l'Alsace, l'électeur protestant Charles de Simmern, père de la seconde Madame, mourut en 1685 ; il eut pour successeur le catholique Philippe de Neubourg, beau-père de Léopold I<sup>er</sup>. Louis XIV, qui avait un intérêt évident à étendre son influence dans le Palatinat, demanda au nom de sa belle-sœur, duchesse d'Orléans, la fortune mobilière du défunt, les biens mobiliers et une partie du Palatinat rhénan, le comté de Simmern, par exemple (1).

Il ne veut pas user de la force et désigne pour traiter de l'affaire à Heidelberg un habile diplomate, l'abbé Morel. Un peu plus tard, il propose l'arbitrage du pape au nonce Ranuzzi. Cette offre n'est pas acceptée par les princes allemands et surtout par l'électeur palatin : ils ne veulent pas que le pape résolve une affaire exclusivement germanique (2). Louis XIV et Croissy expriment que l'électeur accorde de bonnes paroles, mais sans effet pratique. Ils envoient à Heidelberg (1<sup>er</sup> mars 1686) le président du Parle-

(1) CCLXXI, t. I.

(2) Dans un mémoire de fin 1686, Furstenberg disait au roi :

« Ils demanderont, autant que j'ai pu apprendre, que V. M. en considération de Strasbourg et de tant d'autres pays et terres qu'Elle a occupés et réunis depuis la paix de Nimègue, restituée à l'Empire, non seulement Brisach, Fribourg, et les ports de Kehl et de Huningue, mais qu'elle renonce en outre pour jamais à tout ce que la France pourrait avoir ou prétendre de l'autre côté du Rhin sous quelque prétexte ou raison que ce pût être. »

ment de Metz, Morovas pour prendre possession des meubles. Au bout de six mois ce magistrat, n'ayant abouti à rien, adresse à l'électeur un mémoire de protestation.

Alors s'est formée la ligue d'Augsbourg dont on se plaint fortement à Paris, constatant que cette ligue a déjà pris les armes et envoyé vers le Rhin 60.000 hommes ; Croissy déclare qu'il sera nécessaire de courir à la défense. Il s'entretient à plusieurs reprises de la situation avec le nonce Ranuzzi. Le roi, d'après lui, n'a pas de plus grand désir que de rester en paix, tandis qu'il n'en est pas de même chez l'Empereur : celui-ci s'est rendu favorable « aux désirs de ceux qui voudraient attaquer la France dans cette conjoncture de temps », espérant avoir les huguenots favorables « et soulever une guerre intérieure dans le royaume ». Le souverain de France ne veut pas attendre la fin de la guerre turque, « lorsque l'Empereur aurait loisir de faire ce qu'il voudrait ». Si l'Empereur ne renonce pas à la ligue, « il en serait suivi du mal ». Pour le ministre, il n'est qu'un remède : « la transformation de la trêve en une paix..., qui paraît une proposition venue du ciel ».

Pendant ce temps, l'électeur palatin a persisté dans l'immobilité au point qu'en mai 1687, le représentant du duc d'Orléans et Morovas lui demandent avec force communication des comptes. Louis XIV déclare, à la fin de janvier 1688, que, si l'électeur ne donne pas les satisfactions avant le mois d'avril, « S. M. aura promptement une armée pour faire avoir lieu à la justice ». Il fit proposer par Croissy la transformation de la trêve en paix générale. Les réponses de l'électeur palatin, de l'Empereur furent si peu précises que, si la proposition fut transmise à la diète de Ratisbonne, elle n'y fut pas discutée.

Louis XIV resta dans un sentiment de suspicion et de crainte. Il se résolut à rompre la trêve de Ratisbonne. Le 24 septembre 1688 fut publié son manifeste à l'Europe pour

expliquer et justifier sa conduite. Rappelant les faits, il insistait sur l'hostilité de l'Allemagne et de l'Empire, le refus de transformer la trêve en traité, la formation de la ligue d'Augsbourg, les affaires de l'électorat de Cologne et du Palatinat. Par suite, il devait s'emparer de plusieurs places rhénanes où ses ennemis pourraient pénétrer dans ses états. Pour mettre fin à l'hostilité du pape Innocent XI, il interjette appel au concile général, fait garder à vue le nonce Ranuzzi à Versailles, et occuper Avignon et le Comtat Venaissin. Des troupes françaises s'installent dans les places de l'électorat de Cologne et de l'évêché de Liège. Le dauphin, secondé par le maréchal de Duras et Vauban, met le siège devant Philippsbourg sur le Rhin (27 septembre 1688). La guerre dite de la Ligue d'Augsbourg était commencée.

#### 9. — LA RÉVOLUTION ANGLAISE DE 1688

La décision prise par Louis XIV allait entraîner la chute de la maison des Stuarts (1) et mettre au premier plan Guillaume d'Orange. C'est à ce moment de sa vie que les historiens ont tenté son portrait. Voltaire nous le montre comme étant en tout l'opposé de Louis XIV ; Macaulay le considère comme étant le modèle des princes ; d'autres l'accablent de critiques très rigoureuses ; d'autres encore s'appliquent à caractériser sa politique constamment anti-française ; d'autres enfin insistent sur son esprit patient, attendant l'heure et l'occasion, mais décidé à en profiter énergiquement (2).

Depuis dix ans que d'Avaux était à La Haye, il n'avait pas cessé de signaler à son souverain les agissements, d'abord modérés et discrets, mais progressivement manifestes et signi-

(1) CCXCV, CCXCVI, CCXCIII, CCXCIV.

(2) XLI, p. 144-145 ; CCLXXVII, CCCLXXIX, p. 337 ; CCLXXIX, p. 765 ; XIV, t. 1, p. 95-96.

ficatifs de Guillaume d'Orange, et de les contrecarrer en liant partie avec les républicains d'Amsterdam. Dès 1679 il signale que le prince d'Orange songe à se faire appeler à la succession d'Angleterre à l'exclusion du duc d'York, espérant que le roi Charles II serait obligé de se démettre : si les protestants du Parlement d'Angleterre l'appelaient, « il ne pourrait s'empêcher d'y aller ». C'est surtout après l'arrivée au trône de Jacques II, en février 1685, que les préparatifs se produisent : fonte de gros canons « à ses frais et à ses armes », formation d'un camp à Nimègue, envoi à Londres d'un négociateur habile, Dijkwelt, qui forme un parti favorable à Guillaume avec le tory Danby et le modéré Halifax, des chefs de l'armée comme Churchill, de la marine comme Herbert, et de l'épiscopat comme Campton ; de même, les Anglais expulsés de leur pays et réfugiés en Hollande sont en rapports constants avec Guillaume, et d'Avaux insiste ; depuis l'année 1680, le « dessein général » du prince a été de prendre ses mesures pour se faire roi d'Angleterre. La naissance (20 juin 1688) d'un prince de Galles catholique vint aggraver la situation. Les amis de Guillaume « dirent publiquement que la naissance allait réunir plus fortement que jamais tout le parti protestant puisqu'il courrait plus de risque qu'il n'avait encore fait d'être entièrement détruit ».

L'attitude de Jacques II depuis son avènement paraissait devoir faire craindre aux Anglais une entente de leur roi avec Louis XIV pour établir le catholicisme et l'absolutisme en Grande-Bretagne. Des manifestations populaires contre le roi et des appels d'anglicans à Guillaume marquent l'aveuglement de la cour britannique. « Il est certain, va jusqu'à dire d'Avaux, qu'on ne pouvait avoir une plus pitoyable conduite que celle du roi d'Angleterre. » Barrillon, qui représente Louis XIV à Londres, adresse, lui aussi, des avertissements constants à Louis XIV et tient Versailles en

alerte : « L'air de la cour est de se moquer de ceux qui croient que M. le prince d'Orange a le dessein de faire une descente en Angleterre. » Louis XIV, qui a versé de grosses sommes à Jacques II, se décide à intervenir et, le 2 septembre, fait savoir que, si on attaque Jacques II, il déclarera la guerre. Avec une belle fierté, mais avec une non moins belle inconscience, le roi d'Angleterre désavoue son collègue de France. Celui-ci, redoutant une alliance des Anglais avec les ennemis de la France, se résout à ne rien faire pour arrêter l'expédition de Guillaume.

D'Avaux mandait que les républicains d'Amsterdam « ne s'opposaient plus si fortement aux desseins du prince d'Orange par la prévention où ils étaient que l'on avait résolu en France et en Angleterre de détruire leur religion et surtout leur commerce ». La nouvelle du siège de Philippsbourg réjouit fort le prince d'Orange, « qui appréhendait que l'on vînt en Flandre ou du côté de Cologne » ; elle « fit augmenter les actions de 10 % et rendit les États Généraux fort insolents par la certitude que le roi ne les attaquerait pas ni les Pays-Bas espagnols ». D'après l'ambassadeur, la plus grande partie de la province de Hollande souhaite la guerre : les partisans du prince d'Orange, d'autres pour la question religieuse, d'autres « à cause du commerce dont on leur fait espérer le rétablissement par une guerre » ; ceux qui souhaitent la paix sont les moins nombreux, mais n'oseraient s'opposer aux volontés du prince.

La décision de Louis XIV affranchissant les États Généraux de toute crainte, ils accordèrent leur flotte de 400 voiles et des troupes hollandaises, accompagnées de réfugiés français avec Schomberg, à Guillaume le 8 octobre.

Le débarquement eut lieu le 15 novembre dans la rade de Torbay. Jacques II, abandonné de tous, ne put pas, ou ne sut pas, organiser la résistance : il quitta le pays et se réfugia en France. Entré à Londres le 28 décembre, Guillaume

laissa les Anglais organiser la constitution et se rendit en Irlande. Le 22 février 1689, Guillaume et Marie étaient déclarés « roi et reine d'Angleterre, de France, d'Irlande et des États y appartenant ». Louis XIV avait déclaré la guerre à la Hollande le 26 novembre 1688 et rappelé d'Avaux le 29. Mais Guillaume III allait pouvoir réaliser le projet qu'il avait constamment poursuivi : l'union des puissances maritimes contre la France (1).

(1) La question de l'opportunité, ou non, de la décision de Louis XIV d'attaquer sur le Rhin a été souvent discutée. La lettre du roi à d'Avaux, 14 oct. 1688, est dans **XLVII**, Hollande, t. I, p. 395, note 2 ; reproduite par **DXVII**, t. IV, p. 298-299. L'opinion favorable de Chamlay est dans **LXXX**, t. IV, p. 152 ; l'opinion favorable de Villars est dans ses *Mémoires*, **CIII**, t. I, p. 101. Voir **IX**, t. VIII<sup>1</sup> note 1 de la page 6 ; **CCXCVIII**, t. V, p. 449-456 **III**.

## CHAPITRE II

### LA GUERRE DITE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG ET LA PAIX DE RYSWICK (1689-1697)

Le nom que l'on donne à la guerre qui dura neuf ans, de 1689 à 1697, ne rend pas compte de son caractère.

On s'est demandé, en effet, si elle fut provoquée par des causes économiques, ou par des causes politiques, ou par des causes religieuses, ou même simplement par des ambitions individuelles. On a été surpris de la façon dont, brusquement, des négociations de plus en plus accentuées ont succédé aux faits militaires de plus en plus réduits. Pour tâcher de s'en rendre compte, il est évidemment indispensable de faire intervenir les faits de politique intérieure, comme influençant fortement la politique étrangère, et aussi de ne pas oublier qu'en dehors de l'Europe, des circonstances d'ordre colonial ont également exercé leur action. Voyons donc dans quelles conditions Louis XIV a mené cette guerre dont il a été l'initiateur.

#### 1. — L'ÉVOLUTION INTÉRIEURE EN FRANCE

En septembre 1688, Louis XIV a cinquante ans. Il a vu et va voir disparaître à peu près tout le personnel gouvernemental qui a collaboré avec lui depuis plus de vingt ans. Colbert est mort en 1683, Le Tellier en 1685. Le Pelletier, au moment de la guerre, demande à être relevé du Contrôle

général, qu'il se considère comme incapable de diriger et il assistera en simple spectateur aux hostilités. En 1690 meurt Seignelay et, en juillet 1691, disparaît Louvois, menacé d'une disgrâce, si l'on en croit M<sup>me</sup> de Maintenon. Le roi est ainsi amené à s'occuper lui-même directement de toutes les affaires. A la mort de Louvois, des contemporains nous le montrent travaillant avec ses commis. Chamlay ayant refusé par délicatesse, pour ne pas porter préjudice à Barbezieux, le fils de Louvois, Louis XIV qui n'aime pas le nouveau secrétaire d'État de la guerre, n'a que la ressource de prendre Chamlay comme confident secret pour les questions militaires, et celui-ci le restera jusqu'à la mort du roi. Puis, en 1696, quand meurt Colbert de Croissy, le roi s'empresse de rappeler au conseil celui qu'il en a expulsé en 1679, Arnauld de Pomponne, montrant ainsi que l'heure de parler haut est passée et que celle des paroles sages est venue. Doué d'une grande puissance de travail, il évite de consulter le conseil d'en haut, qui n'existe guère, et, se considérant toujours comme le représentant de Dieu sur la terre, il se réserve tout examen et toute décision sur les questions si diverses qui se présentent à lui. Il se trouve ainsi amené à conduire la guerre autrement que dans le passé, quand il n'a plus auprès de lui celui qui, avant l'ouverture de la campagne, partait à l'avance pour tout préparer, de façon qu'à son arrivée le roi n'eût plus qu'à remporter un éclatant succès. L'année 1693 est la dernière où Louis XIV va à l'armée ; ensuite, il dirige tout de son cabinet. Madame de Maintenon écrit justement en août 1692 : « Le roi gouverne son royaume tout seul, il conduit ses armées, il travaille prodigieusement ». Elle le montre « ayant de bonnes intentions pour la paix ; il connaît la misère de ses peuples ; rien ne lui est caché la-dessus, on cherche tous les moyens de la soulager », et, parlant des ennemis, « on les battra partout, ajoute-t-elle, c'est la cause de Dieu que le roi dé-

fend ». Cette situation donne au roi de France une supériorité incontestable sur ses adversaires. Tandis que Guillaume III, soit en Angleterre, soit en Hollande, est obligé de tenir compte des opinions, différentes de la sienne souvent, exprimées par les parlementaires qui lui sont hostiles, le roi de France, souverain absolu, agit comme il l'entend et décide seul.

Au début de la guerre, il peut, en outre, compter sur l'approbation de ses sujets. Il a remporté de tels succès, qu'il a mis le royaume de France au-dessus de tous les autres : les peuples sont aussi glorieux que le souverain, auquel ils ne ménagent pas leur approbation. Il se produit même à ce moment ce que l'on n'avait pas constaté depuis 1661. Deux publicistes entreprennent d'expliquer et d'approuver la politique royale. Le premier, Courtilz de Sandras, est beaucoup plus connu comme pamphlétaire et narrateur d'anecdotes. Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, il publie *La conduite de la France depuis la paix de Nimègue* et une *Réponse* à ce livre... ; dans cette dernière, il se livre à une véritable palinodie en faveur de Louis XIV, et pense qu'il est « un bon serviteur du roi et un bon Français » (1). Dans les *Nouveaux intérêts des princes de l'Europe*, qui eurent de nombreuses éditions (2), il émet des maximes politiques que l'on trouve déjà dans Machiavel et les étudie dans leurs rapports avec les événements actuels ; subordonnant tout à l'intérêt de l'État ou du souverain, il se montre l'adversaire de Léopold Ier, duc de Lorraine, des papes, qui ne doivent pas prétendre « élever leur pouvoir en se servant du prétexte de la religion ». En novembre 1686, Courtilz va même s'installer en Hollande où il fait paraître le *Mercure historique et politique*, périodique mensuel s'occupant uniquement des faits politiques (3). Il y promet de dire la vérité ; mais il soutint

(1) Cologne, 1683. — (2) [La Haye] 1685, 1686, 1688, 1689.

(3) Parme (La Haye) 1686-1689 ; — CDLXX.

si visiblement la politique française qu'il doit abandonner la direction du journal au bout de deux ans et demi, quitter le pays où vivaient les réfugiés français, qui lançaient contre Louis XIV de violents libelles, et rentrer en France (1). Si Louis XIV eut à faire surveiller Courtilz de Sandras, dont il n'était pas sûr, en revanche, il eut en Eustache le Noble un fidèle partisan (2).

Ayant reçu une éducation soignée, devenu procureur général du Parlement de Metz, Le Noble fut ruiné par une absence totale de moralité. Ce génial bohème s'occupa de politique à partir de 1688. Il s'attaqua tout d'abord, et avec grande vivacité, au pape Innocent XI dans *Le Cibisme* (3). Contre le pape encore est rédigé *L'esprit de Gerson* en 1689 à propos de l'affaire des franchises et de la théorie gallicane d'après laquelle l'Église est supérieure au Souverain, et le pontife dénué de toute autorité sur les princes séculiers. Mais surtout Le Noble a fait paraître des publications périodiques, dont le succès fut inouï, et dont le but fut de défendre envers et contre tous la politique royale. De 1688 à 1691 parut ainsi *la Pierre de touche politique*, commentaire des événements, présenté avec habileté et écrit avec verve, soit en prose, soit en vers : il s'agit, principalement, de la chute de Jacques II, renversé par son gendre avec la complicité du pape Innocent XI, et plus encore de Guillaume III et de la révolution anglaise. Le polémiste s'efforce de démontrer que les coalisés n'ont aucun motif de soutenir Guillaume d'Orange ; il a foi dans le succès de l'expédition d'Irlande et dans l'intervention turque contre le Habsbourg de Vienne. De janvier 1693 à août 1694, *Les travaux d'Hercule* succèdent à *La Pierre de touche politique*. Ils sont dirigés toujours contre le roi d'Angleterre, à propos de ses échecs militaires dans les Pays-Bas, et signalent aux Fran-

(1) CDLIX. — (2) XV, n° 1956 ; CDLXXI.

(3) D'après le nom du cardinal Cibo.

çais les symptômes de lassitude qu'il remarque chez les coalisés.

A côté de ces motifs de satisfaction, sur lesquels il fallait insister parce qu'on les a trop longtemps omis, il en est d'autres qui devaient inspirer confiance à Louis XIV : l'état de ses forces de terre et de mer, qui lui permettait de tenir tête aux coalisés. Louvois n'avait pas mis l'armée sur le pied de paix et conservait sous les armes 150.000 hommes environ. A ces effectifs s'ajouta, dès septembre 1688, une levée de 60.000 fantassins et 10.000 cavaliers. Ces troupes étaient considérées comme les meilleures de l'Europe, et, en admettant que la coalition pût en avoir davantage, la guerre, d'après Louvois, devait supprimer ce désavantage. Pour lui, les hostilités doivent être menées durement : en 1691 projetant de bombarder Bruxelles, « le roi, écrit le ministre à Vauban, ne peut autrement faire perdre patience aux peuples qu'en les tourmentant le plus qu'il pourra », vivre sur le territoire ennemi, y lever toutes sortes de contributions, écraser et ruiner les adversaires, pour que ceux-ci obligent leurs souverains à conclure la paix. Ou bien encore, du côté du Rhin, il s'agit d'empêcher les Impériaux de franchir le fleuve et de pénétrer sur les terres françaises. Adoptant les idées de Louvois et de Chamlay, Louis XIV se résolut, par l'incendie du Palatinat, à établir à l'est du Rhin un glacis, un désert qui interdirait aux ennemis de se diriger vers l'ouest. Toutes ces troupes étaient soutenues par une artillerie puissante, et la frontière de terre, construite par Vauban, assurait à la France la sécurité. Si Turenne et Condé n'existaient plus, leurs élèves étaient dignes du commandement ; le maréchal de Lorge, neveu de Turenne, avait appris la guerre avec lui ; Luxembourg avait suivi Condé dans toute sa carrière et lui ressemblait à la guerre. Un peu plus tard, Catinat devait gagner le maréchalat par sa célèbre campagne dans le sud-est de la France. A ces chefs, la coalition ne pou-

vait opposer que la science du duc de Lorraine, qui mourut en 1690, et la constance, jamais lassée, mais peu glorieuse, de Guillaume d'Orange.

Il en était de même de la marine, grâce aux efforts de Colbert et de son fils Seignelay jusqu'en 1690. Ici encore était intervenu Vauban pour créer et fortifier des ports et arsenaux à Toulon, Rochefort, Brest et Dunkerque. La flotte comprend 45 galères et 220 vaisseaux de ligne environ. Elle est maîtresse de la Méditerranée, où Seignelay a infligé à Gênes une terrible leçon. Supérieure en nombre aux deux flottes de l'Angleterre et des Provinces-Unies, elle porte préjudice à leur commerce dans le nord de l'Europe, sur l'Océan atlantique, et plus loin encore. Elle transporte des soldats au Canada où le gouverneur Frontenac défend victorieusement Québec contre l'Anglais Phibs. Elle fournit des bateaux aux armateurs, aux câpers (flibustiers) et Vauban se fait l'instigateur ardent de la câperie contre les commerçants anglais et hollandais, qui, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, perdirent, nous dit-on peut-être avec exagération, près de 5.000 navires d'une valeur de 800 millions de livres.

Malgré la multiplicité de ces circonstances favorables, Louis XIV fut déçu d'avoir à combattre une coalition, non pas que celle-ci fut extrêmement forte, mais Louis XIV savait que le royaume était dans un fâcheux état financier et social et que cet état ne pouvait que s'aggraver.

L'année où, pour la dernière fois, les finances de la France avaient eu un excédent, avait été l'année 1672 et, depuis lors et jusqu'à sa mort en 1683, Colbert en avait été réduit aux expédients qu'il avait condamnés. Or, nous dit Forbonnais, témoin de première importance (1), « l'état avait plus besoin que jamais de s'assurer de gros revenus :... on commençait une guerre qui devint bientôt la plus sérieuse qu'on

(1) T. IV.

eût encore éprouvée ». La France réussit à conserver ses avantages, mais « elle les paya chèrement à la vérité par la situation où ses peuples se trouvèrent réduits pendant un demi-siècle ». Chaque année, Forbonnais donne la liste « des créations de gages, de charges et de rentes et des variations de monnaies », qui mettent en vedette l'imagination, non pas de Pontchartrain, « peu versé dans les finances », mais des traitants qui l'entraînèrent « dans une mauvaise route ». Mais leur « art créateur » sembla s'épuiser, à tel point que, dit Voltaire, « vers les années 1691 et 1692, les finances de l'État parurent sensiblement dérangées ». Vauban proposa au roi un impôt par tête : pour que le gouvernement ne fût pas rendu responsable de l'augmentation excessive des contributions, Pontchartrain, avec l'aide de l'intendant Basseville, la fit demander par les États du Languedoc : ce fut la capitation, établie, pour la durée de la guerre seulement, sur le peuple, partagé, « en vingt classes différentes afin que le fardeau fut proportionnellement plus grand sur les classes les plus riches » (1). Les erreurs, ou les facilités dans la répartition, firent que cet impôt, qui devait remplacer tous les autres, ne fournit que 6.780.000 livres en trois ans, et ne permit pas de renoncer aux expédients habituels. Les finances de France furent lourdement aggravées, puisque les dépenses pour la guerre de la ligue d'Augsbourg s'élevèrent entre 7 et 800 millions de livres.

Ces dépenses entraînèrent la misère des sujets et des conséquences fâcheuses à des égards divers. En 1686-1687, deux commissaires du roi, Henri d'Aguesseau et Antoine-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, ont été chargés de visiter l'Orléanais et le Maine pour constater la « misère des peuples et les moyens d'y remédier ». Leur mémoire (2) fournit des constatations désolantes et caractéristiques : dépopulation des campagnes, triste vie des habitants manquant de nourri-

(1) **CXC, CXCI, XV**, n° 6699. — (2) Publié dans **CLXXXIX**, t. I.

ture et d'argent, augmentation du nombre des pauvres dans les villes : « Il ne reste plus d'argent pour les particuliers ». Le second de ces enquêteurs a été ensuite intendant en Auvergne, et il renseigne pour l'année 1696 : la constance de la disette pousse les habitants à émigrer vers l'Espagne (1). D'autres se réfugient dans les Pays-Bas. Et ainsi le recrutement devient pénible chez un peuple qui a accepté difficilement le système de la milice.

Entre ces deux dates, la situation n'a jamais été favorable. Les récoltes sont mauvaises de 1692 à 1694. « On périssait de misère, dit Voltaire, au bruit des *Te Deum* et parmi les réjouissances ». Si l'on parcourt les livres de raison, les histoires locales, les mémoires, on rencontre partout les mêmes faits. Dès 1684, 4.000 familles d'artisans n'ont pas de quoi vivre à Paris ; en 1688 et 1694, Angers est dans le marasme ; en 1693, le conseil d'Aurillac décide de répartir les pauvres entre les habitants aisés et, à Lyon, le prévôt des marchands a à réprimer une émeute de la faim. En 1694 la famine est effroyable en Auvergne et on mange les morts à Clermont-Ferrand. A Montauban, d'après l'évêque, il meurt de faim annuellement 400 personnes dans le diocèse.

A la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, le président du conseil des finances, et gouverneur du duc de Bourgogne, agissant comme l'avait fait Colbert trente ans avant, dressa un programme pour les intendants qui devaient établir la situation de leur province, et leurs mémoires sont une sorte de critique du gouvernement de Louis XIV. Celui-ci, d'ailleurs, en connut une bien avant : la lettre célèbre de Fénelon, adressée à M<sup>me</sup> de Maintenon, pour qu'elle la communiquât au roi. « L'esprit le plus chimérique du royaume » reproche aux ministres d'avoir tout sacrifié à l'autorité royale, de telle sorte « qu'on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir ». Depuis la guerre de Hollande, « vous avez tou-

(1) Publié dans **CLXXXVIII**, t. I.

jours voulu donner la paix en maître et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération ». Et le prélat ajoute : « Cependant vos peuples meurent de faim... La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions... La sédition s'allume peu à peu de toutes parts... Vous rapportez tout à vous comme si vous étiez le Dieu de la terre et que tout le reste n'eût été que pour vous être sacrifié. »

D'une façon moins dramatique et brutale, M<sup>me</sup> de Maintenon, dès août 1693, écrit : « Je languis de la continuation de la guerre et je donnerais tout pour la paix. Le roi la fera, dès qu'il le pourra, et la veut aussi véritablement que nous ». Le Pelletier, qui a assisté en agent désintéressé à la guerre note en 1697 : « Personne n'était plus convaincu que moi qu'il fallait la paix, qu'on ne savait plus et qu'on ne pouvait plus faire la guerre, qui ne se soutenait que par des miracles. Le dedans et le dehors de l'État avaient un besoin indispensable de repos ». Plus brièvement, mais non moins nettement, Voltaire résume l'état du pays : « La France était un corps puissant et robuste, fatigué d'une longue résistance et épuisé par ses victoires ».

Louis XIV, amplement informé de l'état de son royaume, ne voulut pas pousser la guerre à outrance ; dès qu'il le pût, il indiqua, selon son habitude, les conditions qu'il proposait, il multiplia les négociations et les concessions dès 1693, et enfin il s'efforça de dissoudre la coalition.

## 2. — FAIBLESSES DE LA COALITION

La formation de celle-ci avait donné lieu à de nombreuses négociations. Le 9 juillet 1686 s'étaient groupés, autour de l'Empereur, les princes allemands par la Ligue d'Augsbourg, la Suède pour ses États allemands, l'Espagne pour le cercle de Bourgogne, l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel

devenu le gendre de Léopold I<sup>er</sup>. Cette ligue resta incomplète et faible jusqu'au début des hostilités, à la fin de 1688. Elle abandonna son caractère jusqu'alors défensif pour devenir une coalition destinée à prendre une part active aux hostilités.

Ce fut la grande alliance de Vienne, dont Guillaume d'Orange présida les congrès à La Haye, espérant donner à cette union l'unité de vues et de direction qui lui manquait. Le premier acte fut le traité d'alliance conclu à Vienne entre les Provinces-Unies et l'Autriche par Jacques Hop, pensionnaire d'Amsterdam (11 mai 1689) : les contractants s'engageaient à faire la guerre avec toutes leurs ressources pour en revenir aux traités de Westphalie, des Pyrénées et de Nimègue.

Suivant un article secret, les Hollandais aideraient « S. M. Impériale et ses héritiers à se mettre en possession de la monarchie espagnole », si Charles II mourait sans enfants. Par cette concession d'importance, si grave pour l'avenir, les Hollandais désiraient que Léopold I<sup>er</sup> se détournât de la guerre contre les Turcs pour se préoccuper, avant tout, de la région rhénane (1).

Guillaume III, véritable instigateur de ces combinaisons, ne pouvait qu'y adhérer en entraînant la guerre contre la France avec l'aide de l'Angleterre, son rêve. Mais il avait à tenir compte de l'opinion du Parlement anglais, peu convaincu de la nécessité primordiale d'une guerre continentale contre Louis XIV. Le 9 septembre seulement, il osa entrer dans l'association hollando-autrichienne, sans présenter aux députés l'acte ni le faire signer par un ministre quelconque.

Léopold I<sup>er</sup> se tourna du côté de l'Espagne, où la mort brutale de Marie-Louise d'Orléans avait fait disparaître l'influence française, en mars 1689. Charles II avait épousé, six mois plus tard, Marie-Anne de Neubourg, sœur de l'impé-

(1) DXX, t. 2.

ratrice. Arrivée à Madrid, le 23 mai 1690 seulement, la nouvelle reine acquit aussitôt une grande influence au profit du Habsbourg de Vienne. Le 6 juin, Charles II, qui avait jusque-là résisté aux demandes du représentant impérial, Mannsfeld, donna son adhésion à la coalition.

Une semaine plus tard, enfin, Victor-Amédée II de Savoie, qui négociait depuis plusieurs années avec le roi de France et l'Empereur en même temps, fut sommé par Catinat d'abandonner, comme gage de sa fidélité à Louis XIV, la place de Verrue et la citadelle de Turin. Le duc signa des traités d'alliance avec l'Espagne et l'Autriche, et adhéra ensuite à la Grande Alliance moyennant un subside mensuel de 30.000 écus et la promesse que Pignerol lui serait restitué (14 juin).

Ainsi se constitua « une confédération telle que l'Europe n'en avait pas vue, depuis plusieurs siècles » (1). Les coalisés avaient pris des mesures militaires ; les princes allemands avaient formé un corps de 22.000 hommes pour combattre sur le Rhin : les Provinces-Unies en fourniraient 35.000, l'Empereur 20.000, l'Angleterre 20.000, l'Espagne 20.000, la Suède 6.000. Angleterre et États Généraux se chargeraient de la guerre navale. Au total, les coalisés pourraient mettre en ligne 220.000 hommes environ. Pour les commander, ils disposaient de généraux très exercés, le margrave Louis Guillaume de Bade auquel Villars reconnaît de réelles qualités (2), l'électeur Max-Emmanuel de Bavière qui a remporté des succès contre les Turcs (3), Guillaume III, toujours vaincu, jamais lassé. La France devait donc, semble-t-il, se trouver en mauvaise posture et dans l'incapacité de résister à des ennemis si nombreux.

En réalité, la coalition souffre grandement de l'absence d'unité de direction. Seul, peut-être, le duc de Lorraine, qui meurt en 1690, aurait pu la lui donner. Lorsque Guillaume III préside le congrès des associés ou, lorsqu'en 1695

(1) XIV, p. 100. — (2) CCLXIV. — (3) CCXLIV, CCXLVIII.

est renouvelée solennellement la grande alliance, il n'est question que d'union à réaliser. Louis XIV est seul à prévoir à combiner, à décider : sa volonté fait loi. Parmi les adversaires, chacun agit suivant ses intérêts particuliers. Le roi de Suède se refuse à envoyer les soldats promis, de crainte d'attirer contre ses navires les attaques des corsaires français. De son côté, Léopold I<sup>er</sup>, satisfait qu'on lui reconnaisse la succession d'Espagne, continue à combattre dans la région danubienne, où la guerre contre les Turcs lui est très profitable. A leur tour, les princes allemands sont pour la plupart trop pauvres pour pouvoir entretenir à leurs frais les troupes promises, et ils s'adressent aux puissances maritimes pour qu'elles assument cette dépense. L'Espagne se trouve trop faible pour envoyer dans les Pays-Bas soldats et argent. Le duc de Savoie ne peut pas être considéré comme un allié sûr, il n'est pas plus tôt coalisé qu'il recommence ses tractations secrètes avec le gouvernement de Louis XIV. Pour les puissances maritimes, la guerre a d'autres inconvénients. Les Hollandais séjournent dans les Pays-Bas espagnols et s'installent dans des forteresses. Ils regardent cette occupation « comme un droit », comme une nécessité d'établir une barrière, mais ils savent combien leur coûte cet entretien et, à mesure que l'on avance dans le temps, ce problème financier devient plus ardu. En 1696, Heinsius, le pensionnaire, refuse de promettre des subsides à Louis de Bade et en arrive à écrire : « En tout cas, c'est à l'Empereur de tâcher de faire des douceurs aux princes de l'Empire ». Cette question d'argent devient d'autant plus grave que la guerre prend un caractère économique marqué, et que les corsaires français font subir des pertes énormes au commerce d'Angleterre et de Hollande. De là des crises financières et commerciales dans les deux pays (1).

Il se produit donc dans la coalition le même phénomène

(1) **DXVIII.**

qu'en France. La guerre a lieu vraiment pendant quatre ans. A la fin de cette époque commence à se manifester le désir de paix et de ralentissement des hostilités.

### 3. — LA GUERRE MARITIME ET COLONIALE

La guerre dura de septembre 1688 à septembre 1697, neuf ans (1). Il convient de distinguer à tous égards la guerre maritime et la guerre continentale.

La première, se poursuivant sous diverses formes pendant les neuf années, eut lieu non seulement en Europe, mais dans les autres continents. Louis XIV et Louvois, déçus en constatant qu'ils ne pouvaient éviter la coalition générale, conçurent le projet de s'attaquer le plus possible à Guillaume III pour le retenir le plus longtemps possible hors du continent et l'empêcher d'y prendre part à la guerre, — de profiter, en d'autres termes, de la supériorité maritime de la France pour attaquer l'Angleterre partout où on le pourrait. En février 1689, au moment où Guillaume III était proclamé « roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande », Jacques II quittait Saint-Germain, pour partir de Brest et débarquer au sud de l'Irlande. Il était accompagné du comte d'Avaux qui devait être son conseiller, réconcilier les protestants et les catholiques, et intervenir même au Parlement anglais pour susciter des difficultés au prince d'Orange, et l'empêcher ainsi de venir cette année porter la guerre sur le continent. La correspondance de d'Avaux est une histoire véridique de cette expédition, dont l'échec est dû à l'absence totale de volonté chez Jacques II, à la mésentente dans son entourage, à la faiblesse des 45.000 Irlandais dépourvus d'armes, de munitions et d'esprit militaire. « Il n'y a plus que Dieu et V. M. qui puissent

(1) Pour les événements militaires, voir surtout : LXX, XLIII, LXVIII, LXIX.

empêcher la ruine entière du roi d'Angleterre ». Jaloué et non écouté, d'Avaux fut rappelé en novembre 1689. S'il avait vu que le siège de Londonderry avait dû être levé et que Schomberg avait débarqué à l'est de l'Irlande, il put, de France, constater le désastre jacobite, la défaite de la troupe près de Drogheda (11 juillet 1690), la fuite de Jacques II, attribuant l'échec à la lâcheté des Irlandais et ne s'arrêtant qu'à Saint-Germain (1).

Mais la France restait la maîtresse de la mer. Les victoires de Châteaurenault à la baie de Bantry (1689), celle de Tourville à Béziers (1690), et sa campagne du large dans la Manche (1691) maintinrent la liaison entre la France et l'Irlande. Louis XIV forma donc un second projet de pénétration, à la suite de renseignements, d'ailleurs faux, envoyés par les jacobites anglais. Le maréchal de Bellefonds fut chargé, en mai 1692, de réunir dans la presqu'île du Cotentin des troupes françaises et irlandaises. Comptant sur une défection de la flotte anglaise, Louis XIV et Pontchartrain donnèrent l'ordre formel à Tourville de combattre les ennemis « en quelque nombre qu'ils soient » : « ce n'est point à vous, disait le ministre, à discuter les ordres du roi : c'est à vous de les exécuter et d'entrer dans la Manche ». Tourville, qui voulait attendre à Brest la flotte de la Méditerranée, ne voulut pas être accusé de lâcheté. Le 29 mai, il se heurta aux flottes de Hollande et d'Angleterre au large de Barfleur et lutta contre elles glorieusement. Mais les 44 vaisseaux français ne pouvaient pas renouveler cette action contre les 89 vaisseaux ennemis. Tourville tenta d'échapper à la défaite en se réfugiant dans la baie de la Hougue, où auraient dû se trouver les troupes. Ce fut, on le sait, le désastre, qui souleva à Londres un très grand enthousiasme (2).

(1) CCCV, CCCVII, CCCVIII, CCCVI (réfute les accusations portées contre d'Avaux par Macaulay et Green).

(2) XCIX, CLXXXIII, CCCIV, CLXXXVI, CLXXXIV, XCVIII.

Ce ne fut pourtant pas immédiatement la fin des grandes entreprises. En 1696 encore fut formé le projet d'une réunion de troupes<sup>3</sup> sous le commandement du lieutenant-général d'Harcourt à Dunkerque ou à Calais, dans le cas où un soulèvement jacobite éclaterait en Angleterre (1). D'autre part, des escadres continuent à circuler sur les mers d'Europe : d'Estrées, en 1693, a pour domaine la Méditerranée occidentale. Cet amiral et Tourville, unis, détruisent le 27 juin 1693 un convoi de 200 navires de commerce anglais et hollandais, qui voulait se rendre à Smyrne, et causent aux ennemis un dommage de 30 millions de livres. Mais, comme le dit Villette, la guerre finit en 1694 et fut remplacée par la course, dont Vauban fut l'apôtre par son mémoire sur la câperie en 1695. Cette transformation est due à l'extension des dépenses militaires et à l'hostilité de Pontchartrain, qui ne voulait plus constituer des escadres. En Europe, les corsaires, comme Jean Bart, Forbin, Cassand, Pontis, etc, s'attaquent au commerce ennemi, soit dans les mers du nord, soit plus au loin (2). Les ennemis ripostent en opérant des bombardements ou des descentes sur les côtes, mais ne réussissent pas à en affaiblir la défense (3).

D'autre part, l'existence de flottes peu développées permet de nouer ou d'entretenir des relations avec des puissances éloignées. En 1690, les beys de Tunis envoient des délégués à Louis XIV pour renouveler les traités conclus. En 1694, à Alger, c'est une compétition entre les adversaires. Le consul français Lemaire a été chargé d'obtenir du divan « l'interruption de la paix avec les Hollandais » et de pousser les principaux seigneurs d'Alger par un présent de 8.000 pièces à déclarer la guerre à l'Angleterre. Les Anglais en offrent 25.000, des armes et des munitions et insistent sur notre

(1) Voir BERWICK, *Mém.*, 1779, t. I, p. 146. A. E. CP, *Angleterre*, t. 173, fol. 103 et 159.

(2) CLXXXI, CI, C, CLXXX, CII. — (3) CLXXXII, CLXXXVII.

marine « honteusement pourchassée par les flottes anglo-hollandaises » ; le bey d'Alger promet au consul de France « de ne jamais prêter l'oreille à de pareilles propositions ». Auparavant les relations franco-marocaines avaient été plus cordiales. En 1693, Louis XIV donne comme instruction à Pidon de Saint-Olon de conclure un traité avec le sultan Moulaï Ismaïl, pour assurer la sécurité du commerce contre les corsaires et le rachat des esclaves, et de se renseigner sur la situation générale du Maroc. Pidon de Saint-Olon remettra au retour un mémoire très complet sur l'état présent de l'empire du Maroc, mais il n'a pas réussi. C'est seulement après des difficultés, pendant plusieurs années, que le sultan se résout à envoyer de Salé à Brest un agent, Abdala ben Aïscha. Arrivé en France le 11 novembre 1698, cet ambassadeur eut l'audience royale le 16 février 1699. Il conclut un traité de paix reproduisant celui de 1682 et accordant la liberté de commerce aux Français établis au Maroc (1).

Plus loin encore, l'envoi de quelques hommes permit bien souvent de redresser les affaires coloniales. Sans doute, en Asie, les relations avec le Siam échouèrent en 1687, et François Martin, assiégé dans Pondichéry par une flotte et des troupes hollandaises, dut capituler en 1693, mais la ville lui sera rendue au traité de Ryswick (2). L'Amérique tenta les corsaires. Après la Hougue, un corsaire malouin proposa d'attaquer la flotte espagnole revenant de l'Amérique du Sud (1693). « Le roi, lui répondit Pontchartrain, a des affaires plus importantes à présent que celles-là ». Le 2 mai 1697, Pointis partit pour l'Amérique ; secondé par les boucaniers de l'île de la Tortue, il s'empara de la Carthagène espagnole, centre de commerce, et réussit à éviter une flotte anglaise qui l'attendait pour lui enlever son énorme butin (3). Dans l'Amérique du Nord, en Acadie et au Canada, les 15.000

(1) XIX, CDXXXV. — (2) CCXVI, CCXVII.

(3) Il a laissé une Relation de l'expédition de Carthagène, (1698).

Français luttent avec succès contre les 200.000 Anglais des pays voisins. En Acadie, les Français sont unis aux Indiens et ravagent de concert le New-Hampshire. Renvoyé en 1689 au Canada, le comte de Frontenac s'attaque à la Nouvelle-Angleterre, fait chaque année des expéditions avec les Indiens, résiste victorieusement à Québec en 1696. Pendant ce temps, d'Iberville pénètre dans les territoires de la compagnie anglaise de la baie d'Hudson et conquiert la majeure partie de Terre-Neuve. C'est alors l'apogée de la domination française (1). Enfin, le 4 juin 1697, André Brue est pourvu du titre de « commandant pour le roi et directeur général pour la Compagnie royale de France aux côtes du Sénégal et autres lieux d'Afrique ». Il débarque au Sénégal le 20 août, un mois avant la signature du traité de Ryswick et il commence les explorations qui feront de lui le créateur du Sénégal (2).

#### 4. — LA GUERRE CONTINENTALE

La guerre maritime dura ainsi jusqu'au dernier moment et fut, en certains points, heureuse pour la France. La guerre continentale présente un caractère différent. Sauf sur un théâtre, elle est terminée en 1693. Tantôt elle est défensive, tantôt elle est offensive ; elle n'est jamais poussée à fond.

Elle débuta dans la région rhénane où, en septembre 1688, le Dauphin, accompagné du maréchal de Duras et de Vauban, mit le siège devant Philippsbourg. Les progrès dans le Palatinat cisrhénan furent rapides : Spire, Kaiserslautern, Mannheim, furent occupés. Pour se prémunir contre une attaque de l'Empire, Louis XIV adopta le plan de Louvois et de Chamlay, la destruction du Palatinat et de ses villes, dont l'exécution rigoureuse souleva en Allemagne des cris de réprobation (3). Le but fut atteint : aucune opéra-

(1) CCXIX, CCXVIII. — (2) CCXX. — (3) CXCVI, CCLXXIII.

tion importante ne put désormais avoir lieu, d'autant plus que d'Humières avait envahi et occupé l'évêché de Liège, dépendant de l'évêché-électorat de Cologne (1).

Aux Pays-Bas, Luxembourg arrêta à Fleurus la tentative de Waldeck de pénétrer dans la Champagne, et à Steinkerque et Neerwinden celles de Guillaume d'Orange d'envahir le territoire français ; ces victoires, qui le firent appeler par le prince de Conti le tapissier de Notre-Dame, ne furent jamais poursuivies, Luxembourg se contentant de faire vivre ses soldats en territoire étranger (2). Louis XIV, avec Vauban, continua aux Pays-Bas sa guerre préférée, la guerre de sièges, en s'emparant de Mons et de Namur. Après la mort de Luxembourg (1695), son successeur Villeroy laissa reprendre cette ville par Guillaume III, mais il bombarda Bruxelles avec une extrême rigueur, causant 20 millions de dégâts.

Dans la région alpestre, Catinat eût à contenir le duc Victor-Amédée II de Savoie. Il le vainquit à Staffarde en 1690, s'empara du comté de Nice et du Piémont en 1691, dut repousser l'invasion du Dauphiné en 1692 et fut, de nouveau, vainqueur à la Marsaille en 1693. Il dut s'arrêter, Louis XIV projetant d'envoyer en Flandre ou en Catalogne une partie des troupes employées en Piémont. En 1690, Louvois prêchait la méfiance à l'égard du duc dont les intentions « ne peuvent être pires ». En 1693, Victor-Amédée recommandait à négocier avec les Français (3).

En Catalogne, le duc de Noailles fit des progrès réguliers, mais lents. Son successeur, en 1695, Vendôme, secondé par la flotte de Toulon qui bloqua Barcelone, assiégea cette ville et l'obligea à capituler le 9 août 1697, forçant ainsi l'Espagne à la paix (4).

(1) CDXV, CDXIII. — (2) XCV. — (3) CDV, CIX, CLXXVII, CLXXVIII.

(4) CCCXXXIX, CCCXL, CVIII, t. IV, p. 145.

## 5. — PREMIÈRES DÉMARCHES PACIFIQUES DE LA FRANCE

Ainsi, d'un côté la France remporte des victoires brillantes, mais inutiles, et n'apparaît pas capable de venir à bout de la coalition ; de l'autre, celle-ci est incapable de vaincre la France. L'épuisement est manifeste dans les deux camps, la paix apparaît comme nécessaire.

C'est le mérite de Louis XIV d'avoir compris que l'on pouvait et devait négocier, et d'avoir offert les premières conditions pour que les hostilités cessent. Il ne réussira qu'au bout de plusieurs années, en utilisant plusieurs moyens, déjà auparavant employés par lui, l'ouverture de négociations pour connaître les dispositions des ennemis, indiquer les concessions auxquelles il est disposé, et, en même temps, tâcher de dissoudre la coalition, en attirant à lui un ou plusieurs membres.

Dès 1692, il effectue des tentatives du côté des Provinces-Unies. Ayant encore ses préventions anciennes contre cette république protestante, il voudra l'amener à conclure une paix séparée, qui entraînerait la paix générale. Au début, il se montre résolu à écouter seulement, mais il sera obligé peu à peu à formuler des propositions précises. Il se sert donc tout d'abord (1690-1693) d'agents modestes et secrets : un gentilhomme ordinaire, Liboy ; un peintre et écrivain d'art, Roger de Piles qui, reconnu, restera en prison jusqu'à la fin de la guerre ; un commerçant bayonnais établi à Amsterdam, Pierre Deguerre. Très brèves, leurs instructions leur recommandent seulement d'assurer que S. M. veut « bien faire une paix ferme et durable », d'écouter « les véritables intentions du prince d'Orange », et de se rendre compte de l'état dans lequel est le parti républicain hollandais. Cette attitude négative ne donnant pas de résultat, le roi de France franchit une nouvelle étape et se résout à dresser

un programme de paix susceptible d'être agréé par les Hollandais. D'octobre 1693 au début de 1695, ses négociateurs officieux, à Bruxelles l'abbé Jean Morel, diplomate habile, issu de la bourgeoisie, à Hambourg le futur maréchal d'Asfeld, à Maestricht le conseiller d'état Harlay de Bonneuil et le littérateur, panégyriste et diplomate à l'occasion, François de Caillières, s'efforcèrent soit de diminuer l'importance des orangistes hollandais partisans de la guerre à outrance, soit de faire disparaître les préventions de tous les Hollandais contre la France, en consentant à la constitution d'une barrière « raisonnable » aux Pays-Bas espagnols et à la nomination, comme gouverneur de ce pays, de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel.

Toutes ces conférences échouèrent, surtout parce que la plupart de ces diplomates français eurent à négocier avec le comte de Dijkveld, ami personnel de Guillaume III. Ce diplomate inaugure la tactique que devaient reprendre et exagérer les Hollandais pendant la guerre de la succession d'Espagne. Aux concessions territoriales faites par Harlay de Bonneuil et Caillières, il riposta par des demandes exorbitantes. Surtout, cachant son jeu pendant toutes ces négociations, il entendait défendre spécialement les intérêts particuliers de son maître et obtenir la reconnaissance formelle de Guillaume III comme roi d'Angleterre. Tant que cette condition ne fut pas acceptée, il resta délibérément hostile à la conclusion de la paix.

Désavouer sa politique jusqu'alors favorable à Jacques II Stuart était pour Louis XIV renoncer à tous les principes qui l'avaient jusqu'alors guidé, ceux de monarque absolu et catholique, et reconnaître le triomphe d'un usurpateur protestant. S. M. ne se résigna que lentement à vaincre « l'extrême répugnance qu'Elle a toujours eue à renoncer au glorieux dessein de rétablir le roi d'Angleterre sur le trône ». En 1693, il adopta la combinaison suivante : reconnaître

Guillaume III qui, n'ayant pas d'enfant, aurait comme successeur le fils de Jacques II et serait d'accord avec Louis XIV sur les autres conditions du traité de paix. Le roi de France avait tellement conscience de la gravité de cette combinaison qu'il recommandait à l'abbé Morel de lire et relire plusieurs fois son instruction et de ne pas l'emporter avec lui « en sorte que, quelque accident qui lui puisse arriver, les alliés ne puissent avoir aucune connaissance des ordres que S. M. lui donne par ce mémoire ».

Guillaume III voulant être reconnu sans conditions, cet expédient ne pouvait pas réussir. En 1695, Louis XIV fit donc un pas de plus ; il ne parlait plus du fils de Jacques II comme roi éventuel de la Grande-Bretagne : par un article secret, ajouté au traité futur, le roi reconnaîtrait le prince d'Orange, mais les Hollandais proclameraient leur neutralité si leurs alliés se refusaient à la paix, et accepteraient que Luxembourg restât à la France moyennant un équivalent fourni par elle aux Pays-Bas espagnols. Dijkveld voulut une reconnaissance sans conditions.

#### 6. — LA MODÉRATION DE LOUIS XIV DISLOQUE LA COALITION

En attendant de pouvoir se résoudre, ce qui demandera deux ans, Louis XIV poursuit la politique qu'il avait suivie ou devait suivre pour attirer des adhérents dans son parti. Le principe général de cette attitude est de ne pas parler en maître, ni d'imposer sa volonté, mais de se laisser guider par la raison. On constate cette nouveauté à la mort de Colbert de Croissy qui ramène au conseil Arnauld de Pomponne. Cette attitude se montre dans les relations avec la Papauté. Après l'agitation extrême des rapports entre Innocent XI et Lavardin, arrive la période de réconciliation. Le 6 octobre 1689, le cardinal Ottoboni est élu pape et prend le nom d'Alexandre VIII. Louis XIV, qui a rappelé Lavardin, envoie

le duc de Chaulnes pour le représenter à Rome. Il restitue Avignon, renonce aux franchises et rappelle à Paris l'antipathique cardinal d'Estrées. Il accepte que le souverain pontife annule tout ce qui a été fait dans l'assemblée de 1682 (1) à condition que la bulle pontificale reste secrète. Dès le début du pontificat d'Innocent XII (juillet 1691), le roi cède sur tous les points : il annonce au souverain pontife qu'il ordonne de ne pas enseigner les quatre articles et approuve la lettre par laquelle les évêques déclarent au pape qu'ils n'ont pas voulu faire un décret sur les quatre articles, ni porter préjudice à aucune église. « Cette palinodie extraordinaire », suivant l'appréciation des protestants réfugiés en Hollande, valut à Louis XIV la bienveillance du pontife, qui s'agite en faveur de la paix et appuiera fortement le roi de France en 1696 pour que soit proclamée la neutralité de l'Italie.

Si, auprès de Frédéric I<sup>er</sup> roi de Prusse, ou auprès du Portugal, les résultats ne sont pas favorables, en revanche, en Italie, Louis XIV a repris la politique traditionnelle de Henri IV et de Richelieu. Outre des agents particuliers pour la réconciliation avec Gênes, et la reprise de relations régulières et confiantes avec les états de l'Italie septentrionale, il chargea Rébenac de cette mission en 1691-1692. En présence de la défection du duc de Savoie, cet ambassadeur est chargé de faire observer la neutralité par Gênes et les princes italiens, et même de les pousser à une action bienveillante. Son instruction montre, par des considérations historiques, la puissance extraordinaire acquise par la maison d'Autriche, qui devient un danger pour l'Europe, et considère l'Italie comme son domaine particulier, que ses troupes peuvent occuper et piller à leur gré. Rébenac obtint des résultats satisfaisants. Gênes restera neutre ; Charles IV de Mantoue, dont les États sont cernés par les ennemis,

(1) CDLI, CDL, CDLII.

recevra dans sa capitale les troupes françaises dès qu'elles pourront passer ; les Médicis de Florence, les Farnèse de Parme et les Este de Modène signent une alliance défensive avec la France et accordent libre passage aux troupes françaises allant en Haute Italie. Louis XIV a, en somme, réussi une sorte de ligue des neutres, qui prendra toute son importance lorsque le duc de Savoie sera revenu au parti français.

Dans le nord de l'Europe, il envoya, en décembre 1692, à Stockholm, le comte d'Avaux (1), chargé de « détourner la Suède d'un renouvellement de traité avec l'Empire, et de tout engagement qui tende à donner des secours, soit par terre ou par mer aux ennemis de la France ». Voyant que Charles XI n'envoyait pas à la coalition les troupes qu'il avait promises et désirait rester neutre, il adressa à d'Avaux, en juillet 1693, un mémoire, où il énumérait ses propositions de paix : prendre comme base les traités de Westphalie, de Nimègue et la trêve de Ratisbonne ; en échange de Strasbourg, céder Philippsbourg et Fribourg et plusieurs forteresses sur la Moselle. Son représentant l'ayant assuré que le roi de Suède « souhaite passionnément de procurer la paix à l'Europe » et, dans ce but, « garde si religieusement la neutralité », il complète ses propositions en octobre : abandon des Pays-Bas espagnols à l'électeur de Bavière, restitutions de la Catalogne à l'Espagne, et de plusieurs villes des Pays-Bas, pour renforcer la barrière si désirée par les Hollandais, recours « à l'arbitrage du roi de Suède pour régler s'il le juge nécessaire par un traité éventuel entre moi et l'Empereur tout ce qui a rapport aux États possédés par le roi d'Espagne ». Pour l'instant, la Suède ne voulut pas prendre l'initiative de pourparlers à la fois délicats et dangereux. Mais Louis XIV persiste dans son projet ; d'Avaux est chargé de dire à Charles « comme bon médiateur... de faire

(1) DXLVI.

en son nom toutes les ouvertures qui pourront conduire à la paix ».

En présence de la timidité suédoise, Louis XIV pensa qu'il pourrait, comme en 1668, s'entendre directement avec l'Empereur sur la succession espagnole. A la fin de novembre 1692, l'abbé Morel, « aumônier de S. M. en même temps que conseiller d'État », fut muni d'une instruction le chargeant d'aller entendre en Suisse le représentant impérial, comte de Seilern, et de préciser avec lui en quoi consistera la succession d'Espagne et quel en sera le partage. Bien qu'il fût secondé un peu plus tard par Verjus de Crécy, Morel ne put venir à bout de « l'humeur difficultueuse et pédagogique de M. Seilern », qui voulait mêler la question de Strasbourg et de l'Alsace à celle de l'Espagne. Après deux ans de pourparlers traînants et difficiles, Louis XIV rappela ses deux représentants (24 décembre 1694) (1).

A ce moment, il avait entamé des pourparlers avec le duc de Savoie. Le caractère hésitant de ce prince et son désir d'obtenir les meilleures conditions possibles firent qu'ils durèrent quatre ans. Tessé, envoyé à Pignerol, fut en rapports constants avec les représentants du duc ; la modération et l'habileté de Louis XIV menèrent à un succès complet. La présence des Français à Casal et à Pignerol irritait les Piémontais. En 1695, le roi de France consentit à ce que Casal se rendît au duc à condition d'être démantelé (2) ; puis il restitua Pignerol, qui serait, aussi, démantelé, à Victor-Amédée. Enfin et surtout, il lui offrit son concours « pour lui faire acquérir le Milanais ». Après la victoire de Catinat à la Marsaille (7 octobre 1693), les négociations commencèrent à prendre corps, encouragées par le pape Innocent XII. Par le traité secret de Turin (29 juin 1696) le duc abandonnait la Ligue d'Augsbourg ; il serait le généralissime des forces franco-piémontaises en Italie ; sa fille

(1) CXCV, t. I, p. 394-418. — (2) CDIII.

aînée Marie-Adélaïde épouserait le duc de Bourgogne ; le comté de Nice, la Savoie, Montmélian et Suse seraient restitués. Le duc s'engageait à faire proclamer par les membres de la ligue la neutralité de l'Italie ; en cas de refus, il joindrait ses forces à celles de la France. Le 8 octobre, sur les instances du roi d'Espagne et du pape, les alliés signèrent le traité de Vigevano qui établissait la suspension d'armes en Italie jusqu'à la paix générale. « De ce coup, a-t-on dit justement, la Grande Alliance fut frappée au cœur ». Louis XIV avait disloqué la coalition (1).

Il fut moins heureux en Pologne où mourut Sobieski en 1696 (2). L'abbé de Polignac, à Varsovie depuis trois ans, reçut comme instruction de soutenir la candidature du prince de Conti et, comme « l'argent est ce qui touche le plus cette nation », il prometta jusqu'à 100.000 livres de pension, la guerre que soutient la France l'empêchant de pouvoir faire des dépenses plus élevées : il faut « qu'on se contente des espérances de récompenses que celui qui serait élu ne refuserait pas, quand il serait parvenu à la couronne ». Polignac indique au roi qu'il faut au moins un million d'écus et que les Polonais méfiants veulent des arrhes. Il emprunte donc pour distribuer, signe des traités moyennant argent avec les palatins, se défend, avec vivacité, contre les reproches du roi : « J'ai trouvé la Pologne allemande, il est question de la rendre française, et cet ouvrage est entre les mains de V. M. » L'abbé de Châteauneuf est envoyé pour modérer Polignac. Mais tous deux sont d'accord et disent que, pour la Pologne, « son roi légitime sera celui qui la paiera le premier ». A la diète d'élection de juin 1697, Conti est proclamé roi par le primat de Pologne, mais une minorité lui opposa Auguste de Saxe, qui a promis de se convertir au catholicisme et de fournir à l'empereur 10.000 hommes contre les

(1) CVI, CV, CDVII, t. I, CDVIII.

(2) CDXCIV, CXVI, CXIV, CDXCI, CDXCII, CDXCIII.

Hongrois et les Turcs. Ce candidat de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie se fait couronner à Cracovie le 15 septembre. Les partisans de Conti, eux, « ne savent eux-mêmes où donner de la tête, ne voyant arriver ni chef ni argent ». Amené par Jean Bart, Conti parvient à Danzig le 30 septembre. Mais, rebuté par l'hostilité des habitants et n'ayant pas de troupes, il repart pour la France. Louis XIV rappelle Polignac qui doit attendre ses ordres à la frontière et sera exilé. « La France eut la mortification, dit Voltaire, de faire voir qu'elle n'avait pas assez de force pour faire un roi de Pologne ». Mais nous allons voir qu'au moment du rappel de Polignac, le traité de Ryswick était conclu.

Un peu moins défavorables furent les relations avec la Sublime Porte. Pendant dix ans (1689-1699), l'ambassadeur marquis de Châteauneuf eut à engager les Turcs à prolonger la guerre avec l'Empereur, celui-ci ne pouvant pas poursuivre les hostilités sur deux fronts en même temps. Il eut, à plusieurs reprises, à contrecarrer les agents de l'Angleterre et de la Hollande, qui poussaient, au contraire, à la paix, et il réussit à conserver la confiance du divan. Il assure même avoir obtenu du grand vizir, en 1697, l'offre de 20.000 Tartares pour secourir le prince de Conti en Pologne. Si ce renseignement peut surprendre, il n'en reste pas moins que l'ambassadeur devait assurer le gouvernement ottoman « que le roi ne s'accommoderait point avec ses ennemis sans donner le temps à la Porte de le faire de son côté avec avantage ». Il en fut ainsi en 1697. Mais les Turcs n'acceptèrent pas. Le traité de Ryswick ayant été signé, ils durent recourir ensuite à la médiation de la Hollande et conclure la paix désastreuse de Carlowitz en janvier 1699 (1).

(1) DLXII, t. IV ; DLXVIII, DLXVII.

## 7. — LES TRAITÉS DE RYSWICK

En Occident, en effet, la lassitude et la mauvaise situation de tous les belligérants, et l'abandon de la Ligue par le duc de Savoie, avaient poussé à la conclusion de la paix. Pendant toutes ces années, Guillaume III n'avait cessé d'insister sur cette nécessité auprès de son confident, le pensionnaire Heinsius, en lui recommandant qu'« à cause de ce besoin, la négociation ne fût pas rompue ». Les négociations n'avançaient pas cependant par suite de l'obstination de l'Empereur à réclamer Strasbourg d'une part, et à vouloir la succession d'Espagne d'autre part. Le Habsbourg de Vienne, à la fin de 1696, envoyait à celui de Madrid le comte de Harrach pour empêcher la conclusion d'une paix séparée franco-espagnole et pousser à la rédaction d'un testament en faveur de l'archiduc Charles, second fils de l'Empereur (1). Guillaume III écrit à Heinsius qu'il n'a pas l'intention de satisfaire l'ambition de Léopold I<sup>er</sup>, et qu'il vaut mieux conclure la paix avant tout.

En 1696 la médiation suédoise est acceptée, le lieu du futur congrès est fixé au château de Ryswick. Caillières, qui fait plusieurs voyages en Hollande, déclare que Louis XIV accepte la reconnaissance de Guillaume III comme roi d'Angleterre « moyennant la conclusion et lors de la signature de la paix ». En échange, il reçoit comme instruction : « ne donner aucune espérance de ma renonciation et de celle de mon fils à la succession d'Espagne ». Guillaume III s'efforce de régler les conditions préliminaires de la paix avec l'Angleterre et avec la Hollande. Mais il est arrêté par les « entraves » que les Impériaux mettent aux négociations. « Cela ne fait pas notre compte », ajoute-t-il, et le congrès de Ryswick ne put s'ouvrir que le 6 mai 1697 (2).

(1) CCCXLV, CCCXLVI.

(2) DXXIV, DXXV, XLVIII, II. Les plénipotentiaires français furent

Les plénipotentiaires français reçurent une ample instruction rédigée par Torcy, que seconda son beau-père Pomponne. Ils prendront comme fondement les traités de Westphalie et de Nimègue. Ils accorderont aux Hollandais l'abolition du droit de 50 sous par tonneau, et des facilités pour l'extension de la barrière aux Pays-Bas. Quant aux réunions proclamées par les Chambres de Metz et de Besançon et le Conseil souverain de Brisach, « il ne doit pas être porté atteinte à la souveraineté du roi sur les dix villes et la noblesse d'Alsace ». L'article cinq est relatif aux questions de Strasbourg et de la Lorraine ; le sixième au différend entre l'électeur palatin et Madame, duchesse d'Orléans. Le septième regarde les intérêts du prince d'Orange, qui, « moyennant la conclusion et lors de la signature de la paix, sera reconnu roi de la Grande-Bretagne sans condition, restriction, ni réserve » et récupérera la principauté d'Orange. Enfin, les plénipotentiaires « ne doivent admettre ni écouter aucune des demandes qui pourraient leur être faites en faveur des sujets de S. M. et de la R. P. R. ». (1)

Malgré la clarté de cette instruction, la négociation fut excessivement laborieuse, les Impériaux refusant de faire aucune concession.

Guillaume résolut de s'entendre avec Louis XIV et de conclure la paix de concert avec la Hollande et l'Espagne, qui venait de perdre Barcelone. Son ami Bentinck, comte de Portland, eut avec le maréchal de Boufflers plusieurs entrevues (juillet 1697) au cours desquelles l'entente se fit à Hal (2). Le dernier délai fixé pour la signature fut le 20 septembre ; Ce jour-là, la paix fut rétablie entre la France, la Hollande et l'Espagne. Guillaume III, personnellement satisfait, se

Harlay de Bonneuil, Callières et Verjus de Crécy ; les Hollandais Heinsius, Dijkveldt et Haren ; les Anglais Pembroke, Villiers et Williamson ; les Impériaux Kaunitz, Stratman et Seilden.

(1) Mém. et Doc. *Hollande*, t. 47 (Le Dran).

(2) DXXXVI, DXXXII, CCCL, DXXXIII.

désintéressait des protestants français, dont le mémoire fut repoussé avec hauteur par Louis XIV (1).

Resté seul, Léopold I<sup>er</sup> donna sa signature le 30 octobre. Son obstination lui faisait perdre Strasbourg, que garda Louis XIV ; mais l'Empire gagne les villes occupées par voie de réunion ou de guerre, en particulier Fribourg, Vieux-Brisach et Philippsbourg. Léopold recouvrait le duché de Lorraine, moins Sarrelouis et Longwy et laissait aux troupes françaises le droit de traverser son duché.

\*  
\*  
\*

Les traités de Ryswick marquent une modification sensible dans l'état de l'Europe. Malgré de brillantes victoires, Louis XIV, pour la première fois, ne faisait pas d'acquisition. Bien au contraire, il procédait à de nombreuses restitutions ; en réalité, c'est le commencement de la décadence. Le principe de la monarchie absolue et universelle a été fortement ébranlé par la création d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire. En Allemagne, la maison d'Autriche apparaît beaucoup plus forte qu'avant, et vers elle se tournent non seulement la Pologne, mais la Suède et le Danemark.

Dans l'Empire, la paix de Ryswick fut accueillie « avec d'autant plus de joie que la superbe de Louis XIV avait été humiliée et qu'on augurait une ère de détente ». En Angleterre, on célèbre des actions de grâces en l'honneur de Guillaume III qui, reconnaît la Chambre des Communes, a « redonné à l'Angleterre de tenir la balance de l'Europe », et c'est, en effet, de cette manière que l'on juge le roi de la Grande-Bretagne. Il n'est donc pas étonnant qu'en France, les traités de Ryswick aient été mal accueillis. Le Pelletier expose sans insister son impression fâcheuse. Dangeau,

(1) CLXXVI.

parlant du roi, dit : « Il était le maître et les ennemis ne sauraient s'empêcher d'admirer et de louer sa modération ». Mme de Maintenon considère « comme une espèce de honte de restituer ce qui a coûté tant d'efforts et de sang ». Plus catégorique est Voltaire : « La paix se fit, non plus avec cette hauteur et ces conditions avantageuses qui avaient signalé la grandeur de Louis XIV, mais avec une facilité et un relâchement de ses droits qui étonnèrent également les Français et les alliés ».

Vauban, écrivant à Racine, sur « cette paix générale », dit : « Je la tiens plus infâme que celle de Cateau Cambrésis ». Et le peuple, qui n'a plus la même admiration pour son roi, qu'en 1679, suit :

Les trois ministres habiles  
 En un seul jour  
 Ont rendu trente-deux villes  
 Et Luxembourg.  
 A peine ont-ils sauvé Paris  
 Charivari.

## CHAPITRE III

### DU PARTAGE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE A L'ACCEPTATION DU TESTAMENT DE CHARLES II (1697-1700)

Le congrès de Ryswick ne s'était nullement occupé de la succession espagnole de Charles II. Il risquait ainsi de n'avoir établi qu'une paix provisoire. Léopold I<sup>er</sup> revendiquait toute cette succession, se fondant sur ce qu'un article secret du traité conclu en 1689 avec les puissances maritimes promettait qu'elles l'aideraient à « se mettre en possession de la monarchie espagnole » si Charles mourait sans laisser d'enfant : « il leur demandait de tenir leur promesse ». Louis XIV, de son côté, tenait à ce que le Habsbourg de Vienne ne recueillît pas en entier cette succession : tout en mettant en avant les droits de son fils, le grand dauphin, il songeait plutôt à un partage, qui seul, à son avis, serait capable de maintenir la paix. Le problème espagnol passa ainsi au premier rang après la paix de Ryswick.

L'attitude adoptée à cet égard par le roi de France a provoqué de nombreuses polémiques chez les contemporains déjà, et divisé les historiens en deux camps totalement opposés. D'après les uns, les pourparlers engagés par lui avec les puissances maritimes n'ont été qu'une duperie : conformément à ses ordres, l'ambassadeur français à Madrid, le marquis d'Harcourt, a gagné, par ses intrigues et de l'argent, les grands d'Espagne, et a imposé à Charles II un testament désignant,

comme son successeur, un petit-fils de son maître ; l'acceptation de celui-ci était décidée bien avant la réunion du conseil tenu au mois de novembre 1700. D'après les autres, au contraire, la bonne foi de Louis XIV ne saurait être suspectée dans ses négociations avec l'Angleterre et la Hollande ; les Espagnols seuls, fermement décidés à maintenir intacte et indivise la monarchie de Charles Quint, et confiants dans les forces de Louis XIV, ont dicté à Charles II son dernier testament : le roi de France a été constamment résolu à observer le second traité de partage et n'a accepté le testament qu'à cause de l'attitude irréductiblement négative de l'Autriche et après avoir examiné, véritablement et sérieusement, cette question dans son conseil au mois de novembre 1700. Les premiers s'appuient sur les opinions de Louville, Burnet, Bruzen de la Martinière, Smolett et Saint-Philippe ; les seconds, sur celles de Torcy et de Saint-Simon, que suit Voltaire. Ainsi, d'un côté, des étrangers ou des réfugiés protestants, ou des confidents de Guillaume III, presque tous les adversaires de Louis XIV ; de l'autre, des auteurs qui, par leurs fonctions ou leurs relations, ont eu entre leurs mains les pièces officielles, ou ont pu être informés par des personnages ayant une haute situation à la cour.

#### 1. — CHARLES II ET L'AMBASSADE D'HARCOURT (1698)

Avant même la conclusion de la paix de Ryswick, Louis XIV s'était préoccupé de reconstituer son personnel diplomatique, fortement diminué ou sans influence pendant les années de guerre, et de reprendre contact avec les souverains de l'Europe.

En mars 1697, Torcy envoya à Turin son ami, le comte de Briard, pour faire connaître à Victor-Amédée II les intentions du roi « avec douceur, mais en même temps avec fermeté » : ne pas user de la contrainte, mais expliquer à ce prince les

raisons qui doivent le pousser à regarder « ses intérêts comme inséparables de ceux de S. M. » (1).

A la fin de 1697, le cardinal de Bouillon remplaça auprès du pape Innocent XIII le cardinal de Forbin-Janson. Lorsque, quelques mois plus tard, le souverain pontife lui parla de la succession espagnole, le roi lui exposa amplement et nettement quelles étaient ses idées politiques. Les dispositions manifestées en Espagne en faveur d'un de ses petits-fils ne lui paraissaient pas suffisamment solides, une nouvelle guerre pourrait naître dans l'Europe : celle-ci se réunirait toute entière « pour empêcher l'augmentation de sa puissance » ; aussi le roi a-t-il pensé « aux moyens les plus assurés de conserver le repos aux dépens même des avantages » qu'il aurait pu recueillir en soutenant les droits du Grand Dauphin. Et Louis XIV fait part au prélat de la négociation menée avec les États généraux et Guillaume III, lui recommandant de ne pas laisser dire « qu'il faut empêcher que les États d'Italie ne reconnaissent d'autre maître que celui de Madrid » (15 octobre 1698).

Beaucoup plus importante était, aux yeux de Louis XIV, la connaissance de la situation en Espagne. En 1696 et 1697, il avait envoyé à Madrid deux émissaires successifs, deux ecclésiastiques. Considérant l'opposition des États européens à l'union franco-espagnole, il devra continuer la lutte tant que le Grand Dauphin et ses descendants n'auront pas renoncé à leurs prétentions sur la couronne d'Espagne. Mais la France, épuisée d'hommes et d'argent, risque d'être affaiblie et de ne pouvoir « résister aux efforts du grand nombre d'ennemis qu'elle aurait sur les bras ». Il est donc nécessaire que le roi soit exactement informé sur la santé de Charles II, les inclinations des grands d'Espagne et sur la réalité des bruits qui se répandent sur la formation d'un parti

(1) CDV.

en faveur d'un des enfants du Grand Dauphin. Le rapport, rédigé par le P. Duval, fournit les premières indications un peu sûres. Mais, après la conclusion de la paix de Ryswick, le roi de France ne pouvait se contenter d'agents de condition modeste, impropre à pénétrer dans la cour de Madrid et y exercer une influence quelconque.

En 1697, le trône d'Espagne est donc occupé par le dernier descendant mâle de Charles Quint, Charles II. Bien qu'il n'ait que 36 ans, il a l'apparence d'un vieillard. « Il paraît pourri, écrira-t-on au représentant de Louis XIV : son teint est verdâtre ; point de chaleur naturelle, un mauvais estomac, point de dents ; enfin il est en bien mauvais état » ; de fréquentes crises d'épilepsie affaiblissent de plus en plus sa santé. « Prompt, colère, mais timide », il s'irrite en voyant que sa mort est attendue avec impatience par les souverains qui convoitent son riche héritage. Il avait conçu pour la France une « extrême aversion ». Par le sang, par la sympathie, il se rattachait au Habsbourg de Vienne, avec lequel il correspondait amicalement. Sa faiblesse physique l'empêchait de s'occuper des affaires du royaume et le mettait à la merci de son entourage.

Sa seconde femme, Marie-Anne de Neubourg, était « une princesse, grande, majestueuse, très bien faite, qui n'était pas sans beauté et sans esprit ». C'est elle qui gouverne véritablement en Espagne : « *esercita piú tosto la figura dire che di regina* », dit l'ambassadeur vénitien. Elle a acquis et exerce le pouvoir à cause de la faiblesse de son mari : « Le roi craint sa femme et l'Empereur à tel point qu'il semble un petit garçon devant eux... La reine fait trembler le roi jusqu'aux os ». Elle est détestée, d'abord, à cause de son avidité : « Elle est toujours tellement intéressée, dira Harcourt, qu'après avoir vendu son royaume en gros, elle voudrait le vendre encore en détail ». Elle était, en outre, très mal vue par tous les Espagnols, à cause des faveurs

qu'elle prodiguait à son entourage, composé presque uniquement d'Allemands : le plus marquant était le comte Ferdinand Bonaventure von Harrach, ambassadeur impérial extraordinaire arrivé à Madrid depuis la fin de mai 1697. Torcy résume fort exactement la situation : « Nul ne résistait aux volontés souveraines et décisives de la reine. L'aversion de toute domination allemande était égale ».

Les grands sont divisés en deux partis opposés. Très rares sont ceux qui secondent les vues de Léopold I<sup>er</sup>. Plus nombreux sont ceux qui ne veulent pas que la monarchie de Charles Quint soit amoindrie ou divisée : par intérêt et patriotisme, ils attendent d'avoir un roi qui recueille toute la succession de Charles II et qui soit un souverain véritablement et uniquement espagnol. Ils ne regardent pas favorablement les projets de l'Empereur. Tel est l'archevêque de Toledo, Porto-Carrero, « ayant les mœurs les plus intègres », très charitable, mais « bonhomme fort incapable et néanmoins fort ambitieux de gouverner ». En somme, personne ne voulait en Espagne la division de la monarchie. Mais le roi et la reine et quelques nobles désiraient donner la couronne à un fils de l'Empereur ; un parti national, comprenant la plupart des membres du conseil d'État, commençait à penser à un prince français pour succéder à Charles II.

C'est dans ces conditions que Louis XIV envoya à Madrid Henri, marquis d'Harcourt (1). Élève de Turenne et de Bellefonds, d'Harcourt s'était distingué dans toutes les guerres, surtout dans la région rhénane, était devenu lieutenant général, et avait attiré l'attention de Louis XIV par sa défense de Luxembourg en 1692 et surtout par son initiative hardie lors de la bataille de Neerwinden. Ami de Louvois et de Barbezieux, protégé par M<sup>me</sup> de Maintenon, il fut désigné pour l'ambassade d'Espagne où il arriva en

(1) Correspondance publ. p. C. HIPPEAU, *Avènement des Bourbons au trône d'Espagne*, P., 1875, 2 vol. Portrait dans **CVIII**, t. 11, p. 54-58.

février 1698. Un de ceux qui ne l'aimaient pas, Louville, a dit de lui : « Il faut convenir que cet homme-là a de très grands talents, un esprit excellent pour les affaires, et qu'il est propre à bien des choses, sans compter la guerre, où je suppose qu'il excelle comme tout le monde le dit » (1).

Ses instructions du 23 décembre 1697 sont un exposé très ferme et très clair du problème de la succession d'Espagne, tel qu'il apparaissait à Louis XIV depuis le traité de Ryswick et avant qu'il eût pris le parti de s'adresser à Guillaume III. Tout en admettant que les dispositions d'une grande partie des Espagnols sont favorables à la France, le souverain constate qu'« il n'y a pas de parti formé, dont il ait connaissance » : il est donc impossible de faire nommer un prince français. Il y a lieu de croire que la haine que toute la nation a pour les Allemands est « le principal et peut-être l'unique fondement du penchant que l'on découvre dans la nation pour la France ». L'ambassadeur devra tenter de connaître les vrais sentiments du peuple et des grands, combattre « l'opinion de l'antipathie naturelle entre les deux nations », parler du « désir sincère que S. M. a de maintenir la paix, que l'on doit à sa modération, plutôt que de ses forces qu'elle ne veut employer qu'à conserver le repos de la chrétienté ». Si, sur les instances de la reine et de l'Empereur, Charles II appelait auprès de lui l'archiduc Charles, Harcourt déclarerait ne pouvoir « prendre sa première audience du roi catholique avant que d'avoir reçu de nouveaux ordres de S. M. ». Si le souverain espagnol donnait à l'archiduc le gouvernement perpétuel du Milanais, l'ambassadeur imiterait l'attitude de Feuquières en 1685 et affirmerait que cette mesure serait considérée comme un *casus belli*. En cas de mort de Charles II, il devrait attendre de nouvelles instructions, « car, enfin, S. M. ne peut donner d'ordres positifs au marquis d'Harcourt avant qu'il l'ait informée

(1) CVIII, t. 9, p. 350.

des véritables dispositions de l'Espagne et avant qu'Elle ait jugé, sur ce qu'il lui en écrira, s'il lui convient davantage de prendre des liaisons avec l'Empereur ou avec l'Électeur de Bavière pour le partage de la succession, ou de soutenir les droits de monseigneur le Dauphin ».

En somme, les instructions avaient un caractère provisoire. Harcourt n'avait pas à obliger Charles II au choix d'un prince français, mais seulement à protester contre toute mesure qui mettrait la monarchie espagnole sous la domination des Habsbourgs allemands, et surtout contre la cession du Milanais, grâce à laquelle l'Autriche serait devenue maîtresse de toute l'Italie du Nord. Il attendrait des nouvelles précises avant de prendre une décision ferme et définitive.

Harcourt se conforma aux instructions qu'il avait reçues. D'abord assez froidement accueilli, obligé d'attendre plusieurs mois le bon plaisir du roi pour obtenir sa première audience, il sut par sa bienveillance, sa modération, son affabilité, sa discrétion et surtout sa magnificence, contrastant avec la pénurie du train du comte de Harrach, vaincre la défiance, devenue traditionnelle, des Espagnols à l'égard des Français. A-t-il usé de la corruption et tenté de gagner des adhérents avec de l'argent ? D'après Flassan, il aurait dépensé plus de 12 millions : d'après un historien (1), 300.000 francs seulement. On ne voit pas que Louis XIV ait envoyé à son représentant des sommes considérables puisque « il y aurait de l'imprudence à risquer beaucoup d'argent dans des conjonctures aussi douteuses ».

Retardé par une maladie de Charles II, qui interrompit toutes cérémonies et toutes visites, Harcourt ne put donner d'abord à Louis XIV les précisions qu'il demandait. Il signale seulement, le 16 mars, que « le peuple est absolument disposé à recevoir un fils de France et que les grands, pour la plupart, ont le même sentiment ». Il entre en rela-

(1) CCCXXXIII, t. 1, p. 192.

tions petit à petit avec eux et note à l'occasion les confidences qu'ils lui font. Ainsi, à la fin de mars, le cardinal Porto-Carrero lui dit « qu'il était ami de la justice et de la vérité et qu'après le roi son maître, il n'y avait point de prince pour lequel il eût plus de respect et d'inclination que pour S. M. ». Ce n'est pas d'Harcourt qui a provoqué ce mouvement d'opinion, les grands lui ont eux-mêmes exposé leurs plaintes et manifesté leurs espérances. Sur ces assurances insuffisamment accentuées, Louis XIV ne peut pas compter jusqu'au mois d'avril 1698 ; plus tard seulement, d'Harcourt obtiendra des résultats plus certains.

## 2. — LE PREMIER TRAITÉ DE PARTAGE (1698)

Pendant les premiers mois de 1698, Louis XIV, aux yeux de certains historiens, paraît avoir été hésitant et indécis. Connaissant, par les mémoires dressés par les intendants, l'état peu prospère de son royaume, il veut sincèrement le maintien de la paix. Mais il se rend bien compte que la solution de la succession d'Espagne risque de provoquer une nouvelle guerre. Il n'a jamais songé à la recueillir tout entière, parce que l'Europe se serait opposée à cet énorme accroissement de puissance par la force des armes. Toutefois, si Louis XIV renonçait pour lui à la succession, ne pouvait-il mettre en avant les droits de son fils, le Grand Dauphin, héritier légitime, qui donnerait à l'Espagne un de ses enfants, sans que les deux pays puissent être jamais réunis ? Dans ce cas, si la famille des Bourbons obtenait un brillant avenir, la France n'acquerrait pas de territoire destiné à protéger, éloigner et fortifier ses frontières. Ce résultat serait, au contraire, atteint par le partage des domaines espagnols entre plusieurs princes. Louis XIV avait poursuivi et réalisé cette solution par le traité de 1668 avec l'Empereur. Il pourrait la reprendre et la faciliter en faisant

entrer au nombre des prétendants l'électeur de Bavière, qui avait intrigué à Madrid au nom de son fils et qui, depuis 1692, était gouverneur des Pays-Bas espagnols.

Le roi de France se rendait compte que les pourparlers sur ces questions seraient délicats et difficiles, car il faudrait les mener avec les puissances maritimes, dont l'adhésion seule entraînerait fatalement la réussite. Caillières, revenant de Hollande, avait dit au pensionnaire Heinsius qu'« il serait nécessaire qu'il se fit quelque chose entre son souverain, le roi d'Angleterre et les États généraux pour le maintien de la paix, parce que, si tous trois étaient d'accord, personne n'oserait la rompre ». Louis XIV était de cet avis ; mais, avant de s'engager définitivement, il tenait à être renseigné sur les dispositions des peuples et de leurs chefs. Voilà pourquoi, à partir de janvier 1698, il charge plusieurs diplomates de missions d'information. Rien ne prouve mieux sa sincérité et sa loyauté dans les négociations qu'il mènera avec l'Angleterre et la Hollande et d'où sont exclues la duplicité et la mauvaise foi.

Le 13 janvier 1698, Dusson de Bonrepans, ambassadeur au Danemark, est nommé à la Haye et muni d'instructions qui montrent que Louis XIV craint que les Hollandais ne veuillent participer à une nouvelle coalition analogue à celle de la Ligue d'Augsbourg. L'ambassadeur indiquera qu'en cas de guerre, son maître ne laissera pas disposer de tous les États de la monarchie d'Espagne en faveur de l'Empereur « sans sa participation ». Le roi n'occupera pas les Pays-Bas espagnols et ne supprimera pas « cette barrière que les Hollandais ont toujours cru qu'il est important pour eux de conserver entre son royaume et leurs provinces ». Bonrepans s'informerait et confirmerait les bien intentionnés dans leurs sentiments : « Vous n'avez présentement aucune affaire particulière à traiter en Hollande ». L'ambassadeur se conforma à ce programme négatif et résista à toutes les

tentatives faites par Heinsius pour le faire parler. Le 2 avril, le roi l'informa du début de ses négociations avec l'Angleterre et de son intention de laisser les Pays-Bas à l'électeur de Bavière ; son rôle pourra alors changer, bien que Heinsius soit laissé à l'écart.

Dans une de ses premières dépêches (13 mars), d'Harcourt avait signalé à Louis XIV : « il n'y a que le parti de V.M., que l'on compte pour le plus fort, et celui de l'Empereur ». Se rappelant que, trente ans plus tôt, le roi et l'Empereur avaient conclu un traité de partage, Louis XIV se demanda si une négociation ne pourrait pas être nouée entre les représentants des deux pays à Madrid. Le 6 avril, Harcourt était chargé de sonder Harrach et de lui demander « s'il ne conviendrait pas à l'Empereur de reprendre » l'ancien traité. Il ne fut pas de l'avis du roi, lui faisant regarder « l'opposition des Anglais et des Hollandais comme un obstacle invincible pour se mettre en possession du partage qui serait échu » à la France. Cependant, le 3 juin, il eut une longue conversation avec Harrach, qui reste sur la défensive, tout en informant l'Empereur. La tentative de négociation n'eut pas lieu.

Restait l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel (1), qui avait tenté de rentrer dans les bonnes grâces de Louis XIV, et désirait connaître les avantages qui pourraient lui être accordés. Le maréchal de camp, Phélypeaux, ayant été nommé ambassadeur auprès de l'Électeur de Cologne, frère de Maximilien-Emmanuel, Pomponne et Torcy rédigèrent pour lui, le 11 avril, des instructions détaillées. Après avoir rappelé que, « malgré l'affection particulière du roi », la Bavière avait abandonné l'alliance française, les deux ministres déclaraient qu'en l'état présent des affaires d'Espagne, encore peu connu, le roi se bornait à assurer l'Électeur de ses bons sentiments, et lui promettait que le

(1) CCXXXIX.

Grand Dauphin lui donnerait la souveraineté des Pays-Bas. Louis XIV restait sur la réserve ; mais, à l'occasion, il aurait un candidat à opposer à l'Empereur pour lui faire acquérir la plus grande partie de la monarchie d'Espagne.

Cette attitude de Louis XIV se comprend lorsque l'on sait que, depuis un mois environ, il s'était résolu à se tourner du côté de Guillaume III, malgré l'antipathie qu'il avait à son égard. Il arrivait au moment favorable : le roi d'Angleterre redoutait une guerre lors de la maladie de Charles II ; « or, la France est dans une condition telle qu'elle pourrait s'emparer de cette monarchie avant que nous eussions pu concerter nos mesures pour nous y opposer ». Mais l'état d'esprit dans lequel il va négocier avec Louis XIV est défini dans cette phrase : « le plus grand mal qui apparaît en cette affaire, c'est le peu de fonds que l'on peut faire sur des engagements avec la France ». Cette défiance explique la longueur des pourparlers.

Louis XIV en prit l'initiative. Le 11 mars 1698, le lieutenant général Tallard, nommé ambassadeur à Londres, partit rapidement pour rejoindre son poste (1). Le 14, Pomponne et Torcy eurent une longue conférence avec Bentinck, lord Portland, confident fidèle de Guillaume III, qu'il représentait en France. (2) : l'événement le plus considérable qui pouvait présentement arriver est la mort du roi d'Espagne ; les rois de France et d'Angleterre devraient se concerter, car l'Empereur fait des efforts à Madrid pour y faire appeler l'archiduc Charles et y reconstituer l'empire de Charles Quint ; le roi ne voulant rien pour lui-même s'engage à disposer de cette succession « en sorte qu'elle ne pût jamais être réunie à la couronne de France ». Il promet aussi de ne point toucher à la barrière des Pays-Bas.

(1) Portrait dans **CVIII**, t. 11, p. 52-54.

(2) Relation dans *Angl., Corr. polit.*, t. 174, fol. 82-92. — **CXCV**, t. II, p. 227-232.

Louis XIV chargea Tallard de s'adresser « directement » à Guillaume III. Jusqu'en juillet l'ambassadeur tâcha de rapprocher les projets éloignés des deux antagonistes, se servant des « alternatives » multiples que Louis XIV lui envoya. Il communiqua à Guillaume III le texte du traité de partage de 1668, pour que le roi d'Angleterre n'eût pas de scrupules à l'égard de la cour de Vienne. Mais Guillaume III partit, le 29 juillet, pour la Hollande, afin de s'entendre avec Heinsius, qui avait été laissé de côté et avait eu une attitude jugée douteuse. Tallard alla le rejoindre.

La lenteur de la négociation avait amené Louis XIV à prendre une décision grave : l'envoi de Villars à Vienne. Ses instructions du 16 juin, reconnaissent que la succession d'Espagne était « le point fatal dont la tranquillité de l'Europe dépendait entièrement » ; en l'état présent, disait-il l'Empereur ne consentira jamais à accroître la puissance française par un partage volontaire : « s'il l'a fait autrefois, on ne doit pas en tirer la conséquence qu'il le ferait encore présentement ». Toutefois, Villars examinera s'il conviendrait davantage aux intérêts du roi et au maintien de la paix « ou de traverser les vues de l'Empereur, ou d'établir avec lui une étroite intelligence et de former de nouvelles liaisons », semblables à celles d'autrefois. Il s'abstiendrait de toute proposition et transmettrait au roi celles qui lui seraient faites. D'abord aimablement accueilli, il fut vite laissé de côté quand on vit qu'il n'apportait aucune proposition précise. Les membres du conseil ne lui firent aucune avance, Léopold I<sup>er</sup>, croyant avec une « obstination fataliste et mystique » à l'article secret relatif à l'aide des puissances maritimes (traité de 1689) pour acquérir la succession d'Espagne. A ce moment, ces puissances étaient en train de le duper et de l'abandonner.

Guillaume et Heinsius avaient sans doute continué leurs marchandages avec Louis XIV. Mais deux faits vinrent, à

partir du mois de septembre, les amener à hâter les pourparlers. Le bruit avait couru que la santé de Charles II était devenue très mauvaise et que le roi mourrait avant le début de l'automne. Le roi d'Angleterre et le pensionnaire jugèrent indispensable de résoudre diplomatiquement la succession d'Espagne avant la mort de son roi. Et cela d'autant plus que, depuis le mois d'avril, la « disposition des peuples paraît grande pour l'un de mes petits-fils », disait Louis XIV à Tallard. Les renseignements envoyés de Madrid par Harcourt étaient de plus en plus favorables : l'entrée officielle de cet ambassadeur, le 15 septembre, avait été pour lui un triomphe, les populations des environs de Madrid étant venues dans la capitale se poster dans les rues du trajet pour l'acclamer et acclamer la France. Si l'on pourrait tenir son rapport pour suspect et partial, l'opinion du comte Harrach doit être retenue : « L'inclination, a-t-il mandé à Léopold I<sup>er</sup> dès le mois de juin, et l'estime du peuple pour le ministre surpassent tout ce que je saurais dire à V. M. Impériale, ce qui est pour moi une mortification très sensible ». Qu'advierait-il si, Charles II étant mort, les Espagnols choisissaient pour souverain l'un des petits-fils de Louis XIV et si ce dernier désignait l'un des plus éloignés de sa couronne, « afin d'ôter tout lieu de craindre que l'Espagne y puisse jamais être réunie » ?

Guillaume III, après avoir réglé la question de la barrière et sauvegardé les intérêts commerciaux de la Hollande et de l'Angleterre, se résolut à signer le traité de partage à La Haye le 8 septembre ; Heinsius aussi, après avoir obtenu l'approbation des provinces de Hollande, le 11 octobre 1698. La France recevait le royaume des Deux Siciles, les présides de Toscane avec le marquisat de Finale, le Guipuzcoa avec Fontarabie et Saint-Sébastien. L'archiduc Charles aurait le Milanais. Tout le reste constituait la part de Joseph-Ferdinand, prince électoral de Bavière (1). Pour éviter toute po-

(1) CCCXLIV.

lémique et toute agitation, toute pression de Léopold I<sup>er</sup> sur Charles II, les contractants convenaient de ne pas communiquer le traité à Madrid et de n'en faire part à l'Empereur qu'en janvier 1699.

Tout en se flattant « d'abaisser encore la puissance de la maison d'Autriche », Louis XIV appréciait justement sa conduite : « Il est plus avantageux à ma couronne d'acquérir ces provinces que de mettre un de mes petits-fils sur le trône d'Espagne en accordant l'Italie à l'Empereur et les places aux Anglais et aux Hollandais dans les Indes et sur la Méditerranée. L'intérêt de toute l'Europe s'accorde même en cette occasion à ce que je juge de plus conforme aux miens ».

Contrairement à ce que croyait le roi de France, le traité de partage fut rapidement connu à Madrid où il provoqua une vive résistance, tous les Espagnols étant opposés à la division de la monarchie. Le 14 novembre, Charles II réunit le conseil d'État pour lui faire connaître la décision qu'il avait prise relativement à sa succession. Il en disposait en faveur du prince électeur de Bavière seul, de façon à maintenir l'unité de l'héritage. L'Empereur, à cette nouvelle, se montra irrité, et s'adressa aux puissances maritimes pour renouveler le traité de 1689. Louis XIV rédigea un mémoire de protestation pour être lu à Madrid et fit accepter de ne pas rendre public le traité de partage avant d'avoir vu quelle serait la conduite de Léopold I<sup>er</sup>. L'électeur de Bavière déclarait à Tallard que, malgré la décision du roi d'Espagne, il exécuterait ponctuellement toutes les conditions du traité de partage.

Toutes ces mesures ne purent être menées à bonne fin par suite de la mort du prince électoral Joseph-Ferdinand, le 6 février 1699.

## 3. — LE DEUXIÈME TRAITÉ DE PARTAGE (1700)

Cet événement inattendu provoqua des hésitations et de l'incertitude dans le domaine politique. Dès le 8 février, Louis XIV reprenait l'initiative et demandait à Tallard de savoir de Guillaume III : « ce qu'il croit qu'il y ait présentement à faire pour assurer le repos de l'Europe », en cas de mort du roi catholique. Mais, le même jour, dans une lettre à d'Harcourt, il ne cachait pas qu'il ne savait quel parti prendre tant qu'il ne connaîtrait pas l'opinion du roi d'Angleterre. Comment décider « s'il convient, et pour mes intérêts et pour le maintien de la paix, de traiter avec ce prince, ou bien avec la reine d'Espagne, ou bien enfin avec l'Empereur » ? Celui-ci a l'impression que « les gens de guerre se réjouissent de cet événement comme d'une cause infaillible de guerre ». Guillaume III, de son côté, ne cache pas à Heinsius les graves inconvénients qui peuvent surgir : « Nous ne sommes pas dans un petit labyrinthe et Dieu veuille nous aider à en sortir ». Le pensionnaire émet l'avis qu'on mette l'électeur de Bavière à la place de son fils, quoiqu'il n'ait aucun titre pour prétendre à la succession de Charles II.

Le 13 février, Louis XIV, prenant sa résolution, examine « comment le partage peut se faire en deux parties égales » et il charge Tallard de proposer au roi d'Angleterre que la part du dauphin soit augmentée seulement du Milanais et que tout le reste de la monarchie espagnole soit le lot de l'archiduc Charles. Le 26 mars, Bourepaus, à La Haye, reçoit comme instruction de se tenir sur la réserve avec « Heinsius, qui dépend entièrement du roi d'Angleterre », car celui-ci doit être considéré comme le principal mobile qui a porté les États Généraux dans les engagements qu'ils avaient pris par le traité de La Haye. Ainsi débuta cette négociation dans laquelle Louis XIV fit preuve d'une

modération extrême et même d'une attitude obséquieuse à l'égard de Guillaume III. Le traité franco-anglais fut signé, le 11 juin 1699, à Londres. La France avait les mêmes pays que ceux fixés au traité précédent, en plus la Lorraine, dont le duc serait transféré à Milan, ou bien, si le Milanais était donné au duc de Savoie, celui-ci céderait Nice, Barcelonnette et la Savoie. Tout le reste appartiendrait à l'archiduc Charles. Louis XIV avait une si grande hâte de voir se terminer cette affaire que, par l'article 15, il avait fait résoudre que ce projet de traité serait converti en traité solennel entre les deux rois et les États Généraux le 25 septembre suivant. Guillaume III ne fit rien pour que cette clause fût respectée. (1).

Le but de Louis XIV était, par une signature rapide, « d'enlever à l'Empereur les avantages qu'il peut tirer d'un plus long silence » et de montrer aux Espagnols « qu'ils voudraient inutilement s'opposer aux mesures que l'on a prises et que leurs forces ne sont pas assez considérables pour en empêcher l'effet ». Ainsi les deux contractants abandonnaient les principes pour lesquels ils avaient toujours combattu : Louis XIV, celui de l'hérédité monarchique, qu'il avait défendu en faveur des Stuarts en Angleterre ; Guillaume III, celui du droit des nations, puisqu'il imposait un roi en Espagne sans lui demander son avis.

Après la signature du traité du 11 juin 1699, les puissances maritimes avaient à convaincre Léopold I<sup>er</sup> que le traité de 1689 n'existait plus. Heinsius, persuadé « que la France ne tentera rien », chargea l'ambassadeur hollandais à Vienne, Hop, d'affirmer que les puissances maritimes étaient disposées à conclure un traité avec l'Empereur pour prévoir une guerre à la mort du roi d'Espagne ; la France ayant des forces militaires considérables, il convenait de s'entendre avec elle, pour un partage équitable. La cour de Vienne se

(1) Texte du traité dans **CXCIV**, t. 3, p. 571 et 594.

borna à envoyer en France le comte de Zinzendorf, pour ne prendre aucune initiative sur la succession d'Espagne, mais écouter simplement et transmettre à Vienne.

Louis XIV avait alors confiance dans « la bonne foi » de Guillaume III et dans son désir de mener à bonne fin la négociation avec la cour de Vienne ; il paraissait convaincu que Léopold I<sup>er</sup> accepterait les offres des puissances maritimes. Mais l'inertie de l'Empereur « rebutait » le roi d'Angleterre au point qu'il écrivait à Heinsius que l'on devrait conclure sans lui, « parce qu'on ne peut arriver à aucune conclusion » ; il jugeait cette « politique incompréhensible et qui nous jettera dans de fort grands embarras ». En effet, la conférence impériale du 31 août répondit négativement, jugeant inacceptables les propositions de Hop, pensant inutile de faire des propositions, et refusant de reparler du traité de partage de 1668. En définitive, le 25 septembre expirait le délai accordé à l'Empereur pour accepter le traité du 11 juin 1699. Cette attitude négative persiste ; le roi des Romains Joseph et l'archiduc Charles, et surtout Eugène de Stahrenberg formant le parti de la guerre, le vice-chancelier Kaunitz était à peu près seul à préconiser des négociations et une entente avec la France.

Fatiguées de ces réponses dilatoires, les puissances maritimes finirent par signer le second traité de partage, l'Angleterre le 3 mars, les États Généraux le 25. Louis XIV envoya à la Haye le comte de Briard pour le signer en son nom ; dans l'instruction qu'il rédigea pour lui, il faisait le récit de la politique royale, guidée par « le maintien de la paix : rien ne convenait davantage pour la conserver qu'un partage équitable des grands États soumis à la couronne d'Espagne ».

Villars fut chargé de présenter le traité à l'Empereur et de lui demander son adhésion aux conditions dont Louis est convenu avec le roi d'Angleterre et les États Généraux ; « il n'est pas question de proposer des changements sur une chose

faite ». Zinzendorf désirant savoir si, l'Empereur adhérant au traité, le roi de France accepterait l'offre de la couronne espagnole pour un prince français, Torcy et Louis XIV avaient répondu par la négative. Mais, le 18 août, l'Autriche, voulant toute l'Espagne pour elle, envoya son refus, en prétextant qu'elle trouvait peu désirable de s'occuper de la succession d'un roi vivant. En présence de cette réponse, Louis XIV apprenait à Villars que Léopold avait formé le projet d'envoyer des troupes en Italie, où les gouverneurs et vice-rois devaient, sur l'ordre de Charles II, les recevoir : notre ambassadeur dut avertir que rien ne serait plus capable de troubler la paix.

Mais, alors que la situation semblait devoir devenir sérieuse, l'entente entre Louis XIV et les puissances maritimes n'était plus étroite comme par le passé. En Hollande, comme à Vienne, s'était manifestée la résistance au traité de partage. Dans les démarches faites en Europe parmi les puissances pour obtenir la garantie de ce traité, les représentants hollandais à l'étranger n'hésitaient pas à parler directement contre la convention, de façon « à en éloigner les esprits, bien loin de les y rendre favorables ». Torcy était prévenu que le pensionnaire lui-même avait manifesté son mauvais vouloir comme les marchands hollandais, hostiles à toute guerre, et qu'il continuait « à en parler d'une manière très propre à confirmer les Allemands dans l'opinion où ils sont que ce traité ne sera point exécuté » ; de même, pour une raison semblable, le roi d'Angleterre trouvera « un prétexte plausible pour se dégager ». Aussi Louis XIV parle-t-il de la « froideur » de Guillaume III et de Heinsius « à faire entrer aucune puissance dans le traité ». Il chargeait Tallard de leur demander de convenir des secours qui doivent lui être donnés d'après l'article 14 de la convention. Mais il les voit incertains à cet égard, et, d'autre part, l'Empereur serait « attentif à profiter des mouvements de la nation espagnole,

lorsque, dit Louis XIV, je lui aurais fait connaître qu'elle ne doit pas se flatter que j'accepte ses offres en faveur d'un des mes petits-fils ». Si cette situation persiste, il ne peut donc enlever l'espérance aux Espagnols d'écouter leurs propositions.

Elle ne changera pas. Lorsque, à la fin d'octobre, on apprend que Charles II a fait un testament, le conseil impérial se réunit à Vienne ; Kaunitz y fait prévoir la guerre, si on ne s'entend pas immédiatement avec la France ; l'Empereur persiste dans son inertie et reste persuadé que Charles II ne rédigerait jamais un testament en faveur d'un prince français. Le 5 novembre, il fait remettre à Villars une réponse portant que ses conseillers étaient bien déterminés à ne consentir « jamais au traité » ; pour eux, « il n'y avait pas de guerre dont les périls ne fussent préférables à ceux qu'ils trouvaient à consentir au traité ».

Du côté des puissances maritimes, c'est aussi l'inertie, mais pour d'autres raisons. Tallard constate : « Il n'y a rien de net en tout ce qui se passe dans nos conférences ». Guillaume III et Heinsius parlent de fournir 15 vaisseaux, mais restent muets sur la façon de les réunir. Ils entendent ne rien faire, par défiance pour la France, « qui ne serait liée par aucun traité ». Le roi d'Angleterre a exprimé sa vraie pensée dès le mois d'août : « ayant fait un traité pour éviter la guerre, je n'entends pas faire la guerre pour exécuter un traité ».

Le 9 novembre 1700, Louis XIV apprit que Charles II avait fait un testament en faveur de son petit-fils, Philippe d'Anjou, le 2 octobre, et était mort le premier novembre. Quelle allait être son attitude ?

#### 4. — LE TESTAMENT DE CHARLES II

Le traité de partage de mars 1700 avait produit en Espagne un effet plus considérable que le précédent. Étant tombé d'accord avec les puissances maritimes, le roi de France avait

écrit à d'Harcourt : « Il n'est donc plus question, par conséquent, de négocier à Madrid », et il manifesta l'intention de le rappeler, dès que le traité serait rendu public. L'ambassadeur revint, en effet, en France, à la fin du mois de mai, laissant son parent Blécourt pour transmettre simplement les nouvelles.

Dès que l'ambassadeur d'Espagne à la Haye, don Bernardo de Quiros, eut fait connaître à Madrid les négociations engagées, Charles II protesta violemment et énergiquement auprès des alliés. Sur un nouvel avis du même ambassadeur, des mesures furent envisagées pour lever des troupes et armer des navires ; des conférences secrètes eurent lieu entre les souverains et le duc de Molès, nommé ambassadeur à Vienne. D'Harcourt signala que, d'après certains bruits, des dispositions avaient été prises en faveur de l'archiduc.

Après que Torcy eut communiqué le traité à l'ambassadeur espagnol, ce fut bien pis. « Le roi, mande Blécourt, se mit dans une extraordinaire colère et la reine cassa tout de rage dans sa chambre. » L'indignation fut générale ; les grands et le peuple qui, pour des motifs divers, ne voulaient pas que la monarchie de Charles-Quint fût morcelée, se réunirent dans un même sentiment pour protester contre une décision que les puissances avaient prise sans eux et contre eux. Mais Louville a justement exposé les curieuses conséquences de cet état d'esprit (1) : les Espagnols ne rendirent pas Louis XIV responsable du traité, ils ne croyaient pas qu'il négociait sincèrement, mais pensaient qu'il avait voulu leur montrer que, s'ils appelaient l'archiduc, la division de la monarchie était certaine ; ils devaient donc s'adresser à lui, seul prince assez puissant pour la maintenir intacte et indivise. « Toute la haine du traité, constate Blécourt, le 1<sup>er</sup> juillet, tombe jusqu'à présent sur le roi d'Angleterre et les Hollandais ». Le 6 juin, il avait déjà mandé : « Tous les conseillers d'État, anciens et nouveaux, à la réserve du comte d'Aguilon,

(1) LOUVILLE, *Mém. secrets*, pub. p. Scipion du Roure, 1818, t. I, p. 87-88.

furent d'avis unanime qu'il fallait en demander un ( petit-fils) et envoyèrent la consulte au roi d'Espagne. »

Mais les inclinations personnelles de Charles II et la volonté de la reine, toute puissante, étaient en opposition complète avec ces sentiments. Le souverain, troublé par les manifestations d'opinion publique, consulte les savants légistes, Papoli en Italie et Soto en Espagne, des évêques et archevêques, et le pape Innocent XII en juin 1700 ; tous donnent des réponses favorables à l'appel d'un prince français. Le cardinal Porto-Carrero, profitant d'une rechute du roi, écarte de lui le principal obstacle ; la reine Marie Anne, s'installe auprès de lui et, au bout de plusieurs jours, mêlant les considérations politiques et religieuses, parvient à persuader au roi catholique que le bonheur futur de l'Espagne dépend exclusivement de Louis XIV. Le 2 octobre il consent à signer son testament, remis le lendemain au secrétaire Ubilla en présence de sept témoins (1). Par l'article 13, annulant les renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse, il désigne comme son successeur le duc d'Anjou, à son défaut son frère, le duc de Berry et, après eux l'archiduc Charles, puis le duc de Savoie ; pour que la paix ne soit pas troublée, il recommande le mariage du duc d'Anjou avec une archiduchesse. Par l'article 15, il établit une junte provisoire, composée de la reine et de sept membres. Sous l'impulsion énergique du parti national, il sacrifie enfin ses préférences personnelles, si vivaces, à la seule raison d'État.

A Madrid, les ambassadeurs des diverses puissances avaient intérêt à connaître le plus tôt possible les dispositions de Charles II et, pour y parvenir, avaient des auxiliaires parmi les nobles espagnols. Blécourt, qui est d'abord dans l'incertitude, signale, à partir du 8 octobre, que le testament est signé ; à plusieurs reprises, s'il ne doute guère

(1) Texte espagnol dans **CXCV**, t. 4, p. 434-458.

que le testament ne soit fait en faveur de l'un des petits-fils, il ne peut l'assurer formellement ; le 21 octobre, ayant appris que la reine a été seule avec le roi et a envoyé au comte de Harrach une lettre pour l'Empereur, il manifesta l'inquiétude qu'elle n'ait fait changer les dispositions de son mari. De même, d'Harcourt, alors en France, écrit à son ami Barbezieux, le 30 octobre, qu'il est persuadé de la réalité du testament de Charles II en faveur d'un prince français, mais c'est une simple impression personnelle. Ainsi on ne pouvait affirmer nettement quel serait le successeur du roi d'Espagne : on savait avec certitude qu'il avait fait un testament. C'est seulement par la lettre de Blécourt du 1<sup>er</sup> novembre, arrivée à Versailles le 9, que Louis XIV apprit que son second petit-fils avait été choisi.

#### 5. — LOUIS XIV FIDÈLE AUX TRAITÉS

Cette imprécision ne fit que confirmer le roi de France dans la conduite qu'il avait observée jusqu'alors avec les puissances maritimes : s'en tenir à un traité de partage qu'il jugeait avantageux, et rechercher l'adhésion de l'Empereur, qu'il croyait assurée. Si, sur ce point, il put, comme nous l'avons vu, se rendre compte qu'il était dans l'erreur, du moins il ne manifesta, pour ainsi dire jusqu'au dernier moment, nulle intention de se séparer des puissances maritimes. En septembre déjà, Louville (1) ayant demandé à Torey si une disposition de Charles II ne changerait rien au système adopté, le ministre lui avait répondu qu'on était résolu à s'en tenir au partage. Le mois suivant, le mémorialiste ayant révélé l'existence du testament à Beauvillier, celui-ci émit des doutes et ajouta : « au surplus, il n'en sera ni plus ni moins ». Louis XIV ordonna à Blécourt, le 11 octobre, de ne pas décourager les Espagnols « par un refus

(1) LOUVILLE, *Mém. secrets*, t. I, p. 17-20.

absolu » sans doute, mais uniquement pour ne pas les obliger à recourir à l'Empereur ». L'ambassadeur vénitien Pisani s'étant entretenu de la question avec le secrétaire d'État des affaires étrangères à plusieurs reprises en octobre, Torcy l'assure que le roi reste toujours partisan du traité de partage pour éviter « de longues et cruelles guerres », semblables à la précédente. Le 31 enfin, Louis XIV, relatant les bruits qui couraient au sujet du choix du duc d'Anjou, mandait à Blécourt qu'il ne pouvait changer sur les avis qu'on lui donnait, les résolutions qu'il avait prises, mais qu'il y avait apparence, « le roi d'Espagne revenant à la santé, qu'on lui ferait changer ses dispositions ». Et, le lendemain, l'ambassadeur impérial Zinzendorf lui ayant apporté le refus de Léopold I<sup>er</sup> de négocier, il lui répliqua qu'il était décidé à maintenir « le plus possible » les conditions du traité.

Quoiqu'il y ait quelque incertitude ensuite à cause de l'inertie des puissances maritimes, il apparaît néanmoins que le roi de France a conservé les mêmes sentiments. Le 4 novembre, il réunit Torcy et Tallard arrivé à Paris ; il en résulte une longue lettre pour Briard, à La Haye, chargé de dire au pensionnaire Heinsius qu'il avait toujours l'intention de satisfaire à ses engagements « préférablement à toutes les offres que l'on me pourrait faire ». Le 7 novembre, il écrit à Blécourt pour lui dire que ses engagements sont « solides » et peuvent assurer une longue paix à l'Europe, et il charge Villars de demander à l'Empereur son adhésion pure et simple, sinon « les moyens ne manqueront pas pour assurer l'exécution de mes projets ». Le 8, à propos de pourparlers difficiles avec le duc de Savoie, il charge Phélypeaux, alors ambassadeur à Turin, de prévenir Victor-Amédée qu'il ne différera pas l'exécution du traité et qu'il fera agir ses troupes immédiatement après la mort du roi d'Espagne pour se mettre en possession de la part du grand dauphin. Le 9 novembre seulement, lorsque eut été affirmée

cette mort, Torcy, interrogé par Zinzendorf, lui déclara n'avoir aucune proposition à faire ; « le cas étant maintenant très différent du précédent, il eût été bon si S. M. impériale avait donné plus tôt ses résolutions ».

Tous ces actes, toutes ces instructions prouvent la sincérité, injustement attaquée, du roi de France ; ils montrent, en outre, que les délibérations des 9 et 10 novembre ne furent pas « une farce, une représentation théâtrale, une simple mise en scène », comme on l'a trop souvent répété, depuis les protestants réfugiés à l'étranger jusqu'aux historiens d'aujourd'hui. En présence de deux solutions opposées et également dangereuses, Louis XIV ne voulut se décider qu'après un examen sérieux du problème.

#### 6. — L'ACCEPTATION DU TESTAMENT

Le mardi 9 novembre 1700, Barbezieux apporta le courrier, que son ami d'Harcourt lui avait adressé de Bayonne, au roi, qui présidait à ce moment le conseil des finances. Le roi convoqua le conseil d'en haut pour trois heures de l'après-midi. Le soir, il travailla avec Torcy et Barbezieux. Le lendemain, il tint encore deux conseils, le matin et l'après-midi. De ce conseil ne faisaient partie que le grand dauphin, le chancelier Pontchartrain, le chef du conseil des finances Beauvillier et le secrétaire d'État aux affaires étrangères Torcy. Sur leur rôle, sauf sur celui du dauphin et sur celui de M<sup>me</sup> de Maintenon, les renseignements diffèrent. C'est que les ministres purent changer d'opinion entre le premier et les deux autres conseils, par suite de l'influence que la cour exerça à ce moment. Le duc du Maine, la duchesse de Bourgogne, Barbezieux, Chamillart, etc. se prononcèrent en faveur de l'acceptation du testament, soutenus par les lettres écrites par d'Harcourt et Blécourt, et gagnèrent à leur opinion M<sup>me</sup> de Maintenon d'abord hostile, au désespoir de

Tallard qui attribue l'acceptation à une « très forte cabale de la cour » qui ramena le roi « à son sentiment » (1).

Les délibérations eurent lieu chez M<sup>me</sup> de Maintenon dont la chambre est « comme une église : il s'y fait comme une procession » (2). Le duc de Beauvillier aurait parlé en faveur du traité de partage (3). Au témoignage de sa fille, M<sup>me</sup> d'Ancézune, qui a écrit sa vie, Torcy soutint l'acceptation du testament. Pontchartrain résuma les arguments des deux camps et s'en remit à la décision du roi. Tous expriment le même sentiment sur le rôle joué par le dauphin : « tout noyé qu'il fût dans la graisse et dans l'apathie », le fils de Louis XIV défendit ses droits « d'un visage enflammé » avec une vivacité et une énergie qu'on ne lui connaissait pas ». Le jour même des délibérations, l'ambassadeur espagnol remit à Louis XIV une copie du testament et la lettre de la junte espagnole. A celle-ci le roi répondit le 12 pour lui annoncer la résolution qu'il avait prise, mais qu'il voulait garder secrète encore. Ce fut seulement après le retour de la cour à Fontainebleau, qu'il présenta, le mardi 16, avec une solennité qui a frappé tous les contemporains, son petit-fils Philippe d'Anjou comme roi d'Espagne (4).

Louis XIV violait donc la parole qu'il avait donnée aux puissances maritimes. Il crut utile d'expliquer les raisons de son acte et Torcy fut chargé de les exposer. Son mémoire justificatif nous est connu par les lettres qui furent envoyées, à partir du 14 novembre, aux représentants de la France à l'étranger. Le roi, dit-il, a examiné « avec la dernière attention tous les inconvénients et tous les avantages, ou de s'en tenir au traité, ou d'accepter le testament ». Dans le premier cas, plusieurs États étaient réunis à la couronne de France et la puissance de la maison d'Autriche était affaiblie. Le tes-

(1) LXVI, t. I, p. 259 ; CVIII, t. 7, p. 293 ; XCVII, t. 7, p. 412-413 ; TALLARD, dans CXCVI, t. 2, p. 315-318.

(2) LXIII, LXI, LXII. — (3) CVII. — (4) CCCL, CCCXLVIII.

tament du roi d'Espagne causait encore des difficultés en appelant l'archiduc à la succession après les princes français : l'Empereur aurait « encore témoigné plus d'éloignement à souscrire » au traité. Une guerre « dont il était impossible de prévoir jamais la fin » était donc fatale. Dans le second cas, au contraire, « personne n'est en droit de se plaindre » puisque le Grand Dauphin cède ses droits à son fils, et l'Europe n'a pas à craindre la réunion de tant d'États sous la même puissance — ni aucun prétexte de guerre. En somme, l'Empereur n'étant point engagé, « il ne peut jamais y avoir de sûreté pour l'exécution du traité » : cet inconvénient aurait pu être évité, si le roi d'Angleterre et les États Généraux avaient agi avec énergie et s'ils « étaient convenus à temps des secours nécessaires à fournir à la France ». Le 17 novembre, Louis XIV donnait ses instructions à d'Harcourt promu duc et devant aller à Madrid pour participer aux délibérations de la junte provisoire : « Vous pouvez établir le fondement solide d'une intelligence perpétuelle entre ma cour et celle d'Espagne... ; les places des Pays-Bas étant remplies de troupes étrangères, si les Espagnols ont besoin de quelque assistance de ma part pour les chasser, les secours qu'ils me demanderont seront toujours prêts ». Harcourt devra parler de toutes choses avec le cardinal Porto-Carrero, mais de façon à ne pas éveiller sa défiance « que vous ayez en vue de vous mêler du gouvernement d'Espagne ».

Philippe V partit le 4 décembre accompagné de ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Berry, et de son gouverneur, le duc de Beauvillier. La lenteur de son voyage s'explique par le désir de Louis XIV, suivant la tradition des rois de France, de donner une apparence tout au moins de légalité à ses actes. L'Empereur avait un délai de deux mois, à partir de la mort du roi d'Espagne, pour accepter le partage ; il avait été informé le 18 novembre 1700 à Vienne du

décès de Charles II. Philippe V n'arriva que le 21 janvier 1701 à la frontière franco-espagnole et il n'entrera à Madrid que le 18 février.

#### 7. — LES RÉACTIONS EUROPÉENNES À L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE V

Aussitôt que l'acceptation fut connue à la cour, la satisfaction se donna libre carrière : « Tout le monde, écrit Mme de Maintenon le 17 novembre, paraît ravi de l'affaire d'Espagne... Des gens fort sages sont persuadés que nous n'auront point de guerre et que nous en aurions eu une longue et ruineuse pour la France si on avait voulu exécuter les traités ».

Pendant tout son voyage à travers la France, Philippe V fut acclamé par les provinciaux et retardé par les fêtes qui lui furent données. Il fut accueilli dans son royaume par des acclamations enthousiastes et, à Madrid, il y eut une telle affluence que plus de soixante personnes furent étouffées. Avant même qu'il fût arrivé dans la capitale, les vice-rois de Naples, de Sicile et de Sardaigne avaient proclamé l'avènement du nouveau souverain catholique. A Milan, le prince de Vaudémont, dont Louis XIV suspectait la fidélité, refusa fièrement d'écouter les avances de l'envoyé impérial. A Bruxelles, l'électeur de Bavière fit chanter le Te Deum et ordonna des réjouissances publiques. Quelques mois plus tard, on apprendra que les colonies espagnoles d'Amérique avaient manifesté une satisfaction analogue à celle de la métropole. « Il n'y a rien de pareil à l'amour que ces gens-ci ont pour leur roi, dont ils font leur idole », mande Louville à Torcy, le 19 février 1701.

La majeure partie de l'Europe suivit l'exemple espagnol ; mais les princes, pour la plupart, ne furent pas entraînés par l'enthousiasme ou la sympathie ils se laissèrent guider par

leur seul intérêt. Le roi de Portugal, don Pedro, sollicité par le président Rouillé, s'allia avec l'Espagne et la France et ferma ses ports aux ennemis. En Italie, la plupart des princes s'unirent aussi à la France. En Toscane, à Modène et à Parme, ils reconnurent sans difficulté Philippe V. Charles de Mantoue, en échange d'une pension de 20.000 écus, autorisa l'occupation de sa capitale par 4.000 soldats, français et espagnols. Le duc de Savoie, Victor-Amédée, « prince incompréhensible » d'après Tessé, songea à tirer le meilleur parti possible de la situation. Par le traité du 6 avril 1701 il accorda le libre passage dans son duché aux troupes alliées : il était proclamé généralissime, recevait 150.000 livres mensuellement pour l'entretien d'une dizaine de mille hommes, et sa fille cadette épouserait Philippe V. Le pape Clément XI, caractère faible et versatile, reconnut cependant le roi d'Espagne dès le mois de février, tandis que les Vénitiens se contentèrent de promettre l'observation d'une exacte neutralité. Tout le bassin de la Méditerranée occidentale était favorable.

Il n'en fut pas de même dans le centre de l'Europe. L'électeur de Bavière conclut plusieurs conventions et s'engagea à entretenir 10.000 hommes en échange de 40.000 écus par mois. Pour le même nombre de soldats, son frère, l'électeur de Cologne, en reçut 30.000. Si l'on ajoute les ducs de Saxe-Gotha et de Brunswick-Wolfenbüttel, ce furent les seuls princes allemands qui se décidèrent pour l'alliance française.

Restaient les puissances maritimes. En apprenant la décision de Louis XIV, Guillaume avait écrit à Heinsius : « Convenons que nous avons été dupes » ; bien qu'il lui eût suggéré « de presser la cour impériale d'accepter le traité », il pensait à une guerre immédiate. Mais l'Angleterre avait une opinion opposée : elle était hostile à toute nouvelle guerre et ne demandait que la paix pour payer ses lourdes dettes et voir les impôts diminuer. D'autre part, elle s'était

prononcée contre le traité de partage, les marchands anglais craignant que la cession des royaumes de Naples et de Sicile à la France ne fit de la Méditerranée occidentale un lac hispano-français qui serait fermé au commerce britannique. Au contraire, le testament de Charles II maintenait formellement la séparation de la France et de l'Espagne et laissait la route du Levant libre au commerce anglais. Pétitions des parlementaires et des ministres furent donc remises à Guillaume III.

En Hollande, la même situation se présenta. Briard, malade, fut remplacé par d'Avaux à La Haye pour connaître les impressions du Pensionnaire et des marchands. L'ambassadeur constata vite l'épuisement du pays et le désir de relèvement commercial. Heinsius était du même avis, mais voulait prendre des sûretés relativement aux places de la Barrière des Pays-Bas espagnols. Louis XIV, nous le verrons, voulant affirmer le droit de Philippe, les fit occuper et renvoya chez elles les troupes néerlandaises. Se sentant à la merci du roi de France et redoutant une invasion, les États Généraux reconnurent, le 22 février 1701, Philippe V.

Malgré les discussions violentes sur le traité de partage au Parlement anglais, Guillaume III ne voulut pas se séparer des Hollandais et, le 20 mars, fit comme eux. Informant Heinsius qu'il avait dû répondre à une lettre du roi d'Espagne, lui notifiant son avènement, il ajoutait ces paroles, en apparence énigmatiques, en réalité significatives : « Ceci alarmera probablement la cour impériale, mais sans motif fondé : car aujourd'hui je me trouve plus à même d'entrer dans des engagements ou de conclure un traité avec l'Empereur ».

Celui-ci, en apprenant, le 18 novembre 1700, la mort de Charles II, réunit le conseil pendant trois jours de suite : la nullité du testament fut proclamée, des protestations furent décidées auprès de toutes les cours et on décida de

« traiter avec la France, ne fût-ce que pour gagner du temps ». Mais la nouvelle de l'acceptation étant survenue à Vienne, Léopold I<sup>er</sup> déclare : « La France a poussé les puissances maritimes de mon côté ; elle ne peut revenir au traité de partage et l'Europe s'unira à moi pour l'empêcher d'avoir la monarchie ». Après la séance du 27 novembre 1700, le conseil, après avoir rappelé qu'on avait espéré que les Espagnols « reviendraient d'eux-mêmes à S. M. et à sa glorieuse maison » et que l'Angleterre et la Hollande auraient repris « leurs anciens liens avec S. M. », constate que rien de tout cela ne s'est produit : « V. M. est réduite à faire presque seule, avec peu ou point d'alliés, la guerre non seulement à la France, mais à l'Espagne et à l'Italie. » La reconnaissance de Philippe V par Guillaume III et Heinsius sembla, en effet, ruiner les espérances de Léopold I<sup>er</sup>, qui, après avoir publié un long manifeste pour exposer les droits de la maison d'Autriche à la couronne d'Espagne, commença de préparer la guerre en Italie.

\*  
\* \*

Ainsi, au printemps de 1701, les puissances européennes avaient, pour la plupart, accepté qu'un prince français régnât à Madrid. Après quatre ans de diplomatie intense, marqués par des incidents ou divers ou inattendus, Louis XIV pouvait espérer que, comme l'avait dit M<sup>me</sup> de Maintenon, la tranquillité générale ne serait pas troublée et qu'il aurait seulement à soutenir une lutte peu dangereuse contre l'Autriche, et non contre une coalition nouvelle. Quelques mois plus tard, la Triple Alliance se formait et déclenchait une guerre beaucoup plus longue et plus dangereuse que les précédentes.

## CHAPITRE IV

### LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE ET LES TRAITÉS DE 1713-1714

La conduite de Louis XIV, après l'acceptation du testament de Charles d'Espagne, a été appréciée avec acrimonie par les ennemis du roi et les polémistes qui étaient à leurs gages, surtout les réfugiés protestants en Hollande et en Angleterre : on a renouvelé contre elle les termes de provocations, de fautes, d'imprudences, de désir excessif du pouvoir, de tromperie, etc., et les historiens, surtout étrangers, ont suivi (1). Très rares sont ceux qui ont tenté d'expliquer les actes du roi de France, sans vouloir d'ailleurs les justifier entièrement (2).

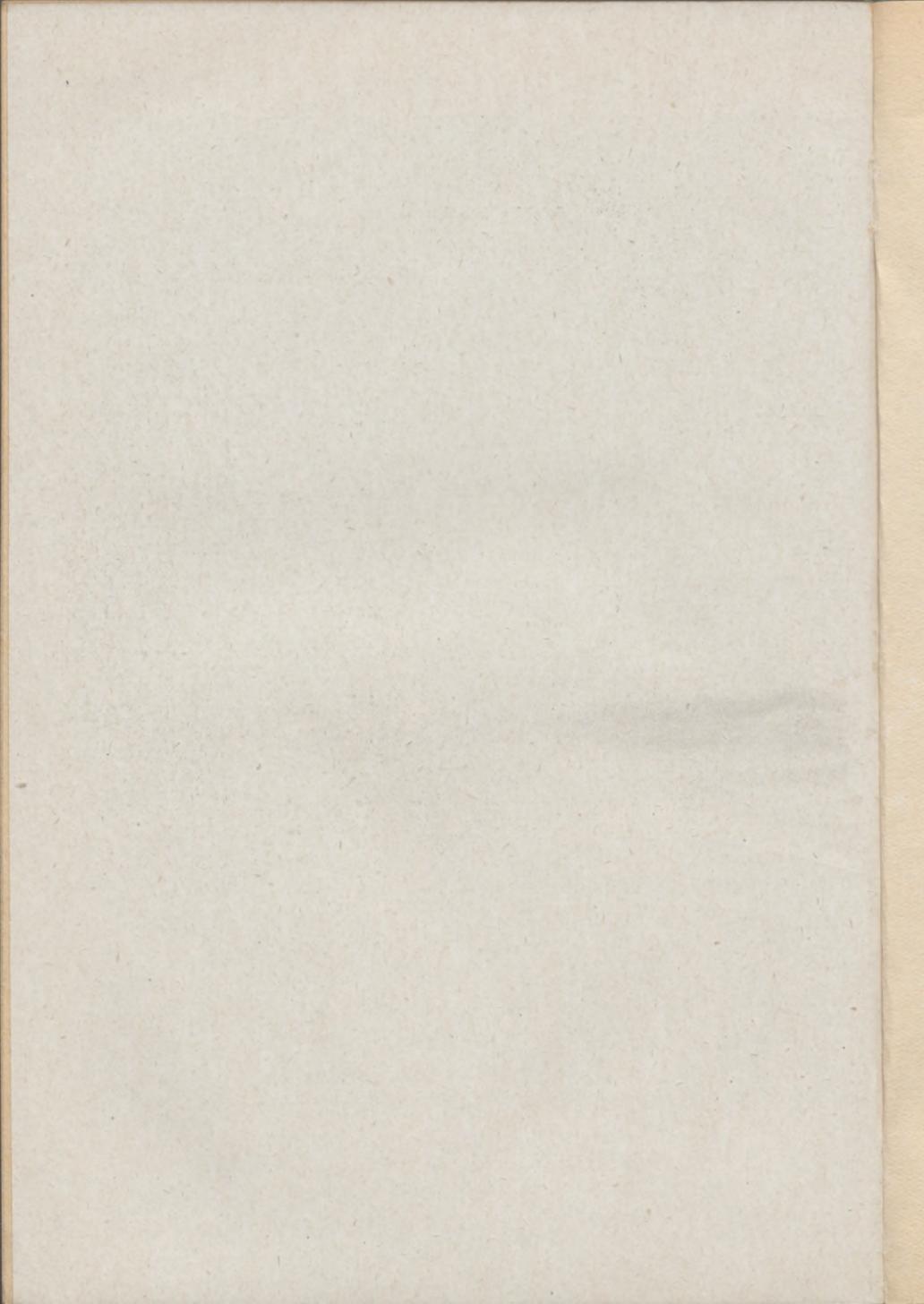
Le 1<sup>er</sup> novembre 1700, le duc d'Orléans, futur régent, ayant protesté contre l'oubli fait par Charles II de lui-même et de ses descendants, Louis XIV, le 1<sup>er</sup> décembre, tint à conserver à Philippe V et ses descendants leurs droits à la couronne de France. On vit dans cette mesure une violation de la clause du testament qui spécifiait la séparation des deux royaumes par l'article 13. C'était une interprétation exagérée, puisque les lettres patentes ne disaient pas que, si Philippe devenait roi de France un jour, il resterait en même temps roi d'Espagne ; d'ailleurs la succession française était assurée pour longtemps, sauf incident. Philippe V devait

(1) CCLXVII, par ex. — (2) CXCIV, par ex., t. 4 et 5.



*Photo Giraudon*

LOUIS XIV EN 1701  
Détail du portrait par H. Rigaud.  
Musée du Louvre.



attendre la mort de son père le grand dauphin, de son frère aîné le duc de Bourgogne et des enfants mâles de celui-ci.

En janvier 1701, le chargé d'affaires français à La Haye, mande à Torcy que dans les États Généraux était répandu un imprimé portant que la régente d'Espagne avait ordonné dans les Pays-Bas d'obéir au roi de France, soit pour faire retirer les troupes hollandaises, soit pour tout ce qu'il voudrait. Dès lors, il multiplia les rapports pessimistes, portant que la guerre est inévitable, que les mesures prises par Louis XIV du côté des Pays-Bas sont accueillies « avec une grande consternation et un morne silence, mais aussi avec un dépit mortel ». Les États Généraux demandèrent donc l'ouverture de négociations avec la France, dès que le maréchal de Boufflers eut pénétré dans les Pays-Bas, le 9 février 1701. D'Avaux, nommé dès le 13 janvier et chargé d'écouter les propositions hollandaises, expliquera seulement que, les États Généraux n'ayant pas reconnu Philippe V, celui-ci ne pouvait laisser ses places en la possession de leurs troupes. Au cours des pourparlers, qui durèrent jusqu'au mois de juin, Louis XIV déclare que les mesures prises à Bruxelles et dans tous les Pays-Bas sont provisoires, destinées à conserver au roi d'Espagne son pouvoir ; aussitôt que des soldats et des conseillers espagnols seront envoyés par lui, les Français se retireront. On refuse de le croire, bien qu'il eût pour lui le droit des gens. Là où Louis XIV fut imprudent, ce fut lorsqu'il renvoya les troupes hollandaises chez elles au début de mars 1701 : il livrait ainsi aux Hollandais les meilleurs de leurs soldats.

D'autre part, les marchands anglais et hollandais voient leur commerce diminué au profit de celui de la France. Louis XIV envoie des flottes pour protéger Cadix, et dans les colonies espagnoles d'Amérique, dont le commerce passe dans les mains des commerçants français. Par l'intermédiaire de Du Casse, gouverneur de Saint-Domingue, un traité est

signé entre la cour de Madrid et la C<sup>ie</sup> Française de Guinée qui obtient (février 1701) le privilège d'importation des nègres en Amérique, l'*asiento*. Louis XIV déclare que les Hollandais et les Anglais n'ont qu'à négocier avec Philippe V pour acquérir des avantages semblables. Les ennemis préfèrent réveiller des appétits de grandeur coloniale et répandre le bruit que le roi de France veut mettre la main sur les colonies espagnoles.

Enfin, lorsque au mois de mai 1701, l'empereur Léopold commence la guerre en Italie, les troupes françaises, que Louis XIV a envoyées dans le Milanais avec Catinat, s'unissent aux espagnoles pour combattre en commun contre le prince Eugène. On eut beau jeu pour dire que Louis XIV n'avait pas à participer à une guerre que l'Empereur faisait au seul Philippe V.

Guillaume III et Heinsius avaient reconnu Philippe V, non pas pour que la paix pût être maintenue, mais pour gagner du temps et amener les Anglais et les Hollandais à la guerre.

#### 1. — LA GRANDE ALLIANCE (1701) ET LA MORT DE GUILLAUME III (1702)

Le roi d'Angleterre, connaissant les sentiments des Anglais, favorables au testament, dévoilait sa pensée à Heinsius dès le 16 novembre 1700 : « J'entraînerai ce peuple-ci en agissant prudemment par degrés, et sans qu'il s'en aperçoive ». L'Empereur lui envoya un ambassadeur, le comte de Wratislaw, pour demander la reconstitution de l'alliance de 1689. Guillaume III empêcha la Hollande de s'entendre avec la France à La Haye et la poussa à demander l'aide de l'Angleterre contre la politique envahissante de la France aux Pays-Bas. Les Communes votèrent 2.700.000 livres sterling, l'entretien de 30.000 marins, et l'envoi d'Irlande de 10.000 auxiliaires. « Il me semble, écrivit Guillaume III, que,

d'après ce qui vient de se passer, la négociation avec la France doit être considérée comme rompue ». Après de longues discussions au point de vue territorial, le traité de la Grande Alliance de La Haye fut conclu le 7 septembre 1701 en 24 articles. Il devait préparer à S. M. I. « une satisfaction juste et raisonnable, touchant ses prétentions à la succession d'Espagne » et une sûreté particulière et suffisante au roi de la Grande-Bretagne pour « leurs royaumes... et pour la navigation et le commerce de leurs sujets » : conquête des Pays-Bas qui serviront de barrière entre la France et les Provinces-Unies, conquête pour l'Empire du Milanais, de Naples, de la Sicile, et des présides de Toscane, conquêtes dans l'Amérique espagnole au profit des Hollandais et des Anglais, privilèges commerciaux pour eux en Espagne et aux Indes, tandis que ceux des Français seront abolis, séparation à jamais des couronnes de France et d'Espagne. C'était le retour au partage de 1700, mais en faveur des Habsbourgs, avec des avantages semblables pour les puissances maritimes, le tout au détriment de la France, considérée de nouveau comme un danger pour l'Europe entière.

Neuf jours plus tard, le 16, Jacques II mourut à Saint-Germain. Louis XIV reconnut son fils, le prince de Galles, comme roi d'Angleterre, malgré l'avis de son conseil, et cédant aux demandes de M<sup>me</sup> de Maintenon, amie de la reine d'Angleterre. Il eut beau déclarer que c'était simplement pour le prince une satisfaction d'amour-propre, cet acte qui, quoi qu'en dise Voltaire, ne détermina pas la conclusion de la Grande Alliance, eut une grave conséquence morale. Les Anglais furent irrités de voir que Louis XIV prétendait s'opposer à leur décision antérieure, par laquelle ils avaient réglé la succession au trône chez eux dans la ligne protestante, par l'*Act of Settlement*. Guillaume III ne se contenta pas de dire « qu'il n'y avait plus ni politique, ni bon sens à la cour de France, que l'on commençait à y radoter et que

tout y était sur le retour (1). Il prononça la dissolution du parlement tory : les élections donnèrent la majorité aux Whigs, partisans de la guerre contre la France et de la royauté anglaise anti-catholique. Guillaume III se garda de prévenir Louis XIV qu'il avait deux mois pour accepter le traité de la Grande Alliance et prépara activement la guerre.

Le 19 mars 1702, il mourut prématurément sans en voir le début. Comme il avait été l'artisan acharné des coalitions contre la France, on put croire que cette mort allait changer la situation, puisque disparaissait le principal obstacle à la paix ; Torcy tenta même de renouer à la Haye les négociations. Les illusions s'évanouirent vite : l'homme « qui fut le plus dangereux des ennemis » de la France avait disparu, sa politique persista : le 15 mai 1702, les déclarations de guerre des coalisés furent envoyées à la France.

## 2. — LES FORCES EN PRÉSENCE

Les deux camps avaient cherché des appuis (2). Le prestige de la maison d'Autriche s'était accru par ses victoires sur les Turcs et la reconquête de la Hongrie. D'autre part, Léopold I<sup>er</sup> s'était concilié plusieurs des grands électeurs allemands qui étaient, avant tout, guidés par leurs intérêts particuliers. Il avait créé en 1692 un neuvième électorat, celui de Hanovre, dont le titulaire, Georges-Louis, devait en même temps être en bons termes avec la cour d'Angleterre à cause de ses droits éventuels à la couronne britannique, reconnus par l'Acte d'établissement de 1701. L'électeur de Saxe, Auguste le Fort, a été soutenu par l'Empereur lorsqu'il a brigué et obtenu la couronne de Pologne contre le prince de Conti en 1697 : il refusera d'accepter les avances de Louis XIV. L'électeur palatin, Jean-Guillaume, duc de Neubourg,

(1) CXCVIII, t. I, p. 96-97. — (2) DXXVII.

frère de la duchesse d'Orléans, ne pouvait oublier les difficultés qu'il avait eues avec le roi de France, et le ravage du Palatinat : le 26 avril 1701, la transaction avec Louis XIV ayant été signée, il se retourna du côté de l'Empereur et vers les États Généraux à qui il avait déjà envoyé des troupes. Enfin, Frédéric III, fils du Grand Électeur (1), a conclu avec l'Empereur une alliance de dix ans. Il n'a qu'un but : acquérir une couronne ; pour cela, il a besoin de l'entente avec les autres électeurs, et de l'appui de Léopold I<sup>er</sup>. Son ambassadeur en France, Spanheim, négocie avec Torcy, qui demande la neutralité du Brandebourg dans l'affaire de la succession d'Espagne. L'électeur offre son concours à l'Empereur par le traité du 16 novembre 1700 ; il est couronné à Königsberg roi en Prusse le 18 janvier 1701. Il rappelle Spanheim en mars et il adhérera à la Grande Alliance, (30 décembre), à laquelle il fournira 8.000 hommes (2).

Ainsi, en Allemagne, Léopold négocie le renouvellement de l'ancienne coalition. Les électeurs et les petits princes n'auraient pas, en réalité, à intervenir dans une question qui ne les touche pas et n'a pas pour eux un intérêt national. Mais ils doivent soutenir pour leur avantage particulier l'Empereur, et envisagent sans aménité l'augmentation de puissance de la France. L'acceptation du testament de Charles II d'Espagne apparaît donc à leur yeux comme la reconstitution de l'Empire au profit, cette fois, des Bourbons, La France, dominant en même temps à Versailles et à Madrid, acquerrait une puissance formidable, dangereuse pour l'équilibre européen. Il faut donc prendre parti contre les Bourbons, comme on l'avait fait autrefois contre les Habsbourgs. De plus, en combattant contre la France et en la réduisant à merci, les princes allemands pensaient trouver une occasion de rompre les clauses territoriales des traités de Westphalie, de Nimègue et de Ryswick : « ce serait une excel-

(1) Frédéric-Guillaume 1<sup>er</sup> est mort le 9 mai 1688. — (2) CCXXXVIII.

lente affaire», de reprendre toutes les terres qu'ils prétendaient germaniques, Alsace, Strasbourg, Trois Évêchés, Franche-Comté.

Sur le continent, en dehors de l'Allemagne, le Danemark fut le premier à s'associer aux États Généraux et à l'Angleterre. Le 20 janvier 1701, puis le 20 juin, Frédéric conclut un traité d'alliance défensive, « d'amitié, de bonne intelligence et de commerce » : moyennant 300.000 écus de subsides par an, il mettait à la disposition des alliés 12.000 hommes, qui seront utilisés en Italie.

De son côté, Louis XIV s'était hâté d'avoir des partisans. Dans les affaires où les subsides jouent le premier rôle (1), il n'aura pas autant de ressources financières que ses adversaires. Du côté de l'Allemagne, il s'est efforcé néanmoins de reprendre l'ancienne politique : la création avec les princes de la région rhénane d'une ligue « de bien intentionnés », surtout les princes « dont les États confinent avec ceux de l'électeur de Cologne », ceux de Trèves et de Mayence.

Les deux princes les plus marquants, capables de constituer une barrière qui interdira aux Impériaux de franchir le Rhin pour se réunir aux Hollandais, sont deux frères : Joseph-Clément, électeur de Cologne, évêque de Ratisbonne, Freisingen, Liège et Hildesheim, et Emmanuel, électeur de Bavière, maître du Haut-Palatinat, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne depuis 1691. Les deux princes allemands, comme les autres, se laissent guider avant tout par leurs politiques personnelles, pour ne pas laisser compromettre leur situation. Joseph-Clément (2) désire que son électorat ne soit pas occupé par des troupes françaises, pour qu'il ne soit pas envahi par les Impériaux. Le traité du 15 février 1701, conclu pour dix ans avec Louis XIV spécifiait l'observation des traités de Westphalie,

(1) CCLXXIV.

(2) CCLIV, CCLV, CDXV, p. 184 ; CCXLVI, CCXCVII, CCXLIX, CCL.

de Nimègue et de Ryswick, par suite, le passage des troupes ennemies à travers l'électorat, l'intégrité des possessions de l'électorat étant garantie par Louis XIV. En cas de guerre, Joseph-Clément entrerait en guerre contre ses voisins qui auraient embrassé la cause de l'Empereur, lèverait 10.000 hommes et recevrait un subside mensuel de 30.000 écus et, à la paix, verrait son État agrandi. Grâce à cette convention, Louis XIV espérait pouvoir user d'une diversion contre les États Généraux.

Pour Max-Emmanuel, la situation était différente. Il avait abandonné l'alliance française qu'avait pratiquée son père Ferdinand-Marie. Il a d'abord pris le parti de Léopold I<sup>er</sup>, dont il a épousé la fille Marie-Antoinette ; mais la renonciation à la succession d'Espagne, imposée à cette princesse par son père, l'a détourné de l'Empereur et rejeté vers l'Espagne. Charles II a même choisi comme héritier son fils, mort prématurément, et l'a choisi lui-même comme gouverneur des Pays-Bas. Il ne peut donc pas prendre parti pour l'Empereur ; dans ce cas, la Bavière, entourée de pays autrichiens et isolée de la France par les cercles de Souabe et du Haut-Rhin, court de gros risques, à moins que la France ne vienne à son secours. Le 9 mars 1701 était conclue une convention fort semblable à celle du 15 février : traité « d'étroite alliance », pas de levées et de passages d'Impériaux en Bavière, défensive jusqu'à préparation complète des troupes, etc. Dix mille soldats seraient levés pour être employés en Bavière « et ailleurs... suivant que S. M. le jugerait convenable ; l'électeur recevrait 40.000 écus par mois, qui seront payés encore six mois après que « S. A. E. aura été avertie de licencier ses troupes » : le roi lui promet sa protection « lorsqu'il s'agira de l'élection d'un Empereur ou d'un Roi des Romains » (1). Ainsi Louis XIV considérait les mesures qu'il prenait du côté de l'Allemagne comme capables d'empêcher l'Empereur

(1) CCXLVI.

d'engager les princes « dans une guerre tout à fait étrangère aux intérêts de l'Empire », et il suggérait aux deux princes d'exercer une pression sur leurs voisins ; ils ne réussirent pas auprès des électeurs et de Mayence, et la barrière ne fut pas complète.

La même vue a poussé le roi de France à gagner à la cause de Philippe V le duc de Savoie, Victor-Amédée II. Plus tard, Tessé dira de lui : « un prince qui n'a ni confesseur, ni ministre, ni maîtresse, est un fagot d'épines que l'on ne sait par où aborder ». Il agit en 1701, comme il l'avait fait en 1696 ; « il se fera rechercher des deux parties, et ne se déclarera qu'à la dernière extrémité », connaissant l'importance de son état pour empêcher les Impériaux de conquérir le Milanais. Il fit inscrire à peu près toutes ses exigences dans le traité de Turin du 6 avril 1701 en 20 articles, valable pour la France, l'Espagne et la Savoie. Le duc levait 105.000 soldats piémontais qui seraient adjoints aux Franco-Espagnols pour faire campagne en Italie. Le duc serait le généralissime et recevrait 150.000 livres par mois (art. 4 et 8). Le mariage de sa seconde fille avec Philippe V lui était promis. En échange, l'article 20 portait que « la paix étant faite, et, par conséquent, le présent traité de guerre étant rempli, chacun demeurera dans son premier et ordinaire état ». Victor-Amédée ne devait pas être satisfait de voir qu'aucun agrandissement territorial ne lui était promis, ce qui devait fatalement le pousser à écouter les offres qui lui seraient faites (1).

Aussi important que la Savoie était le Portugal, qui pouvait servir de point de débarquement pour les troupes des puissances maritimes. Lorsqu'il connut par notre ambassadeur Rouillé l'acceptation du testament de Charles II, le premier ministre, duc de Cadaval, prépara une triple alliance malgré les efforts des agents de l'Empereur, de la Hollande et

(1) CDIV, t. III.

de l'Angleterre. Ce traité de Lisbonne fut signé le 18 juin 1701 : le Portugal donnait sa garantie au testament de Charles et fermait les ports de tous ses États aux navires de commerce, ou de guerre, des ennemis de la France ou de l'Espagne, En cas de guerre, il sera secouru par les troupes françaises et des vaisseaux français. Louis XIV paya très cher la fermeture aux ennemis de la France, si l'on en juge d'après les clauses financières insérées dans les articles secrets.

Il avait donc fait effort pour créer une coalition opposable à celle des ennemis. Mais, dans le Nord, Charles XII, engagé contre Pierre le Grand, ne voulut rien entendre. Dans l'Empire, la plupart des princes se tournèrent vers Léopold I<sup>er</sup> ; les deux Bavaois seuls restèrent alliés à la France, sans lui apporter une aide que la guerre malheureuse les empêcha de donner. La Suisse résolut d'observer la neutralité ; elle laissa l'Espagne lever 13.000 hommes pour défendre le Milanais ; les cantons réformés en fournirent aux Hollandais et même à l'Empereur. La question de la succession de Neufchâtel occasionnera des frottements avec la France (1). Les États italiens, par exemple la papauté, n'eurent pas une attitude nette ou énergique. Le 16 mai et le 27 décembre 1703, le Portugal signa un traité d'alliance offensive et défensive et un traité de commerce, bien connu sous le nom de son signataire, lord Methuen, qui le plaçaient sous la dépendance des coalisés, ou plutôt de l'Angleterre. De son côté, Victor-Amédée II n'avait pas plus tôt conclu avec Louis XIV qu'il s'efforça d'entrer en relations avec l'Empereur ; celui-ci lui envoya un des membres de son conseil, Auersperg, avec lequel il signa, le 8 octobre, un traité qui lui accordait de gros subsides et la majeure partie du Montferrat.

Jusqu'à la fin de la guerre, Louis XIV n'eut que deux alliés, Maximilien de Bavière et son frère.

(1) DLI, DLIX, DLX, DLVIII, DLXI.

## 3. — L'ESPAGNE DE PHILIPPE V

Mais il eut une charge inouïe qui faillit réduire la France à être une puissance de troisième rang : soutenir l'Espagne de toute façon, ce qui a permis à ses adversaires de l'accuser d'avoir réuni sous une même autorité, la sienne, l'Espagne et la France. Comme nous allons le voir, cette opinion ne correspond pas à la réalité.

Torcy décrit exactement la situation lamentable de l'Espagne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : elle « était comme un corps sans âme que la France devait animer et soutenir à ses dépens dans l'ancien et le nouveau monde, et, s'il était possible, le mettre en état d'agir s'il en était encore temps ». Les grands d'Espagne connaissaient l'affaiblissement de leur patrie. « Ils sentent même, écrit Beauvillier, que non seulement votre appui et vos conseils leur sont nécessaires », mais qu'il faut que toute la nation le sache ; et ils sont loin de s'étonner en voyant que d'Harcourt, revenu en Espagne peu après l'arrivée de Philippe V, prend part aux délibérations de la junte provisoire (1). Pour éviter tout reproche de la part des puissances maritimes, Louis XIV n'avait pas voulu d'abord se mêler du gouvernement à Madrid, mais, par suite de l'incurie espagnole, du désir des Espagnols, de l'insuffisance de Philippe V, trop jeune et peu actif, il se vit, dira-t-il plus tard, « comme forcé d'entrer dans le détail du gouvernement de l'Espagne et des États qui en dépendaient ». Il y fut poussé aussi en voyant que les puissances maritimes négociaient pour une coalition et allaient entreprendre une guerre générale qui rendait indispensable l'unité de direction.

Il se résolut, nous apprend-il, au mois de juin 1701, alors que les hostilités avaient débuté en Italie. Il autorisa d'Har-

(1) CCCXLIX, t. I ; CCCXLI ; CCCL, t. I.

court à assister au *Despacho*, à jouer, en somme, le rôle de premier ministre pendant la guerre, envoya un financier, Orry, qui accomplira une œuvre solide, un marin, le comte d'Estrées, un noble, chargé de s'occuper des affaires politiques, Louville (1), et la princesse des Ursins pour vivre dans l'intimité du ménage royal (2). L'on n'a pas suffisamment remarqué que les difficultés ont été causées à Louis XIV non par les Espagnols, mais par les agents français qui ne s'entendent pas, sont trop souvent hostiles les uns aux autres, et reviennent d'eux-mêmes comme Orry, ou sont rappelés définitivement comme Louville, ou provisoirement comme la princesse des Ursins.

Il paraîtrait oiseux de raconter toutes ces ambassades trop nombreuses. Mais il est utile de savoir quelle fut la tactique employée dès le début par le roi de France. A Marsin envoyé à Madrid pour remplacer d'Harcourt malade, il est prescrit de ne pas examiner « présentement » si l'union entre les deux pays « causera de très grands ombrages au reste de l'Europe ». Il est nécessaire que « l'ambassadeur de S. M. soit ministre du roi catholique et en exerce les fonctions », qu'il aide le souverain espagnol à gouverner, qu'il s'occupe des finances et de l'armée, la décision dernière étant prise à Versailles. Et l'instruction est complétée par la lettre capitale du 30-31 octobre. Louis XIV y insiste sur l'impossibilité pour l'Espagne de « donner aucun secours », et sur les énormes dépenses qu'il a assumées depuis le début de la guerre, qui sera très longue. Il ajoute qu'« il faut par conséquent songer nécessairement aux moyens de faire promptement la paix, que je vois avec un sensible déplaisir qu'elle doit être achetée par la cession de quelques États dépendant de la monarchie d'Espagne, mais qu'il faut bien en prendre la résolution » ; ce projet doit être tenu dans le plus profond secret, sinon les ennemis en profiteraient pour demander

(1) LOUVILLE, *Mém. secrets*, 1818, 2 vol. — (2) CCCLVIII, CCCLX.

des avantages énormes. Ce que Louis XIV dit dès le début, il le répétera constamment, à propos non seulement de l'Espagne, mais aussi de la France. Il ne variera pas.

Rien n'y fit ; d'après l'ambassadeur Gramont en 1704, « l'on ne pense à rien, l'on ne donne ordre à rien : tout se gouverne à la fourche ». Les échecs se succèdent : perte de Gibraltar, débarquement de l'archiduc Charles en Catalogne, et des Anglais en Portugal, etc.

Cependant, un ambassadeur, le marquis Amelot, en se tenant à l'écart des intrigues, resta quatre ans en Espagne où il réalisa une œuvre considérable, trouvant de l'argent, réorganisant l'administration et l'armée (1) et, à partir de 1706, s'efforçant d'habituer Philippe V à l'idée d'un démembrement, Louis XIV ayant commencé à entrer en négociations avec ses ennemis. Philippe se borna, on le sait, à répondre en 1708 qu'il ne quitterait l'Espagne qu'avec la vie et qu'il mourrait plutôt à la tête de ses troupes que de les abandonner lâchement. La victoire de Villaviciosa, en 1710 (2) consolida la couronne de Philippe V, qui n'eut plus dès lors qu'un motif de discussion avec son grand-père, celui de la renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France (3).

Pour pouvoir comprendre les concessions que nous verrons Louis XIV faire aux puissances maritimes, il convenait de résumer l'état de l'Espagne pendant ces années si troublées.

#### 4. — LE TRIUMVIRAT ET LES ARMÉES

« La succession d'Espagne, note Le Pelletier, observateur impartial, ne manqua pas d'engager la guerre, le plus grand malheur qui pût arriver dans l'état des affaires de finances, et par la réunion de toutes les puissances de l'Europe

(1) CDXCIX, CCCLVII, surtout t. I, p. 131 (état de l'Espagne en 1706).

(2) CCCLIV, CCCLXIV. — (3) CCCLXII, CCCLXIII.

contre la France, chargée de soutenir l'Espagne impuissante par elle-même, en argent, en troupes et en conseil. »

Elle fut dirigée par un triumvirat. Le prince Eugène de Savoie (1), fils d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, avait toujours reproché à Louis XIV de ne pas lui avoir donné un régiment et avait pris du service en Autriche. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, il s'était montré, dans le conseil de Léopold I<sup>er</sup>, un adversaire résolu du roi de France.

Le second adversaire, John Churchill, duc de Marlborough (2), avait appris l'art de guerre sous la direction de Turenne. Il savait manœuvrer militairement et politiquement et, avec l'appui du grand trésorier Godolphin, beau-père de sa fille, il disposait du parlement whig, partisan des hostilités contre la France. D'autre part, la duchesse de Marlborough avait une grande influence sur la reine Anne.

Enfin, en Hollande, le stathoudérat fut aboli après la mort de Guillaume III, et l'aristocratie bourgeoise avait repris le pouvoir qu'elle avait perdu depuis Jean de Witt. Ce ne fut pas l'ancien parti républicain, mais celui qui s'était inféodé à la politique du roi d'Angleterre, par haine contre la France ; son chef fut Antoine Heinsius (3), pensionnaire de la province de Hollande. Celui-ci avait été favorable à la France jusqu'en 1683 ; venu à Versailles, à propos de la démolition des murailles d'Orange, il en revint « ulcéré de l'affront » que lui avait fait subir Louvois (4). Des triumvirs, c'est lui qui joua le rôle le plus actif, le plus marqué et le plus imprudent. Il fut le plus acharné à conduire la guerre, jusqu'à l'aveuglement.

Louis XIV, se rendant compte de la situation, fut de son côté le plus acharné à poursuivre la paix, jusqu'à l'humiliation.

(1) CCCCXXI, CCCXXX, CCCXXIX, CCCXXVIII, CCCXXXII.

(2) CCCXI, CCCXII, CCCXIII. — (3) DXXI.

(4) CXVII, XXI, t. VIII ; CCCLIII, CCCLII, XVI, CCCLII, CCCXXXIII CCCXXXIV, CXCVIII.

Pour cette guerre, qui allait durer de 1702 à 1713, des forces considérables devaient être mises en mouvement. La marine des alliés était beaucoup plus nombreuse que celle de la France : presque 300 bâtiments, mais on ne saurait dire qu'elle avait la maîtrise de la mer, ne pouvant empêcher les corsaires français de s'attaquer aux navires de commerce anglais et hollandais et d'aller au loin, jusqu'à Rio de Janeiro, comme Duguay-Trouin, pour effectuer une heureuse randonnée de pillage. Les armées formaient un total de 200.000 hommes, soldées par les puissances maritimes ; dès le début, l'Angleterre mobilisa 50.000 hommes, qui s'habituaient à la guerre. Les meilleurs soldats étaient ceux de Léopold, qui s'étaient aguerris dans leurs combats contre les Turcs et les Hongrois. La flotte de Louis XIV se montait, au début, à une centaine de vaisseaux et trente galères, qui furent réduits en 1706 à 75 navires environ ; la course, que continua à prôner Vauban, fut beaucoup plus active et profitable. L'infanterie comprenant 160.000 hommes avait été levée à la hâte et manquait de préparation ; les 40.000 cavaliers étaient mal armés et mal montés. A partir de 1703, le roi de France ne put compter ni sur ses alliés, ni sur l'Espagne.

##### 5. — LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DE LA FRANCE

Louis XIV ne désira pas cette guerre : depuis 1697, il ne s'était écoulé que quatre ans, cet espace de temps ne lui paraissait pas suffisant pour le rétablissement de son royaume déjà épuisé en hommes et en argent. D'autre part, il fallait non seulement combattre pour la France, mais encore soutenir l'Espagne en décadence. L'énormité de la tâche était telle que, dès le début des hostilités, Louis XIV multiplia les assurances pacifiques et il les renouvela à mesure que les événements militaires devinrent favorables. Il y fut poussé d'autant plus que, pendant les années d'hostilités, la situa-

tion matérielle fut médiocre et parfois très mauvaise (1). Jusqu'en 1708 Chamillart fut à la fois secrétaire d'état de la guerre et contrôleur général; de 1708 à 1715, il eut pour successeur le neveu de Colbert, Nicolas Desmaretz (2). Tous deux on fait connaître à Louis XIV, l'épuisement des finances, si complet qu'on ne peut fournir les fonds pour les troupes. On a vu reparaître la capitation et apparaître le dixième en 1710. Mais, surtout, on a repris les variations des monnaies, les « affaires extraordinaires », en mangeant à l'avance les revenus des années suivantes. Les deux ministres désirent que les ennemis soient persuadés que l'on tiendra bon. Mais ils avouent qu'en réalité, « recevoir la paix à des conditions telles que les ennemis la voudront donner serait préférable ».

Le moment le plus fâcheux est le trop fameux hiver de 1709 que l'on connaît par Saint-Simon, Dangeau, Torcy, Voltaire, etc. La famine et la misère ont entraîné un peu partout en France des émeutes : des bandes armées se battent pour qu'on n'enlève pas les blés. « La mauvaise disposition des esprits de tous les peuples est connue ». Des séditions se produisent dans presque toutes les provinces (3). M<sup>me</sup> de Maintenon signale celle de Paris, le 28 avril 1709; quelques mois plus tard, elle ajoute : « La misère viendra bientôt jusqu'à nous : on n'a pas un sou, le blé enchérit tous les jours ». C'est le 3 septembre, quelques jours avant que soit livrée la bataille de Malplaquet par l'armée de Villars qui, à la fin de juillet, est restée 30 heures sans pain. Et cette situation persiste en 1710, ce qui incite Torcy à déclarer qu'il fallait profiter de toutes les ouvertures pour tenter de conclure la paix.

(1) LXXXIX, LXXXVIII.

(2) CXI, DUMAS (R.), *La politique financière de Desmaretz*, 1927. Après avoir quitté le contrôle général à la mort de Louis XIV, Desmaretz publia un *Mémoire sur l'administration financière* (de 1708 à 1715), travail d'une importance indéniable. —

(3) XV, t. 7 et 8.

Les ennemis connaissaient cet affaiblissement et, en 1709, au moment des conférences de Gertruydenberg, paraît *Le Pater de Louis XIV*, d'une hostilité caractérisée à l'égard du roi de France (1). Mais, comme cela s'est produit autrefois dans le royaume, le souverain a trouvé des polémistes de premier ordre qui, depuis le début de la guerre, se sont faits les défenseurs de la politique royale. Jean Baptiste Dubos, attaché aux affaires étrangères, a accompli plusieurs missions diplomatiques, a participé aux conférences de Gertruydenberg, et sera reçu en 1720 à l'Académie française dont il devint secrétaire perpétuel. Il expose, en 1703-1704, que les intérêts de l'Angleterre sont mal entendus dans la guerre présente et, dans un manifeste de l'électeur de Bavière, explique la politique suivie, traditionnellement, par la France, à l'égard de l'Empire. Jean de la Chappelle, qui avait suivi en Suisse l'ambassadeur Puyzieulx, entra en relations avec Torcy. Membre de l'académie française en 1688, il fit paraître jusqu'en 1708 des *Lettres d'un Suisse à un Français*, qui sont des mémoires remarquables de politique étrangère, pour l'élaboration desquels Torcy fournissait des renseignements. A côté du ministre lui-même, se trouvait l'abbé Joachim Legrand, oratorien qui, en 1709 et 1710, au moment des plus grands désastres diplomatiques et militaires, écrit pour défendre la légitimité du testament de Charles II, pour relever le moral quelque peu affaibli de ses compatriotes et pour recommander la continuation de la guerre.

#### 6. — TENTATIVES FRANÇAISES DE DIVERSION

Les polémistes ne suffisant pas pour conjurer la mauvaise fortune, Louis XIV revint à la politique qu'il avait suivie précédemment. Il tenta des diversions pour diminuer l'importance des armées ennemies et les occuper loin de la France.

(1) CDLX.

Il fit des efforts pour disloquer la coalition comme il avait réussi en 1696.

Louis XIV pensa à tenter, dans les Iles Britanniques, ce que les Anglais avaient fait en poussant les Camisards à la révolte. Il résolut, à la suite de longues négociations, de faire débarquer en Écosse le fils de Jacques II avec quelques troupes. Les Anglais, ayant appris ce projet, tinrent une flotte sur la côte écossaise, de telle sorte que le débarquement ne put pas avoir lieu (1707-1708).

Les circonstances parurent devoir être plus heureuses en Hongrie. François Rakoczy, échappé, se réfugia en Pologne, où il entra en relations avec le diplomate français Du Héron. En 1702, Louis XIV, avant de s'engager à envoyer de l'argent et des troupes, demande à être « informé » exactement des projets du prince. L'insurrection éclate en Hongrie, puis en Transylvanie, gagne vers l'ouest et atteint Presbourg, alors que Villars est en Bavière. Mais Louis XIV n'envoie pas de troupes, quelques officiers seulement ; les nobles et les paysans ne s'entendent pas, les catholiques et les protestants pas davantage. En 1707, la diète d'Onod proclame la déchéance de la maison d'Autriche. Mais les Autrichiens battirent Rakoczy, qui perdit petit à petit les places qu'il avait occupées. En 1711, il quitta la Hongrie et, en 1713, vint en France (1). La diversion vers le centre de l'Europe échoua.

## 7. — POLITIQUE ORIENTALE DE LOUIS XIV

Elle aurait pu réussir en Turquie. Le marquis de Ferriol, ambassadeur à Constantinople, avait eu avec le grand vizir des rapports mouvementés. Louis XIV, en fait, n'avait pas cru devoir communiquer au Divan le traité de partage de 1700, parce que la Turquie n'était pas un État chrétien. Mais, en 1702, il s'efforça d'entraîner les Ottomans à la

(1) CCCXC, CCCXCI.

guerre, sous le prétexte de venger le désastre de Carlowitz et d'attaquer les Habsbourgs en Hongrie. Toutefois le grand vizir, Ali Pacha, resta obstinément pacifique (1).

Louis XIV pensa au « grand duc de Moscovie » Pierre le Grand, dont la guerre contre Charles XII dévoilait tout au moins la force de résistance au moment de Narva. Jean Casimir Baluze fut chargé, en 1702, de reconnaître si vraiment le tzar avait, selon le bruit qui courait, des dispositions bienveillantes à l'égard de la France : une fois qu'il serait réconcilié avec Charles, il attaquerait les provinces impériales de façon à forcer Léopold I<sup>er</sup> à dégarnir son front occidental. La venue de Baluze à Moscou causa beaucoup d'inquiétude aux résidents des puissances alliées. Baluze fait remarquer l'impossibilité de conclure une alliance « perpétuelle » et un traité de commerce. Le représentant de Pierre le Grand à La Haye, Matréef, est reçu en 1705-1706 par Louis XIV qui offre sa médiation dans le conflit russo-suédois, tandis que le tzar offrirait la sienne pour la paix d'Occident. Baluze est renvoyé en 1711 à Moscou. Mais les Turcs ayant déclaré la guerre à la Russie sous la pression de Charles XII, Pierre le Grand émet un doute sur la sincérité de la politique française. Les pourparlers ne vont pas plus loin (2).

Charles XII s'étant installé à Alt-Randstadt en Saxe en 1707, Louis XIV pouvait espérer que le roi de Suède agirait comme il l'avait fait autrefois, et rétablirait entre les deux pays les relations anciennes. Dès 1701, il demandait à Sonnac d'être averti rapidement des intentions du roi de Suède, « car il ne faut pas que l'incertitude de ses résolutions m'empêche de traiter avec le roi de Pologne ». Charles n'était pas pressé et les tentatives faites ne réussirent pas. En 1705, il déclarait vouloir que son successeur fût non un Français, mais un Polonais, Stanislas Leczinski. En 1707, Louis XIV, vaincu, fit tous ses efforts pour le retenir

(1) DLXXVI, DLXVIII, DLXXVII. — (2) DXXXVIII.

en Allemagne. Besenval fut envoyé à Alt-Randstadt pour le féliciter de ses succès et lui demander d'être médiateur en vue d'une paix générale. Le capitaine des gardes suisses ne put obtenir aucune réponse : « Le roi de Suède, dit Voltaire, recevait alors dans son camp d'Alt-Randstadt les ambassadeurs de presque tous les princes de la chrétienté ». Marlborough y vint et gagna le chancelier Piper. Louis XIV comprit que la partie était perdue et manda à Besenval que, « présentement », il devait « ménager avec soin tous les fonds que je puis ramasser pour soutenir la guerre » (1).

#### 8. — LES NÉGOCIATIONS AVEC LA HOLLANDE

Aucune des interventions qu'avait tentées Louis XIV n'avait réussi. Il lui restait à essayer de dissoudre la coalition en s'adressant, comme auparavant, aux Hollandais. Sa conviction était, en effet, qu'ils avaient pris les armes pour obtenir avant tout des avantages commerciaux ; par suite, il serait plus facile de s'entendre avec eux qu'avec les Habsbourgs de Vienne (2). Aussi constate-t-on la présence de nombreux agents secrets, les uns résidant dans les Provinces-Unies, les autres voyageant entre La Haye et Versailles, d'autres entre les Provinces-Unies et la Suisse, tous chargés uniquement d'écouter et de rapporter les propositions qu'ils auront entendues. Bien qu'ils soient souvent brûlés et que leurs intrigues soient parfois aisément découvertes, leur nombre est tel qu'il impressionne ; « cette foule de négociateurs, écrit St Praz, avait donné lieu aux créatures du feu prince d'Orange, partisans de la guerre, et aux républicains qui désiraient ardemment la paix, de conclure qu'elle était bien nécessaire à la France, puisqu'elle employait autant de voies pour y parvenir ». Plus ces tentatives se multiplient, plus les Hollandais sont convaincus qu'ils forceront le roi à

(1) DXLVIII, DXLIX, DL, DXLVII. — (2) DXXVIII.

venir à résipiscence. Ce sont les renseignements fournis par ces émissaires officieux qui conduisirent Louis XIV à négocier avec les États Généraux à plusieurs reprises, à « tenter l'aventure », comme il le disait, et à employer certains personnages dont il s'était déjà servi : par exemple, François Mollo, marchand suisse établi à Amsterdam, Hennequin, marchand de Rotterdam, en relations avec le comte d'Avaux, puis avec Chamillart, Petkum, représentant du duc de Holstein Gottorp à La Haye, un protestant français, Du Puy Saint Gervais, avocat en Suisse, etc. Tels sont les noms de ces principaux agents secrets, qui poussèrent Louis XIV à prendre contact avec les Hollandais.

Il s'y décida lorsque les revers commencèrent. L'abandon de ses alliés, le duc de Savoie et le roi de Portugal en 1703, la défaite d'Hochstædt en 1704, la chute de Gibraltar et l'arrivée de l'archiduc Charles en Espagne furent ses raisons déterminantes. En 1705 fut envoyé en reconnaissance, à La Haye, Helvétius, d'origine hollandaise, médecin de Chamillart, pour se rendre compte si les dirigeants des Provinces-Unies avaient des intentions favorables et si l'on pourrait entrer avec eux dans une négociation secrète. Helvétius trouve Nieuport et Van der Dussen très défiants à l'égard de la France, réclamant le tarif de 1664, refusant de s'expliquer sur tout le reste et attendant les propositions du roi.

Jusqu'alors Louis XIV avait fait la guerre pour maintenir le testament de Charles II et lier la cause espagnole à la cause française. Il se résolut, quoiqu'il lui en coûtât, à revenir à la théorie du partage pour sauver la France, à faire la paix aux dépens de Philippe V, « puisque, dit-il, on ne peut la faire autrement ». A la fin de 1705, un officier général, le marquis Alègre, vint secrètement à La Haye, porteur de propositions précises : Philippe V conserverait l'Espagne, les Indes, la Sardaigne, les présides de Toscane et le Milanais ; les Hollandais auraient la Gueldre espagnole et le

Limbourg, et la France, le duché de Luxembourg et la Lorraine. Le duc de Lorraine deviendrait souverain des Pays-Bas, et celui de Bavière, souverain de Naples et de la Sicile. Enfin l'archiduc Charles prendrait le titre de roi et aurait comme états la Bavière, le duché de Neubourg et quelques villes impériales. Les Hollandais se déclarèrent satisfaits du renouvellement du traité de commerce de 1699, mais demandèrent Naples, la Sicile et le Milanais pour l'Archiduc. Alègre ayant cédé sur Naples et la Sicile, ils exigèrent pour l'archiduc Charles non plus seulement le Milanais, mais encore les Pays-Bas. Heinsius et ses deux amis, Buys et Van der Dussen, ne cessaient de répéter que les offres françaises étaient insuffisantes. Après deux mois de négociations inutiles, les pourparlers furent rompus et Torcy déclara que la France continuerait vigoureusement la lutte (janvier 1706).

Mais cette année-là fut marquée par de sérieux échecs : en Catalogne, à Barcelone, et le long de la côte orientale (1), en Italie où est levé le siège de Turin (2), aux Pays-Bas où Villeroy est battu à Ramillies. Chamillart désespérait de pouvoir continuer la guerre : « C'est une bien triste chose, lui écrit Vendôme appelé en Flandre, que vous n'ayez aucune espérance qu'on puisse faire la campagne...Je suis persuadé que les Hollandais même nous tiendront le pied sur la gorge, lorsqu'ils verront que nous ne sommes pas en état d'entrer en campagne ». Il ne croyait pas être si bon prophète. Des négociations secrètes furent menées en Hollande par les agents secondaires, mais ne furent pas poussées à fond, parce qu'en 1707 les événements militaires sont moins fâcheux et susceptibles à tout instant de modifier les conditions territoriales. La victoire d'Almanza rétablit Philippe V, l'invasion de la Provence est repoussée (3), Villars progresse dans la région rhénane. Louis XIV mène partout des négo-

(1) CCCLI, CCCLV. — (2) CDXII, CDIX, CDX, CDXI. — (3) CCL.

ciations secrètes : en Suisse avec l'Empereur, en Italie avec Victor-Amédée II et les autres princes par l'intermédiaire de Tessé et de l'abbé de Pomponne, pour tenter de constituer une fédération de princes comme au temps de Richelieu ; aux Pays-Bas où le baron de Renswoude, représentant des Provinces-Unies, déclara à l'intendant de la Flandre, Dugué de Bagnols, qu'il n'avait pas les pouvoirs pour négocier.

Les plus importants de ces pourparlers furent menés dans les Provinces-Unies par un homme qui allait jouer jusqu'à la fin de la guerre un rôle de premier plan et devait déterminer la paix en s'entendant au point de vue économique, non avec les Hollandais, mais avec les Anglais. Nicolas Mesnager représentait sa province de Normandie au Conseil du commerce où il s'était rapidement distingué (1). Envoyé en 1706 en Espagne, il avait porté un coup droit aux Hollandais en faisant décider par Philippe V que le commerce avec les Indes espagnoles serait réservé aux Espagnols seuls et à leurs alliés, les navires des autres pays devant payer d'énormes droits. Touchés au vif, les Hollandais protestèrent contre cette convention si fâcheuse, et Louis XIV pensa qu'en essayant de les satisfaire économiquement, il arriverait à ses fins. Mesnager fut donc chargé de leur expliquer que les Anglais profitaient de la guerre pour leur enlever progressivement le commerce du monde entier et devenaient des rivaux extrêmement dangereux pour eux. Il leur offrirait ce qu'ils avaient demandé : le rétablissement du tarif de 1664, et leur promettrait qu'ils obtiendraient pour le commerce avec les Indes espagnoles le même traitement que les Français. De décembre 1707 à mars 1708, Mesnager s'acquitta de cette mission dont l'objet était limité. Tout en se montrant satisfait au point de vue économique, Van der Dussen ne voulut pas cependant conclure tant que les questions territoriales ne seraient pas réglées, et il reproduisit

(1) CXIII, CXII.

et exagéra même les demandes antérieures des Hollandais. Torcy écrivait au représentant de la France : « Vous êtes parti d'ici armé de patience, vous en aurez besoin pour entendre les discours qu'on vous tiendra ». Ne voulant pas discuter les exigences hollandaises, il rappela le 2 février Mesnager, qui ne put voir Heinsius que le 28 : « C'est un opéra que d'approcher ce ministre », avait-il écrit à Torcy.

Quelques mois après, les désastres continuaient. Non seulement l'expédition en Écosse échoua, mais, en juillet, c'est la défaite d'Oudenarde (1) et, en décembre, la chute de Lille (2). « Les disgrâces de la campagne de 1708 détruiront toute espérance de paix », consigne Torcy, qui en oublie de décrire le « terrible hiver de 1709 ». Le ministre constate qu'on ne peut plus s'obstiner dans « la prolongation d'une guerre dont le poids exaltait les sujets » et, « comme l'opinion commune était que la seule voie de parvenir à la paix était de s'adresser à la Hollande », Louis XIV se détermina à de nouveaux sacrifices. Le président du grand conseil, Rouillé, ancien diplomate, fut envoyé secrètement à La Haye. Alors commencent les années les plus pénibles pour l'orgueil du grand roi, fort affaibli, auquel va s'opposer l'orgueil des Hollandais, fort augmenté.

D'après ses instructions du 3 mars 1709, Rouillé, en effet, doit accepter toutes les demandes des ennemis : « les conditions de paix les plus onéreuses ont paru moins pénibles à S. M. que les longues souffrances de ses peuples ». La part de Philippe V doit donc être réduite à Naples, la Sicile, la Sardaigne et les présides de Toscane ; au besoin même, à Naples et à la Sicile seulement. Rouillé doit aussi confirmer toutes les concessions commerciales convenues antérieurement. Pour la Barrière, il acceptera que l'archiduc Charles soit installé aux Pays-Bas et que des garnisons hollandaises tiennent les principales places, il demandera seulement la

(1) CCII. — (2) CCIII, CCV, CCIV.

restitution de Lille. Le roi tient à une conclusion rapide, avant le 15 mai, afin, dit-il, de prévenir et d'empêcher l'ouverture de la campagne et de sortir d'une « guerre aussi onéreuse à ses peuples », ; il faut maintenir la négociation à tout prix. En mars et avril, Rouillé négocia avec Buys et Van der Dussen. N'ayant rien à dire sur les conditions relatives au commerce, ils portèrent leurs objections sur les conditions territoriales, à leur avis insuffisantes. A La Haye, Heinsius émit des doutes sur la sincérité de la France. Pour fortifier la Bavière, les Hollandais, outre la cession d'Ypres et de Menin, proposée par Louis XIV, réclamaient celle de Tournai, Condé et Maubeuge ; ils trouvèrent qu'à cause du commerce, Naples et la Sicile ne devaient pas appartenir au même souverain, etc. Rouillé proposa de céder Condé et Furnes et de rétablir le tarif de 1604. Le 21 avril, les Hollandais accentuèrent leurs prétentions et les présentèrent sous la forme d'un ultimatum territorial : Tournai et Maubeuge pour la Hollande, une partie du Dauphiné pour la Savoie, l'application du traité de Munster pour l'Alsace, c'est-à-dire l'évacuation de Strasbourg.

Nous savons par Torcy qu'un grand Conseil fut tenu à Versailles le 28 avril pour délibérer sur les conditions envoyées par Rouillé. Il résolut unanimement de conclure la paix à tout prix et d'envoyer à La Haye le secrétaire d'état des affaires étrangères. Au bas des instructions que ce dernier emporta, le vieux roi écrivit d'une main mal assurée : « J'approuve ce qui est contenu dans cette dépêche et mon intention est que Torcy l'exécute ». On était loin de l'année 1672 ; non seulement l'humiliation était grande, mais les concessions étaient extrêmes : cession de Tournai et de Maubeuge et, à toute extrémité, de Lille, retour au traité de Munster pour l'Alsace ; pour Philippe V, Naples seulement. Au cours des conférences de mai, Torcy abandonna Tournai et Lille, à l'Angleterre Dunkerque, et à l'Empire Strasbourg. Il offrit

de supprimer tout secours à Philippe V si, dans un délai de trois mois, il refusait la part qui lui était attribuée. Avec l'arrivée de Marlborough et du prince Eugène augmentèrent les prétentions. Torcy s'entendit avec les Anglais sur la question coloniale, et consentit même que Philippe V n'eût ni Naples ni la Sicile. Il s'entendit aussi avec les Hollandais. Mais le prince Eugène réclama l'Alsace tout entière. « A mesure que nous accordons, mandait Torcy, on nous fait de nouvelles demandes » et il annonça son départ. Un projet de traité en quarante articles, nommé *Préliminaires de La Haye*, fut donc réglé le 27 mai ; les Alliés y inscrivirent une nouvelle demande, celle que Louis XIV forçât son petit-fils à quitter l'Espagne. Informé par son secrétaire d'état, Louis XIV révoquait toutes ses concessions et, le 12 juin, il adressait aux gouverneurs de provinces une lettre bien connue, à la fois désespérée et digne, pour rejeter sur les alliés la responsabilité de la continuation de la guerre. Il n'était pas au bout de l'humiliation.

Les hostilités reprirent donc après le retour des négociateurs. Tournai et Mons succombèrent : mais la bataille de Malplaquet, livrée le 11 septembre, prouva que la France n'était pas encore à bout de souffle (1). D'autre part, les Hollandais étaient de plus en plus écrasés par les impôts et les frais de la guerre. Lorsque, pendant l'hiver, les opérations militaires se ralentirent, les pourparlers reprirent ; Louis XIV accepta de discuter de nouveau avec les Hollandais le projet de préliminaires : il choisit dans ce but le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac (2).

Dans leurs instructions du 4 mars 1710, le roi renouvelle ses offres précédentes, ne demande plus pour son petit-fils qu'une partie de la succession d'Espagne, au besoin la seule Navarre et renouvelle sa proposition de lui refuser toute aide s'il n'acceptait pas. Il recommandait à ses mandataires

(1) CCX, CCVII, CCVIII, CIII, t. 2 ; LXVIII. — (2) CXV.

d'éviter toute violence : « Jamais négociation n'a demandé plus de flegme et de patience que celle dont ils sont chargés ». Le roi de France ne s'attendait pas au traitement qui allait lui être infligé.

Arrivés dans les Provinces-Unies sans appareil aucun, Huxelles et Polignac furent logés dans le petit village de Gertruydenberg, complètement isolé du reste du pays, furent presque des prisonniers qui n'étaient pas assurés du secret de leur correspondance. Dès le 10 mars commencèrent les conférences, toujours avec Buys et Van der Dussen, qui allaient se montrer « intraitables dans leur rusticité ». Dès le début, dit Torcy, « il paraissait plus de hauteur que jamais de la part des ennemis et moins d'apparence à la paix ». Les plénipotentiaires purent se convaincre que leurs adversaires, voulant profiter de leurs victoires, ne s'en tiendraient pas au programme convenu. Les Hollandais demandèrent, en effet, que Philippe V renonçât solennellement à tout héritage de Charles II, et que, pour l'obliger à quitter l'Espagne, Louis XIV prêtât le concours des troupes françaises. Ne cachant pas que ce n'était pas là leurs dernières propositions, ils se réservèrent de présenter ce qu'ils appelaient des « demandes ultérieures ». Quelques jours après, outre le concours armé de la France, ils réclamaient la cession de Valenciennes, Douai, et Mont-Cassel, la restitution de la principauté d'Orange aux héritiers de Guillaume, la liberté de commerce pour les protestants français réfugiés en Hollande, un dédommagement territorial pour l'archiduc Charles etc. Ayant refusé de traiter sur ces bases nouvelles, Huxelles et Polignac se heurtèrent à l'opposition systématique et irréductible des Hollandais qui menacèrent de rompre les conférences. Prévenu et désirant poursuivre les pourparlers, Louis XIV alla jusqu'à l'extrême limite des concessions. A propos du concours armé de la France pour détrôner Philippe V, Buys avait dit : « Il ne s'agissait pas d'examiner si

une chose était barbare ou non, il s'agissait de savoir si elle était nécessaire pour avoir la paix ». Louis XIV proposa d'employer d'abord la persuasion auprès de son petit-fils, qui abandonnerait la succession espagnole, sauf la Sicile et la Sardaigne. En cas de refus de Philippe V, il fournirait aux alliés, pour lever l'armée nécessaire, un subside mensuel de 500.000 livres et même d'un million. En dernier lieu, il demandait en quoi consisterait la contribution armée exigée par les Hollandais.

Le 23 juin, par un mémoire remis à Huxelles et Polignac, Heinsius repoussait l'offre d'un subside : Louis XIV devait seul se charger « de faire la guerre au roi d'Espagne » et de livrer aux Hollandais « l'Espagne et les Indes sans qu'ils se mêlent d'en faire la conquête ». Après quoi, on traitera de la paix. Et, le 13 juillet, dans une dernière conférence, les Hollandais demandèrent une réponse définitive dans un délai de quinze jours, mais le 20, Louis XIV rappelait ses délégués.

Les Hollandais avaient laissé échapper l'occasion et ne la retrouveront pas. Comme Louis XIV, ils péchèrent par orgueil et voulurent humilier le roi qui les avait eux-mêmes humiliés. Mais ils allèrent plus loin que lui en maintenant une exigence que Marlborough et le prince Eugène trouvaient eux-mêmes odieuse. Ils avaient le droit d'être inquiets en voyant les royaumes de France et d'Espagne dirigés par des Bourbons, de croire qu'il y avait là un danger pour la paix européenne et de prendre des garanties nombreuses et sûres contre le péril, mais ils ne pouvaient vraiment obliger Louis XIV lui-même à combattre son petit-fils, à employer contre un membre de sa famille les troupes françaises, pour la réalisation d'un programme purement hollandais. De plus, ces adversaires n'avaient pas dissimulé leur désir d'accroître leur territoire et, comme autrefois Louis XIV, ils furent saisis de l'esprit de conquête. Enfin, toujours plus nombreuses, leurs demandes de places dans les Flandres n'étaient

pas dictées par le projet de constituer une barrière forte entre eux et la France. Elles cachèrent l'arrière-pensée de s'emparer des Pays-Bas et, dès 1703, des représentants hollandais avaient été installés à Bruxelles, pour diriger les affaires réellement. Le 29 octobre 1709, les États Généraux avaient même essayé de faire accepter par la Chambre des Communes de Londres que tous les Pays-Bas fussent considérés comme formant la barrière, annexion déguisée. Cette fois, les Anglais protestèrent contre « la honteuse cupidité » des Hollandais. En réalité, les « cupides » étaient simplement les dirigeants, Heinsius, Buys, Van der Dussen. Le pays lui-même semblait pourvu d'une mentalité toute différente et avoir compris ses véritables intérêts : « Cinq provinces sur sept dans l'Union, lit-on dans un document contemporain, n'approuvaient pas que l'on voulût réduire si bas la France, qui seule pouvait protéger leur commerce contre les Anglais ». Les hommes d'état n'écoutèrent pas le sentiment populaire, ils pratiquèrent une politique de rancune et de vengeance d'un côté, d'orgueil et de gloire de l'autre, et ce fut la fin de l'influence et de la prospérité des Provinces-Unies.

#### 9. — LES TRAITÉS D'UTRECHT ET DE RASTADT

Celles-ci n'eurent plus à négocier secrètement d'une façon officielle avec la France. Torcy déclare à Petkum que la route « qu'on a prise jusqu'à présent n'est pas la bonne et qu'il sera peut-être plus heureux d'en tenter une autre », et à Mollo : « on ne doit plus s'attendre chez vous que S. M. fasse aucunes propositions ». Trois circonstances nouvelles vinrent favoriser la France et l'Espagne et leur donner « une leur, un commencement d'espérance ».

Le 10 décembre 1710, Vendôme, envoyé dans la péninsule ibérique pour rétablir les affaires de Philippe V, remporta sur Stahremberg à Villaviciosa une victoire com-

plète (1). La couronne était consolidée sur la tête du petit-fils de Louis XIV, on ne pouvait plus songer à la lui enlever; « cette journée changeait sans contestation, dit Torcy dans son journal, toute la face des affaires d'Espagne, en même temps que celles de toute l'Europe ».

Ce succès accentua le revirement de l'opinion publique qui s'était réellement manifesté en Angleterre. La persistance de la guerre gênait considérablement le commerce; les dépenses provoquées par les subsides aux alliés devenaient très lourdes. Le pays se détachait des whigs, qui demandaient, avec Marlborough, la continuation des hostilités. D'autre part, les concessions accordées par Louis XIV, lors des négociations en Hollande, avaient frappé les Anglais qui estimaient possible la paix et, par suite, la fin de la mésentente entre les alliés. A cet état d'esprit s'était ralliée « la bonne reine Anne », qui avait renvoyé du ministère le gendre de Marlborough, Sunderland et le beau-père de celui-ci, le grand trésorier Godolphin, et se sépara de la duchesse de Marlborough. Les élections donnèrent une majorité tory, pacifique, soutenue par des polémistes, comme Swift, Pope et Prior. Réuni en novembre 1710, le Parlement est dirigé par des ministres résolus à l'économie, à la paix et à l'obtention pour l'Angleterre d'avantages moraux et matériels, beaucoup plus intéressants pour elle que les solutions de la succession d'Espagne, valables seulement pour les alliés. Les principaux chefs tories Saint-John, vicomte Bolingbroke (2), secrétaire d'État, Harley, comte d'Oxford, chancelier de l'Échiquier, Villiers, comte de Jersey, et Talbot, duc de Shrewsbury, membres du conseil privé, ne tardèrent pas à vouloir négocier secrètement avec la France.

Ils y furent d'autant plus incités que, le 17 avril 1711,

(1) CVIII, t. 20; CCCLVI; *RQH*, 1898-1899, t. I, p. 402-446 et 489-496. —

(2) CCCXVIII, CCCXX.

mourut, à Vienne, l'empereur Joseph I<sup>er</sup>. Il eut pour successeur l'archiduc Charles, qui devint Charles VI. Pour les Anglais, l'impression fut peu favorable : ils ne veulent pas de la reconstitution de l'empire de Charles Quint ; les puissances maritimes n'ont aucun intérêt à chasser d'Espagne Philippe V, à perdre leur argent et leurs hommes pour combattre contre l'équilibre européen. Il convient de connaître les intentions de la France.

Les Anglais se servirent d'un correspondant secret de Torcy, l'abbé Gaultier, vivant à Londres. De janvier à août 1711, il vint trois fois à Paris, apportant les propositions anglaises et emportant celles du conseil français. En juillet il revint avec le journaliste tory, le poète Prior (1), porteur des conditions envisagées par les ministres anglais. Sur la proposition de Torcy, qui raconte longuement ces pourparlers, le conseil fut d'avis que « S. M. devait avoir l'intention de contribuer à la satisfaction particulière de l'Angleterre ». Dans ce but, il fut résolu d'envoyer Nicolas Mesnager à Londres, où il arriva le 12 août, muni d'une instruction longue et très précise, pour qu'il ne pût y avoir une surprise quelconque. Après un examen général, Torcy indiquait quelles concessions la France pouvait faire à l'Angleterre, la reine voulant « traiter seulement des avantages particuliers de la Grande-Bretagne ».

Après de multiples débats, Mesnager signa les préliminaires de Londres le 8 octobre. Louis XIV reconnaissait la reine Anne et la succession protestante ; il prendrait toutes mesures pour empêcher que les deux couronnes de France et d'Espagne fussent réunies sur la même tête ; il admet que le commerce de tous les combattants soit rétabli ; par le traité de paix futur, les Hollandais obtiendront une barrière aux Pays-Bas ; une autre barrière, « sûre et convenable », sera formée pour l'Empire et la maison d'Autriche ;

(1) CCCXIV.

les ouvrages de Dunkerque seront démolis. Après la conclusion de la paix, dans le congrès futur, on discutera « de bonne foi et à l'amiable toutes les prétentions des princes engagés dans la guerre » et on s'efforcera de les régler à leur satisfaction.

Ces sept propositions formeront la base des discussions lors du congrès d'Utrecht. Mais il n'est nullement question de conditions qui avaient été examinées, comme l'octroi d'un traité particulier de commerce à l'Angleterre, l'expulsion du prétendant Stuart, la cession de colonies dans l'Amérique du Nord. Malgré les sacrifices que Mesnager dut consentir, Torcy, qui savait que la France ne pouvait plus faire la guerre, dut être satisfait : parlant de la venue de Gaultier, il a, en effet, exprimé sa pensée réelle dans ses mémoires. « Interroger alors un ministre de S. M., s'il voulait la paix, c'était demander à un malade, attaqué d'une longue et dangereuse maladie, s'il veut guérir » (1). La France et l'Angleterre s'étant entendues, la paix était beaucoup plus probable que la continuation de la guerre, dont personne ne voulait plus, sauf l'Empereur.

Les préliminaires furent communiqués par le gouvernement de Londres aux Hollandais qui crièrent que les Anglais les avaient trahis et firent intervenir vainement Buys en Angleterre. Bolingbroke et ses collègues demandèrent la réunion d'un congrès pour discuter des questions de la paix, et menacèrent, en cas de refus, de conclure une paix séparée. Bien qu'outré d'avoir été tenu à l'écart et de n'avoir joué aucun rôle actif, Heinsius désigna la ville d'Utrecht.

Pour le représenter à cette assemblée, Louis XIV désigna ceux qui avaient eu déjà à s'occuper de ces problèmes : d'Huxelles, Polignac et Mesnager. Le 30 décembre 1711, Torcy dressa pour eux une longue instruction, quelque peu

(1) Sur ces négociations préliminaires franco-anglaises, il sera d'un grand intérêt de lire de Robert Walpole le Rapport du Comité secret de la Chambre basse du Parlement de la Grande-Bretagne, Amsterdam, 1715.

désordonnée à la fin. Après avoir rappelé les circonstances qui ont amené la conclusion des préliminaires, Torcy déclare qu'« il ne s'agit plus aujourd'hui de ces préliminaires odieux (1), que les ennemis de la paix proposaient toujours pour servir de fondement au traité ». Maintenant, il s'agit de satisfaire, « suivant les règles de la raison », tous ceux qui ont fait la guerre, d'assurer les frontières de leurs États et « le libre exercice de leur commerce ». L'instruction recommande la conciliation entre les droits de Philippe V et les prétentions de l'archiduc Charles. Ainsi pourrait se fonder une entente solide et durable entre la France et l'Angleterre.

Le congrès d'Utrecht dura du 29 janvier 1712 au 11 avril 1713 (2). Cette durée provient de ce qu'il y eut deux séries de négociations, les unes d'ordre politique, les autres de nature économique, et celles-ci ne furent pas les moins ardues. De plus et surtout, la résistance des Hollandais et des Impériaux retarda la conclusion ; pendant plusieurs mois, ils s'obstinèrent à réclamer, les uns la cession de Tournai et de Condé tout en refusant de restituer Lille, les autres le retour de Strasbourg à l'Empire. Les séances furent fréquemment interrompues, et depuis avril, nul progrès ne put être constaté.

Mais la victoire de Villars à Denain, le 24 juillet 1712, modifia la situation (3). Venu à Fontainebleau, Bolingbroke signa avec Torcy une suspension d'armes valable pendant quatre mois (12 août-22 décembre) et retira les troupes anglaises de la guerre. Il obtint aussi que Philippe V renoncerait solennellement à la couronne de France et que cet acte serait porté devant le Parlement de Paris et les Cortès de Madrid. Les conférences reprirent aussitôt avec les Hollandais d'accord avec les Impériaux. Le 2 novembre, Louis XIV céda sur Tournai. Heinsius revendiqua alors le droit

(1) Ceux de 1709, que Torcy avait rapportés de Hollande.

(2) DXXXIX, DXXX, DXXXI, DXXXII.

(3) Sur la bataille de Denain existe toute une littérature. Par ex., CIII, CIV, CCXIII, CCIX, CCX, CCXI, CCXII, CCXV, CCXIV.

d'installer des garnisons dans Namur, Charleroi et Luxembourg et soutint de nouveau la revendication de Charles VI sur Strasbourg. Louis XIV refusa, et lorsqu'eut été signé le traité de garantie pour la succession de la couronne de la Grande-Bretagne et pour la Barrière de Leurs Hautes-Puissances (30 janvier 1713), le représentant de l'Angleterre, Stafford, joua le rôle de médiateur pour amener successivement l'entente de la France avec la Savoie, le Portugal et la Prusse.

Le 11 avril furent signés cinq traités et, dans la nuit, Heinsius se résolut, dit-il, « à boire le calice de la paix ». Dans le traité politique avec l'Angleterre, la France cède les portes du Canada, Terre Neuve, l'Acadie et les terres de la baie d'Hudson, consent à la démolition des fortifications de Dunkerque, reconnaît la reine Anne et la succession protestante, et admet que le prétendant Stuart ne vive pas en France. Le traité de commerce, établi sur « une égalité de conditions pour les sujets des deux couronnes », souleva de vives attaques du Parlement anglais, au point que des commissaires furent nommés pour procéder à une révision. La reine Anne mourut avant qu'elle fût achevée (1). Le traité politique avec les États Généraux reproduit une partie de celui de Ryswick : il leur donne Luxembourg, Namur, Charleroi et Nieuport, d'où seront retirées les garnisons françaises et bavareses ; il donne les Pays-Bas à la maison d'Autriche. Le traité de navigation et de commerce reproduit simplement celui de Ryswick, qui accorde aux États Généraux le tarif de 1699, moins avantageux que celui de 1664. Avec le Portugal, la convention résout les conflits qui pourraient naître dans l'Amérique du Sud. Frédéric-Guillaume 1<sup>er</sup>, roi de Prusse, garde la Gueldre espagnole qu'il occupe, et est reconnu comme souverain de la principauté de Neuchâtel et de Vallengin, mais renonce à la principauté

(1) DXXXIV, DXXXIII.

d'Orange. A Victor-Amédée II sont rendus le comté de Nice, la Savoie, occupés par les Français, de plus lui est cédée la Sicile avec le titre de roi ; « ce n'est pas une grande royauté » (1).

Seul restait l'empereur Charles VI qui voulait poursuivre la guerre. Mais Villars avait réussi à contenir le prince Eugène à l'est du Rhin, il avait pris Spire, Landau et Fribourg. Muni d'instructions dès le mois d'août, il eut une première entrevue avec Eugène de Savoie au château de Rastadt le 26 novembre. Après des « disputes fréquentes et très vives », et de prétendues menaces de rupture, le traité de paix fut signé le 6 mars 1714. Louis XIV conservait Landau ; Charles VI renonçait à son titre de Majesté Catholique, recevait les Pays-Bas, le Milanais, Naples et la Sardaigne et les présides de Toscane ; les électeurs de Bavière et de Cologne étaient rétablis dans leurs « états, charges et dignités » (2).

L'empire avait à donner son adhésion : la diète de Ratisbonne confia ses pouvoirs à l'Empereur qui les délégua au prince Eugène. La réunion eut lieu le 10 juillet à Baden en Argovie avec Villars. Là fut signé, le 7 septembre 1714, le traité entre « l'Empereur et l'Empire et Louis XIV » (3).

La paix fut ainsi rétablie après une dizaine d'années de combats. Torcy se félicitait de ce que la monarchie d'Espagne eût été « conservée dans la maison royale » et que cette paix coutât très peu « à la France en comparaison de ce qu'elle avait perdu », et de « l'opiniâtreté de ses ennemis », qu'elle lui donnât « des avantages inespérés ». Sans doute, mais cette longue période de luttes a modifié profondément la situation des pays européens, comme va nous le montrer l'état de l'Europe en 1715.

(1) Tous ces traités dans **XLVIII**, fasc. 3. — (2) **DXXXV**, **CCCLXXVIII**.

(3) **DXXXVI**, **OCLXXV**. Plus tard, après la mort de Louis XIV, fut conclu le 15 nov. 1715 le traité d'Anvers, dit de la Barrière, entre les Autrichiens et les Hollandais. **CCCLXVII**, **CCCLXXIX**, **CCCLXXX**.

## CHAPITRE V

### LA FRANCE ET L'EUROPE EN 1715

Louis XIV a tenu à faire décrire dans ses Mémoires l'état de l'Europe et de la France au moment où il prend le pouvoir (1) en 1661. Il ne l'a pas fait pour la fin de son règne, de telle sorte que les historiens n'ont comme ressource que les circonstances et les faits. Ils ne se sont pas préoccupés d'une étude psychologique du roi Très Chrétien, qui aurait permis peut-être d'expliquer divers de ses actes. Certains, comme H. Martin, ont soutenu que le gouvernement de Louis XIV a été le même du début à la fin ; d'autres, comme Michelet, ont reconnu deux périodes : avant et après la fistule. Ces opinions ne peuvent être soutenues. Louis XIV a assurément eu, de 1661 à 1715, une unique volonté : diriger le royaume, décider en toute souveraineté, et dans les affaires extérieures, et dans les affaires intérieures. Comment, soit par son action, soit par l'opposition des puissances à cette action, l'Europe se présente-t-elle à la fin du règne de Louis XIV ? Il convient, semble-t-il, de reconnaître quatre divisions.

#### 1. — L'EUROPE OCCIDENTALE

*France.* — En 1715, la France n'est plus l'état prépondérant. Les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne l'ont obligée à lutter seule contre des coalitions.

(1) V. Chapitre I. (Première partie), p. 5.

tions européennes qui l'ont fortement affaiblie. Jamais les finances n'ont été aussi bas. Déjà en 1707, Vauban notait dans sa *Dîme royale* que, si le royaume de France était le plus beau du monde, il était loin d'être le plus riche (1). Malgré le dixième et les « expédients » de toute sorte, le déficit est énorme. La dette est de 2 milliards et demi environ ; à la fin de la guerre, les recettes s'élèvent à 74 millions et les dépenses à 119 ; les anticipations atteignent les années suivantes, presque jusqu'à 1718. Desmaretz propose à Louis XIV des mesures qui seront, d'ailleurs, prises sous la Régence.

Cette situation a modifié les sentiments que le peuple avait à l'égard du souverain. Jusqu'en 1678, jusqu'à la paix de Nimègue, celui-ci a été soutenu et approuvé par tous les sujets. Ceux-ci le rendent ensuite responsable des malheurs qui accablent le pays : ils en accusent l'absolutisme et certains recherchent si les remèdes ne se trouveraient pas dans une diminution du pouvoir royal ; les uns en voulant proposer de donner, comme autrefois, l'autorité aux nobles et au clergé ; les autres en se tournant du côté des institutions anglaises, dont les Français sont « férés », dit l'ambassadeur anglais en France.

Cet état d'esprit ne se manifeste pas seulement dans les idées politiques, mais dans la question religieuse. A mesure qu'il a avancé en âge, Louis XIV a donné de plus en plus d'importance à la religion : « La santé du roi ne se dément point, écrit M<sup>me</sup> de Maintenon en 1714, et son zèle pour la religion augmente ». Suivant le conseil de Mazarin, « de ne souffrir la secte des jansénistes, ni seulement leur nom », il a repris, pendant la guerre de la succession d'Espagne, la lutte contre les évêques appelants et obtenu du pape Clément XI la bulle *Unigenitus*, en 1713 (28 octobre) ; leur résistance persistante le mène à décider, en août 1715, la

(1) CXCIII.

tenue d'un lit de justice, que sa mort, le mois suivant, rendit inutile. L'attitude royale est la même à l'égard des protestants, peut-être à cause de la révolte des Camisards, peut-être aussi parce que les réformés ne se convertissent pas sincèrement. Le 2 mars 1715, par une déclaration contre les relaps, Louis XIV recommença les persécutions. Mais un prédicant du Languedoc, Antoine Court, tint, le 21 août, le premier synode du Désert pour reconstituer l'église réformée. Louis XIV mourait neuf jours après, sans avoir pu résoudre le problème.

Cependant les problèmes matériels et moraux, s'ils étaient seuls invoqués, ne rendraient pas un compte exact de la situation de la France. Celle-ci, bien que la guerre lui ait fait perdre beaucoup d'hommes, lui a laissé une armée très forte, la plus importante peut-être du continent. Si la marine ne peut pas jouer pour l'instant un rôle quelconque, ses troupes nombreuses, plus de 200.000 hommes, constituaient un danger pour les Puissances maritimes. Comptant sur elles, Louis XIV ne se préoccupe, sans relâche, que des relations extérieures.

En 1713, il désigne, pour reprendre les rapports avec la Hollande, le marquis de Châteauneuf. Celui-ci devra tenir la balance égale entre les deux partis : celui d'Heinsius et celui des républicains ; il gagnera les uns et les autres en leur promettant des récompenses secrètes : « Les agitations intérieures de cette république, contribueront au repos de l'Europe, mais elles ne doivent pas être fomentées par l'ambassadeur de S. M. ». A son avènement, Georges I<sup>er</sup> ayant rappelé à Londres les whigs belliqueux, en août 1714, Châteauneuf s'adresse aux bien intentionnés pour prévenir les maux dans lesquels la fureur des whigs pourrait jeter leur « république ». A la fin de l'année, il avait réussi moyennant des subsides.

En même temps qu'il renouait les relations avec la Hol-

lande, Louis XIV adoptait à l'égard de l'Angleterre une attitude nouvelle. Lorsque les tories avaient offert des pourparlers en vue de la paix, reconnaissant, il avait songé tout d'abord à aller jusqu'à une entente parfaite avec la Grande-Bretagne. Mais celle-ci, au traité d'Utrecht, s'étant fait la part du lion et, de plus, s'étant mise entre les mains des whigs belliqueux, il se demanda s'il ne serait pas plus utile pour la France de s'adresser aux Habsbourgs de Vienne et de conclure avec eux une alliance. Cette politique de renversement des alliances, qui sera réalisée en 1756, devait rendre les Bourbons et les Habsbourgs maîtres de l'Europe et assurer la tranquillité. Le roi choisit, pour cette mission à Vienne, le comte du Luc, ambassadeur en Suisse et collaborateur de Villars au congrès de Baden. Son instruction est datée du 3 janvier 1715 (1) : tandis que « les divisions des deux maisons ont servi de contrepoids à leur grandeur mutuelle, leur intelligence parfaite maintiendra désormais la supériorité qui leur appartient » ; en renouvelant la guerre, l'Empereur dépendrait des plus grands ennemis de la religion et de « ceux qui désirent le plus ardemment, pour leur intérêt personnel, que le parti protestant triomphe dans l'Empire ». C'est donc « l'ambassade la plus importante après la conclusion de la paix » : le comte du Luc devra faire connaître « aux ministres des princes allemands qui se trouveront à la cour de Vienne » que S. M. « croit avoir suffisamment dissipé les alarmes que l'Empire avait autrefois de ses desseins » ; il devra aussi assurer l'Empereur que l'entente augmentera tous les jours « pour le bien général de la chrétienté et pour l'avantage de la religion ». Il doit savoir que le prince Eugène a fait connaître à Villars que l'Empereur était dans les mêmes sentiments. La mort de Louis XIV mit fin assez rapidement à la tâche du comte du Luc.

(1) CXCIX, p. 599 et sq.

Quelques mois plus tard, le 3 avril 1715, lorsque Charles XII fut revenu de Turquie dans son royaume pour le défendre contre une coalition, le roi reprend, à l'égard de la Suède, la politique traditionnelle. Cédant aux instances de l'ambassadeur suédois à Paris, Sparre, il concluait un traité défensif proclamant la conservation des États des contractants et accordant au roi de Suède un subside de 600.000 rixdales de Hambourg pendant la durée des hostilités.

Enfin, au même instant, les Jacobites écossais se sont soulevés contre les whigs anglais ; le prétendant Stuart, qui s'était retiré en Lorraine, à Commercy, se prépare à opérer un débarquement, qui n'aura lieu qu'en novembre 1715, après la mort de Louis XIV ; mais celui-ci l'a aidé et favorisé en réunissant des troupes dans la région de Boulogne.

En somme, quand on examine en détail la situation de la France après les traités d'Utrecht, elle n'apparaît pas aussi faible que pourrait le faire supposer son épuisement. La paix n'est pas indispensable à elle seule. Louis XIV se rend compte qu'il dispose d'un royaume qui, grâce à Vauban, a été, sauf en 1708, mis à l'abri d'une invasion décisive, et d'une armée solide ; il savait aussi que, tout en n'ayant pas la prépondérance comme en 1661, la France n'a subi que des pertes minimales chez elle, et qu'elle était capable de jouer encore un grand rôle parmi les puissances. Aussi le roi très chrétien s'y est-il exercé jusqu'à sa mort. « La France, a dit justement Ranke, n'était pas arrivée à la souveraineté du monde, mais elle restait encore la plus grande puissance du continent » (1).

*Angleterre.* — L'histoire d'Angleterre pendant ce demi-siècle a été mouvementée et originale pour l'époque (2). Au

(1) RANKE, *Hist. de France*, trad. Porchat, 1877-1879, t. VI, p. 130-131.

(2) CCLXXX, t. I ; CCLXXVIII.

moment où Louis XIV prend le pouvoir, ce pays est sous le coup d'une restauration au bénéfice de Charles II, pour lequel le roi de France est transformé souvent en trésorier payeur. Vingt-cinq ans plus tard, la chute du Stuart catholique Jacques II donne aux représentants de la nation, Communes et Lords, le pouvoir d'établir la monarchie constitutionnelle et parlementaire, avec la soumission de la royauté à la majorité ; le bill des droits de 1689 devient la nouvelle charte, observée et respectée par les deux partis qui naissent et vivent conjointement : les whigs et les tories.

D'autres atteintes au pouvoir royal sont portées par l'Acte d'Établissement de 1708, qui établit la succession protestante en faveur de l'électeur de Hanovre, et l'Acte d'Union de 1707 qui, pour empêcher les Jacobites écossais de causer des troubles, proclame que l'Écosse est unie à l'Angleterre. Malgré ces actes, la reine Anne aurait préféré avoir pour successeur son frère, le chevalier de Saint Georges, ou le prétendant Stuart, et les tories, comme Bolingbroke, préféreraient, eux aussi, avoir comme souverain un Anglais plutôt qu'un étranger. Mais le chevalier de Saint Georges refusa d'abandonner la religion catholique ; Anne, protestante avant tout, renonça à ses préférences. Lorsqu'elle meurt en 1714, c'est Georges I<sup>er</sup>, électeur de Hanovre, qui lui succède. Ne connaissant pas l'anglais, ayant des allures grossières et peu recommandables, il reste avant tout hanovrien, et sera très souvent dans son électorat. Les whigs, qu'il appelle au ministère et qui verront leur majorité s'accroître, gouvernent par eux-mêmes, sans avoir besoin du souverain.

Ce qui leur importe n'est pas tant le point de vue politique que le développement économique de leur pays. Celui-ci est épuisé comme tous les autres, mais il a surtout souffert de la guerre que les corsaires de France ont faite à

ses navires et aux marchandises qu'ils transportaient. Les hommes d'État anglais ont profité de la première occasion, les négociations en vue de la paix, pour remédier à cette fâcheuse situation. S'ils acquirent de la France les portes du Canada, tout en lui laissant le droit de pêche à la morue, ils enlèvent à l'Espagne Gibraltar et Minorque et peuvent ainsi régner sur la Méditerranée occidentale et y trafiquer en grand, ainsi que dans la péninsule ibérique. Ils obtiennent de la cour de Madrid le vaisseau de permission, l'*asiento*, la vente des nègres en Amérique, où ils peuvent se livrer à la contrebande. En 1715 déjà, leur commerce extérieur vaut 14 millions de livres sterling, et il ne peut que s'accroître, car l'Angleterre règne sur les mers, la marine française n'en pouvant plus lui disputer la maîtrise.

Parler de la prépondérance de l'Angleterre à la mort de Louis XIV est une inexactitude. Elle possède la prépondérance économique, mercantile, à ce moment-là, mais elle possédera l'hégémonie politique quelques années plus tard seulement.

*Hollande.* — Avec la Hollande, on assiste à un effondrement complet (1). Au temps de Witt et après lui, elle avait joué deux très grands rôles : celui d'être « l'arbitre entre les états » et celui « d'être une puissance maritime et commerciale très active ». Mais ses hommes d'État poursuivirent, avec une ténacité sans égale, une lutte constante, pendant les années de guerre, contre la France.

En 1713, ils obtinrent seulement les bénéfices du tarif de 1699, accordé après le traité de Ryswick, et le droit de tenir garnison dans huit places des Pays-Bas, concédées aux Habsbourgs de Vienne. L'Angleterre attire à elle-même les plus gros avantages, sans se préoccuper de celle qui s'était inféodée à sa politique. La Hollande avait dû faire des efforts

(1) D.

hors de proportion avec ses ressources réelles, donner surtout de l'argent aux coalisés et aux mercenaires. En 1700 la dette de la Province de Hollande seule se montait déjà à 30 millions de florins ; en 1713, elle s'élevait à 173. Les finances de la république étaient pour longtemps délabrées.

D'autre part, la direction de la politique européenne lui échappa au profit des Anglais, et un futur pensionnaire, Slingelandt, élevait à cet égard de vives protestations. Les Anglais, lit-on dans une instruction du XVIII<sup>e</sup> siècle, « en ménageant pour eux-mêmes les avantages de la paix, ne laissèrent aux Hollandais que la triste ressource de se plaindre de l'injustice et de l'infidélité de la cour de Londres ». La paix revenue, Heinsius, qui mourra en 1720, dut vivre dans l'impopularité dont le gratifièrent ses compatriotes à cause des énormes dépenses faites par lui.

Dans une formule lapidaire, devenue classique, mais pas entièrement exacte, Frédéric II écrit : « Les Provinces Unies ne furent plus qu'une chaloupe à la remorque des vaisseaux anglais ». Il ajoute, avec plus de vérité : « La république de Hollande était ménagée par ses voisins, mais peu considérée par son influence dans les affaires générales ». Les habitants semblent même ne faire à peu près aucun effort pour égaler l'activité de leurs ancêtres.

## 2. — L'EUROPE CENTRALE

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait en Allemagne, pas plus qu'auparavant, trace d'un lien national quelconque. Le particularisme domine, résultat des traités de Westphalie ; le régime est celui des libertés germaniques, l'anarchie politique. Les traités de 1713-1714 eurent pour ce pays des conséquences particulières, et transformèrent la situation politique. Au point de vue territorial, si l'Autriche acquérait de nombreuses possessions aux Pays-Bas et en Italie,

c'était au détriment de l'Espagne, et non de la France. Celle-ci rendait Kehl, Huningue et Fribourg, mais gardait Landau et la rive gauche du Rhin, qui continuait à servir de barrière avec l'Empire. Et ainsi les princes allemands n'étaient point parvenus à entamer l'intégrité territoriale de la France. De 1697 à 1714, en effet, la politique générale de l'Allemagne fut déterminée par celle de Louis XIV. Les princes avaient été heureux d'arrêter le grand roi pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg et de mettre des bornes à ses ambitions. Mais le souvenir de la dévastation du Palatinat et le refus de rendre l'Alsace et Strasbourg à l'Empire maintenaient chez eux l'animosité contre la France. Tant que celle-ci toucherait aux rives du Rhin, ils se sentiraient, ou se diraient, menacés dans leur indépendance.

*L'évolution.* — Les traités de Rastadt et de Baden, qui regardent exclusivement l'Allemagne, ne furent pas glorieux pour elle. Mais certaines clauses des traités d'Utrecht sont, par contre, importantes pour diverses maisons princières. Par les renonciations de Philippe V, des ducs de Berry et d'Orléans, les couronnes de France et d'Espagne ne doivent pas être réunies par un même prince et cela touche la maison d'Autriche. L'électeur de Hanovre obtint, au contraire, la reconnaissance de la succession protestante en Angleterre, avec future royauté. Celui de Brandebourg, qui avait conclu un accord séparé avec Louis XIV, fit reconnaître, en l'achetant, sa royauté en Prusse. L'Autriche enfin reçut de vastes territoires : Pays-Bas espagnols, Milanais, présides de Toscane, Sardaigne et Naples.

Les clauses des traités de Rastadt et de Baden prouvent l'évolution qui s'est poursuivie et a été hâtée par la guerre de la succession d'Espagne. Les princes allemands recherchent avant tout leurs avantages particuliers. Ils ne se soucient nullement de ceux de l'Empire et les sacrifient

délibérément en 1714. A cet égard, les conventions signées alors apparaissent comme une confirmation formelle de la politique française, puisqu'elles affaiblissent fortement l'autorité habsbourgeoise en Allemagne. Mais, par suite de leur situation récemment acquise, les princes ont de plus en plus le souci de conserver leur indépendance, ils ne tiennent plus à être les vassaux ni de la France, ni de l'Autriche. Il ressort, en définitive, de ces traités la notion de la neutralité de l'Empire, la fin de la rivalité franco-autrichienne en Allemagne. Ils ouvrent ainsi la perspective d'entreprises nouvelles, politiques, diplomatiques et militaires, comme on le verra plus tard en 1741.

*Les États.* — Si l'on étudie les principaux États allemands, au moment du rétablissement de la paix générale, on est tenu de constater que deux d'entre eux sont déjà devenus, ou en train de devenir, des États puissants, tandis que trois autres ont déchu, ou sont gravement affaiblis.

Alors que les ducs de Hanovre avaient pendant longtemps fait simplement figure d'auxiliaires, l'électeur Georges-Louis fait depuis 1698 figure de souverain. Roi en Angleterre en 1714, il reste un pur hanovrien, résolu à faire servir les ressources de la Grande-Bretagne au développement et à l'accroissement de son électorat allemand. Dès 1714, il achète aux Danois Brême et Verden qui lui seront cédés plus tard.

A l'électeur de Brandebourg, Frédéric III, la guerre de la succession d'Espagne permit de donner une couronne, soit pour satisfaire sa vanité personnelle, soit pour qu'il eût un titre égal à celui de ses voisins de Hanovre et de Saxe. De plus, l'électeur de Brandebourg, en devenant roi de Prusse, tout en restant luthérien, semblait pouvoir exercer le rôle joué autrefois par la Saxe, paraître chef du protestantisme dans le nord de l'Allemagne. Ce « Monsieur Jourdain de la

royauté » eut la joie de se faire couronner à Königsberg, le 18 janvier 1704, et surtout de faire reconnaître cette royauté par les puissances européennes en 1713. Son fils Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, surnommé le Roi Sergent, s'applique dès maintenant à constituer une force militaire sans laquelle Frédéric II n'aurait peut-être pu réaliser ses desseins.

Au contraire, les Habsbourgs d'Autriche ont continué les errements de leurs prédécesseurs, sans tenir compte des circonstances nouvelles. Léopold I<sup>er</sup> sacrifia tout à la tradition orgueilleuse et ambitieuse des Habsbourgs. Joseph I<sup>er</sup> se contenta de suivre cette politique de son père, Charles VI, « notre cher paladin », selon le mot de Villars, n'ayant jusqu'à la paix donné ses preuves qu'en Espagne. Les traités ont fait paraître les Habsbourgs comme la puissance victorieuse sur le continent. En réalité, leur État devint de plus en plus hétérogène, les peuples annexés ayant des intérêts différents de ceux des Allemands de la vallée danubienne, et ne parlant pas la même langue. Ses acquisitions sont une forte gêne pour le souverain : l'assimilation et l'union des races apparaissaient comme impossibles. Somme toute, les progrès de l'Autriche en 1715 ont été peu marqués.

Avec Frédéric-Auguste le Fort, la Saxe perd entièrement son prestige. Il s'est converti au catholicisme pour devenir roi de Pologne, après la mort de Sobieski en 1697. Mais il se heurta à Charles XII, roi de Suède, qui ravagea la Pologne et la Saxe où il s'installa à Altrandstadt. En 1713, l'électorat ne compte plus : il a été réduit, en quelque sorte, au rang de province polonaise.

Une politique ambitieuse, hors de proportion avec les ressources du pays, a valu le même sort à la Bavière. Pour obtenir une couronne, lui aussi, l'électeur Maximilien-Emmanuel crut réussir en s'alliant avec Louis XIV. En 1704, la deuxième bataille d'Hochstædt marqua la ruine du pays, aux mains des Impériaux. Le traité de Rastadt rendit à

l'électeur la Bavière dévastée, où il n'était possible que de réparer les maux de la guerre.

*L'avenir.* — Ainsi, en 1714, l'ancienne Confédération germanique n'existe plus ; il existe plusieurs États, sans aucun lien entre eux, vivant de leur vie propre. Leurs destinées ont été différentes. La Saxe et la Bavière, ayant joué un très grand rôle jusqu'en 1648, passent au second rang. Le Hanovre, qui, au contraire, ne comptait pas tout d'abord, s'est élevé peu à peu ; son électeur devient roi d'Angleterre et s'éloigne de l'Allemagne. Et ainsi, après les traités d'Utrecht et de Rastadt, commence à apparaître un dualisme dont les conséquences se feront sentir plus tard. D'un côté, une Autriche catholique, remportant de grands succès territoriaux, mais ayant dispersé ses efforts, n'ayant pas une force matérielle suffisante pour poursuivre à la fois des buts différents, n'étant même pas complètement maîtresse chez elle. De l'autre, un Brandebourg-Prusse, insignifiant en 1648, mais dirigé par des Hohenzollern, tenaces et réalistes, qui ont étendu leur territoire, sont devenus des rois, ont concentré tous leurs efforts pour la constitution d'un État fort, et, luthériens, semblent devoir être les chefs du protestantisme allemand. La rivalité entre Autriche et Prusse n'apparaît pas comme évidente aux hommes de 1714, mais elle est fatale et ne tardera pas à se manifester : en 1741, Frédéric II et Marie-Thérèse seront aux prises.

Cette politique particulariste des princes a influé sur l'état d'esprit de leurs sujets. Dans toute cette période, ceux-ci n'ont pas vu plus loin que les limites de l'État dont ils font partie. A cet égard, les Allemands, ressemblant aux anciens Grecs, font passer la petite patrie avant la grande. Malgré les affirmations de plusieurs de leurs historiens, nulle part on ne trouve l'expression d'un sentiment national. Toutefois, à partir de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle,

certaines écrivains, émus de cette apathie, de la faiblesse due au particularisme, ont commencé à émettre d'autres idées, à montrer aux Allemands qu'ils faisaient partie d'une patrie commune et devaient songer à elle, avant de songer à eux-mêmes. Ils n'ont pas réussi encore à faire prévaloir leurs idées, mais leurs efforts, qui ne seront pas vains, ont préparé le relèvement moral, prélude du relèvement politique.

### 3. — L'EUROPE ORIENTALE

Le front de l'est depuis Constantinople jusqu'à Stockholm a été perdu pour la France. Alors que, vers 1661, les relations de la France étaient actives avec ces régions, depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle elles ne comptent plus.

Nous avons vu que la Turquie, après ses défaites dans la région danubienne, avait dû signer la paix de Carlowitz en 1699. Au cours de la guerre de la succession d'Espagne, les vizirs refusèrent de faire une diversion, pour soulager la France, dans la région danubienne, et subirent l'influence des ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre. Ils sortirent de leur inaction seulement en 1715, deux ans après la paix d'Utrecht, furent battus par le prince Eugène, perdirent Belgrade et la Serbie par le traité de Passarowitz en 1718.

La Pologne n'a plus aucune importance pour la France, depuis que l'électeur de Saxe en est devenu le roi en 1697. L'existence en a été très agitée depuis qu'Auguste II s'est uni à Pierre le Grand pour faire la guerre à Charles XII de Suède.

Celui-ci, de même, a complètement abandonné la politique, longtemps traditionnelle, d'alliance avec la France. Nous l'avons vu installé à Altrandstadt en 1707, dans l'électorat de Saxe, où il est visité par de nombreux personnages. Louis XIV lui envoie le baron de Besenval pour l'en-

gager à se tourner vers l'Empire, pour tenter une diversion, comme a agi autrefois Gustave-Adolphe ; Charles XII se jette sur la Russie où il est vaincu à Poltava. Il ne revient de la Turquie qu'à la fin de 1714, pour s'enfermer pendant un an, dans Stralsund, assiégée par une coalition. Louis XIV signe avec lui un traité défensif, qui lui accorde des subsides.

En somme, toute la région orientale n'a eu aucune action sur les événements militaires et diplomatiques de l'époque. Cependant, il est un fait à noter : l'introduction dans la politique du grand duché de Moscovie. Considéré jusqu'alors comme pays asiatique, il n'était pas connu avec précision. Louis XIV crut qu'il pouvait agir avec lui comme avec la Pologne ou la Hongrie. Cette erreur l'empêcha, comme nous l'avons vu, d'attirer Pierre le Grand dans son parti ; mais le tzar n'avait aucune cause d'animosité contre la France et, plus tard, dans son désir de connaître l'Occident, il ne manquera pas de venir à Paris en 1717, pour tâcher, vainement d'ailleurs, « d'ouvrir une fenêtre sur l'Occident ».

#### 4. — L'EUROPE MÉRIDIONALE

*Espagne.* — « L'Espagne, dit Voltaire, respira sous Philippe V », qui devait son trône à Louis XIV. De cette lutte de treize ans, elle sortait démembrée. Les Anglais lui prenaient Gibraltar et Minorque et se faisaient concéder des traités commerciaux fort avantageux. Les Pays-Bas espagnols, Naples, la Sardaigne, les présides de Toscane et une moitié du Milanais étaient dévolus à l'Empereur. Philippe V conservait l'Espagne et les Indes, et les Impériaux, le 12 septembre 1714, capitulaient dans Barcelone et évacuaient la Catalogne, où ils avaient soutenu des partisans pendant plusieurs années. Il semble donc que, pour eux, la perte ait été considérable (1).

(1) CCCLXV.

En réalité, comme on l'a dit, « l'Espagne a été allégée de dépendances lointaines autant que ruineuses ». L'ambassadeur anglais à Madrid en 1715 trace un long et intéressant tableau de l'Espagne : pour lui, malgré son affaiblissement, « il n'y a pas de nation qui puisse se relever plus facilement qu'elle et mieux à présent que jamais ». On n'a plus à payer de lourdes sommes pour les possessions d'Italie et des Pays-Bas ; les deux Castilles, l'Aragon et la Catalogne paient aujourd'hui des contributions, de telle sorte que « les revenus de Philippe V excèdent d'un tiers ceux de ses prédécesseurs, et les dépenses ne vont pas jusqu'à la moitié ». L'œuvre de l'entourage français du roi, qui viendra seconder pendant quelques années Alberoni, ne sera pas, cette fois, abandonnée.

Philippe V n'a pas voulu signer la paix avec l'Empereur. Il ne s'est résigné qu'à contre-cœur à renoncer à la couronne de France : il y pense toujours. Mais, veuf de Marie-Louise de Savoie, il a épousé une Italienne, Élisabeth Farnèse, princesse énergique, qui a un « secret », celui de trouver des trônes italiens pour ses fils. Si son mari est indolent et même parfois inerte, elle donnera, elle, de l'activité à la diplomatie espagnole.

*Italie.* — Dans la péninsule il y a seulement deux princes : l'Empereur, qui possède les anciens territoires espagnols, et dont le frère, Joseph I<sup>er</sup>, a confisqué, en outre, en 1708, le duché de Mantoue, — et Victor-Amédée devenu roi de Sicile, qui a recouvré Nice et la Savoie perdus pendant la guerre. Il avait déjà obtenu de Louis XIV les portes françaises de l'Italie, Pignerol, Casal, et s'intéresse, non pas au Dauphiné et à la Provence, mais aux régions du Milanais et de la Toscane. Gênes est en décadence, mais possède de l'argent, en échange duquel l'Empereur lui rend le marquisat de Finale. Venise est toujours en lutte malheureuse contre les Turcs, qui, en 1715, lui enlèvent la Morée.

Les princes de Parme, de Modène, de Toscane, n'ont aucune importance, ou plutôt voient leurs domaines surveillés par d'autres, qui ont à faire la fortune de leurs héritiers. Le pape Clément XI ne bénéficie pas d'une influence politique.

Pas plus qu'en Allemagne n'existe en Italie un sentiment national, mais il ne se trouve qu'un seul roi italien, vers lequel, plus tard, se tourneront tous les esprits.

## CONCLUSION

Point n'est besoin de longues considérations pour caractériser les rapports de Louis XIV et des autres puissances (1). Ils ont considérablement modifié l'état de l'Europe et y ont provoqué une évolution, effective dans certains pays, alors que, dans d'autres, il ne s'est pas encore produit de changement. En 1725, il est acquis, sans contestation possible, que la monarchie constitutionnelle et parlementaire vit à côté de la monarchie absolue, autrefois seule. Il est acquis que, dans l'Empire, le Habsbourg viennois ne dispose d'aucune puissance, en présence de princes qui, pour rester indépendants, donnent tous leurs soins à la force militaire, disposés à s'en servir sans scrupules. Il est à présumer, d'autre part, que l'Italie marche, à pas lents sans doute, mais marche tout de même vers l'unité. En revanche, des États, qui ont auparavant joué un grand rôle dans les affaires générales, sont descendus au second rang : Espagne, Turquie, Pologne, Suède. La pratique de la domination universelle n'est plus possible, elle a été remplacée par celle de l'équilibre européen, « salulaire contre les puissances ».

\*  
\* \*

Les rapports de Louis XIV avec l'Europe ont été présentés souvent par les contemporains, étrangers ou protestants français réfugiés à l'étranger, avec une violence et une hostilité déclarées. Il n'est pas de souverain qui ait été aussi critiqué

(1) CCLIV, CCLV, CDXV, p. 184; CCXLV, CCXLVII, CCXLIX, CCL.

et vilipendé que l'a été Louis XIV. Si l'on n'est pas toujours tenu de croire ses paroles, ses affirmations, on constate, par l'étude des faits, que ses intentions ont été, ou mal comprises, ou consciemment déformées, et que la réalité est fréquemment le contraire d'un commentaire intéressé.

\* \* \*

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, quel a été ou plutôt quels ont été les divers résultats de l'action du roi très chrétien. Son peuple est allé pour lui jusqu'à l'adulation ; à la fin, il a insulté son cadavre, qui a dû être enterré nuitamment. Adopter cette exagération populaire serait ne pas rendre justice à la façon dont Louis XIV a accompli son métier de roi. Voltaire paraît plus impartial lorsqu'il dit : « Il faut avouer que Louis eut toujours dans l'âme une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre ». Ou encore : « Louis fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble et il s'en faut beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu ».

## BIBLIOGRAPHIE

*Dans un de mes ouvrages (1), j'ai fait remarquer, à propos des sources étrangères, que le nombre en est trop considérable et leur énumération impossible. Ce qui est dit de ces sources doit être aussi des sources françaises. Le lecteur voudra bien ne pas considérer comme complète la liste qui suit. Elle comprend seulement les ouvrages cités.*

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

Altpreussische Forschungen .....	AF
Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein...	AVN
Annales de l'École des sciences politiques .....	AESP
Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France ...	BSHF
Archiv für österreichische Geschichte .....	AOG
Bulletin de l'Union Faulconnier .....	BUF
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny .....	BSP
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français	BSPF
Cabinet historique .....	CB
Le Carnet historique et littéraire .....	CHL
Correspondance politique .....	CP
Le Correspondant .....	Cor
Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft .....	.DzG
English Historical Review .....	EHR
Fontes rerum atriacarum .....	FRA
Historisches Jahrbuch .....	HJ
Historisches Taschenbuch .....	HTa
Historische Vierteljahrschrift .....	HV
Historische Zeitschrift .....	HZ
Historisk Tidskrift .....	HT
Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische und Altertums-Kunde .....	JLG
Mémoires de l'Académie Royale de Belgique .....	MAB
Mémoires de la Société d'archéologie lorraine .....	MSAL
Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune .....	MSB
Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise .....	MSSO

(1) **XV**, t. 8, p. 170.

Mémoires et documents .....	MD
Ministère des affaires étrangères .....	AE
Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung .....	MIOG
Münchener allgemeine Zeitung .....	MAZ
Nouvelle Revue de Hongrie .....	NRH
Pages alsaciennes .....	PA
Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen .....	TAR
Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon .....	MABe
Positions des thèses de l'École des Chartes .....	TEC
Publications de la section historique de l'Institut de Luxembourg .....	IL
Quellen und Forschungen aus italienischen Archiv .....	QIA
Quellen zur schweizer Geschichte .....	QsG
Recueil des Instructions .....	RI
Revue bleue .....	RB
Revue d'Alsace .....	RA
Revue de Paris .....	RP
Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques .....	RQHé
Revue des Questions historiques .....	RQH
Revue d'histoire diplomatique .....	RHD
Revue d'histoire moderne .....	RHM
Revue d'histoire moderne et contemporaine .....	RHMC
Revue historique .....	RH
Rheinische Vierteljahrsblätter .....	RV
Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques .....	ASMP
Westphalische Zeitschrift .....	Wz
Wissenschaftliche Beilage zur Programm des Friedrichs-Verdeschen Gymnasium .....	BfV
Zeitschrift für österreichische Geschichte .....	ZOG

## I. — OUVRAGES GÉNÉRAUX

OGG, <i>L'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle</i> , 1932 .....	I
ANDRÉ (L.), <i>Les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles</i> , 1927 .....	II
RANKE, <i>Histoire de France</i> , 1877-1879 .....	III
IMMICH, <i>Geschichte des europäischen Staatensystems von 1660 bis 1789</i> , Munich-Berlin, 1905 .....	IV
MARTIN (H.), <i>Histoire de France</i> , 1833-1836 .....	V
MICHELET (J.), <i>Histoire de France</i> , 1847 .....	VI
GUIZOT, <i>Histoire de France</i> , 1870 .....	VII
LAVISSE et RAMBAUD, <i>Histoire générale</i> , t. 6, 1895 .....	VIII
LAVISSE, <i>Histoire de France depuis les origines</i> , t. 7 <sup>1-8<sup>1</sup></sup> , (1905-1908) .....	IX
LAVISSE, <i>Histoire de France contemporaine</i> , t. 9, p. 531, 1922 .....	X
SAINTE-LEGER et SAGNAC, <i>La prépondérance française</i> , 1935 .....	XI

PRÉCLIN et TAPIÉ, <i>Le 17<sup>e</sup> siècle</i> , 1943 .....	XII
DUMONT (J.), <i>Corps universel diplomatique du droit des gens</i> , Amsterdam 1726-1731, t. 5-8 et suppl. t. 4. ....	XIII
BOURGEOIS (E.), <i>Manuel historique de politique étrangère</i> , 1892, t. 1. ....	XIV
ANDRÉ (L.), <i>Les sources de l'histoire de France (XVII<sup>e</sup> siècle)</i> 1913 et sq. ....	XV
NOORDEN, <i>Europäische Geschichte im achzehnten Jahrhundert</i> , 1870-1882 .....	XVI
SOREL (A.), <i>L'Europe et la Révolution française</i> , 1893, t. 1.	XVII
GUYOT (R), LEFEBVRE (G) et SAGNAC (Ph.), <i>La Révolution fran- çaise</i> , 1930 .....	XVIII
FLASSEN, <i>Histoire générale de la diplomatie française</i> , 1811 .	XIX
SAINTE-PREST, <i>Histoire des traités de paix et autres négociations depuis la paix de Vervins jusqu'à la paix de Nimègue</i> , 1725	XX
LAMBERTY, <i>Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle</i> , La Haye, 1724-1749, surtout t. 8. ....	XXI

## II. — AVANT LOUIS XIV

RICHELIEU, <i>Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état</i> , pub. p. d'Avenel, 1853-1877.....	XXII
RICHELIEU, <i>Maximes d'état et fragments politiques</i> , pub. p. G. Hanotaux, 1880.....	XXIII
RICHELIEU, <i>Mémoires</i> , 1907.....	XXIV
RICHELIEU, <i>Testament politique</i> , édit. L. ANDRÉ, 1947.....	XXV
HANOTAUX et LA FORCE, <i>Histoire du Cardinal de Richelieu</i> , 6 vol., 1948 .....	XXVI
TAPIÉ, <i>La politique étrangère de la France et le début de la guerre de Trente Ans</i> , 1931 .....	XXVII
FALK, <i>Swerte och Frankrike, Upsal</i> , 1911.....	XXVIII
BATIFFOL (L.), MSSO, 1887, t. 15, p. 117-145.....	XXIX
BATIFFOL, <i>Richelieu et la question d'Alsace</i> , R. H., 1921, t. 138	XXX
MOMMSEN (W.), <i>Kardinal Richelieu. Seine Politik in Elsass und Lothringen</i> , 1922, p. 264-269.....	XXXI
MATHIEZ (A.), <i>La Révolution française</i> , 1924, t. 2 .....	XXXII
DRIault (E.), <i>Napoléon et l'Europe</i> , 1910, t. 1 .....	XXXIII
BABELON, <i>Le Rhin dans l'histoire</i> , 1917, 2 v. ....	XXXIV
MAZARIN, <i>Lettres</i> , publ. p. Chéruel et d'Avenel, 1872-1906 .	XXXV
CHÉRUEL (A.), <i>Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV et Histoire... sous le ministère de Mazarin</i> , 1879-1883 .....	XXXVI
ANDRÉ (L.), <i>Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique</i> , 1906 .....	XXXVII
CHÉRUEL (A.), <i>La ligue du Rhin</i> , ASMP, 1888, t. XIV, p. 995	XXXVIII

## III. — Louis XIV

PELLISSON, <i>Histoire de Louis XIV (1661-1678)</i> , 1749.....	XXXIX
BRUZEN de la MARTINIÈRE, <i>Histoire de Louis XIV</i> , La Haye, 1740-1742 .....	XL

VOLTAIRE, <i>Siècle de Louis XIV</i> , édit. Bourgeois, 1890 . . . . .	XLII
GAILLARDIN, <i>Histoire du règne de Louis XIV</i> , 1876, t. 3-6	XLIII
QUINCY (Charles), <i>Histoire militaire du règne de Louis le Grand, roi de France, 1726</i> . . . . .	XLIII
PHILIPPSON, <i>Das Zeitalter Ludwigs XIV</i> , Berlin, 1879 . . . . .	XLIV
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES; <i>Cor. polit. (Documents inédits concernant les relations de la France avec les autres pays)</i> , surtout Angleterre, Provinces-Unies, Espagne, Prusse . . . . .	XLV
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES; <i>Mémoires et documents inédits</i> ; surtout des mémoires rédigés, sur l'ordre de Torcy, par les deux premiers gardes des archives: Saint-Prest et Le Dran (certains seront signalés) . . . . .	XLVI
<i>Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française</i> ; surtout Autriche, Espagne, Hollande, Prusse, Rome, Russie . . . . .	XLVII
VAST (H.), <i>Les grands traités du règne de Louis XIV</i> , 1893-1899 . . . . .	XLVIII
SOREL (A.), <i>Répertoire de l'histoire diplomatique de l'Europe depuis le congrès de Westphalie jusqu'à la paix d'Utrecht</i> A.S.P., 1890 . . . . .	XLIX
PAGÈS (G.), <i>L'histoire diplomatique de Louis XIV</i> , RHMC, 1905-1906, t. 7, p. 653 . . . . .	L
ZELLER (G.), <i>Politique extérieure et diplomatie sous Louis XIV</i> , RHM, 1931, t. 6, p. 124 . . . . .	LI
ROUSSEAU de CHAMOY, <i>L'idée du parfait ambassadeur</i> , édit. Delavaud, 1912. . . . .	LII
CALLIÈRES <i>De la manière de négocier avec les souverains</i> , 1716 . . . . .	LIII
PECQUET (Antoine), <i>L'art de négocier</i> , 1737 . . . . .	LIV
PIGIONI, <i>Les premiers commis des affaires étrangères aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s.</i> , 1928 . . . . .	LV
PICAVET, <i>La diplomatie française au temps de Louis XIV</i> , 1930 . . . . .	LVI
DRUON, <i>Histoire de l'éducation des princes dans la maison des Bourbons de France</i> , 1897, t. 1. . . . .	LX
LACOUR-GAYET, <i>L'éducation politique de Louis XIV</i> , 1896. . .	LVIII
LOUIS XIV, <i>Mémoires pour l'instruction du dauphin</i> , éd. Dreyss, 1868, 2 vol. . . . .	LIV
LOUIS XIV, <i>Œuvres</i> , édit. Grimoard et Grouvelle, 1806. . . .	LX
MAINTENON (Mad. de), <i>Correspondance</i> , édit. Langlois, 1933-1939	LXI
BAUDRILLART, <i>Madame de Maintenon, son rôle politique pendant les dernières années du règne de Louis XIV</i> , RQH, janvier 1890 . . . . .	LXII
GEFFROY, <i>Madame de Maintenon, d'après sa correspondance</i> , 1887, 2 vol. . . . .	LXIII
CARTWRIGHT (J.), <i>Madame, a life of Henrietta, daughter of Charles I, and duchess of Orleans</i> , Londres, 1894 . . . . .	LXIV
FEILING (K.), <i>Henriette Stuart, duchess of Orleans</i> , EHR, 1932, t. 47, p. 642 . . . . .	LXV

- PRINCESSE PALATINE, Charlotte de Bavière duchesse d'Orléans.  
*Correspondance*, édit. Jaeglé, 1880, 2 vol. .... L XVI
- AUMALE (d'), *Histoire des princes de Condé aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, 1889-1896..... L XVII
- QUINCY (Joseph), *Mémoires*, 1898-1904 ..... L XVIII
- SAINT-HILAIRE (Armand de), *Mémoires contenant ce qui s'est passé de plus considérable en France depuis le décès du cardinal Mazarin jusqu'à la mort de Louis XIV*, édit. Lecestre, 1903 ..... L XIX
- ALIGNY (Pierre, comte d'), *Mémoires* pub. p. Foisset, MSB, 1885, p. 53-286..... L XX
- BRIENNE (Henri Louis Loménie de), *Mémoires*, édit. Bonnefon, 1916-1919 ..... L XXI
- VALFREY, *Hugues de Lionne*, 1877-1881, 2 vol ..... L XXII
- ESTRADES (maréchal, comte d'), *Correspondance authentique*, édit. Saint-Leger et Lemaire, t. I, 1924. Édit. Marchand 1743, plus complète(mais fautive)..... L XXIII
- BOSSUET, *Œuvres complètes*, édit. Lachat, t. 26, 1875 ..... L XXIV
- PATIN (Guy), *Lettres*, édit. Réveille-Parise, 1856..... L XXV
- PRIMI VISCONTI, *Mémoires sur la Cour de Louis XIV*, édit. Lemoine, 1909 ..... L XXVI
- COLBERT, *Lettres, instructions et mémoires*, édit. Clément, 1862-1882..... L XXVII
- CLÉMENT (P.), *Histoire de Colbert et de son administration*, 3<sup>e</sup> édit., 2 vol., 1894 ..... L XXVIII
- ANDRÉ (L.), *Michel Le Tellier et Louvois*, 1942 ..... L XXIX
- ROUSSET (C.), *Histoire de Louvois et de son administration militaire*, 1864 ..... L XXX
- BOISLISLE (A. de), *Le marquis de Chamlay* (Bolé, marquis de), CB., 1877 ..... L XXXI
- ROCHAS (de), *Vauban, sa famille et ses droits*, 1910, 2 vol. .. L XXXII
- WEYGAND, *Turenne*, 1934 ..... L XXXIII
- PICAVET, *Les dernières années de Turenne*, Lille, 1914 ..... L XXXIV
- POMPONE (Arnaud de), *Mémoires*, édit. Mavidal, 1860-1861, 2 vol. .... L XXXV
- DELAUVAUD, *Le marquis de Pomponne*, 1911 ..... L XXXVI
- PELLISSON, *Lettres historiques* (1670-1688), 1729 ..... L XXXVII
- TORCY (J. B. Colbert, marquis de), *Journal inédit*, édit. Masson, 1884 ..... L XXXVIII
- TORCY, *Mémoires depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, Michaud et Poujoulat, 3<sup>e</sup> série, t. 8 ..... L XXXIX
- ANGEZUNE (Marquise de), *La vie du marquis de Torcy*, édit. Marchand, RHD, 1932. .... XC
- MOTTEVILLE (Madame de), *Mémoires*, édit. Rieux, 1891.... XCI
- NAVAILLES, (duc de), *Mémoires*, édit. Moreau, 1861..... XCII
- SÉVIGNÉ (M<sup>me</sup> de), *Lettres*, édit. Monmerqué, 1862 ..... XCIII
- RAPIN (Le Père), *Mémoires*, édit. Aubineau, 1865 ..... XCIV
- SÉGUR, *Le maréchal de Luxembourg*, 1904 ..... XCV
- ÉTIENNE, *Essai sur la Mothe Le Voyer*, Rennes, 1849 ..... XCVI
- DANGEAU, *Journal*, édit. Dussieux, Soulié, etc., 1854-1860. XCVII
- VILLETTE (marquis de), *Mémoires*, édit. Monmerqué, 1841 . XCVIII

DELARRE, <i>Tourville et la marine de son temps</i> , 1889 .....	XCI
LEMAIRE, <i>Jean-Bart, Dunkerque</i> , 1928 .....	C
MALO, <i>Les corsaires dunkerquois et Jean-Bart</i> , 1913 .....	CI
ELDER, <i>Jacques Cassard, corsaire de Nantes</i> , 1930.....	CII
VILLARS (maréchal de), <i>Mémoires</i> , édit. de Vogué, 1884-1894 .....	CIII
VOGUÉ, <i>Villars, d'après sa correspondance</i> , 1888.....	CIV
TESSÉ (Froulay, comte de), <i>Lettres</i> , édit. Rambuteau, 1888.	CV
TESSÉ, <i>Mémoires</i> , 1806 .....	CVI
LIZERAND (G.), <i>Le duc de Beauvillier</i> , 1933 .....	CVII
SAINT-SIMON, <i>Mémoires</i> , édit. A. de Boislisle, 1879 et sq. ..	CVIII
BROGLIE (E. DE), <i>Catinat</i> , 1902.....	CIX
BERWICK, <i>Mémoires</i> , Petitot, 2 <sup>e</sup> série, t. 55-56 .....	CX
ESNAULT, <i>Michel Chamillart</i> , 1885 .....	CXI
LEGRELLE, <i>Notes sur Mesnager</i> , Rouen, 1897 .....	CXII
ESTAINOT, <i>Nicolas Mesnager, député de Rouen au conseil du commerce</i> , CAR, 1871-1872 .....	CXIII
LA FORCE (duc de), <i>Le grand Conti</i> (Louis de Bourbon, prince de), 1933. ....	CXIV
FAUCHER, <i>Histoire du cardinal de Polignac</i> , 1777 .....	CXV
PAUL, <i>Le cardinal de Polignac</i> , 1922 .....	CXVI
VAULT, <i>Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne</i> , 1835-1862, p. p. le général Pelet (11 vol).....	CXVII
* * *	
CHERUEL, <i>Politique extérieure de Louis XIV au début de son gouvernement personnel</i> , RHD, 1890, t. 4, p. 161-173.....	CXVIII
STRUNZ, <i>Die französische Politik in den ersten Jahren der Selbstregierung Ludwigs XIV</i> , Berlin, 1920.....	CXIX
<i>Mémoriaux du Conseil de 1661</i> , édit. J. de Boislisle, 1905-1907.	CXX
SAINT-LEGER (de), <i>La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française</i> , 1900 .....	CXXI
SAINT-LEGER (de), <i>L'acquisition de Dunkerque et de Mardyck par Louis XIV</i> , RHMC, 1900, t. 1, p. 233-245 .....	CXXII
LEMAIRE, <i>Le rachat de Dunkerque</i> , BUF, 1924, t. 21.....	CXXIII
LEMAIRE, <i>Le rachat de Dunkerque par Louis XIV</i> , Dunkerque 1924 .....	CXXIV
LEMAIRE, <i>Bibliographie de l'histoire de Dunkerque</i> , 1929 ...	CXXV
ZELLER, <i>La monarchie d'ancien régime et les frontières naturelles</i> , RHM, 1933, p. 305-333.....	CXXVI
ZELLER, <i>La politique des frontières...</i> , RH, 1942-1943, t. 193	CXXVII
ZELLER, <i>La France et l'Allemagne depuis dix siècles</i> , 1932. ..	CXXVIII
PAGES, <i>Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV</i> , 1905 .....	CXXIX
CHARPENNE, <i>Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France</i> , 1880, t. 1.....	CXXX
JAPIKSE, <i>Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise de 1665-1667</i> , RH, 1908, t. 98 .....	CXXXI
VAST, <i>Les tentatives de Louis XIV pour arriver à l'Empire</i> , RH, 1897, t. 65, p. 1-45 .....	CXXXII

- ZELLER, *Les rois de France candidats à l'Empire*, RH, 1934, t. 174..... CXXXXIII
- WALDTEUFEL, *La politique extérieure de Louis XIV, conquête de la Hollande*, 1898..... CXXXXIV
- ROBERT (des), *Les campagnes de Turenne en Allemagne*, (1672-1675), Nancy, 1903..... CXXXV
- CHOPPIN, *Les campagnes de Turenne en Alsace*, 1875..... CXXXVI
- LEGRAND-GIRARDE, *Turenne en Alsace, campagnes de 1674-1675*, Nancy et Paris, 1910..... CXXXVII
- HORTZFLEISCH, *Der oberelsässische Winterfeldzug von 1674-1675 und des Treffen bei Türkckheim*, Strasbourg, 1904... CXXXVIII
- MULLER (Paul), *La bataille de Türkckheim*, Paris, 1905..... CXXXIX
- LÜNCKELMANN, *Turenne's letzter Feldzug 1675*, Halle, 1883. CXL
- BOICHUT, *Sur la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV en 1674*, RQH, 1936..... CXLI
- PIÉPAPE (de) *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*, 1881-1882..... CXLII
- FEVRE, *Histoire de la Franche-Comté*, 1925..... CXLIII
- MONNIER, *La bataille de Seneffe*, Nivelles, 1886..... CXLIV
- DINAUX, *Siège et prise de Valenciennes*, Valenciennes, 1856. CXLV
- SMYTTERE (de), *La bataille du Val de Cassel en 1677*, Hazebrouck, 1865..... CXLVI
- DURIEUX, *Récit du siège et de la prise de Cambrai par Louis XIV*, Cambrai, 1877..... CXLVII
- PAGART d'HERMANSART, *Le siège de Saint-Omer en 1677*, Saint-Omer, 1889..... CXLVIII
- BULARD, *Les traités de Saint-Germain (1679)*, 1898..... CXLIX
- GÉRIN, *La disgrâce de M. de Pomponne (1679)*, RQH, 1878, t. 23, p. 5..... CL
- BARDOT, *La question des dix villes impériales d'Alsace depuis la paix de Westphalie jusqu'aux arrêts de « réunions » du conseil souverain de Brisach*, 1889..... CLI
- LAGUILLE, *Histoire de la province d'Alsace*, Strasbourg, 1727. CLII
- REUSS, *L'Alsace au 17<sup>e</sup> siècle*, 1897-1898, 2 vol..... CLIII
- REUSS, *Histoire d'Alsace*, 19<sup>e</sup> édit., 1920..... CLIV
- ROCHOLL, *Zur Geschichte der Annexion des Elsass durch die Krone Frankreichs*, Gotha, 1888..... CLV
- ROHDEWALD, *Die Abtretung des Elsass an Frankreich*, Halle, 1893..... CLVI
- MÜLHEIM-RECHBERG, *Die Annexion des Elsass durch Frankreich...*, Strasbourg, 1896..... CLVII
- REUSS, *Histoire de Strasbourg*, 1922..... CLVIII
- LEGRELLE, *Louis XIV et Strasbourg*, 3<sup>e</sup> édit., 1883..... CLIX
- PISTER, *Strasbourg en 1681*, PA, 1928..... CLX
- COSTE, *Réunion de Strasbourg à la France*, Strasbourg, 1841. CLXI
- RATHGEBER, *Zur Geschichte der Strassburger Kapitulation von 1681*, Strasbourg, 1881..... CLXII
- MAURER, *L'expédition de Strasbourg en septembre 1681*, Nancy-Strasbourg, Paris, 1923..... CLXIII
- GERON, *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682, 1870*..... CLXIV

- BOURGEOIS, *Louvois et Colbert de Croissy, les chambres de réunion*, RH, mai-août 1887, p. 413..... CLXV
- ZELLER, *Louvois, Colbert de Croissy et les réunions de Metz*, RH, 1919, t. 131, p. 267-275..... CLXVI
- PFISTER, *Un mémoire de l'intendant Colbert*, RA, 1895, p. 196-242 et 309-31 ..... CLXVII
- MICHEL (Emm.), *Histoire du parlement de Metz*, 1845..... CLXVIII
- HAUFMANN, *Die Réunions Kammer zu Metz*, Metz, 1900.... CLXIX
- BOUG (de), *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du Conseil d'Etat et du Conseil souverain d'Alsace*, Colmar, 1775 ..... CLXX
- Recueil des arrêts de la chambre royale établie à Metz pour la réunion des dépendances des Trois Evêchés, 1681.....* CLXXI
- LEVAE, *Essai historique sur les négociations de la trêve de vingt ans conclue à Ratisbonne en 1684*, Bruxelles, 1844. CLXXII
- BENOIT (Elie), *Histoire de l'édit de Nantes, 1693-1695.....* CLXXIII
- DEBIEU, *Rôle politique des protestants français*, 1920 ..... CLXXIV
- RULHIÈRE, *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, Genève, 1819..... CLXXV
- PUAUX, *Essai sur les négociations des réfugiés pour établir le rétablissement de la religion réformée au traité de Ryswick*, BSPF, 1867, t. 16. .... CLXXVI
- PERREAU, *Campagne des Alpes (1692), Catinat et l'invasion du Dauphiné*, 1892..... CLXXVII
- MAISONNEUVE, *L'invasion du Dauphiné en 1692*, Grenoble, 1920 ..... CLXXVIII
- LA RONCIÈRE, *Histoire de la marine*, 1920-1932, t. 5 et 6... CLXXIX
- DUCÈRE, *Histoire maritime de Bayonne, les corsaires*, Bayonne, 1894 ..... CLXXX
- DEMOLIÈRE, *Les corsaires dunkerquois sous Louis XIV*, 1909. CLXXXI
- TOUDOUBE, *La défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1900, ..... CLXXXII
- CRISENOY, *La campagne maritime de 1692, 1865 .....* CLXXXIII
- BOISLISLE (A. de), *M. de Bonrepaux, la marine et le désastre de La Hougue*, BSHF, 1877 ..... CLXXXIV
- VILLETTE, *Mémoires (Relation du combat de La Hougue, p. 113 et sq.) .....* CLXXXV
- TOUDOUBE, *La bataille de La Hougue*, 1899..... CLXXXVI
- TOUDOUBE, *La bataille de Camaret*, RHMC, 1899-1900..... CLXXXVII
- BOISLISLE (A. de), *Correspondance des contrôleurs généraux, 1874-1883 .....* CLXXXVIII
- BOISLISLE (A. de), *Mémoire de la généralité de Paris*, t. 1, 1881. CLXXXIX
- LARDÉ, *La capitation dans les pays de taille personnelle*, 1906 ..... CXC
- MITARD, *La première capitation (1695-1698)*, Rennes, 1934. CXCI
- FORBONNAIS, *Recherches et considérations sur les finances de France*, Liège, 1758 ..... CXCII
- VAUBAN, *Dîme royale*, édit. Coornaert, 1933 ..... CXCIII
- REYNALD, *Louis XIV et Guillaume III*, 1883 ..... CXCIV
- LEGRELLE, *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, Braine le Comte, 1895-1899, 2<sup>e</sup> édit ..... CXCV

RAUMER, <i>Die Zerstörung der Pfalz von 1689 im Zusammenhang der französischen Rheinpolitik</i> , Munich et Berlin, 1930 . . .	CXCVI
POINTIS, <i>Relation de l'expédition de Carthagène</i> , 1698 . . . . .	CXCVII
MORET, <i>Quinze ans du règne de Louis XIV</i> , 1851-1859 . . . .	CXCVIII
COURCY, <i>La coalition de 1701 contre la France</i> , 1886 . . . . .	CXCIX
LE ROY, <i>La France et Rome de 1700 à 1715</i> , 1891 . . . . .	CC
CANESTRIER, <i>L'invasion du comté de Nice et de la Provence par les Impériaux en 1707</i> , Nice, 1934 . . . . .	CCI
RADDATZ, <i>Vendôme und der Feldzug in Flandern (1705)</i> , Schwerm, 1878 . . . . .	CCII
<i>Campagne (La) de Lille, journal du siège de cette place importante</i> , La Haye, 1709 . . . . .	CCIII
LEURIDAN, <i>Le siège de Lille en 1708</i> , Lille, 1940 . . . . .	CCIV
SAUTAI, <i>Le siège de Lille et de la citadelle de Lille en 1708</i> , 1899 .	CCV
GIRAUD, <i>La bataille de Malplaquet</i> , 1879 . . . . .	CCVI
VOGUÉ (de), <i>Malplaquet et Denain</i> , 1892 . . . . .	CXXII
SAUTAI, <i>La bataille de Malplaquet</i> , 1904 . . . . .	CXVIII
LEROY (E.), <i>Etude sur le combat de Denain</i> , Douai, 1879 . . . .	CCIX
GIRAUD, <i>Louis XIV et Villars après la bataille de Denain</i> , ASMP, 1879, t. 11-12 . . . . .	CCX
WEBER (O.), <i>Die Legende von Denain</i> , HZ, 1893, t. II, p. 401-413 . . . . .	CXXI
MOURLÔT (F.), <i>Le maréchal de Villars et la victoire de Denain</i> , Valenciennes, 1895 . . . . .	CXXII
SAUTAI, <i>La manœuvre de Denain</i> , Lille et Paris, 1902 . . . .	CXXIII
VOGUÉ (de), <i>Le véritable vainqueur de Denain</i> , Cor., 1903, t. 211 . . . . .	CXXIV
SAULIOL, <i>La manœuvre de Denain</i> , 1921 . . . . .	CXXV
MARTIN (François), <i>Mémoires</i> , édit. Martineau, 1931 et sq .	CXXVI
KOEPPELIN, <i>François Martin et la C<sup>ie</sup> des Indes Orientales</i> .	CXXVII
PARKMAN, <i>Count Frontenac and New-France under Louis XIV</i> , Québec, 1885 . . . . .	CXXVIII
LORIN, <i>Le comte de Frontenac</i> , 1895 . . . . .	CXXIX
BERLIOUX, <i>André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal</i> , 1874 . . . . .	CCXX

## IV. — ALLEMAGNE

ZWIEDINECK, <i>Südenhorst, Deutsche Geschichte</i> , Stuttgart, 1890, t. 1 . . . . .	CCXXI
ERMANNSDÖRFER, <i>Deutsche Geschichte vom Westfälischen Frieden</i> , Berlin, 1892, t. 1 . . . . .	CCXXII
AUERBACH, <i>La France et le Saint Empire romain germanique</i> , 1912 . . . . .	CCXXIII

\*\*

FREDERIC-GUILLAUME, <i>Urkunden und Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg</i> , édit. Fehling, Berlin, 1930 et sq . . . . .	CCXXIV
PAGÈS, <i>Le Grand Electeur et Louis XIV (1660-1688)</i> , 1905 . . .	CCXXV

WADDINGTON, <i>Le Grand Electeur Frederic-Guillaume, sa politique extérieure</i> , 1908 .....	CCXXVI
WADDINGTON, <i>Histoire de Prusse</i> , 1911 .....	CCXXVII
FEHLING, <i>Die europäische Politik des Grossenkurfürsten</i> , Leipzig, 1910 .....	CCXXVIII
PETER (H.), <i>Der Krieg des Grossen Kurfürsten gegen Frankreich (1672-1675)</i> , Halle, 1870 .....	CCXXIX
ROSS, <i>Die Politik des Grossen Kurfürsten während des Krieges gegen Frankreich (1672-1675)</i> , Iéna, 1903 .....	CCXXX
ROCHOLL, <i>Der Feldzug des Grossen Kurfürst in Elsass</i> , Strasbourg, 1877-1879 .....	CCXXXI
ISAACSOHN, <i>Der deutsch-französische Krieg im Jahre 1674</i> , Berlin, 1871 .....	CCXXXII
MÜSEBEK, <i>Die Feldzüge des Grossen Kurfürsten in Pommern (1675-1677)</i> , Marburg, 1897 .....	CCXXXIII
FEHLING, <i>Frankreich und Brandenburg in dem Jahre 1679-1684</i> , Leipzig, 1906 .....	CCXXXIV
PRUTZ, <i>Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren</i> , Berlin, 1897 .....	CCXXXV
HAACKE, <i>Brandenburgische Politik und Kriegsführung in den Jahren 1688 und 1689</i> , Berlin, 1896 .....	CCXXXVI
SPANHEIM, <i>Relation de la Cour de France en 1690</i> , édit. Bourgeois, Lyon, 1900 .....	CCXXXVII
NOORDEN, <i>Die preussische Politik spanischen Erbfolgekriege</i> , HZ, 1867, t. 18, p. 297-358 .....	CCXXXVIII

\* \* \*

RIEZLER, <i>Geschichte Bayerns</i> , Gotha, 1913-1914 .....	CCXXXIX
DÖBERL, <i>Bayern und Frankreich, vornehmlich unter Kurfürsten Ferdinand-Maria</i> , Munich, 1900-1903 .....	CCXL
DÖBERL, <i>Das bayerisch-französische Bündniss von 1670</i> , MAZ, 1898, t. 38-39 .....	CCXLI
HEIGEL, <i>Der Umschering der bayerischen Politik in den Jahren 1676-1683</i> , Munich, 1890 .....	CCXLII
STRICH, <i>Das Kuhraus Bayern im Zeitalter Ludwigs XIV und die europäischen Mächte</i> , Munich, 1933 .....	CCXLIII
LANDMANN, <i>Wilhelm III von England und Max Emmanuel von Bayern in niederländische Kriege (1692-1697)</i> , Munich, 1899-1900 .....	CCXLIV
PREUSS, <i>Oesterreich, Frankreich und Bayern in der spanischen Erbfolgefrage (1685-1689)</i> , HV, 1901, t. 4, p. 309-33 et 481-503 .....	CCXLV
PREUSS, <i>Wilhelm III von England und das Hans Wittelsbach im zeitalter der Spanischen Erbfolgefrage</i> , Breslau, 1904 .....	CCXLVI
PREUSS, <i>König Wilhelm III, Bayern und die Grosse Alliance (1701)</i> , HZ, 1904, t. 2 .....	CCXLVII
PREUSS, <i>Verfassungsgeschichte der spanischen Niederlande und des Kurfürsten Staathalter Max Emmanuel von Bayern</i> , Munich, 1900 .....	CCXLVIII

BRABACH, <i>Die Politik des Kurfürsten Max Emmanuel von Bayern im Jahre 1702</i> , HJ., 1933, t. 43 .....	CCLXIX
LANDMANN, <i>Die Kriegsführung des Kurfürsten Max Emmanuel von Bayern in den Jahren, 1703 und 1704</i> , Munich, 1898.	CCL
BÖHLÄNDER, <i>Die wahl des Herzogs Joseph Clemens von Bayern zum Erbischof von Cöln</i> , Munich, 1912 .....	CCLII
BRABACH, <i>Das Kölner Domkapitel und die Wahl von 1688</i> , AVN, 1933, t. 122.....	CCLIII
BRABACH, <i>Der Kampf um Kurstaat und Stadt Köln in den Jahren 1688-1689</i> .....	CCLIII
PRUTZ, <i>Die Kölner Wahl und Frankreichs Friedensbruch</i> , HTa, 1890, p. 163 .....	CCLIII bis
ENNEN, <i>Der Spanische Erfolge Krieg und der Churfürsten Joseph Clemens von Cöln</i> , Iena, 1851.....	CCLIV
BRABACH, <i>Die Politik des Kurfürsten Joseph Clemens von Köln, 1701-1703</i> , Bonn, 1925 .....	CCLV

\* \*

HÄUSSER, <i>Geschichte der Rheinischen Pfalz</i> , 1845, t. 11.....	CCLVI
KÖCHER, <i>Geschichte von Hannover und Braunschweig</i> , Leipzig, 1895 .....	COLVII
SOPHIE de HANOVRE, <i>Briefwechrel mit ihrem Bruder dem Kurfürster Karl Ludwig von der Pfalz</i> , Leipzig, 1885 ...	CCLVIII
REGELMAYER, <i>Die politische Beziehungen der Fürsten Nord-Wesdeutschlands zu Frankreich und den nordischen Gemächte (1674-1676)</i> , Hildesheim, 1902.....	CCLIX
AUERBACH, <i>La diplomatie française et la cour de Saxe</i> , 1887	CCLX
CORTIENS, <i>Bernhard van Galep, Bischof von Munster</i> , Rotterdam, 1872 .....	CCLXI
PFEIFFER, <i>Christoph-Bernard von Galen in seinem Verhältnis zu Kaiser und Reich</i> , Wz, 1934, t. 90 .....	CCLXII
MENTZ, <i>Johan Philipp von Schonborn Iena</i> , 1896.....	CCLXIII
SCHULTE, <i>Markgraf Ludwig Wilhelm von Baden und der Reichskrieg gegen Frankreich (1693-1697)</i> , 1901 .....	CCLXIV
SPIEGEL (K.), <i>Wilhelm Egon von Fürstenbergs Gefangenschaft und ihre Bedeutung für die Friedensfrage</i> , Bonn, 1936....	CCLXV
BOHMER, <i>Forschungen zur französischen Bündnisspolitik in 17 Jahrhundert, Wilhelm Egon von Fürstenberg und die französische diplomatie in Deutschland</i> , RV, 1934, p. 225-229 .....	CCLXVI

\* \*

MEINECKE, <i>Das Regensburg Reichstag und der Dévolutions Krieg</i> , Hz, 1888, t. 60 .....	CCLXVII
DEPPING, <i>Geschichte des Krieges der Münsterer und Cölner in Bündniss mit Frankreich gegen Holland in den Jahren 1672-1673 und 1674</i> , Münster, 1840 .....	CCLXVIII
JANKE, <i>Die Belagerungen der Stadt Trier in den Jahren 1673 bis 1675 und die Schlacht an der ConzerBrücke</i> , Trèves, 1890 .....	CCLXIX

TSCHAMBER, <i>Der deutsch-französische Krieg von 1674-1675</i> , Huningue, 1906 .....	CCLXX
IMMICH, <i>Zur Vorgeschichte der Orleanschen Krieger (1685-1688)</i> , Heidelberg 1898 .....	CCLXXI
FESTER, <i>Die Augsburgur Allianz</i> , Munich, 1893 .....	CCLXXII
SALDAN, <i>Die Zerstörung des Stadt Worms im Jahre 1689</i> , Worms, 1889 .....	CCLXXIII
BRAUBACH, <i>Die Bedeutung der Subsidiën für die Politik im Spanischen Erbfolgekrieger</i> , 1923 .....	CCLXXIV
FRANSEN, <i>Leibniz und die Friedensschlüsse von Utrecht und Rastat-Baden</i> , Purmerend (Hollande), 1933 .....	CCLXXV

V. — ANGLETERRE ET IRLANDE  
(Voir aussi : *Provinces-Unies*)

SMOLETT, <i>Histoire d'Angleterre</i> , trad. Targe, Orléans, 1759- 1764 .....	CCLXXVI
MACAULAY, <i>Histoire du règne de Guillaume III</i> , trad. Pichot, 1861 .....	CCLXXVII
GREEN, <i>Histoire du peuple anglais</i> , trad. Monod, 1888 .....	CCLXXVIII
POWELL et TOUT, <i>Histoire d'Angleterre</i> , trad. Guyot, 1932.	CCLXXIX
LECKY, <i>History of England in the XVII<sup>th</sup> century</i> , Londres, 1883 .....	CCLXXX

\*\*

FEILING, <i>British Foreign Policy (1660-1672)</i> , Londres, 1930.	CCLXXXI
LEMAIRE, <i>L'ambassade du comte d'Estrades à Londres en 1661</i> , BSHF .....	CCLXXXII
BRYANT, <i>Charles II</i> , Londres, 1931 .....	CCLXXXIII
GROSE, <i>Louis XIV's financial relations with Charles II and the English Parliament</i> .....	CCLXXXIV
PAGÈS, <i>A propos de la guerre anglo-hollandaise de 1665-1667</i> , RH, 1908, t. 98 .....	CCLXXXV
JUSSERAND, <i>A French ambassador at the Court of Charles II, le Comte de Comminges</i> , Londres, 1892 .....	CCLXXXVI
HARTMANN, <i>Charles II and Madame</i> , Londres, 1934 .....	CCLXXXVII
FÖRNERON, <i>Louise de Kéroualle</i> , 1886 .....	CCLXXXVIII
TEMPLE (W.), <i>Mémoires de ce qui s'est passé dans la chrétienté depuis le commencement de la guerre en 1672 jusqu'à la paix conclue en 1679</i> , Michaud et Poujoulat, 3 <sup>e</sup> série, t. 8.	CCLXXXIX
TEMPLE, <i>Letters</i> , trad. Jones, La Haye, 1700 .....	CCXC
KNOOP et FRUIN, <i>Willem III on de slag van Saint-Denis</i> , La Haye, 1881 .....	CCXCI
PLOTT et CHUDLEIGH, <i>Letters (1681-1685)</i> , édit. Middlebush, La Haye, 1926 .....	CCXCII
BELLOC, <i>James the Second</i> , Londres, 1902 .....	CCXCIII
DURAND, <i>Louis XIV et Jacques II à la veille de la révolution de 1688</i> , P. MC, 1908, t. 10 .....	CCXCIV

- KLOPP, *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Gross-Britannien und Ireland*, Vienne, 1875-1895 ..... CCXCXV  
 HALE, *The fall of the Stuart and Western Europe (1678-1697)*, Londres, 1878 ..... CCXCXVI

\* \* \*

- BURNET, *Histoire de ce qui s'est passé en Angleterre pendant la vie de Gilbert Burnet*, trad. La Pisonnière, La Haye, 1735 ..... CCXCXVII  
 SIRTEMA de GROVESTINS, *Guillaume III et Louis XIV*, St Germain en Laye, 1868..... CCXCXVIII  
 LORT-SERIGNAN, *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*, 1880..... CCXCXIX  
 JAPIKSE, *Prins Willem III stathouder-könig*, Amsterdam, 1930 ..... CCC  
 GRIMBLOT, *Letters of William III and Louis XIV and of their ministers (1697-1700)*, Londres, 1848 ..... CCCI  
 LOUIS XIV, *Correspondance avec Barillon dans Fox, A history of the early part of reign of James the second (1684-1685)*, Londres, 1808 ..... CCCII  
 LEGG (W.), *British Diplomatic Instructions, t. II : France (1689-1711)*, Londres, 1925 ..... CCCIII  
 COQUELLE, *Les projets de descente en Angleterre*, RHD, 1901, t. XV, p. 433-458 ..... CCCIV  
 AVAUX, *Recueil de ses négociations en Irlande (1689-1690)*, édit. Gordon, 1858..... CCCV  
 BOULGER, *The battle of the Boyne*, Londres, 1941..... CCCVI  
 GRAHAM, *History of Ireland from the relief of Londonderry in 1689 to the surrender of Limerich in 1691*, Dublin, 1839. CCCVII  
 MACCARTNEY, *The war of William III in Ireland*, Dublin, 1905 ..... CCCVIII

\* \* \*

- MARLBOROUGH, *Mémoires with original correspondance*, édit. Cone, Londres, 1818-1819 ..... CCCIX  
 MARLBOROUGH, *Letters and despatches (1702-1712)*, édit. Murray, 1845 ..... CCCX  
 FORTESCUE, *Marlborough*, 1932 ..... CCCXI  
 CHURCHILL, *Marlborough, his life and times, 1693-1698* ... CCCXII  
 TAYLOR, *The wars of Marlborough*, Oxford, 1921..... CCCXIII  
 LEGG, *Matthew Prior*, Londres, 1924 ..... CCCXIV  
 BOLINGBROKE, *Lettres sur l'histoire*, 1735 ..... CCCXV  
 BOLINGBROKE, *Letters and correspondance (1710-1712)*, trad. Grimoard, 1808 ..... CCCXVI  
 BOLINGBROKE, *Mémoires secrets*, trad. Favier (1710-1716), 1754, Londres ..... CCCXVII  
 PETRIE, *Bolingbroke*, 1937 ..... CCCXVIII

<i>The history of the peace from the arrival of M. Mesnager to the return of the Earl of Strafford from Utrecht</i> , Londres, 1712 .....	CCCCXIX
TREVELYAN (G. W.), <i>Bolingbroke's defense of the treaty of Utrecht</i> , Cambridge, 1932 .....	CCCCXX
WALPOLE, <i>Rapport du Comité secret de la Chambre basse du Parlement de la Grande-Bretagne</i> , Amsterdam, 1715.....	CCCCXXI

## VI. — AUTRICHE

LEGER, <i>Histoire de l'Autriche-Hongrie</i> , 5 <sup>e</sup> édit., 1907 .....	CCCCXXII
WOLF (Ad.), <i>Fürst Wenzel Lobkowitz, erster geheimer Rath Leopold I</i> , Vienne, 1869 .....	CCCCXXIII
SCHIECHL, <i>Leopold I und die österreichische Politik während des Dévolutions Krieges</i> , Leipzig, 1888 .....	CCCCXXIV
CARAVELLOS, <i>The siege of Vienne by the Turks in 1683</i> , 1928 .....	CCCCXXV
GUILLIOT, <i>Léopold I<sup>er</sup>, les Hongrois, les Turcs, le siège de Vienne</i> , RHD, 1911, t. 25, p. 417-463 et 508-531.....	CCCCXXVI
SÉBEVILLE, (marquis de), <i>Lettres diplomatiques (1681-1683)</i> , ext. pub. p. Guillot, RQH, 1907, t. 81, p. 401-446.....	CCCCXXVII
EUGÈNE de SAVOIE, <i>Feldzüge</i> , Vienne, 1876-1891.....	CCCCXXVIII
EUGÈNE de SAVOIE, <i>Militärische Correspondenz (1694-1763)</i> , pub. par Heller, Vienne, 1848 .....	CCCCXXIX
ARNETH, <i>Prinz Eugen von Savoyen</i> , Vienne, 1858-1859.....	CCCCXXX
BRAUBACH, <i>Prinz Eugen von Savoyen</i> , Hz, 1936, t. I .....	CCCCXXXI
JORI, <i>Eugenio di Savoia</i> , 1934.....	CCCCXXXII
GÆDEKE, <i>Die Politik Österreichs in der spanischen Erbfolgefrage</i> , Leipzig, 1877.....	CCCCXXXIII
LANDAU, <i>Rom, Wien, Neapel während des spanischen Erbfolgekrieges</i> , 1885 .....	CCCCXXXIV

## VII. — DANEMARK

ALLEN, <i>Histoire du Danemark</i> , trad. Beauvois, 1878 .....	CCCCXXXV
ESTRUP, <i>Contribution à la connaissance des relations mutuelles de la France, du Danemark et de la Suède, de 1663 à 1689</i> , Copenhague, 1823 (en danois).....	CCCCXXXV
<i>Recueil de pièces pour servir à l'histoire du Danemark sous le règne de Frédéric III</i> , pub. p. P. W. Becker, Copenhague, 1857 .....	CCCCXXXVII
VAUPELL, <i>Rigskansler Grev Griffenfeld</i> , 1880-1882 (en danois) .....	CCCCXXXVIII

## VIII. — ESPAGNE

ALTAMIRA, <i>Historia de España</i> , 4 <sup>e</sup> édit., Barcelone, 1928....	CCCCXXXIX
BALLESTEROS y BERETTA, <i>Historia de España y su influencia en la historia universal</i> , Barcelone, 1911-1932 .....	CCCCXL
<i>Coloacion de documentos inéditos para la historia de España</i> , pub. p. Navarrete, Salva, etc., Madrid, 1842-1895.....	CCCCXLI

MIGNET, <i>Négociations relatives à la succession d'Espagne, 1835-1842</i> .....	CCCLXII
LEGRELLE, <i>La mission de M. de Rebenac à Madrid, (1688-1689), 1894</i> .....	CCCLXIII
HEIGEL, <i>Kurprinz Ferdinand Joseph von Bayern und die spanische Erfolge (1692-1699), Munich, 1879</i> .....	CCCLXIV
HARRACH (F. B. d'), <i>Tagebuch</i> , pub. p. Goedeke, AOG, 1872, t. 48, p. 163-302 .....	CCCLXV
LA TORRE (comte de), <i>Mémoires et négociations secrètes de Ferdinand Bonaventura comte d'Harrach... depuis l'année 1695 jusqu'au traité de partage</i> , La Haye, 1720 .....	CCCLXVI
HARCOURT (marquis de), <i>Correspondance</i> , pub. p. Hippeau. <i>L'avènement des Bourbons au trône d'Espagne</i> , 1875 .....	CCCLXVII
TARGE, <i>Histoire de l'avènement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, 1772</i> .....	CCCLXVIII
COXE, <i>L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon</i> , 1827, t. 1 et 2 .....	CCCLXIX
BAUDRILLART, <i>Philippe V et la cour de France</i> , 1890, t. 1...	CCCL
SAINTE-PHILIPPE (marquis de), <i>Mémoires pour servir à l'histoire de l'Espagne sous le règne de Philippe V</i> , trad. de Mandave, Amsterdam, 1756 .....	CCCLI
NOORDEN, <i>Der spanische Erbfolgekriege, 1870-1882</i> .....	CCCLII
REYNALD, <i>La guerre de la Succession d'Espagne</i> , ASPM., 1877-1878 .....	CCCLIII
STANHOPE, <i>History of the war of the succession in Spain</i> , Londres, 1882 .....	CCCLIV
PARNELL, <i>The war of Succession in Spain during the reign of Queen Anne (1702-1711)</i> , 1888 .....	CCCLV
BITTARD des PORTES, <i>La Bataille de Villaviciosa</i> , CHL, 1899, t. 4, p. 12-26 .....	CCCLVI
LOUIS XIV, <i>Correspondance avec M. Amelot, son ambassadeur en Espagne, 1705-1709</i> , pub. p. de Girardot, Nantes, 1864 .....	CCCLVII
URSINS (Madame des), <i>Correspondance</i> , pub. p. le duc de La Trémoille, Nantes, 1903-1907 .....	CCCLVIII
SAINTE-RENÉ TAILLANDIER (M <sup>me</sup> ), <i>La princesse des Ursins</i> , 1926 .....	CCCLIX
COMBES, <i>La princesse des Ursins</i> , 1859 .....	CCCLX
LOUVILLE, <i>Mémoires secrets sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne</i> , pub. p. Scipion du Rouré, 1818.	CCCLXI
COURCY, <i>Renonciation des Bourbons d'Espagne à la couronne de France</i> , 1889 .....	CCCLXII
KIRKAPRIK de CLOSEBURN, <i>Les renonciations des Bourbons et la succession d'Espagne</i> , 1907 .....	CCCLXIII
BAVIÈRE (Adalbert de), <i>Das Ende der Habsburger in Spanien</i> , Munich, 1929 .....	CCCLXIV
COURCY, <i>L'Espagne après la paix d'Utrecht (1713-1715)</i> , 1891 .....	CCCLXV

## IX. — FLANDRE ET PAYS-BAS ESPAGNOLS

PIRENNE, <i>Histoire de la Belgique</i> , Bruxelles, 1921.....	CCCLXVI
GACHARD, <i>Histoire de la Belgique au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle</i> , Bruxelles, 1880.....	CCCLXVII
LONCHAY, <i>La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas</i> , Bruxelles, 1896.....	CCCLXVIII
HUBERT, <i>Les Pays-Bas espagnols et la république des Provinces-Unies depuis la paix de Münster jusqu'au traité d'Utrecht</i> , Bruxelles, 1907.....	CCCLXIX
NÈVE, <i>Gand sous l'occupation de Louis XIV, (1678-1679, 1701-1708)</i> , Gand, 1929.....	CCCLXX
VAN HOUTTE, <i>Les occupations étrangères en Belgique sous l'ancien régime</i> , Gand-Paris, 1930.....	CCCLXXI
<i>Correspondance de la Cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> siècle</i> , édit. Cuvelier et Lefèvre, Bruxelles, 1935.....	CCCLXXII
CHIMAY, <i>Relation de tout ce qui s'est fait dans le siège de Luxembourg</i> , pub. p. Vannerus, IL., 1896, t. 45, 2 <sup>e</sup> part., p. 16-65.	CCCLXXIII
WOLF, <i>Le blocus de Luxembourg</i> , 1903.....	CCCLXXI
WOLF, <i>Le siège de Luxembourg</i> , Luxembourg, 1905.....	CCCLXXV
KNAFF, <i>Die Belagerung der Festung Luxemburg durch die Franzosen unter Marechal Créqui im Jahre 1684</i> , Luxembourg, 1887.....	CCCLXXVI
LAGRANGE (M <sup>me</sup> ), <i>Le duc de Marlborough en Belgique</i> , Bruxelles, 1902.....	CCCLXXVII
VAN KALKEN, <i>La fin du régime espagnol aux Pays-Bas</i> , Bruxelles, 1907.....	CCCLXXVIII
DOLLOT, <i>Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière</i> , 1902.....	CCCLXXIX
GEIKIE et MONTGOMERY, <i>The dutch Barrier (1700-1710)</i> , Cambridge, 1930.....	CCCLXXX

## X. — HONGRIE et TRANSYLVANIE

SAYOUS, <i>Histoire générale des Hongrois</i> , 1876.....	CCCLXXXI
SCHREMPF, <i>Der Feldzug 1664 in Ugarn</i> , 1909.....	CCCLXXXII
FORST, <i>Saint-Gothardt (1664)</i> , MIOG, 1901, t. 6, p. 634....	CCCLXXXIII
ZURÉDINEK-SÜDENHORST, <i>S<sup>t</sup> Gothardt (1664)</i> , MIOG, 1889, p. 443.....	CCCLXXXIV
NOTTEBOHM, <i>Montecuccoli und die Legende von Saint-Gothardt</i> , BFV, 1887.....	CCCLXXXV
PILLIAS, <i>Louis XIV et le problème hongrois</i> , NRH., mai 1936.....	CCCLXXXVI
KRONES, <i>Zur Geschichte Ungarus (1671-1683)</i> , AOG, 1880, t. 80.....	CCCLXXXVII
BOGISIČ, <i>Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium</i> , 1888, t. 19, appendice.....	CCCLXXXVIII
TELEKI, <i>Correspondance</i> , publ. p. Gergely, Budapest, 1905.	CCCLXXXIX
RAKOCZY, <i>Correspondance</i> , publ. p. Fiedler, FRA, t. 9 et 17 Fiedler.....	CCCLXC

- RAKOCZY, *Mémoires*, pub. p. l'abbé Brener, *Hist. des révolutions de Hongrie*, 1739, t. 5 et 6 ..... CCCCXI  
 HUDITA, *Répertoire des documents concernant les négociations entre la France et la Transylvanie au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1926.. CCCCXII  
 HUDITA, *Histoire des relations diplomatiques entre la France et la Transylvanie au XVII<sup>e</sup> s. (1635-1683)*, 1927..... CCCCXIII

## XI. — ITALIE

- Relazioni degli stati Europei al senato degli ambasciatori Veneti nel secolo XVII*, Venise, 1857-1863, t. 3 ..... CCCCXIV

\* \* \*

- VIVONNE, *Correspondance relative à l'expédition de Messine*, pub. p. Cordey, 1914-1920 ..... CCCCXV  
 HARTWIG, *Les Français en Sicile de 1674 à 1678*, Leipzig, 1874 ..... CCCCXVI  
 GUARDIONE, *Storia della rivoluzione di Messina*, Palerme, 1907 ..... CCCCXVII  
 LALOY, *La révolte de Messine, l'expédition de Sicile et la politique française en Italie*, 1929-1931 ..... CCCCXVIII

\* \* \*

- CLARETTA, *Il doge di Genova alla corte di Versailles*, Gênes, 1885 ..... CCCCXCIX  
 DEMARIA, *Le trattative diplomatiche circa il bombardamento di Genova*, Novare, 1893. .... CD  
 GUIGGEN, *Crépuscule d'ancien régime (1684)*, 1909. .... CDI  
*Récit de la réception du doge à Versailles*, pub. p. Rodocanachi, RDH, 1892, t. 6<sup>2</sup>, p. 161-172 ..... CDII  
 MANNO, *Medaglie e relazione inèdite sull'assedio di Casale del 1695*, Turin, 1881 ..... CDIII

\* \* \*

- GARUTTI, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, Turin, 1875-1880 ..... CDIV  
 GARUTTI, *Storia del regno di Vittorio-Amadeo II*, Florence, 3<sup>e</sup> édit., 1897 ..... CDV  
 SAINT MAURICE, *Lettres sur la cour de Louis XIV*, éd. Lemoine, 1910 ..... CDVI  
 HAUSSONVILLE, *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV*, 1899-1908 ..... CDVII  
 CANESTRIER, *Comment M. de Tessé prépara en 1696 le traité de paix entre Louis XIV et Victor-Amédée de Savoie*, RHD, 1934 ..... CDVIII  
 CALLEGARI, *L'assedio di Torino del 1706*, Venise, 1893..... CDIX  
 FEA, *Tre anni di guerra e l'assedio di Torino del 1706*, Roma, 1905 ..... CDX

- FRANCESIA, *L'assedio e la liberazione di Torino (1706)*, San Benigno Canavese, 1907..... CDXI  
*Campagne di guerra in Piemonte e l'assedio di Torino (1706)*, pub. p. Contessa, Ferrero, etc., Turin, 1907-1909..... CDXII

## XII. — LIÈGE

- LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, 1890..... CDXIII  
 HUISMAN, *Essai sur le règne du prince évêque de Liège, Maximilien Henri de Bavière (1650-1688)*, MAB, t. 59, 1899-1900..... CDXIV  
 HARSIN, *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean Louis d'Elderen et Joseph Clément de Bavière*, Liège et Paris, 1927..... CDXV

## XIII. — LORRAINE

- CALMET (dom), *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, 1728, t. 3..... CDXXI  
 HAUSSONVILLE (d') *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 1854-1859, t. 3..... CDXXVII  
 ZELLER, *Le traité de Montmartre, 6 février 1662*, MSAL, 1912, p. 1-74..... CDXXVIII  
 AUBERY (Antoine), *Dissertation historique et politique sur le traité entre le roi de France et de Navarre et le duc Charles touchant la Lorraine en 1662*, Sl. n. d. .... CDXXIX

## XIV. — MAROC

- CASTRIES (de) et CENIVAL, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1905-1934..... CDXX  
 BONET-MAURY, *Deux ambassades françaises au Maroc sous Louis XIV*, RB, 1906, 28 avril..... CDXXI  
 SAINT-OLON (Pidou de), *Etat présent de l'empire du Maroc*, 1694..... CDXXII

## XV. — MÉDITERRANÉE

- JULIEN, *Histoire de l'Afrique du Nord*, 1932..... CDXXIII  
 THOMASSY, *La question d'Orient sous Louis XIV*, 1841..... CDXXIV  
 BOUTIN, *Les traités de paix et de commerce de la France avec la Barbarie*, 1902..... CDXXV  
 SEGUR-DUPEYRON, *Négociations commerciales et maritimes de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, 1872-1873... CDXXVI  
 MASSON, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1896..... CDXXVII  
 MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, 1903..... CDXXVIII  
 GRANDCHAMP, *La France en Tunisie au XVII<sup>e</sup> s.*, Tunis et Paris, 1929, t. 7-8..... CDXXIX

- GRAMMONT (de), *Relations entre la France et la régence d'Alger au XVII<sup>e</sup> siècle*, Alger, 1855, t. 4 ..... **ODXXX**
- Correspondance des beys d'Alger avec la cour de France*, pub. p. Plantet, 1889 ..... **CDXXXI**
- Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour*, pub. p. Plantet, 1893 ..... **CDXXXII**
- LE VACHER, *Correspondance*, édit. Teissier, 1882 ..... **CDXXXIII**
- GLEIZES, Jean Le Vacher, *vicair apostolique et consul à Tunis et Alger*, 1914 ..... **CDXXXIV**
- PÉTIS de LA CROIX, *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne*, Lyon, 1688. .... **CDXXXV**
- MONCHICOURT, *L'expédition de Djidjelli (1664)*, 1898 ..... **CDXXXVI**

## XVI. — PAPAUTÉ

- DE MOUY, *Louis XIV et le Saint-Siège, l'ambassade du duc de Créqui, (1662-1665)*, 1893. .... **CDXXXVII**
- ESTE (Renaud, cardinal d') *Mémoires*, 1677 ..... **CDXXXVIII**
- RÉGNIER DESMARAIS, *Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses*, sl., 1707 ..... **CDXXXIX**
- CAPPELLI, *L'ambasceria del duca di Créquy*, Rocca san Casciano, 1900 ..... **CDXL**
- CHANTELAUZE, *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, 1879 ..... **CDXLI**
- TERLINDEN, *Le Pape Clément IX et la guerre de Candie*, Louvain et Paris, 1904. .... **CDXLII**
- GÉRIN, *Louis XIV et le Saint-Siège*, 1894 ..... **CDXLIII**
- BOJANI, *L'affaire du quartier à Rome à la fin du XVII<sup>e</sup> s.*, RHD, 1908, t. 22, p. 350-378 ..... **CDXLIV**
- MICHAUD, *Louis XIV et Innocent XI*, 1882-1883 ..... **CDXLV**
- IMMICH, *Papst Innocent XI*, Berlin, 1900 ..... **CDXLVI**
- BOJANI, *Le pontificat d'Innocent XI*, Rome, 1910-1902. .... **CDXLVII**
- GERIN, *Le pape Innocent XI et la révocation de l'édit de Nantes*, RQH, 1878 ..... **CDXLVIII**
- GÉRIN, *Le pape Innocent XI et l'élection de Cologne*, RQH, 1883, t. 33, p. 75-127 ..... **CDXLIX**
- BISCHOFFSHAUSEN, *Papst Alexander VIII und der Wiener Hof*, Vienne, 1900. .... **CDL**
- ANGELO (Maria d'), *Luigi XIV e la Santa Sede (1689-1693)*, Roma, 1914 ..... **CDLI**
- GÉRIN, *Le pape Alexandre VIII et Louis XIV*, RQH, 1877, t. 22, p. 135-210 ..... **CDLII**

## XVII. — POLÉMIQUE

- KNÜTTEL, *Catalogus van de Pamfletten*, La Haye, 1889. .... **CDLIII**
- Cambridge History of English Literature*, t. 7 et 9. .... **CDLIV**
- ZWIEDINECK-SÜDENHORST, *Die öffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV (1650-1700)*, Stuttgart, 1888 ..... **CDLV**

SCHMIDT, <i>Die deutsche Publizistik in den Jahren 1667-1671</i> , MTOG, t. 28, 1907.....	CDLVI
HALLER (J.), <i>Die deutsche Publizistik in den Jahren 1668-1674</i> , Heidelberg, 1892.....	CDLVII
PETONG, <i>Über publizistische Literatur beim Beginn der Nymweger Friedens Verhandlungen</i> , Berlin, 1870.....	CDLVIII
HÖLSCHER, <i>Die öffentliche Meinung in Deutschland über den Fall Strassburgs</i> , München, 1896.....	CDLIX
RINGHOFFER, <i>Die Flugschriften Literatur zu Beginn des spanischen Erbfolgekrieges</i> , Berlin, 1881.....	CDLX
GILLOT, <i>Le règne de Louis XIV et l'opinion publique en Allemagne</i> , Nancy, 1914.....	CDLXI
VAN MALSEN, <i>Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande</i> , Paris et Amsterdam, 1938.....	CDLXII

\*  
\*  
\*

BULTEAU, <i>Traité de la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne</i> , Sl. n. d. (1662-1663).....	CDLXIII
AUBERY, <i>Des justes prétentions du roi sur l'Empire</i> , 1667 ..	CDLXIV
DUHAU, <i>Traité des droits de la reine très-chrétienne sur divers états de la monarchie d'Espagne</i> , 1667.....	CDLXV
LISOLA (Fr. de), <i>Le bouclier d'état et de justice</i> , Bruxelles, 1667.	CDLXVI
PRIBRAM, <i>Franz Paul Freiherr Lisola und die politik seiner Zeit</i> , Leipzig, 1894.....	CDLXVII
<i>Risées (les) de Pasquin ou l'histoire de ce qui s'est passé à Rome entre le Pape et la France dans l'ambassade de M. de Créquy</i> , Cologne, 1674.....	CDLXVIII
WOODBIDGE, <i>Gatien de Courtülz, sieur du Verger</i> , Baltimore et Paris, 1925.....	CDLXIX
RUNGE, <i>Courtülz de Sandras und die Anfänge des Mercure historique et politique</i> . Halle, 1887.....	CDLXX
MARTIN (H. J.), <i>Un polémiste sous Louis XIV, Eustache Le Noble</i> , TEC, 1947.....	CDLXXI
LE NOBLE, <i>La pierre de touche politique</i> , 1690-1692.....	CDLXXII
<i>Etat (l') des contraventions à la paix</i> , 1681.....	CDLXXIII
<i>Conduite (la) de la France depuis la paix de Nimègue</i> , Cologne, 1683.....	CDLXXIV
LEIBNIZ, <i>Mars christianissimus</i> , 1685.....	CDLXXV
CLAUDE (Jean), <i>Les plaintes des protestants cruellement opprimés</i> , édit. Puaux, 1885.....	CDLXXVI
LE VASSOR, <i>Les soupirs de la France esclave</i> , 1689.....	CDLXXVII
<i>Dissolution (la) de la réunion</i> , Cologne, 1692.....	CDLXXVIII
LA CHAPELLE (Jean de), <i>Lettres d'un Suisse à un Français</i> , Bâle, 1703.....	CDLXXIX
<i>Pater (le) de Louis XIV</i> , 1709.....	CDLXXX

#### XVIII. — POLOGNE

GRAPPIN, <i>Histoire de la Pologne</i> , 1922.....	CDLXXXI
HALECKI, <i>La Pologne de 963 à 1914</i> , 1933.....	CDLXXXII

WALISZEWSKI, <i>Acta quae in Archivo ministerii rerum exterarum Galliae ad Joannis III regnum illustrandum spectant</i> , Cracovie, 1879-1884 .....	CDLXXXIII
WALISZEWSKI, <i>Les relations diplomatiques entre la France et la Pologne au XVII<sup>e</sup> s.</i> , Cracovie, 1889 .....	CDLXXXIV
GASZTOWT, <i>Une mission diplomatique en Pologne au XVII<sup>e</sup> s.</i> , 1916 .....	CDCCXXXV
FORBIN, <i>Les missions de Forbin en Pologne (1674 et 1680)</i> , RHD, 1909 et 1911-1913 .....	CDLXXXVI
RÉMUSAT, <i>Un ambassadeur de France en Pologne (1674-1680)</i> , RP, 1919, sept.-oct .....	CDLXXXVII
DU HAMEL du BREUIL, <i>Sobieski et sa politique</i> , RHD, 1893-1894, t. 7-8 .....	CDLXXXVIII
WALISZEWSKI, <i>Marysienka</i> , trad. Lloyd, 1898 .....	CDLXXXIX
RUBINSTEIN, <i>Les relations entre la France et la Pologne de 1680 à 1683, 1913</i> .....	CDXC
HILTEBRANDT, <i>Die polnische Königswahl vom 1697 und die Konversion Augusts des Starcken</i> , QIA, 1910 .....	CDXCI
SCHELLER-STEINWART, <i>Polen und der polnische Königswahl von 1697</i> , ZOG, 1912, t. 2 .....	CDXCII
HÜBNER, <i>Die polnische Tronkandidatur des Prinzen Conti</i> ..	CDXCIII
BASTARD, <i>Négociations de l'abbé de Polignac en Pologne</i> , Auxerre, 1864 .....	CDXCIV

## XIX. — PORTUGAL

LEGRAND, <i>Histoire du Portugal</i> , 1928 .....	CDXCV
<i>Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo</i> , pub. p. le vicomte de Santarem, 1842-1845, t. 4 et 5 .....	CDXCVI
ABLANCOURT, <i>Mémoires contenant l'histoire de Portugal depuis le traité des Pyrénées de 1659 jusqu'à 1668</i> , La Haye, 1701 .....	CDXCVII
PRESTAGE, <i>The diplomatic relations of Portugal with France, England and Holland from 1640 to 1668</i> , Watford, 1925 ..	CDXCVIII
LOUIS XIV, <i>Correspondance avec le marquis Amelot, son ambassadeur au Portugal</i> , pub. p. de Girardot, Nantes, 1853 .....	CDXCIX

## XX. — PROVINCES-UNIES

(voir : Angleterre)

BLOK, <i>Geschichte der Niederlande</i> , trad. all., Gotha, 1904-1910 ..	D
BASNAGE, <i>Annales des Provinces-Unies depuis la paix de Munster</i> , La Haye, 1726 .....	DI
WADDINGTON, <i>La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650</i> , 1895 .....	DII
WITT (Jean de), <i>Lettres et négociations entre M. Jean de Witt et Messieurs les plénipotentiaires des Provinces-Unies des Pays-Bas en France</i> , Amsterdam, 1725 .....	DIII
WITT, <i>Correspondance française</i> , pub. p. Combes, 1873 .....	DIV

LEFEVRE-PONTALIS, <i>Vingt ans de république parlementaire, Jean de Witt, 1884</i> .....	DV
JAPIKSE, <i>Johan de Witt</i> , Amsterdam, 1915 .....	DVI
ROLDANUS, <i>Conraad van Beuningen</i> , La Haye, 1931 .....	DVII
EMERTON, <i>Sir William Temple und die Tripelallianz vom Jahre 1668</i> , Berlin, 1877 .....	DVIII
FRÉMY, <i>Les causes économiques de la guerre de Hollande</i> , RHD, 1914, p. 523 .....	DIX
ELZINGA, <i>Le prélude de la guerre de 1672</i> , RHM, 1927, p. 349-366 .....	DX
ELZINGA, <i>Het voorspel van den oorlog van 1672</i> (Les origines de la guerre de Hollande), Harlem, 1926 .....	DXI
<i>Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau</i> , pub. p. Prinsterer et Krämer, Leyde, 1857-1862.	DXII
TREVELYAN (Mary), <i>William III and the defence of Holland</i> , Londres, 1934 .....	DXIII
BLOK, <i>Michiel Adriaansz de Ruyter</i> , La Haye, 1928 .....	DXIV

\* \*

<i>Actes et mémoires des négociations de la paix de Nimègue</i> , 2 <sup>e</sup> édit., Amsterdam, 1680 .....	DXV
KRÄMER, <i>De nederlandse spaansche diplomatie voor den vrede van Nijmegen</i> , Utrecht, 1892 .....	DXVI
AVAUX, <i>Négociations en Hollande (1679-1688)</i> , 1752-1753 ..	DXVII
CLARK, <i>The dutch alliance and the war against french trade (1688-1697)</i> , Londres, 1923 .....	DXVIII
GUILLAUME III, <i>Correspondance avec le prince de Waldeck</i> , pub. p. Müller, Wilhelm von Oranien et Georg von Waldeck, La Haye, 1873-1880 .....	DXIX
KOCH, <i>Die Friedensbestrebungen Wilhelms III von England in den Jahren 1694-1697</i> , Tubingen et Leipzig, 1903 ....	DXX
HEINSIUS, <i>Het archief van den Radpensionaris Hensius (1689-1720)</i> , pub. p. Van der Heim, La Haye, 1867-1880 .....	DXXI
<i>Correspondance de Guillaume III et de Willem Bentinck</i> , pub. p. Japikse, La Haye, 1927-1932 .....	DXXII
GREW (Marion E.), <i>William Bentinck and William III</i> , Londres, 1924 .....	DXXIII

\* \*

<i>Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick</i> , 2 <sup>e</sup> édit., La Haye 1707 .....	DXXIV
NEUHAUS, <i>Die Friede von Ryswick and die Abtretung Strassburgs and Frankreich</i> , Fribourg-en-Brigau, 1873 .....	DXXV
LEGRELLE, <i>Notes et documents sur la paix de Ryswick</i> , Lille, 1894 .....	DXXVI

\* \*

<i>Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht</i> , Utrecht, 1713 .....	DXXVII
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------

GOSLINGA, <i>Mémoires</i> , pub. p. Evertsz et Delprat, Leeuwarden, 1857 .....	DXXVIII
FRESCHOT, <i>Histoire du congrès et de la paix d'Utrecht comme aussi de celles de Rastadt et de Bade</i> , Utrecht, 1716 .....	DXXIX
GIRAUD, <i>Le traité d'Utrecht</i> , 1847 .....	DXXX
WEBER, <i>Der Friede von Utrecht</i> , 1891 .....	DXXXI
BOURBON-PARME, <i>Le traité d'Utrecht et les lois fondamentales du royaume</i> , 1924 .....	DXXXII
MAINTRIEU, <i>Le traité d'Utrecht et les polémiques du commerce anglais</i> , 1909 .....	DXXXIII
SCHORER, <i>Der englisch-französische Handelsvertrag von Jahre 1713</i> , Munich, 1900 .....	DXXXIV
WEBER, <i>Der Friede von Rastatt</i> , DZG, 1892, p. 8 .....	DXXXV
LANSDOLE (de), <i>Le congrès de Bade en Suisse</i> , RQH, 1922-1923, t. 97-98 .....	DXXXVI

## XXI. — RUSSIE

MILIOUKOF, SEIGNOBOS et EISENMANN, <i>Histoire de Russie</i> , 1932, t. 1.....	DXXXVII
WASSILEFF, <i>Russland und Frankreich</i> , (1689-1718), Gotha, 1902 .....	DXXXVIII

## XXII. — SUÈDE

GEYER, <i>Histoire de Suède</i> , trad. Lundblad, 1844 .....	DXXXIX
GEFFROY, <i>Histoire des États scandinaves</i> , 1851.....	DXL
PUFENDORF, <i>Dissertatio de foederibus inter Sueciam et Galliam</i> , La Haye, 1709 .....	DXLI
BROGLIE (J. de), <i>Louis XIV et l'alliance suédoise</i> , Blois, 1915.....	DXLII
WEIBULL, <i>L'alliance de la France avec la Suède en 1672</i> , Lund, 1865, (en suédois) .....	DXLIII
WIMARSON, <i>Sveriges Krieg i Tyskland (1675-1679)</i> , Lund, 1903-1909, (3 vol.) .....	DXLIV
FAHRÆUS, <i>L'alliance de la Suède avec la ligue d'Augsbourg</i> (en suédois), HT, 1896, t. 16 .....	DXLV
AVAUX, <i>Négociations en Suède en 1693, 1697 et 1698</i> , pub. p. Wijnne, Utrecht, 1882-1883.....	DXLVI
BRULIN, <i>Sverige och Frankrike under Nordiska Kriger och Spanska Successionskrisen</i> , Upsal, 1905.....	DXCVII
VOLTAIRE, <i>Histoire de Charles XII</i> , édit. Gregoire, 1891 ...	DXLVIII
SYVETON, <i>Louis et Charles XII au camp d'Altranstadt</i> , 1900 .....	DXLIX
SCHEFER, <i>Louis XIV et Charles XII</i> , AESP, 1890 et 1893... ..	DL

## XXIII. — SUISSE

DIERAUER, <i>Histoire de la Confédération suisse</i> , trad. Reymond, Paris et Lausanne, 1913 .....	DLI
RATT, <i>Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses</i> , 1900, t. 6 et sq .....	DLII

BOREL, <i>Une ambassade suisse à Paris (1662-1663)</i> , Lausanne et Paris, 1910 .....	DLIII
MAIROT, <i>Une ambassade suisse en Franche-Comté (1674)</i> , MAB, 1892, t. 140, p. 138-172 .....	DLIV
DUPRÉ (Roland), <i>Correspondance (1680-1688)</i> , pub. p. Barbey, Genève, 1906 .....	DLV
MOUSLIER, <i>Lettres</i> , pub. p. Perraud, BSP, 1873, p. 361....	DLVI
MOUSLIER, <i>Correspondance</i> , pub. p. Schweizer, QSG, 1880, t. 4.....	DLVII
BOISLISLE (J. de), <i>Les Suisses et le marquis de Puyzieux (1698-1708)</i> , 1907 .....	DLVIII
ZELLVEGER, <i>Geschichte der diplomatische Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich (1698-1784)</i> , S <sup>t</sup> Gall et Berne, 1848-1849 ...	DLIX
FAZY, <i>Les Suisses et la neutralité de la Savoie (1703-1704)</i> , Genève, 1895.....	DLX
FELLER, <i>Die Schweiz und des Ausland im spanischen Erbfolgekrieg</i> , Berne, 1912 .....	DLIX

## XXIV. — TURQUIE

CANTÉMIR (Démétrius), <i>Histoire de l'empire ottoman</i> , 1743, t. 3 et 4 .....	DLXII
LA JONQUIÈRE, <i>Histoire de l'empire ottoman</i> , 2 <sup>e</sup> édit., 1914, t. 1.....	DLXIII
VIVONNE, <i>Correspondance relative à l'expédition de Candie (1669)</i> , pub. p. Corday, 1910.....	DLXIV
GÉRIN, <i>L'expédition des Français à Candie</i> , RQH, 1879, t. 25, p. 66 .....	DLXV
CHAMPOLLION-FIGEAC, <i>Turquie en 1669</i> , Doc. inédits, t. IV.	DLXVI
SAINTE-PRIEST, <i>Mémoire sur l'ambassade de France en Turquie</i> , pub. p. Ch. Schefer, 1877.....	DLXVII
SCHEFER (Ch.), <i>Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople</i> , 1894 .....	DLXVIII
VANDAL, <i>Les voyages du marquis de Nointel</i> , 1900.....	DLXIX
JAL, <i>Abraham Duquesne et la marine de son temps</i> , 1872....	DLXX
KLOPP, <i>Das Jahr 1683</i> , Graz, 1682 .....	DLXXI
LORENZ, <i>Türkenjahr 1683</i> , 1934, 2 <sup>e</sup> édit. ....	DLXXII
KELLER, <i>Die orientalische Politik Ludwigs XIV, ihr verhältniss dem Türkenkrieg von 1683</i> , Leipzig, 1917.....	DLXXIII
PLATZHOFF, <i>Ludwig XIV, das Kaisertum und die Europäische krisis von 1683</i> , HZ, 1920, p. 377 .....	DLXXIV
<i>Ambassades de M. le Comte de Guilleragues et de M. de Girardin auprès du Grand Seigneur (1687)</i> .....	DLXXV
FERRIOL (marquis de), <i>Correspondance</i> , pub. p. Varenbergh, Anvers, 1870 .....	DLXXVI
ROUSSEAU, <i>Des relations diplomatiques de la France et de la Turquie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1700-1716)</i> , 1908 .	DLXXVII

## INDEX

- Abbeville (d'), 208.  
*absolutisme*, 5.  
 ACADIE, 96, 259, 337.  
 AFRIQUE, 66, 87, 112, 142, 205, 258-9, 260.  
 Aguesseau (d'), 250.  
 Aguillon (d'), 293.  
 AIX - LA - CHAPELLE (paix d'), 99, 114, 127, 144.  
 Akakia (Roger), 169, 178, 198.  
 Alègre, 324.  
 Alexandre VII, 11, 59, 61.  
 Alexandre VIII (Ottoboni), 265.  
 ALGER, 67, 266, 229, 258.  
 ALLEMAGNE, 9, 67, 77, 81, 106, 109-10, 128, 135, 161-2, 187-8, 197, 227, 279, 310-1, 342, 346, 350.  
 Alphonse VI de Portugal, 93.  
 ALSACE, 48, 57, 66, 71, 79, 158, 164, 183, 188-9, 192, 209, 328-9, 346-7.  
 ambassadeur, 41.  
*ambition*, 148.  
 Amelot, 316.  
 AMÉRIQUE, 87, 96, 111, 148, 236, 259, 300, 305, 335.  
 Ancézune (M<sup>me</sup> d'), 298.  
 ANGLETERRE, 10, 86... 109, 126, 152, 154, 212, 241..., 253..., 272, 321, 340-2.  
 Anne d'Autriche, 14, 18, 59, 86, 102, 294.  
 ANVERS, 121 (traité), 338.  
 Apafi, 169, 197.  
 Arlington, 109, 112, 130.  
 ARTOIS, 48, 99.  
 Arvieux (d'), 66, 142.  
 Asfeld (d'), 263.  
 Aubery, 2, 78.  
 Aubeville, 105, 127.  
 Auersperg, 111.  
 AUGSBOURG (ligue d'), 226, 267, 282.  
 Auguste de Saxe, 268.  
 Auguste II, 351.  
 Aumont (d'), 108.  
*autorité*, 17.  
 AUTRICHE, 76... (*passim*), 272, 308, 347.  
 Avaux (d'), 152, 181, 183, 211, 220, 224-5, 227, 240-1, 243, 256-7, 264, 305, 324.  
 AVIGNON, 60, 232, 234, 240.  
 Azollini, 230.  
 BADEN (Congrès de), 342, 347.  
 Baluze (J. C.), 322.  
 Barbezieux, 278, 295, 297.  
 Barrillon (Paul), 158, 211, 220, 241.  
 Bart (Jean), 258, 269.  
 Basville, 250.  
 BAVIÈRE, 110, 138, 163, 213, 283.  
 Beaufort (de), 66, 93.  
 Beaumont (Nicolas), 168.  
 Beauvillier (de), 40, 64, 295, 297-8, 314.  
 Bellefonds (de), 94, 257, 278.  
 Benningen (van), 30, 83, 90, 94, 97, 109, 117, 123, 125, 149.  
 Benserade, 16.  
 Bentinck, comte de Portland, 271, 284.  
 Berry (duc de), 347.  
 Beryerch (de), 116.  
 Besenval, 323, 351.  
 Béthune (de), 176-8.  
 Beverningk, 95, 116, 159, 180-1.  
 Blécourt, 293-6.  
 Blumenthal, 22.  
 Boham, 177.  
 Boileau, 119.  
 Boislisle (J. de), 26.  
 Bolingbroke, 21, 333, 335-6, 344.  
 Bourepaus, 43, 288.  
 Bonsi (de), 43, 51, 107, 141.  
 Borel, 22.  
 Borsel, 182.  
 Bosnage (de), 147.  
 Bossuet, 172, 205, 217.  
 Boufflers, 197, 271, 305.  
 Bouillon (cardinal de), 276.  
 BOURGOGNE, 154, 164, 209.  
 Bourgogne (duc de), 64, 191, 268.  
 BRÉDA (paix de), 94, 96, 109.

- Briard (de), 275, 290, 296, 302.  
 Brienne, 54, 73, 81, 83.  
 Brienne le Jeune, 15, 20, 23, 28, 39, 83.  
 Brienne (Loménie de), 26, 70.  
 Brue (André), 260.  
 Buckingham, 130.  
 Burnet, 275.  
 Bussy-Rabutin, 148.  
 Buys, 325, 330, 335.
- Cadoval (de), 312.  
 Caillières (François de), 42, 263, 270-1, 282.  
 Calmet, 190.  
 calvinistes, 120, 137, 153, 219.  
 camisards, 321.  
 Campton, 241.  
 CANADA, 249, 259-60, 337.  
 capitulations, 57, 143.  
 Carignan (de), 214.  
 Carlos (don), 99.  
 CARLOWITZ (paix de), 269, 351.  
 Casimir (Jean), 50, 141.  
 Casimir (Marie), 177, 201.  
 Cassand, 258.  
 Casse (Du), 305.  
 Castel-Rodrigo, 108, 112, 115-6.  
 CATALOGNE, 98, 174, 266, 316.  
 CATEAU CAMBRÉSIS, 273.  
 Catherine de Bragançe, 63.  
 catholicisme, 120, 147, 158, 160, 218, 220, 263, 338, 340, 342, 349.  
 Catinat, 196, 223, 254, 267, 306.  
 Caulet (évêque), 202, 204.  
 Chamillart, 40, 297, 319.  
 Chamlay (de), 155-6, 233, 235, 243-45, 248, 260.  
 Chamoy (Rousseau de), 182.  
 Charlemagne, 78.
- Charles II d'Espagne, 137, 235, 237, 253, 274..., 292, 302.  
 Charles II d'Angleterre, 8, 23, 31, 43, 54, 57, 63, 78, 87, 94, 97, 104, 122, 125, 129-31, 146, 179, 210-2, 220, 342.  
 Charles VI, 338, 349.  
 Charles IV de Lorraine, 79, 81, 115, 127, 141.  
 Charles IV de Mantoue, 265.  
 Charles XI, 49, 195.  
 Charles X, Gustave, 10, 49.  
 Charles XII, 313, 322, 343, 349, 352.  
 Charles Quint, 5, 79, 275, 278, 284, 293, 334.  
 Charlotte Élisabeth, 23.  
 Châteauneuf (de), 219, 268-9, 341.  
 Châteaurenault, 257.  
 Chaulnes (de), 158, 265.  
 Chéruel, 9.  
 Cheverny (de), 212.  
 Chigi (Flavio), 60.  
 christianisme, 64.  
 Christine de Suède, 34, 59.  
 Churchill, 241, 317.  
 Clarendon, 109, 112.  
 Clément (Joseph), 234.  
 Clément IX, 142.  
 Clément X, 202.  
 Clément XI, 301, 340, 354.  
 COELN [Cologne sur la Sprée], 110, 136, 143, 159-60, 171 (traité).  
 Colbert, 4, 20, 22, 24, 27, 34, 53, 55, 64, 66, 69, 70, 79, 83, 103-4, 115, 120-2, 124, 127, 130, 136, 142-3, 147-8, 156, 170, 172, 176, 203, 214, 244, 249, 319.  
 Colbert de Croissy, 39, 73-4, 92, 116, 129-32, 146, 160, 180, 185, 190, 194-5, 213, 222, 231, 245, 264.
- Albert de Croissy (Charles), 188-90.  
 Cominges (de), 61, 90.  
 Condé, 6, 30, 51, 80, 107, 114, 123, 141, 145, 155, 158, 166-7, 192, 248.  
 Confédération germanique, 350.  
 Conseil, 15.  
 Conti (prince de), 261, 268, 308.  
 COPENHAGUE (congrès de), 49.  
 Cosme III, 12.  
 Courtilz, 45, 246.  
 Courtin, 42, 90, 95, 151, 158, 161, 172, 179.  
 Coventry, 95.  
 Créqui, 59, 108, 127-8, 167, 175, 183, 193, 210.  
 Croissy. Voir Colbert.  
 Cromwell, 11, 47, 83, 96.
- DANEMARK, 10, 50, 134, 167, 272.  
 Dangeau, 27, 272, 319.  
 dauphin, 298.  
 DÉCAPOLE, 72, 75, 77.  
 Deguerre (Pierre), 262.  
 Delanaud, 42.  
 DENAIN, 336.  
 Denby, 241.  
 Dermain, 219.  
 Desmarets, 40, 319.  
 Dijkwelt (comte de), 241, 263-4, 271.  
 DJIDJELLI, 66.  
 Dohna (de), 95, 113.  
 DOUVRES (traité de), 129, 131.  
 Duguay-Trouin, 318.  
 Dubos (J.-B.), 320.  
 Duhan, 100.  
 Dumas (R.), 319.  
 Du Luc, 342.  
 DUNKERQUE, 47, 78, 83, 98, 145, 249, 329, 337.  
 Dupré, 195, 222.  
 Duquesne, 24, 93, 170, 206, 208.

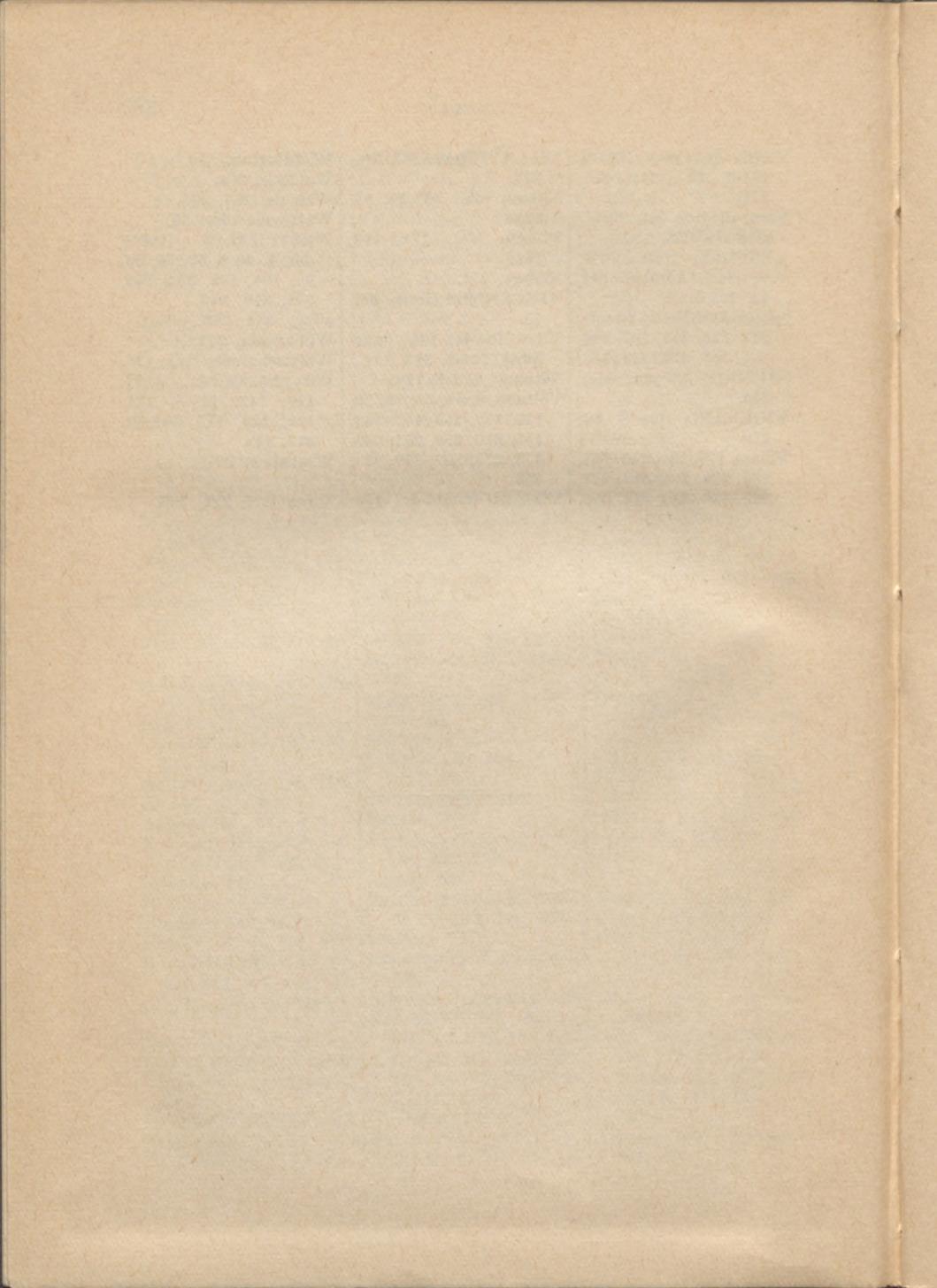
- Duras (de), 240, 260.  
 Dussen (van der), 324-6.  
 Dussion de Bonrepans, 282.  
 Duval (le père), 277.
- ÉCHELLES DU LE-VANT, 229.  
 Eeck (von), 147.  
 Enghien (duc d'), 51, 107.  
 ENSISHEIM (conseil d'), 73, 76, 188-9.  
*équilibre européen*, 355.  
 ESPAGNE, 61, 111-2, 140, 235, 274..., 347.  
 Estrades (d'), 18, 43, 55, 57, 62, 84-6, 95, 100, 109, 111-2, 114, 123, 174, 178, 180, 196, 213.  
 Estrées (d'), 59, 207, 229, 231, 233, 265, 315.  
 Eugène (prince), 329, 331, 351.  
 Eugène de Savoie, 214, 317, 338.  
 EUROPE, 229.
- Fagel, 152, 173, 183, 224.  
 Farnèse (Élisabeth), 353.  
 Fehling, 136.  
 Fehrbellin, 135, 167.  
 Fénelon, 251.  
 Ferdinand III, 67.  
 Ferdinand Charles IV de Gonzague, 178, 195.  
 Ferdinand Marie, électeur de Bavière, 137, 163, 213.  
 Feuquières (de), 43, 235-6, 279.  
*finances*, 172, 249, 319, 340, 346.  
 FLANDRE, 102, 108, 116, 154, 332.  
 Flemming, 95.  
 FOGARAS (traité de), 177.  
 FONTAINEBLEAU, 16, 41.  
 Forbin, 258.
- Forbin-Janson, 43, 168-9, 200, 276.  
 Forbonnais, 249.  
 Fouquet, 14, 25, 27, 58, 62, 83.  
 FRANCHE-COMTÉ, 32, 100, 110-4, 117, 154, 165, 172, 175.  
 François I<sup>er</sup>, 5.  
 Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse, 265, 337.  
 Frédéric II de Prusse, 71, 346, 349-50.  
 Frédéric III de Danemark, 50, 92.  
 Frédéric-Guillaume, élect. de Brandebourg, 136, 163, 168, 184, 221, 337, 349.  
 Frédéric III (fils du précédent), 309, 348.  
 Frédéric-Auguste le Fort (de Saxe), 349.  
 Fronde, 7, 20, 69.  
 Frontenac, 249, 260.  
 Fuchs, 221.  
 Furstenberg (G. E. de), 44, 70, 105, 137, 160, 218, 233-4, 238.
- Gaburet, 170.  
 Galen (Bernard von), 87, 92.  
 Gaultier (abbé), 334.  
 Généralité, 158.  
 GÈNES, 56-7, 208, 265, 353.  
 GENÈVE, 6, 195, 222.  
 Gent (van), 147.  
 Georges I<sup>er</sup>, 341, 344.  
 Georges Louis de Hanovre, 348.  
 Gérardin, 228.  
 GERTRUYDENBERG (conférences de), 320.  
*gloire*, 17, 120, 148, 197.  
 Godefroy (Denis), 189.  
 Godolphin, 317, 333.  
 Gramont (de), 9, 30, 59, 316.
- Gravel, 22, 69, 73, 77, 110, 125, 137, 162.  
 Green, 257.  
 Grémonville, 8, 42, 52, 111, 120, 140, 162.  
 Groot (de), 146-7.  
 Guillaume d'Orange, 86, 124, 143, 149..., 166, 173..., 210, 224, 226, 240..., 253.  
 Guillaume III, 171, 173, 254..., 270..., 284, 301, 306.  
 Guilleragues, 198-9, 206.  
 GUINÉE, 87, 306.  
 Gustave-Adolphe, 352.
- Habsbourgs, 5, 9, 18, 71, 160, 307, 348-9, 355.  
 Halifax, 241.  
 Harcourt (d'), 72, 77, 258, 274, 277..., 286, 293, 295, 299, 314-5.  
 Haren, 271.  
 Harlay, 209, 232, 333.  
 Harlay de Bonneuil, 263, 271.  
 Haro (de), 54.  
 Harrach (comte de), 270, 278, 280, 283, 286, 295.  
 Hausser, 188.  
 Heinsius (A.), 255, 270-1, 282-3, 285-6, 288, 291, 296, 301-3, 306..., 317, 327-36, 341, 346.  
 Helvétius, 324.  
 Hennequin, 324.  
 Henri II, 5.  
 Henri IV, 5, 22, 155, 265.  
 Henriette, 62, 129.  
 Herbert, 241.  
 hérédité monarchique, 289.  
 Herem, 159.  
 Héron (du), 321.  
 Hippeau (C.), 278.  
 HOCHSTÆDT, 349.  
 HOLLANDE, 10, 83, 86, 96, 108, 119..., 224, 243, 345.

- Holles, 95.  
 Holstein-Gottorp (duc de)  
 134, 226.  
 HONGRIE, 65, 77, 140,  
 163, 177, 197, 321.  
 Hop (Jacques), 253, 289.  
 Humières (d'), 261.  
 Huxelles (d'), 40, 43, 329,  
 331, 335.  
 Hyde, 58, 62, 79.
- Iberville (d'), 260.  
 Innocent XI, 200, 202-5,  
 222, 229, 247, 264.  
 Innocent XII, 265, 276.  
 Isabelle-Claire, 105.  
 ITALIE, 11, 140, 195,  
 276, 353, 355.
- Jacobites, 343.  
 Jacques II d'Angleterre,  
 220, 241..., 256-7, 263,  
 307, 344.  
 Japikse, 84.  
 JAPON, 61.  
 Jean III, 168.  
 Jean-Georges II, élect. de  
 Saxe, 163.  
 Joseph (père), 64.  
 Joseph Clément, 310.  
 Joseph I<sup>er</sup>, 353.  
 Joseph Ferdinand, 287.
- Kara Moustapha, 199.  
 KARDIS (traité de), 12,  
 49.  
 Kaunitz, 271, 290, 292.  
 Klingenberg, 95.  
 Kuntzler, 18.
- Laborde, 82.  
 Labbé (P.), 2.  
 La Bruyère, 41.  
 La Chapelle, 45, 320.  
 La Feuillade, 54, 179-80,  
 217.  
 La Fuente (de), 56.  
 La Gardie, 107.  
 Lagrange, 194.  
 LA HAYE (alliance de),  
 307, 329.
- LA HAYE (traité de), 112.  
 La Haye (de), 63, 65.  
 La Haye-Vantelet (de),  
 142.  
 La Loubère, 175.  
 La Martinière (Bruzen de)  
 275.  
 La Meilleraye (de), 73.  
 La Vallière, 17.  
 Lavardin, 229-32, 264.  
 La Vauguyon (de), 137,  
 227.  
 La Vrillière (de), 26.  
 Le Bon (Antoine), 79.  
 Le Fèvre d'Ormesson, 250.  
 Legrand (J.), 45, 320.  
 Leibniz, 136, 197, 206,  
 227.  
 Lemaire, 258.  
 Le Noble, 45, 247.  
 Léopold I<sup>er</sup>, 8, 52, 57, 65,  
 67, 71, 97, 105, 111,  
 139-40, 157, 160, 167-8,  
 176, 198, 200, 209-10,  
 221, 226, 233, 238, 253,  
 255, 272, 278, 289, 289-  
 90, 303, 306, 308, 317,  
 349.  
 Le Pelletier, 14, 40, 103,  
 120, 144, 156, 214, 244,  
 252, 272, 316.  
 Le Pelletier de Souzy, 191.  
 Le Tellier, 4, 14, 25-7, 29,  
 35, 43, 59, 64, 69, 75,  
 79, 81, 83, 103, 108, 114,  
 117, 127, 138, 149, 176,  
 217, 219, 244.
- Liboy, 262.  
 LILLE, 109, 191, 338.  
 Lionne (Hugues de), 2, 9,  
 14, 25, 29, 30, 34, 36-7,  
 42, 49, 51-2, 58-9, 66-7,  
 69, 73, 76-7, 80, 89, 95,  
 105, 107-9, 113-5, 122,  
 124, 131-2, 136, 138,  
 143.  
 LISBONNE (traité de),  
 313.  
 Lisola, 2, 101, 160.  
 Lobkowitz, 105, 111.  
 Lorge (de), 248.
- LORRAINE, 79, 127, 272.  
 Lorraine (duc de), 254.  
 Louis XIII, 48.  
 Louis-Guillaume de Bade,  
 254.  
 Louise de Kéroualle, 131.  
 Louville, 275, 279, 293,  
 295, 300, 315.  
 Louvois, 4, 5, 38, 79, 92,  
 102-3, 114-6, 123, 139-  
 40, 144-7, 155-6, 164-5,  
 171-2, 179, 185, 187,  
 189, 192, 197, 210, 214,  
 219, 227, 230, 245, 248.  
 Lubomirski, 107.  
 Ludlow, 79.  
 Luther, 5.  
 Luxembourg (de), 145,  
 158, 164, 166, 175, 183,  
 191, 248, 261.  
 Luynes (de), 6.
- Macaulay, 240, 257.  
 Machiavel, 246.  
 Madam, 131.  
 MAESTRICHT, 159-60,  
 164-5, 174, 181, 263.  
 Maintenon (M<sup>me</sup> de), 39,  
 70, 218-9, 245, 251, 273,  
 278, 297-8, 303, 307, 319.  
 Malo (H.), 166.  
 MALPLAQUET, 319, 329.  
 Mani, 21.  
 Mansfeld, 194, 254.  
 Marguerite-Louise d'Or-  
 léans, 12, 237.  
 Marguerite Thérèse d'Au-  
 triche, 97.  
 Marie Mancini, 16.  
 Marie de Médicis, 12.  
 Marie-Anne de Neubourg,  
 253, 277, 294.  
 Marie-Louise de Gonza-  
 gue, 50, 107.  
 Marie-Louise de Savoie,  
 353.  
 Marie-Thérèse, reine de  
 France, 8, 17, 53, 84,  
 97, 108, 218, 294.  
 Marie-Thérèse, impér.  
 d'Autriche, 350.

- Marillac, 219.  
marine, 58, 66, 93, 96,  
121, 130, 144-5, 170-1,  
232, 249, 256, 318, 343,  
345.  
Marlborough, 317, 329,  
331, 333.  
Marsin, 315.  
Martin (Fr.), 259.  
Martin (H.), 339.  
Masaniello, 11.  
Mattioli, 179, 195.  
Maximilien II-Emmanuel  
(de Bavière), 213, 253,  
263, 283, 311, 313, 349.  
Maximilien Henri (de B.),  
105, 234, 235.  
Maximilien Henri, évêque  
de Liège, 196.  
Mazarin, 5-10, 13, 14, 16,  
23-7, 31, 38-9, 44, 46-8,  
61-2, 64, 66, 69, 72-3,  
80, 83, 98, 105, 157, 167,  
340.  
Meerman, 112.  
*Mémoires*, 2, 7, 15, 17, 28,  
52, 55, 78, 102, 106,  
110-11, 115.  
Messager, 43, 326, 335.  
Methuen (lord), 313.  
METZ, 188-92, 215, 247,  
271.  
Michel (Em.), 190.  
Michelet, 3, 339.  
Mignet, 1.  
milice, 251.  
Millet, 110.  
Molés (de), 293.  
Mollo (F.), 324, 332.  
*monarchie absolue ou  
constitutionnelle*, 272.  
Montausier, 19.  
Montecuculli, 164.  
Morel, 196, 238, 263-4,  
267.  
Morosini, 21.  
Moroyas, 239.  
Mouslier, 82.  
MULHOUSE, 72.  
MUNSTER (traité de),  
47, 72, 191, 193, 209.
- NANTES (révoc. de l'édit  
de), 217.  
*uations (droit des)*, 289.  
Navailles (de), 165.  
Nemours (M<sup>lle</sup> de), 80, 93.  
Neubourg (duc de), 31,  
106-7, 141, 238.  
NIMÈGUE (paix de), 43,  
150..., 171, 193, 253,  
266, 271, 309, 340.  
Noailles (duc de), 261.  
noblesse, 81.  
Nointel (de), 142-3, 168,  
178, 199.
- Odick, 147.  
OLIVA (congrès d'), 49.  
Olympe Mancini, 16, 317.  
Orléans (duc d'), 304, 347.  
Orry, 315.  
Ottoboni (cardinal), 264.  
OUDENARDE, 108.
- Pagès, 136.  
*paix*, 157, 245, 252.  
PALATINAT, 1, 156,  
166, 238, 248, 260, 309.  
papauté, 59, 180, 202-5,  
340.  
PARIS (Parlement de),  
15.  
PASSAROWITZ (traité  
de), 351.  
*passions*, 17.  
Paulus, 190.  
Pavillon (évêque), 202.  
PAYS-BAS, 108, 110, 112,  
116, 174, 210, 332.  
Pecquet, 42.  
Pedro (don), 140, 301.  
Pellisson, 13, 34, 55, 66,  
93, 103, 119, 135, 147,  
149, 160, 163, 179, 194,  
218.  
Pembroke, 271.  
Pesters, 174.  
Pétis de la Croix, 64.  
Petkum, 324, 332.  
Pfister, 188.  
Phelypeaux, 283, 296.  
Phibs, 249.
- Philippe II, 5.  
Philippe IV, 8, 54, 56, 85,  
94, 97.  
Philippe d'Orléans, 59, 62,  
115, 138, 175.  
Philippe d'Anjou, 292,  
298.  
Philippe V, 300...  
Piccolomini, 59.  
Pidou de Saint-Olon, 208,  
259.  
Pierre le Grand, 313, 322,  
351-2.  
Piles (Roger de), 262.  
Piper, 323.  
Plessis (du) Guénégaud,  
26.  
Plessis (du) Praslain, 30,  
59.  
Pointis, 258-9.  
Polignac, 43, 268-9, 329,  
331, 335.  
POLOGNE, 12, 50, 107,  
141, 168, 176-7, 200-1,  
268, 272, 322, 349, 351.  
POLTAVA, 352.  
Pomponne, 8, 39, 40, 43,  
51, 64, 87, 92, 106, 112,  
122, 126, 130, 132-3,  
139, 141, 145, 147, 163,  
169, 176, 179, 189, 194,  
199, 245, 264, 283-4.  
PONDICHÉRY, 259.  
Pontchartrain, 40, 44, 250  
257, 259, 297.  
Pope, 333.  
Porto-Carrero, 278, 281,  
294.  
PORTUGAL, 31, 61, 63,  
115, 213, 229, 313, 337.  
Potier de Morais, 24.  
Poutrincourt, 96.  
Pradel, 77, 218.  
Primi Visconti, 34, 38-9,  
155, 192.  
Prior, 333-4.  
Protestants, 130, 152, 173,  
223, 226, 304, 341, 348,  
355.  
Pufendorf, 49.  
Puyzieulx, 320.

- PYRÉNÉES (traité des), 1, 7, 8, 13, 18, 46-7, 53, 55, 61, 67, 80, 85-99, 113, 253.  
 Quiros (don Bernardo de), 293.  
 Racine, 273.  
 Rakoczy (F.), 321.  
 Ranke, 343.  
 Ranuzzi, 232, 238.  
 Rapin, 29.  
 RASTADT (traité de), 347-50.  
 RATISBONNE (diète), 76, 200, 209, 214, 226, 238, 266.  
 Ravaulx (Roland), 137-8, 190, 192.  
 Rébenac, 43, 213, 221, 237, 265.  
 Renswoude, 326.  
 Retz (de), 60.  
 RHIN (ligue du), 7, 9, 50, 67-8, 77.  
 RHIN (passage du), 119, 146, 154.  
 Richelieu, 1, 6, 33, 44, 46-8, 61-2, 80, 97, 157, 178, 224, 265.  
 Robert (Louis), 156, 210.  
 Rouillé, 301, 312.  
 Roujon (J.), 144, 172.  
 Rousseau de Chamoy, 41.  
 ROUSSILLON, 48, 56.  
 Rulhière, 218.  
 RUSSIE, 12, 198.  
 Ruvigny, 160, 162.  
 Ruyter, 87, 94, 146, 170.  
 RYSWICK (traité de), 81, 128, 152, 195, 259, 269, 270..., 309, 337, 345.  
 Saint-Christophe, 92.  
 SAINT-GERMAIN (préliminaires), 115-6 (traité) 184.  
 SAINT-GOTHARDT, 65.  
 Saint-John, 333.  
 Saint-Maurice (de), 31.  
 Saint-Pouenges, 79.  
 Saint-Prest, 37, 62, 81, 96, 174, 180.  
 Saint-Romain, 106, 140, 165, 209.  
 Saint-Simon, 16, 27, 154, 275, 319.  
 Sainte-Beuve, 37.  
 SALUCES, 6.  
 San Felipe, 275.  
 SAVOIE, 11, 213.  
 Schomberg, 63, 242, 257.  
 Schwarzenberg, 105.  
 SCHWERIN, 184.  
 Scudéry (M<sup>lle</sup> de), 148.  
 Sébéville (de), 212.  
 Séguier, 59, 83.  
 Sehested (Annihal de), 50.  
 Seignelay, 4, 43, 208, 219, 245, 249.  
 Seilern (de), 267.  
 SÉNÉGAL, 260.  
 SERBIE, 351.  
 Servien, 178.  
 Sévigné (M<sup>me</sup> de), 217.  
 Sirtema de Grovestins, 182.  
 Slingelandt, 346.  
 Smith, 93.  
 Smolett, 275.  
 Sobieski, 141, 168, 177..., 201-2, 268.  
 Soliman Agha, 142.  
 Sonnac, 322.  
 Sophie de Hanovre, 9, 23, 151, 173, 197.  
 Spaen, 221.  
 Spanheim (Ez.), 27-8, 34, 39, 40, 188, 218, 309.  
 Staffard, 337.  
 Stahrenberg (Eugène de), 290.  
 Stanislas Leczinski, 322.  
 STRASBOURG, 6, 74, 165, 167, 175, 191, 193-5, 209, 211, 218, 238, 267, 270, 272, 329, 336-7, 347.  
 Stratman, 271.  
 Stuart, 240.  
 SUÈDE, 9, 10, 12, 49, 106, 113, 126, 132, 158, 163, 167, 184, 255, 266, 270, 272, 322.  
 SUISSE, 12, 82, 114-5, 165, 195, 313, 320.  
 Swift, 333.  
 Talbot, 333.  
 Tallard, 284-5, 288, 292, 296.  
 Teleki, 169.  
 Temple (W.), 43, 61, 112, 117, 126, 129, 143, 160, 171, 181-2, 211.  
 Terlon, 92.  
 Tessé, 267, 301.  
 Texel, 94.  
 Tököly, 177, 198, 201.  
 Torcy, 37, 40-1, 237, 275, 283-4, 291, 296-7, 300, 305, 308, 314, 319-20, 325, 328-30, 332, 334.  
 Tot, 49.  
 Tourville, 170, 257-8.  
 Trévör, 115.  
 Tromp, 94.  
 TUNIS, 66, 170, 207.  
 Turenne, 32, 47, 53, 63, 69, 97-8, 108, 115, 145, 154-5, 157, 159, 164-6, 179, 218, 278, 317.  
 TURQUIE, 12, 52, 63, 102, 140, 157, 168, 176, 197..., 209, 212, 228, 255, 269, 321, 343, 351, 353.  
*Unigenitus* (bulle), 340.  
 Ursins (princesse des), 315.  
 UTRECHT (congrès d'), 335-6, 342, 347, 350-1.  
 Vauban, 109, 140, 145, 155, 159, 172, 175, 194, 210, 240, 248-9, 250, 258, 260, 273, 318, 340, 343.  
 Vendôme, 261, 325, 332.  
 VENISE, 11, 64, 213, 353.  
 Vernay (du) Boucault, 198, 200.

- Verjus de Crécy, 137-9,  
161-3, 209, 214, 267,  
271.
- Verneuil (duc de), 90.
- VERSAILLES, 187.
- VERSOIX, 6.
- Vicquefort (Abraham de),  
42, 124-5.
- Victor-Amédée de Savoie,  
223, 226, 254, 267, 296,  
301, 312, 326, 338, 353.
- VIENNE (alliance de),  
253.
- VIGEVANO (traité de),  
268.
- Villars, 175, 234, 243, 254,  
285, 290, 296, 319, 321,  
325, 336, 338, 342, 349.
- VILLAVICIOSA, 63, 316,  
333.
- Villeroi (de), 30, 59, 83,  
325.
- Villette (de), 171, 180,  
258.
- Villiers, 271.
- VINCENNES (traité de),  
79.
- Vitry (duc de), 163 ; (mar-  
quis), 201-2, 212.
- Vivonne, 170-1, 179.
- Voltaire, 9, 41, 61, 78, 90,  
120, 149, 153, 157, 183,  
185, 240, 250, 252, 269,  
273, 275, 307, 319, 323,  
356.
- VOSSEM (traité de), 159.
- Waddington, 136.
- Waldeck, 261.
- Walpole (R.), 335.
- Watteville (de), 55.
- WESTPHALIE (traité  
de), 1, 46-8, 67, 76, 80,  
85, 106, 185, 253, 266,  
271, 310, 346.  
*whigs*, 341, 343.
- Williamson, 271.
- Windischgraetz (G.), 128.
- Witt (de), 84, 86..., 94, 97,  
110, 112, 114-6, 121,  
124, 126, 147, 149-50,  
317, 345.
- Wratislaw, 306.
- Zinzendorf, 291, 296.



**TABLES**

TABLER

## TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

---

PLANCHES	PAGES
I. — LOUIS XIV A L'AGE DE CINQ ANS. (Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes).....	ix
II. — LOUIS XIV ENFANT. Portrait attribué à Nicolas Mignard. (Blois). <i>Photo Bulloz</i> .....	1
III. — LOUIS XIV PAR UN ANONYME. Frontispice de la collection des Vélins du Muséum (Paris). <i>Photo Giraudon</i> .....	129
IV. — LOUIS XIV EN 1701. Détail du portrait par H. Rigaud. (Musée du Louvre). <i>Photo Giraudon</i> .....	305

---

## TABLE DES CARTES HORS TEXTE

- I. — L'EUROPE EN 1661 (*en dépliant*).
  - II. — L'EUROPE EN 1715 (*en dépliant*).
-

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	1
--------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

### LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LOUIS XIV JUSQU'EN 1669

CHAPITRE PREMIER. — L'Europe et la France en 1661 . . . .	5
1. La politique de Richelieu et de Mazarin, 6. — 2. Tableau de l'Europe par Louis XIV, 7.	
CHAPITRE II. — Louis XIV et les « Affaires étrangères » . .	14
1. Le roi Louis XIV : ses idées, 16. — 2. Organisation et modifications. Réformes, 25. — 3. Le travail diplomatique, 32. — 4. Les collaborateurs, ministres d'État, 35. — 5. « L'âge d'or » de la diplomatie, 41.	
CHAPITRE III. — Les deux politiques en temps de paix (1661-1667) .....	46
1. Les relations avec l'Orient européen, 49. — 2. La renonciation de Marie-Thérèse, 53. — 3. Les « préludes de magnificence », 55. — 4. La question portugaise, 61. — 5. La France et les Ottomans, 63. — 6. La France et les princes allemands, 67. — 7. Le problème alsacien, 71. — 8. L'acquisition de Dunkerque (1662), 78. — 9. L'acquisition de la Lorraine (1662), 79. — 10. L'alliance franco-suisse, 82. — 11. L'alliance franco-hollandaise, 83.	
CHAPITRE IV. — La guerre de Dévolution et la paix d'Aix-la-Chapelle (1667-1668) .....	86
1. Hollande et Angleterre (1664-1665), 86. — 2. Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise, 88. — 3. La paix de Bréda, 94. — 4. La mort de Philippe IV et les « droits de la reine », 97. — 5.	

L' « année des revues », 102. — 6. L'action diplomatique, 104. — 7. La guerre de Dévolution, 108. — 8. Le traité de partage (19 janvier) et la triple alliance (23 janvier 1668), 110. — 9. La paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), 114.

## DEUXIÈME PARTIE

### LES « COALITIONS ACCIDENTELLES »

#### CONTRE LOUIS XIV (1669-1678)

CHAPITRE PREMIER. — L'entreprise contre la Hollande (1669-1672) ..... 119

1. Les causes, 119. — 2. Préparatifs diplomatiques, 124. — 3. L'occupation de la Lorraine, 127. — 4. Le traité de Douvres (1<sup>er</sup> juin 1670), 129. — 5. L'alliance suédoise (11 avril 1672), 132. — 6. Les Princes allemands, 135. — 7. Espagne et Italie, 140. — 8. L'Est européen, 141. — 9. Préparatifs militaires, 143. — 10. La guerre (1672), 145.

CHAPITRE II. — La coalition de l'Europe et la paix de Nimègue (1672-1678) ..... 150

1. Guillaume d'Orange, 150. — 2. La politique française, 153. — 3. Nouvelles négociations, 157. — 4. La Grande Alliance de La Haye, 160. — 5. Évolution de la guerre, 164. — 6. Divergences orientales, 167. — 7. La guerre en Méditerranée, 170. — 8. Lassitude des belligérants, 171. — 9. Nouvelles et vaines négociations, 174. — 10. Les échecs diplomatiques, 175. — 11. Le congrès de Nimègue, 180. — 12. La situation en 1678, 185.

CHAPITRE III. — De la politique des réunions à la trêve de vingt ans (1679-1684) ..... 187

1. Les réunions : responsabilités et modalités, 187. — 2. La politique orientale, 197. — 3. Louis XIV et Innocent XI, 202. — 4. La domination méditerranéenne, 205. — 5. Le Congrès de Ratisbonne (1684), 209. — La situation en 1684, 214.

## TROISIÈME PARTIE

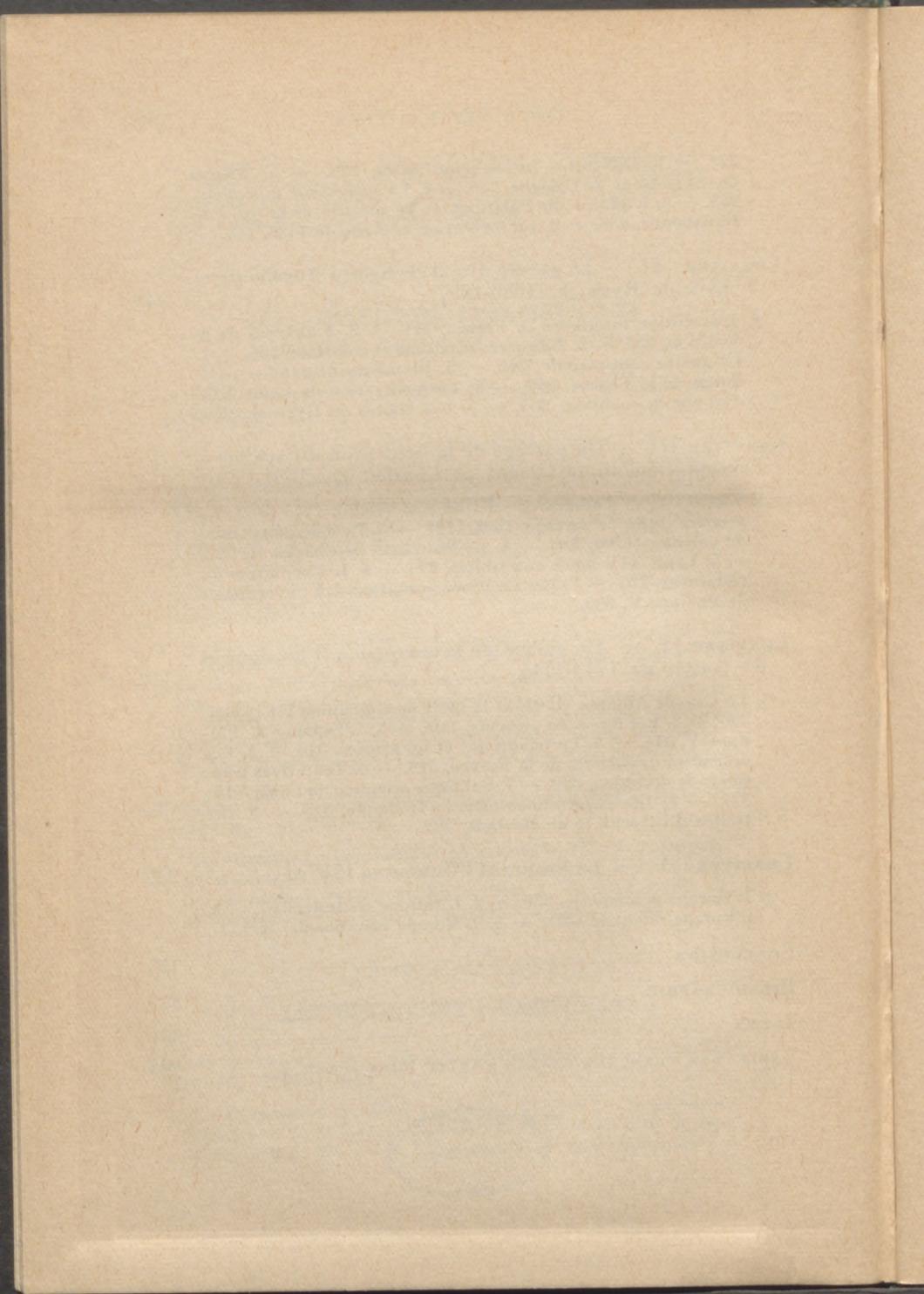
### LES COALITIONS « RAISONNÉES »

CHAPITRE PREMIER. — De la Révocation à la chute des Stuarts (1685-1688) ..... 217

1. La Révocation de l'Édit de Nantes, 217. — 2. Conséquences extérieures de la Révocation, 220. — 3. Formation de la ligue d'Augsbourg, 226. — 4. L'Est européen et la Méditerranée,

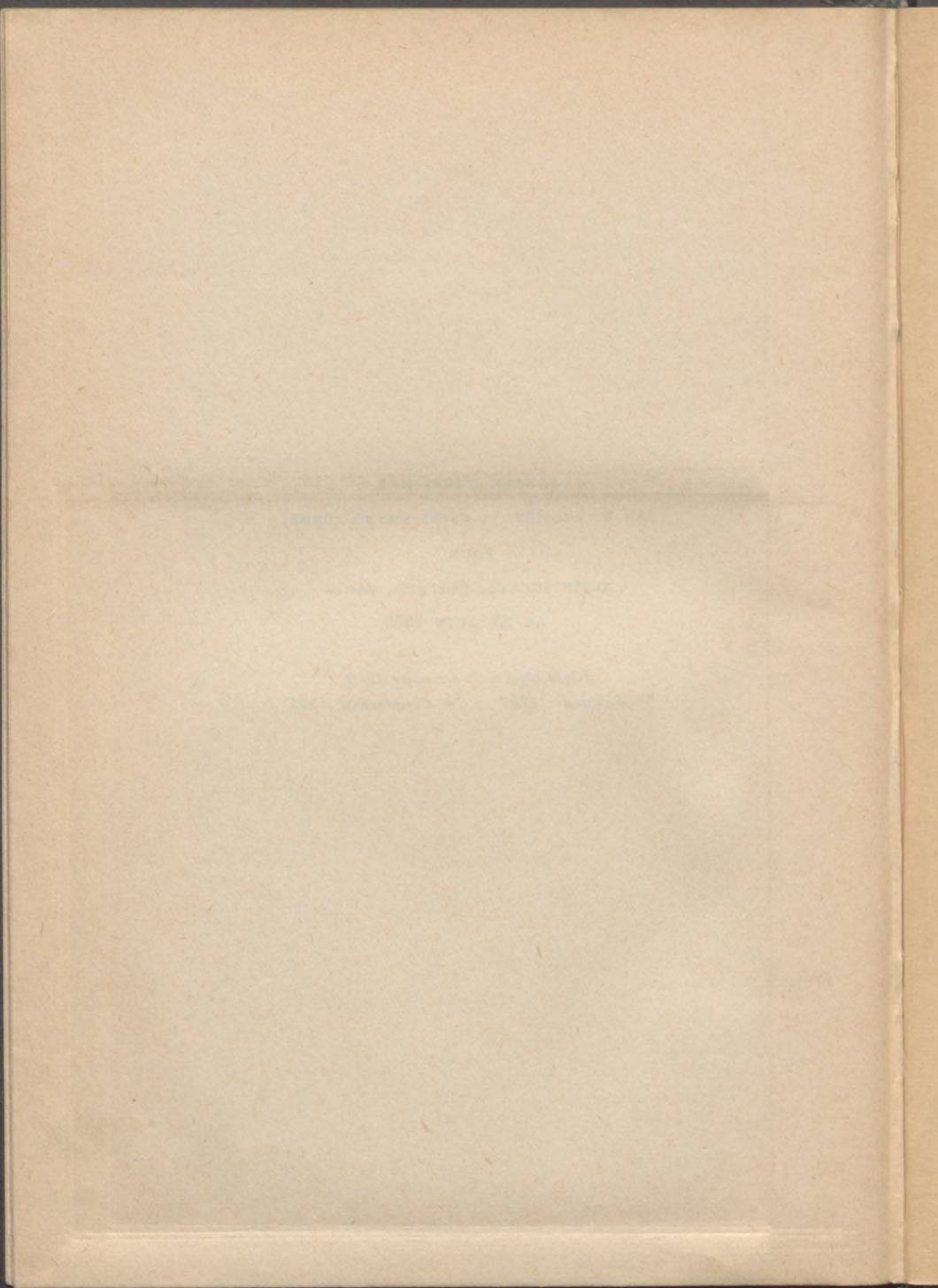
228. — 5. Difficultés franco-pontificales, 229. — 6. Affaire de l'Électorat de Cologne, 233. — 7. La succession espagnole, 235. — 8. L'affaire du Palatinat et la rupture de la trêve de Ratisbonne, 238. — 9. La révolution anglaise de 1688, 240.	
CHAPITRE II. — La guerre dite de la ligue d'Augsbourg et la paix de Ryswick (1689-1697) .....	244
1. L'évolution intérieure en France, 244. — 2. Faiblesses de la coalition, 252. — 3. La guerre maritime et coloniale, 256. — 4. La guerre continentale, 260. — 5. Premières démarches pacifiques de la France, 262. — 6. La modération de Louis XIV disloque la coalition, 264. — 7. Les traités de Ryswick, 270.	
CHAPITRE III. — Du partage de la succession d'Espagne à l'acceptation du testament de Charles II (1697-1700) .....	274
1. Charles II et l'ambassade d'Harcourt (1698), 275. — 2. Le premier traité de partage (1698), 281. — 3. Le deuxième traité de partage, (1700) 288. — 4. Le testament de Charles II, 292. — 5. Louis XIV fidèle aux traités, 295. — 6. L'acceptation du testament, 297. — 7. Les réactions européennes à l'avènement de Philippe V, 300.	
CHAPITRE IV. — La guerre de la succession d'Espagne et les traités de 1713-1714 .....	304
1. La Grande Alliance (1701) et la mort de Guillaume III (1702), 306. — 2. Les forces en présence, 308. — 3. L'Espagne de Philippe V, 314. — 4. Le triumvirat et les armées, 316. — 5. Les difficultés financières de la France, 318. — 6. Tentatives françaises de diversion, 320. — 7. Politique orientale de Louis XIV. 321. — 8. Les négociations avec la Hollande, 323. — 9. Les traités d'Utrecht et de Rastadt, 332.	
CHAPITRE V. — La France et l'Europe en 1715 .....	339
1. L'Europe occidentale, 339. — 2. L'Europe centrale, 346. — 3. L'Europe orientale, 351. — 4. L'Europe méridionale, 352.	
CONCLUSION .....	355
BIBLIOGRAPHIE .....	357
INDEX .....	381
TABLE DES PLANCHES ET DES CARTES HORS TEXTE .....	389

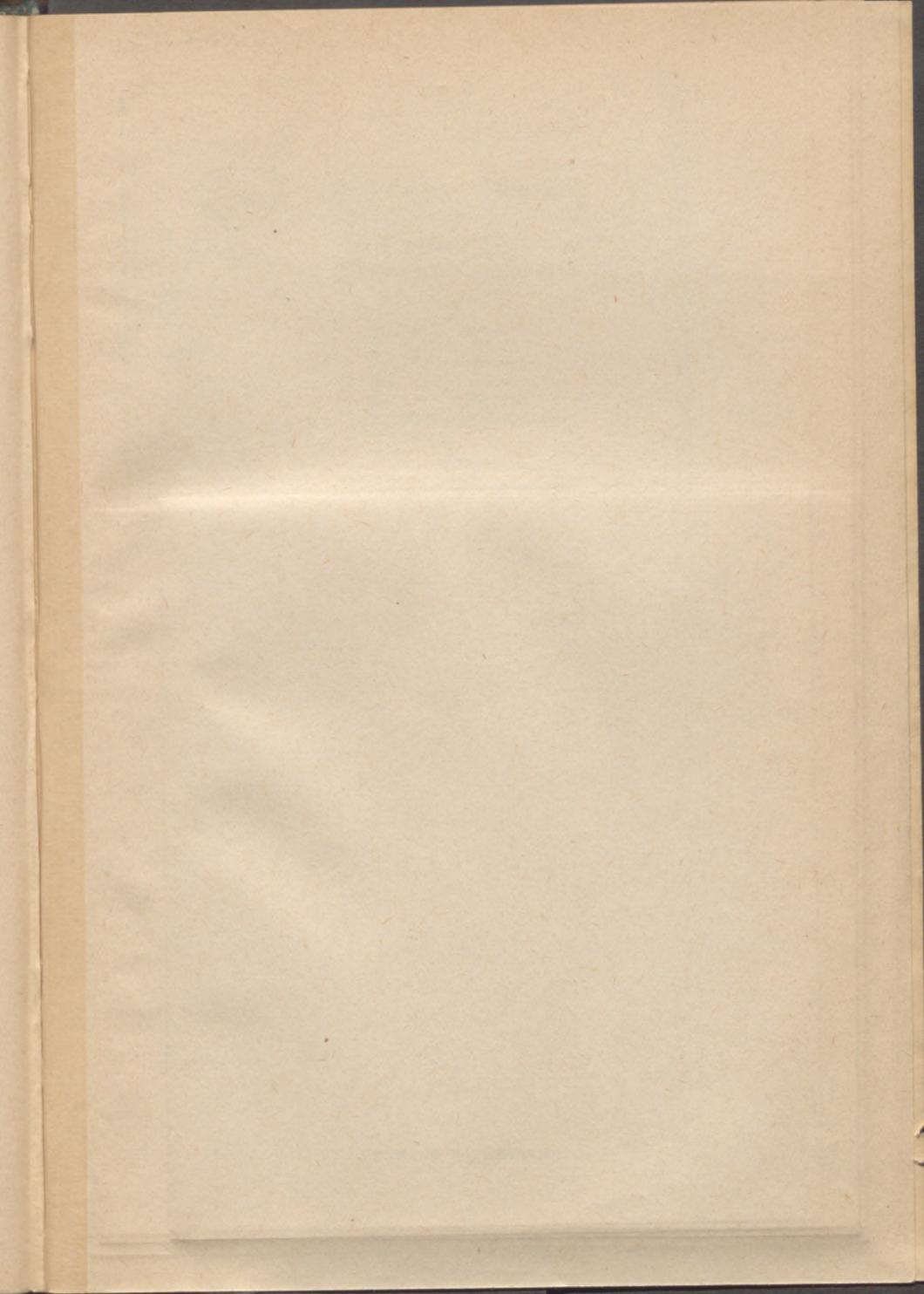




ACHEVÉ D'IMPRIMER  
PAR R. BUSSIÈRE A SAINT-AMAND (CHER)  
POUR  
ALBIN MICHEL, ÉDITEUR, PARIS  
LE 23 JUIN 1950

*Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1950*  
*N° d'édition : 1187    N° d'impression : 865.*





441 249

Biblioteka Główna UMK



300043117601

IMPRIMÉ EN FRANCE

# L'EUROPE EN 1661



### TERRITOIRES :

- Français
- Espagnols
- Suédois
- Danois
- Génois
- Vénitiens
- Prussiens
- Ottomans

- LU. Lucques.
- M. Montserrat.
- MA. Duché de Mantoue.
- MO. " " Modène.
- PA. " " Parme.
- S. Marquisat de Saluces.
- V. Venise.

0 ——— Km. ——— 500

# L'EUROPE EN 1715

## TERRITOIRES :

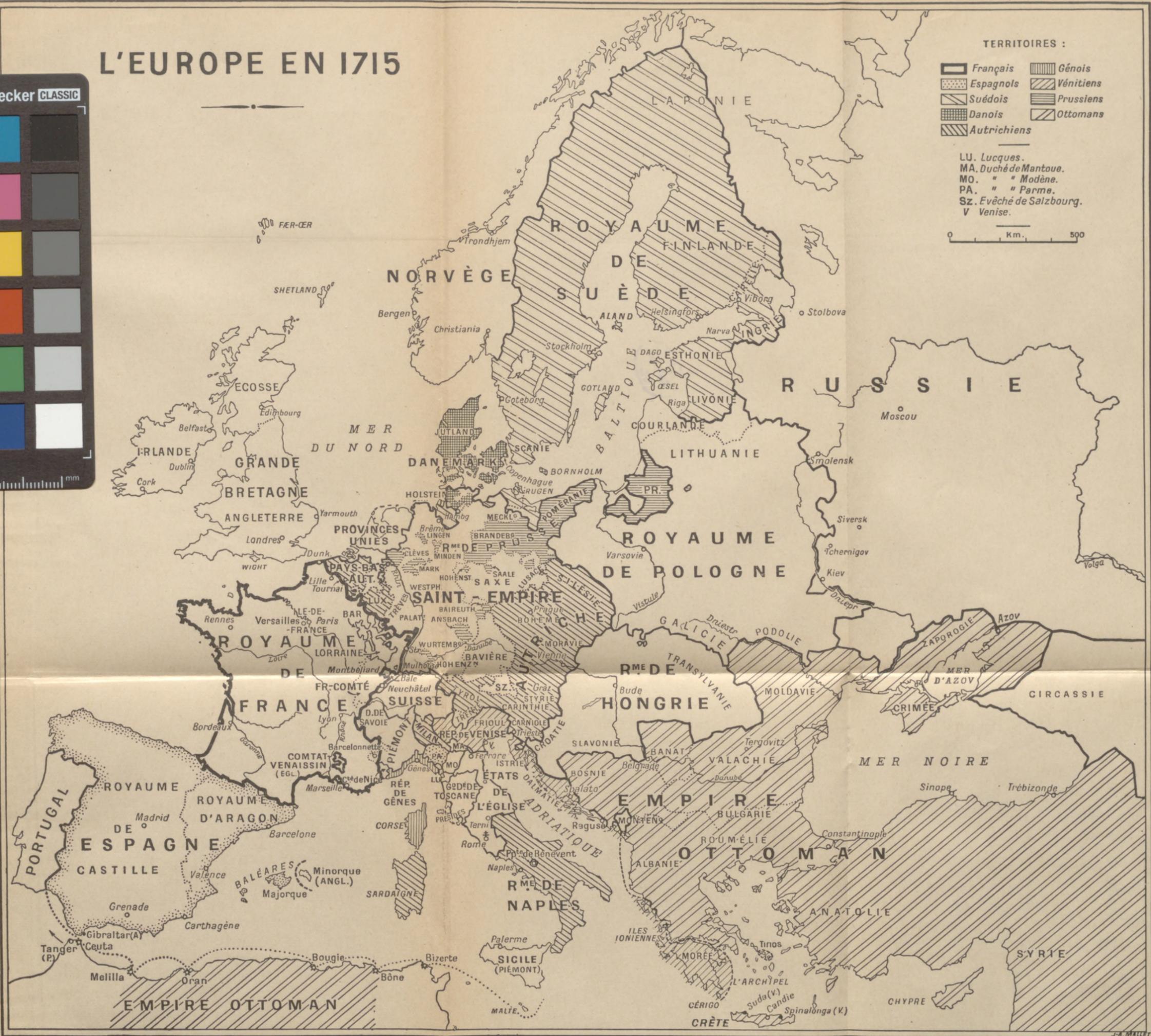
	Français		Génois
	Espagnols		Vénitiens
	Suédois		Prussiens
	Danois		Ottomans
	Autrichiens		

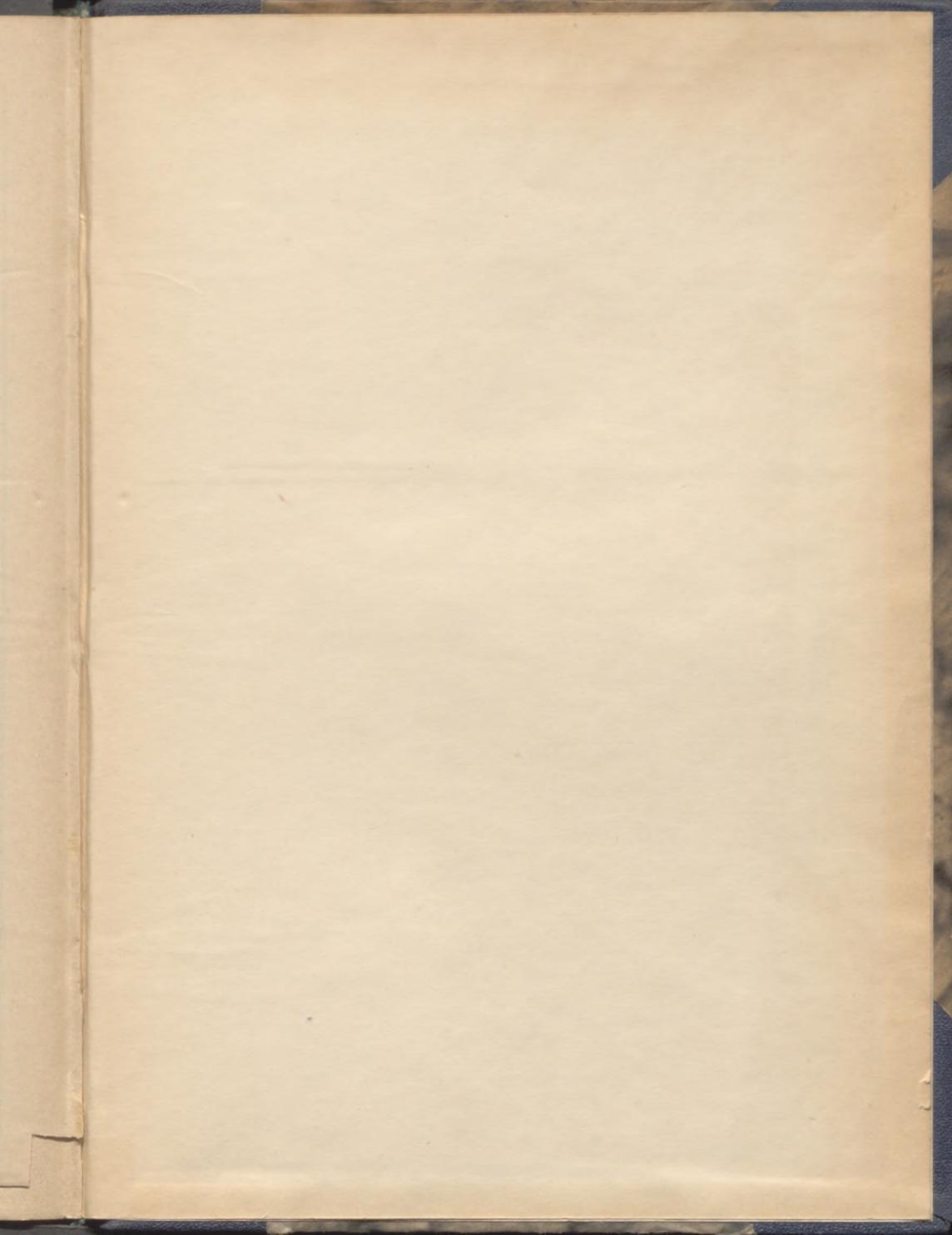
LU. Lucques.  
 MA. Duché de Mantoue.  
 MO. " " Modène.  
 PA. " " Parme.  
 SZ. Evêché de Salzbourg.  
 V. Venise.

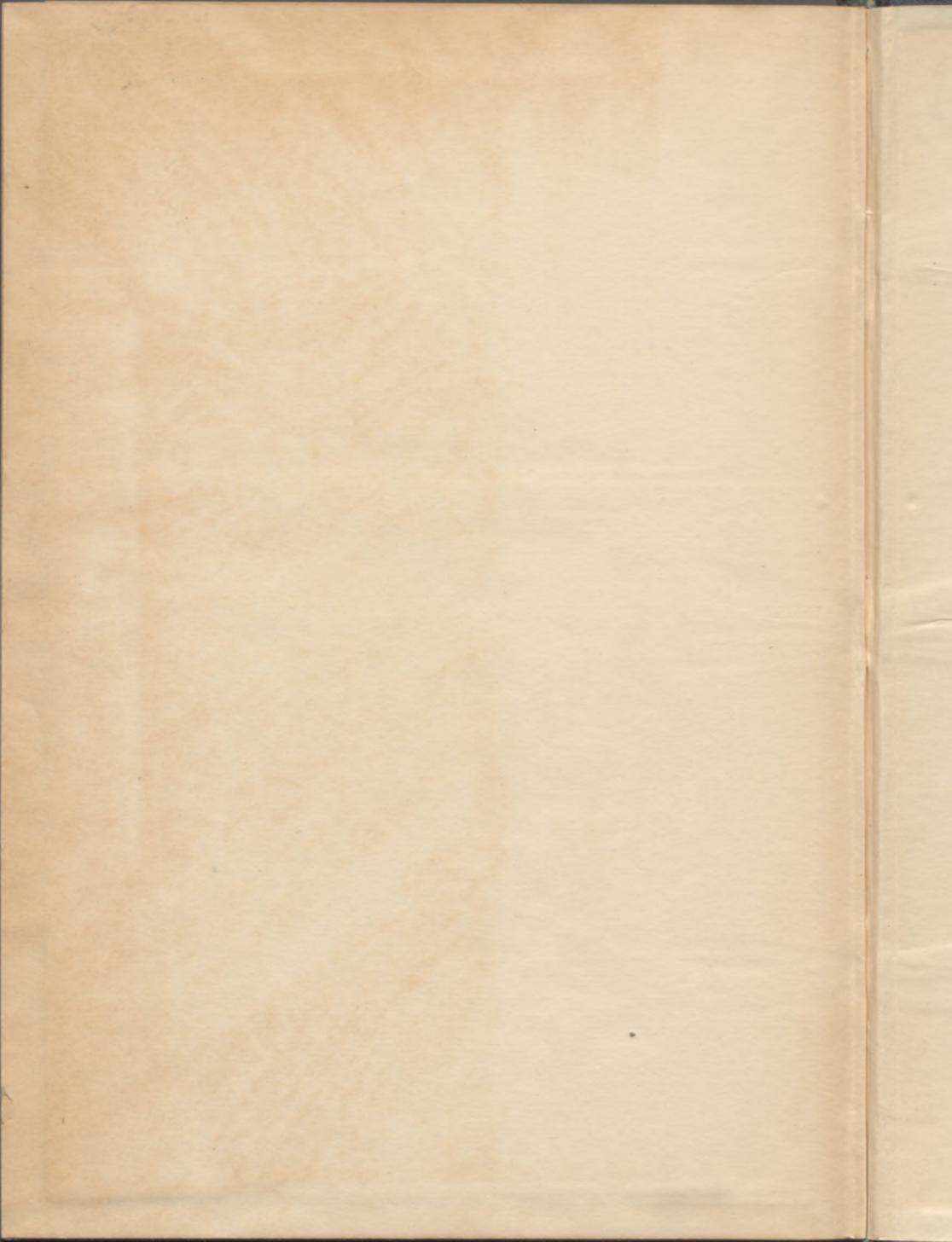
0 ——— Km. ——— 500



# L'EUROPE EN 1715







441249

No. 1

Biblioteka Główna UMK



300043117601